

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

Nicole TABARD

besoins et aspirations des familles et des jeunes

Préface de M. Pierre BOISARD

Président du Conseil d'administration de la
Caisse nationale des Allocations familiales

Sou1974-2129

Besoins et aspirations des familles et
des jeunes / Nicole Tabard. 4ème
trimestre 1974.

CREDOC•Bibliothèque



S ALLOCATIONS FAMILIALES

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

Nicole TABARD

besoins et aspirations des familles et des jeunes

Préface de M. Pierre BOISARD

**Président du Conseil d'administration de la
Caisse nationale des Allocations familiales**

ETUDES

CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Besoins et aspirations des familles et des jeunes

Nicole Tabard

Avec la participation de

Ludovic Lebart,

Danièle Prangère

et

Benoît Riandey

Et la collaboration technique de

Claude Drillet,

Christiane Dubois

et

Françoise Poisson

CREDOC CENTRE DE RECHERCHES ET DE
DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

CNAF CAISSE NATIONALE
DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Préface

Dès 1969, peu de temps après la création de la Caisse nationale des allocations familiales, le Conseil d'administration de cet organisme, conscient de l'évolution des mentalités et des besoins, décida, dans l'exercice des responsabilités qui lui avaient été confiées par les pouvoirs publics, d'engager des recherches pour serrer les réalités sociales de plus près et surtout pour étudier les orientations éventuelles d'une nouvelle politique familiale qui tiendrait davantage compte des comportements et des aspirations des jeunes générations.

Cette décision lui fut suggérée par le directeur d'alors, M. Roland LEBEL, qui couronnait ainsi la série des recherches qu'ont promues ou soutenues, sous son impulsion, l'Union nationale des Caisses d'allocations familiales et à sa suite la Caisse nationale des allocations familiales. Qu'il en soit ici félicité et remercié, car il a ainsi largement contribué à placer l'institution chargée du service des prestations familiales au premier rang des organismes sociaux français qui, depuis une quinzaine d'années, n'ont pas hésité à soumettre leur action à l'évaluation scientifique, inévitablement critique, parfois sévère, des recherches sociales.

L'enquête sur les besoins et les aspirations des familles et des jeunes fut confiée au CREDOC, Centre de recherches et de documentation sur la consommation, qui avait déjà réalisé en 1963, une recherche sur les conditions de vie des familles allocataires.



En publiant les résultats, nous souhaitons exprimer notre très vive reconnaissance à tous ceux qui en ont permis la réalisation.

Chacun le comprendra, nos remerciements vont d'abord aux familles qui ont accepté d'être interviewées. Le hasard du tirage au sort a fait figurer dans l'échantillon des centaines de familles pour qui l'enquête a représenté une charge très lourde, nous les remercions d'autant plus de leur coopération désintéressée qu'elles savaient ne pouvoir en tirer aucun avantage dans l'immédiat. Toutes ont eu le sentiment d'être associées à un effort d'intérêt général qui permettra de mieux répondre, dans l'avenir, aux besoins que l'enquête aura mis en lumière.

PREFACE

Le personnel social des Caisses d'allocations familiales a apporté une contribution indispensable à la recherche. C'est lui qui a procédé à la plupart des interviews. Le corps des 762 enquêteurs comprenait, pour un tiers des techniciennes de l'économie sociale, pour un autre tiers, des assistantes sociales, et enfin différentes catégories telles que le personnel administratif des Caisses, le personnel vacataire ou parfois des étudiants des IUT « carrières sociales ».

Tout ce personnel s'est acquitté de cette très lourde tâche avec beaucoup de compétence. La durée des visites a le plus souvent dépassé l'heure et demie théorique. Dans la plupart des cas, l'ensemble des quatre visites représente plus de huit heures passées dans la famille, et parfois dix. La qualité du contact a toujours été maintenue, même lorsque les visites ont eu lieu dans des conditions difficiles, le soir ou le samedi. La persévérance des enquêteurs et du personnel des Caisses fut un des facteurs décisifs de la réussite de l'enquête.

Avant les interviews, la constitution de l'échantillon avait nécessité beaucoup de travail de la part des Caisses d'allocations familiales. Il a d'abord fallu dégager une vue d'ensemble des fichiers mécanographiques et informatiques disponibles dans les Caisses d'allocations familiales et les Ateliers mécanographiques, sous le triple aspect de leur contenu, de leur structure et de leur mode de gestion. Toutes les Caisses ont participé à cette opération. Nous avons ainsi réuni une bonne information caractérisant la population dans laquelle devait être choisi l'échantillon. Quarante-huit Caisses ont ensuite procédé à l'extraction proprement dite de l'échantillon et fourni les données nécessaires au redressement statistique ultérieur.

Ainsi, cette enquête commanditée par la Caisse Nationale des Allocations familiales est en fait une œuvre institutionnelle. Nous tenons à remercier tous ceux qui y ont collaboré.

Une gratitude toute particulière est due au maître-d'œuvre de ces recherches, Mlle TABARD, et à tous ses collaborateurs du CREDOC. Par un travail acharné et intelligent, ils ont constitué un exceptionnel dossier d'informations sur les familles en France et les actions menées en leur faveur. C'est un document scientifique, et qui en a parfois le côté quelque peu ingrat, en contre-partie de sa « rigueur chiffrée ». Son intérêt réside surtout en ce que l'approche méthodologique a été centrée, non pas sur une analyse des comportements moyens, mais sur celles des différences de comportement.



Dans la présentation de l'enquête ou des questionnaires et dans ses conclusions, Mlle TABARD explique comment ces recherches n'ont pas conservé toute l'ampleur que la Caisse nationale et leurs auteurs avaient voulu leur donner. Toutes les informations recueillies, tous les documents élaborés n'ont

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

pas été utilisés dans l'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public. Bien plus, de l'aveu même de Mlle TABARD, ce n'est qu'une « première exploitation qui se présente plus comme une série de constats que comme un commencement d'analyse proprement dite ». Souhaitons que l'on nous donne bien vite les résultats des analyses complémentaires engagées par le CREDOC au niveau notamment du budget-temps des mères de famille, de la fréquentation des équipements et services, des familles étrangères.

L'ouvrage que l'on propose aujourd'hui au lecteur est orienté autour de deux grands axes : l'évolution de la famille dans certaines de ses fonctions essentielles et les relations, au niveau des prestations, entre les familles et la collectivité. Même parmi les thèmes qui tournent autour de ces deux pistes de réflexions, un tri a été fait, que Mlle TABARD présente en ces termes : « Ce choix fut dicté par la nécessité d'avoir rapidement des éléments de tendance sur des problèmes décisifs pour une orientation de la politique familiale... Celui du travail des femmes dont on percevait la diffusion sans qu'aucune statistique ne vienne étayer cette conjecture, celui de la fécondité dont la baisse tendancielle était déjà connue au niveau de l'ensemble de la population... ; enfin celui de l'efficacité des actions menées actuellement par les Caisses d'allocations familiales, qu'on ne connaissait jusqu'à présent qu'au point de vue de l'offre ».

C'est dans ce dernier domaine que le livre apporte le plus de renseignements définitifs et le moins sujets à contestation. Avant d'entreprendre la lecture de ce dossier qui bouleversera quelques idées reçues, il faut se débarrasser des passions et des préjugés et accepter de se soumettre aux faits et aux réponses. Bien sûr comme dans toute enquête, les questions ont été choisies et ordonnées, mais scientifiquement et en toute loyauté ; rien de la méthode n'est caché, tout est expliqué et peut être l'objet de critiques, mais aussi de compréhension et d'approbation... et même d'admiration. De plus, chacun sait que parler de la famille c'est toucher à ce qui tient le plus à cœur et risquer de heurter des sentiments très profonds et très respectables.



Il ne m'appartient pas, en cette courte préface, de présenter les résultats de cette enquête qu'on pourra recueillir et méditer tout au long des pages. Mais j'aimerais qu'ils fassent l'objet de réflexions approfondies, de nuances et même de discussions avant d'inspirer l'action qu'ils appellent. Que l'on me permette donc de donner l'exemple et de proposer quelques observations.

Tout le monde s'accorde à reconnaître une baisse de la fécondité des familles en France. Rien d'étonnant donc à ce que le modèle idéal de la famille, pour ceux qui ont répondu à l'enquête, n'excède pas quatre enfants ; mais, remarquons-le, les familles de plus de cinq enfants ont été exclues de l'échantillon et elles auraient peut-être, si elles avaient été interrogées, apporté quelques nuances. Si un idéal de famille nombreuse s'avère plutôt une attitude propre aux catégories aisées, les classes pauvres, confrontées à trop de difficultés

PREFACE

financières, envisageraient peut-être d'avoir plus d'enfants, si elles se sentaient davantage et mieux aidées. D'après l'enquête en effet, les freins à la natalité, pour toutes les catégories sont, dans l'ordre, la fatigue des grossesses (surtout citée par les hommes ; — qui osera après cela parler de l'égoïsme masculin ?), le niveau des ressources, les problèmes du logement, l'insécurité de l'emploi et le coût des études des enfants, ces arguments étant, comme on le voit, presque tous d'ordre économique. Il est à noter que le manque d'équipements et de services pour les tout petits et les contraintes que crée pour les parents leur présence à la maison sont très nettement relégués à l'arrière-plan. Personne ne sera surpris enfin que les femmes qui exercent une activité professionnelle aient généralement moins d'enfants que les autres.

Cette question du travail féminin continue à passionner et à diviser les opinions. Personne ne conteste sérieusement que l'augmentation du taux d'activité des mères de famille contribue à la baisse de la fécondité observée depuis 1964 ; mais il est aussi incontestable qu'il y a de plus en plus de femmes qui désirent, pour des raisons diverses, exercer un métier et que les femmes qui travaillent en dehors de leur foyer, doivent cumuler deux charges, celle de leur maternité et celle de leur activité professionnelle. Il a paru intéressant de leur permettre d'exprimer, de préférence aux autres mères de famille, leurs besoins et leurs aspirations qui sont beaucoup moins connus que ceux des femmes restant à la maison. Mlle TABARD explique loyalement quelle place privilégiée, quant au nombre, a été faite dans l'enquête aux mères de famille salariées. Nul ne s'étonnera que les ouvrières, condamnées souvent à un travail dur et dévalorisant, soient plutôt dans l'ensemble opposées au travail des mères de famille, les attitudes étant au contraire de plus en plus favorables à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. « C'est seulement à partir d'un certain niveau de statut, note Mlle TABARD, qu'on peut parler d'un choix entre travailler ou rester au foyer, exercer une profession ou avoir des enfants : pour les femmes de la classe ouvrière, le travail est une contrainte qui se desserre lorsque le revenu du mari augmente, dans les classes aisées, le travail est beaucoup plus fréquemment un moyen d'accomplissement ». Quoi qu'il en soit, les femmes qui exercent un métier, qu'elles soient ou non obligées de travailler, méritent d'être aidées quand elles ont charge d'enfants ; il faut noter cependant avec les enquêteurs, que la solution de la crèche ne paraît pas forcément être la plus désirée : « Ce sont les mères concernées véritablement par ce problème (279 qui travaillent et ont un enfant en bas-âge) qui paraissent le moins enthousiastes pour les crèches ». Il faudra donc se montrer particulièrement inventif dans l'action à mener en faveur des mères de famille qui exercent un métier.

Les Français sont-ils satisfaits du système actuel d'aides apportées aux familles ou souhaitent-ils un changement radical de la politique familiale ? Tel était au fond l'objet des recherches entreprises par la Caisse nationale des allocations familiales. Avouons-le, les résultats de l'enquête ne nous apportent pas sur ce point, beaucoup d'informations utilisables et nous laissent quelque

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

peu sur notre faim. La préférence pour les allocations en espèces est l'attitude la plus fréquente : 71 % des femmes, 69 % des hommes. Même ceux qui désireraient un développement des prestations en nature, leur permettant l'utilisation de certains services ou équipements, privilégient des prestations déjà existantes comme l'allocation logement et l'aide à l'accession à la propriété, ils se recrutent d'ailleurs le plus souvent parmi les catégories les plus aisées. Si une forte majorité se déclare assez catégoriquement favorable à l'adoption d'un critère de ressources pour l'attribution des allocations familiales, c'est que les questions portaient de la création d'un plafond de ressources pour ouvrir droit à une majoration du salaire unique (plafond qui peut se justifier par les circonstances décrites plus haut à propos du libre choix du travail féminin) et qu'elles aboutissaient à l'interrogation suivante : quelle serait à votre avis la meilleure utilisation d'une augmentation éventuelle des fonds destinés aux familles ? Qu'on étudie soigneusement le tableau 71, les personnes interrogées se trouvaient en somme enfermées dans un dilemme : souhaitez-vous qu'on augmente d'un taux égal, pour tous, les allocations familiales ou préférez-vous qu'on relève de façon substantielle les prestations pour les familles les plus démunies ? Tout le monde sait que le temps n'est pas favorable à une augmentation massive des allocations familiales et qui, même parmi les plus aisées, manquerait de générosité au point de refuser de se rallier, dans ces conditions, à des mesures de sélectivité ? Mlle TABARD relève même que « certaines réponses ouvertes » expriment la revendication d'une correction des inégalités économiques au niveau des salaires, non à celui des prestations familiales ». Bien plus, qui sait si le sens de la réponse eût été le même si les familles de plus de cinq enfants n'avaient pas été exclues du champ de l'enquête ?

En tout cas, ce que toutes les familles réclament, c'est d'être « prises en considération ». Si elles préfèrent des prestations en espèces, c'est par un désir d'indépendance et d'autonomie et par une revendication du libre choix de leur affectation. Les Français interrogés qui, pour la plupart, rappelons-le, sont des jeunes, se montrent « châtouilleux » sur le respect des responsabilités consenties aux familles, car leur jugement sur elles est beaucoup plus favorable qu'on aurait pu le croire : 89 % des hommes et 87 % des femmes, 94 % même chez les ouvriers spécialisés et les manœuvres, pensent que « dans la société actuelle la famille reste le seul endroit où l'on est vraiment bien ensemble et détendu ». Même s'il faut faire la part de l'idéalisation, les jeunes, on le voit, sont très attachés à leur famille et continuent à l'aimer, sinon à la respecter. Pour un peu, ils souscriraient à ces paroles que Julius HORWITZ, dans son *Journal d'un fille de Harlem*, met dans la bouche d'une jeune noire, mère célibataire, qui vit dans une pièce avec ses six enfants et dont l'un doit être conduit dans un dispensaire parce qu'il est tuberculeux : « Je ne vous laisserai pas séparer mes enfants. Tant qu'ils sont ensemble, ils ont une famille. C'est tout ce qu'ils ont au monde, rien d'autre. Si vous les séparez, ils sont finis pour la vie ».

PREFACE

C'est là un des principaux enseignements de cette enquête : les jeunes Français placent leur famille parmi leurs biens les plus précieux. Ils savent que pour aider les enfants, pour leur procurer un bon départ dans la vie, pour leur garantir une véritable égalité des chances, pour leur assurer ce havre d'affection, après lequel, à tout âge de la vie, tous soupirent, le mieux est encore de faire confiance à la famille. Même si elle est parfois contestée, remise en question, même si l'on relève des lacunes ou des ratés, trop souvent indûment soulignés, tous sentent et pensent que la vie de famille mérite d'être favorisée, encouragée. Il ne faut pas risquer de décevoir cette attente et nous espérons que le livre que nous présentons aujourd'hui contribuera à mettre en place ou à affermir une vraie politique familiale souhaitée par tous.

Pierre BOISARD,
*Président du Conseil d'administration
de la Caisse nationale des Allocations familiales*

Avant-propos

POURQUOI UNE ENQUÊTE DE LA C.N.A.F. ?

Dès 1969, quelques mois après la création de la C.N.A.F., l'une des premières préoccupations du Conseil d'Administration de cet organisme a été de procéder à une étude du régime des prestations familiales en vue de préciser les orientations de la politique qu'il pourrait être amené à proposer aux Pouvoirs Publics.

C'est dans cette optique que la Direction a élaboré une note de synthèse sur la situation des prestations familiales en 1969, note qui devait permettre au Conseil d'administration de préciser ce que pourraient être les grands axes d'une étude plus approfondie à laquelle, soit directement, soit au sein d'une Commission spéciale, la C.N.A.F. pourrait se livrer au cours des prochains mois.

Cette note — reproduite ci-après — était soumise au Conseil d'Administration dans sa séance du 22 avril 1969 : elle visait à distinguer deux sortes de démarches : l'une concernant les problèmes à long terme, l'autre les problèmes plus immédiats.

Il incombait au Conseil d'Administration de se mettre à l'étude des problèmes immédiats. Il convenait de réserver à la recherche une analyse de caractère assez général. Cette investigation était destinée à donner des informations susceptibles de permettre la définition d'une politique à long terme tenant compte essentiellement des préoccupations des jeunes qui souhaitent fonder un foyer ou qui viennent de le fonder.

Il a paru utile de reproduire cette note établie, rappelons-le, en 1969, note qui synthétise en définitive l'objet même de la demande formulée à l'organisme de recherche qui devait être retenu par la suite, le CREDOC.

Elle a été complétée, pour tenir compte des évolutions les plus récentes en matière de prestations familiales et des positions du Conseil d'administration en la matière, pour que le CREDOC possède, en novembre 1970, juste avant la mise en œuvre du plan de recherche, un document complet. Cette mise à jour constitue le point 5 du dernier paragraphe.

AVANT-PROPOS

« L'évolution du régime des prestations familiales, au cours des quarante années écoulées, a été déterminée par les objectifs prioritaires qui lui ont été plus ou moins consciemment assignés.

Deux finalités paraissent avoir essentiellement déterminé cette évolution (selon l'époque l'accent a pu être mis plus sur l'une que sur l'autre, sans que l'une et l'autre s'excluent d'ailleurs complètement) :

- incitation à la natalité,
- incitation à une plus grande justice sociale pour la compensation des charges spécifiques de l'enfant dans un foyer.

On peut ainsi schématiquement considérer que le Code de la Famille de 1939 répond essentiellement à des considérations, liées à l'évolution démographique, alors qu'au contraire nombre de mesures prises au cours de ces dernières années paraissent — et ceci pour des raisons apparemment évidentes — avoir laissé cette préoccupation à l'arrière-plan.

Sans doute, et on les qualifie de secondaires, d'autres finalités peuvent être décelées dans le régime des prestations familiales, mais qui n'ont pas justifié, à elles seules, la création de telle ou telle prestation, mais qui, par contre, peuvent expliquer leurs modalités particulières d'attribution, ou même leurs taux.



Aujourd'hui, à la suite d'une longue évolution, le régime des prestations familiales se caractérise par les traits suivants :

I - La généralisation.

L'ensemble de la population résidant sur le territoire métropolitain est couvert, quel que soit le groupe socio-professionnel et quelle que soit la nationalité (sauf de rares exceptions). Le principe de la territorialité des prestations familiales est même largement battu en brèche par l'application des conventions internationales ou par certaines mesures dérogatoires touchant les allocataires de nationalité française. Il doit être justifié d'une activité professionnelle ou de l'impossibilité d'en exercer une.

II - L'homogénéité de ses modalités de financement (sauf exception du régime agricole).

Il s'agit d'un système de cotisations frappant les revenus professionnels qu'il s'agisse de salariés ou de non salariés. Dans le premier cas, le prélèvement sur les revenus est indirect, dans le second cas, il est direct.

III - L'existence d'une solidarité interprofessionnelle.

Il s'agit en effet, d'un système de « compensation interprofessionnelle des charges » réalisant une solidarité interprofessionnelle entre les deux grands groupes sociaux que constituent les salariés d'une part, et les non salariés d'autre part (à l'exception du régime des exploitants agricoles).

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

IV - *L'existence d'une structure administrative unique.*

Ceci est, tout au moins, le principe posé par les ordonnances de 1967, dont on peut toutefois se demander s'il s'appliquera effectivement.

V - *La parité des droits en fonction du seul critère « nombre d'enfants à charge »* (sous réserve de la réglementation particulière à l'allocation logement où les ressources sont prises en considération).

La parité des droits est effectivement réalisée pour toutes les prestations, réserves faites pour le salaire unique, mère au foyer et du jeu des abattements de zone. Au cours de ces dernières années, les écarts entre les prestations servies aux diverses catégories d'allocataires ont été en diminuant. Une réserve peut être faite également en ce qui concerne l'indemnité compensatrice qui a, toutefois, un caractère particulier et qui ne constitue pas une véritable prestation familiale.

VI - *La forfaitisation des prestations.*

Du principe même de la parité des droits découle la fixation forfaitaire du montant des prestations (sous réserve à nouveau de la réglementation applicable à l'allocation de logement).

VII - *La diversification des prestations.*

Qu'il s'agisse de prestations véritablement spécifiques : allocations familiales - salaire unique - allocations prénatales - allocation de maternité - allocation de logement, etc... ou de compléments à des prestations existantes telles que les majorations pour âge.

Cette multiplication des prestations familiales paraît trouver son explication :

— par le jeu cumulé de deux incitations essentielles rappelées ci-dessus (natalité et compensation des charges) ;

— par la volonté de couvrir, par les prestations légales, des besoins particuliers dans la mesure où, néanmoins, les situations qu'ils recouvrent ont un certain caractère de généralité (allocation de logement, allocation d'éducation spécialisée) ;

— enfin, du fait des situations conjoncturelles que l'on a voulu régler par le biais du système de compensation des charges familiales (allocation de salaire unique - indemnité compensatrice).

*

**

Les vingt dernières années ont été caractérisées par ce qu'on a appelé la « stagnation des prestations familiales ».

— *Globalement*, en effet, on constate que la part du revenu national affectée à ces prestations est demeurée pratiquement inchangée alors que le nombre des bénéficiaires augmentait dans des proportions importantes.

— *Au plan individuel*, et pour les diverses catégories de familles, la situation est plus nuancée : schématiquement et toutes choses restant égales, les types de familles pour lesquelles l'évolution a été la moins favorable sont les familles

AVANT-PROPOS

urbaines ayant de jeunes enfants à charge et où la mère ne travaille pas ; les familles pour lesquelles l'évolution a été la moins défavorable étant les familles des circonscriptions rurales ayant de jeunes enfants et où la mère travaille.

Des deux constatations qui précèdent (stagnation de la masse globale, différence des situations pour les diverses catégories de familles), on peut déduire, si on prend les mêmes types de familles théoriques en 1946 et en 1969 :

— d'une part, que l'amélioration apportée à la situation de certaines catégories de famille a été payée par les autres familles,

— d'autre part, que la charge des nouveaux enfants a été principalement financée par une réduction relative des prestations servies aux familles ayant déjà des enfants à charge.

Comment peut-on expliquer, sinon justifier, cette évolution ? Les causes en paraissent multiples :

A - Les dépenses de prestations familiales sont une fraction de la part du revenu national que les Pouvoirs Publics considèrent pouvoir prélever au titre de ce que nous appellerons pour simplifier « le budget social de la Nation ».

Les Pouvoirs Publics sont obligés à des choix successifs : prélèvement global au titre du budget social, puis répartition de cette masse entre les divers chapitres de ce budget. Volontairement ou non ce choix a conduit à réduire (au moins en valeur relative) la fraction du revenu national affectée au budget des prestations familiales.

B - Cette option a été facilitée par les caractéristiques mêmes des modalités d'évolution des prestations familiales (ces mêmes caractéristiques se retrouvant d'ailleurs en matière de prestations vieillesse). Les prestations familiales ne peuvent évoluer au niveau des droits ouverts pour chaque famille qu'à partir de décisions extérieures au régime lui-même et sur lesquelles les familles ne peuvent avoir que peu d'action.

C'est l'autorité publique seule (si l'on fait abstraction de l'augmentation du nombre des parties prenantes) qui peut agir sur le montant en valeur absolue des prestations familiales payées. Il suffit qu'aucune décision « positive » ne soit prise pour qu'en définitive la valeur relative des prestations servies à chaque famille diminue. Et le législateur de 1945 (comme certains de ceux qui l'avaient précédé) avait eu conscience des inconvénients que présentait ce système et des injustices qu'il entraînait, d'où la mise en place de système d'indexation des prestations familiales dont aucun ne s'est d'ailleurs pratiquement appliqué.

C - Pour réagir contre cette situation, les familles n'ont jamais pu constituer un groupe de pression suffisamment fort ou un groupe de pression disposant de moyens suffisamment efficaces. En pratique, est donc réservé aux familles, au titre des prestations familiales, ce qui demeure disponible sur un

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

fonds commun affecté aux diverses participations sociales dont, pour certaines, l'évolution de leur coût est quasi proportionnelle à celle des prix et des salaires (à côté d'autres facteurs d'évolution également automatiques) et dont pour d'autres un effort relativement plus important a paru nécessaire ces dernières années.

D - Enfin, il ne paraît guère discutable que, d'une façon générale, l'opinion publique soit moins sensibilisée à l'intérêt de cette législation qu'elle ne peut l'être à l'égard de certaines autres. Cette attitude s'explique sans doute parce que, trop souvent, l'opinion publique voit dans les prestations familiales plus une incitation nataliste (à l'égard de laquelle elle exprime des réserves même inconscientes qu'un facteur de justice sociale).

**

Ces réflexions sont demeurées volontairement très générales. Elles devraient cependant permettre d'aborder un certain nombre de thèmes pour une première réflexion et par exemple les suivants :

1 - Une politique à longue échéance des prestations familiales doit-elle retenir comme fondamentales les deux finalités qui paraissent avoir déterminé son évolution au cours des quarante années écoulées, à savoir :

- incitation à la natalité,
- incitation à la compensation des charges familiales.

2 - Une telle question peut sans doute apparaître comme assez théorique et risquer de mener à une impasse : chacun, en effet, peut avoir sur une telle option une opinion et ces opinions peuvent être totalement en contradiction.

Pour éclairer un tel problème :

a) - On pourrait envisager une « recherche » s'efforçant de déceler les réactions des jeunes à l'égard du problème que pose la constitution d'une famille : les jeunes ménages souhaitent-ils constituer une famille et quels sont les obstacles qui, dans l'affirmative leur paraissent s'y opposer ?

Une politique d'avenir des prestations familiales devrait tenir compte de ces « obstacles » et s'efforcer d'y répondre dans la mesure du possible, c'est-à-dire dans la mesure même où la technique propre à cette législation le permettrait.

b) - On pourrait plus simplement poser le problème de la façon suivante : Est-il psychologiquement opportun de créer des prestations dites « natalistes » et par ailleurs, peut-on penser que la création de telles prestations puisse effectivement avoir une efficacité sur l'évolution de la natalité ?

N'est-il pas plus réaliste de considérer que les prestations familiales s'insèrent dans un complexe plus large de politique familiale et que leur incidence, même si elle est réelle sur la natalité, ne peut être qu'indirecte ?

c) - On pourrait également penser pouvoir répondre à cette question par une analyse des diverses prestations actuellement existantes qui conduirait

AVANT-PROPOS

sans doute à constater qu'il est difficile de classer comme étant strictement natalistes certaines prestations et classer comme correspondant uniquement à la préoccupation compensation des charges d'autres prestations.

3 - En tous cas, quelles que soient la ou les finalités que l'on retiendrait pour la détermination d'une politique à longue échéance en matière de prestations familiales, il paraît utile :

a) - De procéder à une réflexion générale qui, au travers d'une analyse de chacune des prestations existantes, tenterait de déceler l'efficacité sociale du système actuel et peut-être de suggérer des modifications profondes à certaines des règles générales d'attribution.

La remise en cause de certaines des caractéristiques actuelles de la législation, rappelée ci-dessus, ne devrait pas *a priori*, être écartée. Une étude sérieuse et objective doit conduire à envisager toutes les éventualités.

b) - De prendre position sur le principe même d'un système assurant une évolution des prestations familiales permettant de leur conserver, de façon au moins relative, leur valeur dans le budget familial (au minimum maintien du pouvoir d'achat et, éventuellement, évolution de ce pouvoir d'achat en fonction de l'évolution générale de la conjoncture).

4 - Si une réponse positive est donnée à cette question de principe, faut-il chercher à y répondre par la création d'un système d'indexation ou, au contraire, par d'autres modalités ? Le passé a montré combien était vain un système d'indexation extérieur au régime même des prestations familiales et sans doute risque-t-on d'être plus positif en s'orientant dans d'autres voies.

Ainsi pourrait être demandée une affectation réelle, au moins dans le cadre d'un plan et à partir même des travaux du Commissariat général au Plan, d'une fraction déterminée du revenu national. Ce pourcentage devrait être fixé non seulement pour la durée du plan, mais compte tenu des éléments d'évolution internes au régime (nombre d'enfants, âges des enfants, structure des familles), de façon à éviter — toutes choses restant égales — que les prestations servies aux nouveaux bénéficiaires soient pratiquement financées par ce qu'il aurait été prévu d'affecter à la couverture des prestations des bénéficiaires connus au moment de l'établissement du plan.

5 - Eventuellement, pourraient être également étudiés les problèmes que peuvent poser les modalités actuelles de financement, soit de l'ensemble du système des prestations familiales, soit de certaines prestations seulement, d'une part, et d'autre part, les modalités de paiement des prestations ou des différentes formes d'aide tenant compte notamment du montant des ressources des allocataires.

En effet, dans une lettre du 22 septembre 1969, Monsieur le Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, déclarait :

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

« L'Assemblée Nationale vient d'approuver la déclaration par laquelle le Gouvernement a marqué son intention de s'engager dans une politique active de revalorisation de la condition des travailleurs les plus défavorisés et a précisé comment il entendait traduire cette orientation nouvelle dans la législation des prestations familiales.

« L'ébauche d'une nouvelle programmation des prestations familiales qui a été tracée en cette occasion, comporte la création éventuelle sous condition de ressources, d'une allocation en faveur des orphelins et la mise en œuvre, dès 1970, d'une réforme de l'allocation de salaire unique qui s'inspirerait de la même règle.

« Le trait le plus marquant de cette politique est donc le caractère sélectif des mesures nouvelles qui tendent à réserver aux familles à revenus modestes le bénéfice de l'effort de solidarité qui sera consenti.

« Bien qu'une condition de ressources soit déjà admise en matière d'allocation logement, l'extension de cette règle à d'autres prestations familiales n'est pas sans provoquer une profonde révision des conceptions traditionnelles en la matière.

« Il apparaît pourtant qu'en dépit des transferts qu'elle implique, une certaine redistribution des ressources du régime des prestations familiales au profit des plus défavorisés répond plus directement à un souci de justice sociale et à l'idée d'une réelle solidarité que ne peut le faire la législation actuelle ».

Sur le principe même de l'introduction d'une modalité tenant compte des ressources, deux thèses ont été émises au sein du Conseil d'Administration de la C.N.A.F.

Certains considèrent, d'une façon générale, que la nature même des prestations familiales « légales » et de leur financement, doit conduire à exclure tout critère de ressources pour toutes les prestations familiales légales.

On insiste dans ce sens sur l'idée suivante : si certaines situations résultant de la répartition des revenus paraissent critiquables, elles ne peuvent être résolues par le biais des prestations sociales, mais par d'autres moyens : politique des revenus, politique fiscale, les prestations sociales correspondant à un effort de solidarité et couvrant des besoins sociaux minimaux.

D'autres considèrent, au contraire, que les moyens financiers (quelles que soient les modalités selon lesquelles ils sont dégagés) susceptibles de pallier certaines charges, sont limités et que pour être efficaces, pour certaines familles, les prestations servies doivent atteindre un montant tel qu'il n'est guère possible d'envisager l'octroi systématique : il paraît donc préférable de limiter le champ d'application notamment pour de nouvelles prestations, en individualisant l'octroi des prestations et en réservant, par exemple, leur bénéfice à celles des familles pour lesquelles elles sont vraiment indispensables, du fait de leur situation infériorisée au niveau des ressources.

AVANT-PROPOS

Certains tenants de cette thèse admettant toutefois que le principe de la généralisation des droits est fondamentalement attachée à la notion de « prestation légale », ont suggéré que les prestations, dont l'attribution serait subordonnée à un critère de ressources, soient servies sur les fonds sociaux (dont les moyens seraient évidemment fixés en conséquence).

En définitive, le Conseil d'administration a donné son accord sur le principe de mesures visant à atteindre une meilleure adaptation des sommes versées au titre de l'allocation logement et s'est prononcé à la majorité pour la prise en considération du critère de ressources pour l'allocation de salaire unique, alors que la majorité a estimé devoir se prononcer pour la non prise en considération des ressources en ce qui concerne l'allocation « orphelins ».

Introduction

L'enquête présentée dans cet ouvrage est la seconde à caractère national effectuée auprès des familles relevant du régime général des prestations familiales. Le contexte actuel est différent ; en 1961 le problème posé était relativement circonscrit : prévoir l'incidence, sur la répartition du budget, d'un accroissement des allocations familiales, calculer le coût d'un enfant... Tandis qu'il s'agit ici d'une contribution à une meilleure adaptation de la politique familiale aux besoins des nouvelles générations de parents. Cette formulation traduit d'une part une certaine remise en cause de la politique actuelle, mais sans que des options émergent dont il s'agirait seulement de comparer l'efficacité ou se donner les moyens de leur réalisation ; d'autre part, elle sous-entend une prise de conscience de changements relatifs à la famille elle-même.

Du point de vue de la politique familiale, les préoccupations de la C.N.A.F. se situent à deux niveaux par rapport auxquels la recherche s'insère différemment : celui de ses finalités, celui de son efficacité.

Les *finalités* qui paraissent avoir marqué l'évolution du régime des prestations ont perdu de leur actualité et de leur audience. Ainsi en est-il en particulier de l'un des objectifs les plus spécifiques de la politique familiale antérieure, l'objectif nataliste ; la maîtrise croissante de la fécondité rend probablement plus familière l'idée que la rationalité puisse intervenir dans la procréation, mais celle-ci reste vue du ressort privé. En outre, la place prépondérante faite à l'enfant dans les sociétés modernes, le projet dont il est l'objet peuvent entrer en conflit avec une politique nataliste.

Une autre finalité paraît ébranlée, celle de la compensation horizontale des charges familiales. Le principe d'une compensation entre familles ayant un nombre différent d'enfants (ou couples sans enfant ou célibataires) semble céder le pas à un principe de compensation verticale, de redistribution en fonction des ressources. L'allocation de logement fut le premier exemple de prestation légale dont l'attribution tenait compte des ressources ; au moment de l'enquête, le plafonnement de l'allocation de salaire unique était à l'étude. A ces exceptions près, ce type de modalité d'aide ne concernait jusque-là que des activités relevant de l'action sociale. Le problème qui se pose alors est celui de la spécificité de la politique familiale par rapport à d'autres interventions économiques ou sociales : politique des revenus, politique fiscale...

INTRODUCTION

Dans ce climat d'incertitude, ceux qui ont à intervenir dans l'élaboration des décisions peuvent être tentés de rechercher auprès du public la réponse directe aux questions qu'ils se posent et transformer en plébiscite les résultats d'une enquête. La recherche se verrait sollicitée pour un rôle qui n'est pas le sien ; les résultats lus en termes de suffrages, ne peuvent être considérés comme l'expression des besoins. Une même réponse donnée par des personnes différentes aura dans la plupart des cas une signification différente qui ne peut être approchée qu'au regard du contexte ; les réponses sont l'expression d'un vécu, les souhaits sont généralement fonction des possibles et la sommation de toutes les réponses formellement identiques risque d'être une opération artificielle.

Il n'est guère aisé de juger de l'*efficacité* d'une politique lorsque les objectifs qui la commandent ne sont pas parfaitement clairs ou même lorsque émergent d'autres courants d'idées, divergents ou quelquefois contradictoires. Il y a au moins un risque d'anachronisme. Par exemple, on jugera du caractère redistributif de certaines actions alors qu'elles n'ont pas été instituées dans cette perspective. Ainsi dans un marché de pénurie comme celui du logement où le poids des stratégies individuelles domine, il n'est pas étonnant que l'efficacité de l'allocation de logement auprès des familles les plus démunies soit médiocre et que finalement, les ressources des allocataires aient été un peu plus élevées que celles des autres familles (1) ; du fait des normes de logement imposées et des modes de vie qui en découlent, les familles de la classe moyenne étaient les bénéficiaires les plus probables. L'allocation de salaire unique fournit un exemple similaire ; le travail des mères de famille est, dans les catégories les plus défavorisées, une nécessité, alors que dans les milieux aisés, il résulte d'un choix. Les familles qui ont le plus besoin d'un double salaire perdent l'avantage du salaire unique ; en même temps cette prestation a un caractère de sanction morale (d'autant que la faiblesse de son montant le rend difficilement perceptible comme une compensation de salaire ou une rétribution pour la pré-éducation des enfants) qui peut ajouter un certain trouble aux tensions et au surmenage que subissent malgré elles les femmes des catégories défavorisées, lorsqu'elles exercent un travail professionnel.

Il est difficile de porter un jugement en référence aux finalités d'origine. En revanche, l'élaboration d'une politique nouvelle impliquerait de connaître l'impact des actions menées ; or les caractéristiques des familles qui bénéficient des différentes formes d'aide venant des Caisses d'Allocations Familiales sont mal connues. Ceci vaut non seulement pour les différents secteurs d'activité de l'action sociale mais aussi pour certaines prestations légales. L'un des objectifs de l'enquête présentée ici est donc l'*analyse socio-économique de la population touchée par la politique actuelle* des Caisses d'Allocations Familiales : « clientèle » de l'action sociale (des travailleurs sociaux, des centres sociaux, des

(1) Les résultats ci-après montrent qu'actuellement encore, les catégories les plus pauvres ne bénéficient pas de cette forme d'aide plus souvent que les familles des classes moyennes.

équipements de vacances...), bénéficiaires des différentes prestations légales ou extra-légales (allocation de logement, bons-vacances...).

Cette orientation relativement extensive est complémentaire de celle des recherches récentes menées à l'initiative de la C.N.A.F., recherches centrées sur un type d'action ou de prestation étudié dans toutes ses dimensions : histoire, gestion, clientèle servie... C'est ainsi que d'importants travaux ont été réalisés dans les domaines suivants : travailleurs sociaux, enseignement d'économie familiale, vacances, centres aérés... Ils ont été utilisés au cours de cette exploitation et seront par la suite particulièrement précieux pour l'élaboration d'une typologie des services et équipements collectifs à laquelle conduisent les résultats du chapitre VI de cet ouvrage.

La réflexion sur les finalités et l'efficacité de la politique familiale prend une importance particulière au moment où des changements sont perceptibles concernant la famille elle-même. Il paraît étonnant, rétrospectivement, qu'une politique de la famille se soit élaborée au cours des années indépendamment d'une recherche sur les formes de structures familiales. L'image stéréotypée de la cellule nucléaire, en particulier, paraît avoir été communément admise ; ce modèle implique un mode uniforme de relation entre la famille et son environnement ; par exemple, il ne rend pas compte des différences entre classes sociales concernant les rôles assumés par la parenté élargie. D'une façon générale, malgré son orientation nataliste, la politique familiale ne paraît pas avoir été inspirée par une réflexion sur le rôle de la collectivité à l'égard de la famille, qui prendrait en compte les fonctions assumées par les différentes formes familiales et leurs substituts. L'information recueillie devrait combler, en partie, cette lacune : l'un des champs d'investigation privilégié dans l'élaboration des questionnaires est en effet *l'analyse sociologique de la famille*. Si ce thème a été mis au centre de cette étude, c'est en raison des changements qui s'annonçaient à ses débuts : la diminution de la fécondité et la diffusion du travail des femmes ; ces deux aspects sont les seuls abordés dans cet ouvrage, le thème de la famille faisant l'objet de recherches en cours.

La diminution de la natalité a progressivement gagné les pays économiquement développés. Au commencement de ce travail cette tendance était connue pour la France elle-même : la diminution du taux de natalité était régulière depuis 1964. En revanche, les changements à l'égard du travail féminin n'étaient pas perceptibles à partir des statistiques ; en particulier, le taux d'activité féminine n'a pas varié, au niveau global, entre les deux recensements, 1962 et 1968. C'est à travers la littérature et la presse que de nouvelles tendances apparaissaient, qui ont retenu l'attention. Les premiers résultats de l'enquête laissent prévoir un accroissement rapide du travail des femmes que les statistiques les plus récentes (1973) semblent confirmer.

En définitive, du fait de la difficulté et de la généralité des problèmes soulevés, cette enquête se conçoit comme un *champ d'analyse*, couvrant de la façon la plus exhaustive possible un domaine précis ; autrement dit on cherche à décrire les comportements à l'égard des actions en faveur des familles en

INTRODUCTION

intégrant toutes les variables pouvant interagir et en fournir une explication. Ce n'est pas une enquête destinée à la vérification d'hypothèses préalables.

La méthodologie de l'enquête, comme son exploitation ont été gouvernées par l'option de la description, au sens où les statisticiens entendent ce mot, d'une recherche des plus grandes différences significatives. C'est dans cette optique qu'a été construit le plan de sondage : les communes-échantillon ont été choisies de façon à assurer une égale représentation des villes du point de vue de la répartition socio-professionnelle des habitants et de l'activité des femmes ; tandis que les taux de sondage des familles elles-mêmes étaient calculés de façon à privilégier d'une part les familles nombreuses, d'autre part celles où la mère exerce une activité professionnelle. C'est encore dans cette optique que sont exploités les résultats, particulièrement pour ce premier compte-rendu. Ce qui explique une utilisation peu usuelle de l'analyse des données, cette technique ayant pour effet de filtrer, parmi un grand ensemble de variables (d'opinions en particulier) celles à propos desquelles les personnes interrogées se différencient systématiquement de la façon la plus importante. Ainsi par exemple, l'analyse simultanée de toutes les caractéristiques socio-économiques des familles, exposée au chapitre II, si elle fait apparaître des relations connues (hérédité sociale, homogamie...) en donne une vue d'ensemble et fournit en outre un procédé de classification des familles intégrant le caractère cumulatif de certaines variables (origine sociale, instruction, statut professionnel...). Elle conduit à la construction d'un indicateur de statut socio-culturel (annexe 1 des annexes générales) utilisé fréquemment dans ce compte-rendu, qui est de façon constitutive beaucoup plus discriminant que toute autre variable analysée, en particulier du point de vue de l'accès aux services et équipements collectifs (chapitre VI). L'analyse des données a été systématiquement utilisée dans le cas des questions d'opinion, information particulièrement peu fiable ; cette technique retenant les variations systématiques a pour avantage d'éliminer l'élément contingent des attitudes exprimées.

Cet ouvrage comporte six chapitres. Le premier est une présentation de l'enquête : objectifs, analyses préparatoires, techniques de sondage, population représentée et information collectée, échantillon contacté et familles ayant refusé de participer. Les cinq autres chapitres peuvent être répartis en trois thèmes :

La description socio-économique des familles (chapitre II). Les statistiques des Caisses fournissent une abondante documentation sur les familles percevant des prestations familiales ; il ne s'agit pas de faire double-emploi ici ; sur certains points l'information est plus détaillée (en particulier sur l'origine sociale, la profession des pères et mères de famille...), mais là n'est pas l'essentiel ; la présentation ci-après n'est pas une publication systématique de tableaux de répartition des familles selon tel ou tel caractère ; elle tient compte des *liaisons* existant entre eux et reproduit les plus significatives.

L'évolution des structures familiales dont deux dimensions ont été privilégiées : la fécondité (chapitre III) et le travail des femmes (chapitre IV). L'étude de la fécondité s'appuie sur deux données : le nombre réel d'enfants

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

et le nombre idéal selon l'opinion des hommes et des femmes interrogés. La présentation fait ressortir leurs variations les plus importantes, celles en fonction de la catégorie socio-professionnelle et surtout celles liées au travail des femmes. Ce dernier thème est abordé dans une optique prospective ; les attitudes en particulier sont réduites à une dimension : attitudes plus ou moins favorables ou défavorables, dont on étudie les variations les plus significatives entre les groupes sociaux.

Les actions en faveur des familles. Le chapitre V est consacré à l'analyse des attitudes des personnes interrogées : à propos des fonctions assumées, de la nature des actions (aides sous forme d'allocations en espèces ou investissements en équipements et services) ou enfin à propos du choix des populations bénéficiaires. Le chapitre VI traite de la fréquentation des services et équipements collectifs, en particulier l'évolution du taux de fréquentation en fonction des ressources et du statut socio-culturel.

Un ensemble de données statistiques est publié en fin d'ouvrage. Il a pour thème principal la fréquentation des services et équipements et se présente sous la forme de dix séries de tableaux relatifs à des activités particulières.

*
**

Les questionnaires ont été élaborés avec le concours de Françoise LAUTMAN, chargée de recherches au C.N.R.S. et Louis ROUSSEL, maître-assistant à l'Université de Paris V et chargé de recherches à l'I.N.E.D. qui ont aimablement accepté de mettre au service de ce travail leur expérience et leur compétence en matière de démographie et de sociologie de la famille.

Pierre RAYNAUD, du bureau de recherches de la C.N.A.F., a apporté une collaboration précieuse à ce travail par sa connaissance du système des prestations familiales et des travaux réalisés à l'initiative de la C.N.A.F. Il a en outre assumé le travail de liaison avec les Caisses d'Allocations Familiales, avec les services mécanographiques lors de la préparation du sondage, puis avec les responsables locaux et les travailleurs sociaux chargés de la réalisation de l'enquête sur le terrain.

Citons parmi les documents analysés au cours de la préparation de cette enquête, les travaux et enquêtes réalisés dans le domaine de la sociologie de la famille par Andrée MICHEL, maître de recherches au C.N.R.S. et Cléo PRESVELOU, professeur à l'Université catholique de Louvain, ainsi que les recherches d'Agnès PITROU, chargée de recherches au laboratoire d'économie et de sociologie du travail (Aix-en-Provence) sur la fréquentation des services et équipements collectifs.

Les travaux préparatoires au sondage ont été réalisés par Jorge NOMAKSTEINSKY, assistant à la faculté de Nanterre. Les analyses documentaires et la mise au point des questionnaires ont bénéficié de la collaboration de Jean-Pierre FENELON, attaché de recherches au C.N.R.S. et de Brigitte JOUSSELIN chargée de recherches au CREDOC.

INTRODUCTION

Ces travaux ont bénéficié de l'expérience de l'ensemble des services de la C.N.A.F. qui, aux diverses étapes de la recherche, ont donné leur concours.

Cette enquête n'a pu être réalisée que grâce à l'appui constant de Monsieur LEBEL et à l'aide efficace que lui-même et Jacqueline ANCELIN nous ont toujours apportée.

CHAPITRE I

Présentation de l'enquête

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

L'échantillon étudié est représentatif des familles allocataires, salariées du régime général ayant au plus cinq enfants au sens du droit aux allocations familiales et résidant dans les unités urbaines de 10 000 habitants ou plus. Il y a 1 762 familles de ce type.

L'échantillon comporte en outre des célibataires (73 hommes et 65 femmes), 78 couples récemment mariés, 122 couples attendant leur premier enfant et 41 couples ayant un enfant dont la mère travaille. Ces échantillons d'effectifs faibles tirés dans des fichiers hétérogènes ne sont pas représentatifs de leur groupe.

Le sondage a comporté deux opérations successives. La première, le choix des villes de l'enquête, a été réalisée après une analyse de la répartition socio-professionnelle des habitants des unités urbaines ; les communes-échantillons représentent tous les profils existants. Pour la seconde, le tirage au sort des familles dans ces villes, des taux de sondage différents ont été adoptés selon l'activité de la mère (exercice ou non d'une profession), le nombre d'enfants (de 2 à 5) et l'âge de l'aîné (en 4 classes) de façon que les différentes combinaisons possibles de ces trois critères soient également représentées.

Les thèmes principaux de l'enquête concernent d'une part l'évolution de la cellule familiale : fécondité, travail des femmes, relation entre cellule conjugale et parenté étendue et d'autre part, le recours aux différentes formes d'actions en faveur des familles, la fréquentation des services et équipements collectifs, les attitudes à l'égard du rôle de la collectivité.

Trois questionnaires principaux contiennent la plus grande partie de l'information recueillie auprès des femmes, chacun ayant donné lieu à une interview d'une durée d'au moins une heure et demie. Un questionnaire s'adressait aux hommes.

L'enquête a été réalisée sur le terrain de mars à juillet 1971.

Ce chapitre est consacré à l'ensemble des étapes qui précèdent le traitement de l'information :

- présentation de l'information recueillie et formes des questionnaires,
- exposé des techniques adoptées pour le sondage,
- mise en place de l'échantillon, contacts et refus.

1. OBJECTIFS DE L'ENQUETE ET INFORMATION RECUEILLIE

Le rôle d'une enquête sociale peut être d'apporter des informations sur les conditions de réalisation d'objectifs politiques ou sur les conséquences de décisions. Elle ne peut servir à déterminer ces objectifs. Or au cours des quelques années précédant cette enquête l'évolution du régime des prestations familiales semble prendre une certaine distance par rapport aux finalités antérieures (cf. avant propos) sans pour autant que des objectifs nouveaux se dégagent clairement : les préoccupations natalistes demeurent mais s'expriment différemment, non en termes d'incitation, mais en termes de réduction des freins à la natalité. Les objectifs de compensation des charges familiales à l'intérieur des classes sociales, compensation horizontale, perdent de leur actualité ou de leur poids devant un consensus de plus en plus large sur les problèmes de justice sociale, en particulier la prise de conscience des inégalités des chances. Enfin si le budget de l'action sociale reste faible comparé à celui des prestations légales, la question des services et équipements sociaux prend une importance croissante dans les préoccupations politiques.

Ces tendances s'observent au cours d'une période (1960-1970) où d'importants changements interviennent dont elles ne sont certainement pas indépendantes : la baisse sensible de la natalité et une revendication croissante d'un élargissement du rôle social des femmes (travail, participations collectives).

L'objectif de l'enquête est l'analyse de ces tendances. Plus précisément il s'agit de *localiser les différences* entre les familles ou les groupes sociaux, différences concernant à la fois les attitudes à l'égard des problèmes posés, leur signification, le mode sur lequel ils sont vécus. Il est commode pour la présentation de séparer deux champs d'investigation :

— le problème de l'évolution des structures familiales relevant plus spécifiquement de la sociologie de la famille : fécondité et limitation des naissances, rôle social et activité professionnelle des femmes, rôles réciproques des différents membres de la famille (conjoint, parents-enfants, ascendants), forme de structure familiale (cellule nucléaire - famille élargie),

— le problème de l'évolution du rôle de la collectivité à l'égard des familles : choix des fonctions à assumer, modalités d'actions, critères d'attribution des prestations ou choix des populations bénéficiaires.

L'évolution des structures familiales pose le problème de la *répartition des rôles entre la famille et la collectivité*, transfert possible vers la collectivité de certaines fonctions traditionnellement assumées par la famille ou la parenté étendue (socialisation des enfants, domaines des activités hors travail...). Il est cependant peu vraisemblable que ces problèmes aient la même signification pour tous et l'on doit s'interroger sur l'origine des tendances, la façon dont elles sont vécues, voire subies par certaines catégories. La conception du plan de sondage vise à faire ressortir ces différences.

1.1. PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La liste des questions proprement dites est reportée en annexe générale page 417. Il ne s'agit pas d'une reproduction exacte des questionnaires, mais d'une présentation par thèmes plus facilement assimilable : évolution des structures familiales, actions en faveur des familles, fréquentation des services et équipements collectifs et bénéficiaires des prestations.

1.1.1. Description socio-économique des familles

Ces informations comportent des renseignements d'ordre démographique : répartition par âge, sexe et lien de parenté des différentes personnes vivant habituellement avec le couple principal (voir ci-après § 2.3) qui permettront des analyses comparatives de la fécondité et des différentes étapes du cycle de vie.

Les caractéristiques individuelles des membres de la famille, parents et enfants, sont très détaillées à la fois en ce qui concerne la scolarité et le niveau d'instruction, l'occupation ou la profession. On a cherché à constituer un matériel statistique convenant à une description du *statut social* plus complète et plus discriminante que des informations d'ordre strictement économique. C'est aussi dans cette perspective qu'ont été recueillies des données relativement détaillées sur l'origine sociale des personnes interrogées (profession des ascendants paternels et maternels).

C'est principalement à partir de cet ensemble d'informations qu'on tentera de localiser les différences entre les familles du point de vue des champs d'investigation de l'enquête.

1.1.2. Structures familiales

On réunit sous ce titre les informations destinées à une analyse des différents types familiaux. Parler de « la famille » est certainement une simplification abusive, même du simple point de vue de sa composition. Le modèle du couple avec enfant n'est une réalité sociale que si l'on privilégie le critère de localisation encore n'est-ce pas partout le modèle dominant. Une délimitation un peu plus scientifique des frontières de la famille devrait faire intervenir des critères fonctionnels de dépendance et de rôle mutuels. Sous ce rapport on sait qu'il existe des variations systématiques entre les classes sociales, des relations entre cellule conjugale et famille élargie, en particulier une variation des fonctions assumées par les ascendants vis-à-vis des jeunes, donc de l'influence des premiers sur les seconds dans la transmission des modèles familiaux.

Le champ des informations couvre les cinq chapitres énumérés ci-dessous de façon assez inégale ; le problème du travail féminin tient la plus large place dans les questionnaires, celui de la fécondité et la question de la limita-

PRESENTATION DE L'ENQUETE

tion des naissances sont relativement plus développés que les problèmes concernant l'évolution du mariage :

Mariage et rôles dans le couple : finalité du mariage, attitude par rapport à l'institution, homogamie, autonomie des conjoints, répartition des tâches, de l'autorité.

Rôle social de la femme et travail féminin, motivations économiques, motivations psychologiques, conditions de travail (nature, horaires, rémunération).

Rôle parents-enfants, éducation : âge et mode de socialisation des jeunes enfants, degré d'autonomie, différences entre garçons et filles, influence des parents sur les idées, les études, le métier, la fréquentation de groupements. Difficultés d'éducation, d'emploi, âge d'entrée dans la vie active.

Relation entre la cellule nucléaire et la parenté étendue : degré de fréquentation, services rendus : garde des enfants, aide ménagère, liens économiques (soutiens divers, prêts, dons...).

1.1.3. Rôle de la collectivité à l'égard des familles

Ce champ couvre deux types d'information : l'un ayant trait à des modifications éventuelles du système des prestations familiales. Il s'agit de questions d'opinion. L'autre, permettant une analyse du profil des bénéficiaires des actions actuelles en faveur des familles ; il s'agit de questions portant sur la fréquentation des services et équipements collectifs ou le bénéfice de prestations particulières.

Questions d'opinion :

Importance relative accordée à certaines fonctions : logement, habitat social, vacances, équipement du ménage, garde des enfants.

Arbitrage entre prestations en espèces (affectées ou non) et prestations en nature (destinées à la création et au fonctionnement de services...).

Sélection éventuelle des bénéficiaires de certaines actions : institution de critère de ressources, choix de certaines catégories de familles.

Degré d'information en matière de prestations familiales.

Image du rôle de l'Etat : choix entre financement public ou financement privé, image des services à caractère social...

Fréquentation des services et équipements sociaux :

La liste concerne principalement, mais non exclusivement, des actions figurant dans le programme actuel de l'action sanitaire et sociale. Les questions privilégient la fonction assumée, point de vue de l'utilisateur, non le rattachement administratif du service.

Les services et équipements couverts par l'enquête sont les suivants :

Travailleurs sociaux : travailleuses familiales et permanence sociale.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Services de santé : type de solution pour les soins courants, consultations au centre social, mode de couverture des risques (assurances volontaires).

Vacances : équipements collectifs familiaux (degré d'information et utilisation) ; solutions individuelles (résidences secondaires, résidences d'ascendants...) ; départ en vacances au cours des deux dernières années (parents-enfants ensemble) ; bons vacances ; attitudes par rapport aux actions actuelles ou éventuelles des C.A.F. en faveur des vacances (création d'équipements, allocations spéciales).

Services d'information divers : orientation professionnelle, service d'information logement, permanence sociale, centre de planning... dans le cadre d'un centre social ou non.

Activités de loisirs ou de culture, activités pédagogiques dans le cadre d'un centre social ou non.

Garde des enfants en bas âge : utilisation des crèches, garderies ; garde du soir, baby-sitters.

Fréquentation des équipements sportifs (par les parents et les enfants).

L'information porte également sur les *conditions de vie*, dans la mesure où elles manifestent une aptitude à l'utilisation des services offerts ou le bénéfice d'aides familiales ou sociales. Ce sont en outre des indicateurs socio-économiques de niveau de vie :

Logement : statut d'occupation, financement, conditions d'emménagement, canal d'information, démarches.

Conditions de logement, type, confort, taille et composition du logement, perception de l'allocation de logement.

Équipement de la famille (équipement ménager et de loisir) : nature, date d'acquisition, financement, endettement, aides diverses (prêts et dons).

Environnement : quartier, commerces, équipements, services, agréments ; distances domicile-école, domicile-travail.

1.2. QUESTIONNAIRES, VISITES

L'enquête a été faite auprès de couples mariés ou non, familles allocataires et jeunes couples et également auprès de quelques célibataires (cf. § 3.1). Elle s'adressait à des *hommes* et à des *femmes*, ce qui est un trait original de cette enquête par rapport aux autres enquêtes nationales. Toutefois la plus grande partie de l'information a été recueillie auprès des femmes.

L'enquête comporte sept questionnaires : trois questionnaires destinés à la femme correspondant chacun à une interview d'une durée minimum d'une heure et demie. Un même thème peut être réparti sur les trois questionnaires

PRESENTATION DE L'ENQUETE

avec quelques recoupements entre les questions posées ; de même sont réparties les questions factuelles et les questions d'attitudes (1).

Un questionnaire destiné au mari. C'est un sous-ensemble des trois questionnaires principaux, réduit aux seules questions d'attitudes posées de façon identique ; elles concernent les thèmes accompagnés d'un astérisque dans la note (1) ci-dessous.

Un carnet de budget-temps laissé à la mère de famille. Elle devait le tenir à jour pendant une durée d'une semaine.

Deux documents devaient en outre être remplis par l'enquêtrice :

— l'un fournit une description du quartier ; type d'immeubles, densité et type d'habitat, aspect général du quartier, espaces verts, aires de jeux, proximité du centre commercial, de certains équipements,

— l'autre résume les circonstances sociales de l'interview : durée, accueil et participation, questions incomprises ou ayant entraîné des réticences, difficultés rencontrées, problèmes particuliers de la famille... (2).

La charge de la réalisation de l'enquête sur le terrain a été confiée aux techniciennes en économie sociale et familiale et dans certains cas aux assis-

(1) Répartition des thèmes au cours des trois visites. Les astérisques correspondent aux questions posées également au mari.

Questionnaire n° 1, première visite :

— caractéristiques individuelles des différents membres de la famille : âge, lien de parenté, statut matrimonial, instruction et formation professionnelle, profession s'il y a lieu ;

— travail féminin : description, rémunération, horaires, trajets, interruptions, attitudes à l'égard du travail * ;

— garde des enfants en bas âge pour les femmes qui travaillent, solution adoptée, inconvénients, coût ;

— problèmes de la limitation des naissances ;

— freins à la natalité * ;

— premier ensemble des questions sur les actions en faveur des familles * ;

— fréquentation du centre social * et activités diverses * ;

Questionnaire n° 2, deuxième visite :

— logement et environnement, description détaillée, opinion *, financement ;

— aide ménagère - travailleuses familiales - assistante sociale ;

— milieu d'origine et relation avec les ascendants, relations amicales ;

— éducation des enfants * ;

Questionnaire n° 3, troisième visite :

— équipement de la famille ;

— utilisation des équipements sportifs ;

— les vacances ;

— la vie sociale : associations, lectures ;

— les rôles conjugaux *, le mariage *, la fécondité idéale * ;

— les opinions sur les services et équipements dans la ville ou le quartier * ;

— la gestion du budget ;

— les ressources.

(2) Ce dernier questionnaire permettra des analyses ultérieures concernant certaines catégories de familles, en particulier les familles étrangères.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

tantes sociales. La durée des visites dépassait le plus souvent l'heure et demie prévue. Dans la plupart des cas l'ensemble des quatre visites représente plus de huit heures passées dans la famille et il n'est pas rare de compter 15 ou 16 heures.

L'enquête a commencé sur le terrain vers le 15 mars 1971, elle était terminée dans la plupart des cas le 1^{er} juillet suivant. Toutefois, les difficultés rencontrées dans certaines communes ont conduit à des délais plus importants. Certaines enquêtes n'ont pu être réalisées que fin 1971.

2. CHOIX DE L'ECHANTILLON

2.1. LE CHOIX D'UN ÉCHANTILLON EN FONCTION DES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

L'objectif principal des enquêtes statistiques nationales est *l'estimation de moyennes*. La *représentativité* des échantillons est dans ce cas la première exigence du statisticien. L'intérêt de ces résultats tient aux *comparaisons* qu'ils permettent, analyse des tendances, comparaisons internationales...

Lorsqu'il s'agit de constituer un matériel statistique de recherche, le point de vue de l'estimation de moyennes passe au second plan, celui de *l'explication* des phénomènes prévaut. Celle-ci repose encore sur des comparaisons mais à l'intérieur du matériau statistique constitué. Il est souhaitable que les termes de la comparaison soient *aussi extrêmes* que possible afin que soient plus facilement décelables les sources de variations. *Rendre maxima les différences* devra être le principe fondamental pour la fabrication du plan de sondage.

Autrement dit, ayant repéré parmi les éléments connus et observables les caractères des individus les plus discriminants par rapport au phénomène à étudier — revenu ou profession s'il s'agit d'analyser les comportements économiques (fréquentation des équipements par exemple), fécondité ou travail féminin s'il s'agit d'analyser les structures familiales — on doit chercher à ce que *toutes les valeurs de ces caractères susceptibles de se rencontrer dans la nature, soient représentées aussi également que possible dans l'échantillon*.

Toute la richesse des enquêtes vient de la possibilité qu'elles offrent, au moins théoriquement, de détecter des caractères discriminants des comportements individuels. Sans remonter aux causes, on avance ainsi peu à peu dans la connaissance des pratiques sociales. Mais la constitution d'un échantillon dans cette perspective est techniquement plus complexe que si l'on recherche seulement la représentativité. Cela implique des informations a priori sur les variables dont dépend le phénomène que l'on se propose de décrire. Il faut aussi que ces variables existent dans le fichier de base de sondage. A nombre d'observations égal, l'échantillon fournira des estimations d'autant plus précises pour l'analyse que ces variables seront représentées plus uniformément.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

Dans le cas présent, on connaît mal les facteurs à l'origine de l'évolution des structures familiales, des rôles réciproques attendus de la famille et de la collectivité. En revanche, on peut localiser les signes de changement et tenter une sur-représentation des caractères qui les accompagnent. Du strict point de vue de leur *repérage* — et non pas du degré de contrôle qu'ont sur eux les familles — ces caractères sont de deux ordres, conduisant à un tirage en deux temps.

— les caractères exogènes par rapport à la famille. Ce sont des descripteurs de l'environnement. Leur analyse a conduit au choix des *villes*.

— les caractères spécifiques à la famille. Leur choix a présidé au tirage au sort des familles à l'intérieur des communes-échantillons.

2.2. LE CHOIX DES VILLES, COMMUNES-ÉCHANTILLONS

Bien des analyses socio-économiques ont montré que les variations régionales ou entre types d'habitat étaient assez peu réductibles. Cependant une enquête relativement limitée ne peut prétendre à leur analyse complète. Toutefois on peut, à partir de typologies partielles faire quelques conjectures sur l'origine des plus grandes variations.

Il aurait été souhaitable d'effectuer une typologie des communes selon l'offre en équipements, variable probablement discriminante des attitudes et des comportements des familles. Mais à l'époque du sondage (septembre-octobre 1970), aucune statistique d'offre en matière d'équipements et services dans les communes n'était disponible. Un recensement a été organisé dans les 114 Caisses d'Allocations Familiales, mais il s'est révélé une opération beaucoup plus lourde que prévue du fait de cette pénurie statistique. Faute de temps ses résultats n'ont pu être utilisés pour le choix des communes-échantillons.

2.2.1. Analyse préliminaire au choix des communes-échantillons

Les données utilisées pour réaliser cette analyse sont celles du recensement de la population effectué par l'INSEE en 1968. C'est un recensement des individus, il fournit donc un ensemble assez varié de caractéristiques socio-économiques des personnes et non des données concernant l'environnement, sauf la description des logements (1).

(1) Les données du recensement de 1968 qui ont été analysées comportent pour chaque unité urbaine de 10 000 habitants ou plus, les distributions suivantes :

- Population totale et population active par sexe et âge.
- Personnes de 15 ans ou plus selon le niveau d'instruction générale et technique.
- Population active par sexe selon la catégorie socio-professionnelle.
- Population active par sexe selon la branche d'activité.
- Population des ménages selon la profession du chef de ménage.
- Population des familles biologiques selon le nombre d'enfants.
- Logements par catégorie - type d'immeuble - année d'achèvement.
- Logements par élément de confort : eau - sanitaires - chauffage - nombre de pièces - peuplement - statut d'occupation.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Le traitement de ces données et les résultats auxquels il a conduit ont déjà été publiés (1). On n'en donne ici qu'une illustration.

Les villes ont été classées non d'après leur nombre d'habitants, ni d'après leur proximité géographique mais d'après *les similitudes de la répartition des activités de leurs habitants*. Cette variable d'activité (2) s'est avérée la plus discriminante de toutes les variables étudiées mettant en évidence des différences entre les communes qui se reproduisaient selon d'autres critères : les structures familiales, le logement ou la branche d'activité collective...

Les « proximités » socio-professionnelles ont été mises en évidence par une analyse des correspondances effectuée séparément pour la région parisienne et la province.

La région parisienne était divisée en 373 communes, la province en 390 unités urbaines de 10 000 habitants et plus. Pour chacune de ces unités géographiques on disposait de la répartition de la population résidante en 58 catégories d'activité (29 par sexe ; on n'en donnera pas la liste, elles figurent lisiblement sur les graphiques 1 a et 1 b ci-après).

On peut définir et calculer une « distance » entre deux villes, dont on comprendra la signification si l'on précise que deux villes sont « proches » si la répartition (en pourcentage) de leur population entre les 58 catégories considérées est à peu près la même ; leur distance sera nulle si les deux répartitions sont identiques (leur population totale pouvant être très différente, la taille de la ville ne joue pas). Au contraire deux villes seront très « éloignées » si, lorsque le poids d'une catégorie est fort dans l'une, il est faible dans l'autre et réciproquement.

La même notion de distance vaut pour les catégories ou professions : deux professions sont proches si leur poids varie de façon semblable dans toutes les villes analysées...

La méthode consiste à trouver un résumé de toute l'information, ensemble des communes et ensemble des activités, qui respecte au mieux ces distances et qui puisse être assimilé par simple lecture. Le cas le plus favorable est celui où les informations peuvent être représentées dans un plan. C'est le cas ici.

La position relative des communes et celle des activités dans le plan des

(1) L. LEBART et N. TABARD, Morphologie sociale des communes urbaines, Consommation, n° 2, juin 1971.

(2) Le mot activité a une acception très large. Les hommes et les femmes ont été séparément classés en 29 groupes constitués comme suit : au-dessous de 15 ans les individus sont classés selon l'âge, de 15 à 65 ans ils sont classés selon leur profession, ou leur activité scolaire ou universitaire ; les femmes au foyer font partie des « personnes inactives de 15 à 65 ans » ; les inactifs sont classés selon leur secteur d'origine lorsqu'ils sont retraités.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

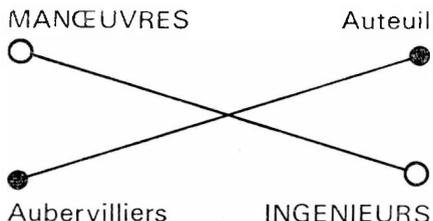
deux premiers facteurs sont présentées aux figures 1a pour la région parisienne et 1b pour la province (1).

Résultats relatifs à la région parisienne

Pour aider à une interprétation intuitive du graphique 1 a on prendra l'exemple de deux communes figurant à des positions extrêmes, Paris (16^e) quartier d'Auteuil et Aubervilliers et celui de deux activités également très éloignées : les ingénieurs et les manœuvres.

A Aubervilliers, sur 72 399 habitants, on trouvera par exemple 168 ingénieurs (2 %) et 4 776 manœuvres (66 %). A Paris (16^e) Auteuil, sur 83 600 habitants : 1 932 ingénieurs (23 %) et 436 manœuvres (5 %).

Sur la carte qui représente simultanément les *communes* de la région parisienne en fonction de la similitude de leur profil socio-professionnel et les *activités* en fonction de la similitude de leur représentation dans les communes il est normal d'observer la position relative ci-contre de ces deux couples.



C'est un premier élément de l'intérêt d'une telle représentation. Non seulement on y trouve l'opposition entre deux sujets de nos mesures statistiques (Auteuil et Aubervilliers), mais encore les raisons de cette opposition (ingénieurs - manœuvres).

Bien entendu, ces raisons sont quantifiées par des chiffres sur lesquels nous ne dirons rien ici. On peut seulement indiquer un mode de lecture du graphique. Chercher :

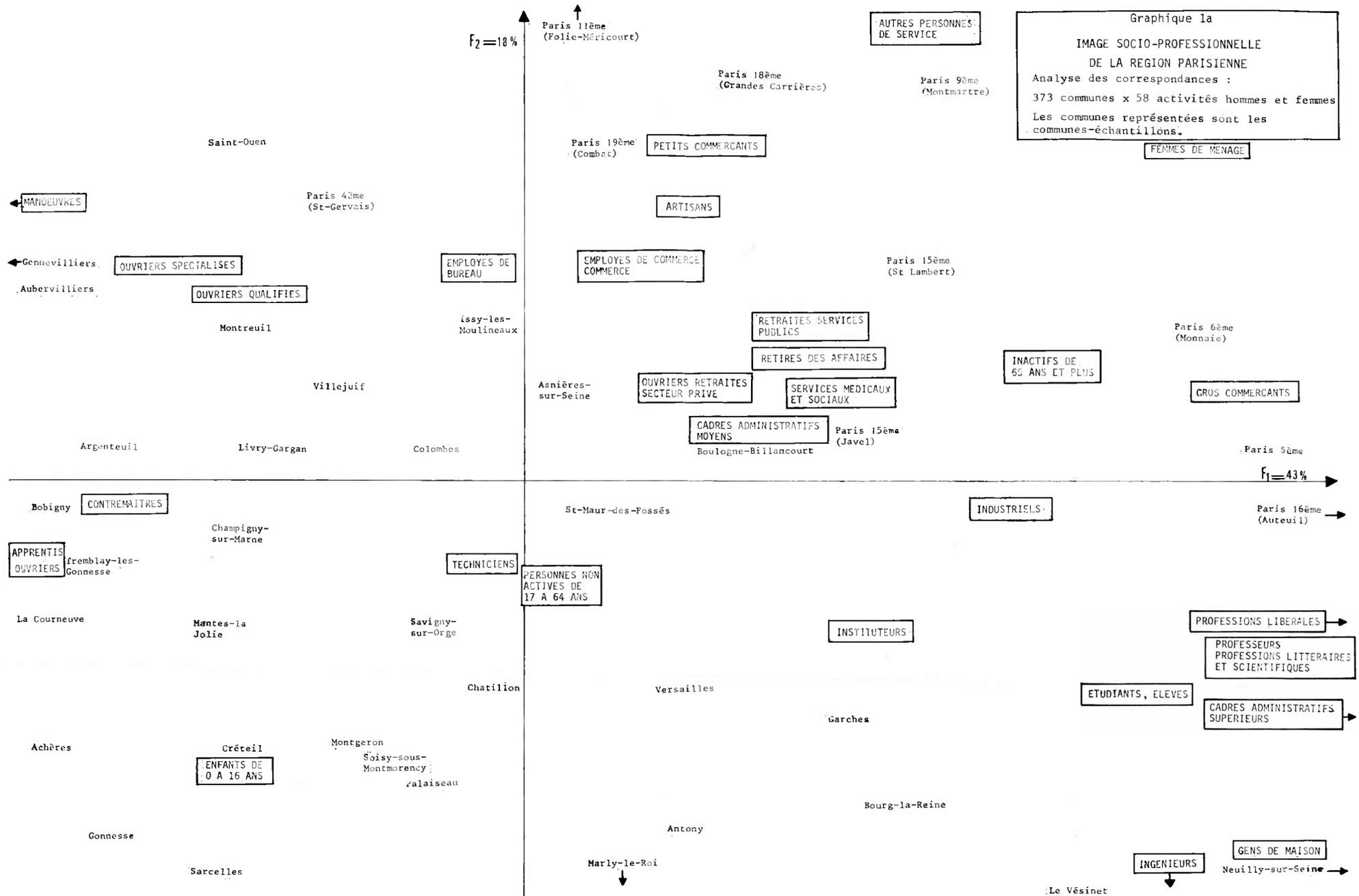
Quelles communes se ressemblent : Aubervilliers-Gennevilliers, Antony-Marly-le-Roi, Auteuil-Neuilly... ou s'opposent : Sarcelles-Paris (5^e).

Quelles catégories d'activités se ressemblent : O.S.-manœuvres, petits commerçants-inactifs... ou s'opposent : apprentis- cadres supérieurs.

D'où viennent ces ressemblances ? Quelles activités dominent dans tel groupe de communes...

(1) Pour alléger la présentation il n'y a que 29 catégories d'activités, positions moyennes des 58 catégories relatives aux hommes et aux femmes. De même ne pouvant faire figurer les 373 ou 390 communes analysées on a choisi de présenter les communes retenues après cette analyse pour y effectuer l'enquête, les communes-échantillons.

Graphique 1a
 IMAGE SOCIO-PROFESSIONNELLE
 DE LA REGION PARISIENNE
 Analyse des correspondances :
 373 communes x 58 activités hommes et femmes
 Les communes représentées sont les
 communes-échantillons.



BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Ainsi s'il est impossible de lire un tableau de 58 lignes (les catégories) et de 373 colonnes (les communes et quartiers), les méthodes d'analyse d'un tel tableau le résumant sur une carte, véritable paysage où se combinent les oppositions, les ressemblances et les traits qui les déterminent.

Il est désormais inutile d'avoir en tête, pour examiner les communes et les quartiers, les 58 nombres qui décriraient chacun d'eux. On est certain que deux chiffres synthétiques suffisent : position sur le premier axe et position sur le deuxième axe. Cette certitude est une base pour les considérations futures. On aurait par exemple commis une erreur en ne classant les communes qu'avec un seul critère (lequel d'ailleurs : proportion d'ouvriers ? proportion d'inactifs hommes ?). On n'aurait jamais pu les classer en tenant compte de toutes les catégories : l'esprit humain ne peut pas considérer à la fois 58 nombres et ceci 373 fois...

La signification des premiers facteurs est très claire, on peut parler de ségrégation sociale de l'habitat selon le statut professionnel ; la progression de gauche à droite est celle de la hiérarchie sociale : les professions libérales, les cadres supérieurs avec qui les gens de maison cohabitent s'opposent sur cet axe aux diverses catégories d'ouvriers et aux manœuvres ; parallèlement les quartiers résidentiels de Paris s'opposent aux communes les plus populaires de la périphérie.

Le second facteur (ordonnées des points du graphique 1a) oppose, à statut social égal, les communes neuves de la périphérie de Paris à certains quartiers anciens. Dans les premières résident des familles nombreuses : les enfants et les femmes au foyer (personnes inactives de 17 à 64 ans sur la figure) sont dans la partie inférieure du graphique. Dans les seconds les habitants résident sur leur lieu de travail : artisans, petits commerçants, gardiens d'immeubles ou sont retraités. Ce second axe illustre l'expansion centrifuge de la région parisienne.

Cette figure reproduit la plus grande partie de l'information analysée (61 %).

Résultats relatifs à la province

Les unités urbaines de province sont vraisemblablement plus équilibrées du point de vue de leur composition sociale que les communes de la région parisienne entre lesquelles les migrations quotidiennes sont possibles. La signification des facteurs est sensiblement différente entre Paris et la province. Il se dessine trois pôles sur la figure 1 b : le secteur tertiaire constitué par des villes universitaires et des métropoles régionales, le secteur industriel et les zones caractérisées par un faible taux d'activité féminine et un taux de fécondité élevé.

Le premier axe oppose ces dernières aux grandes métropoles régionales. A Douai, 36 % de la population sont constitués d'enfants de 0 à 16 ans, 20 % de femmes inactives de 17 à 64 ans contre 22 % et 12 % respectivement à Lyon.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

Le second facteur (ordonnées des points de la figure 1 b) oppose essentiellement des agglomérations déployant une grande activité industrielle à des villes parfois résidentielles où les retraités sont nombreux. On observe une forte concentration de villes méridionales dans la partie supérieure. Remarquons que la plupart des catégories d'activité représentées dans ce quadrant laisse dans une certaine mesure le choix du lieu de résidence : ce sont essentiellement des retraités ou des travailleurs indépendants. La grosse majorité des salariés se trouve dans la partie inférieure.

2.2.2. Le choix des communes-échantillons

Le choix des communes-échantillons a été fait de telle sorte que toutes les configurations existantes des profils d'activités des hommes et des femmes soient également représentées.

Cela revient à rassembler dans une même classe les communes « proches » sur les deux figures précédentes. On a pour cela découpé en 8 secteurs égaux, délimités par 8 rayons, ces deux figures et choisi les villes dans chacune des 16 classes ainsi formées.

On ne peut parler de tirage au hasard des villes dans ces secteurs. Toutes les villes de plus de 200 000 habitants ont été retenues ; pour les autres, les contraintes matérielles ont été dominantes. Théoriquement, on a cherché à ce qu'à l'intérieur de chaque secteur l'échantillon respecte la répartition des familles entre les communes de taille différente, en essayant de ne pas trop diluer l'échantillon dans les petites villes. Ceci se fait d'ordinaire en diminuant la proportion retenue des petites villes et en compensant cette sous-représentation par un effectif d'enquêtés plus grand dans chacune d'elles. Nous n'avons pu suivre cette règle qui aurait conduit à un nombre d'enquêtés trop élevé dans les plus petites communes retenues, c'est-à-dire précisément là où le service des conseillères ménagères est le moins important. On a donc éclaté les effectifs théoriques entre plusieurs communes ou remplacé une commune par une autre, *à l'intérieur d'un même secteur*, selon les possibilités des Caisses d'Allocations Familiales.

La liste des communes-échantillons est donnée en complément à ce chapitre, tableau 4.

2.3. LE CHOIX DES FAMILLES

Ceci ne concerne que les familles tirées au sort dans les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales, section salariés.

Revenons à ce qui a été dit au paragraphe 2.1.

Les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales contiennent les informations nécessaires pour permettre un sondage qui *représente uniformément les différentes modalités de la relation entre le travail féminin et la fécondité*, deux variables parmi les plus importantes dans l'évolution des structures

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

familiales et ayant entre elles une forte corrélation. On a choisi les 3 informations suivantes figurant toutes sur les fichiers des C.A.F. :

- perception ou non du salaire unique ;
- nombre d'enfants allocataires ;
- âge de l'aîné des enfants allocataires.

Ces caractéristiques donnent une assez bonne indication du cycle de vie démographique d'une famille, selon que la mère exerce ou non une activité professionnelle.

Les combinaisons retenues de ces trois variables sont décrites au tableau 1. Les cases hachurées n'ont pas été retenues. Elles définissent 29 types de familles ou strates.

Les taux de sondage ont été calculés de façon à assurer une égale représentation de ces 29 strates dans chaque secteur et une égale représentation des secteurs dans l'ensemble de l'échantillon (1).

Les chiffres du tableau 1 montrent clairement la nécessité d'un tel choix. On observe par exemple pour 10 000 familles une disproportion importante de familles de 2 enfants (4 367 dont 1 250 ne percevant pas le salaire unique) par rapport aux familles de 5 enfants (422 dont seulement 41 ne percevant pas le salaire unique). Un taux de sondage uniforme n'aurait pas permis une comparaison statistiquement valable de ces différentes situations.

Cette observation renvoie à un autre type de difficultés : celui de la comparaison des enquêtes portant sur les familles allocataires (l'enquête UNCAF de 1963 aussi bien que la présente enquête) avec les autres enquêtes nationales. Ces dernières sont toujours représentatives des ménages ordinaires au sens INSEE. Selon cette définition, les deux tiers des ménages comportent 1, 2 ou 3 personnes (ménage de 1 personne : 20 % environ, 2 personnes : 25 %, 3 personnes : 19 %). Les familles (cellule nucléaire) se retrouvent en très petit nombre dans ces échantillons.

On ne dispose pas de statistique de l'ensemble des familles allocataires selon les critères retenus, mais on note une assez bonne représentation des communes-échantillons par rapport à l'ensemble des familles salariées du régime général en ce qui concerne les critères combinés : nombre d'enfants allocataires et salaire unique (deux dernières colonnes du tableau 1).

(1) Un recensement du contenu des fichiers des familles allocataires réalisé auprès des responsables des ateliers mécanographiques des Caisses d'Allocations Familiales a montré que si ces fichiers contenaient une masse très importante d'informations, en revanche leur présentation et leur mode d'accès étaient très hétérogènes. Cela rendait assez difficile l'exécution du sondage sur place au moyen d'instructions uniformes.

Le sondage a donc été réalisé au CREDOC à partir de listings fournis par les services mécanographiques des C.A.F. intéressées, ces listings résultant eux-mêmes d'un sondage avec taux uniforme.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

TABLEAU 1

STATISTIQUE DES FAMILLES ALLOCATAIRES Comparaison entre les communes-échantillons et l'ensemble de la France

		Nombre de familles allocataires dans L'ensemble des communes de l'échantillon**					Nombre total de familles allocataires au 31 Décembre 1970*** régime général, section salariés.
		<6 ans	6-9 ans	10-14 ans	≥15 ans	Ensemble	
Age de l'aîné							
Nombre d'enfants							
Familles percevant le salaire unique	1	80.207 <i>10,82</i>	11.603 <i>1,57</i>	30.274 <i>4,09</i>	39.286 <i>5,30</i>	161.370 <i>21,78</i>	670.124 <i>22,48</i>
	2	67.039 <i>9,05</i>	50.733 <i>6,84</i>	57.740 <i>7,80</i>	55.398 <i>7,48</i>	230.910 <i>31,17</i>	877.561 <i>29,44</i>
	3	17.817 <i>2,41</i>	34.154 <i>4,61</i>	42.821 <i>5,78</i>	38.528 <i>5,20</i>	133.320 <i>18,00</i>	519.308 <i>17,42</i>
	4	3.107 <i>0,42</i>	12.710 <i>1,72</i>	22.552 <i>3,04</i>	21.029 <i>2,84</i>	59.398 <i>8,01</i>	238.567 <i>8,01</i>
	5	458 <i>0,06</i>	4.815 <i>0,65</i>	11.430 <i>1,54</i>	11.540 <i>1,56</i>	28.243 <i>3,81</i>	112.037 <i>3,76</i>
	Ensemble	168.628 <i>22,76</i>	114.015 <i>15,39</i>	164.817 <i>22,25</i>	165.781 <i>22,38</i>	613.241 <i>82,78</i>	2.417.597 <i>81,11</i>
Familles ne percevant pas le salaire unique	2	22.230 <i>3,00</i>	21.879 <i>2,95</i>	25.753 <i>3,47</i>	22.807 <i>3,08</i>	92.669 <i>12,50</i>	351.818 <i>11,80</i>
	3	2.078 <i>0,28</i>	5.411 <i>0,73</i>	8.751 <i>1,18</i>	8.811 <i>1,19</i>	25.051 <i>3,38</i>	123.541 <i>4,15</i>
	4	169 <i>0,02</i>	949 <i>0,13</i>	2.681 <i>0,37</i>	3.068 <i>0,41</i>	6.867 <i>0,93</i>	64.786 <i>2,17</i>
	5	14 <i>0,00</i>	276 <i>0,04</i>	1.222 <i>0,16</i>	1.537 <i>0,21</i>	3.049 <i>0,41</i>	22.986 <i>0,77</i>
	Ensemble	24.491 <i>3,30</i>	28.515 <i>3,85</i>	38.407 <i>5,18</i>	36.223 <i>4,89</i>	127.636 <i>17,22</i>	563.131 <i>18,80</i>
	Ensemble des familles	1	80.207 <i>10,82</i>	11.603 <i>1,57</i>	30.274 <i>4,09</i>	39.286 <i>5,30</i>	161.370 <i>21,78</i>
2		89.269 <i>12,05</i>	72.612 <i>9,80</i>	83.493 <i>11,26</i>	78.205 <i>10,56</i>	323.579 <i>43,67</i>	1.229.379 <i>41,24</i>
3		19.895 <i>2,69</i>	39.565 <i>5,34</i>	51.572 <i>6,96</i>	47.339 <i>6,39</i>	158.374 <i>21,38</i>	642.849 <i>21,57</i>
4		3.276 <i>0,44</i>	13.659 <i>1,84</i>	25.233 <i>3,42</i>	24.097 <i>3,25</i>	66.265 <i>8,95</i>	303.353 <i>10,18</i>
5		472 <i>0,06</i>	5.091 <i>0,69</i>	12.652 <i>1,70</i>	13.077 <i>1,77</i>	31.282 <i>4,22</i>	135.023 <i>4,53</i>
Ensemble		193.119 <i>26,06</i>	142.530 <i>19,24</i>	203.224 <i>27,43</i>	202.004 <i>27,27</i>	740.877 <i>100,00</i>	2.980.728 <i>100,00</i>

Les chiffres entourés renvoient aux commentaires dans le texte.

** Statistiques fournies au CREDOC par toutes les Caisses concernées

*** CNAF : "Statistiques 1970" concernant l'activité des Caisses et services particuliers d'allocations familiales, pages 57 et 61.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Le redressement consiste à pondérer un ménage selon la strate et le secteur auxquels il appartient de façon que l'échantillon final soit proportionnel à la population-mère. Il y a ainsi 29×16 , soit 464 coefficients de pondération distincts. C'est ce calcul qui est sous-entendu lorsqu'on parlera dans la suite de résultats redressés.

Les résultats présentés ne seront pas toujours redressés. On retiendra le principe suivant :

1° lorsqu'il s'agit de fournir une estimation : moyennes, taux de fréquentation, taux d'appartenance, taux de réponses à certaines questions, distribution de fréquence... les données sont redressées. C'est le seul cas où un redressement s'impose. Les chiffres publiés seront alors représentatifs de la population totale des familles allocataires de 1 à 5 enfants, ou d'une population particulière précisée dans le texte ;

2° lorsqu'il s'agira de comparer les comportements ou les attitudes de différentes catégories de familles, donc de tester l'influence d'un caractère : le niveau de vie ou la profession, le degré d'urbanisation, les analyses ne porteront généralement pas sur données redressées. Il serait au contraire souhaitable de comparer des populations aussi semblables que possible à l'égard des caractères négligés et de faire porter les comparaisons sur des groupes statistiquement de même importance.

3. ECHANTILLON REALISE — TAUX DE REFUS

3.1. NOMBRE TOTAL D'ENQUÊTES RÉALISÉES

L'enquête est représentative des familles allocataires répondant aux trois conditions suivantes :

- le père ou la mère appartient au régime général, section salariés ;
- les familles résident dans des unités urbaines de 10 000 habitants et plus (au sens INSEE) ;
- elles comptent de deux à cinq enfants bénéficiaires des allocations familiales ou un seul enfant de moins de 6 ans, mais dans ce cas elles perçoivent l'allocation de salaire unique.

Cette population compte pour toute la France (y compris les unités urbaines de moins de 10 000 habitants) 2 640 000 familles environ au 31 décembre 1970 sur 3 231 622 familles allocataires pour la section salariés et 3 784 296 familles pour les trois sections salariés, employeurs-travailleurs indépendants, personnes non actives (1).

(1) C.N.A.F. : Statistique 1970 concernant l'activité des Caisses et services particuliers d'allocations familiales : page 57. Le chiffre 2 640 000 est obtenu en soustrayant les familles de 1 enfant de plus de 6 ans et celles de 4 et 5 enfants de moins de 6 ans non retenues dans l'échantillon.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

L'échantillon comporte 1 762 familles de ce premier type, le seul dont la représentation puisse être contrôlée. On le désignera dans le texte par l'abréviation échantillon CAF. Le tirage a été fait à partir des fichiers des Caisses d'Allocations Familiales régulièrement mis à jour. Les critères de sondage avaient une définition précise et identique pour toutes les Caisses.

Les différents stades du cycle démographique sont complétés avec les échantillons suivants :

— 41 familles ayant *un enfant et ne percevant pas le salaire unique*. Cet échantillon a été tiré dans les fichiers des Caisses primaires de la Sécurité Sociale ;

— 122 familles percevant les allocations prénatales pour *leur premier enfant*. Le tirage a été effectué dans le fichier des allocations prénatales des Caisses d'Allocations Familiales ;

— 78 *couples récemment mariés* dont chacun des membres a 30 ans au plus. L'un des deux conjoints (au moins) est salarié. Aucun d'eux n'est agriculteur, ni commerçant ou entrepreneur individuel, aucun d'eux n'exerce une profession libérale. Le tirage a été effectué dans les listes de publication de bans des mairies ;

— 73 *hommes célibataires* et 65 *femmes célibataires* ayant plus de 20 ans et moins de 26 ans, salariés du régime général et n'ayant pas d'enfants. Le tirage a été effectué dans les fichiers des Caisses primaires de la Sécurité Sociale.

L'échantillon complet comporte ainsi 2 131 unités, familles ou personnes isolées (1).

L'échantillon CAF, c'est-à-dire les familles percevant les allocations familiales ou de salaire unique formera la base de cette exploitation. Les autres échantillons constitueront des repères de comparaisons.

3.2. TAUX ET RÉPARTITION DES REFUS

Pour un échantillon exploitable de 2 141 unités (familles ou personnes isolées) on a contacté 3 723 personnes, soit un taux d'échecs total de 42,5 % ; les refus représentent 35,1 % des contacts, dont 9,4 % de familles introuvables (2) ; 3,1 % des personnes ayant accepté ont abandonné avant la fin de

(1) La répartition géographique de ces unités figure en complément à ce chapitre, graphique 2.

(2) Les familles « introuvables » comptent certainement des familles dont l'adresse est mal précisée, soit qu'elles résident dans de grands ensembles de construction récente ou qu'elles aient déménagé. Cependant leur proportion (9,4 %) est forte. Le vocable « introuvable » a été employé dans des cas d'absence qui sont alors le plus souvent des refus déguisés.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

l'enquête (1), 4,3 % de personnes contactées ne répondaient pas aux conditions requises.

Le refus par hostilité est rarement motivé comme tel (cf. tableau 5 en complément). L'absence à l'heure du rendez-vous est probablement la manifestation la plus fréquente de ce type de refus. Dans les autres cas on ne donne pas d'explication.

Lorsque des raisons sont invoquées, ce sont des raisons circonstancielles ; ces cas sont nombreux, surtout à Paris (15 % des personnes contactées) et de toutes les raisons données, la plus fréquente est la question des horaires : 6 %.

Le résultat le plus frappant concernant la répartition des refus est la disparité des taux entre *les familles percevant des prestations familiales et les autres*. Le taux de refus est de 36 % pour les familles allocataires, de 46 % pour les couples touchant des allocations prénatales, alors qu'il varie entre 64 et 67 % pour les autres enquêtés : célibataires, couples récemment mariés ou familles d'un enfant sans salaire unique (tableau 2). Cette observation jointe au fait que 46 % des familles allocataires enquêtées perçoivent l'allocation-logement alors que le taux pour l'ensemble des salariés du régime général est de l'ordre de 37 % (2) corrobore un résultat de l'enquête de 1963 : *le taux de refus est en fonction inverse des liens économiques avec la Caisse d'Allocations Familiales* ; plus généralement la procédure de sondage opère une sélection des enquêtés en faveur des plus intégrés au régime des prestations familiales, ce qui pose un problème concernant la représentativité des échantillons quels qu'ils soient. Assurer la représentativité par rapport aux critères classiques : catégorie socio-professionnelle, taille du ménage, type d'habitat ne suffit pas. A l'intérieur de ces catégories ceux qui « acceptent » diffèrent de ceux qui « refusent ».

L'évolution du taux de refus en fonction *du nombre d'enfants*, pour les seules familles allocataires, va dans le même sens que ce qui précède (tableau 3). Alors que le caractère assez contraignant de l'enquête ajoute un surcroît de travail aux mères de famille nombreuse c'est dans les familles de quatre ou cinq enfants que le taux de refus est le plus faible (c'est surtout systématique en province). C'est dans les familles de deux enfants que le taux

(1) Les comparaisons de ce résultat avec l'enquête UNCAF de 1963 sont difficiles. L'enquête avait duré un an. Si le taux de refus paraît légèrement plus faible qu'ici (27 % en 1963), de nombreux abandons se sont succédé au cours des premiers mois. Mais l'enquête sur les budgets familiaux représentait pour les familles une participation plus astreignante que les quatre interviews requises ici. Cf. Les conditions de vie des familles, page 59.

(2) Sources : CNAF, Statistique 1970, pages 29 et 41.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

TABLEAU 2
COMPARAISON DES TAUX DE REFUS
SELON LA SITUATION DE FAMILLE

Ensemble de la France	Familles allocataires	1 enfant pas de salaire U.	Couples attendant 1 ^{er} enfant	Couples récemment mariés	Céliba- taires Hommes	Céliba- taires Femmes	Ensemble
Personnes contactées	2 761	117	222	216	221	186	3 723
Enquêtes réussies	1 762	41	122	78	73	65	2 141
Refus	999	76	100	138	148	121	1 582
Pourcentage d'échecs	36,2	65,0	45,0	63,9	67,0	65,0	42,5

de refus est le plus élevé, en particulier dans les familles « terminées », dont l'aîné a au moins 10 ans (tableau 6). La relation inverse entre taux de refus et nombre d'enfants est plus nette encore à « âge de l'aîné égal ». Autrement dit, non seulement les familles nombreuses refusent moins souvent, mais elles refusent encore moins souvent lorsque leur probabilité d'accroissement est plus grande.

On remarquera au tableau 3 que le fait de toucher l'allocation de salaire unique ne stimule la participation à l'enquête que chez les familles de deux enfants. Cependant le surcroît de travail des mères de famille nombreuse qui exercent une activité professionnelle aurait pu justifier de leur part une participation moins élevée.

Les différences de taux de refus paraissent faibles entre la *province et la région parisienne* ; cela tient à ce que cette dernière, composée de sept départements, contient des petites et des grandes communes. En réalité l'hostilité aux enquêtes dans les grandes villes est aussi marquée par cette enquête qu'elle l'était en 1963, comme le fait ressortir le découpage suivant :

— communes de province ayant moins de 200 000 habitants - taux de refus : 36 % ;

— communes de province ayant 200 000 habitants ou plus - taux de refus : 46 % ;

— communes de la région parisienne autres que Paris - taux de refus : 41 % ;

— ville de Paris - taux de refus : 56 %.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 3
COMPARAISON DES TAUX DE REFUS
ENTRE LA REGION PARISIENNE ET LA PROVINCE
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS
ET LA PERCEPTION DU SALAIRE UNIQUE
(familles allocataires seulement)

	Région parisienne			Province			Ensemble		
	contacts	refus	%	contacts	refus	%	contacts	refus	%
Salaire unique									
1 enfant	20	6	30.0	74	27	36.5	94	33	35.1
2 enfants	95	32	33.7	282	98	34.6	377	130	34.5
3 enfants	112	50	44.6	270	103	38.1	382	153	40.1
4 enfants	78	32	41.0	200	63	31.5	278	95	34.2
5 enfants	68	21	30.9	202	60	29.7	270	81	30.0
Total	373	141	37.8	1 028	351	34.1	1 401	492	35.1
Pas de salaire unique									
2 enfants	107	44	44.1	333	156	46.8	440	200	45.5
3 enfants	100	37	37.0	290	104	35.9	390	141	36.2
4 enfants	74	28	37.8	207	67	32.4	281	95	33.8
5 enfants	63	19	30.1	186	52	28.0	249	71	28.5
Total	344	128	37.2	1 016	379	37.3	1 360	507	37.3
Ensemble									
1 enfant	20	6	30.0	74	27	36.5	94	33	35.1
2 enfants	202	76	37.6	615	254	41.3	817	330	40.4
3 enfants	212	87	41.0	560	207	37.0	772	294	38.1
4 enfants	152	60	39.5	407	130	31.9	559	190	33.9
5 enfants	131	40	30.5	388	112	28.9	519	152	29.3
Total	717	269	37.5	2 044	730	35.7	2 761	999	36.2

On pourra constater les disparités des refus entre les différentes communes-échantillons en se reportant au tableau 4. En province le record des difficultés est battu par Marseille (avec un taux de refus de 72 %) ; Toulouse, Saint-Etienne ont également des taux très élevés. Il y a exception à la règle : des grandes villes comme Clermont-Ferrand ou Grenoble ont une proportion de refus relativement faible. Mais dans l'ensemble les taux inférieurs à 30 % se rencontrent dans les villes de moins de 50 000 habitants.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

On notera cependant que dans les causes de refus, celles d'ordre cir-constanciel dominant à Paris plus que l'hostilité a priori (tableau 5). C'est là que l'on a rencontré le plus de familles ayant des problèmes personnels, ou un niveau d'instruction faible ou des difficultés de communication (familles étrangères...).

3.3. REFUS DES MARIS

Initialement une enquête était considérée comme complète lorsque les cinq questionnaires destinés aux couples étaient remplis, c'est-à-dire outre les trois questionnaires principaux, le questionnaire-mari et le budget-temps (1). Il s'est avéré au cours de l'expérience que l'obligation de remplir ces deux derniers questionnaires accroissait le taux de refus de façon importante. On a finalement décidé d'abandonner cette condition compte tenu du surcroît de travail que cela risquait d'imposer aux conseillères ménagères. Lorsque les trois questionnaires principaux étaient remplis, l'enquête était considérée comme complète. Sur les 2 003 dossiers de familles et couples que nous analysons ici, 1 805 comportent un « questionnaire-mari », soit 90 %. Si l'on observe que sur les 198 manquants, seuls 113 peuvent être vraiment considérés comme des refus, la participation est importante. Voici comment se répartissent ces absents :

— mari décédé	13
— divorcé ou a quitté le domicile	36
— mère célibataire	9
— père seul au foyer	1
— mari loin du domicile	16
— mari malade	6
— mari ne parlant pas le français	4
— refus	113
Total	198

Les refus émanent surtout des employés de commerce et personnels de service en clientèle : garçons de café, garçons coiffeurs. Ils sont également plus fréquents aux deux extrémités de l'échelle sociale : cadres administratifs supérieurs et manœuvres. Les techniciens, cadres moyens, ouvriers professionnels, ouvriers qualifiés et ouvriers spécialisés ont accepté plus volontiers. Les refus sont particulièrement rares chez les cadres moyens des services médico-sociaux, chez les employés de bureau.

Les refus sont encore ici plus importants dans la région parisienne (10 %) qu'en province (4 %), mais plus encore dans la banlieue de Paris qu'à Paris même. La participation des hommes ne suit d'ailleurs pas toujours celle des femmes : les refus des maris sont plus fréquents dans l'échantillon CAF (6,3 %) ; ils sont plus rares chez les couples attendant leur premier enfant

(1) Les célibataires ne sont pas concernés ici.

(1,6 %). Il n'y en a pas du tout chez les couples ayant un seul enfant et où la mère travaille. Il n'y en a pas du tout non plus chez les couples récemment mariés.

Un point surtout semble intéressant à souligner : la participation des hommes est plus fréquente lorsque la femme travaille et elle augmente avec le niveau de qualification de celle-ci. Le taux de refus des maris des femmes-cadres est le plus faible.

On ne peut donc pas considérer que le sous-échantillon des familles où le mari a refusé préfigure l'ensemble des familles ayant globalement refusé et permet de faire des hypothèses sur celles-ci dont on ne connaît à peu près rien. Ce comportement a certainement autant de liens avec les problèmes d'interaction dans le couple qu'avec celui du refus.

3.4. LES NON-RÉPONSES

On pourrait penser que les non-réponses sont un bon indicateur de l'impact d'un questionnaire. Le souci d'un langage neutre ne doit pas nourrir l'illusion que les questions posées soient perçues de façon identique, pas plus que les problèmes évoqués ne soient, pour tous, des problèmes.

La non-réponse peut être une issue lorsque la question n'est pas comprise (1), lorsque la réponse exige une opération compliquée (ainsi les questions proposant de classer plusieurs rubriques dans un ordre de préférence ont un taux de non-réponses relativement élevé : de l'ordre de 3 ou 4 %). Elle peut être une issue encore lorsque les problèmes soulevés sortent du champ de préoccupation des personnes interrogées : c'est ainsi que les femmes semblent indécises sur le choix des sources de financement privé ou public pour certaines actions (5 à 7 % de non-réponses) alors que leur taux de non-réponses sur les problèmes de limitation des naissances ou sur la question du travail des femmes est très faible (en général inférieur à 1 %) (2).

Mis à part ces quelques exemples, il semble que les non-réponses ne manifestent généralement pas une absence d'opinion. On pourrait presque ajouter : au contraire. De même les contradictions dans les réponses exprimées ne témoignent pas toujours (la restriction est plus forte ici) d'une incompréhension des questions posées.

Les techniques d'analyse statistique — qui ne peuvent être exposées dans le cadre de cet ouvrage — permettent de situer de façon précise la non-

(1) Une des questions ayant conduit au taux de non-réponse le plus élevé (entre 6 et 10 %) était rédigée de façon trop abstraite : « A votre avis, y a-t-il une certaine contradiction entre les idées ou principes que vous essayez de transmettre à vos enfants et ceux qui leur sont présentés constamment : 1° à l'école (6 % de non-réponse), 2° par la publicité commerciale (7 %), 3° par ce qu'ils savent des réalités de la vie professionnelle (10 %), 4° par ce qu'ils voient ou entendent en dehors de la maison (8 %) ».

(2) Il est intéressant de noter que les hommes ont un taux de non-réponses généralement plus élevé que les femmes même sur les questions de politique familiale (cf. chapitre V, tableau 71).

PRESENTATION DE L'ENQUETE

réponse à une question par rapport aux réponses exprimées, autrement dit de connaître sa signification (statistiquement et non généralement pour un individu isolé). Ceci à condition que les non-réponses ne soient pas trop nombreuses.

On note quelques significations systématiques des non-réponses :

Elles expriment souvent des attitudes minoritaires ou extrêmes, ainsi les non-réponses aux questions sur la sélectivité des prestations viennent de ceux qui y sont opposés ; celles relatives aux questions sur le travail des femmes viennent généralement des femmes qui y sont opposées mais surtout de celles ayant les attitudes les plus extrêmes sur ce problème.

Elles signifient souvent une négation, un « non » inavoué, du moins lorsque cette réponse « non » n'exprime pas l'avis général. Cette remarque est corollaire de la précédente si l'on ajoute que le « oui » est plus probable que le « non ».

Dans le cas des opinions sur les formes d'aide aux familles la non-réponse signifie toujours un jugement défavorable ou un moindre intérêt pour un type d'action donné. Ainsi lorsqu'il est demandé un ordre de préférence la non-réponse est toujours opposée à la tête du classement. Lorsqu'on propose d'augmenter ou de diminuer certaines formes d'aide la non-réponse exprime des « diminutions » inavouées comme si les intéressés craignaient d'être les instruments d'une perte d'avantages acquis.

Les contradictions ne révèlent pas non plus une incompréhension des questions, pas plus que les réponses exprimées ne témoignent toujours de l'existence d'une opinion. Ainsi certaines contradictions prennent la forme de réponses « oui » systématiques et se révèlent proches des réponses « majoritaires » (cf. chapitre IV, paragraphe 3.1.2.), elles ne peuvent recevoir la même interprétation que lorsqu'il s'agit du « non » systématique ou des réponses minoritaires.

Au vu de ces exemples, il n'est pas paradoxal de dire que les non-réponses constituent une part très révélatrice de l'information contenue dans une enquête. On regrette a posteriori de ne pas leur avoir laissé une assez large place dans la rédaction des questionnaires. Mais leur traitement statistique n'a été mis au point qu'au cours de l'exploitation des résultats. Leur capacité d'information n'a donc été découverte qu'après coup. L'analyse des non-réponses et des contradictions fait partie des recherches en cours (1) et ne sera pas publiée dans ce premier compte rendu.

(1) Ces analyses sont effectuées dans le cadre des recherches effectuées pour le CORDES, Comité d'Organisation des Recherches appliquées sur le Développement Economique et Social, Convention de recherche n° 40/1972.

COMPLÉMENTS AU CHAPITRE I

TABLEAU 4
LISTE DES COMMUNES-ECHANTILLONS
PROVINCE

N° du départ.	Département	Ville	Enquêtes réalisées	Familles personnes contactées	Refus	% Refus	Enquêtes réalisées (1)							
							CAF	1	2	3	4	5		
02	AIN	Soissons	34	65	31	47.7	34							
06	ALPES-MARITIMES	Cannes	35	72	37	51.4	21	14						
10	AUBE	Troyes	28	46	18	39.1	28							
13	BOUCHES-du-RHONE	Marseille	43	155	112	72.3	16		1			16	10	
14	CALVADOS	Vire	30	38	8	21.1	30							
		Caen	38	55	17	30.9	38							
17	CHARENTE-MARITIME	La Rochelle	17	22	5	22.7	17							
		Royan	16	21	5	23.8	16							
24	DORDOGNE	Périgueux	19	32	13	40.6	19							
25	DOUBS	Besançon	24	31	7	22.6	24				6			
27	EURE	Montbéliard	24	29	5	17.2	18							
		Louviers	30	47	17	36.2	30							
		Evreux	26	56	30	53.6	26							
29	FINISTERE	Brest	36	38	2	5.3	36							
31	HAUTE-GARONNE	Toulouse	23	56	33	58.9	23							
33	GIRONDE	Bordeaux	64	118	54	45.8	32		9			12	11	
34	HERAULT	Béziers	8	9	1	11.1	8							
		Montpellier	34	51	17	33.3	20		3			7	4	
35	ILLE-&-VILAINE	Rennes	44	72	28	38.9	36				8			
37	INDRE-&-LOIRE	Tours	29	53	24	45.3	29							
38	ISERE	Grenoble	26	29	3	10.3	26							
42	LOIRE	St-Etienne	48	124	76	61.3	24					9	15	
45	LOIRET	Orléans	23	30	7	23.3	23							
46	LOT	Cahors	18	21	3	14.3	18							
51	MARNE	Reims	33	40	7	17.5	22	11						
57	MOSELLE	Thionville	27	46	19	41.3	27							
		Metz	35	69	34	49.3	24					11		
59	NORD	Fourmies	17	26	9	34.6	17							
		Dunkerque	45	72	27	37.5	35	10						
		Douai	15	30	15	50.0	15							
		Lille	51	104	53	51.0	32					19		
		Roubaix												
60	OISE	Compiègne	18	30	12	40.0	18							
		Creil	18	32	14	43.8	18							
62	PAS-de-CALAIS	Isbergues	17	24	7	29.2	17							
		Calais	14	25	11	44.0	10	4						
		Bruay-en-Art.	26	35	9	25.7	26							
		Lens	26	42	16	38.1	26							
63	PUY-de-DOME	Clermont-Fd	50	59	9	15.3	36	14						
64	PYRENEES ATLANT.	Bayonne	28	65	37	56.9	18				10			
66	PYRENEES ORIENT.	Perpignan	30	67	37	55.2	22	8						
67	BAS-RHIN	Strasbourg	33	64	31	48.4	33							
68	HAUT-RHIN	Mulhouse	34	44	10	22.7	34							
69	RHONE	Lyon Ville	29	63	34	54.0	23			6				
		Lyon Banlieue	35	60	25	41.7	35							
71	SAONE-&-LOIRE	Le Creusot	24	28	4	14.3	24							
72	SARTHE	Le Mans	52	102	50	49.0	32	20						
76	SEINE-MARITIME	Rouen	69	74	5	6.8	24		10			18	17	
		Le Havre	21	40	19	47.5	21							
79	DEUX-SEVRES	Niort	26	36	10	27.8	26							
80	SOMME	Amiens	28	56	28	50.0	28							
83	VAR	Toulon	26	50	24	48.0	17		3		6			
85	VENDEE	Sables d'Olon.	12	30	18	60.0	12							
86	VIENNE	Poitiers	24	35	11	31.4	24							
88	VOUGES	Remiremont	27	44	17	38.6	27							
Total			1607	2762	1155	41.8	1315	81	32	60	62	57		

(1) Sous-échantillon : CAF Familles allocataires
1 Familles percevant les allocations prénatales pour le 1er enfant
2 Familles ayant 1 enfant, sans le salaire unique
3 Couples récemment mariés
4 Célibataires (hommes)
5 Célibataires (femmes)

TABLEAU 4
(suite et fin)
LISTE DES COMMUNES-ECHANTILLONS
REGION PARISIENNE

N° du départ.	Département	Ville ou arrondissement	Enquêtes réalisées	Familles personnes contactées	Refus	% Refus	Enquêtes réalisées (1)														
							CAF	1	2	3	4	5									
75	SEINE	Paris ville :																			
		4 ^e St-Cervais	8	12	4	33.3	8														
		* 5 ^e St-Méru	1	1	0	-	1														
		* 5 ^e Sorbonne	3	7	4	57.1	3														
		6 ^e Monnaie	12	20	8	40.0	10			2											
		9 ^e Montmartra	7	14	7	50.0	7														
		11 ^e Folie MÉR.	13	28	15	53.6	13														
		* 15 ^e Ste-Margu.	1	3	2	66.7	1														
		15 ^e Javel	21	75	54	72.0	9	1	2												
		St-Lambert	9	29	20	69.0	4	2			2										
		:: Necker	3	4	1	25.0	1	2													
		:: Grenelle	1	1	0	-	1														
		16 ^e Auteuil	17	28	11	39.3	13														
		18 ^e Gdes Car.	7	19	12	63.2	7														
		19 ^e Combat	12	23	11	47.8	12														
		:: Amélique	1	1	0	-	1														
		78	YVELINES	Achères	16	26	10	38.5	16												
				Le Vésinet	10	16	6	37.5	10												
				Mantes-la-Jol.	21	31	10	32.3	16												
Marly-le-Roi	7			10	3	30.0	7														
Versailles	13			17	4	23.5	8														
91	ESSONNE	Montgeron	16	23	7	30.4	16														
		Palaiseau	11	12	1	8.3	8														
92	HAUTS-de-SEINE	Savigny/Orge	16	21	5	23.8	16														
		Antony	11	20	9	45.0	6														
		Asnières	26	41	15	36.6	17														
		Boulogne-Bt	14	23	9	39.1	9														
		::Bourg-la-Reine	1	1	0	-	1														
		Chatillon	10	14	4	28.6	10														
		::Clamart	1	1	0	-	1														
		Colombes	11	20	9	45.0	11														
		Garches	9	11	2	18.2	9														
		Gennevilliers	16	27	11	40.7	16														
		Issy-les-Mix	13	19	6	31.6	13														
		::Maudon	1	1	0	-	1														
93	SEINE-St-DENIS	Nanterre	1	1	0	-	1														
		Neuilly/Seine	1	1	0	-	1														
		::St-Cloud	1	1	0	-	1														
		Aubervilliers	6	35	29	82.9	1														
		Bobigny	11	19	8	42.1	11														
94	VAL-de-MARNE	La Courneuve	17	24	7	29.2	17														
		Livry-Gargan	11	21	10	47.6	11														
		Montreuil	11	22	11	50.0	7														
		St-Ouen	8	13	5	38.5	8														
		Tremblay-Gon.	17	25	8	32.0	17														
		Champigny	14	18	4	22.2	14														
		::Choisy-le-Roi	1	1	0	-	1														
Créteil	8	32	24	75.0	1																
95	VAL-d'OISE	::Ivry-sur-Seine	1	1	0	-	1														
		::Thiais	1	2	1	50.0	1														
		St-Maur	10	17	7	41.2	10														
		Villejuif	12	21	9	42.9	10														
		Argenteuil	18	41	23	56.1	13														
		::Garges-Gonesse	1	1	0	-	1														
		Gonesse	18	26	8	30.0	18														
		Sarcelles	20	30	10	33.3	15														
		Soisy/Montmor.	7	10	3	33.3	7														
		Total PARIS		534	961	427	44.4	447	41	9	18	11	8								
Total PROVINCE		1607	2762	1155	41.8	1315	81	32	60	62	57										
Ensemble			2141	3723	1582	42.5	1762	122	41	78	73	65									

(1) voir note page précédente.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 5 RAISONS DES ECHECS

	Paris		Province		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Familles contactées	961	100	2762	100	3723	100
dont : refus ou enquêté introuvable	353	36.7	953	34.5	1306	35.1
hors échantillon	40	4.2	119	4.3	159	4.3
abandon	34	3.5	83	3.0	117	3.1
Total des échecs	427	44.4	1155	41.8	1582	42.5
I - REFUS EXPRIMES OU NON, DUS A LA NATURE DE L'ENQUETE						
Rendez-vous accepté mais enquêté absent	30	3.1	59	2.1	89	2.4
Raison du refus non connue	28	2.9	106	3.9	134	3.6
Enquêté introuvable (pas de réponse à la convocation)	98	10.2	248	9.1	346	9.4
Hostilité contre la politique familiale actuelle	7	0.7	11	0.4	18	0.5
"Toute enquête est indiscreète"	12	1.2	23	0.8	35	0.9
Enquête sans intérêt	11	1.1	70	2.5	81	2.2
Refus du mari ou du célibataire homme (sans autre raison)	13	1.4	35	1.3	48	1.3
Refus de l'épouse ou de la femme célibataire (sans aut. rais.)	1	0.1	4	0.1	5	0.1
Refus des parents des célibataires ou des couples récemment mariés (sans autre raison indiquée)	1	0.1	4	0.1	5	0.1
Refus du couple (sans autre raison)	4	0.4	9	0.3	13	0.3
Refus propre à certains questionnaires (budget-temps, questionnaire mari)	0	-	17	0.6	17	0.5
Ne se sent pas concernée par l'enquête	5	0.5	29	1.0	34	0.9
Total	210	21.7	615	22.2	825	22.2
2 - REFUS DUS A DES RAISONS CIRCONSTANCIELLES						
Horaire difficile (travail de nuit, travail en équipe, retour tardif au domicile)	53	5.5	164	5.9	217	5.8
Mari ou célibataire homme au service militaire	4	0.4	10	0.4	14	0.4
Présence d'un malade (l'enquêtée, l'époux, un enfant)	19	2.0	47	1.7	66	1.8
Problèmes familiaux (divorce en cours, décès du père ou de la mère ou d'un enfant)	16	1.7	22	0.8	38	1.1
Déménagement en cours	6	0.6	10	0.4	16	0.4
Famille étrangère parlant mal le français	20	2.1	40	1.4	60	1.6
Mari absent ou travailleur itinérant	1	0.1	11	0.4	12	0.3
Enquêté absent (vacances ou déplacements fréquents)	11	1.1	15	0.5	26	0.7
Enquêté dans l'impossibilité intellectuelle de répondre à l'enquête	11	1.1	13	0.5	24	0.6
Enquêté travaille à la C.A.F.	2	0.2	6	0.2	8	0.2
Total	143	14.8	338	12.2	481	12.9
3 - HORS ECHANTILLON						
Mère ne touchant plus le S.U., célibataire marié, prénatal... ayant accouché	10	1.1	62	2.2	72	1.9
N'habite plus dans la commune faisant partie de l'échantillon	30	3.1	57	2.1	87	2.4
Total	40	4.2	119	4.3	159	4.3
4 - ABANDON						
Abandon sans raison	28	2.9	56	2.0	84	2.3
Questionnaires incomplètement remplis	6	0.6	27	1.0	33	0.8
Total	34	3.5	83	3.0	117	3.1
ENSEMBLE	427	44.4	1155	41.8	1582	42.5

**COMPARAISON DES TAUX DE REFUS
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS, L'AGE DE L'AINE
ET LA PERCEPTION DU SALAIRE UNIQUE**

(Familles allocataires seulement)

	Age de l'aîné												Ensemble		
	< 6 ans			6-9 ans			10-14 ans			≥ 15 ans					
	Nombre de Contacts, Refus		%												
Salaire unique															
1 enfant	94	33	35.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94	33	35.1
2 enfants	90	28	31.1	87	29	33.3	103	40	38.8	97	33	34.0	377	130	34.5
3 enfants	87	32	36.8	95	36	37.9	98	39	39.8	102	46	45.1	382	153	40.1
4 enfants	1	-	-	96	35	36.5	92	33	35.9	89	27	30.3	278	95	34.2
5 enfants	-	-	-	86	22	25.6	105	39	37.1	79	20	25.3	270	81	30.0
Total	272	93	34.2	364	122	33.5	398	151	37.9	367	126	34.3	1401	492	35.1
Pas de salaire unique															
2 enfants	109	48	44.0	107	45	42.1	108	48	44.4	116	59	50.9	440	200	45.5
3 enfants	88	27	30.7	102	41	40.2	97	34	35.1	103	39	37.9	390	141	36.2
4 enfants	-	-	-	78	20	25.6	102	36	35.3	101	39	38.6	281	95	33.8
5 enfants	-	-	-	79	19	24.1	83	25	30.1	87	27	31.0	249	71	28.5
Total	197	75	38.1	366	125	34.2	390	143	36.7	407	164	40.3	1360	507	37.3
Ensemble															
1 enfant	94	33	35.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94	33	35.1
2 enfants	199	76	38.2	194	74	38.1	211	88	41.7	213	92	43.2	817	330	40.4
3 enfants	175	59	33.7	197	77	39.1	195	73	37.4	205	85	41.5	772	294	38.1
4 enfants	1	-	-	174	55	31.6	194	69	35.6	190	66	34.7	559	190	33.9
5 enfants	-	-	-	165	41	24.8	188	64	34.0	166	47	28.3	519	152	29.3
Total	469	168	35.8	730	247	33.8	788	294	37.3	774	290	37.5	2761	999	36.2

TABLEAU 6

PRESENTATION DE L'ENQUETE

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Graphique 2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES FAMILLES ET PERSONNES ENQUETEES



CHAPITRE II

Caractéristiques socio-économiques des familles interrogées

Ce chapitre donne l'image sociale des couples enquêtés vue sous l'angle des principales caractéristiques socio-économiques ou démographiques facilement repérables par enquête : âge, taille de la famille, profession et ressources des conjoints, profession de leurs ascendants, type d'habitat... On ne se limite pas à donner une répartition de la famille selon tous ces caractères ou selon une combinaison de quelques-uns d'entre eux dont le choix serait arbitraire. Ce choix est subordonné à l'analyse de l'ensemble des caractéristiques socio-économiques, analyse multi-dimensionnelle dont le but est de faire apparaître toutes les liaisons existant entre ces variables.

L'ensemble des caractéristiques étudiées s'ordonne autour de deux grands axes : le statut socio-économique et l'âge ou la taille de la famille, l'axe de statut socio-économique que souligne le revenu, met en évidence l'absence de mobilité sociale entre générations et la forte endogamie socio-professionnelle des couples. L'origine professionnelle agricole vient se placer sur cet axe au niveau des statuts les plus bas. Les différences de niveau de vie et de qualification professionnelle entre Paris et la province apparaissent nettement en même temps qu'apparaît une discrimination très accentuée du taux de participation sociale : associations culturelles religieuses ou de bienfaisance.

Le statut et le nombre d'enfants ou l'âge ne sont pas tout à fait indépendants. Leur lien tient à la double évolution que l'on observe du taux d'activité féminine et du nombre d'enfants en fonction du statut : les femmes travaillent moins aux deux extrémités de l'échelle sociale et ont davantage d'enfants que dans les catégories moyennes. Cependant la proportion des familles nombreuses où la mère n'a jamais travaillé — ou a cessé définitivement — est plus élevée dans les catégories les plus défavorisées.

On présentera dans ce chapitre la structure socio-économique de l'échantillon, c'est-à-dire l'étude des différentes caractéristiques sociologiques, économiques, démographiques des familles interrogées, ces caractéristiques étant, dans la mesure du possible, prises en compte simultanément.

L'échantillon constitue une image de l'ensemble des familles allocataires volontairement déformée par les contraintes du plan de sondage dont il a été parlé précédemment (déformation qui peut être corrigée par l'opération de redressement) et involontairement déformée par les refus de répondre et les abandons en cours d'enquête, qui pourront introduire des biais dans l'estimation de certaines moyennes. La plupart des résultats chiffrés donnés dans ce chapitre et dans l'annexe qui le suit seront donc extrapolables à l'ensemble de l'échantillon moyennant cette dernière réserve. Les résultats structureaux (liaison entre telle et telle caractéristique...) seront en fait beaucoup moins affectés par ce biais que les résultats bruts (niveau de telle caractéristique considérée isolément).

L'ensemble des variables décrivant une famille à l'issue de cette enquête peut être classifié du point de vue de la nature de ces variables, et donner lieu à la constitution de plusieurs groupes :

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

1) les variables de base, qui ont servi à construire le plan de sondage (qui sont, cela a été vu, le nombre d'enfants, l'âge de l'aîné des enfants allocataires, le fait que la mère travaille à l'extérieur ou pas) qui sont connues avant même l'interview.

2) les variables que nous appellerons de structure, qui sont de même nature que les précédentes, mais qui ne font pas l'objet de contrôle a priori ; ce sont par exemple la catégorie socio-professionnelle du père, le nombre de pièces du logement, l'âge de la mère, etc. Il s'agit principalement de variables démographiques, économiques ou décrivant de façon très générale (dans un contexte administratif) l'insertion sociale de la famille. Il s'agit en somme de variables permettant au législateur, au politique, à l'administratif d'identifier la famille à partir des catégories qui leur sont propres.

3) les variables constituées par les réponses à des questions factuelles (possession d'un réfrigérateur, lieu où sont pris les repas...) que nous distinguerons des précédentes parce que, par exemple, les possesseurs de réfrigérateurs ne constituent pas un groupe sociologique d'usage courant.

4) les variables décrivant un comportement de la famille ou de l'un de ses membres, qui sont encore factuelles, mais qui peuvent être entachées d'inexactitudes, faire l'objet de dissimulations, être d'un codage difficile... (exemple : « Regardez-vous régulièrement la télévision ? »).

5) enfin, les variables d'attitudes ou d'opinion, qui jouent un rôle fondamental dans la compréhension et la prévision des phénomènes socio-économiques, et qui fournissent cependant une information fragile et vulnérable, surtout si l'on étudie ces variables isolément, en s'abstenant de faire converger plusieurs questions sur le même thème... (exemple : « Quel est pour vous le nombre idéal d'enfants d'une famille ? »).

Classiquement le dépouillement d'une enquête de ce type consiste essentiellement à étudier les trois derniers groupes de variables à l'aide des « grilles » fournies par les deux premiers groupes. On étudie ainsi comment varie le nombre idéal d'enfants en fonction du nombre réel d'enfants ou de la catégorie socio-professionnelle du père, ce dernier critère pouvant éventuellement être croisé avec l'activité de la mère, etc. Il est important, en effet, de savoir comment se modulent les attitudes et les comportements selon les diverses catégories de familles, quelles que soient les faiblesses pouvant exister dans la définition de ces catégories, puisque celles-ci tentent, plus ou moins heureusement, de décrire le contexte social et économique dans lequel évolue la famille interrogée.

En fait, les variables de base et de structure qui constituent les deux premiers groupes sont extrêmement nombreuses (plusieurs dizaines), et celles qui constituent les autres groupes le sont encore plus (plusieurs centaines). Il devient dès lors impossible d'effectuer tous les croisements possibles, le volume des résultats escomptables rendant quasi-impossible leur assimilation.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Il faudra donc choisir en fonction d'hypothèses a priori un nombre restreint de variables de structure (et prendre ainsi le risque d'omettre éventuellement des facteurs explicatifs pertinents), soit utiliser une technique permettant de tenir compte simultanément de plusieurs variables de structure, en utilisant le fait que celles-ci ne sont pas indépendantes. En effet, étudier successivement la répartition du nombre idéal d'enfants selon la catégorie socio-professionnelle du père, de la mère, selon le niveau d'instruction du père, selon le salaire du père... est une opération riche en redondances, puisque toutes ces catégories sont étroitement liées entre elles, et que, par exemple, la liaison pouvant exister entre nombre idéal d'enfants et catégorie socio-professionnelle nous fournit déjà des informations sur la liaison avec le niveau d'instruction.

Une phase de travail préliminaire consistera donc à étudier les interrelations existant entre les différentes variables de structure, à partir d'une vue d'ensemble fournie par cet instrument d'observation statistique que constitue l'analyse factorielle. On pourra ensuite, pour revenir aux données chiffrées et concrètes, choisir en toute connaissance de cause les différents tableaux croisés les plus significatifs de ce réseau d'interrelations. Cette phase constitue précisément l'analyse de la structure socio-économique de l'échantillon qui fait l'objet de ce chapitre. On verra ensuite qu'une opération relativement simple permettra de confronter simultanément une question factuelle ou une question d'attitude à l'ensemble des variables de structure. En ce sens, la description synthétique qui va suivre aura constitué un précieux investissement pour le dépouillement de toute l'enquête.

REMARQUE IMPORTANTE :

Les tableaux statistiques qui seront présentés font intervenir parfois des nomenclatures assez fines mettant en jeu des effectifs faibles.

Il serait alors dangereux d'extrapoler les valeurs des pourcentages observés à l'ensemble de la population des allocataires.

Cependant, ces nomenclatures fines ont l'avantage de faire apprécier la fiabilité et la validité des données, alors que les regroupements en classes trop importantes pourraient au contraire masquer certaines incohérences.

Nous laisserons donc les nomenclatures détaillées, en recommandant de toujours rapprocher les pourcentages calculés des effectifs réellement observés dans l'échantillon.

Les pourcentages sont toujours calculés sur l'échantillon redressé.

1. VUE D'ENSEMBLE DES CARACTERISTIQUES DES FAMILLES

On va procéder, dans ce paragraphe, à une description synthétique de l'ensemble des interrelations existant entre les variables que nous avons définies plus haut comme variables de base et variables de structure.

La technique utilisée, l'analyse des correspondances multiples (1) permet de dresser une « carte socio-économique » de l'échantillon, qui pourra par la suite être illustrée par les différents thèmes qui font l'objet de l'enquête. Cette carte n'est autre que le graphique 3 ci-après. Ce graphique n'a pas l'ambition de contenir autant d'informations que tous les tableaux croisés réalisables à partir des variables étudiées, mais de fournir la meilleure représentation plane, sous forme de proximités, des associations pouvant exister entre ces variables. Bien entendu, pour pouvoir lire ce graphique, il faut savoir quelle est la nature de l'information brute qui a servi à l'établir, quels sont les principes généraux du traitement automatique qu'a subi cette information, enfin quelles sont les règles d'interprétation pratiques qui vont nous permettre de passer de la structure représentée à la structure réelle de l'échantillon.

Les variables qui ont été retenues pour dresser cette carte synthétique sont au nombre de 11. Chacune d'elles comporte un nombre variable de modalités qui s'excluent mutuellement : ainsi, l'activité professionnelle du père comprend huit modalités, et un père de famille enquêté est caractérisé par une et une seule de ces huit modalités, par exemple : Employé. Nous ne détaillerons pas la liste des modalités correspondant à chacune des variables, car elles figureront sur les lignes et les colonnes des tableaux croisés que nous examinerons par la suite.

Les 11 variables retenues sont :

(Pour le détail des modalités, nous renvoyons au premier tableau mettant en jeu la variable correspondante).

- 1) le nombre d'enfants (6 modalités ou 6 classes)
- 2) le revenu du père en 11 classes (tableau 12)
- 3) la catégorie socio-professionnelle du père en 8 classes (tableau 11)
- 4) la catégorie socio-professionnelle de la mère en 12 classes (tableau 14) (2)
- 5) l'activité de la mère en 5 classes (totaux partiels des lignes du tableau 10)

(1) L. LEBART et N. TABARD : Recherches sur la description automatique des données socio-économiques. Convention de recherches CORDES, mars 1973, chapitre 2, pp. 94-130.

(2) La nomenclature des catégories socio-professionnelles et les différents regroupements utilisés dans cet ouvrage sont présentés aux annexes générales, tableau 81, p. 415.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

6) le revenu de la mère en 11 classes (regroupé en 5 classes au tableau 15)

7) l'âge du père en 8 classes (tableau 7)

8) l'âge de la mère en 8 classes (tableau 7)

9) la catégorie de communes en 11 classes (distinguant notamment les communes de la région parisienne) (tableau 9)

10) la catégorie socio-professionnelle du père de la mère en 9 classes (tableau 16)

11) la catégorie socio-professionnelle du père du père en 9 classes (tableau 16).

A ces 11 variables destinées à élaborer la carte socio-économique de l'échantillon ont été rajoutées 18 variables illustratives décrivant les familles du point de vue :

— de la perception ou non du salaire unique

— de la pratique religieuse

— de la religion éventuellement pratiquée

— de l'adhésion à des associations : familiales, de parents d'élèves, syndicales, étudiantes, de bienfaisance, politiques, confessionnelles, sportives, de jeunes, d'usagers...

— de la différence d'âge entre le père et la mère

— de la catégorie socio-professionnelle de la mère modulée en fonction de son activité effective.

Bien entendu, d'autres variables auraient encore pu illustrer cette carte socio-économique, mais il eut été nuisible en fin de compte de surcharger le graphique, car même synthétisée de cette façon, l'information contenue dans l'ensemble de l'enquête dépasse encore nos capacités d'assimilation.

1.1. PRINCIPE DU CODAGE ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Les onze variables qualitatives précédentes totalisent 98 modalités. Chacune des 2 003 familles (1) étudiées ici va être caractérisée par une suite de 98 « oui » ou « non », selon qu'elle satisfait ou non à telle modalité de réponse. Il y a un seul « oui » par variable (ou question), puisque les diverses modalités relatives à une même variable s'excluent mutuellement. Chacune des 98 modalités sera également caractérisée par une suite de 2 003 « oui » ou « non », selon qu'elle concerne ou pas chacune des familles.

Pour le traitement numérique de l'information, les « oui » seront codés « 1 » et les « non » « 0 ». On conçoit qu'il soit alors possible de définir des distances entre les diverses catégories de réponses à partir de ce codage : deux modalités de réponses seront proches si les familles qui ont répondu

(1) Les célibataires ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

« oui » à l'une ont également répondu « oui » à l'autre. Ainsi, pour choisir un exemple particulièrement évident, la modalité « plus de 50 ans » de la variable « Age du père » est très proche de la modalité « plus de 50 ans » de la variable « Age de la mère », car il existe de très nombreuses familles pour lesquelles ces deux modalités sont simultanément vérifiées. Inversement, la modalité « moins de 25 ans » de la variable « Age de la mère » s'en trouve très éloignée, car il y a une proportion quasi nulle de familles vérifiant à la fois ces deux conditions. Ce sont des distances de ce type que la représentation ci-dessus essaie de traduire concrètement. Cependant, ce graphique ne sera qu'une approximation, car les distances statistiques ainsi définies n'ont pas les propriétés mathématiques requises pour donner lieu à une représentation plane.

L'intérêt essentiel de traduire des associations statistiques par des proximités graphiques réside dans la possibilité de prendre en compte *plusieurs variables simultanément*, alors que la consultation des tableaux croisés ne permet que d'examiner les associations entre modalités de variables prises deux à deux.

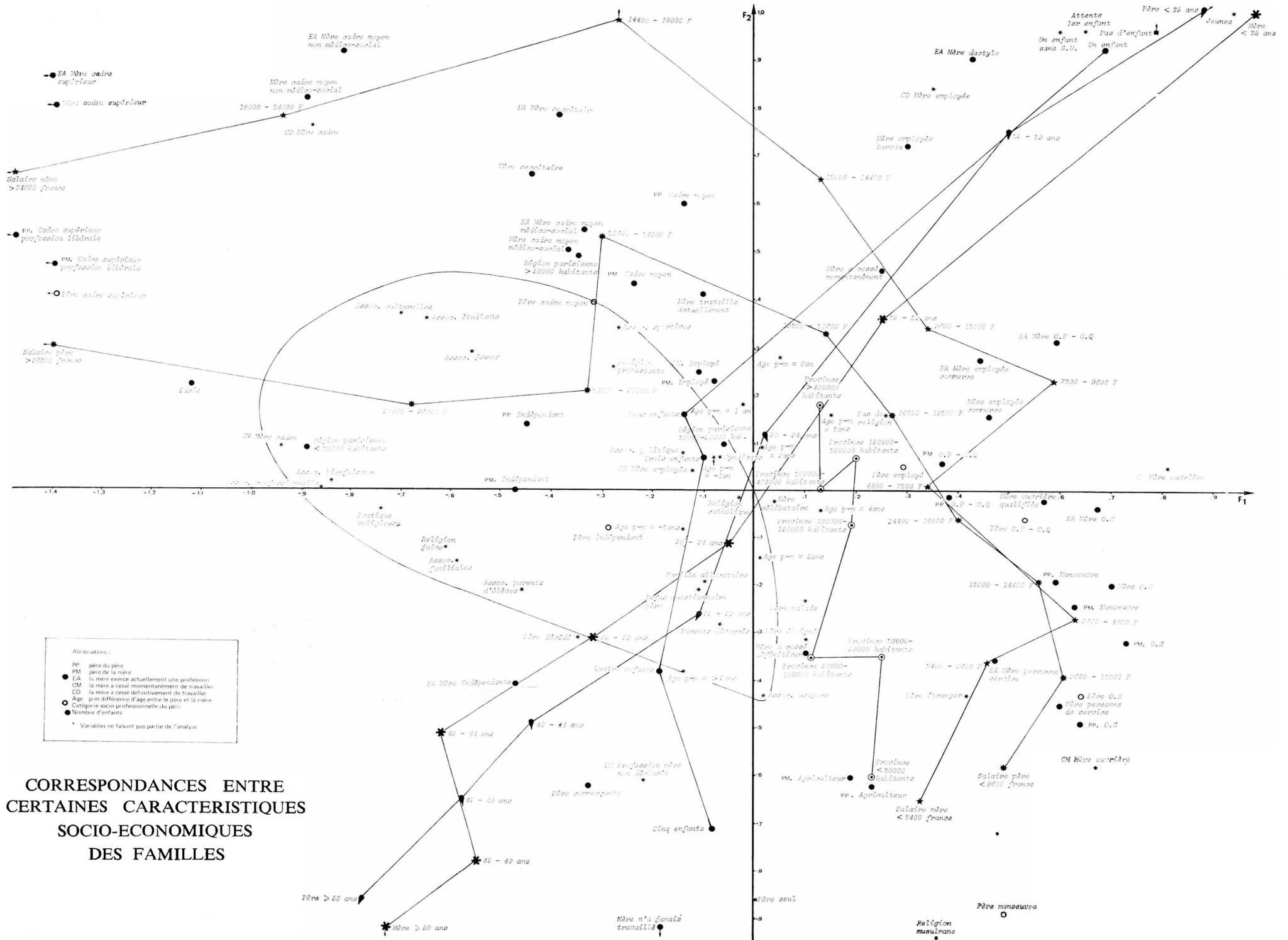
Ajoutons, pour compléter les possibilités d'interprétation de ce type de graphique, que les proximités observables ont d'autant plus de valeur (c'est-à-dire traduisent des associations statistiques d'autant plus significatives) que les points concernés sont plus éloignés de l'origine des axes ; les liaisons les plus nettes sont donc celles que l'on peut observer à la périphérie du nuage de points-modalités. Dans l'optique purement visuelle et descriptive qui est la nôtre, il n'est pas nécessaire d'attribuer une importance excessive aux axes (axes factoriels), qui sont surtout des intermédiaires de calcul indispensables pour la construction de la figure.

1.2. INTERPRÉTATION GÉNÉRALE

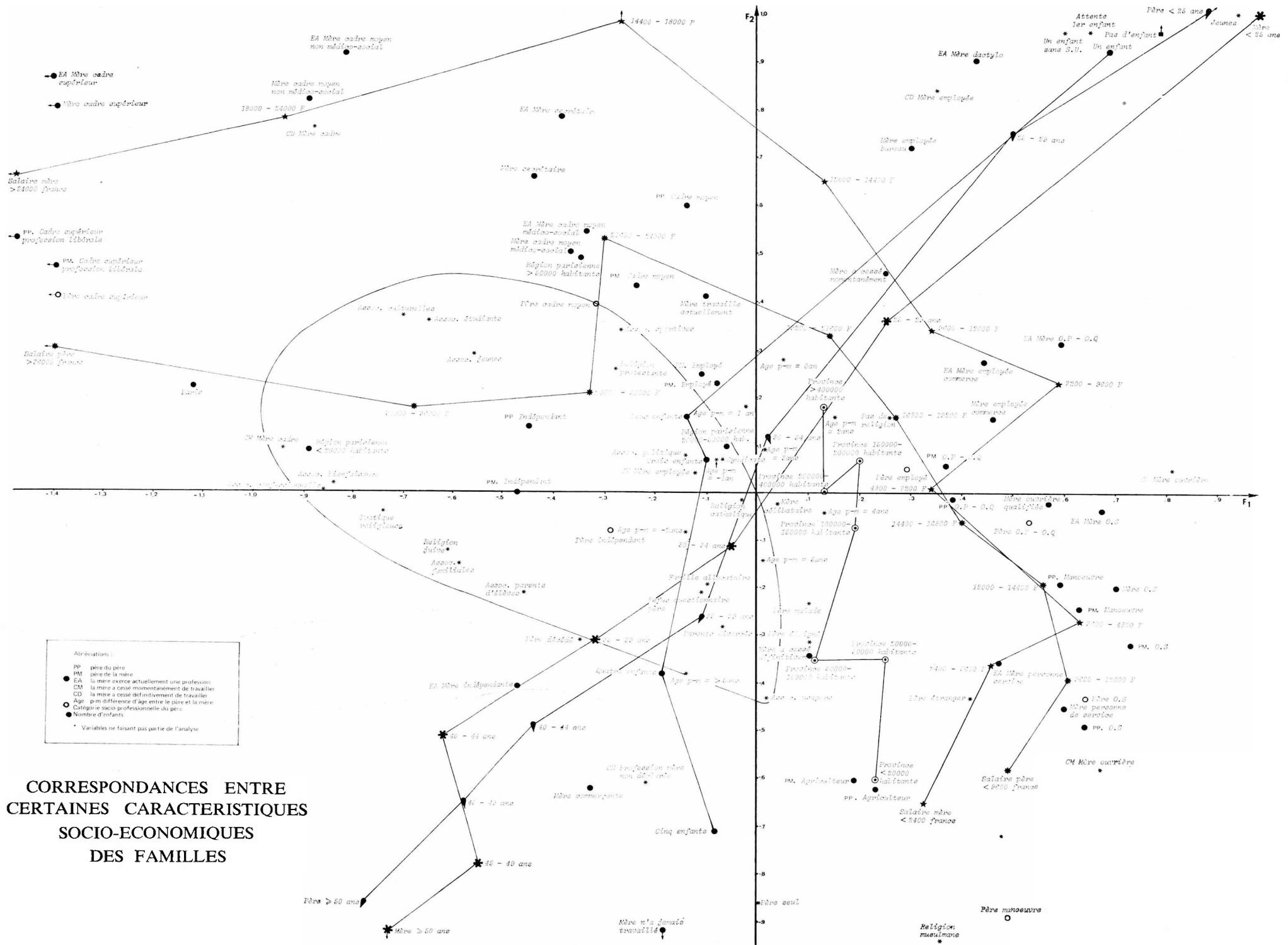
Le graphique consiste en un éparpillement de points-modalités, apparemment assez confus, mais qui s'ordonne en fait autour de deux grands thèmes : *l'âge de la famille et son statut social*. Certaines des variables étudiées comportent des modalités ordonnées de façon naturelle (par exemple, la variable « âge de la mère » comporte 8 modalités qui, à l'exception de la modalité « non-réponse, sans objet », peuvent être classées en une séquence d'âges croissants). Il en est de même pour les tranches de salaires. Sur la figure, les séquences ainsi constituées sont représentées par des lignes brisées, joignant les couples de modalités consécutives d'une même variable, afin de permettre de suivre plus facilement l'évolution du phénomène continu sous-jacent.

Suivons donc les diverses classes d'âge du père, depuis le quadrant supérieur droit du graphique jusqu'au quadrant inférieur gauche, suivant une ligne diagonale assez rectiligne. On trouve le long de la même direction les classes d'âge croissant des mères légèrement décalées par rapport à celles des pères, d'une façon qui traduit une différence d'âge, dans les couples, en faveur du père. Les modalités croissantes de la variable « nombre d'enfants » s'ordonnent également le long des deux lignes précédentes, avec toutefois un léger infléchisse-

GRAPHIQUE 3



GRAPHIQUE 3



CORRESPONDANCES ENTRE CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

ment sur la droite, qui traduit le fait que les familles les plus nombreuses se trouvent surtout dans les milieux modestes : la partie inférieure droite du graphique est en effet dévolue aux familles les plus défavorisées.

Suivons maintenant les lignes brisées représentant les diverses classes des salaires du père et de la mère, lorsque celle-ci travaille. Les classes les plus basses correspondent à la partie inférieure droite du graphique. Les deux lignes brisées suivent une trajectoire incurvée pour rejoindre la partie supérieure gauche de la figure. Les deux extrémités, qui correspondent aux statuts sociaux les plus extrêmes, sont tournées du côté des âges élevés, nous montrant par là que, s'il y a une relative égalité chez les jeunes, c'est plutôt chez les personnes âgées que l'on trouve les situations les plus extrêmes : aisance ou dénuement.

Le long de cet itinéraire social, les points représentant les diverses catégories socio-professionnelles du père, de la mère, de leurs ascendants masculins, viennent renforcer l'interprétation précédente : aux manœuvres, ouvriers spécialisés (qui sont également souvent fils de manœuvres, d'ouvriers spécialisés ou d'agriculteurs) dans la partie droite de la figure s'opposent les professions libérales et les cadres supérieurs (qui appartiennent souvent à la même catégorie socio-professionnelle que leurs parents) dans la partie gauche du graphique. La mobilité sociale apparaît comme étant extrêmement faible, au seul vu de cette description globale ; la consultation ultérieure des tableaux croisés nous confirmera cette relative rigidité du statut socio-professionnel d'une génération à une autre. On peut noter également que les points représentant les positions moyennes des « mères n'ayant jamais travaillé » (en bas du graphique au centre) et des « mères ayant cessé définitivement de travailler » (partie inférieure du graphique, au voisinage de l'axe vertical) se trouvent à la fois du côté des familles âgées, nombreuses et des statuts sociaux bas.

On remarque que les classes de salaires correspondent à des montants beaucoup plus faibles pour les mères que pour les pères, notamment à cause de la fréquence des temps partiels, et probablement à cause d'une certaine diminution dans les rémunérations. Les courbes des salaires relatives aux deux sexes sont assez proches. Cependant, à partir d'un certain niveau de salaire du mari (à partir de la classe « 24 000-30 000 F annuels »), la trajectoire correspondant aux classes de salaires du mari subit un décalage important vers le bas ; ce phénomène est dû au fait qu'au niveau des classes de salaires élevés le taux d'activité des mères décroît très sensiblement, la proportion des mères n'ayant jamais travaillé augmente (cf. tableau 19).

Les points représentant les positions moyennes des familles dont le chef gagne plus de 24 000 F par an représentent également des familles où relativement peu de femmes travaillent ; d'où un déplacement des points vers le bas du graphique, car nous l'avons vu, c'est dans cette partie que se trouvent les positions moyennes des familles où la mère a cessé momentanément ou définitivement de travailler.

Les positions des points représentant la catégorie de communes de résidence des familles interrogées nous montrent principalement deux choses :

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

tout d'abord que la région parisienne, et Paris tout particulièrement, occupent des positions favorables, du point de vue des professions et des salaires (quadrant supérieur gauche de la figure); ensuite que les familles sont d'autant plus défavorisées (d'un point de vue monétaire, uniquement) que la commune de province est petite. A l'intérieur de la région parisienne, la délimitation des communes n'a pas grand sens, à part peut-être pour la ville de Paris elle-même, qui correspond à une certaine réalité socio-économique, se traduisant notamment au niveau de l'échantillon par un niveau de revenu de la famille élevé.

1.3. VARIABLES ILLUSTRATIVES

Participation et adhésion à des associations : bien qu'il ne s'agisse pas de variables de structure d'un usage aussi courant que les précédentes, il a paru utile de faire apparaître ces précieux indicateurs de l'insertion sociale que sont les taux de participation à des associations les plus diverses. L'ensemble des points résumant les positions moyennes des familles adhérentes ou participant à telle ou telle association a été entouré sur la figure par une ligne fermée continue. On voit nettement que cette zone d'appartenance à des associations ne concerne que la partie gauche du graphique, c'est-à-dire correspond à des familles de statut social moyen ou élevé. Les associations les plus discriminantes de ce point de vue sont les associations culturelles, les associations religieuses, confessionnelles (cf. les tableaux 20 à 23). Seule, l'adhésion à des associations d'usagers semble ne pas concerner uniquement les plus favorisés.

Pratique religieuse et religions : les points représentatifs des positions moyennes des familles pratiquant les religions catholique, protestante et juive tombent également dans la zone des associations, et donc concernent un secteur de la population relativement favorisé.

La position du point « catholique pratiquant » est, si l'on s'intéresse à la pratique religieuse et non à la religion d'origine de la famille, celle du point « pratique religieuse » situé au voisinage des associations de bienfaisance et confessionnelles sur le graphique. (En effet, 82 % des familles interrogées ont déclaré être catholiques alors que 10 % seulement pratiquent effectivement une religion). Le point représentant la position moyenne des familles musulmanes constitue une exception très nette puisqu'il se situe en bas à droite du graphique, au voisinage de la position moyenne des familles dont le père est manœuvre.

Différence d'âge père-mère : le point correspondant à une différence d'âge supérieure à 5 ans est situé au voisinage du point « quatre enfants », dans une zone où les familles sont nombreuses, où la femme est au foyer.

1.4. CONCLUSION DE CETTE PREMIÈRE VUE D'ENSEMBLE

Chaque groupe de familles peut être représenté par un point de cette carte socio-économique (et par conséquent chaque famille comme étant un

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

groupe réduit à un seul élément). On peut ainsi, à partir des réponses à une question quelconque relative à l'un des thèmes de l'enquête, déterminer les positions moyennes des familles correspondant à chacune des modalités de réponse, et donc avoir une vue globale des caractéristiques socio-économiques de ces familles.

Cette vision globale n'est possible que parce que ces caractéristiques ne sont pas indépendantes. Nous avons donc un procédé nous permettant une assimilation progressive de l'information de l'enquête.

1.4.1. Précisions d'ordre technique

Avant d'illustrer ces démarches par des exemples, il convient de donner deux précisions : tout d'abord, la représentation obtenue est d'une grande *stabilité* : ainsi la carte socio-économique est pratiquement la même, que l'échantillon soit *redressé ou non*, malgré les disparités très importantes de poids entre les différentes familles, dues au fait que les familles ayant beaucoup d'enfants sont sur-représentées dans l'échantillon, tout comme les familles où la mère travaille à l'extérieur. Cette très grande stabilité nous fait espérer que les refus du questionnaire ne biaiseront pas de façon importante les résultats.

D'autre part, les coûts des opérations de calcul (établissement de la carte socio-économique, illustration de cette carte par des variables supplémentaires) restent faibles, malgré l'amélioration qualitative de la procédure de dépouillement.

1.4.2. Exemples de projections de réponses relatives à d'autres thèmes de l'enquête :

Nous allons choisir quelques questions dans l'ensemble du questionnaire, et indiquer comment se situent sur la carte les positions moyennes des familles correspondant à chacune des modalités de réponse.

Au voisinage des points « quatre enfants » et « différence d'âge père-mère supérieure à cinq ans », au centre de la partie inférieure de la figure, se situent les positions moyennes des familles ayant répondu :

— la place d'une femme est au foyer même lorsque les enfants vont à l'école,

— les risques de divorce sont plus grands lorsque la femme travaille,

— il faut accepter toutes les naissances qui se présentent,

— non, nous ne laisserions pas volontiers nos enfants fréquenter les enfants d'un couple divorcé, non marié, d'une mère célibataire (trois questions correspondant chacune à ces trois cas).

Le fait que les positions moyennes des familles soient voisines ne signifie pas que ce sont les mêmes familles qui ont répondu de façon analogue à toutes ces questions. Cependant, l'observation de ces proximités nous

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

permet de conjecturer des associations, et nous renvoie à des tableaux croisés qui nous donneront une image plus concrète des éventuelles liaisons.

Dans la zone située en bas à droite de la figure se projettent beaucoup de modalités du type « ne connaît pas », « ne se prononce pas », « sans opinion » ; ces modalités de réponses peuvent témoigner d'une incompréhension du questionnaire, d'une timidité ou d'une gêne vis-à-vis de l'enquêtrice, de difficultés d'expression, de réticences. Ce type de réactions semble caractériser les statuts socio-professionnels les plus bas, les milieux modestes.

Dans la partie supérieure gauche se trouvent les positions moyennes des familles où l'enfant en bas âge est gardé par une personne à demeure, où l'on estime que l'ambiance du foyer n'est pas plus agréable si la femme ne travaille pas ; dans l'ensemble, on trouve beaucoup de modalités de réponses favorables au travail féminin dans la partie gauche du graphique, caractérisée également par les statuts sociaux élevés. Ces résultats se trouveront confirmés par les analyses du chapitre IV.

2. ETUDE DETAILLEE DE CERTAINES CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON

Dans ce paragraphe seront examinées en détail les principales associations entrevues lors de la description synthétique précédente, à partir de l'observation des tableaux statistiques croisant différents couples de caractéristiques. (D'autres tableaux statistiques présentant un intérêt général figureront dans l'annexe qui suit ce chapitre).

Nous étudierons successivement les deux plus grands thèmes mis en évidence par la carte socio-économique de l'échantillon : le cycle de vie de la famille [âge du père, de la mère, nombre d'enfants (1)] et le statut social de la famille (catégorie socio-professionnelle du père, de la mère, des ascendants). Toutefois, ces deux thèmes n'étant pas indépendants, on ne s'étonnera pas de voir incidemment chacun d'eux apparaître dans le paragraphe consacré à l'autre.

2.1. LE CYCLE DE VIE DE LA FAMILLE

La répartition des familles selon l'âge du père et de la mère (tableau 7) est conforme aux observations du sens commun, et aux représentations qui figurent sur la carte socio-économique : les âges des deux conjoints sont très

(1) Il s'agit du nombre réel d'enfants et non du nombre d'enfants ouvrant droit aux allocations familiales.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 7
REPARTITION DES FAMILLES
SELON L'AGE DU PERE ET DE LA MERE*

Age du père de famille	Age de la mère								Ensemble	
	≤ 24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	≥ 50 ans	non réponse		
	A. Répartition selon l'âge de la mère (pourcentages en colonnes)									
≤ 24 ans	<u>34.2</u>	4.9	0.0	0.1	0.0	1.1	0.0	0.0	5.3	
25-29 ans	50.5	<u>44.9</u>	3.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	16.2	
30-34 ans	11.1	36.7	<u>43.5</u>	5.4	1.6	0.0	0.0	0.0	19.1	
35-39 ans	1.3	10.8	44.8	<u>50.9</u>	13.1	1.0	7.8	3.4	24.3	
40-44 ans	1.2	1.9	6.8	32.0	<u>44.3</u>	16.0	11.7	0.0	16.9	
45-49 ans	0.0	0.4	0.7	7.2	30.9	<u>46.1</u>	18.2	0.6	10.4	
≥ 50 ans	0.0	0.0	0.2	1.4	6.0	29.4	<u>62.4</u>	0.0	5.0	
non-réponses	1.7	0.3	0.4	2.9	4.1	6.3	0.0	<u>96.0</u>	2.8	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Effectifs dans l'échantillon	130	352	416	431	264	120	34	15	1762	
Age du père de famille	Age de la mère								Total	Effectifs dans l'échantillon
	B. Répartition selon l'âge du père (pourcentages en lignes)									
≤ 24 ans	<u>78.6</u>	19.1	0.2	0.5	0.0	1.6	0.0	0.0	100	55
25-29 ans	38.0	<u>57.3</u>	4.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	100	229
30-34 ans	7.0	39.6	<u>46.3</u>	5.8	1.3	0.0	0.0	0.0	100	363
35-39 ans	0.7	9.2	37.5	<u>43.0</u>	8.4	0.3	0.8	0.1	100	455
40-44 ans	0.9	2.3	8.2	39.0	<u>40.8</u>	7.0	1.8	0.0	100	344
45-49 ans	0.0	0.8	1.4	14.2	46.2	<u>32.7</u>	4.6	0.0	100	181
≥ 50 ans	0.0	0.0	0.6	5.6	18.6	43.0	<u>32.2</u>	0.0	100	86
non-réponses	7.4	2.5	3.3	21.3	22.7	16.8	0.0	<u>26.1</u>	100	50
Ensemble	12.2	20.6	20.4	20.6	15.5	7.4	2.6	0.8		1762

* En pourcentage, après redressement.

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

TABLEAU 8

REPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES SELON L'AGE DE LA MERE ET LE NOMBRE D'ENFANTS

Nombre d'enfants	Age de la mère								Ensemble	
	≤ 24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	≥ 50 ans	non réponse		
A. Répartition selon l'âge de la mère (pourcentages en colonnes)										
1	37.5	17.1	5.0	2.9	3.1	0.8	7.4	31.5	10.7	
2	43.5	53.5	43.9	39.9	39.2	24.5	21.7	26.7	42.1	
3	15.4	20.1	30.3	33.1	20.7	29.0	13.0	15.9	24.8	
4	3.5	6.6	14.3	14.1	19.0	19.6	21.2	18.9	12.7	
5 et plus	0.2	2.7	6.5	10.0	17.9	26.0	36.8	6.9	9.6	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Effectifs de l'échantillon	130	352	416	431	264	120	34	15	1762	
Nombre d'enfants	Age de la mère								Total	Effectifs dans l'échantillon
	B. Répartition selon le nombre d'enfants (pourcentages en lignes)									
1	42.7	33.0	9.6	5.5	4.5	0.6	1.8	2.2	100	62
2	12.5	26.2	21.2	19.5	14.5	4.3	1.3	0.5	100	484
3	7.5	16.7	24.9	27.4	13.0	8.6	1.4	0.5	100	478
4	3.3	10.7	23.0	22.8	23.3	11.4	4.3	1.1	100	371
5 et plus	0.2	5.8	13.6	21.3	28.8	19.9	9.9	0.5	100	367
Ensemble	12.2	20.6	20.4	20.6	15.5	7.4	2.6	0.8	100	1762
Nombre moyen d'enfants	Ensemble								2.74	
	1.85	2.24	2.73	2.92	3.19	3.61	4.19			

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

voisins en général (pourcentages maxima dans la diagonale), et la majorité des différences d'âges importantes sont en faveur de l'âge du mari.

La répartition des familles selon l'âge de la mère et le nombre d'enfants (tableau 8) confirme également les tendances déjà observées sur le graphique, à condition toutefois de se garder d'interpréter les profils correspondant à des effectifs faibles dans l'échantillon, pour lesquels les contraintes du plan de sondage ont introduit des sources de dispersion que l'opération de redressement ne peut pas toujours rectifier de façon satisfaisante.

La répartition des familles selon la catégorie de communes et le nombre d'enfants (tableau 9) nous montre, malgré la faiblesse de certains effectifs marginaux, les différences des profils du nombre d'enfants entre la province et la région parisienne, différences encore plus accentuées si l'on considère la ville de Paris prise isolément : la région parisienne est caractérisée par une faible proportion des familles de cinq enfants et plus (4,3 % à Paris), au profit des familles de deux enfants (53,2 % à Paris), et de façon moins nette, des familles ayant un seul enfant.

Ce résultat est peut-être à rapprocher du tableau 18, qui croise les catégories de communes avec les variables caractérisant l'activité de la mère, et où il ressort que c'est dans la région parisienne que l'on trouve les plus faibles proportions de femmes n'ayant jamais travaillé (8,6 %), ainsi que les plus fortes proportions (en moyenne) de femmes ayant cessé momentanément de travailler (29,1 %), ou travaillant actuellement (27,1 %). Il serait surtout utile de procéder à une analyse comparative des niveaux et conditions de vie selon le type d'habitat incluant des variables qualitatives (niveau de satisfaction quant au logement et à l'environnement) afin de mieux comprendre cette différence de composition des familles.

La répartition des familles selon l'activité de la mère et le nombre d'enfants (tableau 10) nous confirme également les associations décrites par la carte socio-économique : les mères qui travaillent actuellement et celles qui ont cessé momentanément ont des comportements relativement similaires (sur le graphique 3, les points représentatifs de ces catégories se trouvent de part et d'autre de l'axe des ordonnées, à la cote +.4). Les caractéristiques socio-économiques des mères ayant cessé définitivement de travailler sont fort différentes (le point qui les représente se trouve légèrement à droite de l'axe des ordonnées, entre les cotes —.3 et —.4). Quant aux mères qui n'ont jamais exercé, elles se trouvent tout en bas du graphique. Ainsi 12,2 % des femmes ayant cessé définitivement de travailler et 15,3 % des femmes n'ayant jamais travaillé ont cinq enfants allocataires et plus, contre 3,7 % pour les femmes ayant cessé momentanément et 6,6 % pour les femmes exerçant actuellement.

En principe, les pourcentages figurant dans la première colonne du tableau 10 relatifs aux femmes qui exercent actuellement, devraient être nuls, puisque, dans ces conditions, la famille ne perçoit pas de prestations familiales. Cependant, on constate qu'il existe effectivement des familles

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

TABEAU 9
REPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES
SELON LA CATEGORIE DE COMMUNES
ET LE NOMBRE D'ENFANTS

Catégorie de communes	Nombre d'enfants (pourcentage en lignes)					Total	Effectifs dans l'échantillon	Nombres moyens d'enfants
	1	2	3	4	5 et plus			
I - Province								
1/ moins de 20000 habit.	7.1	35.1	28.1	14.8	14.9	100	123	3.02
2/ 20000 à 50000 habit.	18.1	42.5	21.9	8.6	8.8	100	119	2.52
3/ 50000 à 100000 habit.	7.4	34.4	31.8	13.3	13.2	100	151	2.98
4/ 100000 à 150000 hab.	6.8	38.9	25.6	18.1	10.5	100	225	2.89
5/ 150000 à 200000 hab.	9.7	33.1	24.3	17.5	15.2	100	196	3.05
6/ 200000 à 400000 hab.	11.3	42.0	26.9	12.7	7.0	100	341	2.69
7/ 400000 hab. et plus	11.7	48.7	22.5	10.5	6.5	100	160	2.52
Ensemble de la Province	10.2	39.4	26.1	13.8	10.4	100	1315	2.80
II - Région parisienne								
8/ moins de 20000 habit.	13.1	46.9	16.9	15.9	7.2	100	67	2.58
9/ 20000 à 50000 habit.	9.3	50.5	24.1	6.9	9.1	100	151	2.63
10/ 50000 habit. et plus	11.9	45.1	22.9	11.4	8.7	100	137	2.65
11/ PARIS	15.3	53.2	19.0	8.1	4.3	100	92	2.36
Ensemble de la région parisienne	11.9	49.0	21.6	9.8	7.7	100	447	2.57
Ensemble	10.7	42.1	24.8	12.7	9.7	100	1762	2.74

allocataires, ayant un enfant, qui exercent une activité professionnelle : il s'agit en fait, soit de situations administratives transitoires, soit d'activités d'appoint correspondant à des rémunérations très faibles.

La liaison entre le statut socio-professionnel de la famille et le nombre d'enfants est plus sensible sur le tableau 11 qui croise cette dernière caractéristique avec la profession du père : les cadres supérieurs ont moins souvent un enfant (5 %) et plus souvent cinq enfants ou plus (8,6 %) que les cadres moyens, pour lesquels ces pourcentages valent respectivement 12,9 et 6,2, et que les employés, pour lesquels ils valent respectivement 9,2 et 6,5. Cependant les trois catégories regroupant les ouvriers et les manœuvres viennent nettement en tête pour les familles de cinq enfants et plus (près de 14 %, en moyenne pour ces trois catégories).

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABEAU 10
REPARTITION DES FAMILLES INTERROGÉES
SELON L'ACTIVITÉ DE LA MÈRE
ET LE NOMBRE D'ENFANTS
(en pourcentages)

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE DE FAMILLE	Nombre d'enfants (pourcentages en lignes)					Total	Effectifs dans l'échantillon
	1	2	3	4	5 et plus		
Exerce actuellement							
1. cadre supérieur, profession libérale	0.0	41.3	42.8	6.5	9.4	100	60
2. cadre moyen non-médico-social	1.3	71.9	20.4	3.0	3.4	100	97
3. cadre moyen médico-social	11.8	46.4	24.4	4.6	12.7	100	69
4. employée bureau très qual.	5.3	65.5	20.8	8.0	0.4	100	96
5. employée commerce	0.0	63.2	21.3	10.4	5.0	100	53
6. employée bureau autre	0.0	68.6	20.4	4.1	6.8	100	99
7. ouvrière qualifiée, maîtrise	0.0	50.8	17.6	23.9	7.5	100	27
8. manoeuvre, O.S.	10.7	36.8	24.0	24.4	4.1	100	88
9. personnel de service	5.8	45.1	30.0	8.1	11.0	100	129
10. Indépendante	0.0	51.7	35.1	3.0	10.1	100	48
12. non-réponse	0.0	36.2	4.9	45.2	13.6	100	10
1 à 12 Ensemble :	4.1	55.7	24.4	9.2	6.6	100	776
A cessé momentanément							
13. cadre	17.2	59.2	13.0	6.0	4.5	100	45
14. employée	27.9	47.7	16.1	6.7	1.6	100	84
15. ouvrière	14.7	46.5	23.7	10.4	4.8	100	93
16. autre, non-réponse	26.9	34.9	23.9	8.9	5.4	100	33
13 à 16 Ensemble :	21.6	47.1	19.3	8.1	3.7	100	255
A cessé définitivement							
17. cadre	0.0	45.2	18.7	24.0	12.1	100	39
18. employée	14.8	37.9	26.3	13.9	7.1	100	169
19. ouvrière	11.0	23.4	32.2	16.2	17.2	100	205
20. autre, non-réponse	4.0	43.0	27.4	13.5	12.0	100	116
17 à 20 Ensemble :	10.1	34.2	28.3	15.2	12.2	100	529
21. n'a jamais exercé	8.0	36.2	23.1	17.3	15.3	100	195
22. non-réponse	0.0	0.0	60.3	11.4	28.3	100	7
1 à 22 Ensemble : (Moyenne générale)	10.7	42.1	24.8	12.7	9.7	100	1762

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

TABLEAU 11

REPARTITION EN POURCENTAGE DES FAMILLES INTERROGÉES SELON LA PROFESSION DU PERE ET LE NOMBRE D'ENFANTS

Profession du père de famille en 8 catégories	Nombre d'enfants					Total	Effectifs dans l'échantil- lon	Nombre moyen d'enfants
	1	2	3	4	5 et plus			
1. Indépendants	10.5	57.0	18.0	10.2	4.3	100	98	2.47
2. Cadres supérieurs professions libérales	5.0	51.5	23.4	11.5	8.7	100	200	2.73
3. Cadres moyens, maîtrise	12.9	43.9	22.7	14.3	6.4	100	375	2.62
4. Employés	9.2	46.3	25.0	12.9	6.6	100	256	2.65
5. Ouvriers professionnels ou qualifiés	13.7	36.6	24.7	11.8	13.1	100	358	2.80
6. Ouvriers spécialisés	11.2	35.6	31.1	12.1	10.0	100	296	2.77
7. Manœuvres, personnel de service	0.0	37.5	19.0	13.6	30.0	100	93	3.49
8. Non-réponse	10.4	34.7	28.7	14.9	11.3	100	86	2.87
Ensemble	10.7	42.1	24.8	12.7	9.6	100	1762	2.74

La répartition des familles selon le salaire du père et le nombre d'enfants (tableau 12) confirme également les tendances observées précédemment : il suffit d'observer sur ce tableau (partie supérieure relative aux pourcentages en lignes) la colonne correspondant à cinq enfants. La part des familles de cinq enfants dans l'ensemble des familles concernant chaque classe de salaire est très importante pour les classes les plus basses, puis diminue régulièrement pour remonter légèrement lorsque sont atteintes les classes les plus élevées.

On peut cependant constater que la proportion de familles de deux enfants reste très élevée chez les hautes classes de salaire (près du double de la proportion relative à la classe la plus faible, pour la classe la plus élevée). Ce phénomène était visible sur le tableau 11, par comparaison des pourcentages relatifs aux cadres supérieurs et aux ouvriers et manœuvres, et, de la même façon sur le tableau 10, malgré la ventilation très fine qui conduit à n'observer que des effectifs faibles. Il semblerait donc qu'il y ait plusieurs attitudes vis-à-vis de la fécondité dans ce groupe. On verra au chapitre III que le modèle des cadres (nombre d'enfants idéal) est assez différent de celui des manœuvres, pour lesquels le nombre d'enfants élevé est peut-être moins souvent le résultat d'une volonté délibérée.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 12

REPARTITION DES FAMILLES SELON LE SALAIRE DU PERE ET LE NOMBRE D'ENFANTS

Salaire du père (annuel)	Nombre d'enfants					Total	Effectifs dans l'échantillon
	1	2	3	4	5 et plus		
	Répartition selon le salaire du père (pourcentage en ligne)						
≤ 9600 F.	0.0	28.6	30.6	14.4	26.5	100	59
9600/12000 F.	10.9	40.6	22.1	15.6	11.1	100	139
12000/14400 F.	10.5	41.4	22.3	11.5	14.3	100	207
14400/16800 F.	12.7	38.3	24.8	13.3	10.8	100	243
16800/19200 F.	15.3	36.2	26.9	13.3	8.2	100	181
19200/21600 F.	12.6	35.5	28.4	11.9	11.7	100	143
21600/24000 F.	11.8	43.6	23.6	14.1	6.9	100	111
24000/30000 F.	10.8	48.8	24.1	12.9	3.4	100	173
30000/36000 F.	19.6	40.5	23.8	8.0	8.1	100	90
> 36000 F.	4.2	54.7	22.5	11.9	6.7	100	222
Non réponse, sans objet	6.6	39.7	28.4	13.2	12.1	100	194
Ensemble	10.7	42.1	24.8	12.7	9.7	100	1762
	Répartition selon le salaire du père (pourcentage en colonne)					Nombres moyens d'enfants	Ensemble
≤ 9600 F.	0.0	1.6	3.0	2.7	6.7	3.47	2.4
9600/12000 F.	7.8	7.4	6.8	9.4	8.5	2.84	7.6
12000/14400 F.	10.0	10.0	9.2	9.3	15.0	2.83	10.2
14400/16800 F.	16.2	12.4	13.7	14.3	15.5	2.75	13.7
16800/19200 F.	15.2	9.1	11.5	11.1	9.0	2.65	10.6
19200/21600 F.	7.5	5.4	7.3	5.9	7.6	2.77	6.4
21600/24000 F.	8.0	7.4	6.8	8.0	5.1	2.62	7.2
24000/30000 F.	11.4	13.0	10.9	11.4	4.0	2.51	11.2
30000/36000 F.	11.8	6.2	6.2	4.0	5.4	2.56	6.4
> 36000 F.	5.1	16.8	11.8	12.1	9.0	2.66	13.0
Non réponse, sans objet	7.0	10.6	12.9	11.7	14.1	2.95	11.3
Total	100	100	100	100	100		100
Effectifs dans l'échantillon.	62	484	478	371	367	2.74	1762

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

2.2. STATUT SOCIAL DE LA FAMILLE

2.2.1. La profession du père de famille

Comparaison entre l'échantillon et la population française totale : la comparaison entre la répartition socio-professionnelle des pères de famille dans cette enquête et le profil issu du recensement de 1968 est très satisfaisante.

TABLEAU 13
REPARTITION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (%)
(Comparaison avec les résultats du recensement de 1968)

	Du chef de ménage recensement de 1968 (1)	Du père de famille enquête CNAF 1971 (2)
Professions libérales (30)	1,5	0,6
Professeurs, ingénieurs, cadres supérieurs (32, 33, 34)	10,4	10,0
Instituteurs, professions intellectuelles diver- ses (41)	2,6	1,2
Services médico-sociaux (42)	0,9	0,5
Techniciens, cadres administratifs (43, 44)	12,8	14,9
Employés (5)	16,5	13,6
Contremaîtres, ouvriers qualifiés, apprentis (60, 61, 67)	26,1	29,1
O.S., manœuvres (63, 68)	23,9	20,0
Personnel de service (de maison) (70, 71) ..	1,4	0,7
Autres personnes de service (72)	3,9	1,9

(1) Unités certaines de 10 000 habitants et plus. Sources : recensement de la population, INSEE 1968. Ménages ordinaires d'après la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Entre parenthèses : code INSEE des CSP.

(2) Sous échantillon des salariés seulement.

Les légères différences entre ces deux profils pourraient s'expliquer par les différences portant sur :

— la définition du ménage. L'exclusion des inactifs, des indépendants, des populations agricoles diminue fortement les sources d'hétérogénéité en éliminant dans les chiffres du recensement une grande partie des personnes vivant seules. Mais il en reste sans doute une proportion non négligeable en particulier dans la catégorie des personnels de service et celle des employés.

— la définition des populations retenues : le recensement contient toutes les familles ayant zéro ou un enfant. Les chiffres ci-dessus concernant l'enquête couvrent le sous-échantillon des familles de deux à cinq enfants et de un enfant seulement si la mère est au foyer.

— les trois années qui séparent les périodes d'observation (1968-1971).

2.2.2. Profession et salaire du père et de la mère

La répartition des familles enquêtées selon l'activité professionnelle du père et de la mère (tableau 14) met en évidence le niveau d'homogamie propre à certaines catégories : la catégorie la plus fermée est incontestablement celle des professions libérales ou cadres supérieurs pour laquelle 66,5 % des femmes qui exercent actuellement ont des conjoints appartenant à la même catégorie ; la même situation se reproduit, dans une moindre mesure pour les ouvriers qualifiés (le pourcentage vaut cette fois 58,9 %). Ces proximités avaient déjà été observées sur la carte socio-économique (1).

Le tableau 14 nous donne également les profils socio-professionnels des conjoints des femmes n'ayant jamais exercé de profession (qui se distinguent du profil moyen par une nette prédominance des deux catégories d'ouvriers et de manœuvres), des conjoints des femmes ayant cessé momentanément d'exercer (légère prédominance des cadres moyens et des employés).

La répartition des familles selon les salaires des pères et des mères (tableau 15) confirme la similitude de statut des deux conjoints, qui se traduisait sur la carte socio-économique par un relatif parallélisme des lignes brisées représentant les différentes classes de salaires des deux sexes : la proportion des femmes gagnant plus de 15 000 F augmente en fonction du salaire du mari, elle est maximum : 48,7 %, lorsque celui-ci gagne plus de 30 000 F.

Nous avons remarqué, en lisant la carte socio-économique, que la ligne brisée représentant les salaires des maris était relativement continue, jusqu'au point représentatif de la classe « 21 600-24 000 F », où se produisait un important décrochement, le taux d'activité féminine décroît légèrement à partir d'un certain niveau de salaire du mari et le pourcentage de femmes n'ayant jamais travaillé augmente.

2.2.3. Origine sociale du père et de la mère

La répartition des familles enquêtées selon la profession des deux conjoints et celle de leurs ascendants paternels (tableau 16) nous confirme la faiblesse de la mobilité sociale, déjà entrevue à propos du mariage. Une fraction importante des familles est d'origine agricole ; c'est l'origine la plus fréquente des employés et des manœuvres, les ouvriers qualifiés étant plutôt d'origine ouvrière. La catégorie socio-professionnelle la plus « étanche » est encore celle des professions libérales et cadres supérieurs. Les descendants de cadres supérieurs sont presque toujours des cadres supérieurs ou cadres moyens (parfois employées de bureau de haute qualification pour les femmes). Par contre, sur 100 cadres supérieurs hommes, environ 32 % sont fils de cadres supérieurs ; sur 100 cadres supérieurs femmes, près de 34,1 % sont filles de cadres supérieurs.

(1) Le tableau 25 en complément à ce chapitre met en évidence l'endogamie socio-professionnelle des conjoints, très fréquemment issus des mêmes classes sociales.

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

TABLEAU 14

REPARTITION DES FAMILLES ENQUETEES SELON L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU PERE ET DE LA MERE

(Pourcentages en lignes)*

Activité professionnelle de la mère de famille	Activité professionnelle du père de famille								Total
	Indépend.	Cadre supérieur prof. libér.	Cadre moyen maîtrise	Employé	O.P. - O.Q.	Ouvrier spécialisé	Manoeuvre Personnel de service	non-réponse	
Exerce actuellement									
1. Cadre supérieur, profession libérale	10.6	66.5	20.1	1.0	0.0	0.0	0.0	1.8	100
2. Cadre moyen non médico-social	2.5	23.5	41.5	15.8	7.0	2.3	0.0	7.3	100
3. Cadre moyen médico-soc.	7.8	11.7	29.5	6.5	17.9	19.1	4.5	3.0	100
4. Employée bureau très qual.	5.1	12.7	27.7	5.6	13.2	12.3	0.1	23.3	100
5. Employée commerce	0.5	2.8	26.7	23.7	16.3	14.1	1.8	14.1	100
6. Employée bureau autre	8.2	5.7	31.7	14.0	17.4	6.0	9.0	8.1	100
7. Ouvrière qualifiée, maît.	1.6	0.0	7.5	1.8	58.9	13.5	2.2	14.5	100
8. Manoeuvre, O.S.	1.4	0.0	7.3	3.2	37.1	29.1	2.1	25.8	100
9. Personnel service	0.0	0.0	13.9	25.9	26.7	22.6	4.7	6.1	100
10. Indépendante	19.7	4.4	22.8	10.9	16.2	0.9	1.2	23.8	100
12. Non réponse	10.2	0.7	71.5	0.0	0.0	2.4	9.7	5.5	100
Ensemble	5.1	10.0	25.1	12.4	18.4	12.9	3.2	12.9	100
A cessé momentanément									
13. Cadre	15.3	29.7	24.4	11.8	0.4	11.1	0.1	7.3	100
14. Employée	6.7	7.7	28.9	18.9	18.9	12.4	0.6	5.7	100
15. Ouvrière	6.4	0.0	19.1	19.9	24.7	23.1	5.8	1.1	100
16. Autre, non réponse	8.4	3.4	30.4	12.1	17.5	10.0	7.4	10.9	100
Ensemble	8.2	8.0	25.2	17.0	17.6	15.4	3.3	5.2	100
A cessé définitivement									
17. Cadre	0.0	42.8	22.3	8.3	24.6	1.4	0.1	0.6	100
18. Employée	2.3	14.6	37.0	14.8	18.3	9.4	2.0	1.6	100
19. Ouvrière	3.2	2.6	17.7	7.8	27.2	34.4	5.4	1.8	100
20. Autre, non réponse	13.2	18.3	15.5	11.8	20.9	13.4	4.6	2.3	100
Ensemble	4.9	12.8	24.3	11.2	22.5	18.9	3.7	1.7	100
21. N'a jamais exercé	6.7	8.3	15.9	15.2	24.9	21.0	6.3	1.7	100
22. Non-réponse	9.5	0.0	19.8	6.1	53.2	11.4	0.0	0.0	100
Ensemble (Moyenne générale)	5.9	10.5	23.3	13.2	21.0	17.1	3.9	5.1	100

** Pourcentages après redressement.

Les effectifs des familles correspondant à chacune des catégories d'activité de la mère peuvent être consultés au tableau 10.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 15

REPARTITION DES FAMILLES SELON LE SALAIRE DU PERE ET DE LA MERE (1)

Salaire du père	Salaire de la mère					Total	Effectifs dans l'échantillon
	≤ 6000	6000/10000	10000/15000	>15000	Non-réponse ou sans objet		
A - Pourcentage en ligne							
≤ 12000	29.5	25.9	27.0	9.3	8.4	100	86
12000/19200	17.7	18.0	35.9	23.3	5.1	100	266
19200/30000	12.4	15.8	27.5	39.3	5.1	100	194
> 30000	4.8	14.5	23.4	48.7	8.6	100	134
Non-réponse ou sans objet	4.8	19.4	38.1	26.5	11.3	100	100
Ensemble	12.9	18.1	31.6	30.2	7.3	100	780
B - Pourcentage en colonne						Ensemble	
≤ 12000	23.3	14.7	8.8	3.2	11.8	10.2	
12000/19200	40.6	29.6	33.7	22.9	20.7	29.7	
19200/30000	22.5	20.6	20.5	30.7	16.6	23.6	
> 30000	5.6	12.2	11.2	24.4	17.8	15.1	
Non-réponse ou sans objet	8.0	22.9	25.8	18.8	33.1	21.4	
Total	100	100	100	100	100	100	
Effectif dans l'échantillon	75	143	257	244	61	780	

Unité : francs par an

(1) Ce tableau concerne les familles où la mère travaille actuellement. Le salaire comprend les primes et les heures supplémentaires.

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

TABLEAU 16

ORIGINE SOCIALE DES PARENTS

Profession de l'ascendant paternel
en fonction de la profession du père
(en pourcentages)

Profession du père	Profession du père du père									Total
	Agricul- teurs	Autres indépen- dants	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	O.P. - O.Q.	O.S.	Manoeuvres Personnel service	Autres (1) catégories, sans objet, non précisés	
Cadres supérieurs	5.2	20.5	32.0	16.5	6.2	7.8	1.2	0.7	10.0	100
Cadres moyens	7.7	16.3	7.9	16.1	14.9	20.6	4.5	3.1	8.9	100
Employés	22.2	13.3	3.7	8.0	8.4	11.9	7.1	4.5	20.7	100
O.P. - O.Q.	17.4	7.0	0.3	7.4	9.4	29.8	4.3	7.9	16.4	100
O.S. - Manoeuvres	18.3	6.0	0.3	5.3	9.3	20.0	11.3	8.7	20.8	100
Ensemble (2)	14.1	12.5	6.9	9.6	10.3	19.6	6.0	5.4	16.2	100
Effectifs dans l'échantillon	237	230	133	143	172	309	111	104	323	1762
Profession de la mère	Profession de l'ascendant maternel en fonction de l'activité de la mère (en pourcentages)									
	Profession du père de la mère									
Cadres supérieurs	13.2	4.0	34.1	14.8	2.9	10.4	4.2	2.0	14.4	100
Cadres moyens maîtrise	9.5	9.3	22.2	13.3	13.3	17.7	2.5	2.5	9.8	100
Cadres moy. médico-soc.	9.3	9.1	13.9	11.5	18.7	12.6	6.4	0.2	18.1	100
Empl. bureau qualifiées	4.0	23.6	21.9	12.5	10.1	11.3	2.6	4.2	9.8	100
Employés commerce	6.0	17.6	5.7	6.3	9.8	16.8	12.9	5.8	19.2	100
Emp. bureau (autres)	4.6	15.3	5.0	16.8	19.3	20.1	3.3	6.6	9.1	100
O.P. - O.Q.	15.0	12.8	0.3	5.3	12.9	23.5	15.6	2.8	11.8	100
O.S. - Manoeuvres	10.0	10.5	0.6	7.7	8.4	27.7	12.9	11.4	10.8	100
Personnel service	19.5	5.6	0.0	7.7	6.9	20.7	10.1	15.3	14.3	100
Indépendantes	26.1	15.1	2.4	8.1	5.6	27.5	4.9	2.9	17.3	100
N'a jamais travaillé	18.2	18.4	7.5	8.4	6.2	14.9	10.5	5.1	10.9	100
Ensemble (2)	12.1	14.0	7.1	10.1	10.0	18.9	8.2	7.0	12.6	100
Effectifs dans l'échantillon	238	137	166	182	317	149	132	225	216	1762

(1) - Armée, police, marins, mineurs

(2) - Ensemble y compris les indépendantes et les professions libérales.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 17

**REPARTITION DES FAMILLES
SELON LE SALAIRE DU PERE ET L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE**

(Région parisienne et province)
(Pourcentages en colonnes, après redressement)

Salaire du père	Région parisienne	Province	Ensemble des familles
< 9600 F.	1.4	5.7	4.4
9600/12000 F.	2.0	13.4	10.2
12000/14400 F.	7.4	15.5	13.2
14400/16800 F.	9.2	16.0	14.1
16800/19200 F.	6.8	10.9	9.7
19200/21600 F.	7.7	6.6	6.9
21600/24000 F.	10.9	3.2	5.4
24000/30000 F.	15.6	7.0	9.4
30000/36000 F.	9.2	3.7	5.3
> 36000 F.	16.7	6.6	9.5
Non-réponse sans objet	13.1	11.3	11.8
Total	100	100	100
Effectifs dans l'échantillon	447	1315	1762
Salaire moyen (F)	30 871	21 486	24 096

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

TABLEAU 18

**REPARTITION DES FAMILLES
SELON L'ACTIVITE DE LA MERE
ET LA CATEGORIE DE COMMUNES**

(Pourcentages en lignes, après redressement)

Catégories de communes	Activité de la mère					Total
	n'a jamais travaillé	a cessé définitivement	a cessé momentanément.	travaille actuellement	non réponse	
I - Province						
1/ < 20000 habitants	11.6	48.5	17.1	22.7	0.0	100
2/ 20000 à 50000 hab.	19.4	32.7	18.3	29.6	0.0	100
3/ 50000 à 100000 hab.	17.4	46.0	22.5	14.0	0.1	100
4/ 100000 à 150000 h.	15.6	53.4	11.0	19.1	1.0	100
5/ 150000 à 200000 h.	14.9	48.9	15.9	20.3	0.0	100
6/ 200000 à 400000 h..	24.9	35.3	13.6	26.0	0.2	100
7/ 400000 h. et plus	15.4	35.5	26.2	23.0	0.0	100
Ensemble de la province	18.2	42.4	16.9	22.3	0.2	100
II - Région parisienne						
8/ < 20000 habitants	8.7	35.1	31.1	25.1	0.0	100
9/ 20000 à 50000 h.	8.1	28.0	33.5	30.4	0.0	100
10/ 50000 h. et plus	4.5	40.1	26.9	27.9	0.5	100
11/ Paris	14.8	39.7	23.4	22.2	0.0	100
Ensemble de la région parisienne	8.6	35.0	29.1	27.1	0.1	100
Ensemble	15.5	40.2	20.4	23.7	0.2	100

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 19

REPARTITION DES FAMILLES SELON LE SALAIRE DU PERE ET L'ACTIVITE DE LA MERE

(Pourcentages en lignes)

Salaire annuel du père	Activité de la mère					Total.	Effectifs dans l'échan- tillon
	N'a jamais travaillé	A cessé défini- tivement	A cessé momenta- nement	Travaille actuelle- ment	non-réponse		
< 9600 F.	13.5	49.4	11.6	25.5		100	59
9600/12000 F.	25.4	43.4	7.5	23.6		100	139
12000/14400 F.	10.6	45.4	20.2	22.5	1.3	100	207
14400/16800 F.	23.6	35.8	22.6	17.9		100	243
16800/19200 F.	19.0	32.4	27.2	21.4		100	181
19200/21600 F.	16.3	32.1	24.9	26.7		100	143
21600/24000 F.	8.2	50.6	24.8	15.7	0.3	100	111
24000/30000 F.	14.7	37.1	23.5	24.5	0.2	100	173
30000/36000 F.	5.4	70.6	10.9	13.1		100	90
> 36000 F.	15.7	36.6	26.6	21.1		100	222
Non réponse, sans objet	10.7	32.6	11.8	44.9		100	194
Ensemble	15.5	40.3	20.4	23.7	0.2	100	1762

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

2.2.4. Catégorie de communes

Nous avons déjà étudié la répartition des familles selon la catégorie de communes et le nombre d'enfants (tableau 9), et l'activité de la mère (tableau 18, consulté à propos du tableau 9). Le tableau 17 nous donne maintenant la répartition des familles selon l'origine géographique (Paris ou province) et le salaire annuel du père. La carte socio-économique nous avait déjà montré une différence de statut social moyen entre les communes de province (partie droite du graphique), et la région parisienne (partie gauche). Le tableau 17 confirme cette indication, en mettant en évidence la profonde différence des profils de salaires de ces deux zones. En regroupant les quatre premières lignes de ce tableau, on voit que 50,6 % de la population représentée résidant en province ont un salaire annuel inférieur à 16 800 F, alors que ce pourcentage n'est que de 20 % pour Paris. Inversement, le regroupement des quatre dernières classes de salaire nous montre que 52,4 % des pères de famille habitant la région parisienne ont un salaire supérieur à 21 600 F contre 20,5 % pour les provinciaux.

2.2.5. Appartenance à des associations

La représentation graphique nous a mis en évidence une liaison entre le statut social et l'appartenance à diverses associations. Le tableau 20 nous montre, plus précisément comment les taux d'appartenance varient avec le salaire annuel du père, qui est une des variables directement mesurables résumant probablement le mieux cette notion de statut : à l'exception des associations syndicales, on peut constater que les taux de participation sont

TABLEAU 20
APPARTENANCE A DES ASSOCIATIONS
SELON LE SALAIRE DU PERE

Pourcentages d'adhérents (*)	Salaire annuel du père < 30 000 F	Salaire annuel du père > 30 000 F
Association familiale	4,3	7,9
Association de parents d'élèves	28,8	51,1
Association syndicale	18,3	18,3
Association de bienfaisance	3,4	8,1
Association politique	2,8	3,7
Association professionnelle	5,0	13,4
Association culturelle	5,8	13,1
Effectifs dans l'échantillon	1 306	255

(*) Pourcentages, après redressement, des familles où le père ou la mère appartient à une association.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

dans la plupart des cas près de deux fois plus élevés pour les familles correspondant à des salaires annuels supérieurs à 30 000 F que pour les autres familles. Ils dépassent sensiblement ce rapport en ce qui concerne les associations de bienfaisance, les associations confessionnelles, les associations culturelles.

On pourra se reporter aux compléments à ce chapitre pour consulter les différents taux de participation selon la catégorie socio-professionnelle du père, de la mère, selon que celle-ci exerce ou non une profession au moment de l'enquête.

Ces tableaux confirment les liaisons déjà entrevues précédemment.

3. CONSTRUCTION D'UN INDICATEUR DE STATUT SOCIO-CULTUREL

L'analyse qui précède met en évidence une relation extrêmement forte entre les différentes caractéristiques socio-économiques : profession des conjoints, profession des ascendants, ressources. L'analyse simultanée de toutes ces variables conduit à un axe que l'on a défini comme axe de statut social, nettement mis en évidence sur le graphique 3, par rapport auquel toutes les familles peuvent s'ordonner de façon mesurable en fonction de leurs caractéristiques propres.

On imagine aisément que du seul point de vue de la mesure l'ordre ainsi établi est beaucoup plus fiable que l'ordre auquel conduit l'observation d'une seule des variables en jeu. Les ressources sont entachées d'erreurs : sous-estimations, omissions, volontaires ou non, qui varient probablement avec le type de professions exercées. Il n'est pas toujours aisé de repérer le niveau de qualification professionnelle ou le métier, surtout lorsque la femme répond pour son mari ; de plus les catégories sont peu détaillées, leurs frontières floues : la position relative des professions des pères et des fils sur le graphique 3 laisse supposer que les cadres supérieurs n'ont pas le même statut qu'ils soient fils de cadre supérieur ou de cadre moyen. Enfin les variables observées ne sont pas toujours ordonnables : indépendants, exploitants et salariés agricoles...

Ceci nous conduit à utiliser la méthode précédente pour la construction d'une variable de synthèse résumant de façon mesurable et relativement précise la situation sociale des familles enquêtées.

La construction de cet indicateur est exposée à l'annexe générale n° 1 page 401. On n'a retenu que les variables ayant la signification la plus précise par rapport au degré d'intégration culturelle. Ces variables concernent :

- l'instruction du père et de la mère : âge de fin d'études, niveau d'instruction générale et niveau d'instruction professionnelle et technique ;
- l'origine sociale du père et de la mère : catégorie socio-professionnelle des ascendants masculins ;

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES

- la profession du père et de la mère ;
- la participation à sept associations.

On a exclu les variables démographiques, âge et nombre d'enfants, analysées dans ce chapitre qui ne participent pas au statut social encore qu'elles n'en soient pas tout à fait indépendantes comme on l'a vu dans les pages qui précèdent.

On a exclu les ressources elles-mêmes, d'une part pour conserver un repère exogène au corpus analysé, d'autre part pour permettre des analyses dissociant le rôle du revenu de celui du statut socio-culturel.

L'indicateur de statut socio-culturel est le premier facteur de l'analyse des correspondances portant sur l'ensemble des variables énumérées ci-dessus mesurées pour les 2 003 couples interrogés : familles allocataires et couples non allocataires.

Cet indicateur possède une sensibilité discriminative beaucoup plus grande que n'importe laquelle des variables qui le composent. Il restitue en particulier les différences existant à l'intérieur d'une même catégorie socio-professionnelle, différences liées à l'origine sociale et (ou) au niveau d'instruction et constitue un instrument d'analyse des facteurs d'inégalité sociale. Il agit comme un filtre vis-à-vis des erreurs de mesure (observation imprécise, ignorance...). Ces propriétés se manifestent au niveau des relations entre cette variable et les attitudes ou comportements qui seront analysés dans cet ouvrage (fréquentation des services et équipements collectifs par exemple). Ces relations, quand elles existent, apparaissent beaucoup plus régulières que les relations en fonction des ressources ou de la profession.

COMPLÉMENTS AU CHAPITRE II

TABEAU 21
POURCENTAGE DES FAMILLES DANS LESQUELLES
L'UN AU MOINS DES DEUX CONJOINTS
APPARTIENT A UNE ASSOCIATION,
SELON LA PROFESSION DU PERE

Profession du père de famille	Cadres supérieurs professions libérales	Cadres moyens maîtrise	Employés	O.P - O.Q	O.S Manoeuvres Gens de maison	Ensemble des familles allocataires (1)
Associations						
Associations familiales	9.5	6.0	5.5	4.0	2.9	5.3
Associations de parents d'élèves	45.9	42.0	32.9	26.3	25.7	33.6
Associations bienfaisance	9.8	4.4	7.1	2.7	0.8	4.5
Associations confession- nelles	16.0	6.3	9.9	3.3	2.4	6.8
Religion : très prati- quants ou militants	19.9	11.3	12.3	6.7	6.7	10.0
Associations culturelles	10.5	11.2	3.4	1.9	2.7	5.9
Associations d'étudiants	4.0	0.9	2.4	1.3	0.8	1.5
Associations de jeunes	5.8	2.8	2.0	0.5	0.1	2.0
Associations sportives	20.7	15.1	13.1	9.8	3.7	11.2
Partis politiques	3.7	3.1	1.0	3.9	2.0	3.0
Syndicats	20.1	26.2	18.6	33.4	24.9	25.2
Associations communales	8.5	8.3	4.6	4.3	5.2	6.5

(1) Y compris indépendants et professions non déclarées

TABEAU 22
POURCENTAGE DES FAMILLES
DANS LESQUELLES LE PERE ET LA MERE,
SEPAREMENT OU SIMULTANEMENT,
APPARTIENNENT A UNE ASSOCIATION

	Le père seul	La mère seule	Les deux conjoints
Associations familiales	0.5	1.9	2.9
Associations parents d'élèves	3.8	9.0	20.7
Associations bienfaisance	0.8	2.1	1.6
Associations confession- nelles	0.6	2.5	3.7
Religions : très prati- quants ou militants	1.3	1.8	6.9
Associations culturelles	2.2	1.9	1.8
Associations d'étudiants	0.7	0.6	0.2
Associations de jeunes	1.0	0.7	0.3
Associations sportives	6.8	1.6	2.8
Partis politiques	1.3	0.4	1.3
Syndicats	19.9	2.8	2.5
Associations communales	3.4	0.9	2.2

TABLEAU 23
PARTICIPATION A DES ASSOCIATIONS

Activité professionnelle de la mère de famille	Types d'associations							Personnes concernées			
	Familiales	Parents	Syndicats	Religieuses	Culturelles	Politiques	Usagers	Le Père	La mère	Les deux ensemble	L'un ou l'autre
Exercent actuellement											
1. Cadres supérieurs, professions libérales	22.5	47.3	46.1	13.4	38.8	2.6	5.8	10.8	31.4	52.4	94.7
2. Cadres moyens non médico-sociaux	7.3	38.8	37.0	24.8	40.2	6.3	8.2	9.5	20.9	54.9	85.3
3. Cadres moyens médico-sociaux	10.9	44.2	32.1	10.3	24.0	4.6	7.1	18.4	10.8	45.6	74.8
4. Employées de bureau qualifiées	8.6	42.1	34.8	7.7	20.8	6.0	4.4	10.1	24.1	38.3	72.5
5. Employées de commerce	-	47.6	21.7	16.6	18.0	5.9	9.9	5.1	21.1	36.1	62.2
6. Autres employées de bureau	4.0	46.1	24.2	7.3	24.5	9.5	7.0	9.7	13.1	43.7	66.5
7. Maîtrise, C.P. O.Q.	0.6	23.2	51.2	-	25.7	19.5	0.0	16.1	1.3	41.9	59.3
8. Manœuvres, O.S.	0.5	24.8	14.8	6.3	10.0	2.6	2.7	20.0	17.8	10.5	48.3
9. Personnel de service	2.8	50.0	29.2	3.4	1.8	0.9	7.7	13.1	14.8	37.9	65.7
10. Indépendantes	23.5	53.8	53.2	34.0	11.6	0.1	12.7	9.4	6.6	65.4	81.4
12. Non réponse	0.2	66.8	12.5	0.9	65.9	-	-	12.5	-	66.8	79.3
Cadres (1 à 3)	11.4	42.1	37.3	18.2	35.0	5.1	7.4	12.5	19.9	51.6	84.0
Employées (4 à 6)	5.5	44.6	28.5	8.8	22.0	7.5	6.3	9.2	19.1	40.3	68.6
Ouvrières (7 à 9)	1.8	38.8	25.8	4.2	6.6	3.0	5.3	15.8	14.8	28.4	59.0
Autres, n-r. (10,12)	17.7	56.9	43.5	26.1	24.6	0.1	9.7	10.1	5.0	65.7	80.8
Ensemble	6.6	43.7	31.3	10.8	20.7	4.9	6.5	12.9	16.7	41.0	70.6
Ont cessé momentanément											
13. Cadres	12.0	25.1	15.2	16.5	26.3	1.4	13.6	0.3	9.7	43.6	53.6
14. Employées	5.9	29.5	29.1	5.6	28.2	2.5	3.7	32.0	11.6	24.0	67.6
15. Ouvrières	7.2	13.5	16.8	10.2	14.8	2.9	2.7	12.7	12.1	19.5	44.2
16. Autres, non-réponse	3.5	29.3	23.6	17.1	18.2	2.3	13.2	24.2	5.0	35.2	64.3
Ensemble	7.1	23.5	21.9	10.7	21.9	2.4	6.4	19.3	10.4	27.5	57.2
Ont cessé définitivement											
17. Cadres	3.0	27.1	31.1	27.5	37.6	8.8	9.7	26.6	6.1	40.5	73.2
18. Employées	2.2	41.5	23.0	11.8	13.4	1.7	7.8	18.9	5.0	34.5	58.4
19. Ouvrières	4.9	30.4	24.5	5.7	10.4	1.6	5.3	15.9	6.9	26.4	49.2
20. Autres, non-réponse	7.2	31.1	23.0	9.2	17.9	4.9	6.2	20.1	6.3	28.7	55.1
Ensemble	4.4	33.9	23.8	10.0	14.7	2.8	6.7	18.1	6.0	30.8	54.9
21. N'ont jamais exercé	4.2	30.1	23.5	8.7	14.6	1.3	6.0	19.0	5.1	28.3	52.4
22. Non-réponse	11.4	57.0	52.2	9.5	6.1	1.4	-	61.7	-	11.4	73.2
Ensemble	5.4	33.6	25.2	10.1	17.5	3.0	6.5	17.3	9.3	32.1	58.7

NIVEAU D'INSTRUCTION DU PERE ET DE LA MERE

Niveau d'instruction du père. Niveau d'instruction de la mère	Aucun renseignement.	Fin d'études avant 15 ans (1)	Fin d'études après 14 ans (1)	C.A.P. seul	C.E.P. seul	B.E.P.C. seul	C.E.P. plus C.A.P.	B.E.P.C. ou E.N.P. ou F.P.A.	B.E.P.C. plus Technique	Baccalauréat	Etudes supérieures, grandes écoles.	Ensemble
Aucun renseignement	51.9 77.6	2.7 6.5	3.8 1.5	6.7 7.1	1.3 4.5	- -	1.2 2.6	0.4 0.4	0.1 0.1	0.7 0.5	4.7 5.2	6.7 100 182
Fin d'études avant 15 ans	11.5 5.6	48.3 41.6	27.4 3.9	21.9 8.3	20.1 26.4	5.2 0.8	12.6 9.9	4.2 1.6	2.3 0.5	5.5 1.3	2.6 1.0	18.7 100 312
Fin d'études après 14 ans	5.3 8.4	7.9 22.0	15.0 6.9	8.4 10.3	4.1 17.6	4.2 2.4	2.6 6.5	5.8 7.2	4.1 3.1	1.3 1.0	12.2 15.6	5.8 100 54
C.A.P. seul	0.7 1.8	2.2 9.8	0.7 0.5	15.8 30.8	3.5 23.0	5.7 5.2	2.0 7.9	8.0 15.9	1.9 2.3	1.7 2.1	0.3 0.7	3.6 100 118
C.E.P. seul	14.9 4.1	31.0 14.9	22.0 1.8	34.9 7.4	50.2 35.4	35.6 3.5	46.9 20.5	27.5 5.9	19.9 2.6	15.2 2.0	8.7 1.9	33.5 100 413
B.E.P.C. seul	8.4 11.8	2.4 6.0	4.8 2.0	1.4 1.5	7.7 28.0	13.9 7.0	5.3 11.8	2.4 2.6	10.6 7.1	20.6 13.8	7.4 8.4	6.5 100 58
C.E.P. plus C.A.P.	2.6 2.3	3.6 8.1	12.2 4.5	3.6 3.0	6.3 20.8	4.4 2.0	17.3 25.5	9.2 9.3	2.8 1.7	8.1 5.0	6.0 6.2	7.2 100 218
B.E.C. ou E.N.P. ou F.P.A	1.4 2.9	1.1 4.2	3.3 2.1	6.8 11.3	2.2 12.0	12.0 9.3	4.3 14.9	8.6 14.5	12.8 13.1	0.7 0.8	8.6 14.9	4.3 100 124
B.E.P.C. plus Technique	3.2 5.0	0.8 2.2	3.7 1.7	0.5 0.6	3.2 12.6	10.5 5.8	3.8 9.3	16.1 19.5	31.6 23.2	19.6 14.5	4.5 5.6	5.9 100 67
Baccalauréat	ε 0.1	- -	4.6 2.4	- -	1.2 5.7	7.5 4.9	4.0 11.5	12.4 17.6	10.7 9.2	20.1 17.5	21.4 31.1	5.1 100 85
Etudes supérieures, grandes écoles	- -	- -	2.5 2.4	- -	0.2 1.9	1.0 1.2	- -	5.4 14.2	3.2 5.1	6.5 10.6	23.6 64.6	2.7 100 131
Ensemble	100 9.2 137	100 16.1 339	100 2.7 99	100 7.1 67	100 23.5 514	100 2.3 118	100 14.7 104	100 7.2 79	100 4.4 109	100 4.4 116	100 7.4 80	100 100 1762

(1) Sans autre renseignement.

TABLEAU 24

CORRESPONDANCE ENTRE LES PROFESSIONS DES PERES DES DEUX CONJOINTS

Profession du père du père Profession du père de la mère	Indépen- dants non agricoles	Cadres supérieurs professions libérales	Cadres moyens maîtrise	Employés	Ouvriers profes- sionnels et quali- fiés	Ouvriers spéciali- sés	Manoeuvres personnel de service	Autres, inactifs, non précisé sans objet	Agriculteurs Saliariés agricoles.	Ensemble
Indépendants non agricoles	25.0 22.3	19.6 9.6	17.0 11.7	19.1 14.1	10.6 14.4	3.2 1.4	6.4 2.5	12.3 14.2	9.9 10.0	14.0 100 238
Cadres supérieurs, professions libérales	11.9 20.8	34.8 33.6	16.0 21.5	4.4 6.4	0.9 2.3	3.2 2.7	0.9 0.7	4.0 9.2	1.5 2.9	7.1 100 137
Cadres moyens, maîtrise	11.2 13.8	8.5 5.8	24.7 23.5	18.1 18.5	6.5 12.2	7.5 4.4	4.7 2.5	6.6 10.6	6.3 8.8	10.1 100 166
Employés	12.9 16.2	6.7 4.6	14.4 13.9	11.7 12.1	9.8 18.8	7.0 4.2	10.8 5.8	8.7 14.2	7.2 10.1	10.0 100 182
Ouvriers professionnels et qualifiés	16.5 10.9	9.5 3.4	9.1 4.6	20.7 11.3	36.0 36.3	10.5 3.3	19.3 5.5	18.5 15.9	11.7 8.7	18.9 100 317
Ouvriers spécialisés	3.6 5.5	1.9 1.6	4.4 5.2	4.5 5.7	5.6 13.0	36.4 26.6	5.9 3.9	10.3 20.5	10.5 12.1	8.2 100 149
Manoeuvres et personnel de service	2.5 4.5	- -	3.7 5.0	6.5 9.5	11.0 23.8	8.5 7.2	23.7 18.2	4.3 10.0	7.9 15.9	7.0 100 132
Autres, inactifs, non précisé, sans objet	10.4 10.3	8.7 4.7	8.2 6.3	10.4 8.5	11.6 17.5	7.8 3.7	9.5 4.1	28.5 35.7	7.4 8.2	12.6 100 225
Agriculteurs, salariés agricoles	6.0 6.1	10.3 5.9	2.5 2.0	4.6 3.9	8.1 12.8	16.0 7.9	18.8 8.4	6.8 8.1	37.7 43.2	12.1 100 216
Ensemble	100 12.5	100 6.9	100 9.6	100 10.3	100 13.0	100 6.0	100 5.4	100 15.2	100 14.1	100 100
Effectifs dans l'échan- tillon.	230	133	143	172	309	111	104	323	237	1762

TABLEAU 25

CHAPITRE III

Facteurs de variation de la fécondité

Les familles nombreuses se rencontrent plus fréquemment aux deux extrémités de l'échelle des qualifications professionnelles — du père ou de la mère : chez les cadres supérieurs et surtout chez les ouvriers spécialisés ou ouvrières et les manœuvres. Le travail des mères de famille s'accompagne d'une réduction de la fécondité qui semble respecter ces variations entre catégories socio-professionnelles.

Le nombre idéal d'enfants dépend étroitement du nombre réel d'enfants. A situation égale la fécondité idéale semble elle aussi plus élevée dans les catégories socio-professionnelles extrêmes, mais seulement lorsque la mère ne travaille pas. Les ouvrières ou les salariées ayant de faibles salaires ont un modèle plus réduit même lorsqu'elles sont mères de famille nombreuse.

Les variations des attitudes à l'égard de la limitation des naissances vont dans le même sens : l'opposition à l'utilisation des moyens modernes de limitation augmente avec la taille de la famille dans les milieux aisés ; chez les ouvriers spécialisés, les manœuvres, elle diminue au contraire lorsque le nombre d'enfants augmente.

La fécondité réelle est nettement plus faible à Paris et dans les grandes villes. En revanche le nombre idéal d'enfants ne diminue pas en fonction du degré d'urbanisation. Mais degré d'urbanisation et niveau de vie sont liés. Leurs effets conjugués semblent entraîner une uniformisation du nombre idéal d'enfants.

Ce chapitre donne une description, le plus souvent présentée à l'aide de graphiques (1), des relations entre la fécondité et les facteurs socio-économiques apparaissant les plus discriminants, c'est-à-dire ceux qui conduisent à la plus grande étendue des variations des comportements (fécondité réelle) et des attitudes (fécondité idéale) (2).

On sait que la fécondité a diminué depuis 1964 (3), diminution rapide

(1) En particulier, on ne donnera pas les variances des variables étudiées, la régularité des variations étant un bon indicateur intuitif de leur signification.

(2) L'analyse des variations de la fécondité réelle entre groupes sociaux souffre d'une limitation importante. Cette analyse porte sur l'échantillon des familles allocataires seul représentatif. Les familles n'ayant qu'un enfant n'y figurent pas lorsque la mère travaille puisqu'elles ne perçoivent pas l'allocation de salaire unique. L'échantillon dont nous disposons pour ces dernières n'est pas représentatif et ne peut être intégré au précédent. On ne connaît donc pas la proportion des couples avec un enfant dont la mère travaille dans les différents groupes sociaux étudiés dans ce chapitre.

(3) La diminution de la fécondité à partir de 1964 a été signalée pour la première fois par G. CALOT et S. HEMERY : l'évolution de la situation démographique française au cours des années récentes. Population n° 4, 1967. Cet article a été remis à jour dans Population n° 2, 1969 : G. GALOT, S. HEMERY et C. PIRO : l'évolution récente de la fécondité et de la nuptialité en France.

FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

de 1964 à 1967, un peu plus lente de 1967 à 1972 (1). Les familles s'agrandissent moins fréquemment au-delà de deux enfants.

L'enquête se situe en 1971 et concerne des familles ayant pour la plupart des enfants en bas âge : 60 % des benjamins ont moins de six ans au moment de l'enquête. On étudiera les variations des attitudes de ces familles dans l'hypothèse qu'elles peuvent révéler ou suggérer des facteurs de changement. Cependant cette présentation est très descriptive. Des analyses plus approfondies seront effectuées en 1974 et 1975.

1. NOMBRE REEL D'ENFANTS ET NOMBRE IDEAL D'ENFANTS

Le nombre idéal d'enfants est une variable régulièrement suivie et analysée par les démographes (2) ; il peut, sous certaines réserves, avoir une valeur d'indicateur de conjoncture de la fécondité. Il paraît sensible au changement des attitudes en ce domaine et ses variations sont étroitement liées à l'évolution de la fécondité réelle.

Tout d'abord la famille se limitant à un seul enfant n'est un modèle pour personne (0,2 % des réponses), pas plus pour les familles déjà constituées que pour les couples récemment mariés ou ceux attendant leur premier enfant ni même pour les célibataires. Le nombre idéal d'enfants est le plus faible pour les couples ayant un seul enfant et ne percevant pas le salaire unique (la mère travaille) ; mais pour eux aussi il est toujours supérieur à 1. Le modèle idéal n'excède pas non plus quatre enfants (2 % des ménages seulement donnent un chiffre supérieur). Les différences entre groupes viennent donc uniquement des poids respectifs des réponses entre les nombres deux, trois ou quatre.

La première observation évidente, qui rend délicate l'interprétation du nombre idéal d'enfants est la variation systématique des réponses en fonction de la situation actuelle de l'enquêté. Deux formes de répartitions apparaissent clairement distinctes sur le graphique 4 :

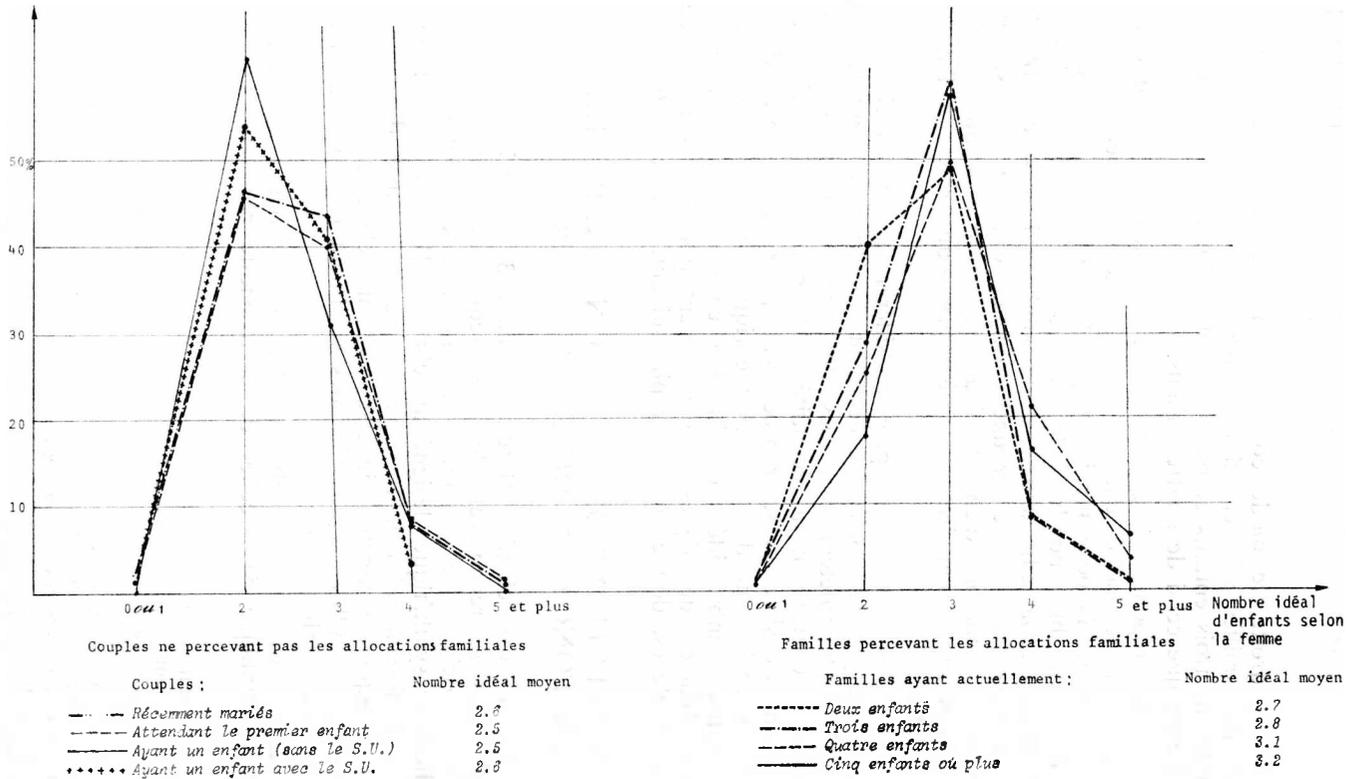
— pour la population située à gauche le *mode*, nombre idéal d'enfants le plus fréquemment cité, est deux. Il s'agit de couples n'ayant pas encore d'enfant ou en ayant un seul. C'est d'ailleurs chez ces derniers qu'on observe la fréquence la plus élevée du modèle idéal limité à deux enfants, surtout lorsque la femme travaille ;

(1) La diminution de la fécondité a marqué une pause en 1971, cf. : S. HEMERY et G. CALOT : « La baisse de fécondité s'est interrompue en 1971 » Economie et Statistique n° 30, janvier 1972. Elle a repris en 1972 et semble se poursuivre en 1973. N. GUIGNON et A. LERY, la situation démographique en 1971, Economie et Statistique n° 51, décembre 1973.

(2) A. GIRARD et E. ZUCKER, Conjoncture démographique : régulation des naissances, famille et natalité. Population n° 2 - 1968. Et, plus récemment : L. ROUSSEL et E. ZUCKER : L'attitude de diverses générations à l'égard du mariage, de la famille et du divorce en France. Population, numéro spécial, juin 1971.

REPARTITION DES FEMMES INTERROGÉES SELON LE NOMBRE IDÉAL D'ENFANTS DÉCLARÉ

GRAPHIQUE 4



FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

— à droite, le mode correspond très nettement à la valeur trois. Il s'agit de familles déjà constituées, ayant au moins deux enfants. Dans les familles de trois enfants et plus, le modèle limité à deux enfants est presque aussi rare que celui de quatre enfants.

Si les réponses intègrent des changements d'attitudes du milieu à l'égard de la fécondité, elles sont aussi très étroitement liées à la situation individuelle de la personne interrogée. Ceci oblige à analyser simultanément les deux variables nombre idéal d'enfants et nombre réel — encore ne connaît-on que la taille actuelle de la famille qui est susceptible de s'agrandir. Les comparaisons entre groupes sociaux qui suivront seront faites, en général, à « nombre d'enfants égal » en supposant que la probabilité de naissances supplémentaires ne diffère pas d'un groupe à l'autre sous cette contrainte.

Sous ces réserves on peut considérer que les variations du nombre idéal entre groupes sociaux concernant des couples ayant le même *nombre réel d'enfants* reflètent bien des *différences propres à ces groupes*. Ces différences concernant la fécondité réelle pourront être considérées comme assez stables si elles se reproduisent pour le nombre idéal à nombre d'enfants égal, pour des familles théoriquement complètes. Si les variations concernant nombre idéal (à situation constante) et nombre réel ne sont pas semblables, des signes de changement pourront peut-être être détectés. Un exemple est donné au paragraphe suivant, graphique 6.

2. VARIATIONS DE LA FECONDITE REELLE ET IDEALE EN FONCTION DU STATUT SOCIO-CULTUREL

On a vu au chapitre II (cf. graphique 3 en particulier) que les familles nombreuses se rencontrent le plus fréquemment aux deux extrémités de l'échelle sociale. Le graphique 5 illustre ces variations en fonction de l'indicateur synthétique désigné au chapitre II sous le nom d'indicateur de *statut socio-culturel* (1). Il apparaît que le nombre d'enfants par famille varie presque en fonction inverse avec un relèvement aux statuts les plus élevés. Les familles les plus fécondes se situent nettement dans les catégories les plus défavorisées (2).

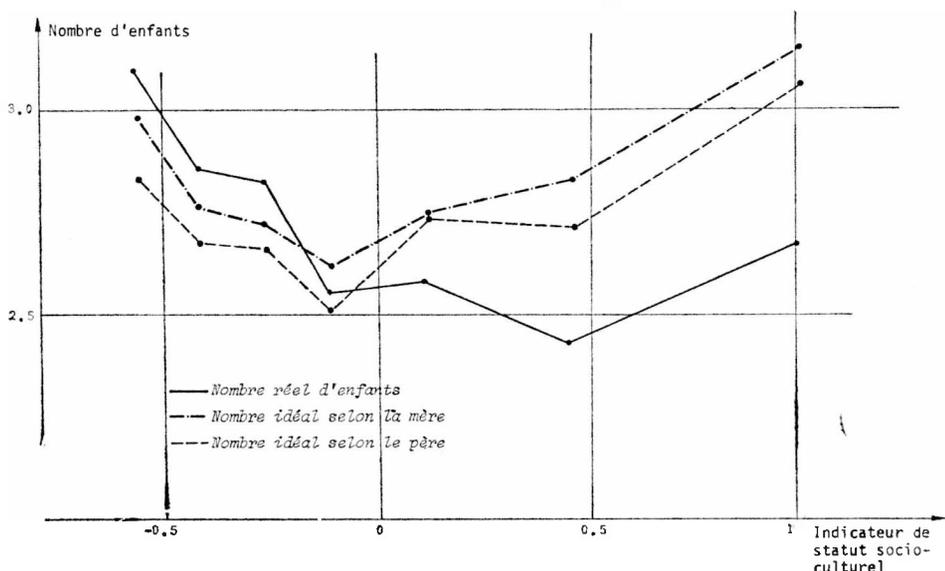
Les variations du nombre idéal d'enfants sont apparemment semblables (sur le graphique 5) à celles de la fécondité réelle (3) : le modèle idéal

(1) Voir chapitre I, page 93, et annexes générales pages 401 à 416.

(2) On ne connaît pas la proportion par niveau de statut des couples ayant un enfant dont la mère travaille. Ces couples ne figurent pas au graphique 5. On a vu au chapitre II, tableau 11 que les couples ayant un enfant et percevant le salaire unique sont plus nombreux dans les classes moyennes. S'il en est de même lorsque la mère travaille, l'extension des observations à toutes les familles avec un enfant accentuerait le creux des statuts moyens au graphique 5.

(3) On compare ici l'allure de la courbe (ligne brisée en fait) en trait plein du graphique 5 (fécondité réelle) à celle des quatre courbes du graphique 6.

GRAPHIQUE 5
 FECONDITE REELLE ET IDEALE
 EN FONCTION DU STATUT SOCIO-CULTUREL
 Ensemble des familles allocataires



diminue par rapport au nombre réel au niveau des statuts inférieurs et augmente très nettement aux statuts supérieurs. Mais on a vu que les comparaisons portant sur le nombre idéal doivent tenir compte de la taille réelle de la famille. Les variations illustrées par le graphique 6 deviennent plus significatives : chaque courbe concerne un type de famille donné. On peut alors considérer que la forme de la courbe caractérise une évolution du modèle idéal en fonction du statut. La superposition des quatre courbes précise leur forme générale (1).

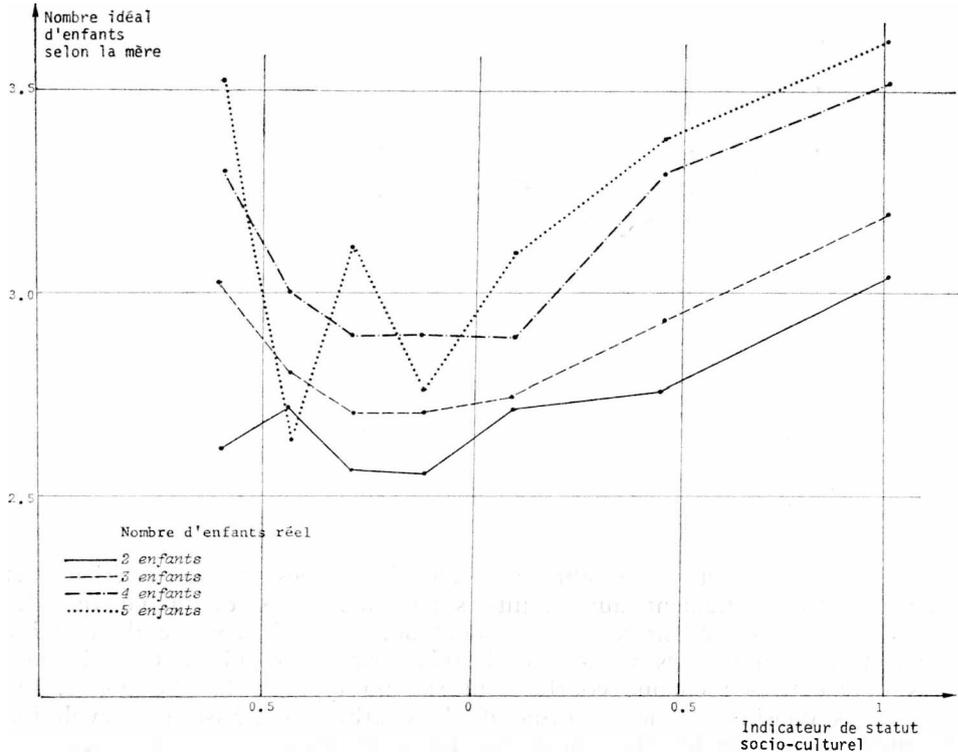
Les variations du nombre idéal entre classes de statuts semblent reproduire celles de la fécondité réelle (allure en U). Au-delà d'une référence à la situation individuelle de l'enquêté ce nombre idéal intègre visiblement les valeurs d'un milieu social. Mais alors il semblerait que ce modèle tel qu'il apparaît en 1971 diffère peu du modèle qui a prévalu au moment de la formation réelle de ces familles. A y regarder de plus près, l'allure du modèle idéal en fonction du statut n'est pas celle du modèle réel moyen : le nombre idéal d'enfants selon la mère n'est élevé dans les catégories de statut inférieur que dans la première catégorie, correspondant aux statuts

(1) Les irrégularités de chacune d'elles tiennent à la taille des sous-échantillons : minimum 31 familles, maximum 77.

FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

GRAPHIQUE 6

NOMBRE IDEAL D'ENFANTS EN FONCTION DU STATUT SOCIO-CULTUREL SELON LE NOMBRE ACTUEL D'ENFANTS DE LA FAMILLE



les plus bas, et uniquement dans les familles d'au moins trois enfants de cette catégorie, soit moins de 9 % de l'ensemble. Il varie assez peu dans les quatre classes suivantes qui représentent 63 % des familles et devient à nouveau très élevé dans les deux classes supérieures (22 % des familles). Il semble qu'à l'exception d'une frange très étroite des classes pauvres, un idéal de famille nombreuse soit plutôt une attitude propre aux catégories aisées.

Les différences entre les réponses des hommes et des femmes ne sont pas régulières ; les cadres supérieurs sont la seule catégorie socio-professionnelle où l'on observe un nombre idéal d'enfants un peu supérieur chez les hommes (à nombre réel d'enfants égal). Dans toutes les autres catégories, les hommes se situent très nettement au-dessous des femmes. En définitive un modèle de fécondité élevée est plus rare aux statuts bas et émane un peu plus souvent

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

des femmes, tandis qu'aux statuts supérieurs il est fréquent aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Un modèle idéal très élevé pour les mères des classes les plus défavorisées est associé à une volonté de résistance au travail des femmes (cf. chapitre IV), travail presque toujours pénible ici et mal rémunéré, et à une position de repli sur la famille et les enfants.

Il est vraisemblable que la fécondité élevée observée dans les classes aisées résulte d'un comportement volontaire (cf. paragraphe 5 plus loin). C'est moins probable dans les familles pauvres peu informées en matière de contraception (cf. en compléments graphique 16).

3. VARIATIONS DE LA FECONDITE REELLE ET IDEALE EN FONCTION DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES FEMMES

Le caractère des variables liées à l'activité féminine, qu'il s'agisse des différences observées dans cette enquête ou des modifications de structure observables entre les recensements de 1962 et 1968, laisse prévoir une accélération de la diffusion du travail féminin dans la période en cours. Ce problème est analysé au chapitre IV. Le présent paragraphe concerne la relation entre fécondité réelle et travail des femmes indépendamment de l'aspect prospectif : le travail des femmes est une des variables de fécondité différentielle les plus discriminantes.

3.1. FÉCONDITÉ RÉELLE ET TRAVAIL DES MÈRES

Le travail des femmes est associé à une réduction de la taille de la famille. Les femmes qui n'ont jamais travaillé ont davantage d'enfants que celles qui travaillent ou celles qui ont travaillé dans le passé. Les comparaisons du graphique 7 et du tableau 26 ne sont représentatives que de l'ensemble des familles allocataires ayant *deux enfants au moins* (1).

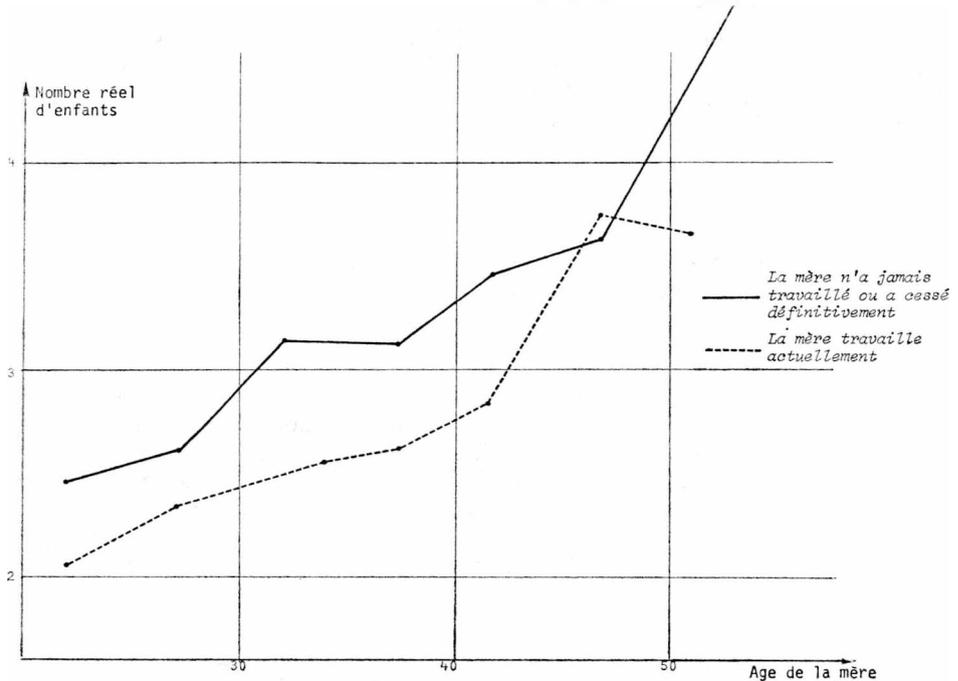
A âge égal les femmes qui travaillent ont systématiquement moins d'enfants que les autres, du moins jusqu'à environ 45 ans. Les différences sont particulièrement accentuées entre 30 et 40 ans. Il y a tout lieu de penser que si les données du graphique 7 se rapportaient à l'ensemble des couples avec enfants (y compris un seul enfant) les écarts seraient encore plus accentués : les couples n'ayant qu'un enfant ont certainement un poids plus

(1) Prendre en compte les couples n'ayant qu'un enfant sous-estimerait la fécondité des familles où la mère travaille.

FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

GRAPHIQUE 7
RELATION ENTRE LE NOMBRE D'ENFANTS ET L'AGE DE LA MERE
SELON QUE CELLE-CI TRAVAILLE OU NON

Familles allocataires ayant au moins deux enfants



important dans les familles où la mère travaille que dans celles où elle est au foyer. Les distributions de fréquence données au tableau 26 montrent que les différences entre ces deux ensembles tiennent au poids très largement majoritaire des familles de deux enfants là où la mère travaille et à la diminution très rapide de la fréquence des familles de trois, quatre et cinq enfants. On sait que le nombre des familles de $n + 1$ enfants est à peu près la moitié de celui des familles de n enfants lorsqu'il s'agit des familles allocataires (chapitre I, tableau 1). Cette régression est apparemment moins rapide lorsque la mère ne travaille pas, beaucoup plus rapide lorsqu'elle travaille (colonne « ensemble » du tableau 26). Les différences (1) entre les

(1) Rappelons que les familles étudiées reçoivent des allocations familiales ; leurs enfants sont donc jeunes. Les femmes de plus de quarante ans sont donc fréquemment mères de famille nombreuse ; celles qui n'ont eu que deux enfants ne figurent probablement plus parmi les familles allocataires.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 26

RELATION ENTRE LE NOMBRE REEL D'ENFANTS ET L'AGE DE LA MERE SELON QUE CELLE-CI TRAVAILLE (A) OU NON (B)

Nombre réel d'enfants		Age de la mère							Ensemble des familles ayant de 2 à 5 enfants allocataires
		< 25 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	≥ 50 ans	
2 enfants	A	92.3	72.8	56.8	57.0	53.6	31.5	25.6	58.1
	B	64.3	57.6	31.2	36.1	31.4	19.3	24.6	38.4
3 enfants	A	7.7	19.9	33.2	31.2	21.0	22.3	10.9	25.3
	B	27.4	28.7	34.1	33.6	25.0	34.4	8.2	29.8
4 enfants	A	0.0	5.7	7.5	7.8	16.9	9.4	40.6	9.8
	B	7.9	9.1	23.8	16.7	21.1	22.6	18.4	17.4
5 enfants et plus	A	0.0	1.6	2.3	4.0	8.5	36.8	22.9	6.8
	B	0.4	4.6	10.9	13.6	22.5	23.7	48.8	14.4

A : la mère travaille actuellement ; B : la mère n'a jamais travaillé ou a cessé définitivement.

répartitions présentées sont particulièrement sensibles dans les tranches d'âge de 30 à 44 ans : lorsque la mère est au foyer les fréquences des familles de deux et trois enfants sont pratiquement les mêmes. Lorsque la femme travaille, elles sont presque dans le rapport de 2 à 1.

Cet échantillon ne permet pas de comparer la fécondité réelle des femmes selon leur profession ; il faudrait connaître la proportion des familles d'un enfant dans chaque catégorie socio-professionnelle. On peut à la rigueur comparer ces catégories du point de vue de la répartition des familles de deux, trois, quatre, cinq enfants et faire quelques déductions (tableau 27).

Il apparaît une similitude entre la fécondité des familles selon la profession de la mère et selon celle du père (chapitre II, tableau 11) : le pourcentage des familles nombreuses — au moins quatre enfants — est très élevé chez les ouvrières, assez élevé chez les cadres supérieurs et les cadres moyens médico-sociaux. Chez les employées et les cadres moyens non médico-sociaux la proportion des familles de deux enfants est particulièrement élevée. La forme des distributions laisse à supposer que les familles d'un enfant y sont également relativement plus nombreuses.

FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

TABLEAU 27
REPARTITION DES FAMILLES OU LA MERE TRAVAILLE
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS
DANS CHAQUE CATEGORIE PROFESSIONNELLE
(Familles ayant au moins deux enfants)

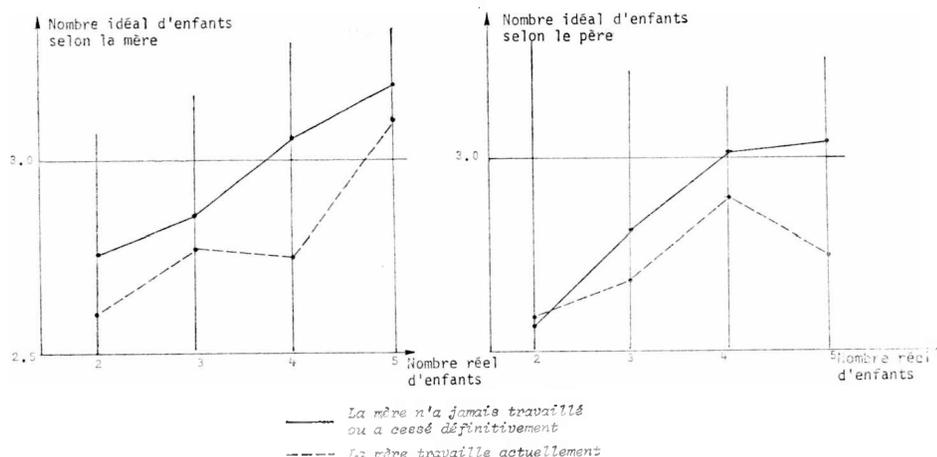
Catégorie professionnelle de la mère	Nombre réel d'enfants				Total	Nombre moyen d'enfants	Effectifs sur lesquels reposent les estimations
	2	3	4	5 et plus			
Cadre supérieur	41.3	42.8	6.5	9.4	100	2.85	60
Cadre moyen non médico-social	72.9	20.7	3.0	3.4	100	2.38	96
Cadre moyen médico-social	52.7	27.6	5.3	14.4	100	2.85	68
Employée de bureau très qualifiée	69.2	22.0	8.5	0.4	100	2.40	95
Employée de commerce	63.2	21.4	10.5	5.0	100	2.60	53
Employée de bureau (autre)	68.7	20.4	4.1	6.8	100	2.49	99
Maîtrise, O.P., O.Q.,	50.9	17.6	24.0	7.6	100	2.92	27
O.S., manœuvre	41.2	26.9	27.3	4.6	100	2.97	84
Personnel de service	47.9	31.8	8.6	11.8	100	2.95	128
Indépendants	51.8	35.1	3.0	10.1	100	2.72	48
Ensemble des familles où la mère travaille	58.5	25.9	8.9	6.6	100	2.61	758

Les chiffres de ce tableau diffèrent légèrement de ceux du tableau 10 en ce qu'on a éliminé les familles n'ayant qu'un enfant.

Le travail des femmes n'apparaît pas apporter de modifications dans la répartition de la fécondité *réelle* entre les classes sociales ; si ce n'est une diminution générale de la fécondité, la forme en U semble se maintenir. Cependant le retournement du sens des variations du taux d'activité féminine en fonction du statut est un phénomène récent (cf. chapitre IV), perceptible seulement entre les deux derniers recensements 1962 et 1968. La diffusion des méthodes contraceptives et même seulement le fait qu'on

GRAPHIQUE 8

NOMBRE IDEAL D'ENFANTS EN FONCTION DU NOMBRE REEL SELON L'ACTIVITE DE LA MERE



en parle sont aussi récents. On peut chercher à déceler des signes de changement de répartition à partir des variations du *nombre idéal*.

3.2. FÉCONDITÉ IDEALE ET TRAVAIL DES MÈRES

Les femmes qui travaillent ont un modèle de fécondité idéale sensiblement inférieur à celui des femmes au foyer, quel que soit le nombre actuel d'enfants (graphique 8). Les réponses des hommes varient dans le même sens selon l'activité de leur épouse.

A nombre égal d'enfants, l'opinion des mères concernant le nombre idéal d'enfants varie selon leur qualification professionnelle. Les variations ne sont pas tout à fait celles que l'on observe au graphique 6. Ici le *nombre idéal d'enfants semble augmenter en fonction du niveau de qualification de la mère* ; il n'y a pas un redressement du nombre idéal d'enfants chez les ouvrières (1). D'après le graphique 9, les femmes ayant les salaires les plus élevés se situent un peu au-dessus des autres ; pour les autres les différences ne sont pas régulières. A qualification égale, le fait de continuer de travailler s'accompagne toujours d'une réduction du nombre idéal d'enfants pour des familles actuellement de même taille.

Les résultats présentés au graphique 10 sont à remarquer : si la

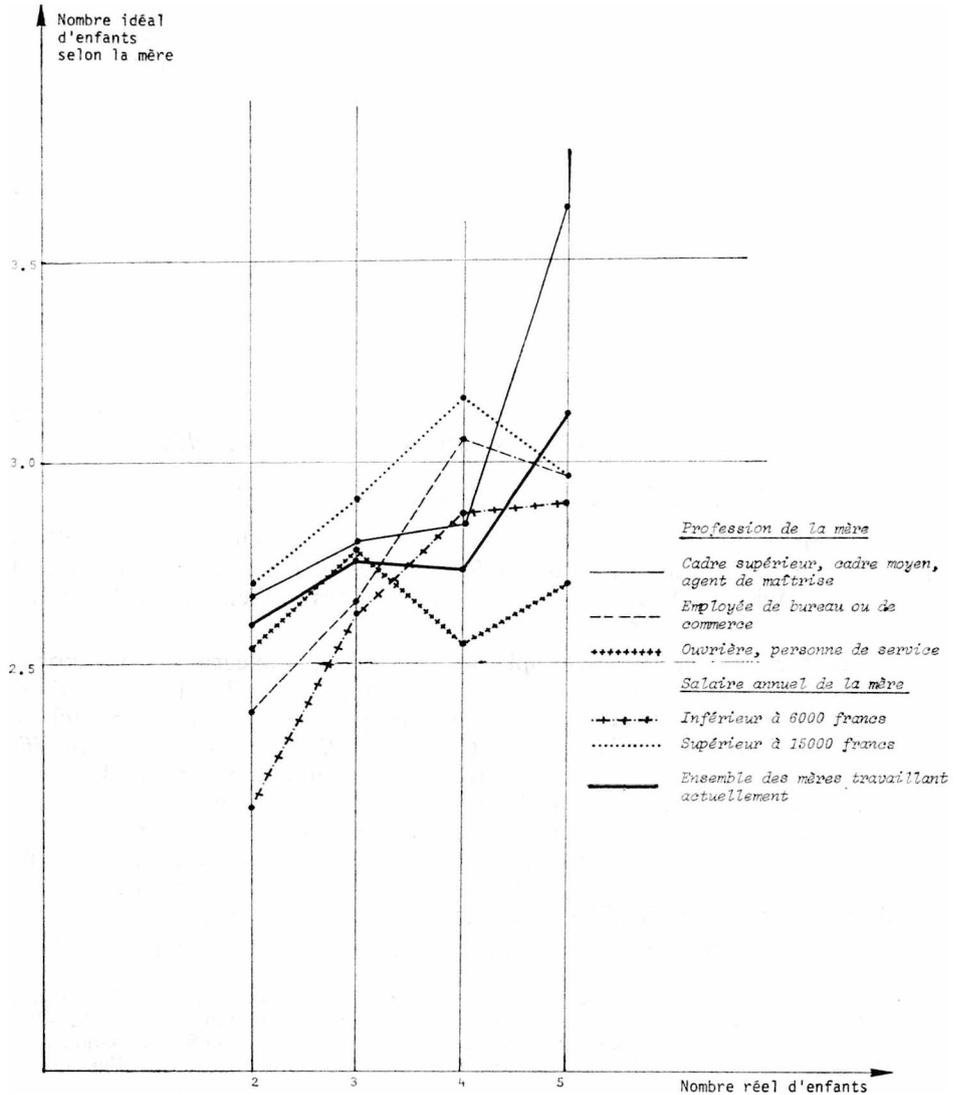
(1) Cette observation ne contredit cependant pas celle du graphique 6, car s'il y a une très forte homogamie socio-professionnelle (cf. chapitre II, tableau 14) les familles de statuts les plus bas ne sont pas celles où le père et la mère sont O.S. ou manœuvres, mais celles où le père est O.S. et la mère au foyer, plus précisément celles où la mère a été ouvrière et a cessé de travailler (cf. annexes générales, graphique 63).

FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

GRAPHIQUE 9

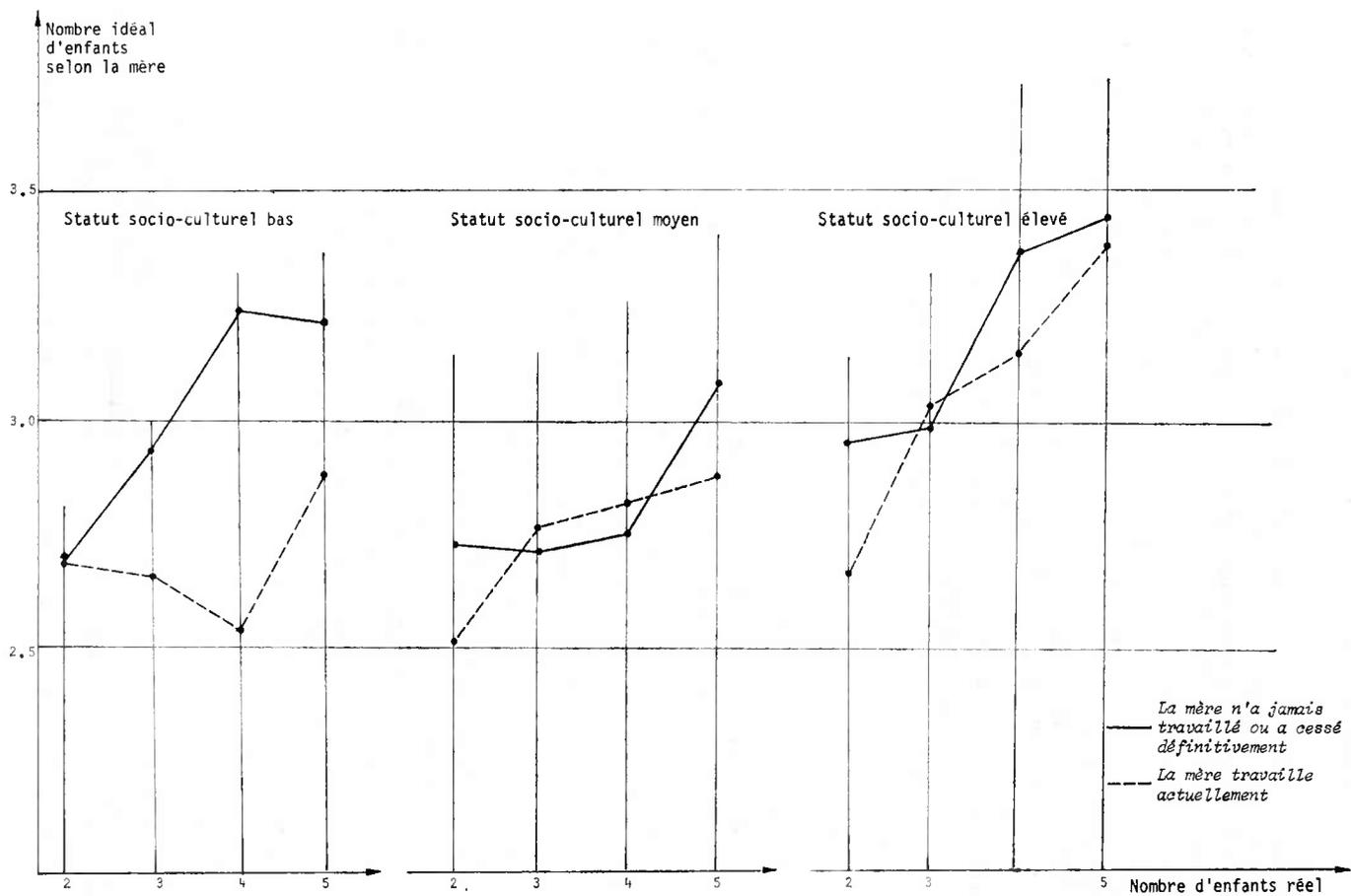
NOMBRE IDEAL D'ENFANTS EN FONCTION DU NOMBRE REEL SELON LE STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL DE LA MERE

(la mère travaille actuellement)



GRAPHIQUE 10

NOMBRE IDEAL D'ENFANTS EN FONCTION DU NOMBRE REEL
SELON LE STATUT SOCIO-CULTUREL



FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

fécondité idéale reste toujours élevée aux statuts bas lorsque la mère est au foyer, il n'en est apparemment pas de même lorsque la mère travaille. Les trois lignes brisées en trait plein ont une allure en U par rapport au statut socio-culturel. Tandis que les courbes en tirets apparaissent décalées progressivement vers le haut, aux accidents aléatoires près. L'échantillon étudié est petit, compte tenu des facteurs qui peuvent entraîner des variations de cette variable assez fragile : le nombre idéal d'enfants. Cependant si les variations observées au graphique 10 ne sont pas dues à des sources d'hétérogénéité inconnues ou non prises en compte il est important de retenir l'hypothèse que *les changements d'attitude en matière de fécondité imputables au travail des femmes affecteraient surtout les catégories défavorisées* : les ouvrières ayant un modèle idéal beaucoup plus réduit que celui des femmes ne travaillant pas, dont le mari est ouvrier, les femmes cadres un modèle un peu plus réduit que celles ne travaillant pas dont le mari est cadre.

4. AUTRES CARACTERES LIES A LA FECONDITE

4.1. L'AGE DE LA MÈRE

Les jeunes femmes ont, à nombre égal d'enfants, une fécondité idéale un peu plus réduite que leurs aînées surtout les mères de famille nombreuse. Autrement dit, il semblerait que les plus jeunes aient un modèle de fécondité plus uniforme quelle que soit leur situation actuelle. Cependant, il est difficile de dire, malgré la référence à la taille actuelle de la famille, si les jeunes femmes préfigurent une attitude des cohortes à venir ou s'il s'agit d'un phénomène d'âge. Les différences selon l'âge n'apparaissent pas en ce qui concerne les hommes. Il semblerait même au contraire que les plus jeunes aient un modèle idéal moins réduit que leurs aînés.

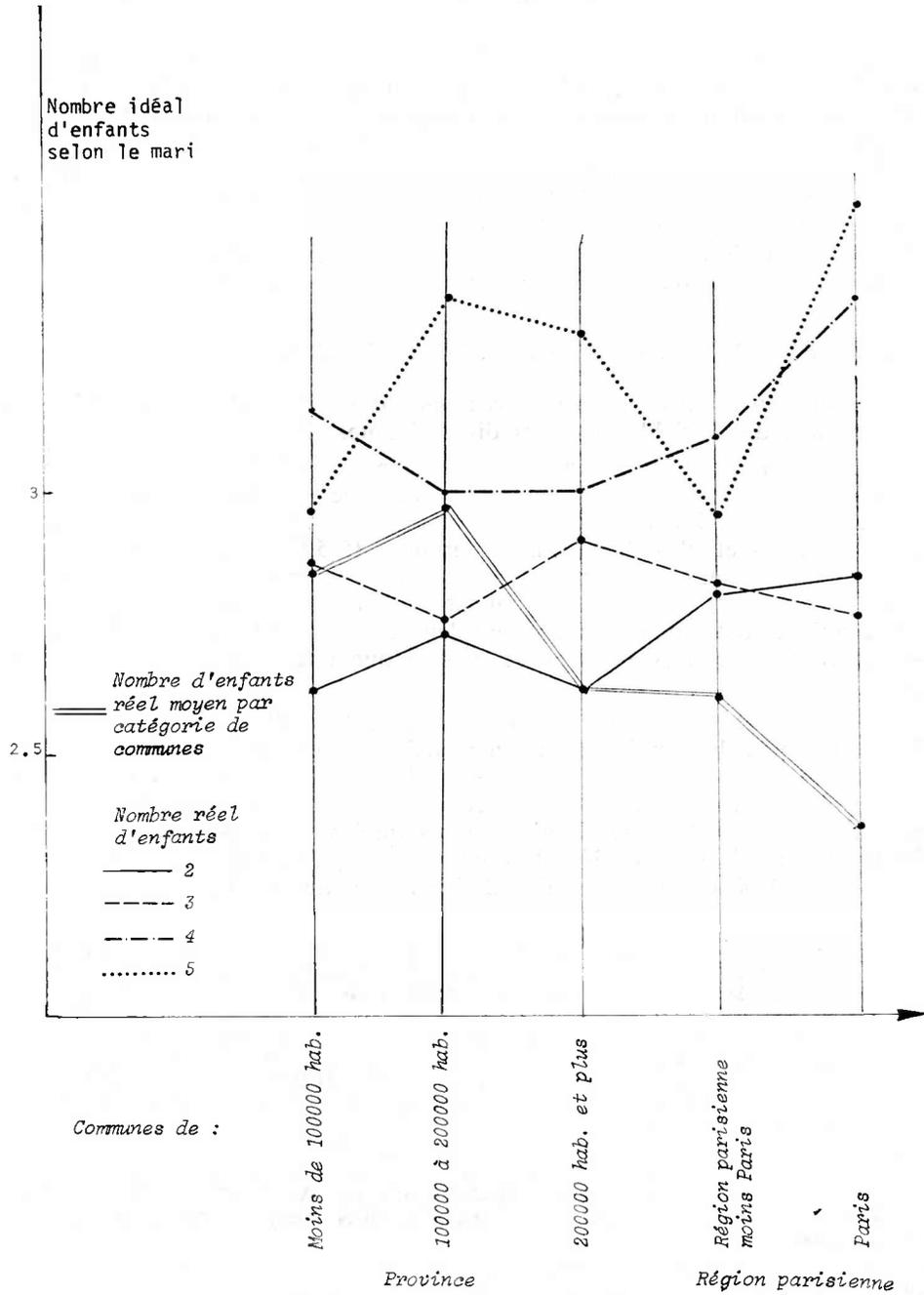
4.2. LA CATÉGORIE DE COMMUNE

Le nombre d'enfants moyen diminue très rapidement en fonction du degré d'urbanisation (tableau 9) en même temps qu'augmente le taux d'activité des femmes (tableau 18). La diminution de la fécondité réelle dans les grandes villes est surtout sensible lorsque la mère ne travaille pas. Les familles dont la mère travaille ont à peu près le même nombre d'enfants (2,6) quelle que soit la taille de la commune de résidence (1) exception faite pour Paris (2,3).

Les résultats concernant le nombre idéal d'enfants sont surprenants : le graphique 11 montre que *les attitudes concernant la taille idéale de la famille ne varient pas des petites aux grandes villes*. Les couples parisiens semblent avoir un modèle idéal au moins aussi élevé que les provinciaux. Autant qu'on puisse affirmer sur un échantillon aussi petit, l'absence de variation entre catégories de communes demeure lorsqu'on considère

(1) Rappelons qu'il n'y a pas de ville de moins de 10 000 habitants dans cet échantillon.

GRAPHIQUE 11
NOMBRE IDEAL D'ENFANTS SELON LE NOMBRE REEL
PAR CATEGORIE DE COMMUNES



FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

séparément les femmes qui travaillent et celles qui sont au foyer. Il semblerait même qu'à Paris les attitudes en faveur d'un nombre plus grand d'enfants soient plus fréquentes (plus encore chez les hommes). Le fait que la proportion de familles aisées soit plus importante dans les grandes villes (tableau 17) ou plus précisément que le pourcentage de cadres supérieurs augmente avec le degré d'urbanisation est à rappeler ici. Il se peut que ce phénomène tempère la diminution de la fécondité idéale en fonction du degré d'urbanisation, puisqu'on a vu que le nombre idéal d'enfants augmente avec le statut plus continûment que le nombre réel (1).

4.3. FÉCONDITÉ ET PRATIQUE RELIGIEUSE

L'appartenance religieuse est reconnue dans les analyses de la fécondité comme une des variables les plus discriminantes (2).

Les familles très pratiquantes ont une *fécondité* plus élevée que les autres. On pourrait penser qu'il y a dans ce groupe davantage de très grandes familles. La différence ne vient pas de là. Il y a autant de familles de six enfants et plus dans tous les groupes (5,5 % à la fois chez les très pratiquants et ceux qui n'appartiennent à aucune religion). En revanche, les familles très pratiquantes se distinguent nettement de tous les autres groupes en ce qu'elles ont moins fréquemment deux enfants, 30 % d'entre elles, contre 45 % chez les autres groupes et plus fréquemment trois, quatre ou cinq enfants.

C'est la même chose en ce qui concerne le *modèle idéal* de la famille. Il y a très peu de familles ayant un modèle égal ou supérieur à cinq enfants (moins de 5 % dans tous les groupes). Mais les familles très pratiquantes se distinguent encore des autres avec un modèle idéal très rarement réduit à deux enfants (12 % des familles, alors qu'il y en a près d'un tiers dans les autres groupes) et un idéal de quatre enfants, au contraire, beaucoup plus fréquent : 31 % contre moins de 12 % chez les autres (3).

(1) Des analyses statistiques permettront d'aller au-delà de cette description. On peut cependant renvoyer à : Andrée MICHEL : *Famille et urbanisation, inventaire des recherches récentes*, CURRENT SOCIOLOGY, vol. XII, n° 1, 1963-1964 qui note en 1961, à propos des Etats-Unis « On constate une élévation de la fécondité des groupes de statut élevé et de la population urbaine en général... un déclin de la fertilité des groupes avec statut plus bas et des gens vivant dans les fermes ». Ces remarques s'appuient sur l'analyse de l'ouvrage de R. FREEDMAN, P. K. WHELPTON and A. A. CAMPBELL : *Family Planning, Sterility and Population Growth* (New-York, Mc Graw Hill, 1959).

(2) Voir par exemple pour les Etats-Unis (a) C. KISER et P. R. WHELPTON, *Social and psychological factors affecting fertility*. The Milbank Memorial Fund Quarterly, vol. 36, n° 3, juillet 1958. Enquête d'Indianapolis. (b) WESTOFF-POTTER et SAGI — *The third child — Growth of American families study* — Princeton University Press 1963.

(3) Les auteurs précédents (b) soulignent que le facteur « religion » est plus discriminant en ce qui concerne la fécondité idéale que la fécondité réelle.

Ce sont les familles *très* pratiquantes qui se distinguent des autres. Il y a peu de différence entre l'absence de religion et l'absence (ou l'irrégularité) de la pratique religieuse tant sur la fécondité réelle que sur la fécondité idéale.

On a vu (chapitre II) que la pratique religieuse est étroitement liée au statut social : rare chez les ouvriers spécialisés ou manœuvres (6 % des familles — il s'agit des mères de famille se disant *très* pratiquantes ou militantes), plus fréquente dans les familles de cadres supérieurs (16 %). Dans cette dernière catégorie seulement les familles *très* pratiquantes semblent avoir davantage d'enfants que celles ne pratiquant pas. Dans les autres catégories socio-professionnelles les différences ne paraissent pas significatives. Les effectifs observés sont faibles.

5. ATTITUDES A L'EGARD DE LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

Le problème de la planification des naissances est certainement une des préoccupations des femmes interrogées si l'on en juge par le faible taux de non-réponses aux questions posées (de l'ordre de 1 à 2 %). Cependant ce sujet n'était pas porté devant l'opinion en 1971 comme il l'est actuellement. Les attitudes ont pu changer. Il se peut aussi que certaines questions n'aient pas toujours été comprises. Le degré d'information sur les différentes méthodes de limitation des naissances est peut-être mal cerné pour des questions de vocabulaire.

Le graphique 16 (compléments à ce chapitre) montre que l'ignorance en matière de contraception varie en fonction inverse du statut socio-professionnel. Si l'on considère l'échelle des salaires, on constate que 40 à 60 % des mères appartenant aux trois catégories de salaires les plus faibles (moins de 14 400 F) ne connaissent pas certaines méthodes : Ogino, diaphragme, stérilet, contre 20 à 30 % dans les catégories de salaires supérieurs à 21 000 F. En règle générale le degré d'information augmente lorsqu'on monte dans l'échelle sociale, même en ce qui concerne la pilule, qui est la méthode la plus connue (90 %).

La méfiance à l'égard des méthodes contraceptives va de pair avec le manque d'information : la proportion des mères qui pensent que « l'on doit accepter toutes les naissances qui viennent » augmente régulièrement lorsque le statut socio-culturel diminue. En revanche le recours à l'avortement est un peu plus fréquemment admis aux statuts bas et en général par les femmes qui travaillent (tableau 28).

Chez les cadres supérieurs, les cadres moyens et même chez les ouvriers professionnels et qualifiés, les mères de famille nombreuse (quatre enfants ou plus) sont moins favorables à l'utilisation des méthodes contraceptives que les mères de deux ou trois enfants. Au contraire chez les employés et surtout les ouvriers spécialisés et manœuvres *la fréquence des réponses en faveur de l'utilisation des procédés modernes augmente avec le nombre d'enfants.*

FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

Le nombre idéal d'enfants varie de façon très significative selon les attitudes à l'égard de la limitation des naissances (1). Les partisans des moyens modernes ont un modèle beaucoup plus réduit que les autres (graphique 12) les différences semblant plus accentuées dans les catégories sociales les plus défavorisées et d'autant plus que le nombre actuel d'enfants est plus grand.

Le graphique 13 résume l'essentiel des résultats de ce chapitre. Il donne la position relative de différents groupes de familles, position fonction du nombre réel d'enfants moyen du groupe (en abscisse) et du nombre idéal moyen selon la mère (en ordonnée). On y note les divergences d'attitudes entre les classes sociales extrêmes et leurs similitudes du point de vue de la fécondité réelle.

Les femmes ayant un nombre *réel* d'enfants *inférieur* à la moyenne et un nombre *idéal supérieur* (partie en haut à gauche du graphique 13) sont plus fréquemment des jeunes femmes de milieu aisé.

Les femmes ayant un nombre *réel* et un nombre *idéal* d'enfants tous les deux *inférieurs* à la moyenne (partie en bas à gauche) sont le plus souvent des employées ou appartiennent aux catégories moyennes. Ce groupe semble caractérisé par son attitude par rapport au travail féminin. On y trouve la plus forte proportion des réponses en faveur d'un modèle idéal de la famille où « les deux conjoints ont un métier qui les absorbe autant l'un que l'autre... », modèle rarement choisi par les personnes interrogées (12 % des réponses). On y trouve en général la plus forte proportion des réponses en faveur du travail féminin pour toutes les questions posées à ce sujet.

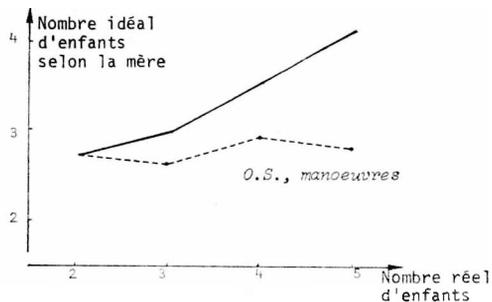
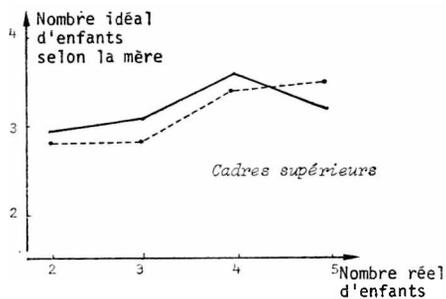
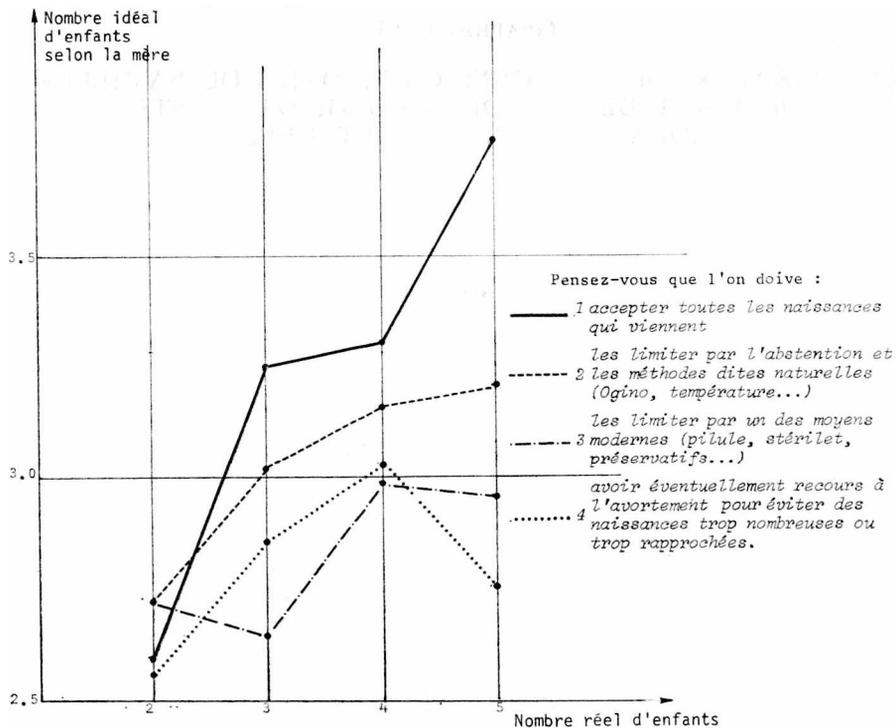
C'est également dans ce groupe qu'on trouve la plus forte proportion de réponses favorables à l'utilisation des moyens modernes de limitation des naissances. Enfin à propos de l'éducation, la réponse « les parents doivent respecter totalement la liberté de penser de leurs enfants et s'abstenir de leur inculquer des idées religieuses ou politiques » rare dans l'échantillon (10 % des personnes interrogées) est plus fréquente dans ce groupe.

Les mères de *famille nombreuse* ayant un *modèle idéal élevé* sont les femmes les plus âgées (plus de 45 ans) appartenant aux milieux aisés. Ce groupe comporte une proportion importante de cadres supérieurs. On y trouve aussi beaucoup de familles où la mère a cessé définitivement de travailler ou n'a jamais exercé d'activité professionnelle. Dans ce groupe on observe simultanément une attitude opposée au travail des femmes, une attitude opposée à la limitation des naissances et les convictions religieuses les plus affirmées. On y trouve aussi la plus forte proportion des réponses « les parents doivent éduquer leurs enfants selon leurs idées et continuer d'exercer sur eux une certaine influence jusqu'à leur majorité ».

(1) Les questions sur la planification des naissances et celles sur le nombre idéal d'enfants ont été posées au cours d'interviews différentes.

GRAPHIQUE 12

NOMBRE IDEAL D'ENFANTS EN FONCTION DU NOMBRE REEL SELON LES ATTITUDES A L'EGARD DE LA CONTRACEPTION

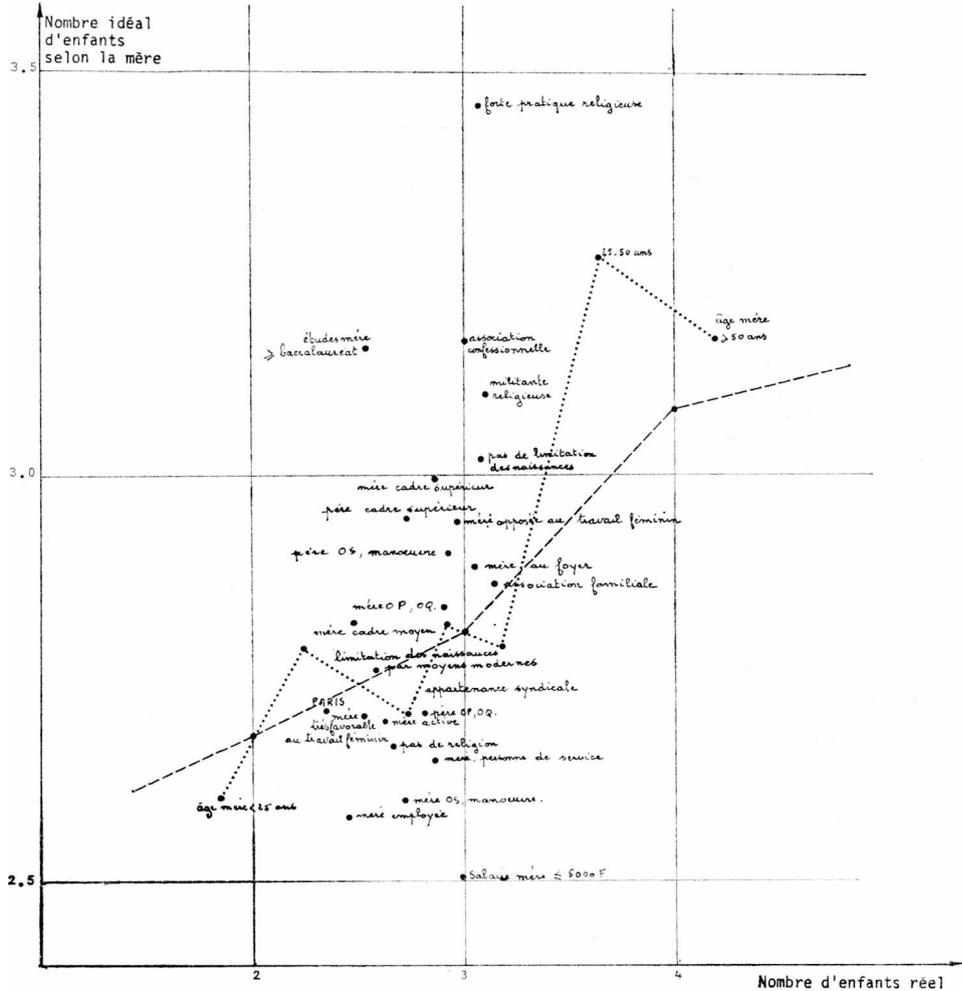


— Réponses 1 ou 2
 - - - Réponses 3 ou 4

FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

GRAPHIQUE 13

COMPARAISON DE QUELQUES CATEGORIES DE FAMILLES
DU POINT DE VUE DU NOMBRE D'ENFANTS
IDEAL (selon la mère) ET REEL



BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 28

ATTITUDES A L'EGARD DE LA PLANIFICATION DES NAISSANCES EN FONCTION DU STATUT SOCIO-CULTUREL

Pensez-vous que l'on doive :	Indicateur de statut socio-culturel (croissant de 1 à 7)							Ensemble des familles alloca- taires
	1	2	3	4	5	6	7	
A - Ensemble des familles allocataires								
Accepter toutes les nais- sances qui viennent	18.2	11.4	13.6	6.8	5.9	5.2	2.5	9.6
Les limiter par l'abstention et les méthodes dites natu- relles (Ogino, température)	29.6	36.5	29.8	37.6	35.3	42.9	39.1	35.4
Les limiter par un des moyens modernes (pilule, stérilet, préservatifs, etc...)	41.2	41.3	49.8	47.1	53.8	46.6	53.6	47.3
Avoir éventuellement recours à l'avortement pour éviter des naissances trop nombreu- ses ou trop rapprochées	10.9	10.8	6.8	8.5	5.0	5.4	4.8	7.7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
B - Familles où la mère travaille actuellement								
Accepter toutes les nais- sances qui viennent	11.2	4.5	17.8	3.3	2.5	0.6	2.0	5.7
Les limiter par l'abstention et les méthodes dites natu- relles (Ogino, température)	21.2	34.5	32.6	39.7	40.6	39.9	36.8	36.1
Les limiter par un des moyens modernes (pilule, stérilet, préservatifs, etc...)	46.1	47.5	42.5	40.7	48.5	55.8	47.9	47.4
Avoir éventuellement recours à l'avortement pour éviter des naissances trop nombreu- ses ou trop rapprochées	21.4	13.5	7.0	16.2	8.1	3.6	13.4	10.8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

Enfin on estime plus souvent dans ce groupe qu'un enfant ne peut être séparé de sa mère avant 3 ans et l'on opte pour le modèle familial où « le mari joue le rôle de chef de famille et assume les principales responsabilités ».

Enfin les mères de *famille nombreuse* qui ont un modèle *idéal réduit* sont souvent ouvrières spécialisées, manœuvres ou personnes de service, familles à revenus bas. On y a le plus souvent une conception autarcique de la famille. Plus souvent aussi on estime qu'il faut faire preuve d'autorité lorsqu'un adolescent conteste les idées ou le mode de vie des parents.

Quelques réponses aux questions concernant l'éducation des enfants ou le travail des femmes en fonction du nombre idéal d'enfants sont données en complément à ce chapitre (tableau 29).

6. LES FREINS A LA NATALITE

Un ensemble de neuf types de problèmes d'ordre différent a été proposé aux personnes enquêtées comme pouvant jouer un rôle dans la limitation des naissances. Le libellé exact des questions et les suffrages moyens obtenus pour les hommes et les femmes enquêtés sont reportés en complément à ce chapitre, tableau 30.

La fatigue des grossesses est la raison la plus fréquemment citée (surtout par les hommes). La question des ressources et celle du logement, le sont presque autant. Ces trois types de problèmes viennent très nettement avant tous les autres.

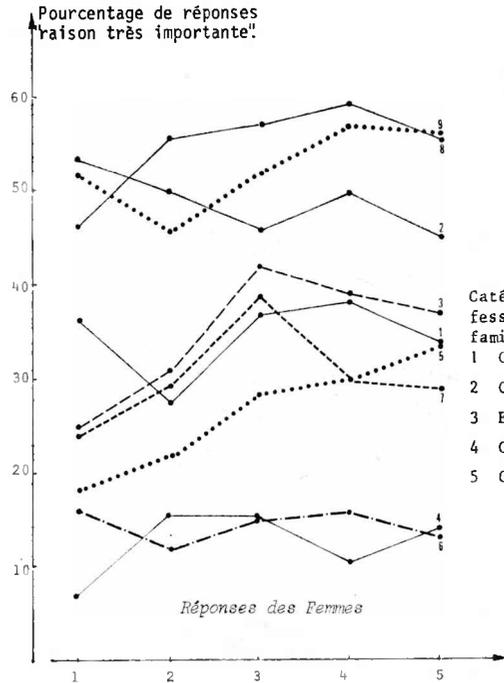
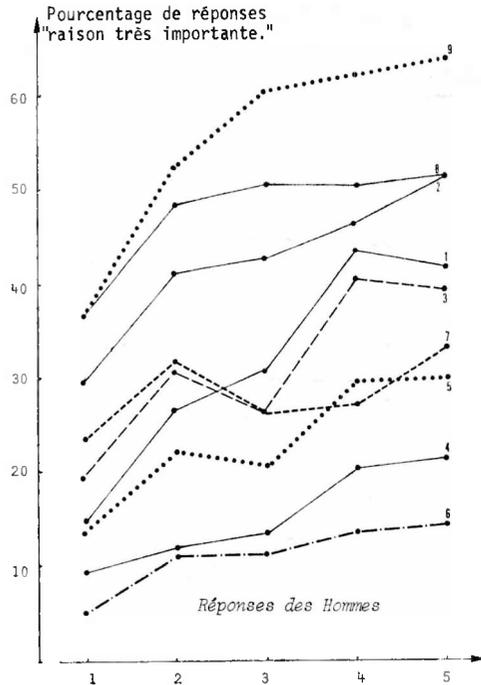
Quatre autres freins viennent ensuite, deux d'ordre économique : insécurité de l'emploi et coût des études, les deux autres concernent l'éducation des jeunes et le travail des femmes.

Le manque d'équipements et de services pour les tout petits et les contraintes que crée pour les parents leur présence à la maison sont beaucoup moins fréquemment cités.

6.1. VARIATIONS DES ATTITUDES SELON LA PROFESSION

Ces variations sont très régulières chez les hommes (graphique 14) : l'importance accordée à tous les problèmes varie en fonction inverse du statut. L'ordre énoncé plus haut est à peu près respecté sauf la question de l'insécurité de l'emploi qui est reléguée à l'arrière-plan par les cadres supérieurs. Mais dans l'ensemble les catégories aisées attachent beaucoup moins d'importance aux problèmes cités. On a vu précédemment que chez les hommes la fécondité idéale augmente assez régulièrement en fonction du statut, les hommes cadres supérieurs ayant de très loin le nombre idéal d'enfants le plus élevé (plus élevé même que celui de leur femme). Chez

PROBLEMES POUVANT CONTRIBUER A FREINER LA NATALITE SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



Catégorie socio-professionnelle de la famille :

- 1 Cadres supérieurs
- 2 Cadres moyens
- 3 Employés
- 4 O.P - O.Q.
- 5 O.S, Manœuvres

GRAPHIQUE 14

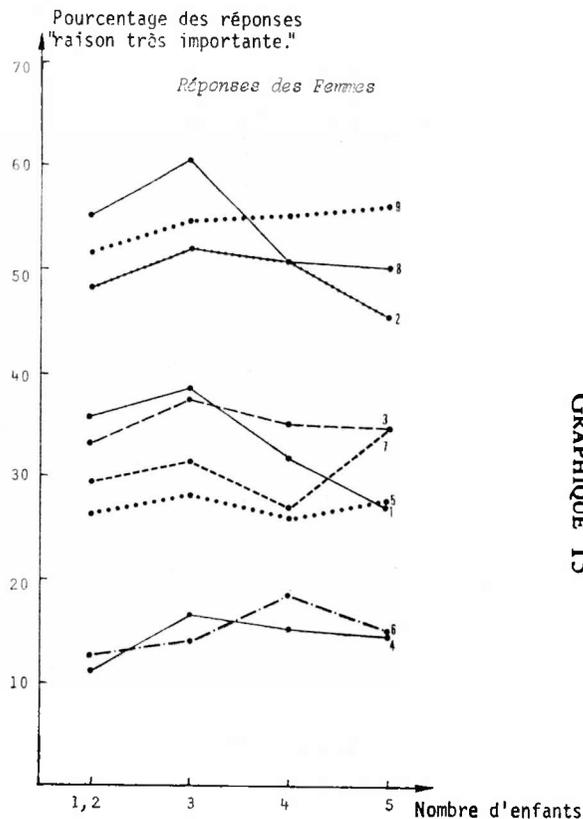
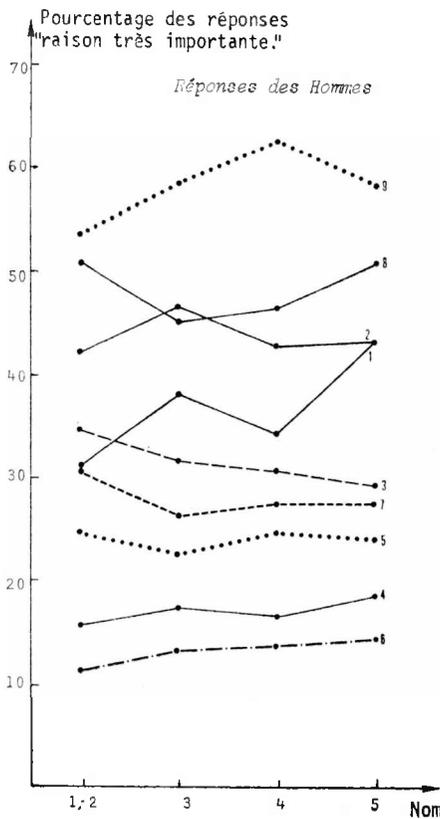
Légende

- 1 L'insécurité de l'emploi
- 2 Les difficultés de logement
- 3 Le coût pour la famille de faire faire des études suffisantes
- 4 Le manque d'équipements et de services pour les tout petits

- 5 Les problèmes que pose actuellement l'éducation des jeunes
- 6 Les contraintes que crée pour les parents la présence de petits à la maison : sorties, vacances, loisirs, etc...

- 7 Les problèmes que cela pose pour le travail des femmes
- 8 L'insuffisance des ressources
- 9 La fatigue représentée pour la mère par des grossesses successives.

PROBLEMES POUVANT CONTRIBUER A FREINER LA NATALITE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS



Légende :

- 1 L'insécurité de l'emploi
- 2 Les difficultés de logement
- 3 Le coût pour la famille de faire faire des études suffisantes
- 4 Le manque d'équipements et de services pour les tout petits

- 5 Les problèmes que pose actuellement l'éducation des jeunes
- 6 Les contraintes que crée pour les parents la présence de petits à la maison : sorties, vacances, loisirs, etc...

- 7 Les problèmes que cela pose pour le travail des femmes
- 8 L'insuffisance des ressources
- 9 La fatigue représentée par des grossesses successives

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

les femmes les variations entre professions sont faibles, bien que les artisanes du travail féminin soient plus fréquentes dans les catégories aisées (cf. chapitre IV). Ce problème ne semble pas pour elles une contrainte pouvant entraîner une limitation des naissances. Il est plus souvent évoqué par les femmes des classes moyennes, lesquelles moins natalistes, pensent aussi plus fréquemment aux difficultés économiques : insuffisance des ressources, coût des études.

6.2. VARIATIONS DES ATTITUDES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

Les variations ne sont pas tout à fait les mêmes pour les hommes que pour les femmes (graphique 15). Les parents de famille nombreuse citent moins souvent comme très importants les freins à la natalité proposés. Cependant les mères de famille nombreuse reconnaissent moins que les autres les freins d'ordre strictement économique : insécurité de l'emploi, insuffisance des ressources et citent un peu plus souvent les difficultés concernant les femmes elles-mêmes : la fatigue des grossesses, les contraintes de loisirs, ou même le travail des femmes.

La volonté de justifier sa propre situation ou de la valoriser interfère probablement dans les réponses fournies (1) pouvant conduire à une majoration des problèmes économiques ou des difficultés concernant les femmes selon le cas.

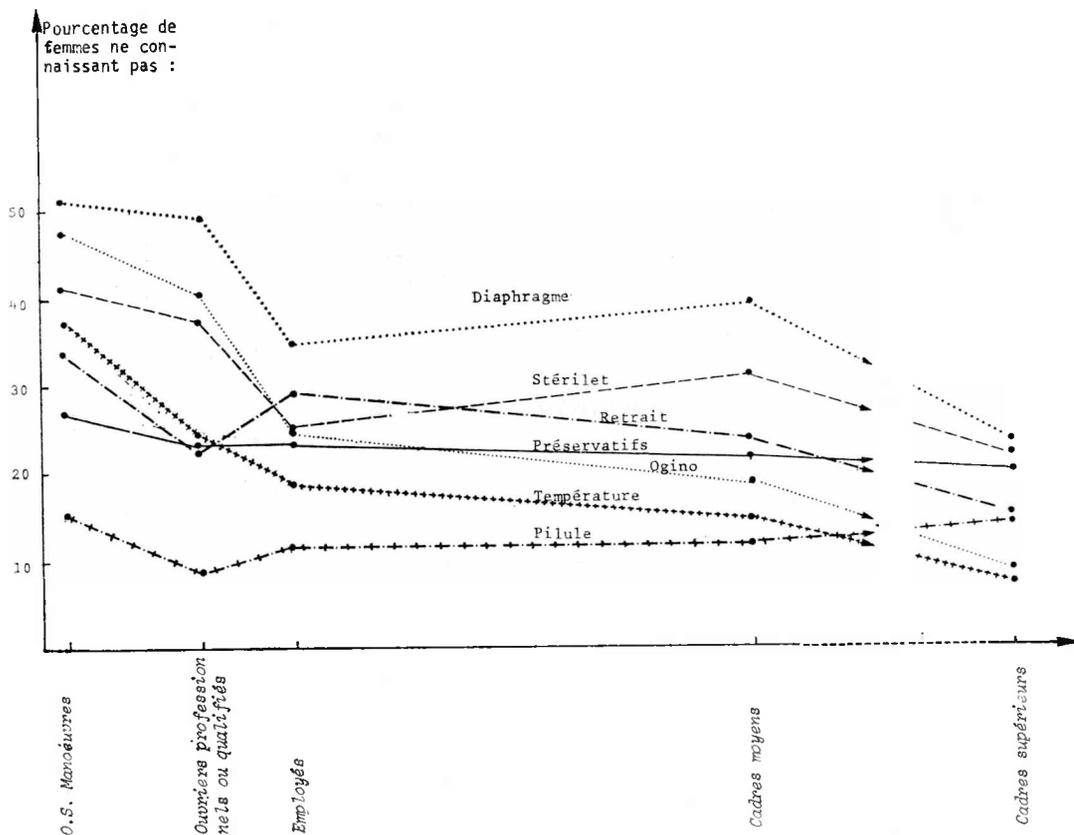
(1) L. ROUSSEL : Les mobiles de la limitation des naissances dans les ménages de un ou deux enfants — Population n° 2, 1969.

COMPLÉMENTS AU CHAPITRE III

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

GRAPHIQUE 16

INFORMATION SUR LES METHODES DE LIMITATION DES NAISSANCES EN FONCTION DE LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE



Catégorie socio-professionnelle du père de famille, selon le salaire moyen annuel (en abscisse) de la catégorie.

FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE

TABLEAU 29

RELATION ENTRE LE NOMBRE IDEAL D'ENFANTS ET QUELQUES ATTITUDES DES MERES DE FAMILLE

	Nombre idéal d'enfants selon la mère de famille			
	2	3	4	5
Les parents doivent-ils :				
1 - respecter totalement la liberté de penser de leurs enfants et s'abstenir de leur inculquer des idées religieuses ou politiques	11	9	6	25
2 - éduquer leurs enfants dans leurs idées mais les laisser libres de choisir à partir d'un certain âge	69	73	65	39
3 - éduquer leurs enfants selon leurs idées et continuer d'exercer sur eux une certaine influence jusqu'à leur majorité	20	18	29	36
En cas de contestation d'un fils ou d'une fille, solution préférable :				
1 - considérer cette contestation comme une crise normale à cet âge, fermer les yeux et attendre patiemment	20	18	15	5
2 - tenter de dialoguer d'égal à égal en sachant que toute autorité serait inutile	56	61	63	80
3 - essayer de faire preuve d'autorité	24	21	22	15
Information des adolescents sur les problèmes de sexualité				
1 - partisans	85	83	83	70
2 - opposées	9	12	14	13
3 - sans opinion	6	5	3	17
Les études :				
1 - les études ont plus d'importance pour les garçons que pour les filles	28	23	26	24
2 - elles ont autant d'importance pour les deux	72	77	74	79
Les études pour une fille, sont :				
1 - plutôt une garantie en cas de difficultés (divorce, veuvage)	37	38	36	31
2 - un moyen de choisir librement l'orientation de son existence	63	62	64	69
"Dans la société actuelle, la famille reste le seul endroit où l'on est vraiment bien ensemble et détendu"				
réponses : oui	88	86	81	51
réponses : non	12	14	19	49

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 30

IMPORTANCE RELATIVE DES FREINS A LA NATALITE

(Pourcentages en ligne)

Problèmes évoqués	Réponses des Hommes				Réponses des Femmes			
	raison très importante	raison assez importante	raison pouvant jouer quelquefois	raison jouant peu ou rarement	raison très importante	raison assez importante	raison pouvant jouer quelquefois	raison jouant peu ou rarement
L'insécurité de l'emploi	34	25	21	20	35	28	20	17
Les difficultés de logement	43	31	14	12	50	26	15	9
Le coût pour la famille de faire faire des études suffisantes	33	28	20	19	35	34	17	14
Le manque d'équipements et de services pour les tout petits	17	19	26	38	14	23	28	35
Les problèmes que pose actuellement l'éducation des jeunes	24	23	17	36	27	28	19	26
Les contraintes que crée pour les parents la présence de petits à la maison : sorties, vacances, loisirs.	13	21	29	37	14	20	27	39
Les problèmes que cela pose pour le travail des femmes	29	36	23	12	30	37	21	12
L'insuffisance des ressources	49	25	16	10	55	25	12	8
La fatigue représentée pour la mère par des grossesses successives	56	26	12	6	53	27	12	8

CHAPITRE IV

Le travail des mères de famille situation en 1971 et analyse des attitudes

La comparaison des résultats des recensements de la population en 1962 et 1968 et des enquêtes-emploi effectuées par l'INSEE fait apparaître des changements dans la diffusion du travail féminin : la présence d'enfants en bas âge est de moins en moins un frein à l'exercice d'une activité professionnelle pour les jeunes femmes et, phénomène le plus révélateur, le travail se diffuse rapidement dans les catégories aisées.

D'après les résultats de l'enquête analysée ici, le taux d'activité des mères de famille tend à augmenter en fonction du statut socio-professionnel de leur mari dans les familles de moins de quatre enfants. Cette évolution entraîne de nouvelles formes d'inégalités sociales entre professions et entre types de familles qui pourraient constituer une forme de pression vis-à-vis des catégories les plus opposées au travail féminin : les mères de famille nombreuse des catégories les plus pauvres.

En matière d'attitudes, l'analyse simultanée d'un grand ensemble de questions permet de mesurer le degré d'opposition (ou d'adhésion) au travail féminin (il s'agit de questions portant spécifiquement sur le travail des femmes, à l'exclusion de thèmes plus généraux : répartition des tâches dans le couple, de l'autorité dans la famille). Il apparaît que les mères les plus favorables au travail féminin le sont moins par intérêt du travail en lui-même que par une hostilité à l'image traditionnelle des rôles féminins. A l'inverse, les adversaires du travail le sont moins par une adhésion à ces modèles que par une hostilité au travail. Des deux côtés il s'agit d'un refus : refus pour les premières d'une « discrimination », pour les secondes d'un double travail, du surmenage et des tensions qu'impose le cumul des tâches familiales et du travail à l'extérieur.

Si l'on regarde les attitudes extrêmes, les partisans les plus radicales travaillent à temps plein, même avec des enfants en bas âge, sont souvent d'origine modeste mais ont des métiers assez bien rémunérés (en comparaison des autres), des postes de responsabilité et des activités syndicales. Les femmes très hostiles sont celles qui ont les conditions de vie les plus pénibles : femmes de manœuvres, beaucoup d'enfants à charge. Elles sont moins nombreuses à travailler et lorsqu'elles travaillent ont un salaire faible.

En général l'opposition au travail féminin augmente lorsqu'on passe des catégories aisées aux catégories les plus défavorisées et la corrélation entre les attitudes et la pratique effective diminue. On trouve cependant une masse importante de modérées : ni très « pour » ni très « contre », respectant à la fois l'idéologie de la femme au foyer et la morale du travail. Ces femmes appartiennent en général à la classe moyenne : femmes de cadres, elles-mêmes employées (ou cadres ayant cessé de travailler). Parmi elles se trouvent les adhérentes d'associations familiales et religieuses.

Enfin les hommes sont un peu plus réticents que les femmes au travail féminin en général, ceci à tous les degrés de l'échelle sociale. Ils ont une influence très importante sur la décision effectivement prise par les femmes. En cas de conflit important, c'est généralement le point de vue des hommes qui semble l'avoir emporté.

Ce chapitre donne d'une part une présentation descriptive des variations du taux d'activité des mères de famille : évolution dans les années récentes et variation en 1971 entre groupes sociaux.

D'autre part, il comporte une première analyse des attitudes à l'égard du travail féminin, leur variation entre les familles, leur lien avec la situation réelle (1).

1. EVOLUTION DU TRAVAIL FEMININ DEPUIS 1962

Du fait de l'allongement de la scolarité et d'un avancement progressif de l'âge de la retraite, l'évolution de l'activité féminine ne peut s'apprécier à la lecture des seuls taux globaux d'activité. En outre, l'activité féminine était très élevée en milieu agricole. L'émigration agricole a entraîné une diminution du taux global d'activité féminine jusqu'en 1962. Ce phénomène masquait l'extension du travail des femmes dans la population non agricole : le taux d'activité des femmes, mesuré dans les groupes d'âge actif (20-64 ans) et restreint à la population non agricole, augmente régulièrement depuis 1954 (2). Mais l'extension du travail féminin s'accélère au cours des dix dernières années. On peut prévoir une accélération continue du phénomène dans les années proches. Cette conjecture ne ressort pas de l'évolution récente des taux globaux : beaucoup trop de facteurs inter-agissent cumulativement ou annulant leurs effets. Elle repose sur l'observation des variables en relation avec les taux d'accroissement les plus élevés. La diffusion du travail féminin se fait par les jeunes (25-40 ans), même lorsqu'il y a des charges de famille et surtout un retournement s'opère entre les classes sociales : le taux d'accroissement est le plus élevé chez les femmes de cadres supérieurs. Les données ci-après tirées des enquêtes sur l'emploi, de l'INSEE, ou des recensements de la population en 1962 et 1968 sont intéressantes à observer des trois points de vue précédents.

1.1 ACCROISSEMENT DU TAUX D'ACTIVITE DES JEUNES FEMMES

Les chiffres du graphique 17 sont tirés des enquêtes emploi effectuées par l'INSEE. Ces enquêtes ont le mérite d'être assez fréquentes et fournissent les estimations les plus récentes. Les évaluations portent sur l'ensemble de la population des ménages ordinaires, population agricole incluse.

L'accroissement du taux d'activité féminine commence dès la seconde tranche d'âge (20-24 ans), en dépit de l'allongement continu des études :

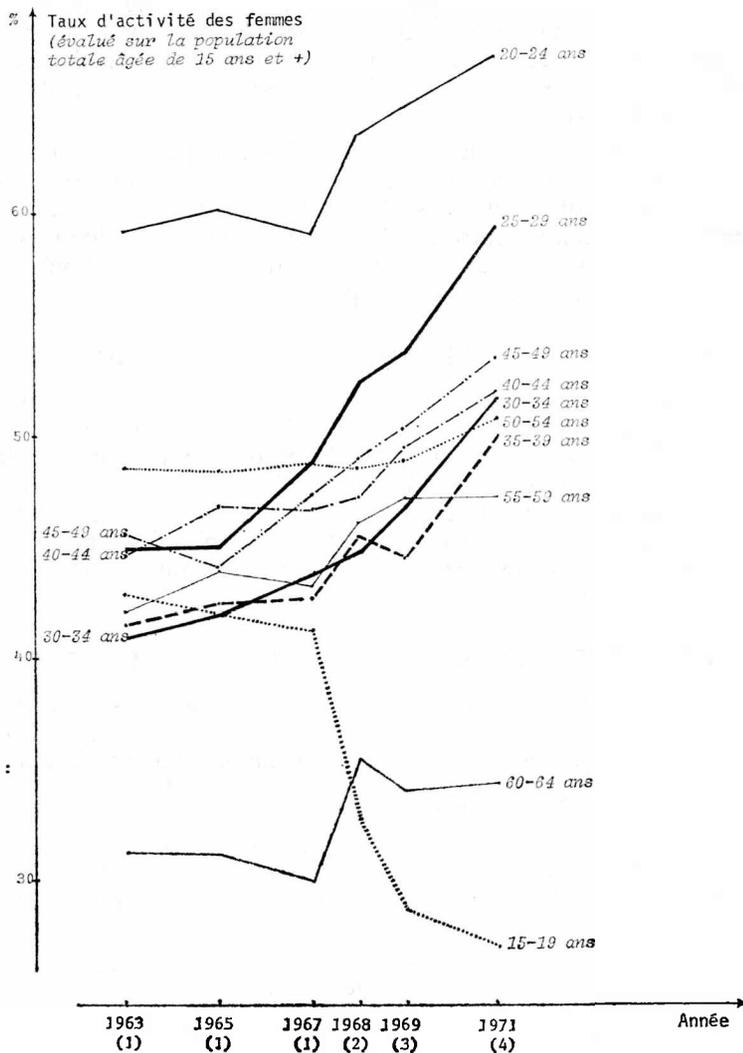
(1) Ces analyses sont poursuivies dans le cadre d'une convention de recherche CORDES n° 40/1972.

(2) Alfred NIZARD : La population active selon les recensements depuis 1946 — Population n° 1, 1971.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

GRAPHIQUE 17

EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES PAR TRANCHE D'AGE, DE 1963 A 1971



Sources : Résultats
des enquêtes sur
l'emploi.
Collection INSEE, D,
démographie, emploi :

- (1) vol.7 p. 91
- (2) vol.18 p.46
- (3) vol.18 p.98
- (4) vol.12 p.44

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

la forte proportion de jeunes femmes entrant dans la vie active à ces âges, fait plus que compenser l'augmentation de la durée des études pour d'autres. Un graphique analogue au graphique 17 établi pour les hommes montrerait que le taux d'activité masculine décroît dans cette classe d'âge de 89 % en 1963 à 82 % en 1971 (1).

Les trois courbes relatives aux femmes de 25 à 29 ans, de 30 à 34 ans et même de 35 à 39 ans ont leur concavité tournée vers le haut : l'augmentation (écart entre deux années) du taux d'activité des femmes est de plus en plus grande. L'accélération est particulièrement forte à partir des années 1967-1968 (2).

L'augmentation du taux d'activité des jeunes femmes n'est sans doute pas sans rapport avec la baisse de la fécondité observée depuis 1964. Une présentation différente des données du recensement serait nécessaire pour analyser la relation entre les deux phénomènes. Les données publiées montrent cependant qu'il y a de plus en plus fréquemment cumul des deux fonctions à la fois : maternité et activité professionnelle.

1.2 L'ACTIVITE DES JEUNES MERES DE FAMILLE AUGMENTE

Les jeunes femmes ayant des enfants en bas âge travaillent de plus en plus fréquemment. Le graphique 18 illustre cette observation pour les mères de deux enfants. Il est évident que le nombre d'enfants est un frein à l'activité professionnelle des mères de famille (tableau 31). Mais ce qui est révélateur c'est que ce frein semble jouer de moins en moins. L'accroissement le plus fort du taux d'activité concerne les plus jeunes mères de famille, donc celles dont les enfants sont en moyenne les plus jeunes. Le taux d'activité a presque doublé pour les 25-29 ans.

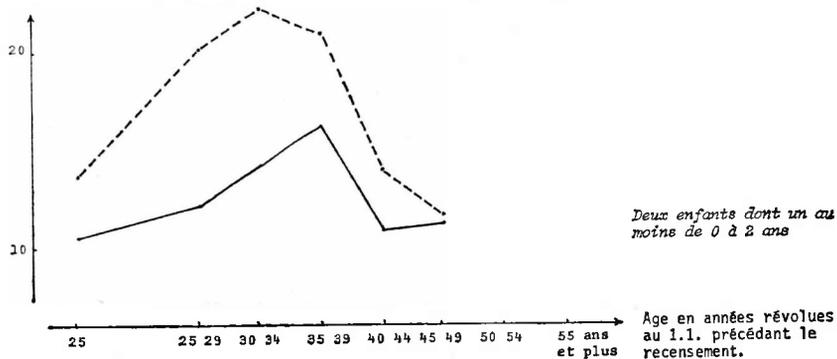
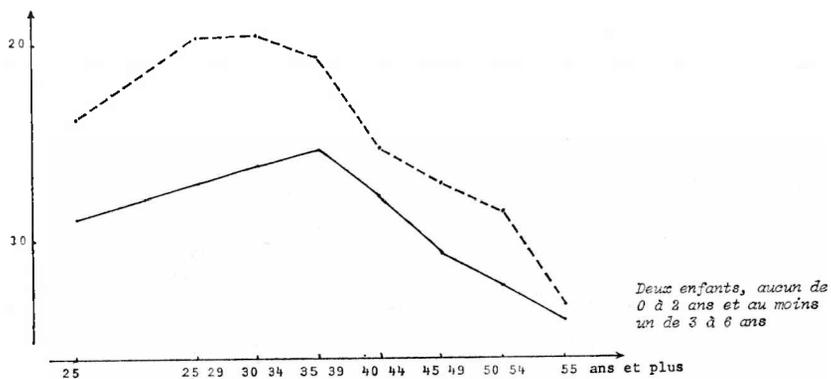
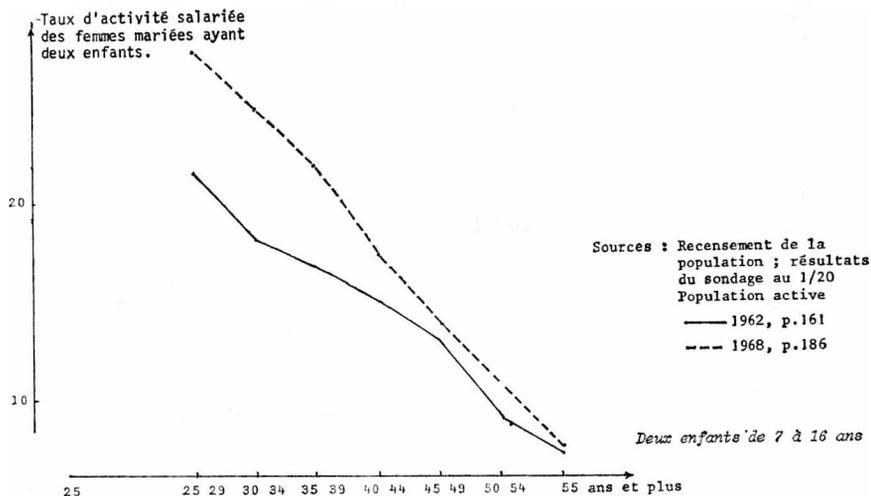
1.3 DIFFERENCE ENTRE CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Jusqu'en 1962, le taux d'activité salariée des femmes mariées était le plus bas aux deux extrémités de l'échelle sociale : chez les femmes de cadres supérieurs et celles de manœuvres. La position relative des courbes présentées au graphique 19 pour l'année 1962 est en partie cohérente avec les variations de fécondité que l'on observe entre les groupes sociaux. Le taux d'activité élevé des femmes de cadres moyens et employés est en relation avec leur nombre d'enfants plus faible que dans les autres groupes. C'est l'inverse chez les manœuvres dont les femmes travaillent moins, en dépit

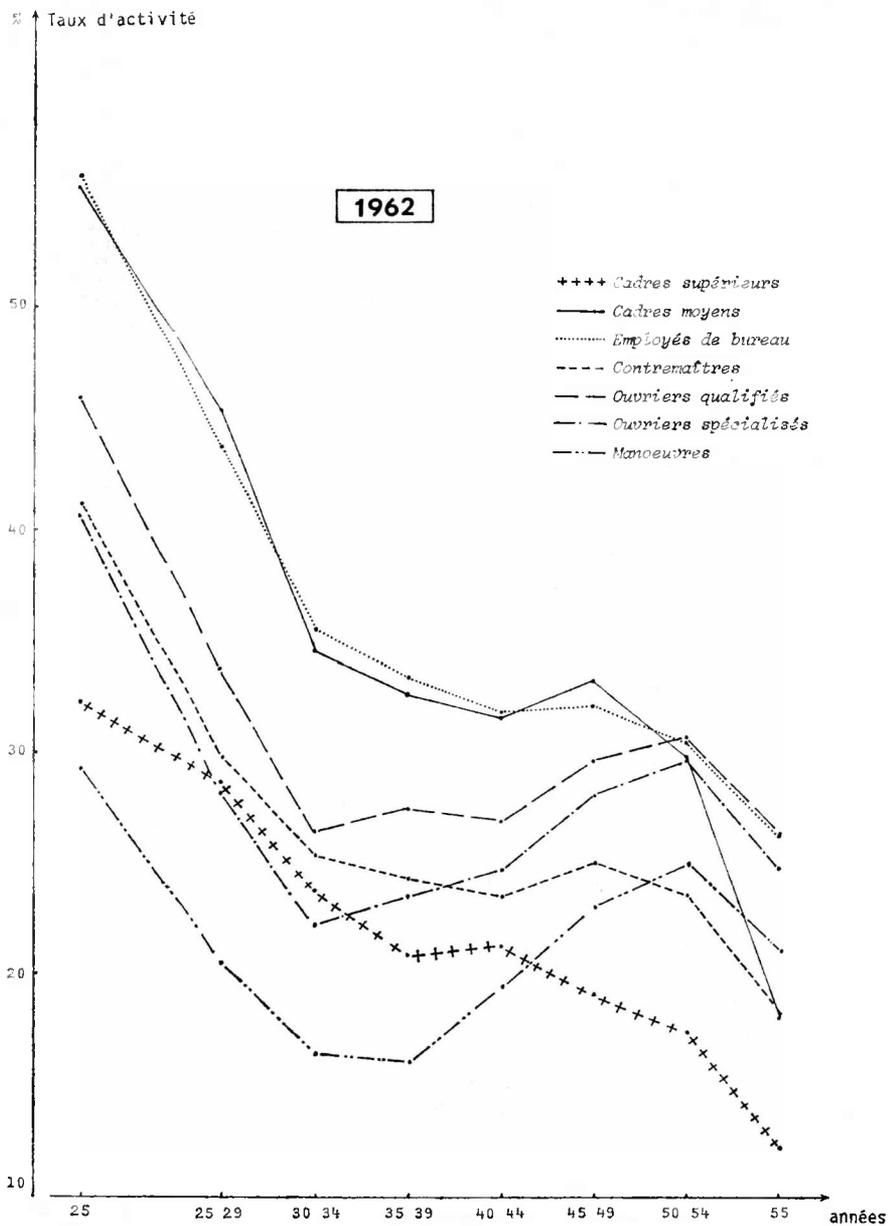
(1) L'effet de l'abaissement de l'âge de la retraite sur l'évolution du taux d'activité dans les classes d'âge se situant après 60 ans est également plus net chez les hommes que chez les femmes.

(2) Une analyse de l'évolution de l'activité féminine selon l'âge au cours de la dernière décennie a été réalisée par Marie-Geneviève MICHAL : Les femmes jeunes travaillent de plus en plus fréquemment, Economie et Statistique n° 51, décembre 1973, pp. 33-38.

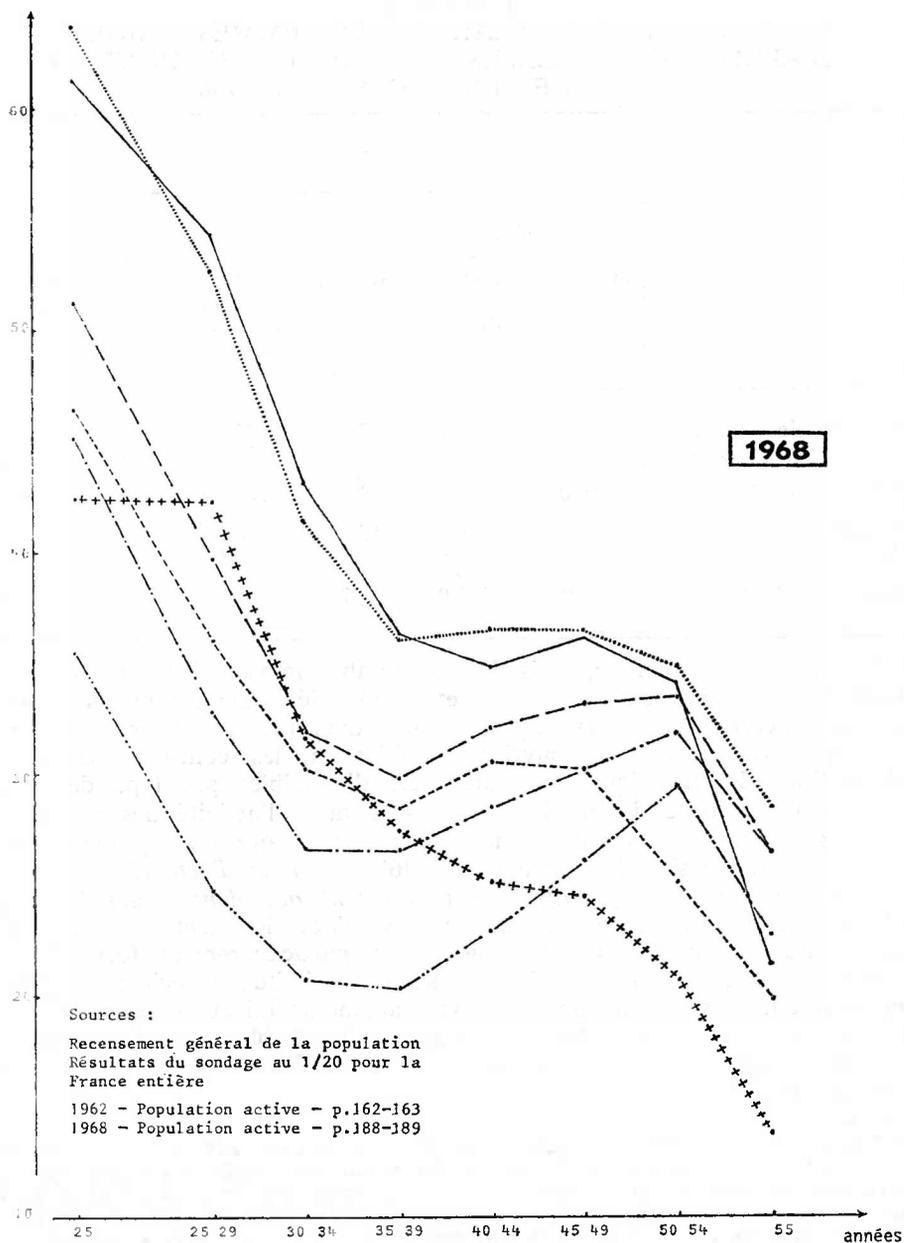
GRAPHIQUE 18 COMPARAISON DES TAUX D'ACTIVITE DES MERES DE DEUX ENFANTS EN 1962 ET EN 1968



GRAPHIQUE 19
TAUX D'ACTIVITE SALARIEE DES FEMMES MARIEES
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU MARI



BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES



LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

TABLEAU 31
TAUX D'ACTIVITE SALARIEE DES FEMMES MARIEES
D'APRES LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION
EFFECTUES EN 1962 ET EN 1968

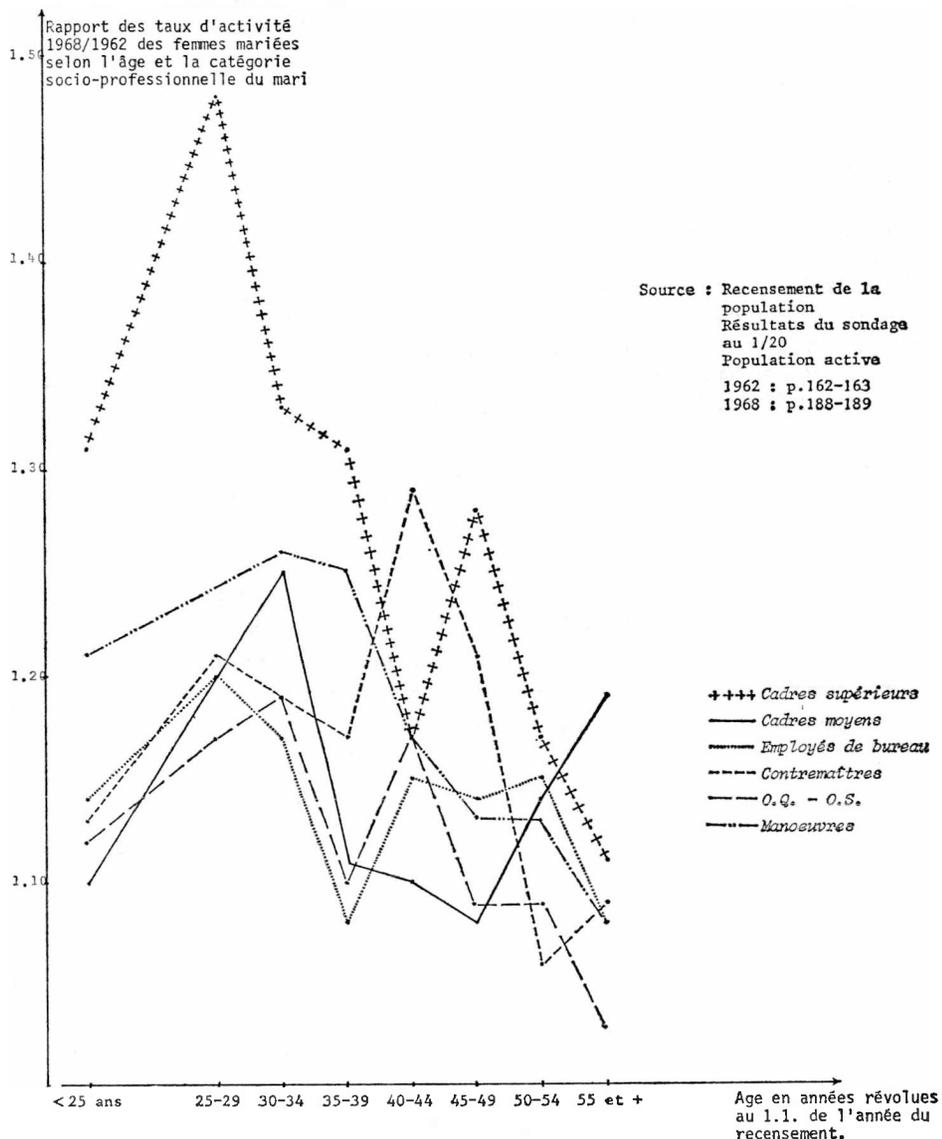
	Nombre d'enfants					
	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	ensemble	dont 1 au moins de 0 à 2 ans	ensemble	dont 1 au moins de 0 à 2 ans	ensemble	dont 1 au moins de 0 à 2 ans
Femmes de 25 à 29 ans	1962 31,5	29,1	12,7	12,0	4,3	3,8
	1968 46,0	44,8	20,5	20,1	7,3	6,5
Rapport 1968/1962	146,0	154,0	161,4	167,5	169,8	171,1
Femmes de 30 à 34 ans	1962 34,2	29,0	15,0	14,0	5,5	4,0
	1968 44,1	40,6	22,0	22,1	8,5	6,4
Rapport 1968/1962	128,9	140,0	146,7	157,9	154,5	160,0

de la pression économique, mais dont le nombre moyen d'enfants est le plus élevé. La cohérence entre fécondité et activité féminine est moins nette en ce qui concerne les cadres supérieurs qui devraient se situer à peu près au même niveau que les ouvriers qualifiés ou les contremaîtres. Si les informations du graphique 19 avaient été disponibles par type de famille — pour un nombre donné d'enfants — le taux d'activité des femmes de cadres supérieurs serait certainement plus fort encore qu'il y paraît, pour l'année 1962. La situation change en 1968. *Le taux d'activité des femmes de cadres supérieurs augmente plus rapidement que dans toutes les autres catégories socio-professionnelles de salariés* ; l'accroissement est plus rapide dans toutes les classes d'âge, mais il est particulièrement fort chez les jeunes (25-34 ans), graphique 20. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, le taux d'activité des femmes de manœuvres augmente lui aussi très rapidement, chez les jeunes seulement, tout en restant le plus faible. Ainsi l'augmentation du taux d'activité féminine intéresse surtout les deux catégories où ce taux était le plus bas (1).

(1) Les observations des graphiques 19 et 20 se rapportent aux seules familles dont le chef est salarié. Mais il faut noter que les remarques précédentes s'appliquent aux professions libérales et aux industriels. Si on se limite aux femmes de 25 à 34 ans l'accroissement entre les deux recensements du taux d'activité des épouses d'industriels et de professions libérales est plus fort que dans toutes les autres catégories socio-professionnelles.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

GRAPHIQUE 20
**ACCROISSEMENT DU TAUX D'ACTIVITE
 DES FEMMES MARIEES DE 1962 A 1968
 SELON LA PROFESSION DU MARI**



LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

Faute de statistique, il n'est pas possible de comparer ces résultats avec ceux concernant l'évolution de la fécondité par catégorie socio-professionnelle. Il ne serait pas étonnant que parallèlement à l'observation précédente la baisse de fécondité observée depuis 1964 ait affecté davantage les deux classes extrêmes : cadres supérieurs et manœuvres, celles qui ont le plus d'enfants. Les évolutions 1962-1968 tendraient alors vers un nivellement relatif de la fécondité et du travail féminin entre les catégories sociales.

2. VARIATIONS DE L'ACTIVITE DES FEMMES ENTRE GROUPES SOCIAUX

L'échantillon a été constitué de façon à permettre une analyse du travail féminin : les taux de sondage ont été calculés pour obtenir autant de familles de deux, trois, quatre ou cinq enfants, que la mère travaille ou non, précaution indispensable car d'une part le nombre de familles de n enfants décroît rapidement en fonction de n et d'autre part le taux d'activité féminine diminue lui aussi rapidement lorsque le nombre d'enfants augmente. Un taux de sondage uniforme aurait conduit à des effectifs très faibles ou nuls dans les familles nombreuses.

Cette méthode a permis d'obtenir une proportion relativement élevée de femmes travaillant actuellement : 776 sur 1 762 familles allocataires.

TABLEAU 32
POURCENTAGE DES MERES DE FAMILLE
EXERÇANT ACTUELLEMENT UNE PROFESSION
(familles allocataires ayant au moins 2 enfants)

Nombre actuel d'enfants	Age du dernier enfant								Ensemble	
	0-1 an		2-3 ans		4-6 ans		7 ans et plus			
	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
2	19	79	27	66	33	103	39	116	32	414
3	13	136	27	99	33	96	23	124	24	455
4	9	79	17	86	17	90	22	121	18	376
5 ou plus	4	134	18	83	18	105	19	131	16	453
Ensemble	15	428	25	334	29	394	30	542	26	1 698

n : nombre de familles enquêtées.

Cependant cet échantillon est encore relativement petit pour permettre d'isoler les variables les plus discriminantes de l'activité féminine, compte tenu de tous les facteurs en jeu (1).

2.1 ACTIVITE FEMININE ET CHARGES FAMILIALES

Le nombre d'enfants et l'âge du dernier-né sont les variables les plus discriminantes du taux d'activité féminine (tableau 32). Les différences les plus importantes se situent autour de deux ans, en ce qui concerne l'âge du benjamin, entre les familles de trois enfants ou moins et celles de quatre enfants ou plus.

Cette relation entre charges familiales et travail des mères semble triviale. Cependant les résultats globaux ci-dessus recouvrent des situations différentes.

2.1.1 Relation entre l'activité des femmes et la fécondité selon les régions

Cette analyse a été réalisée non à partir des résultats de l'enquête elle-même, mais à partir des renseignements fournis par les ateliers mécano-graphiques des Caisses d'Allocations Familiales concernant les communes-échantillons (2). Elle porte donc sur les informations qui ont servi de base de sondage de l'échantillon, soit 740 877 familles allocataires (cf. chapitre I, tableau 1). Le tableau 1 met en évidence une relation très forte entre l'activité des mères (en fait l'absence de salaire unique) et leur nombre d'enfants, ceci au niveau national (3).

Ce tableau 1 existe pour chacune des communes-échantillons. Ce sont ces 104 tableaux qui ont été analysés simultanément.

L'analyse montre que si la relation inverse entre le taux d'activité des femmes et le nombre d'enfants domine, tous les cas de figures existent, c'est-à-dire qu'il y a des mères de famille nombreuse qui travaillent, des

(1) Sauf mention contraire, les comparaisons socio-économiques selon l'activité de la mère ne porteront que sur les familles de 2 à 5 enfants de cet échantillon CAF, c'est-à-dire là où la mère peut ou non travailler. Les familles allocataires d'un enfant ont le salaire unique; les inclure introduirait une dissymétrie du point de vue du travail féminin. Lorsqu'elles seront prises en compte, les couples ayant un enfant et ne percevant pas le salaire unique le seront également pour rétablir l'équilibre. Mais ce dernier sous-échantillon ne peut pas être considéré comme représentatif.

(2) Cette analyse a été publiée dans L. LEBART, N. TABARD, Recherches sur la description automatique des données socio-économiques. Convention de recherches CORDES n° 13/1971, mars 1973.

(3) Du moins au niveau de l'ensemble des communes-échantillons, ce qui revient probablement au même.

mères qui ne travaillent pas et ont peu d'enfants. Toutes ces situations ont leur correspondance géographique. On peut les caricaturer par quatre circonstances extrêmes :

— la région parisienne s'oppose à celle du Nord. La première avec un taux d'activité féminine élevé et une fécondité basse, la seconde avec les caractères inverses.

— dans la seconde opposition le taux d'activité et la fécondité varient dans le même sens : ils sont tous deux élevés à l'Ouest, faibles dans la vallée du Rhône et le Midi méditerranéen.

Les variations proprement régionales pourraient se résumer ainsi : un axe un peu arrondi allant des Pyrénées-Orientales au Pas-de-Calais sépare les régions selon le taux d'activité féminine, élevé à l'Ouest, faible à l'Est de cet axe. Un second axe va de Bordeaux à Metz et sépare la France en deux zones selon la fécondité : la partie supérieure de cet axe est la zone où la fréquence des familles nombreuses est la plus élevée.

Ces variations régionales sont quelque peu « brouillées » par des phénomènes d'urbanisation. On constate une proximité entre les métropoles régionales — qui se rapprochent alors de la région parisienne — caractérisée par un taux d'activité féminine fort et une natalité faible.

2.1.2 Relation entre l'activité des femmes et la fécondité selon la profession de leur mari

Les variations du taux d'activité féminine ne peuvent s'analyser qu'à travers la situation du mari, beaucoup de femmes (16 % des mères de deux enfants au moins) n'ayant jamais travaillé.

L'activité des mères de famille (deux enfants ou plus) ne semble pas varier beaucoup d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre : le travail féminin est un peu plus fréquent chez les cadres moyens, un peu moins chez les ouvriers spécialisés et les manœuvres (1). Ces résultats confirment ceux des recensements rappelés dans les pages précédentes.

(1) Le découpage socio-professionnel adopté ici est rudimentaire. Il y a beaucoup de raisons pour qu'une rubrique soit hétérogène du point de vue statut social, niveau de vie, modes de vie, valeurs, etc. La prise en compte de certaines caractéristiques disponibles (l'origine sociale surtout) serait très efficace pour rendre plus précises les frontières entre catégories. La taille de l'échantillon ne le permet pas. Signalons seulement ici une source d'hétérogénéité à laquelle on ne pense pas : l'âge. Les catégories retenues sont relativement mouvantes au cours du cycle de vie, la proportion de ménages plus âgés chez les cadres moyens et surtout chez les cadres supérieurs en témoigne. Les variations de l'âge de la mère sont très nettes au tableau 45. Ce n'est pas inutile de le signaler ici car la diffusion de l'activité professionnelle des femmes est plus rapide chez les jeunes. Les comparaisons socio-professionnelles ne sont pas tout à fait exemptes de phénomènes d'âge.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Profession du mari	}	Cadres supérieurs, professions libérales	24 %
		Cadres moyens, maîtrise	28 %
		Employés	23 %
		Ouvriers professionnels et qualifiés	24 %
		Ouvriers spécialisés	21 %
		Manœuvres, personnel de service	15 %

Les variations professionnelles du taux d'activité des femmes ont globalement la même allure que celles de la fécondité. La diminution du taux d'activité aux statuts les plus bas est plus accentuée qu'aux statuts élevés mais l'augmentation du nombre d'enfants y est aussi plus importante.

La difficulté est de prendre en compte simultanément profession et nombre d'enfants et de découvrir des régularités à travers les fluctuations souvent imputables à des effectifs trop petits.

Au niveau détaillé il n'apparaît pas de variations très nettes ni très systématiques entre les catégories socio-professionnelles à charges de famille égales : le taux d'activité des femmes reste relativement élevé dans les classes moyennes — cadres moyens, employés — quel que soit le nombre d'enfants. Les femmes de cadres supérieurs travaillent moins que les autres lorsqu'il y a beaucoup d'enfants. Cependant des régularités apparaissent au graphique 21 où l'on ne considère que deux types de familles :

— lorsqu'il y a trois enfants ou moins, le taux d'activité des femmes augmente avec le statut socio-professionnel du mari, avec une diminution légère chez les cadres supérieurs. Le résultat serait le même si au lieu des catégories de professions on avait considéré des tranches de revenu. Le taux d'activité des femmes tend à augmenter avec le revenu dans les familles de moins de quatre enfants, avec un fléchissement dans les catégories de revenus les plus élevés ;

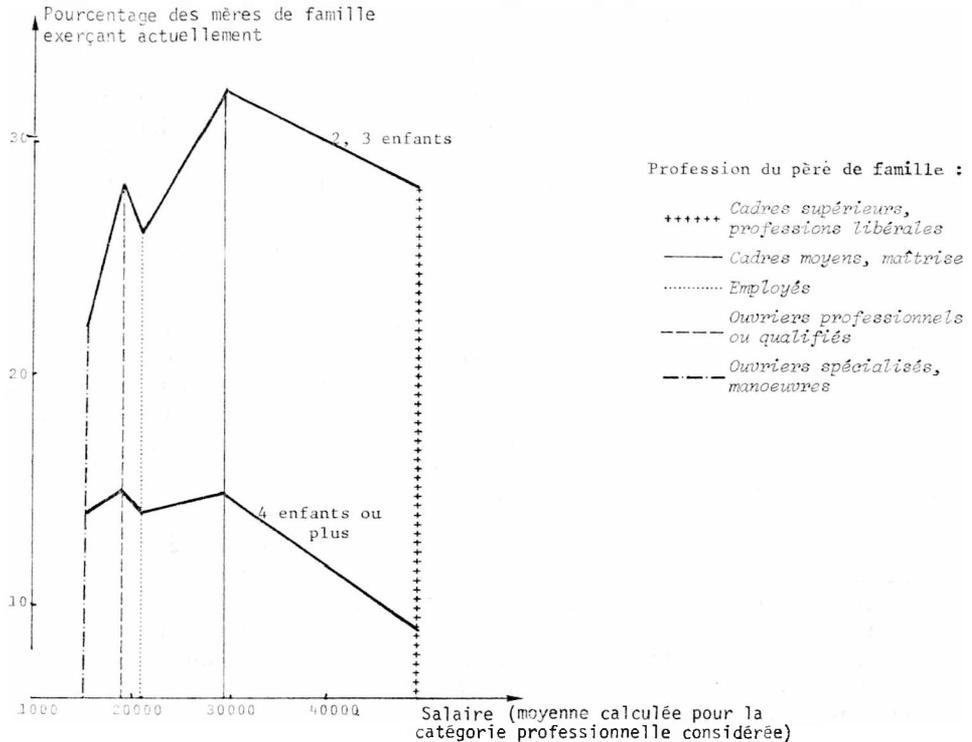
— dans les familles nombreuses (quatre enfants ou davantage) le taux d'activité féminine est constant quel que soit le statut socio-professionnel ou le revenu, exception faite chez les cadres supérieurs dont les femmes travaillent nettement moins.

C'est seulement à partir d'un certain niveau de statut qu'on peut parler d'un choix entre travailler ou rester au foyer, exercer une profession ou avoir des enfants : pour les femmes de la classe ouvrière le travail est une contrainte qui se desserre lorsque le revenu du mari augmente ; dans les classes aisées le travail est beaucoup plus fréquemment un moyen d'accomplissement. Ses avantages de tous ordres augmentent de façon concomitante au revenu.

Le graphique 21 met bien en évidence le desserrement des contraintes : lorsque les ressources (ou le statut) s'élèvent, deux chemins s'ouvrent séparant les femmes qui répondent à l'offre de travail de plus en plus

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

GRAPHIQUE 21
ACTIVITE DES MERES DE FAMILLE SELON LA PROFESSION
DU PERE ET LE NOMBRE D'ENFANTS



intéressante et optent pour une famille de taille moyenne (1), des femmes qui élèvent une nombreuse progéniture. Pour ces dernières, la cessation d'activité est le cas le plus fréquent ; celles des milieux aisés qui continuent de travailler le font véritablement par choix ; les femmes de cadres supérieurs qui ont au moins quatre enfants et travaillent ont à la fois le nombre idéal d'enfants le plus élevé (3.6) et sont parmi les plus favorables au travail féminin : 86 % d'entre elles sont elles-mêmes cadres, 62 % cadres supérieurs (2).

(1) L'indice d'attitude par rapport au travail féminin (cf. §3) croît tout au long de la courbe supérieure du graphique 21. Il est maximum chez les femmes de cadres supérieurs en dépit du fléchissement de leur taux d'activité. Tandis que la fécondité idéale est constante, 2,7 enfants, dans les 5 catégories.

(2) Elles ont plus souvent que les autres une aide domestique : femme de ménage, bonne à tout faire, jeune fille au pair. La description des modes de garde pour les catégories retenues dans ce paragraphe figure en complément à ce chapitre, tableau 46.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 33

QUALIFICATION DES FEMMES ET CESSATION D'ACTIVITE
SELON LA PROFESSION DU MARI

Profession du mari	Pourcentage de CADRES (1) parmi les femmes.			
	qui exercent actuellement		qui ont cessé momentanément ou définitivement de trav.	
	2, 3 enfants	4 enfants ou plus	2, 3 enfants	4 enfants ou plus
Cadres supérieurs	66	86	44	36
Cadres moyens	32	41	13	9
Employés	24	9	7	7
O-P, O-Q.	12	14	3	18
O-S., manoeuvres	14	9	2	1
Ensemble (2)	27	19	12	12
	Pourcentage d'EMPLOYEES (1) parmi les femmes			
Cadres supérieurs	34	14	52	43
Cadres moyens	54	25	58	60
Employés	42	38	60	36
O-P, O-Q.	39	6	39	21
O-S., manoeuvres	32	20	29	18
Ensemble (2)	44	29	46	33
	Pourcentage d'OUVRIERES (1) parmi les femmes			
Cadres supérieurs	0	0	4	21
Cadres moyens	14	34	29	31
Employés	34	53	33	57
O-P, O-Q.	49	80	58	61
O-S., manoeuvres	54	71	69	81
Ensemble (2)	29	52	42	55
<p>(1) Ces pourcentages sont calculés pour les femmes qui sont ou ont été salariées. Les indépendantes sont exclues, les professions non ou mal déclarées aussi. La somme des trois tableaux ci-dessus est donc égale à 100, terme à terme. Ces tableaux concernent les familles allocataires ayant au moins deux enfants.</p> <p>(2) Y compris indépendants et professions non-déclarées.</p>				

2.2 LA CESSATION D'ACTIVITE

Les variations du taux de cessation d'activité sont surtout importantes lorsque le nombre d'enfants augmente. Mais elles varient considérablement en fonction de la qualification de la femme (1) quelle que soit la profession du mari ; ce sont les cadres qui abandonnent le moins fréquemment leur activité (tableau 33). La *multiplicité des contraintes exerce une sorte de sélection au profit des catégories les plus qualifiées*. Le renforcement de qualification des femmes restant actives, quand le nombre d'enfants augmente, est évidemment plus sensible dans les classes aisées (86 % des mères de quatre enfants actives sont cadres chez les cadres supérieurs, 41 % chez les cadres moyens) puisqu'il y a, de toutes façons, peu de femmes cadres chez les autres. Autrement dit, les inégalités de qualification des mères actives augmentent avec

TABLEAU 34
 POURCENTAGE DES MERES DE FAMILLE
 N'AYANT JAMAIS EXERCE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE
 OU AYANT CESSE DEFINITIVEMENT (2)

Profession du mari	3 enfants ou moins			4 enfants ou plus		
	A	B	B'	A	B	B'
Cadres supérieurs	11	49	55	20	59	74
Cadres moyens	9	39	43	21	51	65
Employés	18	35	43	22	44	56
O.P. - O.Q.	13	39	45	31	48	70
O.S., manœuvres	18	39	48	20	55	69
Ensemble	14	39	45	22	49	63

A = Pourcentage des femmes n'ayant jamais exercé.
 B = Pourcentage des femmes ayant cessé définitivement.
 B' = B/(100/A). Pourcentage des femmes ayant cessé définitivement parmi celles qui ont travaillé dans le passé.

(1) Voir en complément à ce chapitre le tableau 47. On notera que la proportion des ouvrières travaillant actuellement augmente sensiblement quand on passe des familles de taille réduite aux familles nombreuses ; mais la proportion de cadres ne diminue pas sensiblement.

On notera également que les femmes de qualification moins élevée (qualification passée pour celles qui ont cessé) ont davantage d'enfants. Quand on passe des familles de deux à cinq enfants, il y a respectivement 32 %, 48 %, 51 % et 62 % des mères qui ont été ou sont actuellement ouvrières.

(2) On remarquera à la lecture du tableau 34 la différence entre les familles nombreuses et les autres concernant le pourcentage des mères n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

le nombre d'enfants (tableau 48). C'est encore peu sensible au niveau de l'ensemble de la population parce que peu de mères de famille nombreuse travaillent. Il faut s'attendre à ce que ces inégalités s'accroissent.

Ce qui précède concernait la qualification de la mère. Or, les femmes cadres supérieurs sont encore très rares. Les variations de la cessation d'activité en fonction du statut du mari ne reflètent donc pas les variations précédentes (tableau 34) : ce sont les femmes de cadres qui cessent le plus fréquemment de travailler quel que soit le nombre d'enfants. Puis viennent les femmes d'O.S., manœuvres. Les femmes d'employés cessent plus rarement, voir également le tableau 49.

2.3 INEGALITES ECONOMIQUES ET TRAVAIL FEMININ

Le travail des femmes n'étant plus un phénomène marginal, ses répercussions sur les inégalités sociales peuvent engendrer une nouvelle forme de pauvreté.

Actuellement déjà, les différences ne sont pas négligeables : au salaire du père qui est en moyenne de 24 000 F, il s'ajoute pour un tiers des familles le salaire de la mère qui est en moyenne de 13 000 F. Mais ce supplément de ressources varie et se répartit très différemment selon les groupes sociaux.

Les écarts s'accroissent entre les catégories socio-professionnelles. La qualification de la femme variant en moyenne dans le même sens que celle de son conjoint, l'accroissement (l'écart absolu) des ressources de la famille dû au travail féminin est beaucoup plus important dans les catégories aisées au niveau des moyennes des groupes sociaux (1), le phénomène joue d'autant plus que le taux d'activité féminine ne diminue plus lorsque le statut s'élève.

Les écarts augmentent selon le nombre d'enfants. L'accroissement des charges familiales agit de façon directe : la fréquence des interruptions ou du travail à temps partiel augmente avec le nombre d'enfants.

Mais les écarts s'accroissent encore lorsqu'on tient compte à la fois des deux variables précédentes.

Le tableau 35 donne une estimation de l'apport du salaire de la mère selon la profession du père et le nombre d'enfants (2). La moyenne ainsi calculée est une résultante des transformations de structure de qualification et des variations de fréquence du travail à temps partiel. L'effet sélectif de l'accumulation des contraintes lorsque le nombre d'enfants augmente est bien traduit par ces moyennes :

(1) Il s'agit d'agrégats incorporant deux variables ayant leurs variations propres : le taux d'activité, la proportion d'activité à temps partiel.

(2) On trouvera en compléments, tableaux 50 et 51 l'estimation des salaires et leur distribution selon la profession exercée par la mère.

**SALAIRE DES MERES DE FAMILLE
TRAVAILLANT ACTUELLEMENT*
SELON LA PROFESSION DU PERE ET LE NOMBRE D'ENFANTS**

Catégorie socio-professionnelle du père de famille	2 enfants			3 enfants			4 enfants			5 enfants et plus			Ensemble des familles alloca- taires ayant 2 enfants et plus		
Cadres supérieurs	19700	<i>.40</i>	18	19500	<i>.51</i>	32	23900	<i>.51</i>	19	20100	<i>.65</i>	14	19800	<i>.45</i>	83
Cadres moyens, maîtrise	15200	<i>.52</i>	55	14400	<i>.59</i>	54	5900	<i>1.10</i>	32	13300	<i>.35</i>	33	14100	<i>.58</i>	174
Employés	12200	<i>.50</i>	25	14000	<i>.38</i>	36	11100	<i>.44</i>	20	7400	<i>.71</i>	23	12500	<i>.47</i>	104
Ouvriers professionnels et ouvriers qualifiés	13200	<i>.34</i>	30	10900	<i>.51</i>	48	8600	<i>.55</i>	26	8300	<i>.57</i>	28	11400	<i>.47</i>	132
Ouvriers spécialisés, manoeuvres et personnel de service	10400	<i>.56</i>	36	9400	<i>.47</i>	28	9100	<i>.39</i>	34	7700	<i>.61</i>	44	9900	<i>.54</i>	142
Ensemble (1)	13900	<i>.51</i>	183	13000	<i>.57</i>	211	9600	<i>.70</i>	153	10800	<i>.52</i>	162	13000	<i>.56</i>	709

TABLEAU 35

(1) Y compris indépendants et professions non déclarées

:: Qu'il s'agisse d'un travail à temps plein ou d'un travail à temps partiel

Les chiffres en italique sont les coefficients de variation du salaire (rapport de l'écart-type à la moyenne) pris comme indicateur de dispersion

Les chiffres en petits caractères : le nombre de réponses obtenues.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

— chez les cadres (profession du mari) le salaire moyen des femmes qui travaillent ne diminue pas en dépit de la fréquence croissante du travail à temps partiel (1) — il aurait même plutôt tendance à augmenter ; chez les ouvriers et les manœuvres, il diminue régulièrement et de façon importante (de 10 400 F à 7 700). Dans les familles de taille réduite — deux ou trois enfants — les écarts de salaires des mères entre catégories socio-professionnelles vont du simple au double — à peine ; dans les familles nombreuses ils sont presque de 1 à 3 ;

— la présentation du tableau 36 est un peu succincte pour répondre à la question : les femmes travaillent-elles plus souvent lorsque le pouvoir d'achat de la famille est plus faible que celui des familles de même milieu et de mêmes charges familiales ? Les résultats cependant ne sont pas dépourvus de signification : dans la majorité des cas, le salaire du mari est plus élevé lorsque la femme ne travaille pas mais il y a des exceptions et les différences sont faibles.

Une exception concerne les ouvriers professionnels dans un cas seulement : les familles de deux enfants (2). L'autre exception concerne les cadres, pères de trois ou quatre enfants ; mais on peut ajouter que dans les familles de cinq enfants, le salaire des cadres est à peu près le même, que leur femme travaille ou non.

Toutes les autres différences vont dans l'autre sens : lorsque la femme est au foyer le salaire du père est plus élevé ; mais chez les cadres moyens les différences ne sont significatives qu'à partir de quatre enfants.

Ces différences de salaires, étonnamment faibles, le seraient peut-être un peu moins si les catégories comparées étaient plus homogènes. Ainsi le taux d'activité féminine est plus élevé dans les grandes villes (3) où les salaires sont eux-mêmes plus élevés. Il y a donc davantage de salariés des grandes agglomérations dans les catégories du tableau 36 où la mère travaille.

Le signe des différences, trop souvent le même pour qu'on ne s'y arrête, suggérerait l'idée d'une volonté de compensation dans le fait de travailler — surtout dans les catégories où le travail féminin est subi comme une contrainte et non revendiqué comme un facteur d'autonomie ; mais de

(1) Le tableau 52 présenté de la même façon que le tableau 35 donne une estimation de la fréquence du travail à temps partiel.

(2) Il semble qu'il s'agisse plutôt d'une sous-estimation en ce qui concerne le salaire lorsque la mère est au foyer, la moyenne est faible et son coefficient de variation est élevé par rapport aux autres types de familles dans cette profession.

(3) Le tableau 53 en complément, présente l'évolution du taux d'activité des mères selon la catégorie commune. Les disparités sont importantes : dans les petites villes et paradoxalement à Paris (dans la ville même), les femmes travaillent moins. Dans les grandes villes de province et dans la couronne entourant Paris, le taux d'activité est très élevé.

Le graphique 26 tient compte du nombre d'enfants.

**SALAIRE DU PERE COMPARE ENTRE LES FAMILLES
OU LA MERE TRAVAILLE ACTUELLEMENT
ET CELLES OU ELLE NE TRAVAILLE PAS,
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS**

Catégorie socio-professionnelle du père de famille	2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants et plus		Ensemble des familles alloca- taires de deux enfants et plus. (2)	
	La mère est au foyer	La mère travaille actuellem.								
Cadres supérieurs	46300 ¹⁹ .43	42700 ¹⁷ .36	54000 ²¹ .40	59500 ²⁶ .50	44400 ¹⁹ .43	54400 ¹⁹ .55	53400 ²³ .40	52600 ¹⁸ .59	48800 ⁸¹ .42	47700 ⁸⁰ .48
Cadres moyens, maîtrise	30100 ⁴⁶ .36	30000 ⁶⁰ .46	27900 ⁴² .31	27100 ⁵³ .35	28700 ⁴⁴ .38	24800 ³⁰ .26	30400 ²⁸ .28	25600 ³⁴ .46	29200 ¹⁶⁰ .35	28600 ¹⁷⁷ .44
Employés	22400 ²⁹ .47	18000 ²⁶ .36	21600 ³⁰ .37	18100 ³⁵ .45	18600 ³² .41	18400 ²³ .48	17800 ²⁸ .29	10200 ²³ .64	21200 ¹¹⁹ .43	17600 ¹⁰⁷ .41
Ouvriers professionnels et ouvriers qualifiés	18800 ⁴⁰ .43	22000 ³² .37	19600 ⁴⁴ .37	18200 ⁴⁸ .36	18300 ³⁷ .25	15400 ²⁶ .32	16500 ⁶⁸ .30	15300 ³⁰ .25	18500 ¹⁹¹ .38	19500 ¹³⁶ .39
Ouvriers spécialisés, manceuvres et personnel de service	16300 ³⁹ .30	15700 ³⁶ .20	15900 ⁶² .35	14500 ²⁷ .20	15000 ⁴³ .35	13500 ³² .27	14300 ⁷³ .25	12700 ⁴⁴ .26	15700 ²¹⁷ .32	15000 ¹³⁹ .23
Ensemble (1)	26300 ¹⁹¹ .63	24900 ¹⁸² .56	24000 ²¹² .61	24500 ¹⁹³ .74	23700 ¹⁸⁹ .61	20400 ¹⁴³ .68	21100 ²³⁶ .67	18900 ¹⁵⁷ .78	24500 ⁸²⁸ .63	24000 ⁶⁷⁵ .62

TABLEAU 36

Salaire et primes annuels en francs par ménage ; en italique : coefficient de variation (rapport de l'écart-type à la moyenne)

(1) Y compris indépendants et professions non déclarées.

(2) Nombre de réponses obtenues.

quelle compensation s'agirait-il ? Le montant des différences, lui, est faible et si la référence est la catégorie d'appartenance, le travail de la femme fait plus que compenser les différences de niveau de vie. Cependant les catégories utilisées sont des indicateurs très sommaires, leur frontière floue et surtout on observe une variation systématique des ressources à l'intérieur d'une même catégorie, fonction de l'origine sociale (cf. annexes générales, annexe 1, page 401). Ce qui signifie qu'une même catégorie en recouvre plusieurs. On peut difficilement parler de « catégorie d'appartenance » — si cette notion a un sens, en se référant aux groupes du tableau 36, ni d'une stratégie de rattrapage. En revanche, les différences de salaires du tableau 36 suggèrent l'hypothèse d'un lien entre le taux d'activité des femmes et l'ascension sociale, cette dernière étant définie par comparaison du statut actuel de la famille et de celui des ascendants.

3. ATTITUDES DES FEMMES A L'EGARD DU TRAVAIL

Cette partie est consacrée à l'analyse des opinions émises par les mères de famille interrogées à propos du travail féminin. Quelques exemples montreront l'ambiguïté, l'apparente incohérence des opinions émises au cours des interviews. Cette observation valable pour toute l'enquête nous a conduits dans le cas présent à construire un indicateur d'attitudes à partir d'un grand ensemble de questions prises isolément, qui sera utilisé ici pour l'analyse des variations d'attitudes entre les groupes sociaux.

3.1 CONSTRUCTION D'UN INDICATEUR RESUME DES ATTITUDES EXPRIMEES

Il s'agit de résumer l'ensemble des réponses données par chaque personne par une variable unique qui permette, en perdant le minimum d'information, de comparer toutes les personnes interrogées du point de vue de leur degré d'opposition ou d'adhésion au travail féminin.

3.1.1 Complexité des réponses à des questions d'opinion

Quelques exemples concrets mettront en garde contre l'interprétation de suffrages.

Les résultats présentés au tableau 37 laissent à penser que les femmes ne sont généralement pas très favorables au travail, du moins dans son acception extrême d'une non différenciation des rôles (1). C'est en effet

(1) Les analyses qui s'intéressent aux relations entre les réponses et aux différences des attitudes entre les groupes sociaux reposent sur des résultats non redressés. Les suffrages moyens présentés en complément, tableaux 54 et 55 sont, par contre redressés.

Il n'y aura plus de traitement par question dans la suite de ce texte. Les tableaux 54 et 55 fournissent des taux de réponses à quelques questions, en fonction de l'activité professionnelle de la femme.

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

ce qui ressort de cette enquête (1). Mais ce tableau montre également qu'une question ne suffit pas à départager les enquêtées en « pour » ou « contre ». Les contradictions de ce tableau le montrent bien. N'utiliser qu'une des deux questions y figurant reviendrait par exemple à considérer comme très favorables au travail les 317 femmes choisissant le travail à temps plein comme activité souhaitable lorsque les enfants vont à l'école, alors que 94 d'entre elles estiment que la famille idéale est celle où seul le mari travaille.

La réponse la plus discriminante de ce tableau est la réponse « rester au foyer » même lorsque les enfants vont à l'école (la même question était posée dans le cas où les enfants sont petits) : 85 % des femmes exprimant cet avis estiment également que la famille idéale est celle où seul le mari travaille. C'est la meilleure cohérence obtenue. Les 15 % autres réponses impliquent une contradiction apparente.

Les suffrages du mi-temps sont également insolites : cette réponse est majoritaire quelle que soit l'opinion sur la famille idéale — même lorsque le modèle préféré est celui où « les deux conjoints travaillent également ». Bon nombre des femmes qui ont exprimé une préférence pour le travail à mi-temps ont choisi *par modération* cette réponse intermédiaire, alors qu'elles

TABLEAU 37
REPNSES SIMULTANÉES A DES QUESTIONS D'OPINION

La famille idéale est celle où :	Activité convenant le mieux à une mère de famille quand les enfants vont à l'école :			
	rester au foyer	travailler à mi-temps	travailler à plein-temps	
les deux conjoints travaillent également	13	142	106	261
le mari a un métier plus absorbant que celui de sa femme	30	408	117	555
seul le mari travaille	241	573	94	908
	284	1 123	317	1 724

(1) En se reportant aux compléments, tableau 54, on observe par exemple que plus d'un tiers des personnes interrogées estime que le mieux est de ne pas travailler du tout.

sont plutôt opposées au travail féminin : 51 % d'entre elles choisissent le modèle familial où seul le mari travaille.

Sur les 1 724 opinions exprimées, seules les réponses entourées, situées sur la diagonale, sont sans ambiguïté et paraissent délimiter partisans-modérées-hostiles. Mais on peut s'attendre à ce que l'introduction d'une troisième question, d'une quatrième... réduise encore ce sous-ensemble en obligeant à laisser de côté de nouvelles contradictions.

Cependant ces contradictions ne sont pas dépourvues de sens. Elles peuvent traduire non seulement les contradictions dans lesquelles se trouve la personne enquêtée elle-même mais sa réaction devant les contradictions du monde extérieur vis-à-vis du travail féminin, réaction se traduisant, dans le formalisme du questionnaire, par une hostilité systématique.

La réponse « pas du tout d'accord » peut être une manifestation *d'hostilité quel que soit le contenu de la question*. Dans l'exemple des tableaux 38 et 39 ce jugement porte sur l'opinion : les femmes qui ne travaillent pas se sentent coupées du monde. Cette réponse est quelquefois associée à des opinions apparemment contraires, par exemple : « la famille idéale est celle où les deux conjoints travaillent » ou encore « l'activité qui convient le mieux à une mère de famille lorsque les enfants vont à l'école est le travail à plein temps ». La co-occurrence de ces deux opinions n'est pas le fait du hasard ; elles ont en commun d'être extrêmes — si l'on en juge par la fréquence des observations recueillies. Elles s'opposent ensemble, on le verra plus loin, à une majorité peu différenciée.

A l'inverse, le « tout à fait d'accord » peut avoir une autre signification que celle de l'adhésion à l'opinion émise. C'est une des réponses les plus fréquemment associée à des réponses contradictoires. En particulier, on la trouve associée à une adhésion au modèle de la mère au foyer, au modèle familial où seul le père travaille. C'est-à-dire à l'image traditionnelle de la famille.

Il est significatif que le « tout à fait d'accord » soit associé non seulement à des modèles traditionnels mais encore à des attitudes modérées — on entend par là la réponse « du milieu » lorsqu'il y a un choix entre trois propositions graduées. L'opinion qu'elle exprime dans les cas de contradiction est une adhésion formelle répondant davantage au souci de ne pas s'opposer aux idées émises, de ne pas déplaire.

3.1.2. Attitudes dominantes ressortant d'une analyse automatique

L'objectif initial du traitement statistique était de construire une variable exprimant le degré d'opposition (ou d'adhésion) au travail féminin, mesurable au niveau individuel et comportant le moins possible d'ambiguïté du point de vue de la signification, le moins possible d'erreurs du point de vue de la mesure.

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

TABLEAU 38

REPONSES SIMULTANÉES A DES QUESTIONS D'OPINION (suite)

		Activités convenant le mieux à une mère de famille quand les enfants vont à l'école			
		Rester au foyer	Travailler à mi-temps	Travailler à plein temps	Ensemble
Les femmes au foyer se sentent coupées du monde	Tout à fait d'accord	36	294	109	439
	Plutôt d'accord	66	306	93	465
	Pas très d'accord	73	253	68	394
	Pas du tout d'accord	109	270	47	426
		284	1123	317	1724

TABLEAU 39

REPONSES SIMULTANÉES A DES QUESTIONS D'OPINION (fin)

		La famille idéale est celle où			
		Les deux conjoints travaillent également	Le mari a un métier plus absorbant que celui de la femme	Seul le mari travaille	Ensemble
Les femmes au foyer se sentent coupées du monde	Tout à fait d'accord	107	192	140	439
	Plutôt d'accord	75	175	215	465
	Pas très d'accord	40	100	254	394
	Pas du tout d'accord	39	88	299	426
		261	555	908	1724

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

On a choisi 17 questions portant toutes sur le travail féminin à l'exclusion des thèmes connexes tels que la répartition des tâches dans le ménage, l'âge auquel un enfant peut être séparé de sa mère, la socialisation des enfants... Ceci afin d'éviter les risques d'interférence entre des problèmes différents mais non indépendants. L'analyse des attitudes par rapport à la famille relève d'une autre démarche.

La liste des questions dans leur libellé exact figure au tableau 56 ainsi que la répartition des réponses obtenues pour les mères des familles allocataires.

On ne donnera aucune indication sur la méthode employée (1). On passera sans transition à l'interprétation des proximités entre les réponses, c'est-à-dire à l'examen du graphique 22. On indiquera seulement que cette présentation est celle qui fournit le résumé le plus fidèle des relations entre les réponses analysées. Les réponses les plus proches sur le graphique 22 sont celles qui sont données simultanément par le plus grand nombre de personnes, celles qui sont corrélées entre elles ou s'entraînent mutuellement.

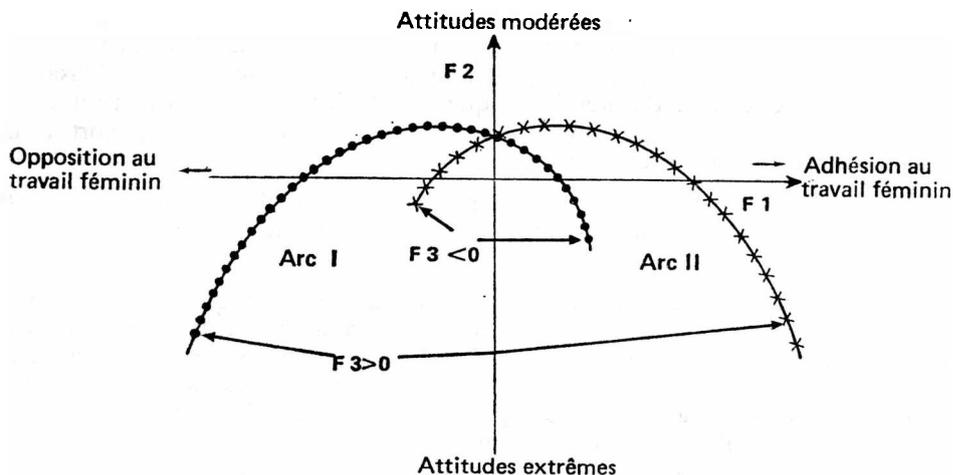
PREMIER FACTEUR

Le premier facteur oppose les réponses exprimant la plus vive hostilité au travail féminin, qu'on notera situées le plus à gauche, aux attitudes les plus favorables, situées le plus à droite. En lisant le graphique de gauche à droite on obtient une hiérarchie des réponses. Ainsi la réponse déjà vue au tableau 36 : « lorsque les enfants vont à l'école il est souhaitable que la mère reste au foyer » est une des réponses marquant le plus l'hostilité au travail des femmes, beaucoup plus que cette même réponse donnée dans l'hypothèse où les enfants sont petits (variable 4 située au centre du graphique). Le modèle idéal où les deux conjoints travaillent également (modèle rare : 261 réponses, tableau 38) est à l'opposé la marque d'une adhésion très forte, moins cependant que l'attitude en faveur du travail à temps plein et encore moins que l'attitude en faveur du travail lorsque les enfants sont petits.

Un examen attentif du graphique 22 fait apparaître deux arcs symétriques reproduits schématiquement ci-après.

(1) La méthode utilisée est l'analyse des correspondances : son application au traitement de questionnaires individuels dont le contenu est qualitatif pose des problèmes du point de vue de l'interprétation des résultats. Une solution a été mise au point par L. LEBART, celle que nous appliquons ici : L. LEBART, Recherches sur la description automatique des données socio-économiques, voir chapitre II : Analyse de certaines correspondances multiples. Mars 1973. Convention de recherche CORDES n° 13/1971.

Pour un exposé théorique, voir J.-P. BENZECRI : « Sur l'analyse de tableaux binaires associés à une correspondance multiple ». Laboratoire de statistique mathématique — Université de Paris VI.



Le long de l'arc I on trouve les réponses aux questions impliquant le travail, avantages matériels ou valorisation personnelle. Le long de l'arc II se disposent les réponses aux questions touchant au rôle traditionnel de la femme : maternité, rôle affectif dans le foyer.

Les attitudes les plus opposées au travail féminin s'expriment par les réponses situées à l'extrémité gauche de l'arc I qui concernent le travail et non l'image de la femme au foyer. A l'inverse, les attitudes les plus favorables au travail des femmes s'expriment par les réponses situées à l'extrémité droite de l'arc II qui, elles, marquent une opposition au rôle féminin traditionnel.

Autrement dit l'opposition la plus radicale au travail féminin se manifeste moins par une valorisation du rôle traditionnel de la femme que par une dénégation des avantages du travail professionnel :

« Le travail ne donne pas l'occasion de développer le sens des responsabilités... »

« Par son travail, la femme ne se sent pas jouer un rôle dans la société... »

« Ce n'est pas important pour une femme d'avoir des ressources à elle... »

Et à l'inverse, les plus farouches partisans du travail féminin s'opposent à la vision traditionnelle du rôle de la femme plus qu'elles ne valorisent le travail en soi :

« Ce n'est pas dans la maternité qu'une femme peut s'épanouir le plus... »

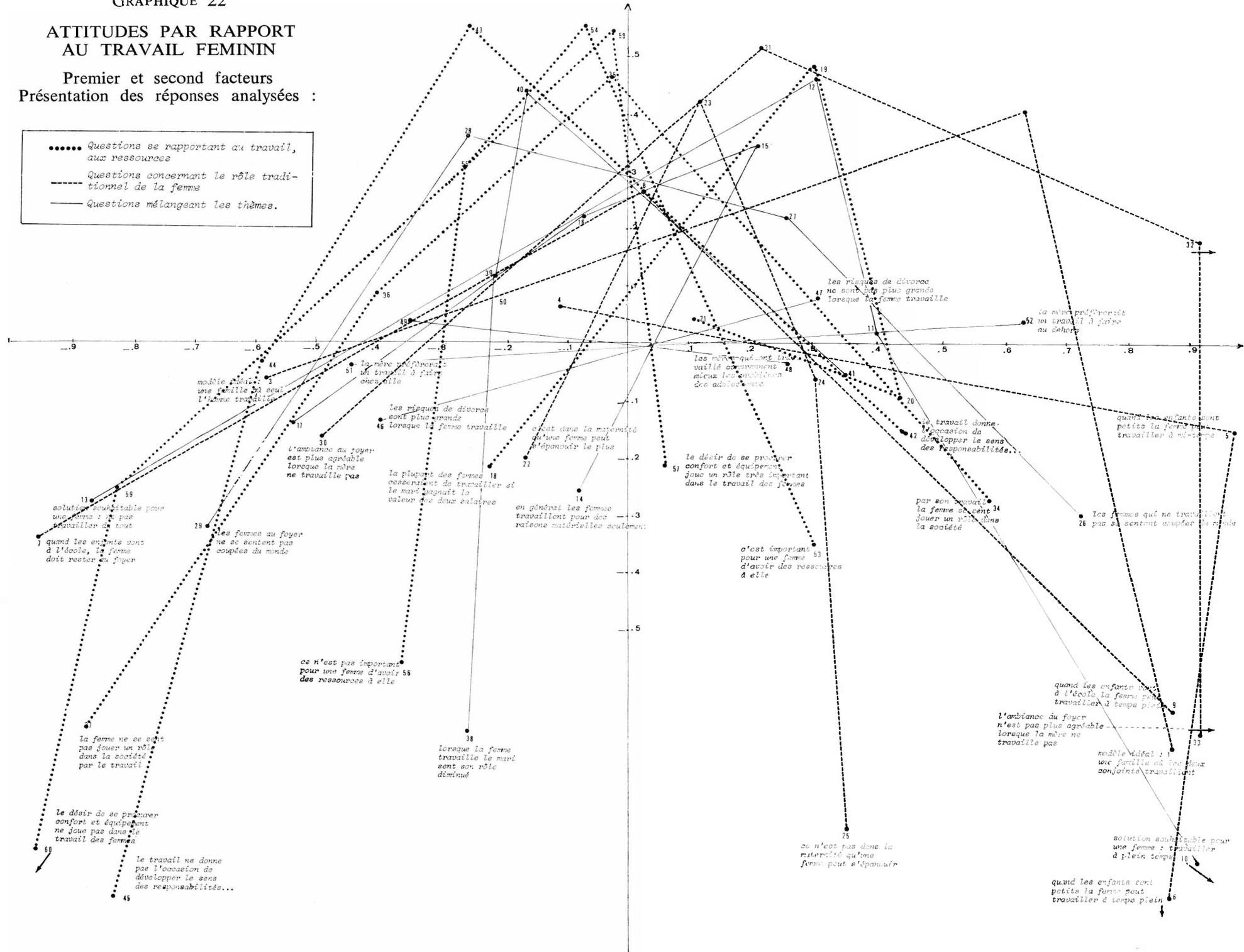
« L'ambiance du foyer n'est pas plus agréable lorsque la femme ne travaille pas... »

GRAPHIQUE 22

ATTITUDES PAR RAPPORT
AU TRAVAIL FEMMININ

Premier et second facteurs
Présentation des réponses analysées :

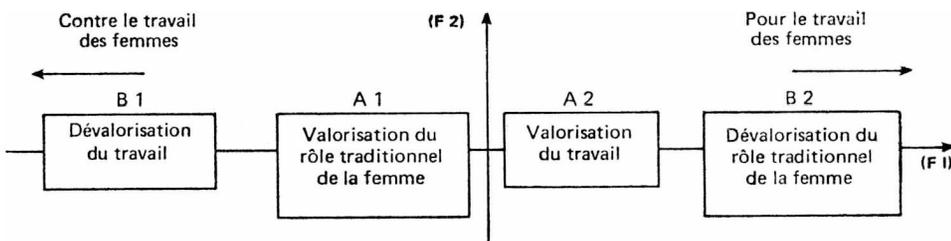
- Questions se rapportant au travail, aux ressources
- Questions concernant le rôle traditionnel de la femme
- Questions mélangeant les thèmes.



BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

« La famille idéale est celle où les deux conjoints ont un métier qui les absorbe autant l'un que l'autre et où les tâches ménagères et les soins donnés aux enfants sont partagés entre les deux... ».

Des deux côtés, *les attitudes extrêmes s'expriment par un refus, plus que par une adhésion*. En ne considérant que les projections sur le premier facteur, on a le schéma ci-dessous.



Pour une large part de l'échantillon, celle qui correspond à la partie centrale, l'opposition (A1) aussi bien que l'adhésion (A2) au travail féminin ne dépasse pas d'étroites limites, compatibles avec une certaine conformité aux idées reçues ; les « B » au contraire se caractérisent par un refus de ces valeurs.

PROPORTIONS DES « POUR » ET DES « CONTRE »

Le premier axe fournit un ordre mais son centre ne partage pas l'échantillon en partisans dans la partie droite de F1 et opposés à gauche. Les deux portions représentent tout simplement chacune la moitié de l'échantillon. Les partisans du travail féminin sont certainement minoritaires. Autrement dit, à hauteur de l'abscisse + 0.1, on n'est pas encore très « pour », à hauteur de l'abscisse — 0.1, on est déjà assez « contre ». Ceci d'après les fréquences marginales des réponses à différentes questions, voir tableaux 54 et 55 en complément à ce chapitre.

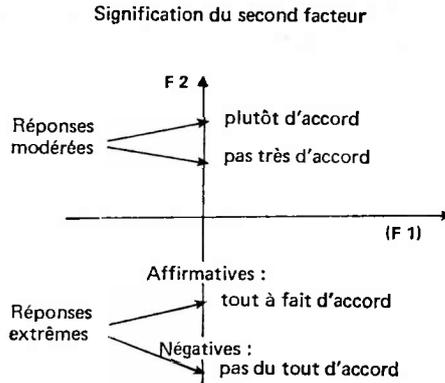
INDICATIONS BRÈVES SUR LES AUTRES FACTEURS

Bien que leur signification éloigne du problème analysé ici leur intérêt mérite d'être souligné :

Le deuxième facteur oppose les réponses modérées aux réponses extrêmes. On peut vérifier cette affirmation du seul point de vue technique : 11 questions proposent 4 réponses impliquant une graduation ; sauf rares exceptions, les réponses intermédiaires se projettent du côté positif de l'axe F2, les réponses extrêmes du côté négatif. Certaines questions proposent trois choix gradués ; celui du milieu est aussi dans la partie positive de F2 (lire le graphique 22 à l'aide du tableau 56, page 200). Un examen plus attentif fait découvrir un ordre intérieur à chacun des deux ensembles modérés et

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

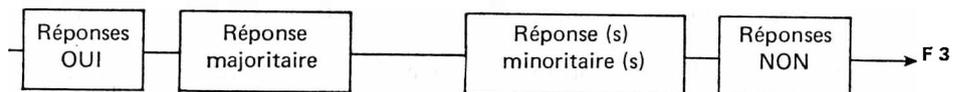
extrêmes ; on a la figure ci-contre et la règle suivante : la réponse de forme affirmative est toujours située au-dessus de la réponse négative, du côté des valeurs positives de F2, c'est-à-dire du côté modéré.



Le sens des questions semble n'avoir aucune importance. Seule compte la forme. Ce qui signifie, du point de vue du fond, des contradictions systématiques. Lorsqu'il s'agit de réponses modérées les contradictions peuvent faire figure d'accommodements ou de compromis plutôt que de contradictions véritables. Lorsqu'il s'agit de réponses extrêmes, il y a bien des contradictions : l'enquêtee oppose une dénégation très ferme à des questions de significations contraires. C'est finalement une attitude radicale et significative, mais aussi assez rare. Si les attitudes de compromis sont fréquentes, les attitudes extrêmes le sont moins et surtout elles n'empêchent pas la position pour ou contre le travail féminin d'être claire (les réponses concernées situées au bas du graphique sont nettement à l'extrême gauche et à l'extrême droite).

Le troisième facteur oppose les réponses « oui » aux réponses « non » quelle que soit la question posée, c'est-à-dire avec les contradictions que cela implique. Le contenu de la question ne joue pas.

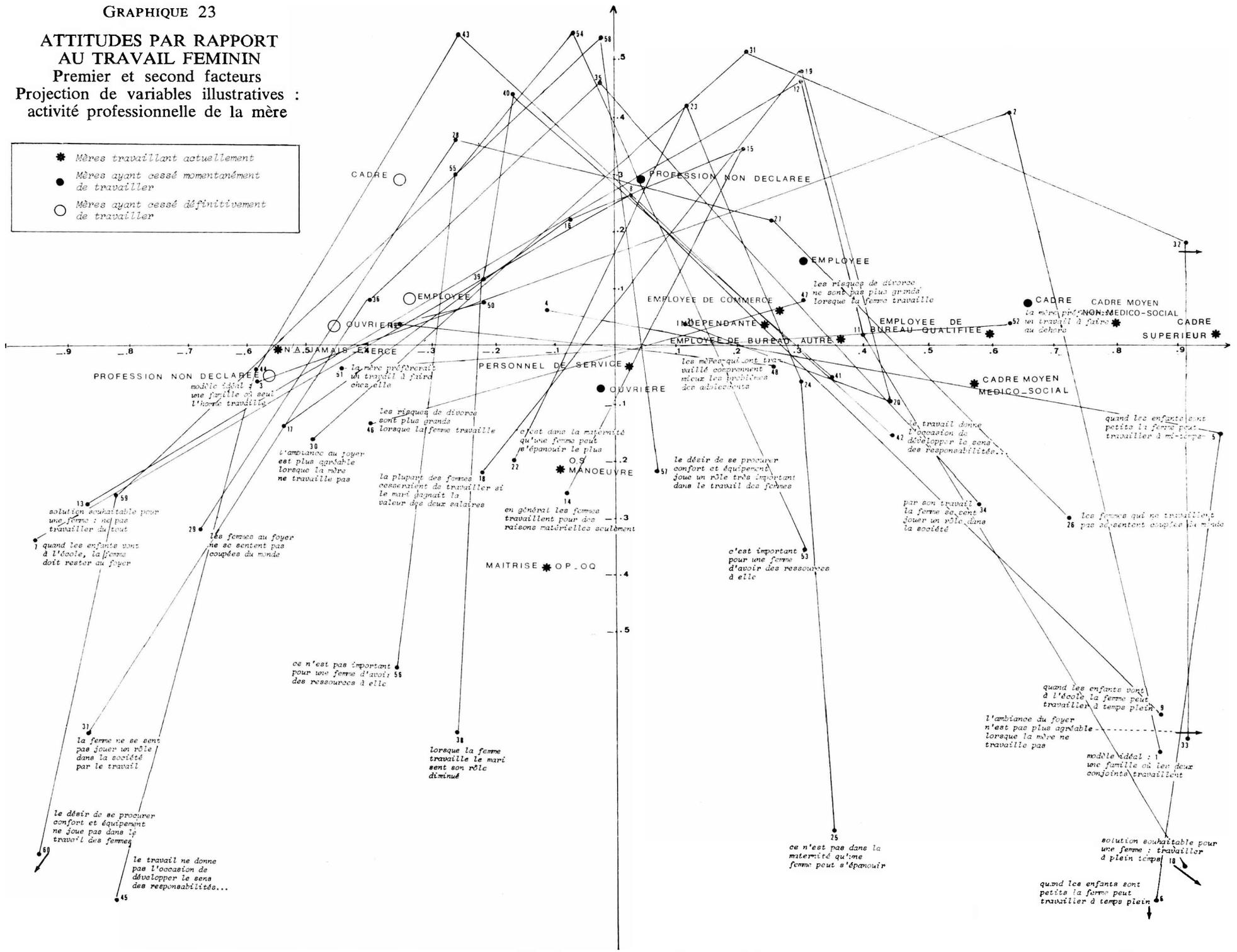
Certaines questions ne conduisaient pas à une réponse par oui ou non ; dans ce cas, les résultats sont aussi intéressants : *la réponse majoritaire est du côté des « oui »*, et les réponses minoritaires du côté des « non ». On a finalement la disposition suivante sur le troisième facteur (sans exception).



GRAPHIQUE 23

ATTITUDES PAR RAPPORT AU TRAVAIL FEMININ
Premier et second facteurs
 Projection de variables illustratives :
 activité professionnelle de la mère

- * Mères travaillant actuellement
- Mères ayant cessé momentanément de travailler
- Mères ayant cessé définitivement de travailler



3.2 QUI EST POUR ? QUI EST CONTRE LE TRAVAIL FEMININ ?

Chacune des femmes interrogées occupe une position très précise par rapport aux facteurs précédents, position qui est fonction de ses réponses aux 17 questions analysées. En particulier, toutes les personnes interrogées ont une « abscisse » par rapport au premier facteur qui est fonction de leur degré d'opposition ou d'adhésion au travail féminin. Mais il n'est pas intéressant de considérer chaque personne individuellement. Par contre on pourra repérer un groupe social, par exemple le groupe des femmes exerçant actuellement une profession, comme centre de gravité de toutes les femmes ayant cette caractéristique et voir comment se placent les unes par rapport aux autres ces différentes catégories.

Si la substitution de variables abstraites aux réponses à des questions concrètes plus suggestives peut surprendre, il faut retenir que l'analyse des correspondances agit comme un filtre vis-à-vis des réponses contingentes ; elle élimine tout ce qui peut être attribué au hasard. Cela ne signifie pas que toutes les variations systématiques mises en évidence peuvent recevoir une interprétation ou faire remonter aux causes. Cela signifie seulement que ce qui mérite d'être analysé est rendu visible.

On a vu comment évoluaient les attitudes dans la figure 22 et surtout en fonction du premier axe. On cherche maintenant de qui elles émanent.

3.2.1 Variations des attitudes selon l'activité de la mère

On n'est pas surpris de trouver, à gauche du graphique 23, du côté correspondant aux attitudes hostiles au travail féminin, les femmes n'ayant jamais travaillé, ou celles ayant cessé définitivement, et, à l'opposé, celles qui ont cessé momentanément et encore plus à droite celles qui exercent actuellement une activité professionnelle. Il est plutôt réconfortant de constater, qu'en moyenne, celles qui travaillent sont « pour », celles qui ne travaillent pas sont « contre ». Cette adéquation entre pratique et attitude disparaît lorsqu'on prend en compte la profession exercée par les femmes qui travaillent ou ont cessé momentanément : *Les ouvrières sont du côté de l'opposition au travail féminin. Les attitudes sont de plus en plus favorables lorsqu'on s'élève dans la hiérarchie socio-professionnelle.* Les femmes cadres supérieurs se situent à l'extrême droite, les femmes qui ont cessé définitivement de travailler sont presque toutes du même côté, du côté de l'opposition, même celles qui étaient cadres — ces dernières se situant un peu plus haut du côté des « modérées », attachées aux images traditionnelles du rôle de la femme.

On peut déjà déduire de ces positions respectives que plus on s'élève dans la hiérarchie socio-professionnelle, plus il y a adéquation entre la réalité et les attitudes : les cadres sont aux deux extrêmes selon qu'elles exercent ou non, tandis que les ouvrières sont toutes du côté de l'opposition au travail féminin, qu'elles travaillent ou aient cessé (momentanément ou définitivement).

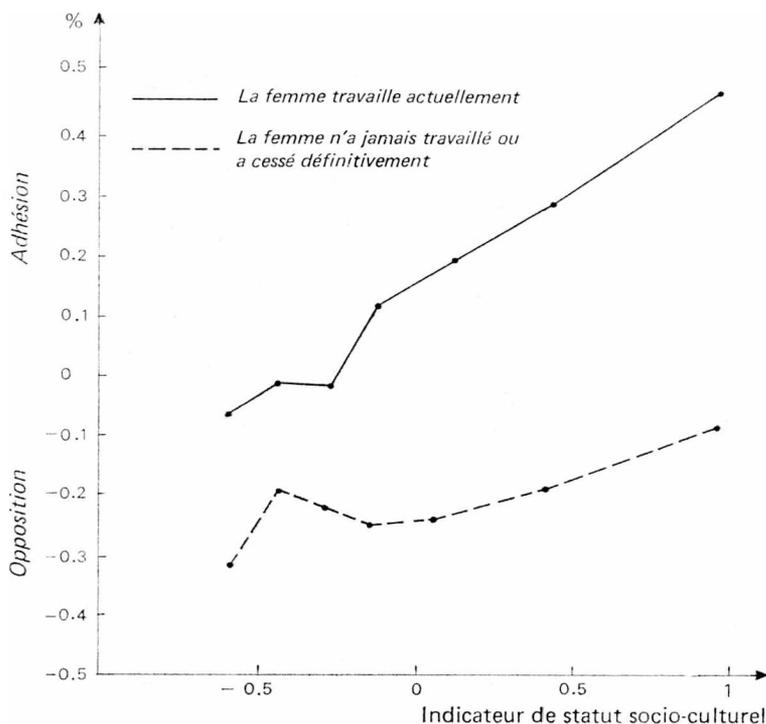
Les plus généralement hostiles au travail féminin sont les femmes qui ont travaillé et ont cessé définitivement. Elles y sont hostiles quelle que soit leur situation ou celle de leur mari. Alors que l'hostilité de celles qui n'ont jamais travaillé est inégale, en général de plus en plus forte lorsque le niveau de vie ou le statut professionnel diminue.

L'évolution des attitudes est mise en évidence assez précisément à l'aide des deux variables de synthèse présentées ci-dessous. Il y a peu de variation du degré d'opposition au travail féminin en fonction du statut socio-culturel lorsque les femmes ne travaillent pas. Lorsqu'elles travaillent, l'opposition diminue régulièrement lorsqu'on s'élève dans la hiérarchie sociale.

Les abscisses sur le premier facteur du graphique 23 peuvent être comparées à celles des opinions lues au graphique 22.

Les observations qui précèdent ne valent pas pour les femmes ayant des attitudes très extrêmes. Par exemple, les adeptes les plus résolues du travail féminin n'appartiennent pas aux milieux les plus aisés. Elles n'ont

GRAPHIQUE 24
DEGRE D'ADHESION AU TRAVAIL FEMININ
ABSCISSE SUR LE PREMIER FACTEUR



BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

pas des situations très rémunératrices ni très valorisantes ; elles sont plus souvent ouvrières. Elles n'ont d'ailleurs pas un niveau d'instruction très élevé, et leur salaire plus élevé que la moyenne vient de ce que presque toutes travaillent à plein temps. Si elles défendent le travail féminin, elles vivent en accord avec leur principe en dépit des contraintes qui pèsent sur elles beaucoup plus que sur les autres. De milieu plus modeste, elles ont davantage d'enfants (1).

Le caractère relativement excessif de leur attitude n'est peut-être pas indépendant d'un désir de justifier les conditions de vie très tendues que leur impose leur double choix : travail et famille nombreuse. Mais la cohésion des pratiques et des attitudes révèle un objectif et une volonté d'y atteindre. Deux autres types de réponses semblent préciser leur attitude : à propos d'un arbitrage entre augmentation des salaires ou réduction du temps de travail, elles optent plus fréquemment pour l'augmentation des salaires et elles sont opposées à la sélectivité des prestations familiales.

Ainsi l'opposition des extrémistes aux modérées n'est pas uniquement de forme, elle ajoute quelque chose au premier facteur, sur les réactions à l'égard du travail féminin : les contradictions qu'impliquerait une hostilité systématique sont suffisamment rares et dissymétriques pour qu'en définitive il n'y ait pas trop de confusion entre les « extrémistes pour » et les « extrémistes contre » le travail féminin.

Le second axe distingue d'une majorité indécise, celles qui ont une attitude résolue. De ce point de vue, la lecture des deux premiers facteurs doit être simultanée ; les « extrêmes-pour » le travail féminin ne sont pas le prolongement de l'opinion majoritaire : puisque le statut augmente le long du premier axe et cependant les femmes les plus favorables au travail féminin (opinion extrême) ne sont pas fréquemment des cadres supérieurs.

A l'opposé, les femmes les plus hostiles au travail féminin semblent se distinguer de la majorité hostile par un isolement social extrême qui s'ajoute à la pauvreté. Dans l'ensemble les variations de statut selon le second facteur sont nettes : les attitudes extrêmes émanent des statuts les plus bas, les attitudes modérées des statuts les plus élevés. La modération se renforce encore à l'intérieur des sous-ensembles de même statut lorsqu'on prend en compte d'autres indices d'intégration culturelle : instruction et participation à des groupements divers. Par exemple, à statut égal, les femmes appartenant à des groupes religieux se situent plus haut que les autres sur le second facteur, du côté des « modérées ».

(1) Elles ont moins que les autres la possibilité d'être aidées à la maison ou d'y faire garder leurs enfants. En revanche, c'est là qu'on trouve le taux de possession de lave-vaisselle le plus élevé.

3.2.2 Opposition entre charges familiales et activité professionnelle

Le graphique 25 montre les différences d'attitudes selon le nombre d'enfants. Les femmes exerçant actuellement une activité professionnelle sont séparées des autres puisque leur attitude est très dépendante de leur situation. On note que les mères de famille nombreuse sont plus opposées au travail féminin que les autres, les différences ne sont pas très importantes mais elles sont systématiques (elles se répètent à tous les niveaux de statuts à une exception près) donc significatives.

On ne peut parler d'un choix entre élever des enfants et travailler. La question n'apparaît pas se poser en ces termes dans toutes les classes sociales. On a présenté quelques données de situation au paragraphe 2 ; elles s'éclairent ici par la comparaison des attitudes (graphique 25 et tableau 40) :

— au plus haut niveau du statut socio-culturel, les femmes qui travaillent sont très favorables au travail féminin même lorsqu'elles ont plus de trois enfants et dans ce dernier cas elles ont une fécondité idéale élevée : 3.2 ou 3.5 enfants, aussi élevée que les mères de famille nombreuse du même milieu qui n'exercent pas d'activité professionnelle (nombre idéal d'enfants 3.1 ou 3.2).

— aux statuts bas les différences d'attitudes entre les femmes qui travaillent et celles qui sont au foyer sont beaucoup moins importantes : parmi celles qui travaillent, les mères de famille nombreuse surtout ont un indice d'attitude négatif ; en même temps elles ont un modèle idéal de famille beaucoup plus réduit (2.6 ou 2.8 enfants) que les autres.

Les différences entre les classes sociales sont les plus importantes et les plus significatives du point de vue des tendances à venir (1). La méthode utilisée, une enquête nationale, n'est pas très adaptée pour faire ressortir les perceptions spécifiques à chaque classe : un même langage pour tous, l'utilisation de poncifs, le caractère assez fermé des questions ont pu rebuter ou renforcer certaines hostilités. Mais les grandes tendances semblent claires. Elles paraissent corroborer les observations provenant d'autres recherches, en particulier les recherches effectuées par l'Institut National pour la Formation des Adultes (2). Ces analyses reposent sur des interviews en profondeur mieux adaptées pour saisir des différences de perception. Elles portent sur de très petits échantillons et cependant les attitudes qu'elles révèlent confirment les résultats ci-dessus et leur donnent la dimension qualitative qui manque malheureusement ici.

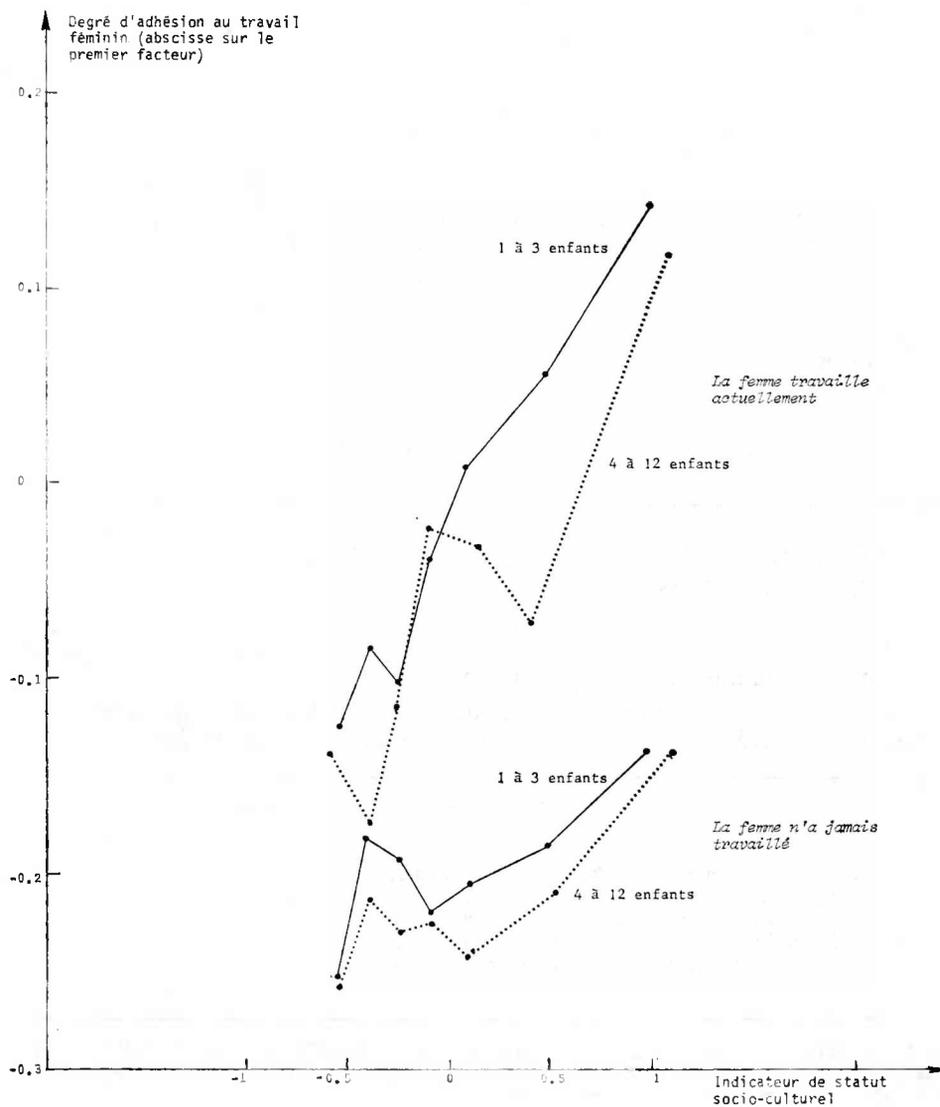
(1) Les attitudes des mères de famille à l'égard du travail féminin ne varient pas significativement selon le nombre des enfants. En revanche elles sont très sensibles à l'âge ; les femmes les plus jeunes, surtout les moins de trente ans, sont très favorables au travail ; les jeunes foyers et les célibataires le sont encore plus. Pour toutes ces catégories, les suffrages en faveur du travail à temps plein, avec une interruption pendant les années où les enfants sont petits, l'emportent largement. A noter que les jeunes ne choisissent jamais la solution du travail à temps plein lorsque les enfants sont petits.

(2) F. MARQUART et coll. : L'action sociale et l'économie sociale familiale. Collection Etudes CAF, n° 17, 1974.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

GRAPHIQUE 25

DEGRE D'ADHESION AU TRAVAIL FEMININ SELON LE STATUT SOCIO-CULTUREL ET LE NOMBRE D'ENFANTS



LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

TABLEAU 40
ATTITUDES PAR RAPPORT AU TRAVAIL FEMININ
ET ATTITUDES PAR RAPPORT A LA FECONDITE

Nombre d'enfants actuellement	Le mari est cadre ou agent de maîtrise				Le mari est employé, ouvrier ou manœuvre			
	Age du dernier-né				Age du dernier-né			
	0 à 2 ans (1) (2)		3 ans ou plus (1) (2)		0 à 2 ans (1) (2)		3 ans ou plus (1) (2)	
	<i>Attitudes par rapport au travail féminin (3)</i>							
2, 3 enfants 4 enfants ou plus	-0,13 -0,14	0,24 0,46	-0,06 -0,24	0,29 0,15	-0,13 -0,19	0,15 -0,13	-0,21 -0,24	0,10 -0,04
	<i>Nombre idéal d'enfants</i>							
2, 3 enfants 4 enfants ou plus	2,8 3,1	2,7 3,5	2,9 3,2	2,7 3,2	2,7 3,1	2,6 2,6	2,8 3,3	2,6 2,8
	(1) : la femme est au foyer (2) : la femme travaille actuellement				(3) : attitude mesurée par l'abscisse sur le premier facteur.			

4. DIVERGENCES DES ATTITUDES DES HOMMES
ET DES FEMMES

Le travail féminin est le sujet sur lequel les divergences d'opinions entre mari et femme sont les plus importantes (1).

Invités à choisir parmi trois modèles de famille celui qui leur paraît idéal, les enquêtés des deux sexes ont réagi de manière différente :

	Hommes	Femmes
— Les époux, également absorbés par leur métier, se partagent les travaux domestiques	7,5 %	14,5 %
— La femme, moins occupée par sa profession, assure la majorité des tâches à la maison	24,8 %	30,7 %
— L'homme seul exerce une profession pendant que l'épouse reste au foyer	67,8 %	54,7 %

(1) Cela tient certainement à ce que les personnes enquêtées avaient réellement une opinion sur ce thème, du moins plus souvent que sur les questions de politique familiale ou même sur le devenir de la famille.

L'opposition plus accentuée des hommes au travail féminin surgit d'emblée ; pourtant, les femmes tiennent davantage qu'eux au maintien de leur rôle à la maison : 40 % des hommes et seulement 34 % des femmes estiment que tous les travaux du ménage et les soins des enfants peuvent être effectués indifféremment par les deux conjoints. Ces deux faits semblent contradictoires : ils montrent la complexité des attitudes sur le travail féminin. Nous en saisissons une vue synthétique en ayant recours à l'analyse simultanée de vingt et une questions posées au mari comme à la femme ; elles diffèrent peu de celles sélectionnées au paragraphe précédent, certaines y ont été ajoutées, d'autres éliminées quand elles ne figuraient pas dans le questionnaire destiné au mari. La liste des questions retenues et les taux de réponses des hommes et des femmes sont présentés au tableau 41.

L'analyse est identique à celle présentée au paragraphe 3 à ceci près qu'elle porte sur les hommes et les femmes simultanément.

Le premier facteur est encore un indicateur du degré d'opposition (ou d'adhésion) au travail féminin. Les réponses caractérisant les attitudes les plus extrêmes sont les mêmes.

4.1 L'OPPOSITION DES HOMMES AU TRAVAIL FEMININ

Les hommes sont beaucoup plus opposés que leur épouse au travail féminin. Cette constatation se vérifie dans tous les groupes sociaux que nous avons observés. C'est le cas des ouvriers, des employés, des cadres ; pourtant les conditions de travail changent totalement avec la qualification. Que la femme soit active ou au foyer, qu'elle ait peu ou beaucoup d'enfants ne modifie pas ce phénomène (1).

La répartition des enquêtés en quatre classes (2) donne une idée plus nette encore de la position en retrait des hommes. Ils sont beaucoup plus nombreux que les femmes dans le premier groupe rassemblant les enquêtés les plus opposés à l'activité professionnelle de la femme et beaucoup plus rares dans le quatrième, formé des partisans les plus résolus du travail féminin.

C'est d'abord le niveau de qualification qui détermine l'intérêt qu'une femme trouve dans l'exercice d'un métier. Or, la translation des attitudes à travers les catégories socio-professionnelles est sensiblement identique pour les deux sexes : les deux époux sont également conscients de l'attrait de la vie professionnelle pour la femme. Ils apprécient de manière identique le poids des charges familiales.

Les réticences du mari expriment peut-être, d'un point de vue plus personnel, la crainte d'une nouvelle répartition des rôles familiaux : l'attitude

(1) Cette remarque vaut même pour les célibataires et les jeunes foyers : les jeunes hommes sont moins favorables au travail féminin que les jeunes femmes. Cette différence ressort également des résultats des enquêtes réalisées par Agnès Pitrou : La famille dans la vie de tous les jours, 1972, Privat éd.

(2) On a classé les personnes enquêtées selon leur abscisse sur le premier facteur.

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

TABLEAU 41
COMPARAISON DES ATTITUDES DE L'HOMME ET DE LA FEMME
A L'EGARD DU TRAVAIL FEMININ

Résumé de la question	Fréquence de la réponse	
	Hommes	Femmes
Modèle idéal de la famille : travail féminin à temps partiel ou complet femme au foyer	32 %	45 %
	67 %	55 %
Partage des tâches domestiques : répartition identique entre les conjoints davantage de tâches pour la femme	40 %	33 %
	59 %	67 %
Activités convenant aux mères d'enfants petits : travail à temps réduit ou complet au foyer	10 %	14 %
	89 %	84 %
Activités convenant aux mères d'enfants scolarisés : travail à temps réduit ou complet au foyer	60 %	82 %
	38 %	18 %
Epanouissement maximum de la femme dans la maternité : pas très d'accord, pas du tout d'accord tout à fait d'accord, plutôt d'accord	24 %	23 %
	75 %	77 %
Isolement des femmes au foyer : tout à fait d'accord, plutôt d'accord pas très d'accord, pas du tout d'accord	41 %	53 %
	58 %	47 %
Ambiance du foyer préférable si femme présente : pas très d'accord, pas du tout d'accord tout à fait d'accord, plutôt d'accord	19 %	22 %
	80 %	78 %
Travail féminin : rôle dans la société : tout à fait d'accord, plutôt d'accord pas très d'accord, pas du tout d'accord	64 %	68 %
	36 %	30 %
Travail féminin : diminution du rôle du mari : pas très d'accord, pas du tout d'accord tout à fait d'accord, plutôt d'accord	72 %	68 %
	17 %	31 %

Résumé de la question	Fréquence de la réponse	
	Hommes	Femmes
Travail féminin : développement des facultés : tout à fait d'accord, plutôt d'accord	43 %	51 %
	pas très d'accord, pas du tout d'accord	55 %
Travail féminin : risque accru de divorce : non	53 %	55 %
	oui	45 %
Travail féminin : compréhension meilleure des problèmes des grands enfants : non	34 %	31 %
	oui	56 %
Allocation de salaire unique rétribution de la femme qui élève ses enfants	64 %	57 %
	compensation de salaire pour la femme au foyer ..	37 %
Les carrières offertes aux femmes sont plutôt limitées : tout à fait d'accord, plutôt d'accord	55 %	55 %
	pas très d'accord, pas du tout d'accord	44 %
Importance des ressources personnelles pour la femme : tout à fait d'accord, plutôt d'accord	35 %	45 %
	pas très d'accord, pas du tout d'accord	64 %
Désir confort : incitation au travail féminin : parfois, rarement, jamais .	44 %	31 %
	raison très importante ...	56 %
La maternelle déséquilibre affectivement l'enfant : non	82 %	75 %
	oui	17 %
Possibilité d'épanouissement d'un couple sans enfant : oui	30 %	25 %
	non	69 %
Rôle du chef de famille : au mari seul	20 %	16 %
	partagé entre les deux conjoints	80 %
Attitude face à la contestation des enfants : fermer les yeux ou dialoguer	72 %	80 %
	faire preuve d'autorité	27 %
Aptitude féminine à exercer n'importe quel métier : oui tous les métiers	15 %	18 %
	certain plus particulièrement	85 %

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

TABLEAU 42
PROPORTION DES HOMMES ET DES FEMMES
DANS LES QUATRE CLASSES D'ATTITUDES

	Attitude à l'égard du travail féminin (Premier facteur réparti en classes)			
	très opposés	assez opposés	assez favorables	très favorables
Hommes	33 %	25 %	19 %	23 %
Femmes	22 %	26 %	22 %	32 %

des femmes ne tient compte que de l'intérêt qu'elles trouvent à sortir du foyer pour exercer une profession ; les hommes intègrent, semble-t-il, davantage la surcharge matérielle occasionnée par le travail de leur femme : à qualification égale de la femme, les pères d'enfants non scolarisés sont un peu plus réticents au travail féminin que les autres mais pas leur femme.

Une décision a cependant été prise en pratique ; de telles divergences laissent supposer des tensions.

4.2 ATTITUDES A L'EGARD DU TRAVAIL FEMININ ET PRATIQUES REELLES

Dans chaque strate sociale les femmes engagées dans la vie professionnelle et leur mari apprécient plus fréquemment le travail féminin que les autres ménages. Mais beaucoup de femmes travaillent malgré elles, alors que d'autres, à qui le travail ne déplairait pas, restent au foyer. Car ce choix est soumis aux contraintes du budget, de l'éducation et de la garde des enfants, à la pression du milieu et souvent de la famille. L'évolution de cette liberté à travers les catégories socio-professionnelles peut se mesurer par les coefficients de corrélation entre l'activité féminine et l'attitude, définie par l'indice d'approbation du travail féminin issu de l'analyse.

L'effondrement de ce coefficient à travers l'échelle sociale est caractéristique de l'inégalité des femmes face au choix de leur activité, de l'obligation de beaucoup de femmes d'ouvriers d'exercer une profession qui les rebute totalement.

On constate également que dans les milieux de cadres et d'employés, c'est l'attitude de la femme qui est la mieux liée à son activité, mais chez les ouvriers c'est celle de l'homme. Ce résultat très net pourrait s'interpréter ainsi : l'ouvrier poussé par la pression économique modère son opposition au travail féminin ; sa femme consciente du travail rebutant qu'elle pourrait effectuer

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 43
CORRELATION ENTRE PRATIQUE ET ATTITUDE A L'EGARD
DU TRAVAIL FEMININ

Catégories professionnelles	Hommes	Femmes	
Professions libérales, cadres supérieurs	—	0.335	+
Cadres moyens, maîtrise		0.220	
Employés	0.220	0.250	
Ouvriers qualifiés ou professionnels	0.220	0.160	
Ouvriers spécialisés	+	0.195	—
Manœuvres, personnel de service		0.195	

préfère rester à la maison ; mais c'est la voix de la nécessité qui l'emporte, dans le cas présent, celle de l'homme. Dans les milieux de cadres, la femme est assez encline à travailler et son mari n'a pas de raison avouable de l'en empêcher, c'est l'avis de la femme qui prévaut.

Parmi les 464 femmes les mieux disposées à l'égard du travail, les 134 d'entre elles qui restent au foyer sont celles dont les maris sont très opposés à leur travail. Il y a donc pour ces femmes coïncidence entre leur inactivité professionnelle et l'opposition de leur mari. Bien que l'attitude de la femme soit plutôt mieux liée à son travail que celle du mari, celui-ci peut bloquer la voie du travail à son épouse.

On remarque sur le premier tableau ci-dessus que le taux d'activité féminine croît en fonction des deux attitudes (vers la droite quand la femme y est de plus en plus favorable, vers le bas pour le mari). Incontestablement, la femme ne prend pas seule la décision de son activité.

TABLEAU 44
TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES
SELON LES ATTITUDES A L'EGARD DU TRAVAIL FEMININ

Attitude masculine	Attitude féminine			
	très opposée	assez opposée	plutôt favorable	très favorable
très opposée	16.4	28.8	37.8	55.8*
assez opposée	35.6	36.3	53.1	68.3
plutôt favorable	36.4*	52.8	62.7	74.7
très favorable	33.3*	74.3*	65.6	80.0

* L'astérisque concerne les estimations portant sur moins de 50 familles.

Lorsque les opinions des conjoints s'affrontent de façon catégorique sur la question du travail de la mère, c'est plus souvent celle du mari que l'on voit réalisée. Ce phénomène aurait pu résulter d'une tendance masculine à adapter ses opinions aux faits qui se sont imposés : ne pas trop décrier l'activité professionnelle des femmes, lorsque son épouse travaille ; dans le cas contraire, la repousser sans appel possible ; en fait, il ne s'agit pas de cela : cette observation est spécifique aux situations de forts conflits, car pour l'ensemble de l'échantillon, l'activité de la femme est plus conforme à sa propre attitude qu'à celle émise par son mari. Le résultat précédent indique donc un mode autoritaire des hommes dans le règlement de ce type de conflits.

On observe enfin que lorsqu'un conflit se produit, le cadre supérieur prônera souvent le travail féminin contre l'avis de la femme, ceci ne met pas en cause l'opposition plus forte des hommes, mais l'écart des positions est moindre au sommet de l'échelle sociale.

COMPLÉMENTS AU CHAPITRE IV

**AGE MOYEN DES MERES DE FAMILLE
SELON LA PROFESSION DU PERE ET LE NOMBRE D'ENFANTS**

Catégorie socio-professionnelle du père de famille	2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants et plus		Ensemble		
	La mère est au foyer	La mère travaille actuellem	Ensemble								
Cadres supérieurs, professions libérales	35.3	36.3	38.5	36.8	41.5	39.1	45.0	42.9	38.0	36.8	37.7
Cadres moyens, maîtrise	32.7	33.3	37.2	37.2	38.8	38.8	42.1	44.5	35.9	35.0	35.6
Employés	31.6	34.4	33.3	35.0	35.7	33.7	38.2	43.0	33.3	35.0	33.7
Ouvriers professionnels et ouvriers qualifiés	30.7	32.4	33.3	33.4	36.1	36.1	39.4	42.3	33.8	33.8	33.8
Ouvriers spécialisés, manoeuvres et personnel de service	32.4	32.9	32.1	35.2	34.3	42.2	39.7	39.5	33.7	34.9	33.9
Ensemble	32.5	33.6	34.3	35.5	37.0	39.0	40.3	42.3	34.7	35.2	34.8

TABLEAU 45

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

TABLEAU 46

AIDE MENAGERE

selon les charges familiales, l'activité de la femme et la profession du mari

Nombre actuel d'enfants	Le mari est cadre ou agent de maîtrise.				Le mari est employé, ouvrier ou manoeuvre.			
	Age du dernier-né				Age du dernier-né.			
	0 à 2 ans (1) (2)		3 ans ou plus (1) (2)		0 à 2 ans (1) (2)		3 ans ou plus (1) (2)	
	<i>Pourcentage de femmes employant une femme de ménage</i>							
2, 3	13	30	19	24	1	13	1	11
4 ou plus	27	34	13	20	1	10	1	4
	<i>Pourcentage de femmes employant une personne à demeure ou une jeune fille au pair.</i>							
2, 3	2	16	3	2	1	6	0	3
4 ou plus	10	32	8	11	0	1	1	4
	<i>Pourcentage de femmes aidées par leur mère au moins une fois par jour.</i>							
2, 3	0	6	3	7	0	15	4	5
4 ou plus	4	0	2	1	3	1	2	4
	<i>Pourcentage de femmes aidées par leur belle-mère au moins une fois par jour.</i>							
2, 3	0	3	1	4	3	6	1	2
4 ou plus	7	0	1	1	1	1	0	3
	<i>Pourcentage de femmes aidées par une parente au moins une fois par jour.</i>							
2, 3	0	5	3	1	1	11	2	3
4 ou plus	3	13	6	7	2	10	1	9

1 : La mère est au foyer

2 : La mère travaille

Plusieurs des formes d'aide ci-dessus peuvent être utilisées simultanément dans la même famille.

TABEAU 47
REPARTITION DES FAMILLES SELON L'ACTIVITE DE LA MERE
DANS CHAQUE TYPE DE FAMILLE (Nombre d'enfants)

Activité professionnelle de la mère de famille	Nombre total d'enfants		2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants et plus		Ensemble des familles allocataires ayant au moins 2 enf.
	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		
Exercent actuellement											
1. Cadres supérieurs, professions libérales	1.1	9	1.9	22	0.6	11	1.0	18	1.2	60	
2. Cadres moyens non médico-sociaux	4.8	33	2.3	33	0.6	18	1.0	13	3.1	97	
3. Cadres moyens médico-sociaux	1.9	12	1.7	17	0.6	17	2.2	22	1.7	68	
4. Employées de bureau qualifiées	6.3	42	3.3	33	2.5	16	0.2	4	4.2	95	
5. Employées de commerce	2.0	13	1.1	12	1.0	12	0.6	16	1.4	53	
6. Autres employées de bureau	5.9	30	3.1	32	1.2	15	2.6	17	4.1	97	
7. Maîtrise, D.P. D.Q.	0.7	4	0.4	7	1.1	9	0.5	7	0.7	27	
8. Manœuvres, O.S.	2.0	18	2.6	22	5.0	23	1.1	23	2.5	86	
9. Personnel de service	4.5	23	5.0	31	2.6	32	4.7	42	4.4	128	
10. Indépendantes	1.8	14	2.0	10	0.3	9	1.5	15	1.6	48	
11. Non déclaré	0.4	2	0.1	1	1.6	2	0.6	5	0.5	10	
Cadres (1 à 3)	7.8	54	5.9	72	1.8	46	4.2	53	6.0	225	
Employées (4 à 6)	14.2	88	7.5	77	4.7	43	3.4	37	9.7	245	
Ouvrières (7 à 9)	7.2	45	8.0	60	8.7	64	6.3	72	7.6	241	
Autres, n-d. (10,11)	2.2	16	2.1	11	1.9	11	2.1	20	2.1	58	
Ensemble	31.4	203	23.5	220	17.1	164	16.0	182	25.4	769	
Ont cessé momentanément											
12. Cadres	4.2	11	1.7	10	1.6	10	1.5	10	2.8	81	
13. Employées	8.4	27	4.8	21	3.8	13	1.2	11	5.9	72	
14. Ouvrières	6.7	24	6.5	24	5.5	18	3.3	21	6.1	87	
15. Autres, n-d.	2.7	8	3.1	8	2.2	6	1.7	7	2.7	29	
Ensemble	22.0	70	16.1	63	13.1	47	7.7	49	17.5	129	
Ont cessé définitivement											
16. Cadres	2.7	8	1.9	8	4.7	9	3.1	14	2.8	59	
17. Employées	12.8	41	15.3	45	15.6	39	10.5	20	13.7	159	
18. Ouvrières	8.5	29	18.4	52	18.6	45	26.2	70	14.8	196	
19. Autres, n-d.	9.2	24	10.2	28	9.7	25	11.3	28	9.7	113	
Ensemble	33.2	102	45.8	133	48.6	118	51.1	134	41.0	507	
20. N'ont jamais exercé	13.4	39	14.6	36	21.2	47	24.5	66	16.1	188	
21. non-réponses	-	-	e	3	e	1	0.7	3	e	7	
Ensemble	100	414	100	455	100	377	100	454	100	1700	

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

TABLEAU 48
REPARTITION DES FAMILLES
SELON LA PROFESSION ACTUELLE DE LA MERE
DANS CHAQUE TYPE DE FAMILLE

(Nombre d'enfants)

Activité professionnelle de la mère de famille	Nombre total d'enfants		2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants et +		Ensemble des familles allocataires ayant au moins 2 enf.
Exercent actuellement											
1. Cadres supérieurs, professions libérales	3.5	9	8.0	22	3.5	11	6.8	18	4.9	60	
2. Cadres moyens non médico-sociaux	15.7	33	9.8	33	4.1	18	6.3	13	12.5	97	
3. Cadres moyens médico-sociaux	6.2	12	7.1	17	3.9	17	14.3	22	6.8	68	
4. Employées de bureau qualifiées	20.3	42	14.2	33	15.8	16	1.0	4	16.9	95	
5. Employées de commerce	6.3	13	4.7	12	6.7	12	4.2	16	5.8	53	
6. Autres employées de bureau	19.0	33	13.4	32	7.8	15	17.2	17	16.4	97	
7. Maîtrise, O.P. O.Q.	2.3	6	1.8	7	7.0	9	3.0	7	2.7	27	
8. Manoeuvres, O.S.	6.3	18	10.9	22	32.2	23	7.2	23	9.9	86	
9. Personnel de service	14.6	23	21.4	31	16.8	32	30.4	42	17.6	128	
10. Indépendantes	5.8	14	8.7	10	2.2	9	9.6	15	6.5	48	
Ensemble	100	201	100	219	100	162	100	177	100	759	

TABLEAU 49
REPARTITION DES FAMILLES
SELON L'ACTIVITE DE LA MERE
ET LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE

Activité professionnelle de la mère de famille	Profession du père		Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés manœuvres	Indépendants autres non-déclarés	Ensemble des familles allocataires ayant au moins deux enfants	
	Cadres supérieurs, professions libérales	Cadres moyens maîtrise						
Exercent actuellement								
1. Cadres supérieurs, professions libérales	7.3	1.1	0.1	—	—	1.4	1.2	60
2. Cadres moyens non médico-sociaux	6.6	5.6	3.8	1.1	0.3	2.8	3.1	97
3. Cadres moyens médico-sociaux	2.0	1.5	0.9	1.7	2.1	1.9	1.7	68
4. Employées de bureau qualifiées	5.0	5.4	1.9	2.9	2.6	9.6	4.2	95
5. Employées de commerce	0.4	1.7	2.6	1.1	1.1	1.9	1.4	53
6. Autres employées de bureau	2.2	5.8	4.6	3.6	2.0	6.4	4.1	97
7. Maîtrise, O.P. O.Q.	—	0.2	0.1	1.9	0.5	1.0	0.7	27
8. Manœuvres, O.S.	ε	0.9	0.7	4.5	4.3	4.2	2.6	86
9. Personnel de service	—	2.9	7.1	6.1	5.9	2.6	4.4	128
10. Indépendantes	0.6	1.6	1.3	1.3	0.2	6.5	1.6	48
11. Non déclaré	ε	1.6	ε	ε	0.2	0.7	0.5	10
Cadres (1 à 3)	15.9	8.2	4.8	2.8	2.4	6.1	6.0	225
Employées (4 à 6)	7.6	12.9	9.1	7.6	5.7	17.9	9.7	245
Ouvrières (7 à 9)	—	4.0	7.9	12.5	10.7	7.8	7.7	241
Autres, n-d. (10, 11)	0.6	3.2	1.3	1.3	0.4	7.2	2.1	58
Ensemble	24.1	28.3	23.2	24.2	19.2	39.0	25.5	769
Ont cessé momentanément								
12. Cadres	7.7	3.2	1.3	0.1	0.9	7.7	2.8	41
13. Employées	2.5	6.9	8.1	5.2	4.9	7.8	5.9	72
14. Ouvrières	—	4.0	8.0	8.2	8.8	5.3	6.1	87
15. Autres, n-d.	1.1	3.9	3.4	1.7	3.0	2.0	2.7	29
Ensemble	11.3	18.0	20.8	15.2	17.6	22.8	17.5	229
Ont cessé définitivement								
16. Cadres	10.7	2.7	1.8	3.4	0.2	0.1	2.8	39
17. Employées	19.6	21.6	16.3	10.1	7.8	5.8	13.6	159
18. Ouvrières	3.8	10.1	10.0	18.9	27.8	7.8	14.9	196
19. Autres, n-d.	17.3	7.0	9.3	9.6	8.7	10.9	9.7	113
Ensemble	51.4	41.4	37.4	42.0	44.5	24.6	41.0	507
20. N'ont jamais exercé	13.2	12.3	18.6	18.6	18.7	13.6	16.0	188
21. Non-réponses	—	ε	ε	ε	ε	ε	—	7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	1 700
	196	360	248	343	378	175		

Ce tableau ne porte pas exactement sur les mêmes données que le tableau 14, au chapitre 1, puisque les familles n'ayant qu'un enfant sont exclues.

TABLEAU 50
SALAIRES DES DEUX CONJOINTS
SELON LA PROFESSION DE LA MÈRE
ET SA DUREE DE TRAVAIL

a — Femmes travaillant à temps plein.

Activité professionnelle de la mère de famille	% des femmes travaillant : a) à temps plein	Salaire de la mère et coefficient de variation (1)			Salaire annuel du père et coefficient de variation (1)		
			(1)	(2)		(1)	(2)
Exercent actuellement							
1. Cadres supérieurs, professions libérales	88.3	22.100	.43	42	48.200	.57	42
2. Cadres moyens non médico-sociaux	94.7	18.900	.26	84	23.000	.45	73
3. Cadres moyens médico-sociaux	85.3	15.900	.46	54	23.100	.62	54
4. Employées de bureau qualifiées	88.4	16.100	.28	82	27.100	.61	71
5. Employées de commerce	67.0	10.100	.29	36	17.500	.40	33
6. Autres employées de bureau	82.6	13.700	.25	85	23.100	.34	77
7. Maîtrise, O.P. O.Q. ...	94.4	13.300	.21	23	21.600	.34	22
8. Manœuvres, O.S.	83.7	11.000	.24	72	15.800	.27	63
9. Personnel de service ..	54.8	10.100	.31	85	17.700	.28	74
10. Indépendantes	57.9	14.200	.38	13	24.800	.63	29
11. Non déclaré	11.9	10.100	1.36	5	26.000	.22	4
Ensemble	76.6	14.600	.39	581	23.300	.61	542

b — Femmes travaillant à temps partiel.

Exercent actuellement	b) à temps partiel						
1. Cadres supérieurs, professions libérales	11.7	25.900	.56	8	71.400	.41	10
2. Cadres moyens non médico-sociaux	5.3	10.900	.47	10	54.000	.56	8
3. Cadres moyens médico-sociaux	14.7	8.900	.17	9	31.400	.37	9
4. Employées de bureau qualifiées	11.6	10.200	.35	10	39.600	.35	9
5. Employées de commerce	33.0	14.800	.12	14	29.900	.35	13
6. Autres employées de bureau	17.4	5.900	.60	10	34.400	.36	10
7. Maîtrise, O.P. O.Q. ...	5.6	4.200	1.06	4	16.700	.21	4
8. Manœuvres, O.S.	16.3	4.200	.63	10	15.200	.38	10
9. Personnel de service ..	45.2	3.900	.76	37	15.000	.34	36
10. Indépendantes	42.1	8.300	.45	4	27.900	.37	10
11. Non déclaré	88.1	1.600	.22	4	22.500	.31	5
Ensemble	23.4	6.800	1.21	120	25.300	.66	124

(1) Rapport de l'écart type à la moyenne du salaire.
(2) Nombre de réponses obtenues.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 51

REPARTITION DES FAMILLES
SELON LE SALAIRE DE LA MERE
DANS CHAQUE CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Activité professionnelle de la mère de famille	Classe de salaire francs/an		moins de 4.800		4.800 à 8.399		8.400 à 11.999		12.000 à 17.999		18.000 et plus		Ensemble des familles allocat. ayant au moins 2 enfants (1)
	4.800	de 4.800	à 8.399	à 8.399	à 11.999	à 11.999	à 17.999	à 17.999	et plus	et plus			
Exercent actuellement													
1. Cadres supérieurs, professions libérales	—	—	1.1	3	15.7	3	32.4	10	50.8	35	100	51	
2. Cadres moyens non médico-sociaux ...	1.2	2	2.4	2	5.7	7	38.0	32	52.7	52	100	95	
3. Cadres moyens médico-sociaux ...	10.9	2	3.9	4	14.2	13	29.4	22	41.6	22	100	63	
4. Employées de bureau qualifiées ...	1.0	2	2.5	2	18.5	19	58.4	48	19.6	21	100	92	
5. Employées de commerce	10.5	5	28.1	16	49.2	25	1.8	2	10.4	2	100	50	
6. Autres employées de bureau	5.8	4	8,3	6	28.5	24	48.8	54	8.6	8	100	96	
7. Maîtrise, O.P. O.Q.	4.3	2	1.1	2	36.3	13	56.7	9	1.6	1	100	27	
8. Manœuvres, O.S. .	11.4	5	19.9	18	46.0	36	21.0	23	1.7	2	100	84	
9. Personnel de service	37.3	30	11.8	19	42.7	57	5.9	17	2.3	1	100	124	
10. Indépendantes	2.5	1	14.7	3	33.1	5	23.1	4	26.6	4	100	17	
11. Non déclaré	86.8	4	11.6	2	—	—	0.9	2	0.7	1	100	9	
Cadres (1 à 3)	3.8	4	2.6	9	10.0	23	34.5	64	49.1	109	100	209	
Employées (4 à 6)	4.4	11	8.8	24	27.3	68	45.9	104	13.6	31	100	238	
Ouvrières (7 à 9)	25.5	37	13.6	39	43.2	106	15.6	49	2.1	4	100	235	
Autres, n-d. (10, 11)	45.8	5	13.1	5	16.1	5	11.7	6	13.3	5	100	26	
Ensemble	12.6	57	9.0	77	27.7	202	32.2	223	18.5	149	100	708	

(1) Nombre de déclarations obtenues.

LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971

TABLEAU 52

TAUX D'ACTIVITE DES MERES DE FAMILLE (T),
ET TRAVAIL A TEMPS PLEIN (P), SELON LA PROFESSION
DU PERE ET LE NOMBRE D'ENFANTS

Catégorie socio-professionnelle du père de famille	2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires ayant au moins 2 enfants	
	T	P	T	P	T	P	T	P	T	P
Cadres supérieurs, professions libérales	25	86	36	69	9	77	8	43	24	78
Cadres moyens, maîtrise .	38	79	22	78	14	33	17	80	28	75
Employés	30	76	20	95	12	65	17	65	23	79
Ouvriers professionnels et qualifiés	29	86	28	84	20	57	11	62	24	80
Ouvriers spécialisés, manœuvres et personnel de service	31	72	11	76	18	62	11	60	19	71
Ensemble (1)	32	80	23	76	18	62	16	67	26	76

(1) Y compris indépendants et professions non déclarées.

T = Pourcentage de femmes travaillant actuellement.

P = Pourcentage de femmes travaillant à temps plein, parmi celles qui travaillent actuellement.

**REPARTITION DES FAMILLES
SELON L'ACTIVITE DE LA MERE
DANS CHAQUE CATEGORIE DE COMMUNE**

Catégorie de Communes Activité professionnelle de la mère de famille	PROVINCE								REGION PARISIENNE					
	Moins de 100.000 habitants		de 100.000 à 200.000 habitants		200.000 habitants et plus		Ensemble province		Communes autres que Paris		Paris		Ensemble de la région parisienne	
Exercent actuellement														
1. Cadres supérieurs, professions libérales	0.4	5	0.8	15	1.0	19	0.7	39	2.6	14	2.0	7	2.4	21
2. Cadres moyens non médico-sociaux	2.7	18	3.1	29	3.6	26	3.2	73	2.8	19	3.2	5	2.9	24
3. Cadres moyens médico-sociaux	0.9	13	1.8	17	1.9	20	1.5	50	2.0	17	2.2	1	2.0	18
4. Employées de bureau qualifiées	2.9	17	2.6	17	5.9	35	3.9	69	4.5	19	6.0	7	4.8	26
5. Employées de commerce	1.8	13	1.7	13	1.2	12	1.5	38	1.2	12	0.8	3	1.1	15
6. Autres employées de bureau	2.0	19	1.4	17	3.5	26	2.4	62	8.9	31	5.8	4	8.3	35
7. Maîtrise, O.P. O.Q. ...	0.8	9	0.2	3	0.6	7	0.5	19	1.1	7	0.1	1	0.9	8
8. Manœuvres, O.S.	4.0	29	3.3	25	2.4	19	3.2	73	1.5	11	0.1	2	1.2	13
9. Personnel de service .	4.4	26	3.3	33	5.0	36	4.3	95	4.5	28	5.2	5	4.6	33
10. Indépendantes	1.2	11	1.3	13	2.4	15	1.7	39	1.6	7	0.8	2	1.5	9
11. Non déclarées	0.3	2	0.1	2	0.3	3	0.2	7	1.5	3	—	—	1.2	3
Cadres (1 à 3)	4.0	36	5.7	61	6.5	65	5.4	162	7.4	50	7.4	13	7.3	63
Employées (4 à 6) ..	6.7	49	5.7	47	10.6	73	7.8	169	14.6	62	12.6	14	14.2	76
Ouvrières (7 à 9)	9.2	64	6.8	61	8.0	62	8.0	187	7.1	46	5.4	8	6.7	54
Autres, n-d. (10, 11) .	1.5	13	1.4	15	2.7	18	1.9	46	3.1	10	0.8	2	2.7	12
Ensemble	21.4	162	19.6	184	27.8	218	23.1	564	32.2	168	26.2	37	30.9	205

TABLEAU 53

Ont cessé momentanément														
12. Cadres	2.6	7	2.2	8	1.0	10	1.9	25	5.6	13	3.3	3	5.2	16
13. Employées	6.1	16	2.7	9	5.0	22	4.6	47	10.1	21	5.3	4	9.1	25
14. Ouvrières	7.3	19	5.8	23	6.0	30	6.4	72	6.2	14	1.9	1	5.3	15
15. Autres, n-d.	1.4	4	1.0	4	2.5	6	1.7	14	5.6	14	3.3	1	5.1	15
Ensemble	17.4	46	11.7	44	14.5	68	14.6	158	27.5	62	13.8	9	24.7	71
Ont cessé définitivement														
16. Cadres	1.4	3	5.6	13	1.7	11	2.8	27	2.5	8	3.5	4	2.7	12
17. Employées	9.4	28	21.0	55	10.8	38	13.5	121	12.9	27	17.7	11	13.9	37
18. Ouvrières	24.7	75	17.3	45	12.4	52	17.9	172	6.6	18	8.6	6	7.0	24
19. Autres, n-d.	8.9	24	7.7	24	10.0	27	8.9	75	11.5	30	12.8	8	11.8	38
Ensemble	44.4	130	51.6	137	34.9	128	43.1	395	33.5	83	42.6	29	35.4	111
20. N'ont jamais exercé ..	16.6	38	16.6	46	22.6	63	18.9	147	6.6	27	17.4	14	8.8	41
21. Non-réponses	0.2	2	0.5	1	0.2	1	0.3	4	0.2	3	—	—	0.2	3
Ensemble	100	378	100	412	100	478	100	1 268	100	343	100	89	100	431

TABLEAU 53 (suite et fin)

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

GRAPHIQUE 26

TAUX D'ACTIVITE DES MERES DE FAMILLE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ET LA CATEGORIE DE COMMUNES DE RESIDENCE

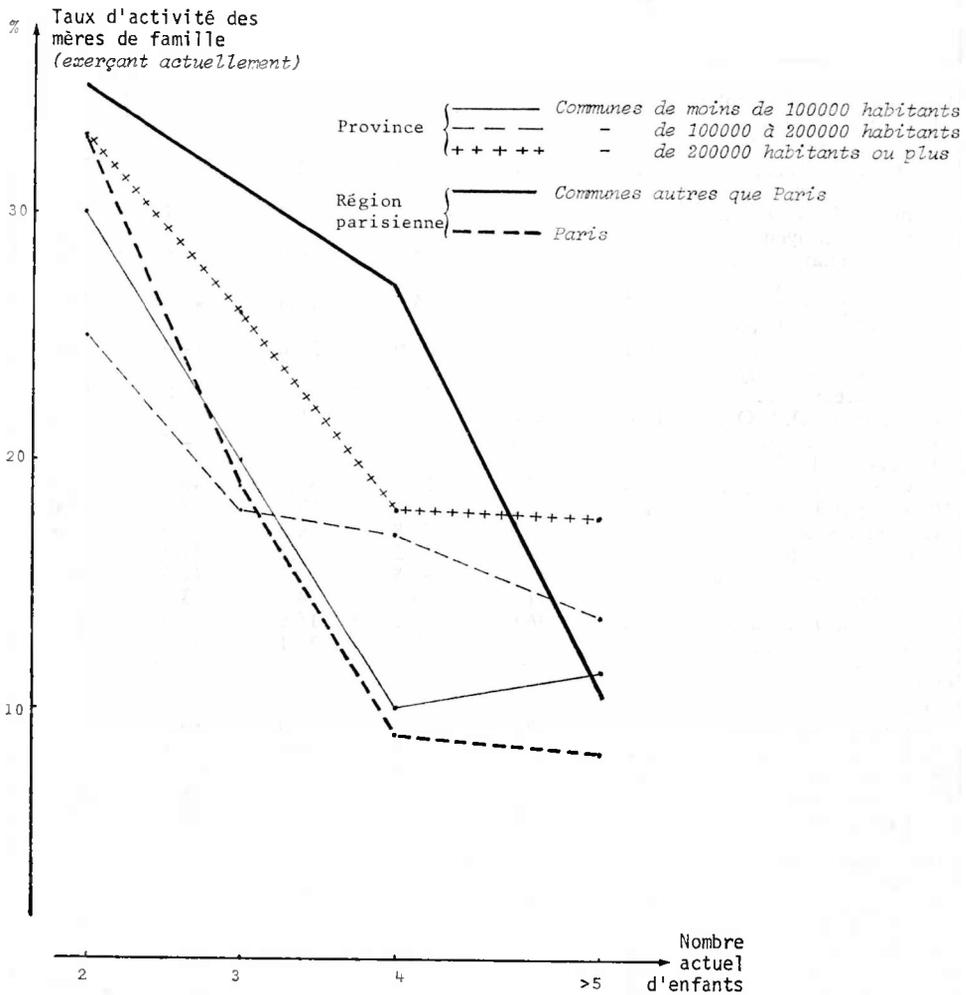


TABLEAU 54
ATTITUDES DES MERES DE FAMILLE
PAR RAPPORT AU TRAVAIL, SELON LEUR ACTIVITE*

Activité professionnelle de la mère de famille	Choix entre 4 solutions pour la mère				A rémunération égale, choisirait un travail à faire :	
	Travailler à temps plein		Travail à temps partiel	Ne pas travailler du tout		
	sans congé spécial	avec interrupt. qq. années				
Exercent actuellement						
1. Cadres supérieurs, professions libérales	8.1	28.6	61.2	2.1	24.7	75.3
2. Cadres moyens non médico-sociaux	3.1	57.8	19.8	19.3	27.9	72.1
3. Cadres moyens médico-sociaux	5.2	48.9	27.9	18.0	42.5	57.5
4. Employées de bureau qualifiées ...	7.2	48.5	25.9	18.4	47.4	52.6
5. Employées de commerce	0.1	45.9	24.0	30.0	44.0	56.0
6. Autres employées de bureau	1.4	34.4	38.4	25.8	34.8	65.2
7. Maîtrise, O.P. O.Q.	11.6	60.4	8.4	19.6	59.0	41.0
8. Manœuvres, O.S. .	2.7	46.9	7.0	43.4	62.9	37.1
9. Personnel de service	4.8	35.8	28.3	31.1	46.7	53.3
10. Indépendantes	—	60.2	20.8	19.0	55.0	45.0
11. Non déclarées	0.6	0.7	93.8	4.9	86.6	13.4
Cadres (1 à 3) ...	4.7	49.6	30.2	15.5	31.4	68.6
Employées (4 à 6)	3.7	42.3	30.8	23.2	41.5	58.5
Ouvrières (7 à 9) .	4.6	41.8	19.3	34.3	53.3	37.4
Autres, n-d. (10, 11)	0.2	46.0	38.2	15.6	62.6	46.7
Ensemble	3.9	44.1	27.9	24.1	44.5	55.5
Ont cessé momentanément						
12. Cadres	6.8	47.1	39.3	6.8	30.1	69.9
13. Employées	2.8	41.0	46.1	10.1	39.1	60.9
14. Ouvrières	0.3	41.3	28.7	29.7	53.5	46.5
15. Autres, n-d.	—	46.6	37.3	16.1	38.8	61.2
Ensemble	2.1	43.0	37.6	17.3	42.6	57.4
Ont cessé définitivement						
16. Cadres	—	14.4	32.8	52.8	58.5	41.5
17. Employées	—	21.0	39.6	39.4	58.6	41.4
18. Ouvrières	1.1	36.8	25.7	36.4	71.1	28.9
19. Autres, n-d.	0.4	26.9	29.3	43.4	73.4	26.6
Ensemble	0.5	27.7	31.7	40.1	66.7	33.3
20. N'ont jamais exercé	1.0	25.9	35.3	37.8	76.5	23.5

* Répartition des réponses en pourcentage par catégorie d'activité.

TABLEAU 55
ATTITUDES DES MÈRES DE FAMILLE
PAR RAPPORT AU TRAVAIL SELON LEUR ACTIVITÉ* (fin)

Activité professionnelle de la mère	Activité préférable pour la mère quand les enfants vont à l'école			Modèle idéal :		
	Au foyer	Travail à mi-temps	Travail à plein temps	Père et mère travaillent également	Profession de la mère moins astreignante	Seul le père travaille
1. Cadres supérieurs, professions libérales	10.3	71.4	18.3	20.6	42.2	37.2
2. Cadres moyens non médico-sociaux ...	8.6	57.6	33.8	20.5	49.5	30.0
3. Cadres moyens médico-sociaux	0.5	53.1	46.4	15.5	43.5	41.0
4. Employées de bureau qualifiées ...	6.7	60.4	32.9	26.6	41.2	32.2
5. Employées de commerce	14.3	60.1	25.6	10.9	45.3	43.8
6. Autres employées de bureau	8.1	62.2	29.7	10.1	43.6	46.3
7. Maîtrise, O.P., O.Q.	8.8	73.7	17.5	18.6	42.5	38.9
8. Manœuvres, O.S. .	9.8	63.3	26.9	11.1	18.6	70.5
9. Personnel de service	18.0	56.6	25.4	11.1	34.7	54.2
10. Indépendantes	10.0	84.9	5.1	17.9	21.0	61.1
11. Non déclarées	4.9	93.8	1.3	0.7	36.7	62.6
Cadres (1 à 3) ...	6.7	59.1	34.2	19.1	46.3	34.6
Employées (4 à 6) .	8.4	61.1	30.5	17.5	42.8	39.7
Ouvrières (7 à 9) .	14.4	60.4	25.2	11.8	29.9	58.3
Autres n-d. (10, 11)	8.8	87.0	4.2	13.8	24.7	61.5
Ensemble	9.8	62.6	27.6	15.8	38.2	46.0
Ont cessé momentanément						
12. Cadres	7.3	62.6	30.1	12.1	69.0	18.9
13. Employées	6.1	73.7	20.2	13.8	42.7	43.5
14. Ouvrières	11.1	77.5	11.4	19.8	31.8	48.4
15. Autres, n-d.	15.3	84.7	—	15.6	39.7	44.7
Ensemble	9.4	74.8	15.8	15.9	42.7	41.4
Ont cessé définitivement						
16. Cadres	30.4	69.6	—	0.7	24.6	74.7
17. Employées	22.0	71.6	6.4	6.9	19.4	73.7
18. Ouvrières	25.0	69.4	5.6	13.3	16.7	70.0
19. Autres, n-d.	38.6	56.2	5.2	6.2	22.9	70.9
Ensemble	27.6	67.0	5.4	8.6	19.6	71.8
20. N'ont jamais exercé	24.4	64.1	11.5	8.3	31.9	59.8

* Répartition des réponses en pourcentage par catégorie d'activité.

TABLEAU 56

QUESTIONS RETENUES POUR L'ANALYSE
DES CORRESPONDANCES ET FREQUENCE DES REPONSES
DES FEMMES INTERROGÉES

Nombre
de réponses
des femmes

Parmi les trois modèles suivants, quel est celui qui se rapproche le plus de l'image idéale que vous vous faites d'une famille ?

1 — une famille où les deux conjoints ont un métier qui les absorbe autant l'un que l'autre et où les tâches ménagères et les soins donnés aux enfants sont partagés entre les deux	264
2 — une famille où la femme a une profession moins absorbante que celle de l'homme et où elle assume une plus grande part des tâches ménagères et des soins des enfants	560
3 — une famille où l'homme seul exerce une profession et où la femme reste au foyer	921
non-réponses	(12)

Quel est selon vous le type d'activité qui convient le mieux à une mère de famille lorsque les enfants sont petits ?

4 — au foyer	1 491
5 — travail extérieur à mi-temps	224
6 — travail extérieur à plein temps	22
non-réponses	(20)

Quel est selon vous le type d'activité qui convient le mieux à une mère de famille lorsque les enfants vont à l'école ?

7 — au foyer	228
8 — travail extérieur à mi-temps	1 129
9 — travail extérieur à plein temps	319
non-réponses	(21)

Parmi les 4 solutions laquelle trouvez-vous la plus souhaitable pour une femme ?

10 — travailler à temps plein en ne prenant que les congés légaux	59
11 — travailler à temps plein mais interrompre quelques années pour s'occuper des enfants lorsqu'ils sont petits	648
12 — travailler à temps partiel	536
13 — ne pas travailler du tout	502
non-réponses	(12)

A votre avis, lorsque les femmes travaillent, est-ce en général pour des raisons matérielles ?

14 — oui presque toujours	967
15 — oui souvent	549
16 — non pas toujours	217
17 — non jamais	7
non-réponses	(17)

Les femmes qui travaillent et que vous connaissez, cesseraient-elles de travailler si leur mari gagnait une somme à peu près égale à celle qu'ils gagnent actuellement tous les deux ?

18 — oui la plupart	990
19 — oui certaines	464
20 — en général, non	229
21 — non aucune	43
non-réponses	(31)

Que pensez-vous des opinions suivantes : « C'est dans la maternité qu'une femme s'épanouit le plus »

22 — tout à fait d'accord	766
23 — plutôt d'accord	562
24 — pas très d'accord	323
25 — pas du tout d'accord	96
non-réponses	(10)

Les femmes qui ne travaillent pas se sentent coupées du monde

26 — tout à fait d'accord	431
27 — plutôt d'accord	480
28 — pas très d'accord	400
29 — pas du tout d'accord	435
non-réponses	(11)

TABLEAU 56 (suite)

QUESTIONS RETENUES POUR L'ANALYSE
DES CORRESPONDANCES ET FREQUENCE DES REPONSES
DES FEMMES INTERROGÉES

Nombre
de réponses
des femmes

L'ambiance du foyer est plus agréable lorsque la femme ne travaille pas à l'extérieur

30 — tout à fait d'accord	990
31 — plutôt d'accord	353
32 — pas très d'accord	276
33 — pas du tout d'accord	128
non-réponses	(10)

Par son travail la femme se sent jouer un rôle dans la société

34 — tout à fait d'accord	616
35 — plutôt d'accord	543
36 — pas très d'accord	400
37 — pas du tout d'accord	162
non-réponses	(33)

Lorsque la femme travaille le mari sent son rôle diminué

38 — tout à fait d'accord	250
39 — plutôt d'accord	333
40 — pas très d'accord	403
41 — pas du tout d'accord	754
non-réponses	(17)

Le travail fournit l'occasion de développer le sens des responsabilités, de l'efficacité... les facultés en général...

42 — tout à fait d'accord	896
43 — plutôt d'accord	509
44 — pas très d'accord	201
45 — pas du tout d'accord	131
non-réponses	(20)

Pensez-vous que les risques de divorce soient plus grands dans un ménage lorsque la femme travaille

46 — oui	714
47 — non	1 015
non-réponses	(28)

Certains estiment qu'il est plus facile aux mères qui ont travaillé de comprendre les problèmes des enfants lorsqu'ils grandissent ; êtes-vous de cet avis ?

48 — oui	1 045
49 — non	537
50 — n'a pas d'opinion sur ce sujet	170
non-réponses	(5)

De ces deux solutions, laquelle choisiriez-vous en admettant que la rémunération soit la même dans les deux cas ?

51 — un travail que vous pourriez faire chez vous	994
52 — un travail à faire au dehors	748
non-réponses	(15)

Que pensez-vous de l'opinion suivante : « C'est important pour une femme de disposer de ressources à elle »

53 — tout à fait d'accord	774
54 — plutôt d'accord	502
55 — pas très d'accord	296
56 — pas du tout d'accord	170
non-réponses	(15)

Pensez-vous que le désir de se procurer confort et équipement, d'améliorer leur intérieur, incite les femmes à travailler ?

57 — cela joue un rôle important	1 197
58 — cela joue dans certains cas	516
59 — cela joue rarement	27
60 — cela ne joue jamais	11
non-réponses	(6)

CHAPITRE V

**Attitudes à l'égard des actions
en faveur des familles**

Les attitudes présentées dans ce chapitre sont celles à propos desquelles se dégagent les plus grandes oppositions entre les personnes interrogées. On a choisi ce critère systématique pour un premier compte rendu ; les analyses détaillées, par domaines d'actions, font partie des recherches en cours.

Ce n'est pas le problème de la sélectivité des prestations qui entraîne les plus grandes variations des attitudes mais celui de l'arbitrage entre deux formes d'actions en faveur des familles : l'attribution d'allocations en espèces non affectées d'une part, et la création de services ou équipements ou leur facilité d'accès (prestations en nature) d'autre part. Les suffrages en faveur des allocations en espèces sont largement majoritaires et de plus en plus nombreux lorsqu'on descend dans l'échelle des revenus. La place prépondérante donnée aux allocations familiales, en particulier par les mères de famille ayant des revenus modestes, laisse à l'arrière-plan, toute autre préoccupation. A tous les niveaux de revenus, l'attitude en faveur des actions en espèces est associée à une position de repli à l'égard de la collectivité organisée. Tout en restant généralement minoritaire, l'option en faveur des prestations en nature est plus fréquente chez les jeunes couples et dans les familles où la mère travaille. L'option se fait alors en faveur du logement dans les catégories de revenu faible, en faveur des équipements de garde pour les enfants en bas âge dans les catégories aisées.

Les suffrages en faveur de la sélectivité apparaissent largement majoritaires. Cependant, la formule du plafonnement rencontre peu d'adeptes ; l'attitude la plus fréquente est en faveur d'un calcul en fonction inverse des salaires. L'opposition n'est un peu plus marquée que dans certaines familles de cadres supérieurs, surtout de cadres parisiens. Dans les autres catégories les suffrages en faveur de la sélectivité n'augmentent guère lorsque les ressources diminuent. L'opposition à la sélectivité dans les catégories modestes s'explique rarement dans les questions « ouvertes ». Il faut noter qu'un défaut de perception des situations relatives et une crainte de changements défavorables, plus fréquents dans les catégories modestes, ont certainement entraîné une inhibition des réponses. Cependant certaines réponses « ouvertes » expriment la revendication d'une correction des inégalités économiques au niveau des salaires non à celui des prestations familiales.

Ce chapitre est consacré à l'analyse des attitudes à l'égard des actions en faveur des familles. Les questions posées portent d'une part, sur les fonctions à assumer, d'autre part, sur les populations bénéficiaires (1).

LES FONCTIONS A ASSUMER AUPRÈS DES FAMILLES.

Il s'agit là de cerner l'importance relative des problèmes de vie quotidienne et le rôle de la collectivité attendu pour chacun d'eux par les personnes interrogées.

Au-delà de choix concrets portant sur les fonctions à assumer (garde des enfants, logement, équipement, santé, vacances, activités de loisirs...) se pose le problème du choix des formes d'intervention de la collectivité à un niveau plus fondamental. Deux orientations peuvent être opposées : d'une part

(1) On se reportera à l'annexe générale concernant la présentation des questionnaires par thèmes, p. 417.

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

des actions de type incitatif visant à favoriser certaines fonctions ou activités par la création ou l'extension de services ou équipements particuliers, l'attribution de prestations affectées. D'autre part des actions visant à une meilleure répartition des ressources sans préjuger de l'affectation qui en est faite par les familles. L'hypothèse qu'il y ait un consensus sur ce genre de problème est illusoire.

LES POPULATIONS BÉNÉFICIAIRES.

C'est ici la question de la sélectivité qui est soulevée. Certaines prestations sont assorties depuis longtemps d'un critère de ressources : l'allocation de logement, certaines prestations extra-légales... Au moment de l'enquête, premier trimestre 1971, le plafonnement de l'allocation de salaire unique était en pourparlers... Les tendances récentes de la politique des prestations sur ce point sont rappelées à l'avant-propos. On étudiera dans ce chapitre les réactions des familles sur ce problème.

Ce chapitre porte exclusivement sur des questions d'attitudes. Les résultats sont illustrés par des taux de réponses à certaines questions ; les comparaisons entre groupes sociaux, qui utilisent des caractères socio-économiques courants et aisément repérables, reposent sur une présentation directement lisible de tableaux ou de graphiques.

Cependant le choix des questions présentées n'est pas arbitraire, ni celui des critères de comparaison entre groupes sociaux. La présentation qui précède est la traduction en langage clair des résultats d'une analyse automatique de l'information statistique touchant aux opinions sur la politique familiale. Chacune des attitudes dégagées par l'analyse correspond à un facteur, au sens de l'analyse des correspondances ; c'est en quelque sorte la partie commune, le sens commun, à un sous-ensemble de questions. Les attitudes sont présentées en fonction de leur degré de cohérence interne et de l'étendue de leurs variations systématiques entre les personnes interrogées (donc entre les groupes sociaux) ; en d'autres termes, elles sont présentées dans l'ordre décroissant du pourcentage de la variance expliquée par chacune d'elles (ordre des facteurs) : l'opposition entre prestations en nature et allocations en espèces constitue le premier facteur et vient donc en tête ; le second facteur exprime les attitudes à l'égard de la sélectivité, le troisième les attitudes à l'égard du changement (1)...

(1) L'analyse porte sur 29 questions et concerne 1 567 couples. Chaque question comporte un nombre variable de réponses exclusives, au total 88 pour les 29 questions. Deux analyses ont été faites ; l'une, sur les réponses des hommes, l'autre, sur les réponses des femmes. Le tableau 71 en complément à ce chapitre donne la liste des questions et réponses analysées, avec leur numéro de variable et l'effectif des réponses obtenues pour les hommes et les femmes.

Les résultats techniques proprement dits sont reportés en complément à ce chapitre. Tout repose sur les 2 tableaux qui donnent pour chacune des 88 variables analysées : l'abscisse, les contributions relatives et absolues pour chacun des premiers facteurs, tableaux 72 a et 72 b.

1. ATTITUDES DEVANT LE CHOIX :
AUGMENTATION DES ALLOCATIONS EN ESPECES
OU RENFORCEMENT DES SERVICES
ET EQUIPEMENTS

De tous les problèmes évoqués, lors des entretiens sur les questions d'actions en faveur des familles, le problème du choix entre une augmentation des allocations en espèces ou une aide pour l'utilisation de services ou équipements est celui sur lequel les oppositions les plus radicales et les plus révélatrices se sont manifestées, tant en ce qui concerne les hommes que les femmes (1).

La question posée sous sa forme la plus générale sépare les personnes interrogées en groupes très inégaux :

Des deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable :

	Hommes	Femmes
1 — une augmentation des allocations en espèces	70 %	70 %
2 — une attribution de prestations en nature pour l'utilisation de certains services ou équipements (garde, vacances...)	30 %	30 %

Apparemment les allocations en espèces ont plus de succès. Mais une attitude ne peut être définie par les réponses à une seule question. La question ci-dessus en particulier n'a certainement pas le même sens pour tout le monde. La terminologie employée elle-même enlève de sa symétrie à l'alternative proposée : les « allocations en espèces » ont une signification concrète pour un grand nombre de personnes ; elles évoquent des actions bien connues de tous. Tandis que l'expression « prestations en nature », même si ces dernières sont précisées par des exemples, a moins de résonance et

— suite de la note (1) de la page précédente

Pour entrer plus facilement dans la lecture des facteurs, on a entouré les contributions les plus importantes. On repère ainsi aisément les variables qui constituent un facteur, donc la signification de ce facteur — à condition que ces variables expriment une attitude commune, mais c'est le cas. Des variables ayant une faible contribution ont quelquefois une position (abscisse) par rapport aux précédentes qui en précise le sens. Quelques exemples seront fournis, mais le lecteur aura tous les éléments pour compléter cette information et se faire une opinion par lui-même.

Cette présentation ne concerne que l'espace des variables (questions) analysées, non l'espace des observations (individus).

Le tableau 73 donne les coordonnées sur les quatre facteurs de quelques sous-ensembles d'individus, définis soit par leurs réponses à d'autres questions que celles utilisées pour l'analyse elle-même mais ayant avec ces dernières une corrélation forte, soit par des caractères socio-démographiques.

La classification par thème est tellement tranchée selon les facteurs, qu'il n'a pas paru nécessaire d'en donner la reproduction graphique comme on l'avait fait jusqu'à présent (graphiques 3 ou 22). Les éléments pour cette présentation sont contenus dans les tableaux 71 à 73.

(1) Ce thème constitue le premier facteur de l'analyse. Cf. les contributions des questions correspondantes en complément, tableaux 72 a et 72 b.

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

peut être entendue de façon très différente par les personnes interrogées. Les prestations relevant de l'action sociale forment un ensemble plus hétérogène et — ne serait-ce que par les différences actuelles de masses budgétaires — de moins grande portée.

Il est cependant important de noter que le taux de non-réponses à cette question est l'un des plus faibles observés, 1 %.

1.1 CONTENU DONNÉ AUX DEUX TERMES : ALLOCATIONS EN ESPÈCES, PRESTATIONS EN NATURE

Les corrélations entre la question précédente et différentes questions portant sur des actions concrètes sont suffisamment importantes pour que des significations précises se dégagent.

La position de chaque personne à l'égard de l'arbitrage « espèces-nature » ressort comme synthèse d'attitudes exprimées à propos de questions diverses ne faisant pas intervenir explicitement cette alternative. Ce n'est pas la réponse à une question directe.

Les partisans des allocations en espèces pensent aux allocations principales actuelles : allocations familiales, salaire unique, allocation de logement. Les partisans des prestations en nature ne pensent pas systématiquement à des équipements collectifs ni sociaux mais plutôt à certaines fonctions ; ils pensent au logement, aux vacances mais aussi aux équipements pour enfants en bas âge. L'intérêt pour les actions en espèces manifeste avant tout le degré d'attachement aux allocations actuelles, les allocations familiales surtout.

1.1.1 Attitudes à l'égard des allocations actuelles

Les personnes qui optent pour les services et équipements collectifs se caractérisent plus encore par leur *indifférence aux allocations familiales*. Cette attitude extrême est relativement rare. La question était la suivante :

S'il y avait une augmentation des fonds destinés aux familles, à quoi devrait-elle être consacrée, parmi les quatre possibilités suivantes :

- à une augmentation des allocations familiales,
- à la création d'équipements pour enfants en bas âge,
- à la création d'équipements de vacances et de loisirs,
- à des prêts aux familles pour le logement, l'équipement ménager.

Pour le plus grand nombre, 55 % des hommes et 56 % des femmes, priorité a été donnée aux allocations familiales. Ceux qui les renvoient à la quatrième et dernière place sont peu nombreux : 16 % des hommes et 14 % des femmes (encore que ces pourcentages ne soient pas négligeables) et

REPONSES SIMULTANÉES A DEUX QUESTIONS SUR L'AFFECTATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

Types d'actions proposés pour un classement selon l'importance accordée	Personnes souhaitant une augmentation des allocations en espèces				Personnes souhaitant une augmentation des prestations en nature				Ensemble des personnes interrogées			
	Ordre de classement attribué :				Ordre de classement attribué				Ordre de classement attribué			
	1er	2ème	3ème	4ème	1er	2ème	3ème	4ème	1er	2ème	3ème	4ème
<u>Réponses des hommes</u>												
Allocations familiales	(69)	15	9	7	24	16	23	(37)	55	15	14	16
Les équipements pour enfants en bas âge	9	23	47	21	27	33	28	12	14	26	41	19
Les équipements de vacances et de loisirs	2	13	27	58	8	29	30	33	4	18	28	50
Les prêts pour le logement, l'équipement ménager	22	48	17	13	(42)	22	19	17	28	40	17	15
<u>Réponses des femmes</u>												
Allocations familiales	(67)	17	10	6	28	18	22	(32)	56	17	13	14
Les équipements pour enfants en bas âge	9	20	43	28	30	30	25	15	15	23	38	24
Les équipements de vacances et de loisirs	4	16	28	52	11	23	30	36	7	18	28	47
Les prêts pour le logement, l'équipement ménager	19	48	19	14	(30)	29	24	17	23	42	20	15

TABLEAU 57

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

surtout ce sont — pour les deux tiers — les partisans des prestations en nature. La cohérence des deux attitudes exprimées l'une sur le plan général, l'autre à propos de prestations concrètes est claire sur le tableau 57 (1).

Les différences consistent surtout en une substitution entre les allocations familiales et les prêts de logement pour la première place ; les allocations familiales sont classées en tête par la grande majorité des tenants des actions en espèces, 69 et 67 % respectivement pour les hommes et les femmes. Au contraire, chez les partisans des actions concernant les services et équipements, la première place est plus fréquemment attribuée aux prêts de logement (42 % et 30 % respectivement) ; pour un bon nombre de ces derniers (37 % et 32 %), les allocations familiales sont renvoyées en dernière position ; les équipements pour enfants en bas âge passent avant les allocations familiales.

On notera une légère différence entre les hommes et les femmes : les premiers attachent de l'importance au logement, les femmes aux équipements de vacances.

Les attitudes à l'égard des allocations de salaire unique et de logement renforcent la position des tenants des actions en espèces. Parmi ces derniers, le pourcentage des personnes qui « augmenteraient » l'allocation de

TABLEAU 58
POURCENTAGE DES PERSONNES QUI AUGMENTERAIENT
LE SALAIRE UNIQUE OU L'ALLOCATION DE LOGEMENT

Personnes qui « augmenteraient » :		Personnes optant pour les allocations en espèces		Personnes optant pour les prestations en nature	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
L'allocation de salaire unique	}	Familles percevant actuellement le S.U.		43	50
	}	Familles ne percevant pas le S.U.		41	45
L'allocation de logement	}	Familles percevant actuellement l'A.L.		55	45
	}	Familles ne percevant pas d'A.L.		46	40

Les chiffres entre parenthèses soulignent les différences de taux de réponses entre les partisans des allocations en espèces et des prestations en nature. Ils accompagnent le taux le plus fort.

(1) Soulignons que les deux questions analysées étaient posées au cours d'entretiens différents, en général à une semaine d'intervalle, en ce qui concerne les femmes.

salairé unique est beaucoup plus élevé qu'il ne l'est parmi les partisans des prestations en nature. Les différences sont très grandes entre les deux options. On constate avec étonnement que l'attitude à l'égard de cette alternative, malgré son caractère très général, l'emporte sur la situation concrète de l'enquêté dans les différences observables au tableau 58 ; les suffrages en faveur d'une augmentation du salairé unique sont presque aussi fréquents chez les non-bénéficiaires de cette allocation (61 % et 64 %) que chez les bénéficiaires (69 % et 71 %). Dans les deux cas, l'attitude par rapport à l'arbitrage « espèces-nature » est plus discriminante.

On verra plus loin que les femmes qui travaillent optent plus fréquemment que les autres pour les prestations en nature. Les mêmes questions à propos de l'allocation de logement conduisent à des résultats voisins : il y a beaucoup plus de suffrages en faveur de l'allocation de logement du côté des « options pour les actions en espèces ». La situation réelle (perception ou non de l'allocation de logement), joue ici davantage que pour le salairé unique : — les bénéficiaires de l'allocation logement « augmenteraient » cette allocation plus fréquemment que les non-bénéficiaires — mais la différence entre ces deux groupes n'est pas plus importante que la différence observée entre partisans des allocations en espèces et partisans des prestations en nature.

1.1.2 Attitudes à l'égard de certaines fonctions

Les partisans des actions en nature visent-ils des domaines d'intervention particuliers ou leur attitude se définit-elle uniquement par un moindre attachement aux allocations en espèces ?

Le tableau 59 permet de comparer les attitudes à l'égard des principales formes actuelles d'aide aux familles (1).

Le sens de variation est le même pour les hommes et pour les femmes : les partisans des allocations en espèces sont beaucoup plus nombreux que les autres à souhaiter une augmentation des trois allocations principales : allocations familiales (la différence est maximum pour celles-ci), allocation

(1) Les résultats des tableaux 58 et 59 concernent un ensemble de rubriques proposées aux personnes enquêtées sous la forme suivante : « Les Caisses d'Allocations Familiales aident les familles de différentes façons. On énumère ci-dessous les principales formes d'aide. S'il fallait en diminuer certaines au profit d'autres, lesquelles augmenteriez-vous, lesquelles diminueriez-vous ? ». Trois réponses étaient possibles : augmenterait, diminuerait, laisserait inchangé.

La question impliquait de maintenir l'équilibre budgétaire : une « augmentation » aurait dû être compensée par une « diminution ». Mais naturellement les réponses vont toujours plus souvent dans le sens de l'augmentation que de la diminution. Les tableaux 58 et 59 rendent compte seulement des suffrages de la réponse « augmenterait ».

Les partisans des actions en espèces choisissent radicalement la réponse extrême « vous augmenteriez » pour les trois allocations principales (familiales, salairé unique, logement). Ce sont les partisans des prestations en nature qui hésitent dans ces trois cas entre « une diminution » ou « ne rien changer ». Mais inversement ces derniers choisissent exclusivement d'« augmenter » les actions concernant les vacances ou les prêts d'accession à la propriété. Ce sont les autres qui hésitent entre les « diminuer » ou les « laisser inchangées ». Autrement dit, la réponse « laisserait inchangé » est plus proche de la « diminution » que de l'« augmentation ». C'est évident aux tableaux 72 a et 72 b.

de salaire unique et allocation de logement ; les différences concernant les prêts d'équipement ménager sont négligeables.

Les partisans des prestations en nature se distinguent surtout par l'importance qu'ils attachent aux équipements de garde pour enfants — on verra plus loin qu'ils ont cependant moins d'enfants que les autres — et aux équipements de vacances, enfin aux prêts d'accession.

Ainsi l'attitude des partisans des allocations en espèces ne se réduit pas à la seule option pour l'aide financière directe ; la faveur ne va pas à n'importe quel type d'allocations en espèces ; en particulier ils ne montrent guère d'intérêt pour les actions concernant les vacances et les loisirs qu'il s'agisse d'allocations proprement dites ou d'investissements en équipements. De même dans le domaine du logement ; ils seraient relativement favorables aux prêts d'équipement ménager (1). Autrement dit, les préférences des partisans des espèces vont aux domaines de consommation dont le taux de croissance est relativement faible ou même ceux pour lesquels on

TABLEAU 59
POURCENTAGE DES PERSONNES QUI « AUGMENTERAIENT »...

Types d'action énumérés	Personnes optant pour les allocations en espèces		Personnes optant pour les prestations en nature	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A Les allocations familiales	75 (+ 30)	73 (+ 28)	45	45
B La construction de maisons de vacances	26	31	45 (+ 19)	45 (+ 14)
C L'allocation de salaire unique	67 (+ 24)	69 (+ 20)	43	49
D Les prêts aux familles pour l'achat de logement	67	64	71 (+ 4)	67 (+ 3)
E Les allocations spéciales de vacances	20	27	28 (+ 8)	36 (+ 9)
F L'allocation de logement	63 (+ 13)	57 (+ 15)	50	42
G Les prêts aux familles pour l'achat d'équipement ménager	25 (+ 1)	23 (+ 2)	24	21
H Les allocations spéciales pour crèches, garderies	29	35	57 (+ 28)	56 (+ 21)

Les chiffres entre parenthèses soulignent les différences de taux de réponses entre les partisans des allocations en espèces et des prestations en nature. Ils accompagnent le taux le plus fort.

(1) Du moins un peu plus favorables que ne le sont les partisans des prestations en nature car cette forme d'aide recueille en fait peu de suffrages — probablement parce que le taux de possession d'équipement des principaux biens (machine à laver, réfrigérateur) est élevé (cf. annexe statistique, série 9).

observe une saturation. A l'inverse, les partisans des prestations en nature s'intéressent à des domaines dont le taux de croissance par rapport à celui du revenu est très élevé : vacances - loisirs - accession à la propriété... Mais ils s'intéressent aussi aux problèmes de garde.

1.2 VARIATIONS DES ATTITUDES SELON LE STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL

C'est dans les catégories de ressources modestes qu'on attache le plus grand prix aux allocations en espèces non affectées. A l'opposé, c'est chez les cadres et dans les familles aisées qu'on opte le plus fréquemment pour les prestations en nature. Le graphique 27 donne, en fonction du statut socio-culturel, l'évolution des réponses à la question posée d'un point de vue général. Chez les femmes seulement, la diminution des partisans des allocations en espèces est régulière lorsque le statut augmente. Mais les attitudes se précisent lorsqu'il s'agit d'allocations concrètes. Les attitudes sont surtout significatives d'un degré d'attachement aux allocations actuelles, même plus précisément aux allocations familiales, que d'un plus ou moins grand intérêt pour tel ou tel domaine d'action, logement ou vacances. Les plus grandes différences liées au statut professionnel concernent les trois allocations principales et les équipements pour enfants en bas âge. Les ouvriers marquent nettement leur attachement aux premières, les cadres leur intérêt pour les seconds.

En réalité, les variations selon le statut ne sont pas tout à fait les mêmes pour les hommes et les femmes : l'opposition en faveur des services et équipements croît très régulièrement en fonction du statut professionnel ou des ressources, chez les femmes ; les différences selon la profession sont moins régulières chez les hommes, plus uniformément partisans des prestations en espèces. Chez les femmes, les différentes actions se hiérarchisent de la façon suivante :

Femmes d'ouvriers	}	Allocations familiales
		Salaire unique
		Allocation de logement
Femmes de cadres	}	Prêt logement
		Allocations vacances
		Garde des enfants
		Construction de maisons de vacances

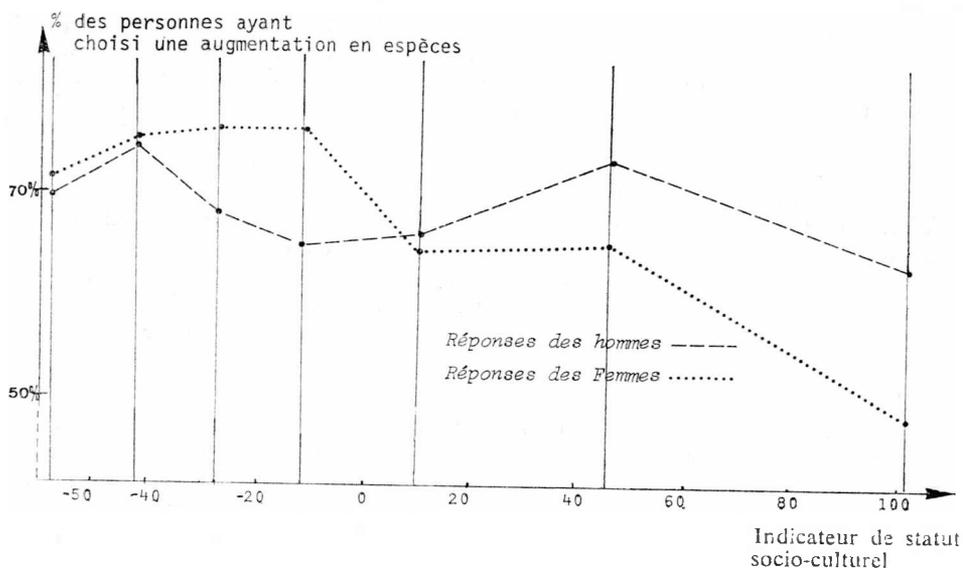
Chez les hommes les attitudes varient de la même façon du point de vue du contenu, c'est-à-dire vont de la prépondérance donnée aux allocations familiales aux préférences pour la construction de maisons de vacances ou les équipements de garde : mais cette variation ne suit pas aussi régulièrement celle du statut professionnel et se réduit à une opposition entre les ouvriers et les employés-techniciens-cadres.

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

GRAPHIQUE 27

ARBITRAGE ENTRE ALLOCATIONS EN ESPECES OU PRESTATIONS EN NATURE SELON LE STATUT SOCIO-CULTUREL

- Des deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable
- 1°) une augmentation des allocations en espèces
 - 2°) une attribution des prestations en nature pour l'utilisation de certains services ou équipements.



Dans les familles non allocataires (couples récemment mariés ou attendant leur premier enfant ou couples ayant un enfant et ne percevant pas le salaire unique) les différences entre catégories professionnelles vont dans le même sens que ce qui vient d'être constaté pour les familles allocataires : option pour les allocations en espèces beaucoup plus fréquentes chez les jeunes foyers ouvriers. Par contre, l'importance des allocations familiales est vue différemment. Seules les jeunes femmes des milieux ouvriers leur accordent une large priorité (pas autant cependant que les mères de famille).

A PROPOS DU LOGEMENT ET DES VACANCES

L'intérêt pour chacun de ces deux domaines ne s'oppose pas radicalement à l'option pour les allocations en espèces : les catégories les plus modestes s'intéressent davantage au logement, les catégories aisées aux vacances avec des différences d'attitudes selon les modes d'action.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

En ce qui concerne le logement, les opinions diffèrent selon les types d'action : l'allocation de logement qui va de pair avec les autres allocations en espèces intéresse plus nettement les ouvriers que les cadres — les hommes surtout ; les prêts d'accèsion intéressent davantage la classe moyenne.

Chez les femmes, les actions en faveur des vacances reçoivent les suffrages des catégories aisées, tandis que chez les hommes, les attitudes diffèrent selon les modes d'action : les investissements en équipements intéresseraient plutôt les cadres, tandis que les ouvriers sont nettement plus attirés par les allocations spéciales de vacances ; l'aspect allocations en espèces domine.

A PROPOS DES ALLOCATIONS FAMILIALES

C'est au niveau des choix extrêmes que les différences socio-économiques sont le plus sensibles ; par exemple, les personnes qui, à la fois, optent pour les prestations en nature, et classent en quatrième et dernière place les allocations familiales, sont de moins en moins nombreuses lorsqu'on descend dans l'échelle sociale :

	Hommes	Femmes
Cadres supérieurs	19 %	18 %
Cadres moyens	13 %	12 %
Employés	12 %	9 %
O.P. - O.Q.	9 %	6 %
O.S. - Manœuvres	10 %	6 %

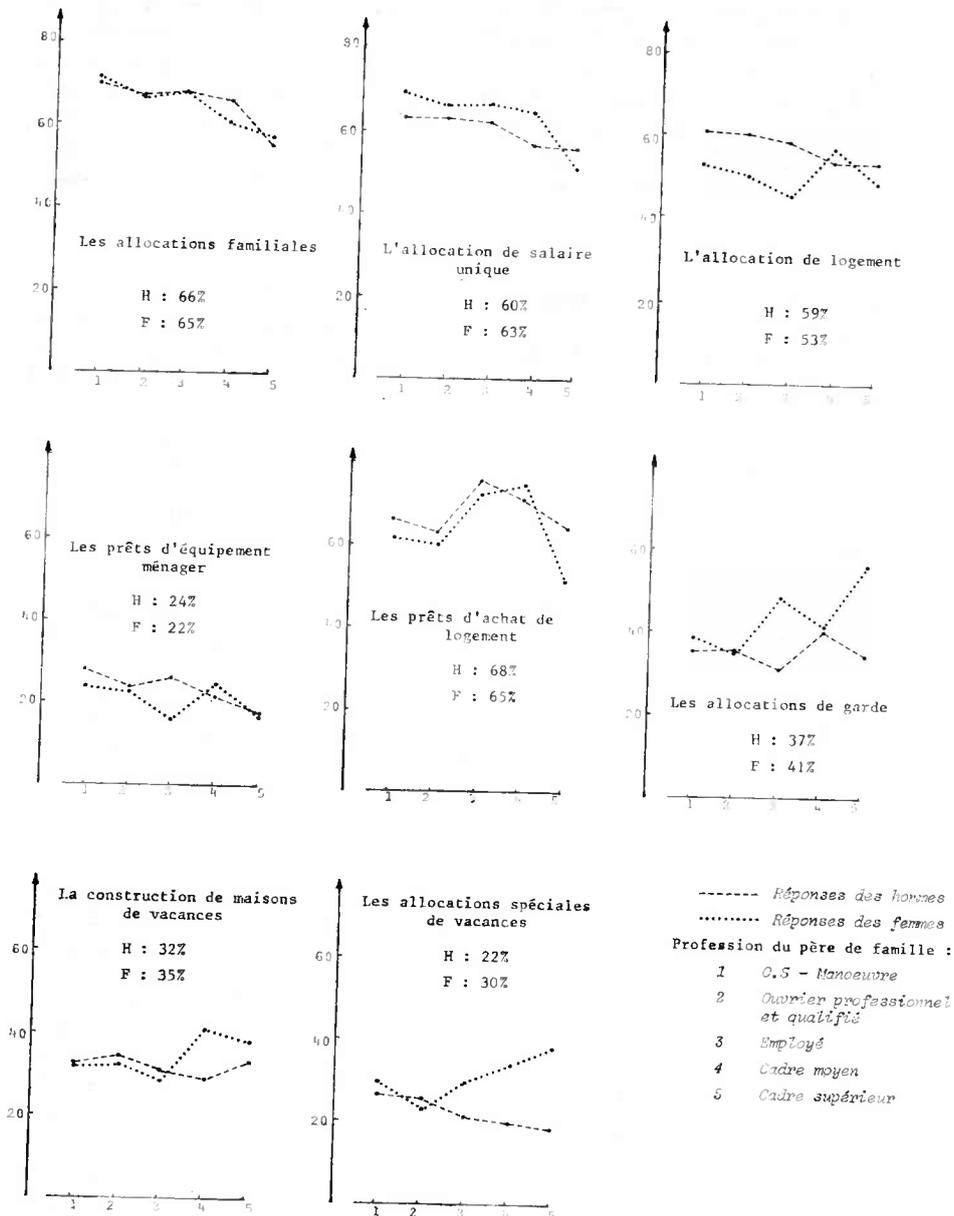
Les différences entre catégories professionnelles (graphique 28) ou entre niveaux de ressources (graphique 29) sont particulièrement marquées lorsque les questions portent sur les trois allocations principales. La fréquence des souhaits d'augmentation de ces trois prestations varie en fonction inverse du statut au graphique 28 : la priorité attribuée aux allocations familiales est de moins en moins fréquente lorsque le statut socio-culturel augmente (graphique 29).

A PROPOS DE LA GARDE DES ENFANTS EN BAS AGE

Les actions concernant la garde des enfants en bas âge intéressent davantage les catégories plus aisées, surtout les femmes, qu'il s'agisse d'allocations spéciales (graphique 28) ou de la création d'équipements (graphique 29). Cette observation demeure lorsqu'on ne considère que les familles ayant actuellement un enfant de moins de 3 ans. *La demande de solutions de garde n'émane pas des catégories modestes* mais est plus souvent revendiquée aux statuts supérieurs ; du moins tant que ces actions sont mises en balance avec des prestations en espèces non affectées. Il est vrai que la clientèle des crèches ou gardiennes vient des classes moyennes et que les cadres adoptent une autre formule, également payante, la personne qui vient à la maison. On pourrait assister en ce qui concerne les équipements de garde à un phénomène analogue à ce qui s'est produit pour les colonies de vacances. Ces dernières ont encore une clientèle de ressources un peu

GRAPHIQUE 28

POURCENTAGE DES PERSONNES QUI « AUGMENTERAIENT » LE BUDGET RESERVE A CERTAINES ACTIONS DES C.A.F., SELON LA PROFESSION DU PERE DE FAMILLE



au-dessus de la moyenne (1) pour laquelle elles sont une *solution d'appoint*, permettant aux enfants des vacances supplémentaires en dehors de celles passées en famille.

L'institutionnalisation de la garde tend à faire rentrer dans l'économie de marché tout un secteur qui actuellement lui échappe pour une fraction importante de la population, les catégories les moins aisées. En conséquence, elle accentue une certaine forme de *dépendance à la fois économique* : coûts monétaires et non plus échange entre proches, voisins... et *culturelle* : réglementation et uniformisation des conduites en matière de puériculture (maternage et élevage) à partir des normes qui ne sont pas celles des classes populaires (2).

La revendication des actions en espèces non affectées peut être une revendication inconsciente d'autonomie ; son application au domaine de la fécondité, privatif par excellence, mérite réflexion. On a vu que non seulement la fécondité réelle mais également la fécondité idéale est élevée dans les catégories les plus défavorisées ; les freins à la natalité, invoqués dans ces groupes sociaux, ne sont pas des problèmes de logement ou d'équipement ; ils concernent très précisément les ressources (cf. Chapitre III, § 6).

Voici un autre exemple du moindre enthousiasme des ouvriers pour les investissements en matière de garde, à propos précisément des effets prévisibles sur la natalité. La question était la suivante : « Si l'on diminuait les allocations familiales, mais qu'on facilite par des prestations en nature (bons...) l'utilisation des services et équipements pour enfants (crèches, garderies, activités du mercredi, garderies aérées, équipement de vacances...) pensez-vous que cela entraînerait un changement du nombre des naissances ? » Voici le pourcentage des réponses : « Cela entraînerait une diminution ».

Dans votre milieu à vous (3)

	Hommes	Femmes
<i>Cadres supérieurs</i>	3 %	1 %
<i>Cadres moyens</i>	3 %	4 %
<i>Employés</i>	5 %	6 %
<i>O.P. - O.Q.</i>	8 %	11 %
<i>O.S. - Manœuvres</i>	11 %	12 %
<i>Ensemble</i>	6 %	7 %

(1) Cf. chapitre VI.

(2) A ce propos voir l'analyse approfondie de L. BOLTANSKI sur la transmission des règles de puériculture : prime éducation et morale de classe, Paris, La Haye, Mouton, 1969.

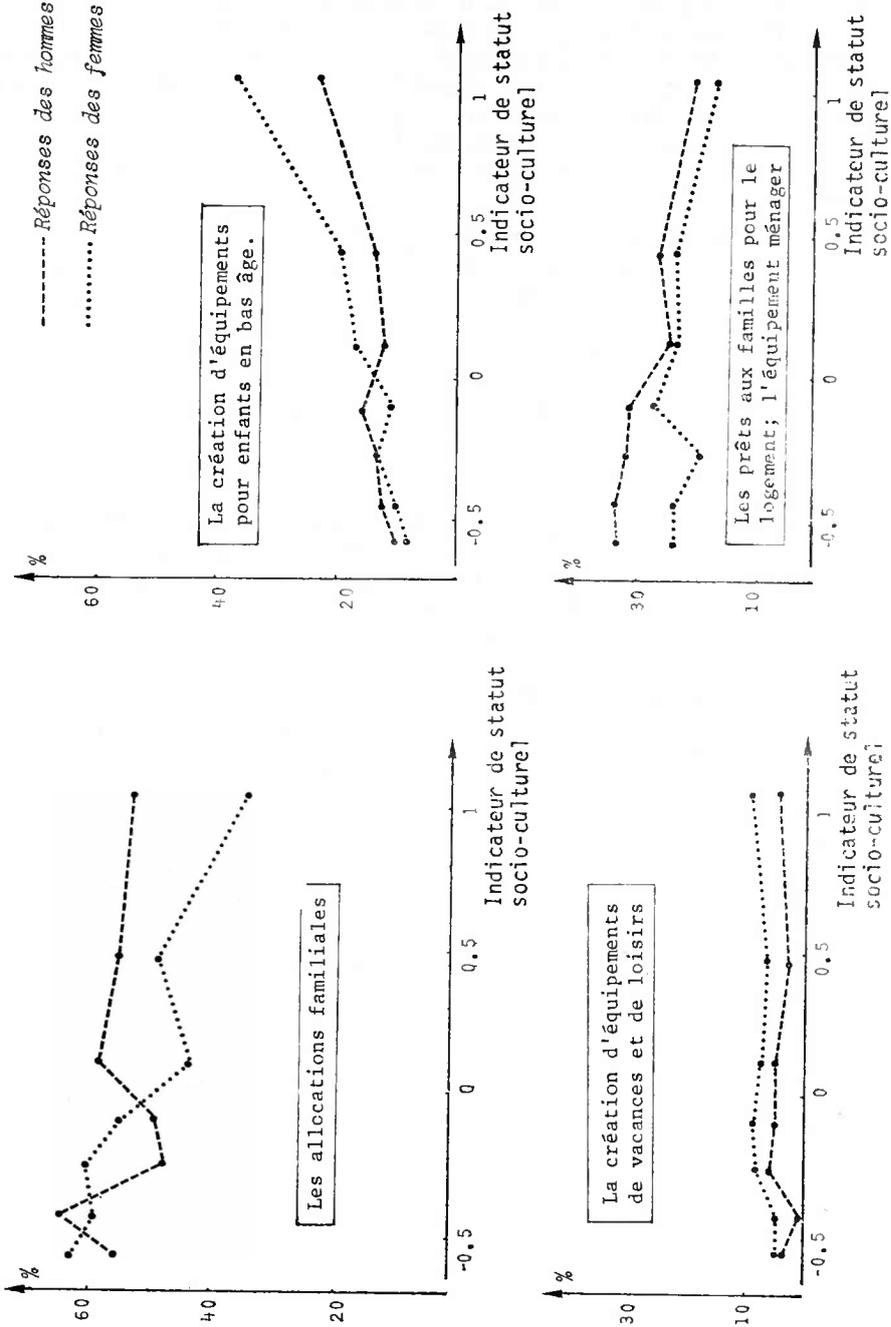
(3) On obtient les taux suivants lorsque la question se rapporte à d'autres milieux :

	Chez les familles moins aisées que la vôtre		Chez les familles plus aisées que la vôtre	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres supérieurs	26	24	0	3
Cadres moyens	24	31	1	2
Employés	29	27	5	3
O.P. - O. Q.	27	31	2	5
O.S. - Manœuvres	24	32	9	7
Ensemble	26	29	4	4

GRAPHIQUE 29

CHOIX ENTRE QUATRE FORMES D'ACTION
SELON LE STATUT SOCIO-CULTUREL

« S'il y avait une augmentation des fonds destinés aux familles,
à quoi devrait-elle être consacrée selon vous,
parmi les quatre possibilités suivantes... »
Pourcentage des personnes qui classent en priorité :



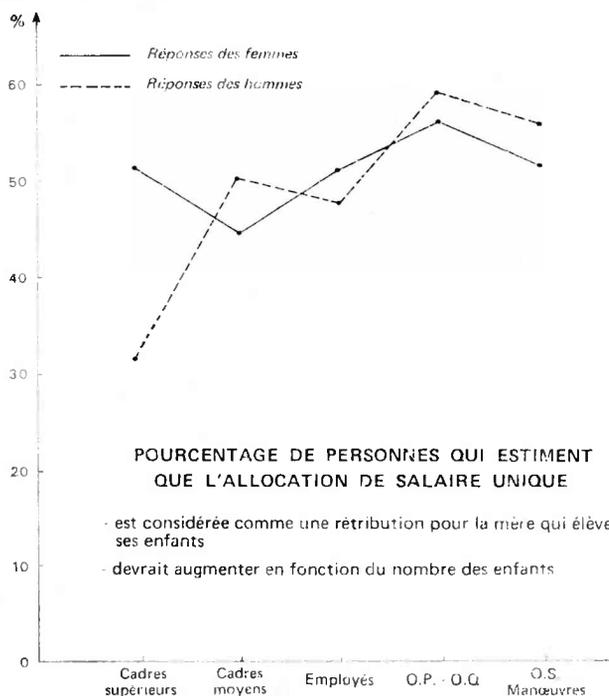
BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Cette réponse est peu fréquente, surtout lorsqu'il s'agit des conséquences dans le milieu même de l'enquêté (note 1 page précédente) : la plupart des gens n'admettent pas que la natalité puisse obéir à des impératifs économiques ou sociaux (au niveau du couple), que la rationalité puisse entrer en ligne de compte dans la procréation. Mais les variations des pourcentages entre catégories sociales sont éloquentes, précisément pour les réponses se rapportant au milieu de l'enquêté : les ouvriers prévoient une diminution des naissances beaucoup plus souvent que les cadres ou les employés.

De même, on a vu (chapitre IV, § 3), que l'opposition au travail féminin est de plus en plus marquée lorsqu'on descend dans l'échelle sociale. Mais en même temps, est plus marquée la revendication du rôle de la mère à l'égard des enfants et sa reconnaissance sociale. C'est sans doute à cette attitude que l'on peut rattacher les résultats du graphique 30.

GRAPHIQUE 30
POURCENTAGE DES PERSONNES QUI ESTIMENT
QUE L'ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE

- est considérée comme une rétribution pour la mère qui élève ses enfants
- devrait augmenter en fonction du nombre des enfants



ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

L'attachement au salaire unique, sa perception comme une rétribution pour la mère qui élève ses enfants (et non comme une compensation de salaire pour la mère qui ne travaille pas) et, en conséquence, le souhait de voir cette allocation augmenter en fonction du nombre d'enfants sont des attitudes plus fréquentes chez les ouvriers. Invoquer ici un plus grand attachement à l'image traditionnelle de la famille ne semble pas une explication très féconde — d'autant que la cellule nucléaire et la mère au foyer ne sont pas, à proprement parler, des modèles traditionnels. La convergence des attitudes observées ici (à propos des actions en espèces, comme à propos des rôles intra-familiaux), semble exprimer une attitude de repli par rapport à la collectivité, tandis que la famille et les enfants tiennent une place prépondérante comme lieu privilégié, voire unique, de valorisation sociale.

1.3 ACTIONS EN ESPÈCES ET PRIVATIVITÉ

Sur tous les thèmes analysés, les différences d'attitude entre les classes sociales convergent. Toutes semblent aller dans le sens d'un désir croissant d'indépendance, au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie sociale. Il est essentiel de noter que les questions analysées ici ne concernent pas les problèmes de compensation des inégalités sociales ni ne comportent des comparaisons ou des références à des niveaux de revenus différents de celui de la famille enquêtée. Autrement dit, les inégalités se manifestent d'elles-mêmes par le degré d'attachement aux allocations en espèces. La préférence pour les espèces dans les statuts bas marque en même temps la revendication du libre choix de leur affectation. Ce désir d'autonomie dans les actes quotidiens de la vie familiale est peut-être fonction inverse des possibilités de projets et de maîtrise dans la sphère collective.

Les attitudes en faveur des actions en espèces, s'accompagnent très nettement d'un repli à l'égard de la collectivité organisée. Une question particulière en fournira un exemple :

Etes-vous d'accord avec la proposition suivante : « Dans la société actuelle, la famille reste le seul endroit où l'on est vraiment bien ensemble et détendu ».

Les réponses « oui » à cette question, sont étonnamment fréquentes : 89 % des hommes et 87 % des femmes ; elles sont de plus en plus fréquentes au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale — 94 % chez les ouvriers spécialisés et manœuvres.

Or, c'est parmi ces personnes, celles qui ont répondu oui, que l'on trouve le plus de partisans des actions en espèces, ceci à ressources égales, ou, comme le montre le graphique 31, dans chaque catégorie socio-professionnelle. Les différences sont particulièrement sensibles chez les hommes.

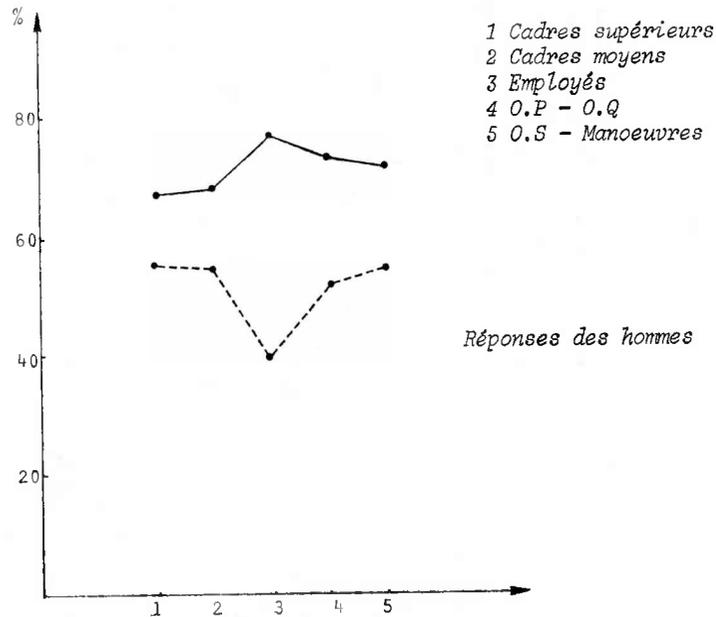
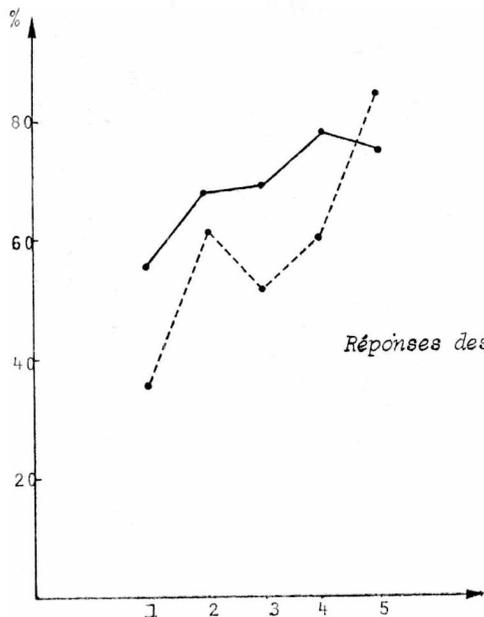
On observerait la même différence d'attitude entre les familles où l'un des conjoints fait partie d'une *association* ou d'un groupement, et celles où ni l'un ni l'autre n'a de participation sociale de type organisé. Les partisans des

**POURCENTAGE DES PERSONNES
OPTANT POUR LES ALLOCATIONS EN ESPECES
SELON LA REPOSE A LA QUESTION :**

*« Etes-vous d'accord sur la proposition suivante : dans la société actuelle la
famille est le seul endroit où l'on est bien ensemble et détendu »*

Réponses : oui —

Réponses : non - - - - -



- 1 Cadres supérieurs
- 2 Cadres moyens
- 3 Employés
- 4 O.P - O.Q
- 5 O.S - Manoeuvres

GRAPHIQUE 31

prestations en nature se trouvent en plus grand nombre là où le taux de participation est le plus fort — ceci dans chaque catégorie professionnelle (1).

La fréquentation des services de l'action sociale ou de services connexes (action en faveur des vacances, travailleurs sociaux, centres sociaux...), ne conduit pas à une attitude plus favorable aux prestations en nature, au contraire. En règle générale, les partisans des actions en espèces sont en plus grand nombre parmi les personnes ayant eu l'occasion d'utiliser des services connexes de l'action sociale ; tandis que les personnes fréquentant des équipements sportifs ou pratiquant des activités culturelles, de loisirs hors du cadre d'un centre social, optent plus souvent pour les prestations en nature. Ces observations valent dans chaque catégorie socio-professionnelle, encore que les différences de comportement liées au niveau de vie ne soient pas complètement éliminées d'autant (2). Mais plutôt que de disséquer les attitudes ou les pratiques selon différents systèmes d'influence : statut social, pouvoir d'achat, pouvoir de participation culturelle... et d'y chercher une hiérarchie, il est plus réaliste de souligner le caractère cumulatif de ces différentes composantes. L'option en faveur des actions en espèces ne doit pas s'interpréter comme la conséquence d'inégalités d'ordre strictement économique, qu'une redistribution des ressources parviendrait à résorber. Le fait que cette attitude s'accompagne à tous les niveaux de positions de repli, de non-participation est aussi important. Doit-on y lire une demande de reconnaissance personnelle refoulée dans l'univers concret, restreint, de la vie quotidienne, faute de pouvoir se satisfaire ailleurs ? Le problème posé serait celui de la redistribution des rôles et non plus seulement de la redistribution des ressources.

L'importance donnée aux allocations en espèces dans les catégories ayant les plus faibles ressources, pourrait être considérée comme allant de soi, étant donné la part que représentent les allocations familiales pour ces familles — le peu d'intérêt pour les équipements et services collectifs n'en étant que le corollaire. L'analyse de la fréquentation (chapitre VI), conduit cependant à une interprétation différente de ces attitudes. Actuellement, les seuls services utilisés par les catégories les plus pauvres, sont ceux relevant d'actions menées intentionnellement en faveur des populations les plus défavorisées et pratiquement fermées aux autres catégories. De ce fait, ils ont une connotation d'assistance ou de tutelle renforcée par leur histoire et surtout son évolution récente : substitution de personnels très spécialisés, d'organismes sociaux aux « forces traditionnelles... (jadis) plus proches des

(1) Car on sait, chapitre II, que le taux de participation lui-même augmente avec le statut social, les différences pourraient être dues au niveau de statut non au taux de participation. L'analyse des différences par catégorie professionnelle atténue les effets de statut, sans toutefois les éliminer. Mais il est clair que le taux de participation entraîne des différences supérieures à celles imputables à la situation professionnelle ou au niveau de vie sur l'attitude analysée dans ce paragraphe.

(2) L'analyse détaillée des mécanismes d'accès aux services et équipements mentionnés ici, fait l'objet du chapitre VI.

collectivités de base » (1). La diffusion de la fréquentation des autres types de services et équipements se fait par les classes aisées (chapitre VI) et s'impose structurellement ensuite à toutes les autres. Même si l'implantation de services et équipements n'est pas ressentie comme un processus de sélection culturelle, du moins les inégalités d'accès sont certainement perçues.

1.4 AUTRES VARIATIONS DES ATTITUDES PAR RAPPORT A L'ARBITRAGE « ESPÈCES-NATURE »

L'option pour les prestations en nature est beaucoup plus fréquente dans les familles où la mère travaille. On a vu que cette attitude allait avec un plus grand intérêt pour les équipements pour enfants, toutefois le travail féminin semble plus déterminant que l'âge du dernier né. Les femmes qui travaillent et optent pour les équipements, pensent certainement davantage à des équipements culturels qu'à des équipements relevant plus précisément de l'action sociale, attitude en conformité avec les fréquentations effectives (annexe statistique, p. 311).

Le graphique 32 ne donne les résultats que pour la femme, mais on observe les mêmes différences pour les hommes : ceux dont la femme travaille, optent plus fréquemment que les autres en faveur des équipements. Ceux dont la femme est au foyer, marquent une préférence très nette pour les actions en espèces. Cette différence d'attitudes se retrouve dans toutes les catégories professionnelles ou comme le montre le graphique 32, à tous les niveaux de statut socio-culturel (2) Le travail féminin induit certainement un taux de participation plus important.

Enfin, on trouve un peu plus de partisans des allocations en espèces dans les familles nombreuses. C'est là que la part des allocations familiales dans le budget est la plus importante et l'on pouvait s'attendre à des différences plus grandes, selon le nombre d'enfants, que celles que met en évidence le graphique 33. Il semble que les différences d'attitudes entre les niveaux de vie (3) l'emportent sur les différences entre types de familles.

Si les différences entre catégories socio-professionnelles se reproduisent chez les jeunes (couples récemment mariés...), dans l'ensemble, ceux-ci ont une attitude nettement plus favorable aux prestations en nature que les familles allocataires. Chez les célibataires en particulier, ce choix l'emporte.

(1) Voir à ce sujet R. DURAND : Réflexion sur les quartiers nouveaux et leur équipement, synthèse de recherches menées par le Centre d'Etudes des Equipements Résidentiels, Recherche Sociale, FORS, n° 46 avril-juin 1973.

(2) Le graphique 32 illustre également l'observation faite au paragraphe précédent concernant la participation à des associations. La ligne en pointillé est en général au-dessus des autres. Elle le serait encore davantage, si on avait considéré les familles où seule la mère fait partie d'une association (mais ces familles sont peu nombreuses).

(3) On a pris comme indicateur de niveau de vie, les ressources par unité de consommation (cf. échelle p. 314).

GRAPHIQUE 32
 POURCENTAGE DES FEMMES CHOISSANT
 LES PRESTATIONS EN NATURE

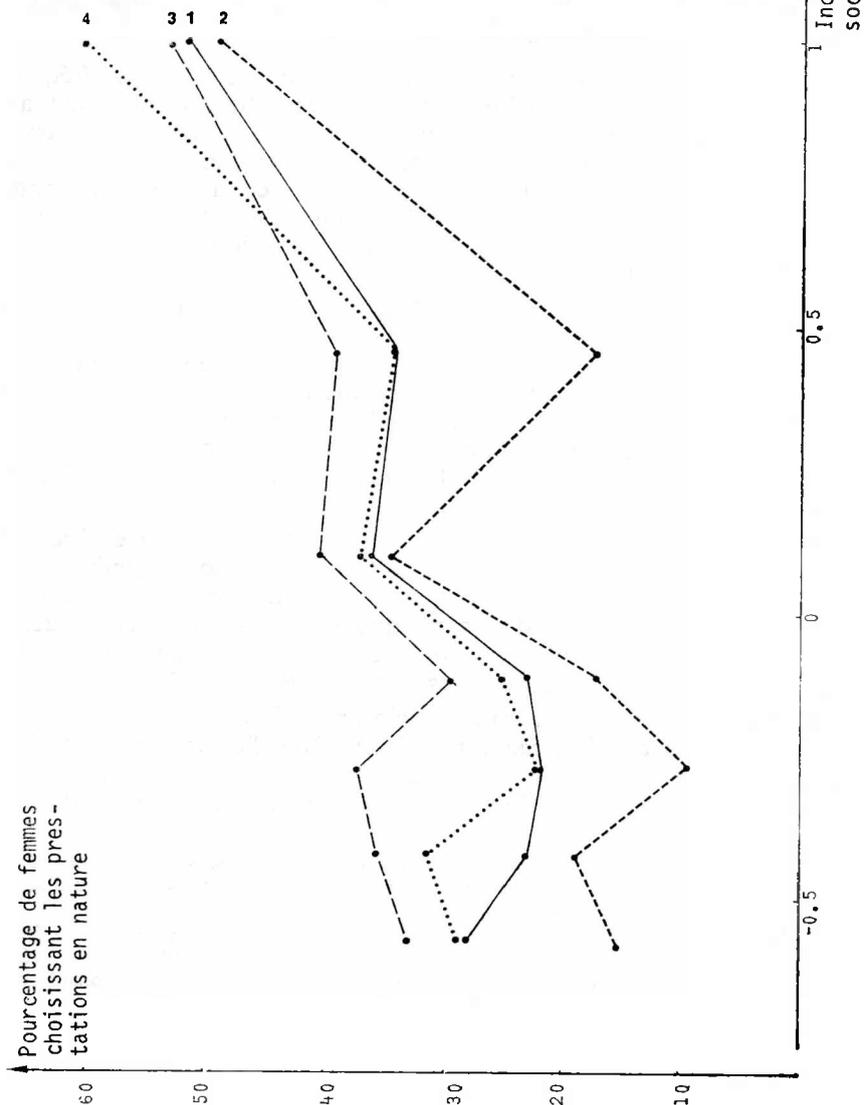
Réponse des femmes

Ensemble des femmes (1)

La mère est au foyer (2)

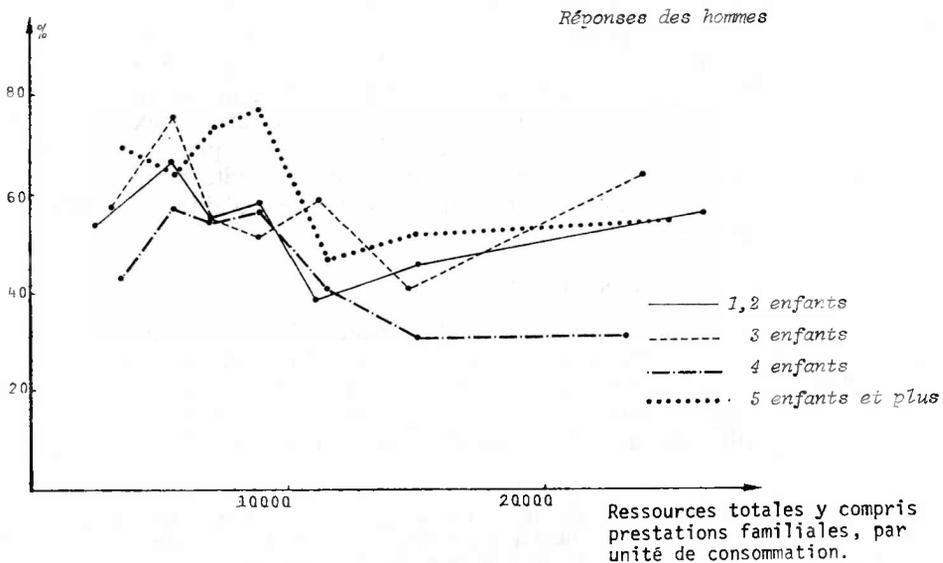
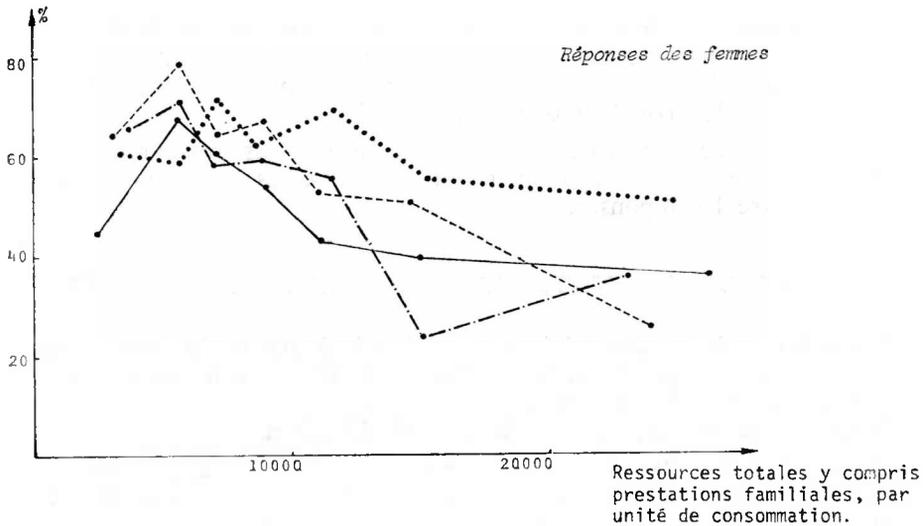
La mère travaille (3)

Le père ou la mère fait partie d'une association (4)



GRAPHIQUE 33

POURCENTAGE DES PERSONNES DONNANT
LA PRIORITE AUX ALLOCATIONS FAMILIALES
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS



2. ATTITUDES PAR RAPPORT A LA SELECTIVITE DES PRESTATIONS FAMILIALES

C'est le second thème par l'amplitude des variations significatives entre les réponses obtenues (1). Les adversaires de la sélectivité sont relativement peu nombreux, mais leur attitude est constante. Les partisans, très largement majoritaires, ont des convictions moins affirmées.

Les critères de sélectivité proposés étaient soit les ressources, soit le nombre des enfants ; c'est le premier qui détermine les oppositions les plus importantes entre les réponses.

2.1 CONTENU DES ATTITUDES A L'EGARD DE LA SÉLECTIVITÉ

L'opposition à la sélectivité peut se définir à partir de sept questions dont les réponses sont relativement corrélées entre elles, les attitudes exprimées étant toutefois de moins en moins radicales. Ces questions sont présentées au tableau 60, en commençant par les plus significatives.

On ne cherchera pas à répondre à la question *combien* de personnes sont « pour » ou « contre » la sélectivité ; on a vu que la complexité des significations d'une même réponse rendait tout à fait illusoire une mesure par suffrages isolés. Par contre les *différences*, lorsqu'elles sont systématiques, permettront de répondre à la question qui est « pour » ou « contre » et comment varient les attitudes selon les formes d'aide visées.

Tous les types d'actions proposés n'entraînent pas nécessairement la même attitude à l'égard de la sélectivité. C'est l'attitude par rapport aux allocations familiales elles-mêmes et au salaire unique qui est déterminante. Certains désapprouvent l'institution d'un critère de ressources aux allocations familiales sans être opposés à la sélectivité dans son principe ; mais la majorité des personnes qui adhèrent à l'idée d'une sélectivité pour ces allocations adoptent cette position pour toutes les formes d'aide et quels que soient les bénéficiaires.

L'OPPOSITION A LA SÉLECTIVITÉ

Le noyau dur des opposants à la sélectivité est constitué par les adversaires du *plafonnement du salaire unique*. Ils sont peu nombreux : 11 % des hommes et 8 % des femmes choisissent la réponse « pas de limite, la même chose pour tous ». Cette attitude ne semble pas exprimer un attachement particulier à cette allocation (l'hostilité au plafonnement du

(1) En termes plus précis, ce thème constitue le second facteur de l'analyse des correspondances, comme on le vérifiera aux tableaux 72 a et b. Les questions sélectionnées ici, sont celles qui ont la plus forte contribution à ce facteur.

TABEAU 60
QUESTIONS PORTANT SUR LA SELECTIVITE
Taux de réponses moyen (1)

	Taux moyen		Catégorie professionnelle pour laquelle le taux est maximum	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>(A propos de la suppression du salaire unique pour les familles ayant des salaires élevés)</i>				
A1 Etes-vous d'accord sur cette nouvelle mesure :				
- oui	83	86	employés	employées
- non	17	14	cadres sup.	cadres sup.
	<u>100</u>	<u>100</u>		
A2 Auriez-vous choisi une limite différente :				
- non, même limite	34	43		
- pas de limite, la même chose pour tous	11	8	cadres sup.	cadres sup.
- inférieure à 2.500 francs	18	16		
- 2.500 à 3.000 francs	22	19		
- 3.000 à 4.000 francs	14	11		
- 4.000 à 5.000 francs	0	2		
- 5.000 francs ou davantage	1	1		
	<u>100</u>	<u>100</u>		
B Actuellement les allocations familiales sont les mêmes pour toutes les familles quel que soit leur revenu. Trouvez-vous :				
- que c'est bien ainsi	18	20	cadres sup.	cadres sup.
- qu'elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire	24	20	OS, manoeuv.	OP - OQ
- qu'elles devraient être calculées en fonction du salaire (diminuées progressivement lorsque le salaire augmente)	58	60	cadres moyens	cadres moyens
	<u>100</u>	<u>100</u>	employés	
C Quelle serait à votre avis la meilleure utilisation d'une augmentation éventuelle des fonds destinés aux familles :				
- augmenter les allocations familiales pour toutes les familles, mais faiblement	22	27	cadres sup.	OS, manoeuv.
- augmenter davantage les allocations familiales mais pour certaines catégories de familles seulement	78	73	employés	cadres moyens
	<u>100</u>	<u>100</u>		
D S'il y avait une augmentation des sommes destinées aux familles devrait-elle être attribuée :				
- plutôt aux familles ayant beaucoup d'enfants quel que soit le niveau des ressources	9	7	cadres sup.	cadres sup.
- plutôt aux familles ayant de faibles ressources quel que soit le nombre d'enfants	91	93	OS, manoeuv.	employées
	<u>100</u>	<u>100</u>		
E Laquelle de ces deux solutions jugez-vous préférable :				
- donner une allocation vacances modeste mais à tous les enfants	29	43	OS, manoeuv.	OS, manoeuv.
- donner une allocation plus importante mais à certaines catégories d'enfants seulement	71	57	cadres sup.	cadres sup.
	<u>100</u>	<u>100</u>		
F Estimez-vous normal que l'Etat prenne en charge en partie ou en totalité le loyer ou les charges de certaines catégories de familles ou de personnes				
- oui	73	82	OS, manoeuv.	OS, manoeuv.
- non	27	18	cadres moyens	cadres moyens
	<u>100</u>	<u>100</u>		

Ces moyennes concernent les sous-échantillons des familles allocataires pour lesquelles on a obtenu les réponses des deux conjoints simultanément. On ne donne pas ici les non-réponses qui figurent au tableau 71

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

salaires uniques est aussi fréquente dans les familles ne percevant pas le S.U.), elle marque une *opposition assez massive à la formule du plafonnement*. On retrouve cette attitude à propos des allocations familiales elles-mêmes (tableau 60) : peu de personnes sont favorables à un plafonnement (22 % environ), les femmes encore moins que les hommes. La majorité (60 % environ) opte pour une diminution progressive des allocations vers les salaires élevés. On note en outre la corrélation très nette entre l'opposition au plafonnement du salaire unique et l'opposition au plafonnement des allocations familiales (tableau 61 a). L'opposition la plus radicale à la sélectivité est certainement l'attitude correspondant aux chiffres entourés dans la première colonne du tableau 61 a.

Les personnes qui désapprouvent l'institution d'un critère de ressources aux allocations familiales (celles qui répondent : « Les allocations familiales doivent rester comme elles sont », une personne sur cinq environ) ne sont pas radicalement hostiles à la sélectivité. Les deux tiers d'entre elles, par exemple, sont favorables au plafonnement du salaire unique (tableau 61 a). *L'opposition concerne spécifiquement les allocations familiales*. C'est assez net à partir des chiffres du tableau 61 b. Par exemple, 18 % des hommes souhaiteraient voir les allocations « rester comme elles sont » et parmi eux, les deux tiers (12/18) souhaiteraient qu'une augmentation des fonds destinés aux familles soit utilisée à une augmentation des allocations familiales même faible, mais pour toutes les familles, par opposition à une augmentation plus importante pour certaines catégories seulement.

L'ADHÉSION A LA SÉLECTIVITÉ

C'est la question portant sur les allocations familiales qui est ici la question-clé : les partisans de la sélectivité à l'égard des allocations approuvent le principe pour la plupart des prestations. La corrélation est surtout importante en ce qui concerne le salaire unique : par exemple, sur 84 hommes favorables à l'institution d'un critère de ressources aux allocations familiales, 79 sont également favorables au plafonnement du salaire unique (tableau 61 a).

Les suffrages massifs en faveur de la sélectivité (quatre personnes sur cinq) ne sont pas toujours très cohérents. Quelques contradictions s'observent au tableau 61 b. Certains partisans, soit du plafonnement, soit du calcul en fonction inverse des ressources, choisissent malgré cela « d'augmenter les allocations familiales pour tous » plutôt que pour certaines catégories, dans l'hypothèse d'une augmentation éventuelle des fonds destinés aux familles. 10 % des hommes et 16 % des femmes expriment cette attitude ambiguë. Si on exclut ces réponses, la proportion des suffrages en faveur de la sélectivité diminue, en même temps que l'opinion exprimée devient plus consistante. Ceci

TABLEAU 61

REPONSES SIMULTANEEES A QUELQUES QUESTIONS
SUR LA SELECTIVITE DES PRESTATIONS

A propos des allocations familiales	a - A propos du salaire unique		
	Désapprouvent le plafonnement	Approuvent le plafonnement	
	<i>Sur 100 hommes interrogés</i>		
<ul style="list-style-type: none"> . Les A.F. doivent rester ainsi . Elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire . Elles devraient être calculées en fonction inverse du salaire 	(6)	(11)	17
	1	(24)	(25)
	4	(55)	(59)
	11	89	100
	<i>Sur 100 femmes interrogées</i>		
<ul style="list-style-type: none"> . Les A.F. doivent rester ainsi . Elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire . Elles devraient être calculées en fonction inverse du salaire 	(5)	(14)	19
	1	20	21
	3	57	60
	9	91	100
	b - S'il y avait une augmentation des fonds destinés aux familles...		
	Augmenter les A.F. pour toutes les familles mais faiblement	Augmenter davantage les A.F. mais pour certaines catégories de familles seulement	
	<i>Sur 100 hommes interrogés</i>		
<ul style="list-style-type: none"> . Les A.F. doivent rester ainsi . Elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire . Elles devraient être calculées en fonction inverse du salaire 	(12)	6	(18)
	(4)	20	24
	(6)	52	58
	22	78	100
	<i>Sur 100 femmes interrogées</i>		
<ul style="list-style-type: none"> . Les A.F. doivent rester ainsi . Elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire . Elles devraient être calculées en fonction inverse du salaire 	12	7	19
	(5)	16	21
	(11)	49	60
	28	72	100

TABLEAU 61 (suite)

	c - A propos d'une allocation de vacances		
	Une allocation va- cances modeste mais à tous les enfants	Une allocation plus importante mais à certaines catégories d'enfants seulement	
	<i>Sur 100 hommes interrogés</i>		
. Les A.F. doivent rester ainsi	8	9	17
. Elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire	7	17	24
. Elles devraient être calculées en fonction inverse du salaire	14	45	59
	<u>29</u>	<u>71</u>	<u>100</u>
	<i>Sur 100 femmes interrogées</i>		
. Les A.F. doivent rester ainsi	12	8	20
. Elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire	6	14	20
. Elles devraient être calculées en fonction inverse du salaire	25	35	60
	<u>43</u>	<u>57</u>	<u>100</u>
	d - A propos d'une aide au logement		
	L'Etat doit-il prendre en charge en partie ou en totalité le loyer ou les charges de certaines catégories de familles ou de personnes ?		
	oui	non	
	<i>Sur 100 hommes interrogés</i>		
. Les A.F. doivent rester ainsi	6	12	18
. Elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire	6	18	24
. Elles devraient être calculées en fonction inverse du salaire	15	43	58
	<u>27</u>	<u>73</u>	<u>100</u>
	<i>Sur 100 femmes interrogées</i>		
. Les A.F. doivent rester ainsi	4	16	20
. Elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire	3	17	20
. Elles devraient être calculées en fonction inverse du salaire	11	49	60
	<u>18</u>	<u>82</u>	<u>100</u>

Les totaux marginaux diffèrent légèrement entre les tableaux 60, 61 a à 61 d du fait des non-réponses ; il y en a peu, mais elles ne viennent pas des mêmes personnes d'une question à l'autre.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

doit simplement rappeler l'impossibilité d'une interprétation unique et simple d'un suffrage pris isolément (1).

2.2 VARIATIONS DES ATTITUDES A L'ÉGARD DE LA SÉLECTIVITÉ ENTRE LES GROUPES SOCIAUX

OPPOSITION ENTRE LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES :

C'est entre les professions que les divergences d'opinions sont les plus grandes, l'opposition à la sélectivité venant principalement des cadres supérieurs, les hommes surtout. C'est parmi eux qu'on trouve le plus de suffrages en faveur de la situation actuelle (tableau 62) pour l'attribution des allocations familiales. Leur hostilité se manifeste presque uniquement à propos de la formule du *plafonnement* (9 % seulement des hommes y seraient favorables). Tandis que la solution du calcul en fonction inverse des ressources remporte chez

TABLEAU 62

REPARTITION DES REPONSES CONCERNANT LA SÉLECTIVITÉ DES ALLOCATIONS FAMILIALES SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE DU PÈRE DE FAMILLE

Profession du père de famille	Les allocations familiales					
	devraient rester ainsi		devraient être supprimées à partir d'un certain salaire		devraient être calculées en fonction inverse du salaire	
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Cadre supérieur	35	30	9	22	56	48
Cadre moyen ..	17	16	24	20	59	65
Employé	14	15	25	22	61	62
O.P. - O.Q. ...	15	17	27	22	58	62
O.S. - Manœuvre	16	24	30	19	55	56
Ensemble ...	18	20	24	20	58	60

(1) Les contradictions ne sont souvent qu'apparentes, quelques-unes tiennent à la rédaction des questions : une même opinion peut conduire à des réponses opposées. Certaines réponses libres (réponses à des questions ouvertes), mettent l'accent sur le faible montant du salaire unique : « Il faut supprimer le salaire unique pour tous les salaires, car cette somme est ridicule ». Forcées de faire un choix pour ou contre le plafonnement, choix qui ne se pose pas pour elles, les personnes concernées se sont quelquefois prononcées contre — d'autant que le non est une manifestation systématique d'hostilité, chapitre IV, § 3.1.2. D'autres ont exprimé leur désaccord sur le plafonnement à cause du seuil évoqué comme plafond (5 000 F par mois), seuil jugé trop élevé.

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

les hommes presque autant de suffrages dans toutes les catégories socio-professionnelles (entre 55 et 61 %).

La position des cadres supérieurs est singulière ; on ne trouve pas de progression régulière lorsqu'on descend dans l'échelle sociale. La fréquence des adversaires d'un critère de ressources aux allocations familiales est à peu près la même (entre 14 et 17 %) dans les quatre autres groupes. On trouve une légère augmentation des suffrages des hommes en faveur du plafonnement quand le statut professionnel diminue.

Les différences entre catégories socio-professionnelles sont moins marquées chez les femmes. Les suffrages en faveur de la sélectivité sont plus fréquents dans les classes moyennes, plus rares à la fois chez les familles aisées et dans les catégories les plus défavorisées. Cette dernière constatation surprend. Il y a au moins deux dimensions qui contribuent à l'opinion sur la sélectivité : d'une part, l'aspiration à une réduction des inégalités sociales — mais le rôle des allocations familiales est-il vu ainsi ? — d'autre part, la crainte de perdre des avantages importants. Cette seconde composante joue très nettement dans l'attitude des cadres supérieurs à l'égard de la sélectivité. Tandis que l'aspiration à un niveau de vie plus élevé s'est clairement manifestée dans l'alternative prestations en espèces-prestations en nature, à propos de choix portant sur des *types d'actions* et non à propos de choix impliquant de la part de l'enquêté, une comparaison *de sa propre situation par rapport aux autres* ; les différences entre niveaux de préoccupations ont, à l'insu des personnes enquêtées, confirmé leur situation relative.

Le fait que les suffrages en faveur de la sélectivité soient assez massifs interdit de grandes variations entre catégories socio-professionnelles. Devait-on s'attendre à une attitude plus résolue de la part des familles d'O.S. et de manœuvres ? Il est possible que la lourdeur et le formalisme des questionnaires aient induit une certaine crainte — crainte explicitement formulée dans trois cas « j'ai peur que les allocations soient diminuées ou supprimées », familles de cadres moyens (trois réponses), d'ouvriers professionnels (trois réponses), d'O.S., manœuvres (six réponses) — La réponse « c'est bien ainsi », pouvait faciliter un retrait prudent, d'autant plus que se classer dans les bénéficiaires potentiels de la sélectivité implique une acuité assez rare dans la perception de sa situation relative.

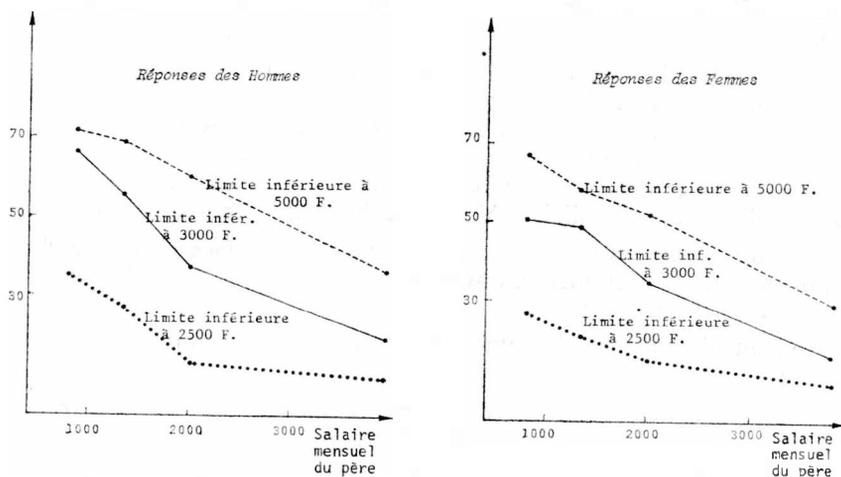
Les différences d'horizon économique entre catégories sociales sont assez bien traduites chez les partisans du plafonnement, lorsqu'ils s'agit pour eux de fixer le seuil de salaire à partir duquel ils estiment que devraient être supprimés soit le salaire unique (graphique 34 a), soit les allocations familiales elles-mêmes (graphique 34 b). Ceux qui optent pour le plafonnement des allocations familiales, le font spontanément, leur sélection est plus consistante que pour le salaire unique (1), les plafonds inférieurs à 5 000 F plus nombreux ; la justification la plus fréquente donnée par les partisans du

(1) La formulation concernant le S.U. : « Etes-vous d'accord » favorise les réponses « oui ». Celle concernant les A.F. proposait un choix entre trois solutions.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

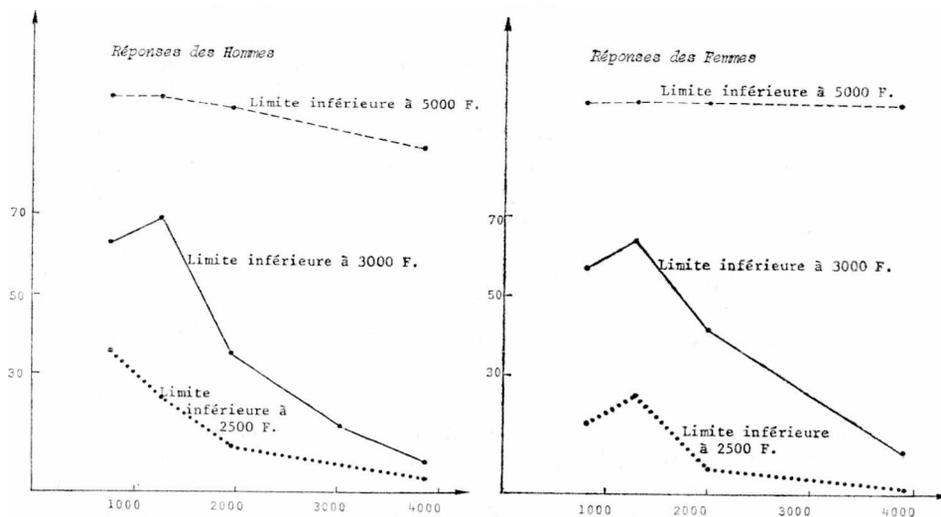
GRAPHIQUE 34 a

Parmi les personnes favorables au plafonnement du **salair e unique**, pourcentage de celles qui auraient choisi une limite inférieure à...



GRAPHIQUE 34 b

Parmi les personnes favorables au plafonnement des **allocations familiales**, pourcentage de celles qui auraient choisi une limite inférieure à...



ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

plafonnement du salaire unique est la faiblesse relative de son montant à partir d'un certain seuil. *La relation entre le niveau de salaire actuel et le plafond suggéré est dans tous les cas très nette* : la moitié des personnes situées au-dessous de la médiane des salaires, c'est-à-dire le quart des personnes favorables au plafonnement, donne un chiffre inférieur à 3 000 F par mois.

Une autre explication aux faibles variations entre catégories professionnelles vient de l'examen des réponses ouvertes, peu nombreuses car peu de personnes ont utilisé cette possibilité de sortir du cadre très rigide du questionnaire. *Une des oppositions à la sélectivité exprime la revendication que la réduction des inégalités économiques s'opère au niveau des salaires* non à celui des allocations familiales. Voici une liste des réponses exprimées :

« Les augmentations de salaires permettent de faire face à plus de choses » (10 femmes dont 5 femmes d'ouvriers, 3 d'employés ; 14 hommes dont 9 ouvriers, 1 cadre moyen).

« Il serait plus normal d'augmenter les salaires » (1 femme de manœuvre, 2 employés).

« Il ne faut pas supprimer ce qui est acquis, il faut augmenter les bas salaires » (2 cadres, 1 ouvrier professionnel, 1 ouvrier spécialisé).

« Il y a trop de grandes différences de salaires » (1 cadre moyen, 1 ouvrier professionnel, 2 femmes d'ouvriers, 1 femme cadre moyen).

« Pas besoin d'assistance, l'Etat devrait agir sur les salaires » (1 O.S., à propos de l'aide au loyer).

« Ce n'est pas à la Caisse de rectifier des différences de salaires » (1 femme cadre moyen, 9 hommes : 1 cadre supérieur, 5 cadres moyens, 3 ouvriers).

« Les pauvres gens auraient encore plus l'impression de vivre aux crochets de la société » (1 cadre supérieur, 1 ouvrier qualifié).

« Il faut une réduction de l'éventail des salaires » (1 femme d'employé).

Ces réponses représentent peut-être une tendance plus large que ne le laisse supposer leur nombre, car si peu de personnes ont choisi de s'exprimer par la voie des réponses ouvertes sur les questions de la sélectivité, les réponses fournissent rarement une explicitation proprement dite. Elles constituent souvent une redite de la question ; dans certains cas l'opposition à la sélectivité apparaît en fait une opposition au seuil proposé comme plafond à l'allocation de salaire unique jugé trop élevé... Le même argument est quelquefois employé par des personnes d'opinion contraire...

Lorsqu'il s'agit, non plus d'une réorganisation du système actuel des allocations familiales, mais de l'attribution d'une *augmentation globale des fonds* destinés aux familles, les différences entre catégories sociales s'atténuent. Les cadres supérieurs sont un peu moins opposés à la sélectivité, les ouvriers davantage (tableau 63). Le critère de sélectivité n'était pas précisé ici (on

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 63
ATTITUDE A L'EGARD DE LA SELECTIVITE
DES ALLOCATIONS FAMILIALES SELON LA CATEGORIE
SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE DE FAMILLE

Profession du père de famille	Quelle serait à votre avis la meilleure utilisation d'une augmentation des fonds destinés aux familles ?			
	augmenter les allocations familiales pour toutes les familles mais faiblement		augmenter davantage les allocations familiales mais pour certaines catégories de familles seulement	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadre supérieur	30	26	70	74
Cadre moyen	18	21	82	79
Employé	16	29	84	72
O.P. - O.Q.	22	28	78	72
O.S. - Manœuvre	28	32	72	68
Ensemble	22	27	78	73

parlait de certaines catégories de familles...). L'image que donnent les ouvriers, surtout les O.S. et manœuvres, des catégories de bénéficiaires lorsque le choix est libre, est très restrictive : salaires correspondant au SMIC, orphelins, femmes seules, mères célibataires... Il se peut, qu'ils se soient exclus eux-mêmes des bénéficiaires potentiels.

Les divergences d'opinions entre les cadres supérieurs et les autres professions *sont considérablement plus fortes à Paris*. 51 % des cadres supérieurs de la région parisienne sont hostiles à l'institution d'un critère de ressources aux allocations familiales, contre 23 % en province. L'opposition entre les deux groupes retenus — cadres supérieurs et autres catégories est maximum à Paris même (tableau 64).

Chez les femmes, la différence concernant les cadres supérieurs a le même sens, mais elle est peu importante. Les femmes des cadres supérieurs parisiens sont nettement moins hostiles à la sélectivité des prestations que leur mari. En revanche, *c'est dans la région parisienne*, et plus précisément à Paris même, qu'on trouve le plus de suffrages en *faveur de la sélectivité dans les autres catégories professionnelles* (à Paris même, 92 %).

ATTITUDES LIÉES A L'OPPOSITION A LA SÉLECTIVITÉ

L'opinion à l'égard de la sélectivité est très fortement liée, chez les hommes, à leur attitude à propos de l'inégalité des chances des enfants entre les catégories sociales.

ATTITUDES A L'EGARD D'UN CRITERE DE RESSOURCES
AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

Différence entre Paris et la province

Réponses prévues :	Région parisienne				Dont Paris même				Province			
	<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>	
	Cadres supérieurs	Autres catégories										
Les A.F. doivent rester comme elles sont	51	19	32	10	52	11	26	8	23	15	27	20
Elles devraient être supprimées à par- tir d'un certain salaire	8	33	26	24	9	44	25	24	12	25	20	20
Elles devraient être calculées en fon- ction inverse du salaire	41	52	42	66	39	45	49	68	65	60	53	60
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 64

On retiendra ici deux questions posées sur ce point :

a) — *Pensez-vous qu'à l'heure actuelle tous les enfants ont les mêmes possibilités de faire des études poussées, qu'ils soient enfants d'ouvriers ou de cadres ?*

	Hommes	Femmes
<i>Oui</i>	35	37
<i>Non</i>	59	56
<i>Ne se prononcent pas</i>	6	7
	100	100

b) — *Pensez-vous que la situation des parents, leurs relations ou leur savoir-faire jouent un très grand rôle dans la situation des enfants ?*

<i>C'est très important</i>	29	31
<i>C'est assez important</i>	50	47
<i>Cela joue peu</i>	16	16
<i>Cela n'a aucune importance</i>	5	6
	100	100

Ces suffrages moyens sont difficilement interprétables tels quels en particulier en ce qui concerne les femmes qui donnent aux différentes questions sur ce thème, des réponses contradictoires. Les réponses simultanées aux deux questions ci-dessus, notées a et b au tableau 65 ont déjà plus de consistance. Les hommes qui croient réellement à l'égalité des chances, sont peu nombreux dans toutes les catégories sociales. Ceux qui sont conscients d'une inégalité entre les enfants sont plus nombreux et leur fréquence augmente lorsque le statut diminue. Les différences à propos de la sélectivité sont assez sensibles et systématiques entre les deux attitudes, quelle que soit la profession :

Pourcentage des hommes souhaitant que les allocations familiales restent comme elles sont :

	réponses oui à (a)	réponses non à (a)
Cadres supérieurs	46	30
Cadres moyens	22	16
Employés	20	9
O.P. - O.Q.	17	15
O.S. - Manœuvres	19	14
Ensemble	24	16

Les convictions des femmes sur les problèmes d'égalités des chances sont assez floues. Elles entretiennent plus facilement une idéologie égalitaire, surtout dans les catégories aisées. Mais curieusement, c'est aussi dans les catégories aisées qu'on trouve le plus de femmes convaincues d'une inégalité entre les enfants. Leur attitude sur ce problème n'a de toutes façons pas de lien avec leur attitude à l'égard de la sélectivité.

Chez les femmes, l'opposition à la sélectivité irait plutôt avec une certaine fixation sur les problèmes du foyer ; elle est plus fréquente chez

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

celles qui laissent à leur mari les participations extérieures (associations diverses...), celles qui ont travaillé dans le passé mais ont cessé définitivement, et surtout chez les mères de famille nombreuse.

2.3 ATTITUDES A L'ÉGARD DE LA SÉLECTIVITÉ SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

Les jeunes ménages sont encore plus favorables à la sélectivité que les familles déjà constituées ; les hommes célibataires également (tableau 66). Mais ici encore, la formule du plafonnement rencontre peu d'adeptes. L'attachement au système actuel est sans doute plus important de la part des familles qui en bénéficient réellement, encore que la logique voudrait alors que l'opposition à un critère de ressources augmente en fonction du nombre d'enfants allocataires, ce qui, d'après les chiffres ci-dessous, n'est pas très net : l'opposition à un critère de ressources (colonne 1) augmente lorsqu'on passe des familles bénéficiaires du salaire unique, ayant un enfant, aux familles de quatre enfants (il s'agit là du nombre d'enfants ouvrant droit aux allocations familiales), augmentation faible pour les hommes, assez forte pour les femmes. Par contre l'opposition à la sélectivité est plus rare dans les familles de cinq enfants et davantage. On a vu que les familles nombreuses se trouvent plus fréquemment dans les catégories peu aisées. Les variations d'attitudes selon le nombre d'enfants et selon le statut professionnel pourraient se neutraliser. Il semble (tableau 67) que l'opposition à la sélectivité n'augmente en fonction du nombre d'enfants que chez les cadres et surtout en ce qui concerne les femmes.

2.4 ATTITUDES PAR RAPPORT A D'AUTRES FORMES D'ACTION

On a noté une relative cohérence entre les réponses aux questions présentées au tableau 60 : l'option en faveur de la sélectivité pour une prestation entraînant généralement une attitude identique dans d'autres domaines.

ALLOCATIONS DE VACANCES :

Par rapport aux résultats précédents, on note ici une différence fondamentale : l'attitude en faveur de la sélectivité des aides aux vacances est d'autant plus fréquente que le statut professionnel est élevé. Ce sont les cadres supérieurs qui y sont le plus favorables. Il faut préciser qu'il n'existe pas d'allocations-vacances systématiques. Seules existent des attributions de bons-vacances généralement destinés aux familles de ressources modestes et dont le mode d'attribution diffère selon les Caisses d'Allocations Familiales. Les familles interrogées n'avaient pas à craindre de perdre des avantages acquis.

Dans les familles aisées, les vacances font partie du mode de vie, une allocation (surtout modeste) ne changerait rien aux pratiques actuelles. Tandis que chez les ouvriers, les vacances sont pour beaucoup un luxe ou une pratique réservée seulement aux enfants : un tiers des familles n'a pas pris de vacances, parents et enfants ensemble, au cours des deux années ayant

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

TABEAU 66
ATTITUDES PAR RAPPORT A L'INSTITUTION D'UN CRITERE
DE RESSOURCES AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

	Réponses des hommes			Réponses des femmes		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Célibataires	9	21	70	17	23	60
Couples récemment mariés	4	26	70	9	18	73
Couples attendant leur 1 ^{er} enfant	15	21	64	8	15	77
Familles avec enfants :						
1 enfant sans le S.U.	10	27	63	5	17	78
1 enfant avec le S.U.	5	30	65	17	9	74
2 enfants	19	25	56	18	25	59
3 enfants	20	20	60	22	24	54
4 enfants	22	27	51	27	20	53
5 enfants et plus	15	20	65	20	16	64

(1) Les allocations familiales devraient rester telles qu'elles sont.
(2) Elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire.
(3) Elles devraient être calculées en fonction inverse du salaire.

TABEAU 67
POURCENTAGE DES PERSONNES HOSTILES A L'INSTITUTION
D'UN CRITERE DE RESSOURCES
AUX ALLOCATIONS FAMILIALES (1)

Profession du père	Réponses des hommes				Réponses des femmes			
	Nombre d'enfants				Nombre d'enfants			
	1 - 2	3	4	5 et plus	1 - 2	3	4	5 et plus
Cadre supérieur	31	35	48	39	25	27	40	52
Cadre moyen	15	14	21	27	11	17	21	32
Employé	14	16	4	18	18	9	16	20
O.P. - O.Q.	11	19	21	15	15	23	14	17
O.S. - Manœuvre	14	19	23	6	22	25	27	26
Ensemble	16	21	34	17	17	21	23	27

(1) Réponses : les allocations familiales doivent rester ainsi.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

précédé l'enquête (1) et le pourcentage des vacanciers décroît très rapidement lorsque le statut social diminue.

Dans une synthèse des enquêtes effectuées par la C.N.A.F. et les Caisses d'Allocations Familiales, A. PITROU et J.-R. CARRE (2) précisent que l'aide actuelle aux vacances facilite le départ de ceux qui sont déjà décidés mais « ne permet pas de partir à ceux qui sont encore loin du seuil psychologique et financier à franchir pour intégrer les vacances dans les habitudes... ». Que les suffrages en faveur de la sélectivité soient plus faibles chez les familles les plus défavorisées lorsqu'il s'agit de fonctions pour lesquelles elles ne sont pas motivées n'a rien de surprenant.

L'AIDE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE LOYERS :

Il n'est plus du tout question d'action des CAF en particulier. Les réponses se situent sur un plan très général, les suffrages sont assez massifs en faveur d'une sélection des bénéficiaires de l'aide, option qui ne comporte guère de risques.

Les femmes se montrent les plus favorables à une aide sélective, et parmi les hommes, ce sont plutôt les ouvriers et les manœuvres. Les catégories les plus souvent citées sont les suivantes :

	Hommes	Femmes
Les familles nombreuses	8 %	35 %
Les vieillards	43 %	33 %
Les petits salaires	33 %	18 %
Les handicapés, malades	8 %	6 %
Les femmes seules	1 %	4 %

Les femmes pensent aux familles nombreuses, les hommes aux familles de ressources modestes.

3. LA CRAINTE D'UN CHANGEMENT

La troisième attitude qui se dégage de l'analyse systématique est celle qui oppose les partisans du maintien de la situation actuelle aux partisans d'une diminution des principales allocations (3).

Aucune question ne portait explicitement sur le problème du changement en tant que tel. Il s'agit d'une attitude ressortant indirectement, qui s'exprime par un choix systématique (c'est-à-dire provenant le plus souvent des mêmes personnes) des réponses reconduisant la situation actuelle pour certaines questions particulières.

Un ensemble de huit questions fait particulièrement ressortir cette attitude.

(1) Cf. Chapitre VI.

(2) A. PITROU et J.-R. CARRE : Les vacances des familles et l'aide des Caisses d'Allocations Familiales — Bulletin CAF n° 6-7, 1972.

(3) Ce paragraphe décrit en clair les résultats exprimés par le troisième facteur de l'analyse des correspondances. Les proximités chiffrées entre les réponses interprétées ici sont présentées dans les compléments, particulièrement aux tableaux 72 a, 72 b, 3^e facteur.

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

On proposait aux personnes interrogées, huit des principales formes d'actions des Caisses d'Allocations Familiales, sous le libellé commun : « *Les Caisses d'Allocations Familiales aident les familles de différentes façons. S'il fallait en diminuer certaines au profit d'autres... lesquelles augmenteriez-vous, lesquelles diminueriez-vous ?* »

Les réponses ont mis en évidence des hiérarchies entre les huit actions retenues, hiérarchies différentes selon les groupes sociaux (cf. § 1.1.2., page 211).

On interprète ici les significations de la réponse « Laisserait inchangé ». Cette réponse est fréquente : 40 % des hommes et 46 % des femmes « laisseraient inchangées » quatre, au moins, des actions énumérées sur huit, comme l'indique le tableau ci-dessous — La fréquence théorique, dans l'hypothèse de réponses faites au hasard serait de 26 %.

TABLEAU 68
POURCENTAGE DES PERSONNES
DONNANT X FOIS LA REPONSE « LAISSERAIT INCHANGE »
AUX HUIT QUESTIONS PROPOSEES

X	Hommes	Femmes	Probabilité théorique
0	19	14	4
1	5	6	16
2	21	22	27
3	14	12	27
4	30	32	17
5	4	5	7
6	4	7	2
7	0	0	ε
8	2	2	ε
	100	100	100

Par rapport à la répartition théorique, on remarque à la fois une proportion plus forte de personnes qui ne choisissent jamais le statu quo (surtout les hommes) ; à l'inverse, on note une fréquence élevée de personnes choisissant cette solution quatre fois au moins. Un petit nombre (2 % des personnes enquêtées) a systématiquement donné cette réponse pour les huit questions.

La formulation de la question impliquait le maintien du budget global des C.A.F. : l'augmentation des fonds pour une certaine forme d'action aurait dû être compensée par une diminution pour une autre. On n'est pas surpris de constater que cette règle n'a pas été respectée, les personnes interrogées répugnaient à diminuer un type d'action quelconque, même lorsqu'elles y

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

étaient peu attachées. Les « augmentations » sont plus fréquentes, tableau 69. Les « diminutions » sont encore plus rares chez les femmes que chez les hommes.

L'option pour le maintien de la situation actuelle correspond à deux types d'attitudes distinctes, disons même opposées :

— *une diminution inavouée.* Par crainte d'opter pour une solution aussi extrême que celle de la « diminution » lorsqu'il s'agit d'une forme d'aide à laquelle on est peu sensible. La réponse « laisserait inchangé » est alors un pas vers une « diminution ». C'est le *sens majoritaire de cette réponse*. C'est celui qu'on voit au tableau 69, lorsqu'on constate que le maintien du statut quo est plus fréquent lorsque l'option pour la « diminution » est élevée par rapport à l'option pour « l'augmentation » (chiffres entourés). On l'observe très nettement pour les prêts aux familles pour l'achat d'équipement ménager ou pour les allocations spéciales de vacances. Cette opposition au changement n'est pas générale, elle intéresse certains types d'actions seulement ; elle contribue à la hiérarchie des actions analysées au premier paragraphe, au même titre que les réponses impliquant le changement, mais sous une forme un peu timorée. On a observé page 211, note 1, que la réponse « laisserait inchangé » est associée à la réponse « diminuerait » sur le premier facteur ; les deux s'opposant à la réponse « augmenterait » (cf. en compléments les tableaux 72 a et 72 b).

— *la crainte d'un changement défavorable.* L'analyse automatique exhibe une attitude plus rare que la précédente : la volonté systématique de maintenir la situation actuelle, quelle que soit la forme concrète qu'elle puisse prendre. Mais la « résistance au changement » n'est pas une attitude signifiante en soi. Elle implique une certaine vision du changement que l'on refuse. Ici, la signification est claire : la crainte du changement s'oppose à *toute diminution* à l'inverse de l'attitude précédente, en particulier à des diminutions dans le domaine des principales allocations actuelles : les allocations familiales en premier lieu, l'allocation de logement, et enfin, l'allocation de salaire unique. *Il ne s'agit donc pas d'une résistance à n'importe quel changement, mais de la crainte d'une réduction des allocations.* On est surpris que cette crainte se manifeste par une résistance au changement, plutôt que par le choix d'une augmentation des allocations en question. C'est une réaction de défense qui traduit une inquiétude suscitée par l'enquête ; retrait prudent à propos de questions mal comprises, ou choix raisonné et résigné du risque minimum.

Il est difficile de « mesurer une attitude » puisqu'elle se définit par des *corrélations* entre des réponses ; il y a probablement un peu moins de 10 % de personnes interrogées qui manifestent cette réaction de défense par un choix fréquent du non-changement, à la fois en ce qui concerne des actions que beaucoup n'hésitent pas à diminuer (prêts d'équipement ménager, allocations de vacances...) et des actions que la majorité augmenterait... Cette attitude n'est pas complètement absente dans les catégories aisées ou chez les

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

personnes ayant un niveau d'instruction élevé, néanmoins, on la rencontre beaucoup plus fréquemment chez les ouvriers spécialisés et les manœuvres et même chez les ouvriers professionnels et qualifiés ; on la rencontre davantage aussi dans les familles nombreuses (4 enfants ou plus), surtout en province, enfin chez les femmes qui ne travaillent pas.

TABLEAU 69

ATTITUDE A L'EGARD DES DIFFERENTES FORMES D'AIDE DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les Caisses d'Allocations Familiales aident les familles de différentes façons. On énumère ci-dessous les principales formes d'aide. S'il fallait en diminuer certaines au profit d'autres, lesquelles augmenteriez-vous, lesquelles diminueriez-vous ?

	Réponses des Hommes				Réponses des Femmes			
	Augmenterait	Diminuerait	Laisserait inchangé	Ensemble	Augmenterait	Diminuerait	Laisserait inchangé	Ensemble
Les allocations familiales	65	7	28	100	65	3	32	100
La construction de maisons de vacances	32	32	36	100	35	26	39	100
L'allocation de salaire unique	60	11	29	100	63	9	28	100
Les prêts aux familles pour l'achat de logement	68	9	23	100	65	8	27	100
Les allocations spéciales de vacances	22	33	45	100	30	23	47	100
L'allocation de logement	59	6	35	100	53	8	39	100
Les prêts aux familles pour l'achat d'équipement ménager	24	26	40	100	22	32	45	100
Les allocations spéciales pour faciliter l'utilisation des crèches, garderies...	37	23	40	100	41	20	39	100

4. FINANCEMENT PUBLIC OU FINANCEMENT PRIVE

L'analyse des attitudes des familles révèle deux niveaux de réaction. Dans un premier stade, l'Etat, ou la collectivité... est globalisé. Les opinions exprimées se partagent entre le financement public ou le financement privé quel que soit le domaine concerné. Dans un second stade, les rôles sont différenciés selon l'importance qu'on attache aux fonctions proposées.

4.1 PRIMAUTÉ DU FINANCEMENT COLLECTIF

Les attitudes exprimées opposent en premier lieu les partisans du financement exclusivement collectif, quelle que soit la fonction assumée aux partisans d'un partage ou du financement privé.

Ce n'est pas au vu des taux de réponses du tableau 70 qu'on constate cette opposition, quoique les suffrages en faveur du financement collectif seul y soient majoritaires. Ce ne sont pas en particulier les partisans du financement public des soins médicaux, les plus nombreux, qui stigmatisent la délégation de l'Etat ou son investiture. L'importance des suffrages reflète plutôt ici, une adhésion stéréotypée à l'universalisme des besoins en matière de santé et à l'image égalitaire de la gestion publique. Spécifiques du domaine médical, les attitudes en faveur du financement collectif ne sont pas très corrélées avec les mêmes attitudes pour d'autres fonctions. C'est un peu la même chose pour la formation professionnelle et les jardins d'enfants ou garderies. Il en serait probablement de même du problème de l'éducation en général si la question avait été posée.

Chez les femmes, l'opposition entre financement public et financement privé, passe par tous les intermédiaires prévus. Les attitudes vont bien du financement exclusivement public au financement exclusivement privé en passant par le partage avec, dans l'ordre, un poids plus grand pour l'action publique, puis un poids plus grand pour l'action privée. Chez les hommes, on a d'un côté les partisans d'un financement exclusivement public, de l'autre, toutes les attitudes.

4.2 VARIATIONS DES ATTITUDES ENTRE LES GROUPES SOCIAUX

L'exclusivité donnée au financement public est une attitude de plus en plus fréquente au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. Cette régularité est observable même sur les suffrages moyens, graphique 35. Elle est beaucoup plus nette encore, mais plus difficile à illustrer par des tableaux, lorsqu'on considère plusieurs domaines simultanément dont la construction de logements. C'est là qu'on observe le plus de suffrages systématiques pour le financement exclusivement public et les variations les plus importantes en fonction de la position dans la hiérarchie professionnelle.

Cette option systématique pour le financement exclusivement public est associée au choix également systématique de l'augmentation de toutes les formes principales d'aide des C.A.F. déjà analysées précédemment (tableau 59 et graphique 28) à de rares exceptions près : les prêts d'accession pour les hommes et les allocations familiales et de salaire unique pour les femmes. Il semblerait que pour ces catégories l'Etat peut tout — par exemple : « La situation des parents, leurs relations... ne jouent aucun rôle dans la

ATTITUDES A L'EGARD DU CHOIX
ENTRE FINANCEMENT PUBLIC ET FINANCEMENT PRIVE

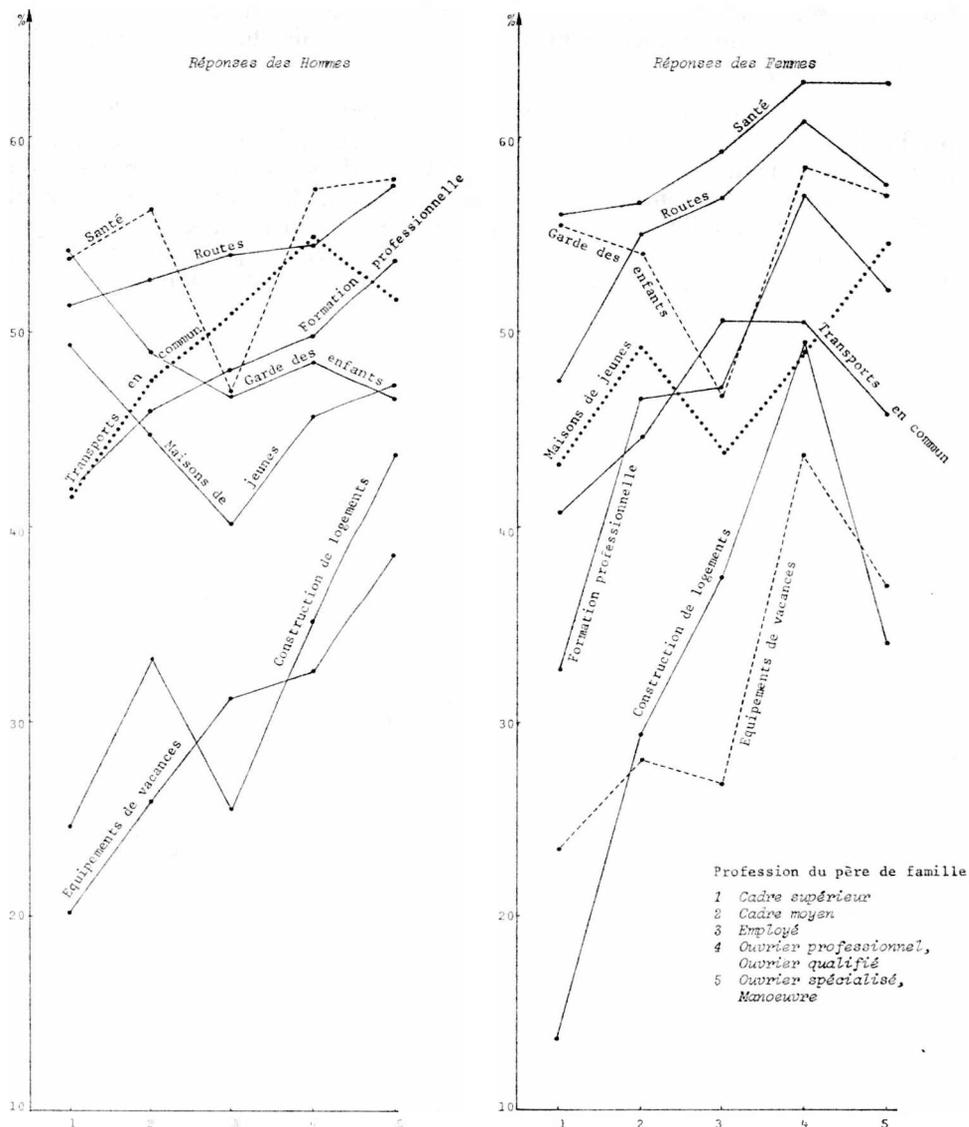
Taux de réponses moyens

	Réponses des hommes					Réponses des femmes				
	Financement collectif seulement	Partage avec prépondérance		Financement privé seulement	Ensemble	Financement collectif seulement	Partage avec prépondérance		Financement privé seulement	Ensemble
		de l'Etat	du privé				de l'Etat	du privé		
Construction de logements	36	38	17	9	100	34	44	17	5	100
Aménagement des routes	56	21	10	13	100	54	27	10	9	100
Equipements de vacances	33	37	19	11	100	31	45	17	17	100
Jardins d'enfants, garderies	55	29	11	5	100	49	36	12	3	100
Maisons de jeunes	49	28	12	11	100	45	34	13	8	100
Formation professionnelle	49	31	12	8	100	48	34	12	6	100
Transports en commun	47	23	12	18	100	49	29	13	9	100
Soins médicaux	60	28	8	4	100	54	34	8	4	100

TABLEAU 70

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

GRAPHIQUE 35
POURCENTAGE DES PERSONNES ESTIMANT
QUE LES FONCTIONS SUIVANTES DOIVENT ETRE FINANCEES
EXCLUSIVEMENT PAR LA COLLECTIVITE



ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

situation des enfants » — mais en même temps que l'Etat ne fait rien — par exemple, à la question : « Près de chez vous, dans votre quartier... quel est votre sentiment sur ce que l'on fait pour la famille », la réponse des partisans (surtout les hommes) systématiques du financement collectif seul, est « on ne fait rien du tout ». Cette attitude est d'ailleurs liée à un certain isolement social et elle est très rare chez les jeunes, surtout chez les jeunes hommes qui optent beaucoup plus souvent en faveur du financement privé (cf. tableau 73).

Les partisans du financement exclusivement collectif ne semblent pas privilégier les actions en espèces en dépit de leur niveau de vie bas, mais plutôt le logement, les équipements de garde ou de vacances ; du moins, c'est une fois éliminée la question des allocations, que les attitudes concernant l'arbitrage entre public et privé se différencient. Toutefois, ce ne sont pas les personnes pour lesquelles le logement est vraiment le problème prioritaire qui se prononcent pour le financement public de la construction.

COMPLÉMENTS AU CHAPITRE V

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 71

ATTITUDES A L'EGARD DES PRESTATIONS FAMILIALES LISTE DES QUATRE-VINGT-HUIT VARIABLES ANALYSEES

	Nombre de réponses Chiffres non redressés	
	Hommes	Femmes
<i>(A propos du plafonnement du salaire unique)</i>		
Q 1. Etes-vous d'accord sur cette mesure :		
1 - oui	1 280	1 327
2 - non	260	211
non-réponses	(21)	(29)
Q 2. Auriez-vous choisi une limite différente :		
3 - inférieure à 2 500 francs	216	225
4 - non	568	649
5 - pas de limite, la même chose pour tous	149	121
6 - de 2 501 à 3 000 francs	289	273
7 - de 3 001 à 4 000 francs	173	145
8 - de 4 001 à 5 000 francs	6	14
9 - 5 000 francs et plus	12	15
non-réponses	(152)	(125)
Q 3. Le montant de l'allocation de salaire unique devrait-il augmenter à votre avis, selon le nombre des enfants :		
10 - oui	1 241	1 287
11 - non	308	268
non-réponses	18	12
Q 4. Même si on ne s'en aperçoit pas toujours, c'est un fait que le niveau de vie augmente, que certains secteurs surtout dans l'industrie, augmentent leur production grâce au progrès technique : pour répartir les bénéfices quelle serait à votre avis la meilleure solution ?		
12 - augmenter les salaires et que les gens travaillent autant	877	935
13 - laisser les salaires comme ils sont mais que les gens travaillent moins	625	591
non-réponses	(75)	(41)
Q 5. Quelle solution trouvez-vous préférable :		
14 - augmenter les allocations pour certaines catégories de familles mais ne pratiquer aucune réduction de tarifs pour les services tels que crèches, garderies, colonies de vacances...	981	1 018

Le nombre de réponses correspond à un sous-échantillon de 1 567 couples pour lesquels on a obtenu simultanément les réponses de l'homme et de la femme. Les non-réponses sont indiquées entre parenthèses. Elles n'ont pas été incluses dans l'analyse mais ont été réparties aléatoirement entre les réponses exprimées.

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

	Nombre de réponses Chiffres non redressés	
	Hommes	Femmes
15 - réduire pour tout le monde les allocations mais faciliter l'utilisation des services à certaines catégories de familles non-réponses	532 (54)	504 (45)
Q 6. Si l'on diminuait les allocations familiales, mais qu'on facilite par des prestations en nature (bons...) l'utilisation des services et équipements pour enfants (crèches, garderies...). Pensez-vous que cela entraînerait un changement du nombre des naissances ? <i>(Chez les familles moins aisées)</i>		
16 - une diminution	365	434
17 - une augmentation	214	185
17 - pas de changement non-réponses	941 (47)	890 (58)
A Les caisses d'allocations familiales aident les familles de différents façons, lesquelles augmenteriez-vous, lesquelles diminueriez-vous :		
Q 7. 1 - Les allocations familiales		
19 - vous augmenteriez	1 034	1 034
20 - vous diminueriez	80	46
21 - vous laisseriez inchangé non-réponses	407 (46)	467 (20)
Q 8. 2 - La construction de maisons de vacances		
22 - vous augmenteriez	478	541
23 - vous diminueriez	454	370
24 - vous laisseriez inchangé non-réponses	567 (68)	599 (57)
Q 9. 3 - L'allocation de salaire unique		
25 - vous augmenteriez	900	951
26 - vous diminueriez	189	149
27 - vous laisseriez inchangé non-réponses	423 (55)	432 (35)
Q10. 4 - Les prêts aux familles pour l'achat de logement		
28 - vous augmenteriez	1 008	978
29 - vous diminueriez	158	130
30 - vous laisseriez inchangé non-réponses	342 (59)	411 (48)
Q11. 5 - Les allocations spéciales de vacances		
31 - vous augmenteriez	363	478
32 - vous diminueriez	463	329
33 - vous laisseriez inchangé non-réponses	667 (74)	698 (62)

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

	Nombre de réponses Chiffres non redressés	
	Hommes	Femmes
Q12. 6 - L'allocation de logement		
34 - vous augmenteriez	883	792
35 - vous diminueriez	115	99
36 - vous laisseriez inchangé	509	622
non-réponses	(60)	(54)
Q13. 7 - Les prêts aux familles pour l'achat d'équipement ménager		
37 - vous augmenteriez	374	369
38 - vous diminueriez	541	476
39 - vous laisseriez inchangé	589	670
non-réponses	(63)	(52)
Q14. S'il y avait une augmentation des sommes destinées aux familles, devrait-elle être attribuée :		
40 - plutôt aux familles ayant beaucoup d'enfants quel que soit le niveau des ressources	180	170
41 - plutôt aux familles ayant de faibles ressources quel que soit le nombre d'enfants	1 355	1 371
non-réponses	(32)	(26)
Q15. Actuellement les allocations familiales sont les mêmes pour toutes les familles quel que soit leur revenu. Estimez-vous :		
42 - que c'est bien ainsi	283	332
43 - qu'elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire	332	317
44 - qu'elles devraient être calculées en fonction du salaire	931	910
non-réponses	(21)	(8)
Q16. A votre avis dans lequel de ces deux domaines l'Etat devrait-il faire porter davantage son effort :		
45 - plutôt sur la construction et l'entretien des routes, parkings...	788	699
46 - plutôt sur le développement des transports en commun	709	810
non-réponses	(70)	(58)
Q17. Quelle serait à votre avis la meilleure utilisation d'une augmentation éventuelle des fonds destinés aux familles :		
47 - augmenter les allocations familiales pour toutes les familles, mais faiblement	363	433
48 - augmenter les allocations familiales mais pour certaines catégories de familles seulement	1 154	1 100
non-réponses	(50)	(34)

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

	Nombre de réponses Chiffres non redressés	
	Hommes	Femmes
Q18. Et des deux solutions suivantes :		
49 - une augmentation des allocations en espèces	1 075	1 076
50 - une attribution de prestations en nature pour l'utilisation de certains services et équipements (gardes, vacances...) non-réponses	474 (18)	476 (15)
B La collectivité ne peut pas tout financer ou subventionner. Dans certains domaines le financement est privé ou il y a partage. Comment feriez-vous ce partage :		
Q19. a) Construction de logements		
51 - financement collectif seul	549	485
52 - surtout collectif mais avec partage	575	653
53 - surtout privé mais avec partage	245	254
54 - financement privé seulement non-réponses	126 (72)	85 (90)
Q20. b) Aménagement des routes		
55 - financement collectif seul	886	853
56 - surtout collectif mais avec partage	304	349
57 - surtout privé mais avec partage	133	139
58 - financement privé seulement non-réponses	174 (70)	126 (100)
Q21. g) Transports en commun		
59 - financement collectif seul	722	723
60 - surtout collectif mais avec partage	358	411
61 - surtout privé mais avec partage	164	190
62 - financement privé seulement non-réponses	251 (72)	139 (104)
Q22. Estimez-vous normal que l'Etat prenne en charge en partie ou en totalité le loyer ou les charges de certaines catégories de familles ou de personnes :		
63 - oui	1 143	1 267
64 - non non-réponses	397 (27)	278 (22)
Q23. Laquelle des solutions suivantes vous paraît la meilleure pour améliorer les conditions de logement :		
65 - que l'Etat participe lui-même à la construction de logements	693	731
66 - que les initiatives privées de construction soient encouragées non-réponses	831 (43)	747 (89)

	Nombre de réponses Chiffres non redressés	
	Hommes	Femmes
Q24. Pensez-vous qu'à l'heure actuelle tous les enfants ont les mêmes possibilités de faire des études poussées, qu'ils soient enfants d'ouvriers ou de cadres ?		
67 - oui	461	631
68 - non	1 006	867
69 - ne se prononcent pas non-réponses	81 (19)	60 (9)
Q25. Pensez-vous que la situation des parents, leurs relations ou leur savoir-faire jouent un très grand rôle dans la situation des enfants :		
70 - c'est très important	813	525
71 - c'est assez important	547	726
72 - cela joue peu	133	213
73 - cela n'a aucune importance non-réponses	61 (13)	82 (21)
C S'il y avait une augmentation des fonds destinés aux familles, à quoi devrait-elle être consacrée selon vous :		
Q26. Une augmentation des allocations familiales		
74 - ordre de priorité 1	822	837
75 - ordre de priorité 2	269	277
76 - ordre de priorité 3	203	206
77 - ordre de priorité 4 non-réponses	226 (47)	214 (33)
Q27. Des prêts aux familles pour le logement, l'équipement ménager		
78 - ordre de priorité 1	414	359
79 - ordre de priorité 2	594	608
80 - ordre de priorité 3	277	328
81 - ordre de priorité 4 non-réponses	228 (54)	231 (41)
Q28. Laquelle de ces deux solutions jugez-vous préférable ?		
82 - donner une allocation vacances modeste mais à tous les enfants	427	686
83 - donner une allocation plus importante mais à certaines catégories d'enfants seulement non-réponses	939 (201)	857 (24)
Q29. Près de chez vous, dans votre localité, dans votre quartier..., là où vous utilisez ou utiliseriez les services et les équipements correspondants, quel est votre sentiment sur ce que l'on fait : <i>Pour la famille en général</i>		
84 - beaucoup de choses	209	227
85 - pas assez de choses	444	346
86 - vraiment peu de choses	332	324
87 - rien du tout	286	317
88 - ne se prononcent pas non-réponses	275 (21)	345 (8)

ANNEXE 72 a

RESULTATS DE L'ANALYSE DES CORRESPONDANCES
EFFECTUEE A PARTIR DES REPONSES DES HOMMES
(quatre premiers facteurs)

	1 ^{er} facteur 4,8 %			2 ^e facteur 4,1 %			3 ^e facteur 3,5 %			4 ^e facteur 3,0 %			
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
Q 1.	01	497	28	3	75	26	2	293	410	30	97	44	4
	02	498	6	14	352	26	8	1394	411	140	456	44	18
Q 2.	03	29	5	14	98	2	1	247	11	4	53	1	0
	04	43	13	11	32	1	0	158	15	4	24	0	0
	05	447	4	15	413	20	6	1765	373	137	469	26	11
	06	62	7	14	256	16	5	301	22	7	238	14	5
	07	21	4	15	36	0	0	280	12	4	152	3	1
	08	35	1	17	744	10	3	332	2	1	458	4	2
	09	24	1	17	761	14	5	69	0	0	377	3	2
Q 3.	10	110	27	3	102	42	3	78	24	2	53	11	1
	11	110	7	13	404	42	12	309	24	8	207	11	4
Q 4.	12	89	20	7	103	15	2	71	7	1	78	9	2
	13	89	14	10	147	15	3	101	7	2	109	9	2
Q 5.	14	343	22	6	403	295	37	85	13	2	53	5	1
	15	343	12	11	730	295	67	156	13	4	95	5	2
Q 6.	16	40	8	13	248	20	5	93	3	1	113	4	2
	17	43	5	14	84	1	0	196	7	2	30	0	0
	18	30	21	7	77	10	1	8	0	0	53	4	1
Q 7.	19	408	23	6	402	329	38	118	29	4	57	7	1
	20	304	2	16	1408	126	42	125	1	0	1174	88	40
	21	351	9	12	684	174	45	322	38	12	403	61	21
Q 8.	22	254	11	12	632	187	45	34	1	0	21	0	0
	23	459	11	12	375	62	15	185	15	4	794	278	94
	24	283	13	11	230	32	7	123	9	2	629	238	72
Q 9.	25	246	20	7	363	188	27	169	41	7	5	0	0
	26	240	4	15	683	70	22	54	0	0	978	144	61
	27	253	10	12	438	76	19	378	56	17	464	85	30
Q 10.	28	321	22	6	116	25	3	23	1	0	53	5	1
	29	286	4	15	308	13	4	263	10	3	931	119	51
	30	284	8	13	163	8	2	203	12	4	635	122	45
Q 11.	31	141	8	13	248	20	5	29	0	0	16	0	0
	32	436	11	12	59	2	0	230	25	7	854	341	113
	33	336	15	10	95	7	1	185	27	6	615	293	80
Q 12.	34	214	30	7	193	51	8	70	7	1	159	35	7
	35	84	3	15	340	11	4	94	1	0	808	63	28
	36	284	12	11	243	30	7	146	11	3	482	118	38
Q 13.	37	286	9	13	267	24	6	64	1	0	120	5	2
	38	470	12	11	92	5	1	180	19	5	662	247	77
	39	345	13	10	87	5	1	211	28	7	695	306	91
Q 14.	40	261	4	15	539	41	13	1125	177	64	407	23	10
	41	261	30	2	76	41	2	157	177	9	57	23	1
Q 15.	42	557	6	14	445	45	13	1464	483	163	343	27	11
	43	74	8	13	34	0	0	310	27	9	53	1	0
	44	235	21	7	150	33	5	336	168	28	87	11	2
Q 16.	45	106	18	8	37	2	0	43	2	0	94	10	2
	46	106	16	9	43	2	0	48	2	0	105	10	3
Q 17.	47	472	8	13	296	29	8	1134	420	131	217	16	6
	48	472	26	4	97	29	3	370	420	43	71	16	2
Q 18.	49	479	24	5	430	412	45	60	8	1	55	7	1
	50	479	11	12	955	412	100	135	8	2	122	7	2
Q 19.	51	351	13	11	20	0	0	10	0	0	19	0	0
	52	152	13	11	6	0	0	157	15	4	33	1	0
	53	149	6	14	99	2	1	20	0	0	269	15	6
	54	69	3	15	76	1	0	623	41	15	272	8	3
Q 20.	55	158	20	7	32	1	0	3	0	0	66	6	1
	56	161	7	13	92	2	1	93	2	1	137	5	2
	57	46	3	15	204	5	1	87	1	0	4	0	0
	58	127	4	15	148	3	1	217	6	2	83	1	0
Q 21.	59	299	16	9	23	0	0	23	1	0	144	19	5
	60	251	8	13	53	1	0	46	1	0	778	16	6
	61	71	4	15	165	4	1	141	3	1	28	1	0
	62	223	6	14	120	3	1	222	10	4	33	0	0
Q 22.	63	83	25	4	11	0	0	133	50	5	3	0	0
	64	83	9	12	33	0	0	376	50	15	11	0	0
Q 23.	65	286	16	9	14	0	0	65	4	1	13	0	0
	66	286	19	8	12	0	0	55	4	1	10	0	0
Q 24.	67	58	10	12	138	8	2	181	14	4	45	1	0
	68	92	22	6	12	0	0	94	16	2	61	7	1
	69	67	2	16	577	20	7	129	1	0	467	13	6
Q 25.	70	109	18	8	43	2	0	35	1	0	83	8	2
	71	138	12	11	40	1	0	73	3	1	6	0	0
	72	19	3	15	18	0	0	416	16	6	132	2	1
	73	50	1	16	154	1	0	216	2	1	747	24	11
Q 26.	74	671	18	8	675	526	87	157	29	5	19	0	0
	75	353	6	14	294	19	5	218	10	3	127	3	1
	76	136	5	15	767	94	29	138	3	1	160	4	2
	77	424	5	14	1358	326	98	177	6	2	70	1	0
Q 27.	78	590	9	12	856	276	71	196	14	4	34	0	0
	79	355	13	10	490	152	33	149	14	4	17	0	0
	80	33	6	14	149	5	1	11	0	0	18	0	0
	81	313	5	14	102	2	1	17	0	0	80	1	0
Q 28.	82	193	12	11	85	4	1	383	74	20	65	2	1
	83	193	23	6	43	4	0	191	74	10	32	2	0
Q 29.	84	6	5	15	34	0	0	139	3	1	3	0	0
	85	16	10	12	15	0	0	67	2	1	80	3	1
	86	1	7	13	26	0	0	1	0	0	23	0	0
	87	82	6	14	114	3	1	47	1	0	27	0	0
	88	26	6	14	198	9	3	52	1	0	121	3	1
		45559,0		1000						1000			1000

1. Abscisse sur le facteur multipliée par 1 000.
2. Contribution relative.
3. Contribution absolue.

ANNEXE 72 b

RESULTATS DE L'ANALYSE DES CORRESPONDANCES
EFFECTUEE A PARTIR DES REPNSES DES FEMMES
(quatre premiers facteurs)

	1 ^{er} facteur 4,3 %			2 ^e facteur 3,7 %			3 ^e facteur 3,3 %			4 ^e facteur 2,9 %		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Q 1.	413	30	2	-254	386	26	49	14	1	-17	2	0
Q 2.	413	5	14	1511	386	151	-288	14	6	107	2	1
	30	6	14	-276	15	6	111	2	0	13	0	0
	28	15	10	-17	0	0	2	0	0	72	4	1
	331	3	16	1845	310	130	-427	17	8	-100	1	1
	92	6	14	-461	48	18	279	18	7	-251	14	7
	48	4	15	-365	16	7	85	1	0	145	3	1
	2	1	17	-217	1	0	-120	0	0	-87	0	0
	41	1	17	1069	24	11	-260	1	1	424	4	2
Q 3.	117	28	3	-50	12	1	15	1	0	26	3	0
	117	6	14	237	12	5	-71	1	0	-119	3	2
Q 4.	83	21	7	-24	1	0	82	11	2	25	1	0
	83	13	10	257	42	10	-129	11	3	-38	1	0
Q 5.	336	23	6	-389	298	40	67	9	1	13	0	0
	336	12	11	765	298	78	-130	9	3	-24	0	0
Q 6.	59	10	12	173	12	3	163	11	4	-214	18	8
	30	5	15	112	2	1	-420	27	12	11	0	0
	88	20	7	-109	17	3	177	43	9	103	15	4
Q 7.	409	23	6	-420	350	46	-2	0	0	77	12	2
	161	1	16	1330	63	24	563	11	5	268	3	1
	380	10	12	774	259	71	-471	96	34	-198	17	7
Q 8.	325	12	11	424	100	25	-22	0	0	257	37	14
	242	8	10	-187	23	6	-149	7	3	-390	49	22
	269	21	7	-352	197	30	113	8	2	9	0	0
Q 9.	163	4	15	475	26	9	-52	4	1	-15	0	0
	252	10	12	587	138	39	232	22	7	168	3	2
Q 10.	244	22	6	65	7	1	-80	12	2	94	4	2
	209	3	15	-536	29	10	-118	1	1	184	59	13
	293	15	10	30	0	0	240	20	7	-667	45	24
Q 11.	323	11	12	133	8	2	-90	4	1	243	28	11
	419	8	13	-247	17	5	-209	13	4	-305	27	12
	380	16	9	27	1	0	164	23	6	-19	0	0
Q 12.	222	18	8	-232	59	11	-56	4	1	169	31	9
	134	3	16	209	4	1	-56	0	0	-395	13	7
	288	14	10	260	46	11	84	5	1	-142	14	5
Q 13.	265	9	13	-52	1	0	-76	2	1	459	69	31
	479	11	12	84	3	1	-109	6	2	-455	97	39
	293	15	10	-31	1	0	125	12	3	74	4	1
Q 14.	138	4	15	-276	10	3	869	98	40	-210	6	3
	138	31	2	36	10	0	-112	98	5	-27	6	0
Q 15.	481	7	13	128	4	1	1291	452	163	13	0	0
	72	7	13	-149	6	2	-354	32	12	-83	2	1
	199	20	7	6	0	0	347	169	32	24	1	0
Q 16.	54	16	9	-86	7	1	131	15	4	135	16	5
	54	18	8	76	7	1	-114	15	3	-119	16	4
Q 17.	471	10	12	25	0	0	1033	428	140	51	1	0
	471	25	5	-9	0	0	-414	428	56	-20	1	0
Q 18.	439	24	5	-423	402	49	-2	0	0	34	3	0
	439	11	12	949	402	109	6	0	0	-74	3	1
Q 19.	331	11	11	-57	2	0	-46	1	0	778	289	116
	62	15	10	-49	2	0	36	1	0	-185	27	9
	143	6	14	250	13	4	25	0	0	-730	111	54
	110	2	16	-38	0	0	391	11	5	-648	31	17
Q 20.	408	19	7	-37	2	0	63	5	1	423	230	60
	78	8	13	-78	2	1	-138	6	2	-258	21	9
	112	4	15	245	7	2	-217	5	2	-794	73	39
	215	3	15	152	2	1	204	4	2	-978	103	55
Q 21.	439	16	9	-27	1	0	15	0	0	592	315	98
	67	10	12	-20	0	0	-121	6	2	-264	28	12
	120	5	15	27	0	0	-63	1	0	-753	94	48
	182	4	15	145	2	1	350	14	6	-946	104	55
Q 22.	53	28	3	-53	13	1	-67	20	2	-29	4	0
	53	6	14	238	13	4	298	20	8	132	4	2
Q 23.	105	17	9	-121	15	3	-7	0	0	295	85	25
	105	17	8	120	15	3	8	0	0	-288	85	25
Q 24.	85	14	10	133	12	3	169	19	5	58	2	1
	112	19	7	-79	8	1	-133	23	5	-54	4	1
	35	1	16	-231	2	1	175	1	1	-170	1	1
Q 25.	108	12	11	-123	8	2	-112	7	2	115	7	3
	119	16	9	49	2	0	-41	2	0	-190	32	10
	27	5	15	-7	0	0	336	18	7	21	0	0
	87	2	16	362	8	3	198	2	1	863	44	24
Q 26.	704	19	8	-646	493	89	120	17	4	134	21	6
	515	6	14	341	26	8	-310	21	8	485	52	25
	142	5	15	676	74	25	-87	1	0	-307	15	8
	423	5	15	1386	313	106	-27	0	0	203	7	3
Q 27.	665	8	13	792	194	58	-301	28	10	275	23	11
	259	14	10	-484	153	37	36	1	0	-117	9	3
	100	7	13	31	0	0	194	10	4	52	1	0
	25	5	14	-17	0	0	97	2	1	-192	7	3
Q 28.	207	15	9	-43	2	0	404	131	33	162	21	7
	207	19	8	36	2	0	-324	131	27	-130	21	6
Q 29.	12	5	14	223	8	3	-80	1	0	-41	0	0
	2	8	13	-16	0	0	-10	0	0	0	0	0
	15	7	13	-69	1	0	-53	1	0	149	6	3
	12	7	13	-128	4	1	49	1	0	92	2	1
	16	8	13	56	1	0	70	1	0	-196	11	5
	45559,0	1000								1000		

1. Abscisse sur le facteur multipliée par 1 000.
2. Contribution relative.
3. Contribution absolue.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

TABLEAU 73

ABSCISSE, SUR LES PREMIERS AXES FACTORIELS,
DE CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES
ET DE REPONSES A QUELQUES QUESTIONS (1)

Réponses ou caractère		Analyse concernant les hommes				Analyse concernant les femmes			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Ensemble des familles selon la profession du père	Cadre supérieur	8	33	-27	-48	33	12	+12	-21
	Cadre moyen	6	-2	-4	-17	13	-11	-10	-1
	Employé	8	-15	3	1	5	-10	1	1
	O.P - O.Q	3	-4	3	10	-7	-0	2	3
	O.S - Manoeuvre	-3	-9	10	17	-14	2	10	9
A - Allocations spéciales pour faciliter l'utilisation des crèches,...	Augmenterait	42	-1	-5	2	29	-6	-10	8
	Diminuerait	-39	-22	-34	-8	-36	-6	-32	-18
	Laisserait inchangé	-15	7	31	-7	-6	6	28	-2
B - Mode de financement pour les équipements de vacances.	Collectif seul	91	24	-6	-24	3	1	-7	29
	Surtout collec.	55	5	-8	-2	6	-6	6	-5
	Surtout privé	14	-1	3	4	-0	-5	2	-23
B - Mode de financement pour les jardins d'enfants, garderies	Privé seul	-23	-8	1	-5	3	8	-10	-10
	Collectif seul	89	12	2	14	1	-2	-3	19
	Surtout collec.	-45	-15	1	-9	7	-7	7	-13
B - Mode de financement pour les hôpitaux et les soins médicaux	Surtout privé	-7	1	-2	-12	4	-0	-0	-22
	Privé seul	-6	-1	-5	-7	4	25	-28	-16
	Collectif seul	12	-3	-3	9	-2	-3	-7	20
C - Création d'équipements pour enfants en bas âge	Surtout collec.	-1	-5	4	-23	8	-5	11	-15
	Surtout privé	-0	-7	6	-29	21	-0	9	-42
	Privé seul	-13	16	3	19	11	14	-15	-34
	En priorité	66	8	-3	-18	78	-5	-4	-4
C - Création d'équipements de vacances et de loisirs	En 2ème place	29	1	-5	-10	27	-1	-6	-12
	En 3ème place	-23	-8	2	3	-28	-2	7	2
	En 4ème place	-28	-6	5	9	-27	-3	-0	8
	En priorité	91	24	-6	-24	81	8	-16	11
Le salaire unique devrait-il être :	En 2ème place	55	5	-8	-2	39	8	-11	-3
	En 3ème place	14	-1	3	4	9	-11	2	6
	En 4ème place	-23	-8	1	-5	-25	-3	5	-6
Les difficultés de logement sont-elles un frein à la natalité :	Augmenté	-7	-6	0	-1	-6	-4	0	-1
	Supprimé	75	32	16	-19	71	15	-6	3
	Laisse inchangé	81	20	-31	-18	75	-2	-14	-5
Très important	Assez important	6	-2	-2	7	8	-4	-7	7
	Peu important	-4	-0	3	-16	-0	-3	4	-8
	Pas important	9	-12	5	-17	5	-1	13	-8
		14	7	-3	9	-10	7	-4	-0

(1) Les abscisses sont multipliées par 100.

ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

TABLEAU 73 (suite)

Réponses ou caractère		Analyse concernant les hommes				Analyse concernant les femmes.			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Le manque d'équipements pour les petits est-il un frein à la natalité	Très important	17	2	2	17	10	0	-12	12
	Assez important	9	-1	0	-11	10	-6	1	1
	Peu important	1	-6	-5	-11	8	-8	2	-12
	Pas important	-1	-3	3	-4	-5	2	1	2
L'insuffisance des ressources est-elle un frein à la natalité :	Très important	-2	-5	-1	2	-1	-8	-3	4
	Assez important	13	-4	1	-15	7	-4	1	-5
	Peu important	3	2	3	-11	10	8	4	-10
	Pas important	16	13	2	10	14	21	6	-2
Que conseilleriez-vous à votre enfant pour trouver un emploi ?	Par l'école	7	-0	-1	-1	-3	-1	-0	-9
	Par infor. prof	4	-9	0	4	7	-4	1	-5
	Par annonces	-4	14	-6	-13	8	5	-19	4
	Par vous-même	-2	3	1	-3	-1	2	-1	-1
La famille reste le seul lieu de bien-être et de détente	Oui	2	-2	3	-2	1	-1	-0	0
	Non	28	1	-22	-13	15	-9	-1	-8
Encourageriez-vous vos enfants à participer à des groupements	Oui	7	-3	1	-4	5	-2	-0	-1
	Non	-12	9	-7	11	-10	1	-2	-2
Province	Moins de 20000 habit.	-11	12	15	12	-7	11	28	6
	20000 - 50000 habit.	20	6	9	-17	11	-3	13	-16
	50000 - 100000 habit.	5	5	4	4	0	7	-3	9
	100000 - 150000 hab.	3	-17	7	2	-8	2	-3	-10
	150000 - 200000 hab.	7	-9	-0	-8	1	-9	5	-9
	200000 - 400000 hab.	2	1	8	-1	-8	7	2	-3
	400000 hab. et plus	13	-9	-8	0	3	-4	-3	5
	Commune	-18	17	-8	-18	7	-0	-13	-6
	Région parisienne	-10	-3	-12	5	5	-24	-5	16
	Paris	14	1	-11	-21	27	-12	-16	1
Activité de la mère	N'a jamais travaillé	-22	-12	0	2	-21	-4	5	-3
	A cessé définitivem.	-14	3	2	-2	-17	3	1	-1
	A cessé momentaném.	3	-8	1	3	3	-6	5	2
	Travaille actuellem.	21	-0	-1	-7	21	-4	-5	-1
Sous-échantillon	Couple récemment marié	25	-23	5	-25	16	-18	-1	-9
	Couple attendant 1er enf.	32	-5	4	-30	31	-17	-3	-15
	1 enfant sans le S.U.	61	-22	-20	-12	42	-37	-12	2
	Familles alloc. 1-2 enf.	27	-2	-7	-10	19	-11	-9	1
	" " 3 enf.	2	1	1	2	0	4	2	-1
" " 4 enf.	-8	4	0	3	-4	8	0	-5	
" " 5 ou plus	-21	-5	6	6	-15	1	6	6	

CHAPITRE VI

Fréquentation des services et des équipements

Ce chapitre est consacré à la fréquentation des services et des équipements du seul point de vue des inégalités selon les ressources (salaires et prestations) et le statut socio-culturel (origine sociale, instruction et profession). Cette dernière variable paraît nettement plus discriminante que la première, entraînant une variation des taux de fréquentation beaucoup plus étendue.

Certains services de l'action sociale apparaissent très redistributifs : les taux de fréquentation sont fonction décroissante du statut socio-culturel. Il s'agit de services ou prestations s'adressant à des familles défavorisées, tels les bons vacances, et non de services s'adressant à tout le monde avec des réductions de tarifs pour certaines catégories. Ainsi la fréquentation des colonies de vacances est un peu plus élevée dans les catégories moyennes et aisées.

Dans le groupe des services redistributifs rentrent évidemment le service des travailleuses familiales, la permanence sociale et certains des services des centres sociaux (centres de soins, services de l'assistante sociale).

Ne rentrent pas dans ce groupe les activités des centres sociaux touchant à la culture ou aux loisirs — encore que le taux de fréquentation de ces activités apparaisse moins inégalitaire lorsqu'elles sont pratiquées dans un centre social plutôt que dans un autre cadre — ni les équipements de vacances familiales collectives. La fréquentation de ces services augmente avec le statut socio-culturel.

Le taux de perception de l'allocation de logement ne décroît qu'à partir d'un certain seuil de revenu ou de statut.

Enfin les services ou les équipements intéressant les enfants semblent avoir une diffusion plus égalitaire que ceux intéressant toute la famille (colonies de vacances comparées aux équipements collectifs de vacances familiales, équipements sportifs). Les services les plus redistributifs ont un taux de fréquentation rapidement croissant en fonction du nombre d'enfants : permanence sociale, centre de soins, travailleuses familiales.

Ce chapitre vient en complément aux séries de données statistiques sur la fréquentation des services et des équipements, les conditions de logement et d'équipement des familles pages 311 à 387. C'est une présentation très brève des variations de la fréquentation en fonction des ressources et leur comparaison aux variations selon le statut socio-culturel. Ce thème essentiel fait l'objet de recherches actuellement en cours qui seront publiées en 1975.

Des informations spécifiques à certains domaines d'activité : vacances, logement, équipement, garde des enfants en bas-âge... figurent en annexe.

L'intérêt de cette enquête est sa large représentation et son caractère *quantitatif*. Mais la description chiffrée n'est opérante que si des comparaisons de comportements à l'égard des différents services ou équipements sont possibles, conduisant à dégager des constantes. Ainsi la comparaison des taux de fréquentation, du degré d'inégalité de leur répartition, en fonction des ressources ou de composantes socio-culturelles permettra de mieux comprendre

FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

les mécanismes d'accès et de prévoir l'impact d'une politique des services et équipements.

C'est dans cet esprit que les données ci-après peuvent apporter un complément aux recherches *qualitatives* réalisées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ou avec son concours et centrées sur des actions particulières (1).

Les relations observées entre l'augmentation du revenu et celle des différents produits de consommation, services et équipements sont utilisées comme instruments de calcul pour la prévision économique. Cependant elles ne peuvent se transposer au cas individuel comme modèle de comportement économique d'une (ou des) famille(s) comme si celui-ci était fonction au sens strict de ses ressources ; il ne suffit pas d'augmenter les ressources ou de diminuer certains coûts (par des réductions de tarifs ou allocations spéciales) pour amener des groupes sociaux à utiliser certains services, à acheter certains biens. Les exemples sont nombreux de services quasi-gratuits dont la fréquentation est très sélective.

La politique sociale exige d'autres instruments que ceux qui conviennent au planificateur soucieux de maintenir un certain rythme de production ou à l'entrepreneur motivé par le profit. Or c'est plus souvent vers les modèles économiques de croissance ou vers les études de marché que s'orientent les études économiques — démarches compatibles, voire complémentaires — plutôt que vers l'élaboration d'instruments de politique sociale. Et pourtant les enquêtes auprès des familles (enquête de consommation ou de fréquentation de services...) peuvent constituer un champ d'observation privilégié pour une politique sociale puisqu'elles permettent l'analyse des *différences entre les familles*. Les relations entre consommation ou fréquentation et revenu ont leur signification la plus féconde et la plus opératoire, non plus dans une optique prévisionnelle mais du point de vue de la *répartition des ressources* et de son *dynamisme*.

(1) Citons surtout :

Les vacances : A. PITROU et J.-R. CARRE, les vacances des familles et l'aide des Caisses d'allocations familiales. Synthèse des enquêtes de la CNAF et des CAF. - CAF n° 6-7, 1972, pp. 41-79.

Les centres aérés : A. PITROU, les centres aérés : une réponse aux besoins des familles ? CAF n° 6-7, 1973, pp. 161-183 et J. ANCELIN, E. MARIOT, S. MONNERET-THEVENIN, A. PITROU, C. SOBIESKI : les centres aérés des Caisses d'allocations familiales, de la garderie d'été au centre permanent de loisirs, CNAF, collection « Recherche sociale », 1973.

Les équipements résidentiels : R. DURANT : l'habitat collectif. Réflexion sur les quartiers nouveaux et leur équipement, CEDER, Recherche sociale, n° 46, avril-juin 1973.

La fonction de conseillère ménagère : F. MARQUART et coll. : l'action sociale familiale ménagère et la fonction de conseillère. Recherche CNAF-INFA (Institut National pour la Formation des Adultes). A paraître dans la collection Etudes CAF.

1. LES EQUIPEMENTS RETENUS

Cette présentation repose sur la comparaison des taux de fréquentation de 23 services, équipements ou prestations, analysés sur un mode identique, même si ce mode n'est pas pertinent pour chacun d'entre eux spécifiquement. Le choix porte sur trois chapitres importants de l'action sociale : les travailleurs sociaux, les centres sociaux, les actions concernant les vacances, auxquels s'ajoutent les centres aérés et l'allocation de logement (1). On ne se préoccupe pas du rattachement administratif des services (CAF ou autres). C'est le point de vue de l'usager qui prévaut, donc le type de service rendu, la fonction assumée.

Pour avoir des points de repère de comportements économiques en matière d'équipements du « marché », c'est-à-dire qui n'émanent pas d'actions volontaristes ou dont la fréquentation n'est pas stimulée par des réductions de tarifs... on ajoute à la liste précédente, les activités sportives : piscine, équipements de plein air en général, équipements couverts (salle de gymnastique par exemple). La fréquentation est cette fois précisée par une périodicité : « fréquente au moins une fois par mois » et relative à une personne déterminée : le père, la mère ou l'aîné des enfants.

(1) On a retenu pour les *travailleurs sociaux* les trois services suivants : travailleuses familiales, permanence et visite à domicile de l'assistante sociale. Le critère de fréquentation est l'utilisation du service par un des membres de la famille, au moins une fois quelle que soit la date ou la circonstance.

On a distingué 3 types d'activités des *centres sociaux* correspondant à une partition des 17 activités recensées aux questionnaires :

- Consultations médicales, travailleuses familiales, service d'informations sur le logement, permanence sociale.
- Enseignement ménager, halte-garderie, garderie des mercredis, club des tout petits.
- Ateliers artisanaux, bibliothèques, loisirs, sport, réunions, conférences, contacts et rencontres.

Ces regroupements ont été effectués après une analyse en fonction des similitudes de fréquentation. Ici encore le critère de fréquentation est l'utilisation par un des membres de la famille, au moins une fois quelle que soit la date.

Le domaine des *vacances* couvre trois formes d'action :

- Les vacances familiales collectives : maison, gîte ou village. On retient comme critère le fait d'avoir utilisé l'une ou l'autre de ces formules au moins une fois avant 1971 (date de l'enquête).
- Les colonies de vacances (un enfant au moins est allé en colonie de vacances avant 1971).
- Les bons vacances, obtention pour au moins un enfant, en 1970 (dernières vacances avant l'enquête).

La fréquentation du *centre aéré* est retenue quelle que soit la date (avant 1971) ou le nombre d'enfants bénéficiaires dans la famille.

Les bénéficiaires de *l'allocation de logement* sont les bénéficiaires actuels (en 1971).

Les activités de *loisirs et de culture* pratiquées hors du cadre d'un centre social ont été regroupées (après analyse) en 3 sous-ensembles : les activités artisanales dont le taux de fréquentation est nettement le plus important, les ciné-clubs, bibliothèques, discothèques et autres activités de loisirs et enfin les réunions d'information.

FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

Pour mieux cerner l'impact du centre social on a également retenu des activités de loisirs et de culture pratiquées hors de ce cadre.

Ces 23 rubriques sont loin de représenter tous les services et tous les équipements couverts par l'enquête. On trouvera dans les séries de données statistiques des informations sur les services d'économie familiale, les prêts, les centres de soins, les garderies, le placement familial, etc... La sélection faite ici vise seulement à représenter tous les « cas de figure ».

2. MECANISMES D'ACCES AUX SERVICES ET AUX EQUIPEMENTS

2.1. LES RESSOURCES

Les graphiques 36 à 58 illustrent les variations du taux de fréquentation en fonction des ressources résumées par quelques paramètres au tableau 74. Les familles ont été ordonnées selon leurs ressources totales (y compris prestations familiales) et réparties en sept classes. Les taux de fréquentation moyens et les ressources moyennes de ces classes sont reliés sur ces graphiques par un trait plein. Pour ne pas rompre cette présentation, ces graphiques sont reportés à la fin du paragraphe 2.3.

Les services et les équipements sont classés au tableau 74 selon l'importance des inégalités du taux de fréquentation en fonction des *ressources* (1) mesuré par le rapport t_2/t_1 des taux observés à deux niveaux de ressources : 40 000 francs et 20 000 francs respectivement ou ce qui revient au même, par l'élasticité par rapport aux ressources (2) estimée graphiquement. L'ordre dans

(1) Les ressources retenues sont l'ensemble des salaires de toutes les personnes actives de la famille, les bénéficiaires commerciaux (rares puisqu'il s'agit des salariés du régime général), les bourses, rentes, etc. et surtout les prestations familiales (allocations familiales, allocation de salaire unique et allocation logement).

(2) On utilise ici un paramètre : *l'élasticité du taux de fréquentation par rapport aux ressources*, comme descripteur simple des *inégalités de répartition* de la fréquentation des différents services entre niveaux de ressources.

Puisqu'il s'agit ici de taux de fréquentation t , rappelons que l'élasticité e par rapport au revenu mesure la différence relative dt/t des taux de fréquentation à deux niveaux de revenus proches R et $R + dR$ par la formule simple $dt/t = e dR/R$. Ce paramètre caractérise aisément la répartition des taux de fréquentation par rapport à celle du revenu. Cette répartition est d'autant plus inégalitaire que e a une valeur élevée :

- l'inégalité joue en faveur des revenus les plus bas lorsque e est négative ;
- la répartition est évidemment égalitaire, indépendante du revenu, lorsque $e = 0$;
- l'inégalité joue en faveur des revenus les plus élevés lorsque e est positive. La valeur 1, en particulier, correspond au cas où l'inégalité de la répartition du taux de fréquentation est identique à celle de la répartition des revenus. On réservera le terme d'inégalitaire pour les services à élasticité positive, le terme de redistributif pour ceux dont l'élasticité est négative.

Ce coefficient e pourrait être différent selon les niveaux de ressources considérés. Il se

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

lequel sont présentés les graphiques 36 à 58 est le même que celui du tableau 74 : les variations en fonction directe des ressources décroissent (1). Les inégalités de fréquentation entre familles sont les plus grandes pour les services extrêmes de la liste du tableau 74 : pour les premiers, elles jouent en faveur des catégories aisées : activités sportives (pour les adultes) et culturelles ; pour les derniers elles jouent en faveur des catégories les plus défavorisées : services des assistantes sociales et travailleuses familiales. Les résultats ne surprennent pas dans leur ensemble. La technique utilisée permet seulement de classer de façon à peu près précise les différents services les uns par rapport aux autres. Elle permet de classer par exemple les activités culturelles selon qu'elles sont pratiquées dans un centre social ou dans un autre cadre (ces dernières étant plus inégalement pratiquées que les premières). Elle permet de noter que les quatre services redistributifs — les derniers de la liste dont l'élasticité est négative — sont parmi ceux relevant de l'action sociale.

Les mécanismes d'accès aux services et équipements collectifs sont bien mis en évidence par la *relation inverse entre le taux de fréquentation et l'élasticité par rapport au revenu* (du moins lorsque celle-ci est positive ; lorsqu'elle est négative il s'agit de services d'assistance, destinés à une « clientèle » pauvre) : les équipements les plus élastiques ou inégalitaires (élasticité supérieure à 1) sont les moins fréquentés (taux de fréquentation voisin de 5 %). Ils donnent l'image de services en voie de diffusion, celle-ci se faisant par les classes aisées. Lorsque la diffusion s'élargit, caractérisée par l'accroissement du taux de fréquentation, la diminution simultanée de l'élasticité par rapport au revenu traduit le fait que les nouveaux arrivants ont un revenu plus bas que leurs prédécesseurs et ainsi de suite de proche en proche.

L'équipement le plus diffusé parmi ceux qui ont été choisis ici apparaît être la piscine pour les enfants : le taux de fréquentation est de 38 %, l'élasticité de 0.4 (les autres étant égalitaires : allocation de logement ou assistante sociale).

trouve qu'il est à peu près constant, donc unique pour chaque service ; du moins il varie peu : c'est la pente moyenne des courbes en traits pleins des graphiques 36 à 58, les échelles étant logarithmiques. On peut vérifier que ces courbes peuvent être grosso modo assimilées à des droites, sauf quelques exceptions : l'allocation de logement (graphique 52), le centre aéré (graphique 53), la garderie (graphique 51).

(1) En prenant comme repère par exemple, les graphiques 37, 46 et 56 : les activités artisanales pratiquées hors du cadre d'un centre social, les activités culturelles au centre social, le centre de soins du centre social, il est facile de comparer la pente générale des graphiques — pente de la ligne en trait plein en particulier — très redressée au graphique 37 où les variations des taux de fréquentation vont presque de 1 à 10 en croissant assez régulièrement en fonction des ressources, un peu plus penchée au graphique 46 où les variations ne sont plus que de 7 à 20, inversée au graphique 56 où la fréquentation est d'autant plus rare que les ressources sont plus élevées

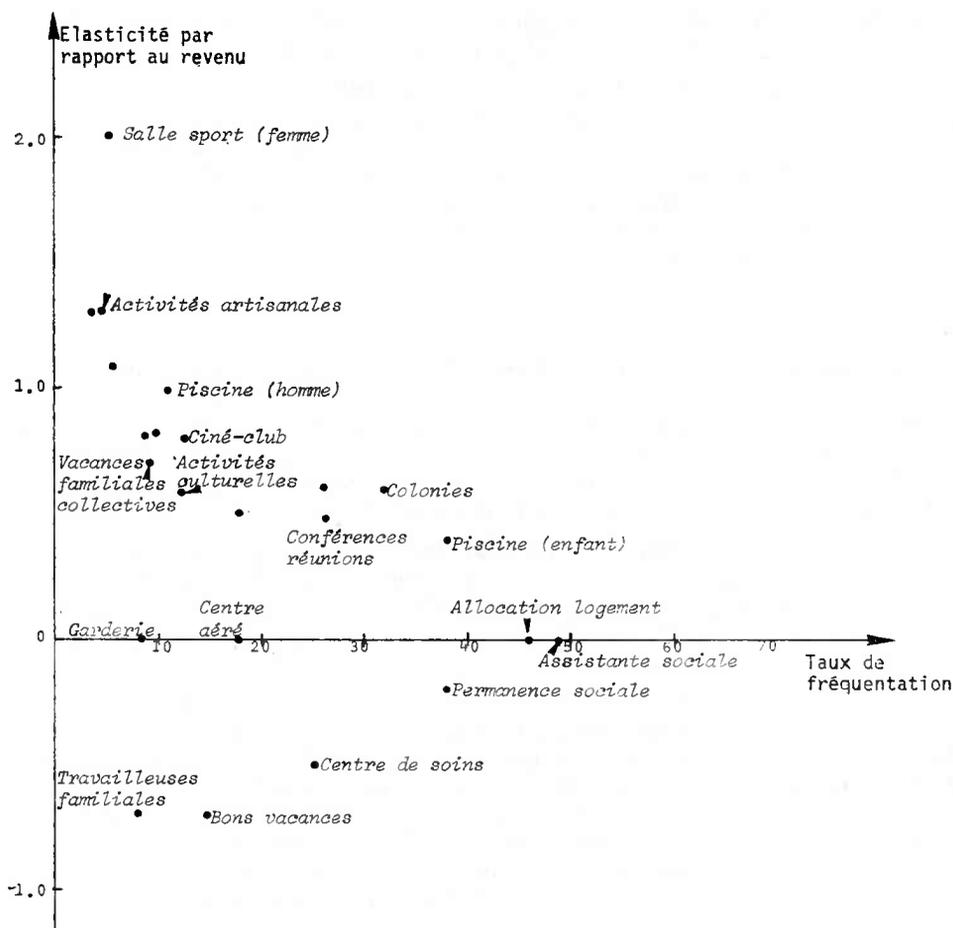
**VARIATIONS DES TAUX DE FREQUENTATION
DE QUELQUES SERVICES ET EQUIPEMENTS
EN FONCTION DES RESSOURCES ET DU NOMBRE D'ENFANTS**

Liste des activités (1)	Taux de fréquentation moyen t	Taux de fréquentation à deux niveaux de ressources			Elasticité approximative par rapport aux ressources	Taux de fréquentation pour deux types de familles		
		20 000 F	40 000 F	t_2/t_1		2 enfants t'_1	5 enfants ou plus t'_2	t'_2/t'_1
		t_1	t_2					
Salle sport (fréquentation femme)	5.8	1.9	7.8	4.1	2.0	7.9	3.9	0.5
Activités artisanales hors centre social	4.4	2.2	5.5	2.5	1.3	4.8	2.5	0.5
Sport plein air (fréquentation femme)	4.3	2.3	5.5	2.4	1.3	3.8	2.5	0.7
Salle sport (fréquentation homme)	5.3	3.3	7.3	2.2	1.1	6.9	3.7	0.5
Piscine (fréquentation homme)	10.9	7.2	14.5	2.0	1.0	12.4	6.3	0.5
Piscine (fréquentation femme)	9.6	6.8	11.5	1.7	0.8	10.2	5.3	0.5
Sport plein air (fréquentation homme)	9.3	7.2	12.5	1.7	0.8	9.7	6.0	0.6
Ciné-club hors centre social	12.4	9.0	15.5	1.7	0.8	14.5	13.8	1.0
Vacances familiales collectives	9.7	7.1	11.1	1.6	0.7	8.1	8.8	1.1
Colonies de vacances	32.0	27.5	42.0	1.5	0.6	20.9	60.9	2.9
Activités culturelles au centre social	12.3	9.5	15.0	1.5	0.6	10.4	16.4	1.6
Salle sport (fréquentation aîné enfants)	26.3	22.0	33.0	1.5	0.6	21.4	30.8	1.4
Sport plein air (fréquent. aîné enfants)	17.1	15.0	21.0	1.4	0.5	11.7	24.2	2.1
Conférences, réunions hors centre social	25.8	22.5	32.5	1.4	0.5	21.9	27.5	1.3
Piscine (aîné des enfants)	38.2	33.0	44.0	1.3	0.4	33.2	42.0	1.3
Garderie au centre social	8.8	9.3	9.6	1.0	0.	5.8	13.0	2.2
Allocation de logement	46.0	60.0	59.0	1.0	0.	37.5	53.8	1.4
Centre aéré	17.7	18.0	18.0	1.0	0.	11.3	29.5	2.6
Visite à domicile assistante sociale	49.2	49.0	48.0	1.0	0.	40.9	66.0	1.6
Permanence sociale	38.0	39.0	34.0	0.9	- 0.2	30.6	52.8	1.7
Centre de soins au centre social	25.7	30.0	21.0	0.7	- 0.5	17.8	33.1	1.9
Travaillieuses familiales	8.0	9.3	5.9	0.6	- 0.7	2.2	25.2	11.5
Bons vacances	15.0	17.0	9.4	0.6	- 0.7	6.1	30.0	4.9

TABLEAU 74

(1) Les activités sont présentées dans l'ordre décroissant de l'élasticité par rapport au revenu ou du rapport t_2/t_1 .

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES



Ceci décrit aussi bien le mode de diffusion des biens et services de consommation tel qu'on l'observe à partir des analyses de budgets familiaux (1), diffusion de proche en proche, commençant par les catégories supérieures qui

(1) Voir par exemple N. TABARD : Consommation et statut social. *Consommation*, n° 2, 1972, analyse effectuée à partir de l'enquête faite en 1963 auprès des familles allocataires, et dont le compte rendu a été publié dans la présente collection : « Les conditions de vie des familles », 1967.

FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

déterminent le choix des autres catégories (1). En particulier le schéma ci-dessus est le même que celui relatif aux dépenses de consommation des familles (2).

L'illustration qui précède s'appuie sur une analyse en fonction des ressources. Cependant celles-ci n'ont pas un rôle déterminant, mais agissent comme une résultante de facteurs socio-culturels. On verra ci-après que tout ce qui vient d'être dit est mieux vérifié lorsqu'on remplace les ressources de la famille par un indicateur de statut socio-culturel, fonction du niveau d'instruction, de la profession et de l'origine sociale des deux conjoints, construit indépendamment des ressources.

2.2. FACTEURS SOCIO-CULTURELS

On examinera ici une autre information contenue dans les graphiques 36 à 58 : les variations du taux de fréquentation selon le *statut socio-culturel*. Rappelons que cet indicateur ne comprend pas les ressources ; il est une combinaison des caractéristiques suivantes : niveau d'instruction et profession du père et de la mère, profession des ascendants masculins paternels et maternels, participations à des associations diverses (3).

Cet indicateur est une variable quantitative. A chaque famille correspond une valeur dans l'échelle du statut socio-culturel, calculée en fonction de ses caractéristiques propres (instruction, profession, origine sociale...). Pour l'actuelle présentation on a constitué sept classes de statut dans lesquelles les familles ont été réparties.

La classe de statut minimum ne contient pas que les familles d'ouvriers spécialisés ou de manœuvres non plus que des familles où le niveau d'instruction serait faible ou bien encore des familles dont les ascendants sont eux-mêmes O.S. ou manœuvres... (cf. annexe I, tableau 80). En revanche, les familles appartenant à cette classe cumulent plusieurs de ces caractéristiques. De même la classe de statut maximum ne contient pas que des cadres supérieurs pas plus qu'elle ne contient tous les cadres supérieurs ; elle contient des familles ayant simultanément plusieurs caractéristiques de statut élevé.

Les variations des taux de fréquentation en fonction des ressources pour les familles classées selon l'indicateur de *statut socio-culturel* figurent en traits-points sur les graphiques 36 à 58. Ce classement met en évidence *une inégalité des taux de fréquentation très supérieure à celle que l'on observait avec un classement selon les ressources*. On a en effet l'un ou l'autre des cas de figure ci-contre : la pente des lignes brisées en traits-points (classement selon le statut) est plus redressée que celle en trait plein (classement selon les ressour-

(1) Sans préjuger de la façon dont leur propre choix est lui-même déterminé.

(2) Réf. ci-dessus page 63. Cette présentation portait sur 100 postes de consommation. L'élasticité était celle de la dépense, tandis qu'ici il s'agit d'une seule de ses composantes : l'élasticité du taux de fréquentation.

(3) Se reporter à l'annexe I, page 401.



ces). Dans certains cas les différences sont particulièrement accentuées : ainsi la fréquentation d'activités de culture-loisir pratiquées hors du cadre d'un centre social varie de 5 % à 40 % entre les deux catégories de statut extrêmes (graphique 43) tandis qu'elle ne varie que de 8 % à 30 % entre les deux catégories de ressources extrêmes. A l'inverse, les services des centres aérés sont beaucoup plus redistributifs qu'ils n'y paraissent en tenant compte des ressources seules (graphique 53) : le taux de fréquentation décroît de 25 % à 8 % entre les classes de statut inférieur et supérieur, tandis qu'entre les deux extrémités de l'échelle des ressources, il oscille irrégulièrement entre 15 % et 25 %.

Autrement dit *les ressources sont un bien moins bon indicateur des inégalités d'accès aux services et équipements collectifs que le statut socio-culturel* (1).

Il y a à cela une raison tenant à la nature même des données : les ressources sont entachées d'erreurs, oubliés mais surtout sous-estimations volontaires et écarts conjoncturels entre des ressources moyennes sur une longue période et les ressources au moment de l'enquête, même s'agissant de salariés (variation du nombre d'heures supplémentaires par exemple, travail occasionnel de la mère de famille). Le classement selon les ressources introduit un biais systématique ; la proportion des sous-estimations diminue de la classe inférieure à la classe supérieure ; si bien que dans la classe inférieure il n'y pas que les familles ayant les plus faibles ressources mais une forte proportion de familles qui devraient être situées dans les classes suivantes (sous-estimation ou basse conjoncture), de même que dans les classes supérieures figurent des familles dont les ressources au moment de l'enquête ont pu être conjoncturellement élevées (2).

Mais les raisons techniques ne sont pas les plus fondamentales. Les écarts des taux de fréquentation entre les classes de statut socio-culturel paraissent trop brusques pour pouvoir être justifiés par des inégalités écono-

(1) Notons que les variations étudiées sont celles en fonction des ressources ; c'est le mode de classement des familles qui diffère dans les deux cas : classement selon les ressources dans le premier cas, selon le statut socio-culturel dans le second.

(2) L'indicateur de statut socio-culturel ne souffre pas du même défaut. Si les éléments le constituant sont assez imprécis (même avec les nomenclatures relativement détaillées utilisées) il n'y a pas lieu de supposer un effet systématique sur le classement selon ces appartenances de définition qualitative. Comme la méthode statistique employée rectifie en partie les erreurs et que la mesure de l'indicateur repose sur plusieurs variables, le classement selon le statut lui-même est certainement très peu biaisé.

FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

miques. Ils ne sont pas toujours réguliers : on observe souvent une coupure entre les classes à dominante ouvrière, les trois classes de statut inférieur, et les classes à dominantes « cadres », les deux dernières, tandis qu'entre ces deux extrêmes, les inégalités sont très accentuées. Cette coupure est visible dans le domaine des activités artisanales (graphique 37), des activités sportives lorsqu'il s'agit des parents (sauf peut-être la piscine), des équipements de vacances familiales collectives (graphique 44), des activités culturelles existant hors du cadre d'un centre social (graphique 49). Elle concerne dans l'ensemble les équipements les plus inégalitaires. Quand il n'y a pas de coupure nette (ciné-club et activités de loisirs hors du centre social, graphique 43) on note une très grande sensibilité au statut, même lorsque les différences de ressources sont faibles.

Les inégalités concernant les activités culturelles sont beaucoup moins importantes lorsque celles-ci sont pratiquées dans le cadre d'un centre social (graphique 46 comparé au graphique 49). La fréquentation du centre aéré est très régulièrement décroissante quand le statut augmente, et en général le taux d'utilisation des services à caractère social (assistante sociale, centre de soins, bons vacances) décroît en fonction du statut socio-culturel plus nettement encore qu'en fonction des ressources.

2.3. COMPARAISON ENTRE QUELQUES GROUPES SOCIAUX

Des observations analogues à celles qui précèdent peuvent être faites en comparant la position relative de quelques groupes sociaux particuliers sur les graphiques 36 à 58 ou à partir des tableaux 75 et 76.

Ces tableaux permettent de comparer le taux de fréquentation d'un groupe social, à celui des autres familles ayant approximativement les mêmes ressources, l'intervalle de sélection des ressources étant volontairement réduit (1).

D'une manière générale, les *ouvriers* (ouvriers spécialisés et manœuvres mais aussi ouvriers professionnels et qualifiés) ont un taux de fréquentation plus faible que les autres familles de mêmes ressources en ce qui concerne

(1) Pour comparer le taux de fréquentation d'une catégorie sélectionnée aux autres familles de mêmes ressources on a choisi dans les deux cas les familles dont les ressources totales étaient comprises entre $m - \sigma/3$ et $m + \sigma/3$, m et σ étant respectivement la moyenne et l'écart type des ressources de la catégorie sélectionnée. Ceci élimine les valeurs extrêmes auxquelles les petits échantillons sont très sensibles.

Les résultats des tableaux 75 et 76 ne sont pas exactement comparables aux graphiques 36 à 58 :

- les calculs reposent sur l'échantillon non redressé. Les critères de sélection des groupes de ménages comparés étant très restrictifs, les effectifs sont faibles. Du fait de l'importance des écarts entre les coefficients de redressement, le risque était grand que les résultats soient entièrement déterminés par quelques familles seulement, celles de forte pondération ;
- les points moyens figurant sur les graphiques se rapportent à toutes les familles appartenant à une catégorie donnée et non pas seulement à celles dont les ressources sont comprises dans les limites $m \pm \sigma/3$.

COMPARAISON DE LA FREQUENTATION DE CERTAINS SERVICES ET EQUIPEMENTS, A RESSOURCES EGALES

Chaque colonne de ce tableau se lit indépendamment des autres. On compare le taux de fréquentation dans la catégorie sélectionnée au taux de fréquentation des autres familles ayant approximativement les mêmes ressources (y compris prestations familiales).

+++ le taux de fréquentation de la catégorie est au moins deux fois supérieur aux autres familles de mêmes ressources

++ le taux de fréquentation de la catégorie est de 1,5 à 2,0 fois supérieur

+ le taux de fréquentation de la catégorie est de 1,0 à 1,5 fois supérieur

-- le taux de fréquentation est inférieur

() les estimations reposent sur des nombres de fréquentation faibles, 10 familles ou moins

Type de service, équipements ou prestations.	Catégorie sélectionnée	Le père ou la mère adhère à une association confessionnelle	Le père ou la mère adhère à une association familiale	Le père et la mère adhèrent à une association ou à une association au moins	Ni le père ni la mère n'adhèrent à des associations	La mère n'a jamais travaillé	La mère travaille actuellement	Profession de la mère	
								Cadre	Ouvrière
Salle sport (fréquentation femme)	+++	(+)	+++	+++	(-)	(-)	-	++	(-)
Activités artisanales hors centre social	(+++)	(+++)	+++	+++	(-)	(+)	(+)	(+)	(++)
Sport plein air (fréquentation femme)	(++)	(+)	(+++)	(+++)	(-)	(-)	(+)	(-)	(+++)
Salle sport (fréquentation homme)	(+)	(++)	++	++	(-)	(-)	(-)	(+)	(+)
Piscine (fréquentation homme)	++	(+)	+	+	-	(-)	-	++	(-)
Piscine (fréquentation femme)	(-)	(-)	+	+	-	(-)	-	+	(-)
Sport plein air (fréquentation homme)	(++)	(+)	+++	+++	(-)	(-)	+	+	(+)
Ciné-club hors centre social	+++	(+)	++	++	(-)	(-)	+	+	(-)
Vacances familiales collectives	++	+++	+++	+++	-	(-)	+	+	(-)
Colonies de vacances	-	+	+	+	-	+	+	+	+
Activités culturelles au centre social	++	++	+	+	-	(-)	+	+	+
Salle sport (fréquentation aîné enfants)	+	+	+	+	-	+	+	+	-
Sport plein air (fréquent. aîné enfants)	-	(-)	+	+	-	(-)	+	+	+
Conférences, réunions hors centre social	++	++	++	++	-	-	+	+	+
Piscine (aîné des enfants)	+	+	+	+	-	-	+	+	-
Garderie au centre social	(+)	(++)	+	+	-	(-)	+	(-)	(-)
Allocation de logement	-	-	-	-	+	+	+	-	-
Centre aéré	-	++	+	+	-	-	++	-	+
Visite à domicile assistante sociale	-	+	+	+	+	-	+	+	+
Permanence sociale	-	+	+	+	-	+	+	-	+
Centre de soins au centre social	-	+	+	+	-	-	+	+	+
Travailleuses familiales	(+)	++	+	+	-	+	-	+	+
Bons vacances	(-)	(-)	-	-	-	++	-	(-)	+
Indicateurs :									
ressources de la catégorie	43300	41000	39200	28500	28900	38700	50400	28200	
moyennes des autres familles	41200	39300	38000	29000	29800	38100	47800	28200	
Nombre moyen de la catégorie d'enfants	3,5	3,7	3,6	3,5	3,4	3,5	3,6	3,7	
des autres familles	3,6	3,6	3,6	3,4	4,1	3,8	3,6	3,5	
Effectifs de la catégorie observés	60	40	228	237	68	323	86	85	
des autres familles	500	545	309	323	570	192	217	276	

Calculs effectués sur les sous-échantillons non redressés.

TABLEAU 75

COMPARAISON DE LA FREQUENTATION DE CERTAINS SERVICES ET EQUIPEMENTS, A RESSOURCES EGALES

Chaque colonne de ce tableau se lit indépendamment des autres. On compare le taux de fréquentation dans la catégorie sélectionnée au taux de fréquentation des autres familles ayant approximativement les mêmes ressources (y compris prestations familiales).

+++ le taux de fréquentation de la catégorie est au moins deux fois supérieur aux autres familles de mêmes ressources

++ le taux de fréquentation de la catégorie est de 1,5 à 2,0 fois supérieur

+ le taux de fréquentation de la catégorie est de 1,0 à 1,5 fois supérieur

- le taux de fréquentation est inférieur

() les estimations reposent sur des nombres de fréquentation faibles, 10 familles ou moins.

Type de service, équipements ou prestations.	Profession du père					Diplômes de la mère		Diplômes du père	
	Cadre supérieur	Cadre moyen	Employé	O.P.-O.Q.	O.S. Manœuvres	C.A.P. ou pas de diplôme	Baccalauréat au moins	C.A.P. ou pas de diplôme	Baccalauréat au moins
Salle sport (fréquentation femme)	+	(++)	(-)	(-)	(+++)	(-)	+	(-)	+
Activités artisanales hors centre social	+++	(+++)	(-)	(+)	(-)	(-)	+++	(-)	(++)
Sport plein air (fréquentation femme)	+++	(++)	(++)	(-)	(+)	(-)	(++)	(-)	+++
Salle sport (fréquentation homme)	(+)	(+++)	(+++)	(-)	(-)	(-)	+++	(-)	(+)
Piscine (fréquentation homme)	+	(-)	(-)	+	(-)	(-)	+	(-)	-
Piscine (fréquentation femme)	++	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	++	(-)	+
Sport plein air (fréquentation homme)	+++	++	(+)	(-)	(-)	(-)	++	(-)	+++
Ciné-club hors centre social	++	+	++	(-)	(-)	(-)	+++	(-)	++
Vacances familiales collectives	+++	++	+++	(-)	(-)	(-)	+	(-)	++
Colonies de vacances	+	+	+	+	-	+	+	+	-
Activités culturelles au centre social	+	+	(-)	+	+	+	+	-	-
Salle sport (fréquentation aîné enfants)	+	+	-	+	+	+	+	+	+
Sport plein air (fréquent. aîné enfants)	(+)	-	+	+	-	-	(-)	-	+
Conférences, réunions hors centre social	+	+	+	+	-	-	+	+	+
Piscine (aîné des enfants)	+	+	-	+	+	-	-	+	-
Garderie au centre social	++	-	(-)	(+)	++	(-)	(+)	(-)	(-)
Allocation de logement	(-)	-	+	+	+	+	-	+	-
Centre aéré	-	-	-	-	+	+	(-)	-	-
Visite à domicile assistante sociale	+	+	-	+	+	+	-	+	-
Permanence sociale	-	-	+	+	+	-	-	+	-
Centre de soins au centre social	+	-	-	+	-	+	+	+	-
Travailleuses familiales	(+)	-	+	+	++	+	(++)	+	(-)
Bons vacances	(-)	-	+	+	+	+	(-)	-	(-)
<i>A titre indicatif :</i>									
ressources de la catégorie	61600	38700	29500	28300	25600	26800	55300	26800	53800
moyennes des autres familles	55600	38600	29500	28300	25600	27200	52700	26900	50300
Nombre moyen d'enfants de la catégorie	3.6	3.3	3.6	3.7	3.7	4.0	3.6	3.8	3.3
des autres familles	3.7	3.8	3.5	3.4	3.4	3.3	3.7	3.4	3.7
Effectifs de la catégorie observés	75	109	73	91	93	107	65	114	74
des autres familles	127	240	329	262	208	269	165	250	197

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

tous les services et équipements fortement élastiques ou inégalitaires (et réciproquement un taux plus élevé relativement aux autres services). Une coupure apparaît entre les ouvriers et les employés lesquels, sans avoir des ressources réellement plus élevées que les précédents, se rapprochent davantage des cadres moyens.

Ce qui a été dit précédemment sur les erreurs de mesure des ressources atténue la portée des résultats relatifs aux catégories extrêmes du tableau 76 : cadres supérieurs, O.S.-manœuvres. Cependant le niveau d'instruction (baccalauréat ou davantage) ou l'absence de formation (CAP ou pas de diplôme) paraissent encore plus discriminants que l'appartenance aux catégories socio-professionnelles extrêmes (alors qu'ils sont moins extrêmes pour ce qui est du niveau moyen des ressources).

Les familles où *la mère n'a jamais travaillé* ont un taux de fréquentation des équipements collectifs plus faible (tableau 75). Le travail féminin va de pair avec une plus forte utilisation de tous les équipements en général (1). Le niveau de qualification des femmes a une incidence sur les types d'équipements encore que les différences soient beaucoup moins nettes que lorsqu'il s'agit de la qualification de leur mari, ou du statut socio-culturel de la famille.

La participation à des associations est un facteur important de variation des comportements à l'égard des services et équipements collectifs. Le taux de fréquentation (à ressources égales) est le plus élevé dans les familles où le père et la mère, à la fois, adhèrent à une association (pas nécessairement la même). Viennent ensuite les familles où c'est la mère seule qui participe à une association. Par contre dans les familles où la participation vient du père seulement et dans celles où il n'y a pas de participation du tout, le taux de fréquentation est très faible (tableau 75), même lorsqu'il s'agit de services de type redistributif.

Le type d'association lui-même joue un rôle important : la participation à des associations confessionnelles ou culturelles et, à moindre titre, à des associations familiales accentue les inégalités de fréquentation des services et équipements.

Enfin on observe un clivage assez net entre les familles dont les mères ont une *attitude de repli*, pour lesquelles la famille est un lieu refuge et celles (peu nombreuses on l'a vu) qui estiment au contraire que la famille n'est pas le seul lieu d'épanouissement et de détente. Il est assez rare de trouver une question d'opinion prise isolément ayant un effet si discriminant sur des comportements : le taux de fréquentation des équipements culturels et de loisir est plus faible pour les familles du premier type, surtout dans les catégories de faibles ressources.

La présentation qui précède était centrée sur l'analyse des inégalités de fréquentation de quelques services. Les ressources ont été prises comme

(1) Se reporter aux données statistiques, tableau de type B plus loin.

FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

critère de départ. C'est toujours les ressources que l'on invoque lorsqu'il s'agit d'inégalités et c'est souvent le critère de sélectivité choisi dans les actions de type redistributif.

Cependant les ressources paraissent jouer un rôle secondaire dans les inégalités de fréquentation ou d'utilisation. Elles ne sont que le signe mesurable de la position dans l'échelle sociale, échelle que l'on a approchée ici par la profession, le niveau et le type de formation, l'origine sociale. Ce sont ces caractères et plus encore la combinaison que l'on en a construite en tenant compte de leurs liens mutuels (le statut socio-culturel) qui apparaissent les plus discriminants de la fréquentation des services et équipements. En d'autres termes c'est en fonction de l'échelle de statut (n'incluant pas les ressources) qu'on observe les plus grandes inégalités de comportement : d'un côté celles jouant en faveur des catégories supérieures telles les activités culturelles, sportives, les activités de loisir ou les vacances ; d'un autre côté les inégalités jouant en faveur des catégories les plus défavorisées, services redistributifs, comme les services des travailleurs sociaux, les bons-vacances, les centres aérés.

Il n'est pas nouveau qu'on s'interroge sur l'efficacité d'action au niveau des ressources, les objections insistant soit sur l'existence de freins culturels : manque d'instruction, manque d'information, difficulté d'intégration à un système organisé, à l'anonymat et au langage administratif... ceci du seul point de vue de l'accès ; soit sur le contenu même des actions. Cette dernière mise en cause vise au contraire les services dont le caractère redistributif ne fait pas de doute (cf. les exemples ci-dessus, les graphiques 53 à 58) et conteste la notion d'inadaptation, la définition de ce qu'on entend par « normal » (1).

Les deux attitudes sont contradictoires, l'une recherchant des solutions par des actions au niveau des populations bénéficiaires, l'autre au niveau de l'offre, de la production des services. Mais les domaines visés sont aussi aux antipodes : activités socio-culturelles, loisirs d'un côté, aide sociale, équipements sanitaires, actions de réadaptation de l'autre. L'interrogation sur l'adéquation de l'offre aux besoins se pose devant les formes extrêmes d'inadaptation : repli, révolte, rejet des contraintes imposées. Les solutions remettent en cause le conformisme, revendiquent pour l'individu la capacité de se créer, d'agir sur son propre milieu. Tandis que dans des domaines tels les vacances, l'information, la culture, le domaine des « besoins non fondamentaux », les solutions sont de type incitatif. Elles impliquent que ces besoins soient progressivement satisfaits par un accroissement du niveau de vie ; elles impliquent surtout que certaines catégories aient une aptitude à déceler à la fois ces besoins et leur réponse, la façon optimale de les satisfaire et que les autres couches de la population parviennent à les rattraper.

Dans le domaine de la consommation, cette illusion peut être entretenue lorsque les analyses portent sur un bien de consommation ; tôt ou tard on verra

(1) Voir en particulier G. DUCHATELET : Action sociale et familles socialement handicapées. Collection Etudes CAF, 1972.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

apparaître en effet dans la plupart des cas, une diffusion généralisée, voire une saturation du bien étudié ou même sa régression. Mais la position relative de tous les biens et services de consommation décrit un schéma de renouvellement constant ; la diffusion massive d'une forme de réponse à un besoin (physiologique ou culturel) accompagne la production d'une forme nouvelle de réponse, diffusée à nouveau du haut vers le bas de l'échelle sociale. S'il est difficile de dire que des besoins sont plus fondamentaux que d'autres, en revanche il se crée une hiérarchie dans les différentes façons de les satisfaire.

Dans le domaine des services et des équipements dont on a observé la fréquentation, la gamme des fonctions assumées est moins étendue ; pour une même fonction, les vacances par exemple, on n'a qu'un petit nombre de solutions parmi les possibles. La présentation des variations des fréquentations en fonction du statut montre l'analogie avec les mécanismes d'accès aux biens de consommation : la position relative des 23 services étudiés ici pourrait être considérée comme 23 phases successives de la diffusion d'un même service, comme interprétation de la relation entre le taux moyen de fréquentation et l'inégalité de sa répartition.

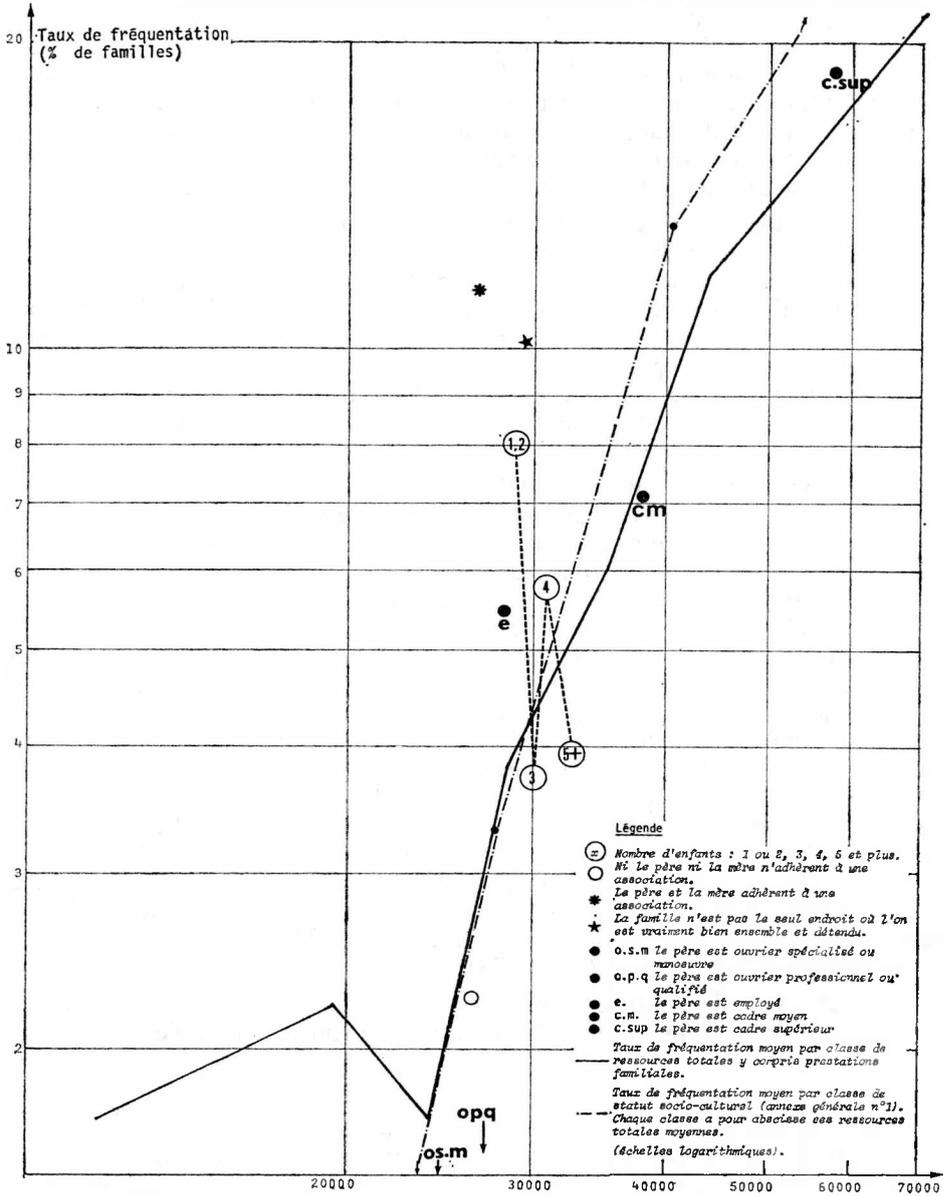
Cette présentation offre un cadre de réflexion pour une politique des services et des équipements, cadre à l'intérieur duquel des monographies sur chaque type de service auraient une valeur un peu plus opératoire pour expliquer l'impact de certaines actions, les échecs et les réussites. Les équipements de vacances familiales collectives par exemple. Ils servent une fonction parmi les plus élastiques, non seulement la « fonction vacances » mais le départ familial très peu diffusé ; la solution proposée offre un choix supplémentaire par rapport aux solutions du marché. Ce qui ne signifie pas que toutes les formes d'aide aux vacances ne puissent réduire les inégalités. Car, au contraire, les actions apparaissant les plus redistributives après cette revue rapide sont les *bons-vacances* et surtout les *centres aérés* (1) ; elles apparaissent plus redistributives encore que les services traditionnels à vocation sociale (travailleuses familiales, permanence sociale, centre de soins). Le centre aéré répond précisément à un besoin des familles qui ne partent pas, n'obligeant pas à une séparation physique, ni une distanciation trop grande entre parents et enfants. Tandis que les colonies de vacances encore très inégalement fréquentées conviennent plus souvent à des familles déjà habituées au départ familial (cf. Agnès PIRROU, CAF, n° 6-7, 1973).

Les colonies de vacances sont apparues comme un service assez inégalitaire. On verra ci-après qu'il l'est beaucoup moins lorsqu'on prend en

(1) Le caractère très redistributif de ces derniers apparaît dans les variations en fonction du statut socio-culturel, non celles en fonction des ressources (graphique 53).

A noter certaines irrégularités : le taux de fréquentation des centres aérés ou de perception des bons vacances est plus faible dans la première classe de statut que dans la seconde, et décroît ensuite. Il n'est pas impossible que l'accès à ces services soit limité au-dessous d'un certain seuil de statut. Ce blocage n'apparaît pas pour la permanence sociale, le centre de soins ou les travailleuses familiales.

GRAPHIQUE 36
SALLE DE SPORT
FREQUENTATION PAR LA MERE

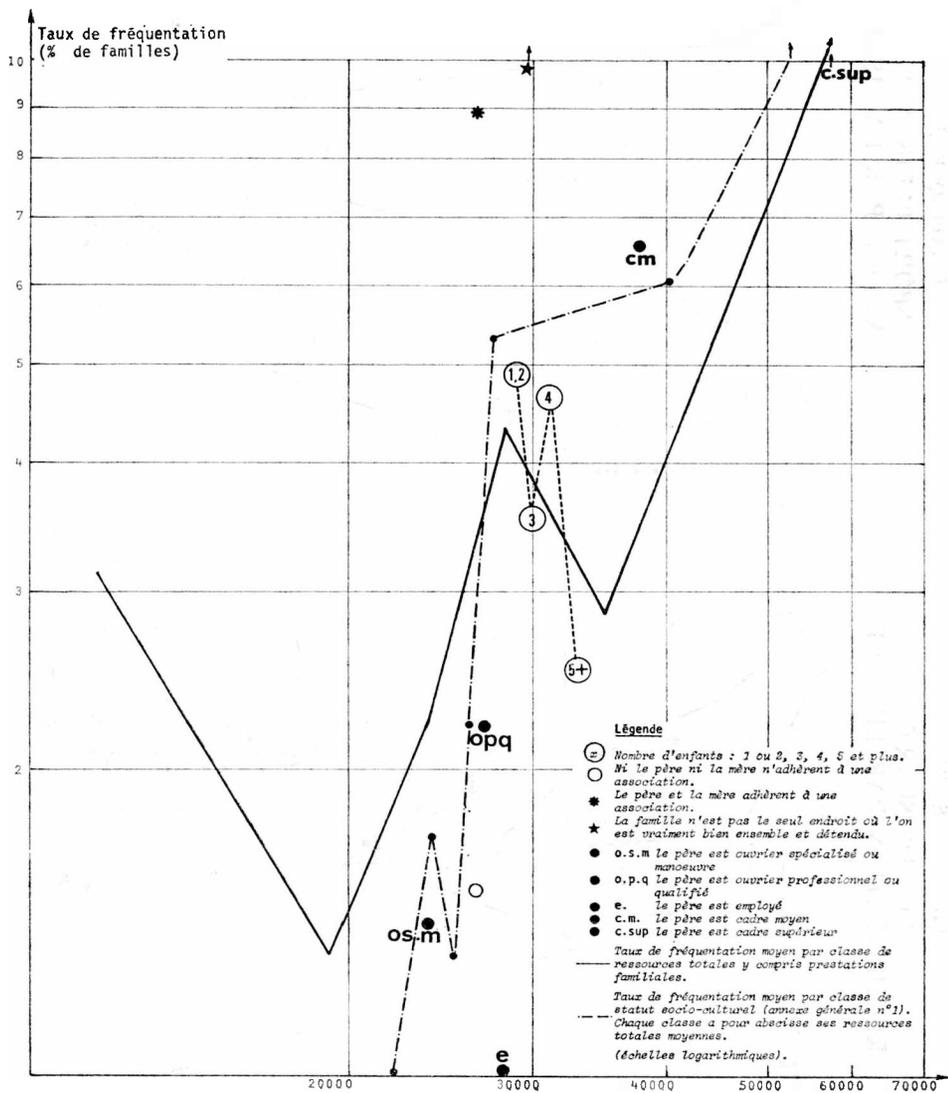


Ressources totales y.c. prestations familiales francs, par an, par famille.

La légende ci-dessus est identique pour les graphiques 37 à 58.

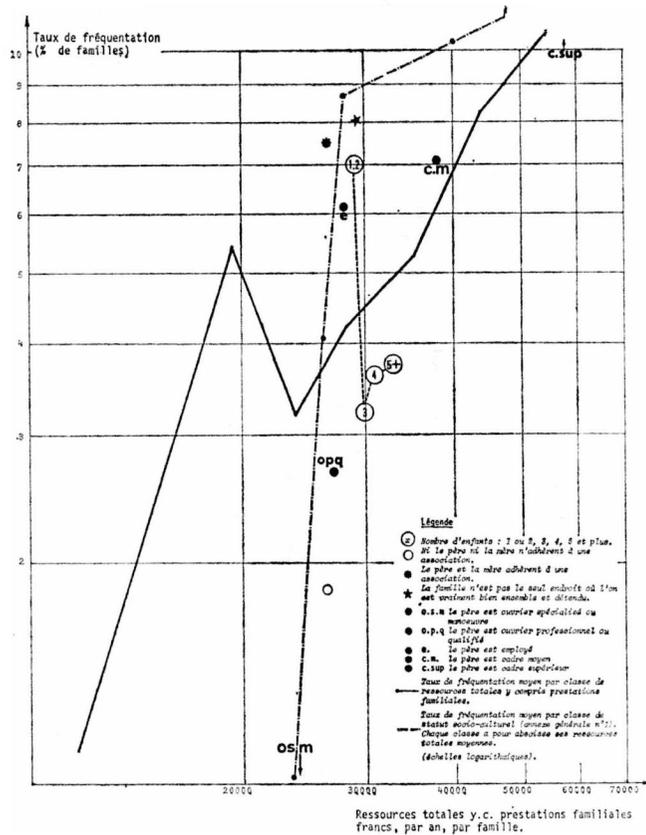
BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

GRAPHIQUE 37 ACTIVITES ARTISANALES HORS DU CENTRE SOCIAL

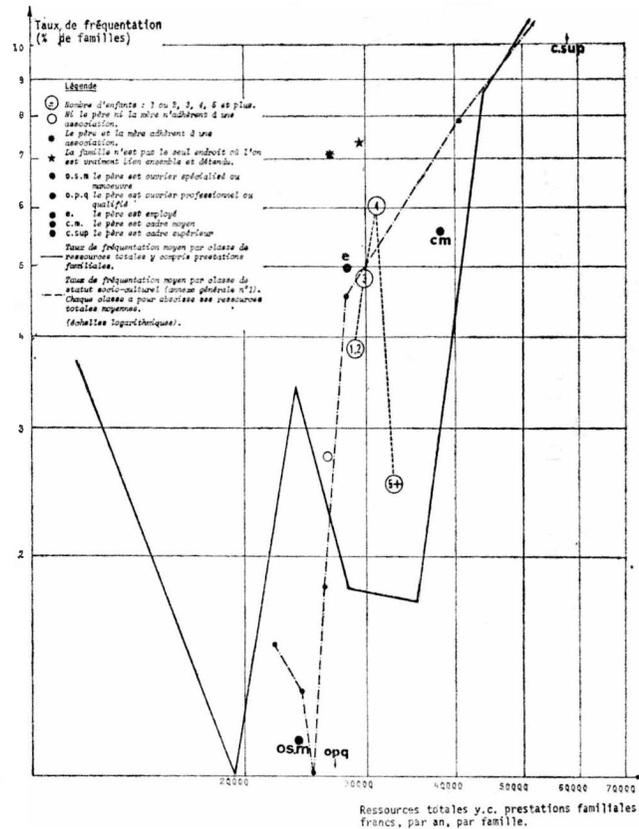


Ressources totales y.c. prestations familiales francs, par an, par famille.

GRAPHIQUE 39
SALLE DE SPORT
FREQUENTATION PAR LE PERE

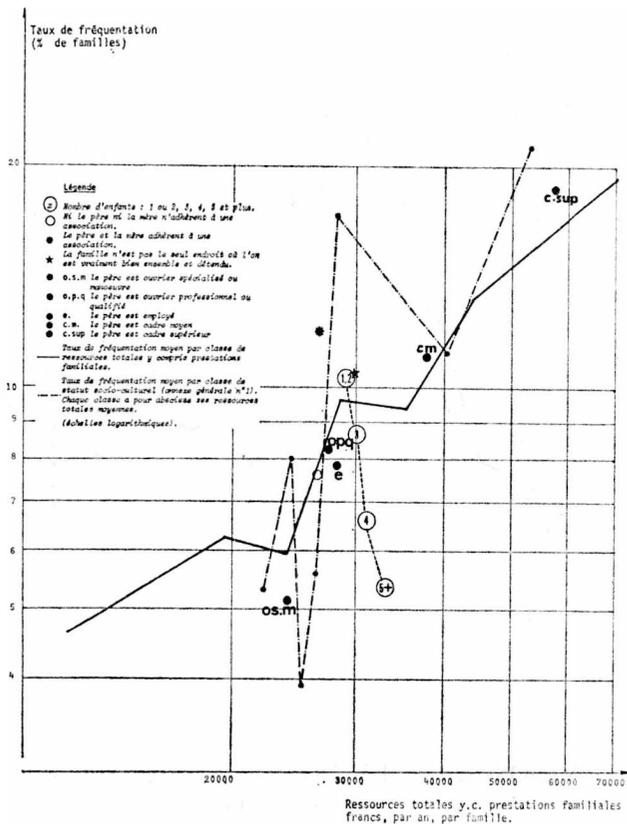


GRAPHIQUE 38
SPORT PLEIN AIR
PRATIQUE PAR LA MERE



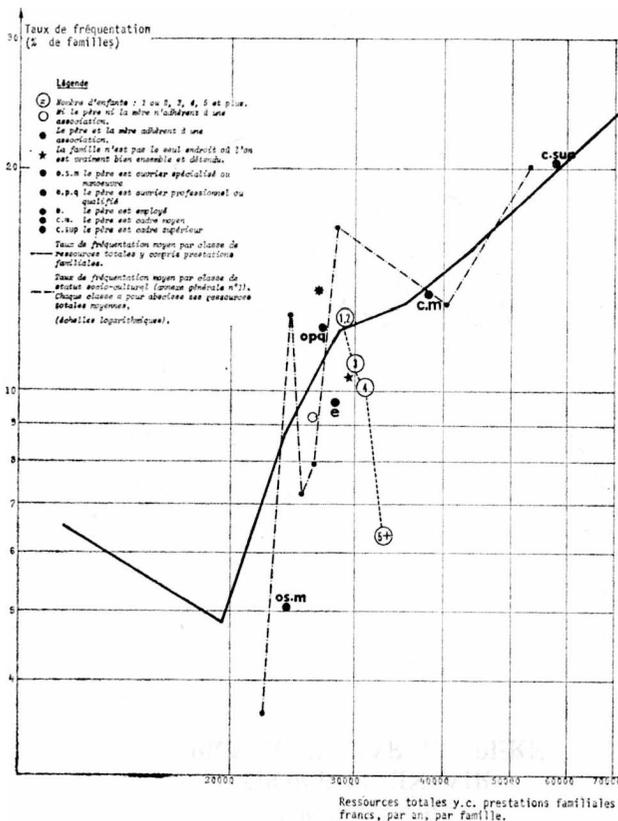
GRAPHIQUE 41

PISCINE
FREQUENTATION PAR LA MERE



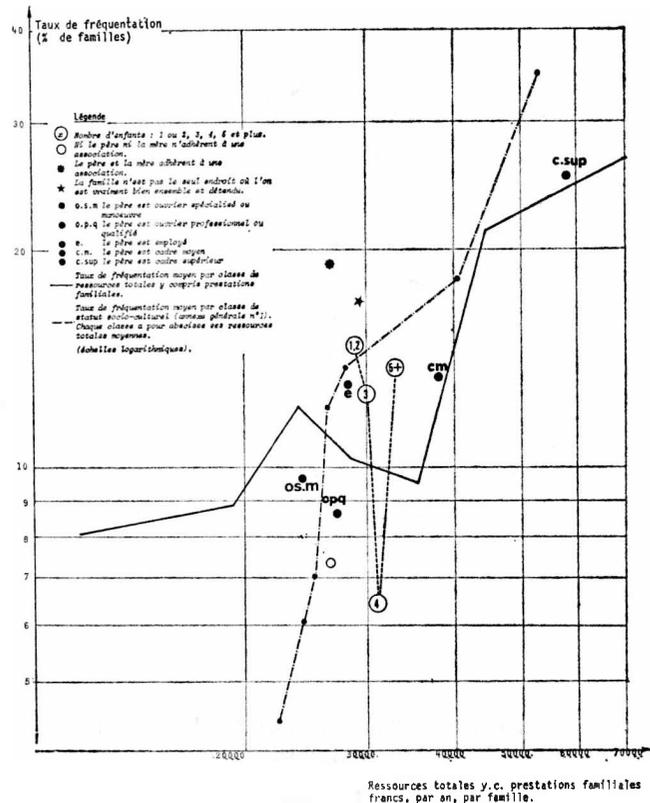
GRAPHIQUE 40

PISCINE
FREQUENTATION PAR LE PERE

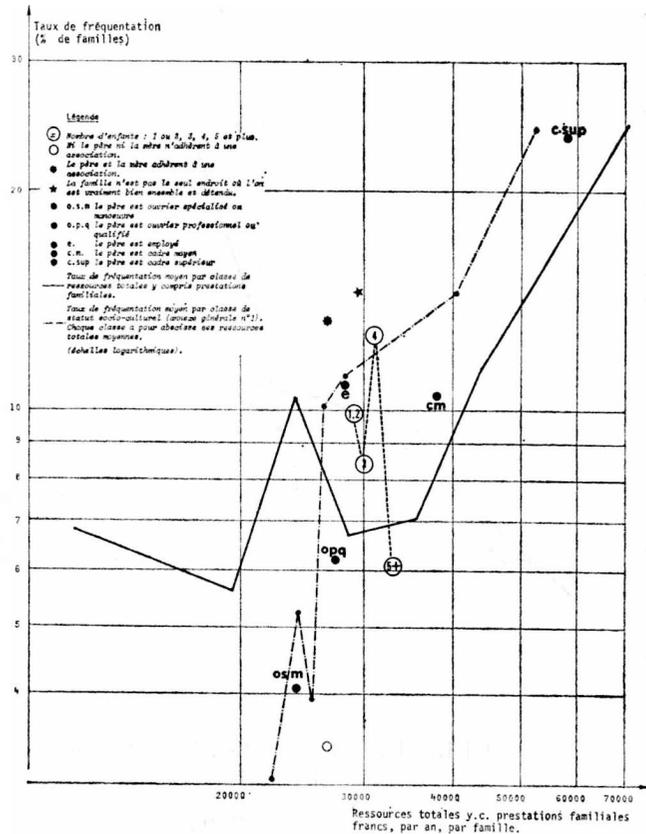


BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

GRAPHIQUE 43
CINE-CLUB HORS DU CENTRE SOCIAL

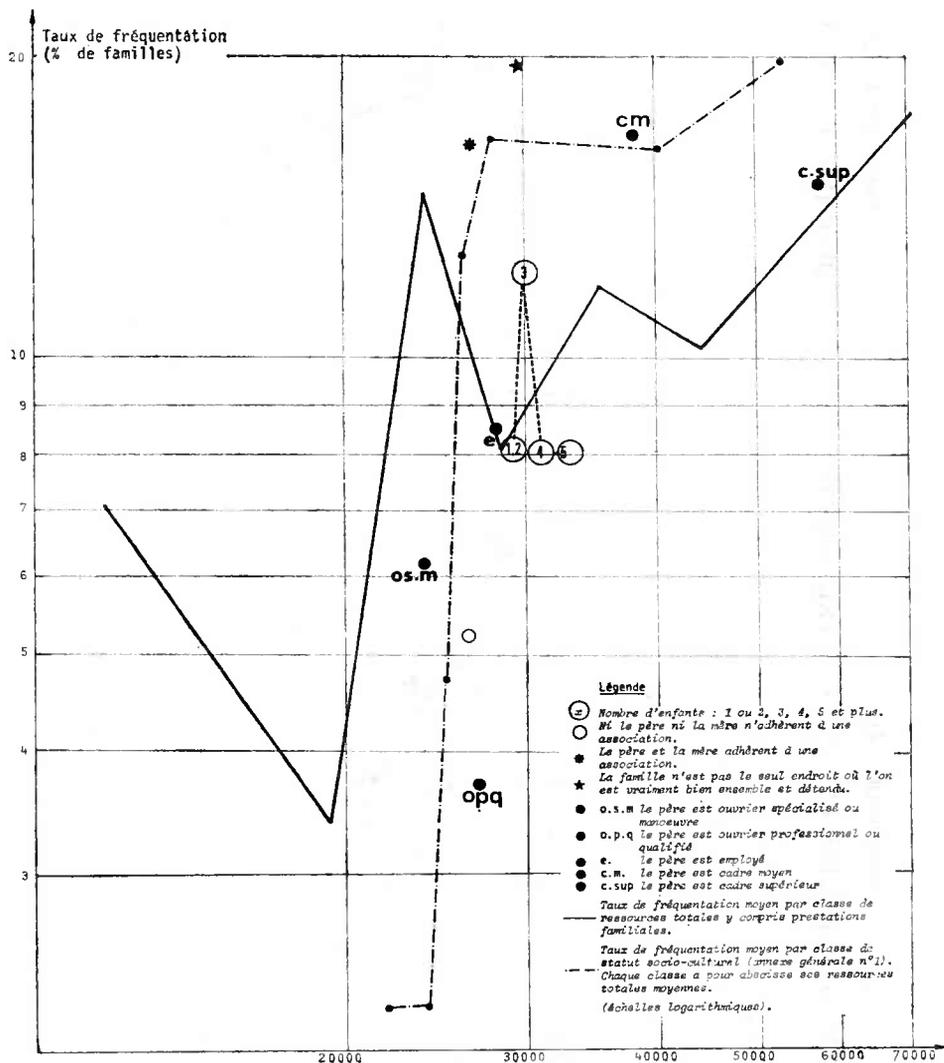


GRAPHIQUE 42
SPORT PLEIN AIR
PRATIQUE PAR LE PERE



BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

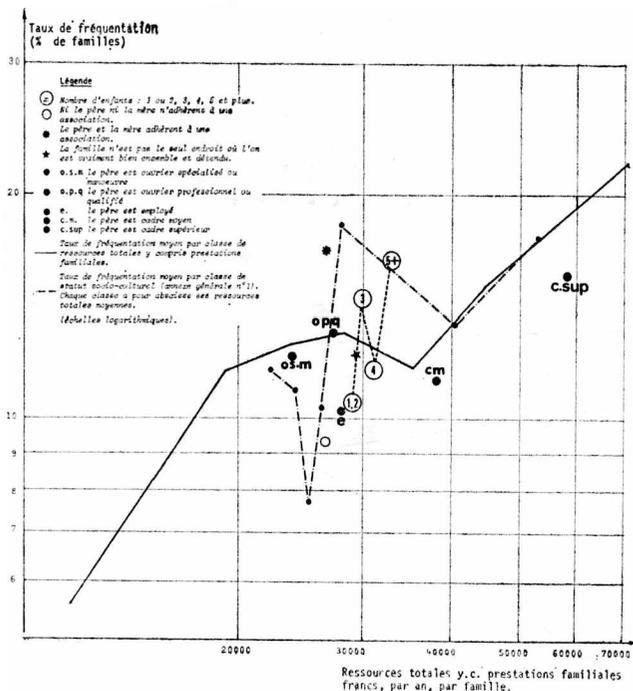
GRAPHIQUE 44 VACANCES FAMILIALES COLLECTIVES



Ressources totales y.c. prestations familiales francs, par an, par famille.

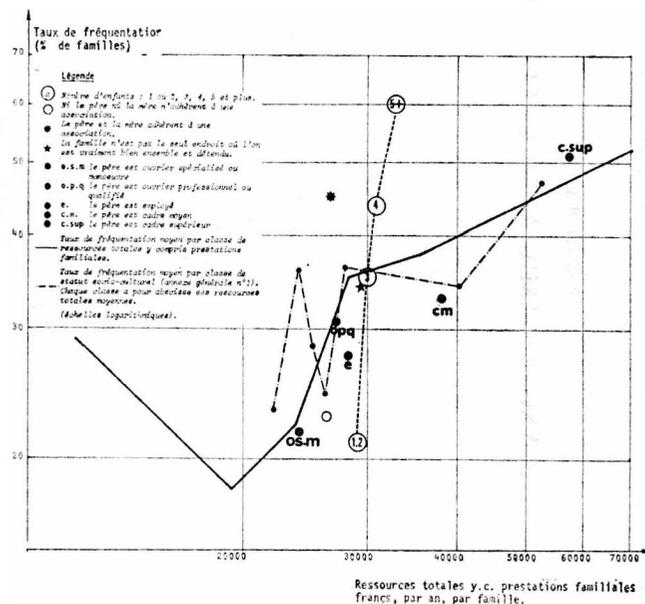
GRAPHIQUE 46

ACTIVITES CULTURELLES AU CENTRE SOCIAL



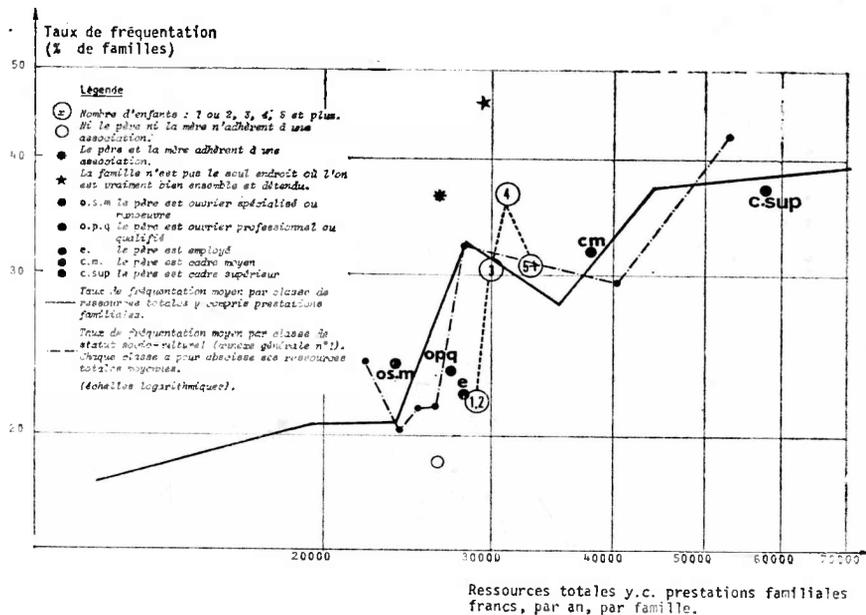
GRAPHIQUE 45

COLONIES DE VACANCES



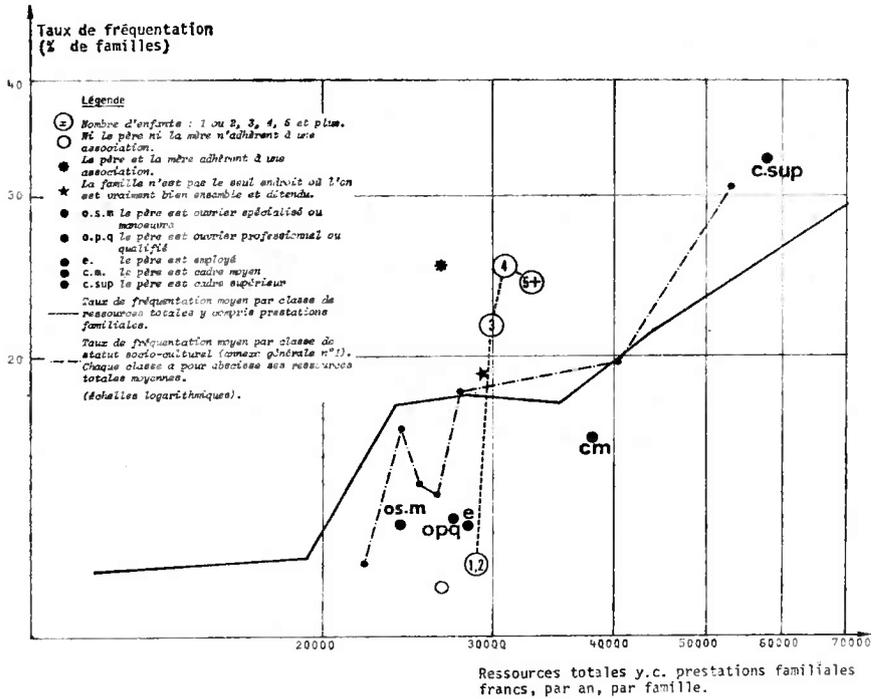
BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

GRAPHIQUE 47
SALLE DE SPORT
FREQUENTATION PAR L'AINE DES ENFANTS

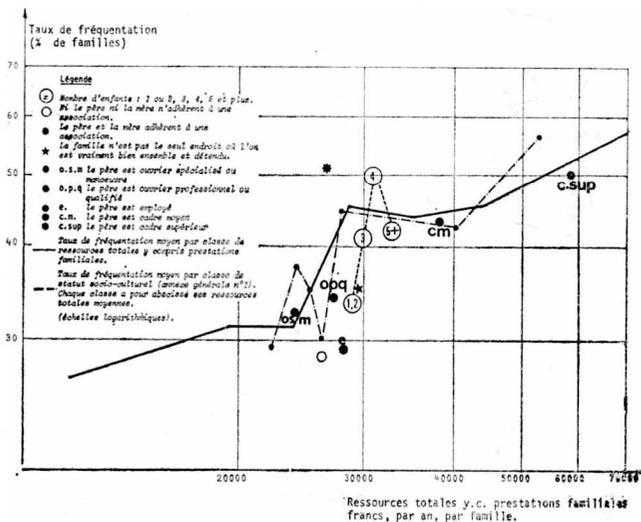


FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

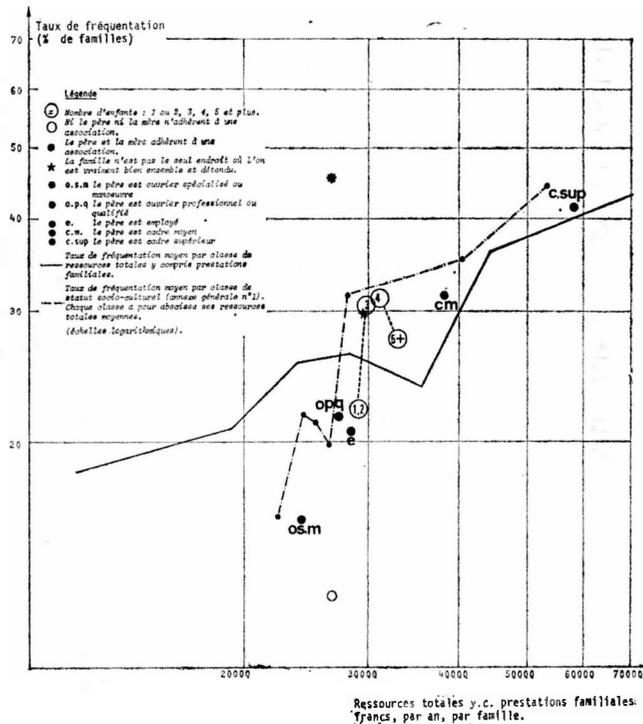
GRAPHIQUE 48
SPORT DE PLEIN AIR
PRATIQUE PAR L'AINE DES ENFANTS



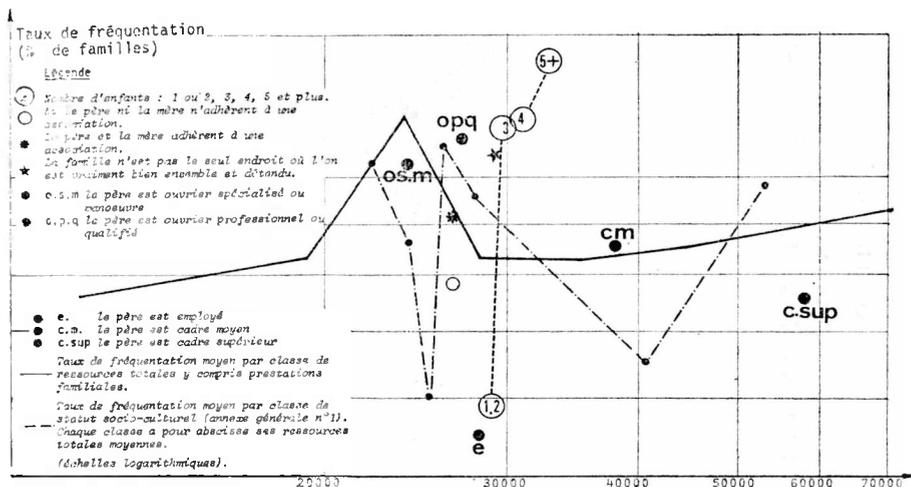
GRAPHIQUE 50
**PISCINE
 FREQUENTATION
 PAR L'AINE DES ENFANTS**



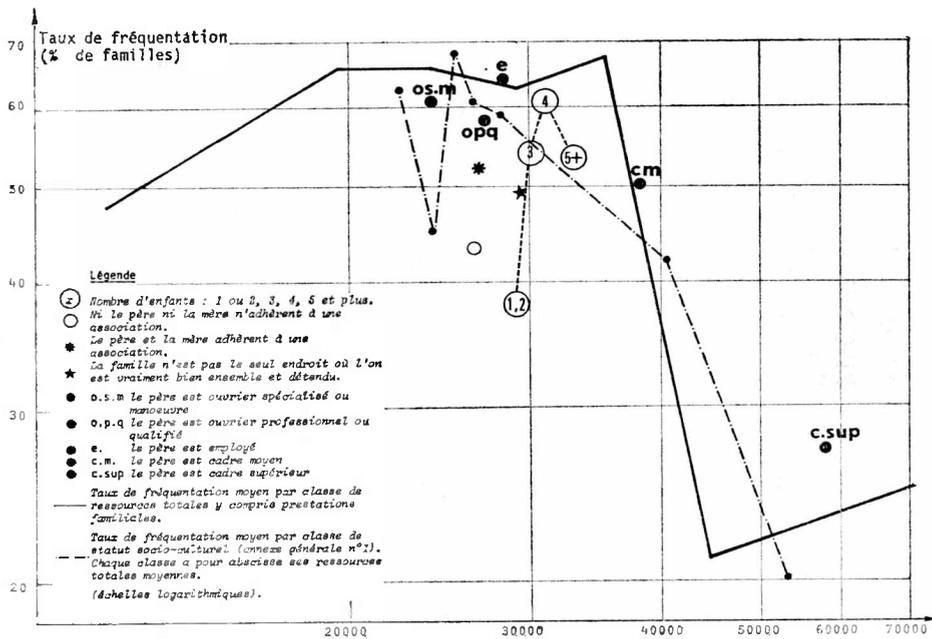
GRAPHIQUE 49
**CONFERENCES,
 REUNIONS HORS DU CENTRE SOCIAL**



GRAPHIQUE 51 GARDERIE AU CENTRE SOCIAL



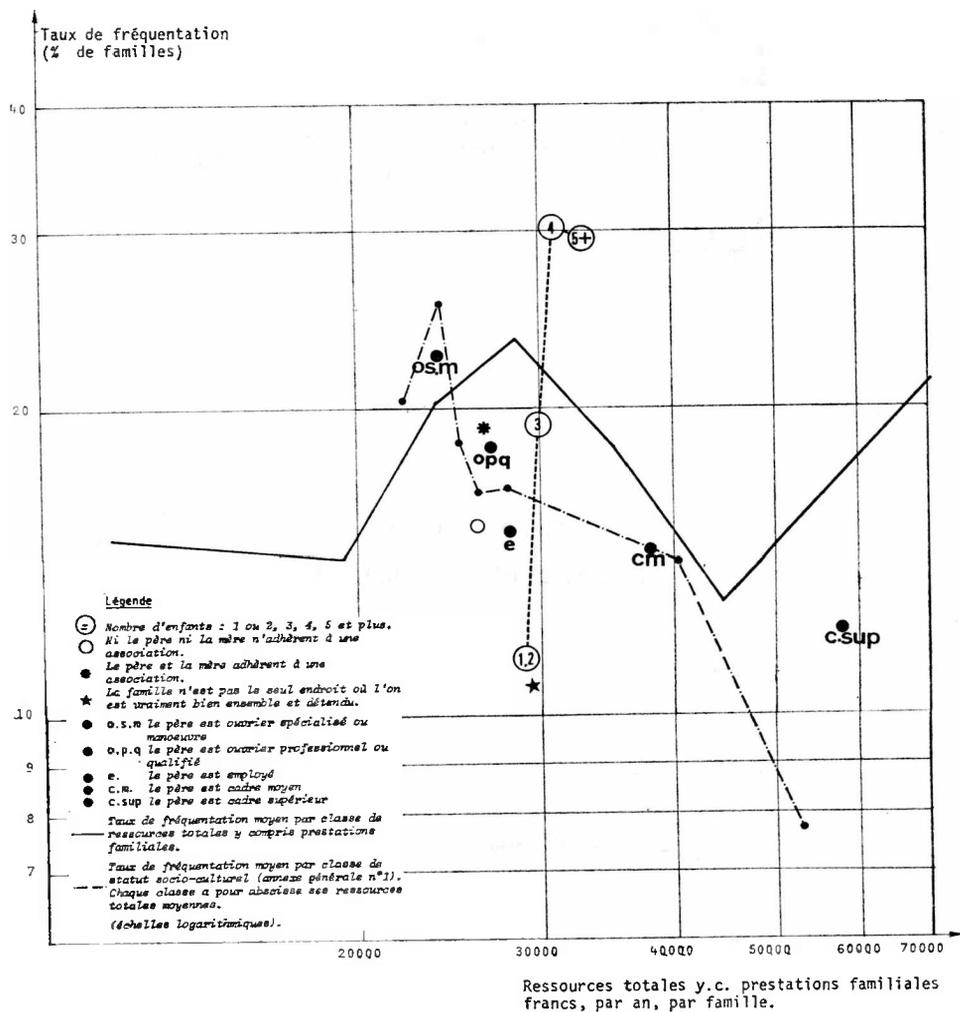
GRAPHIQUE 52 ALLOCATION DE LOGEMENT



Ressources totales y.c. prestations familiales
francs, par an, par famille.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

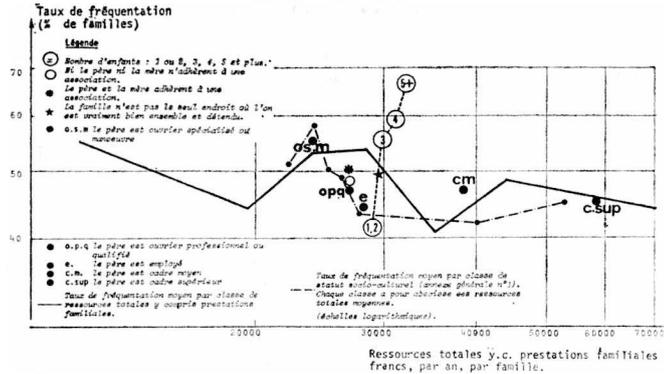
GRAPHIQUE 53
CENTRE AERE



FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

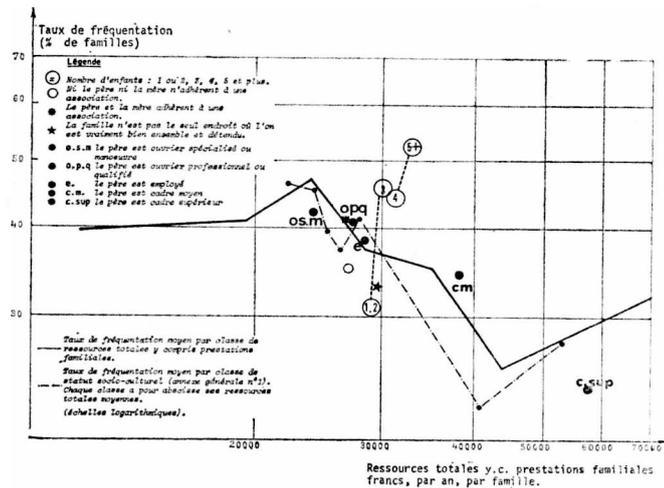
GRAPHIQUE 54

VISITE A DOMICILE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

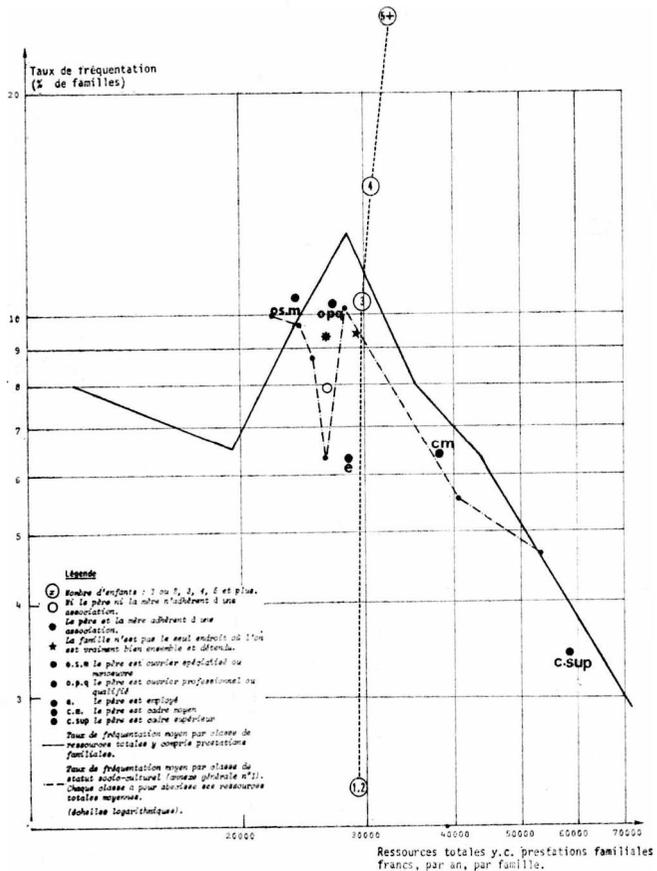


GRAPHIQUE 55

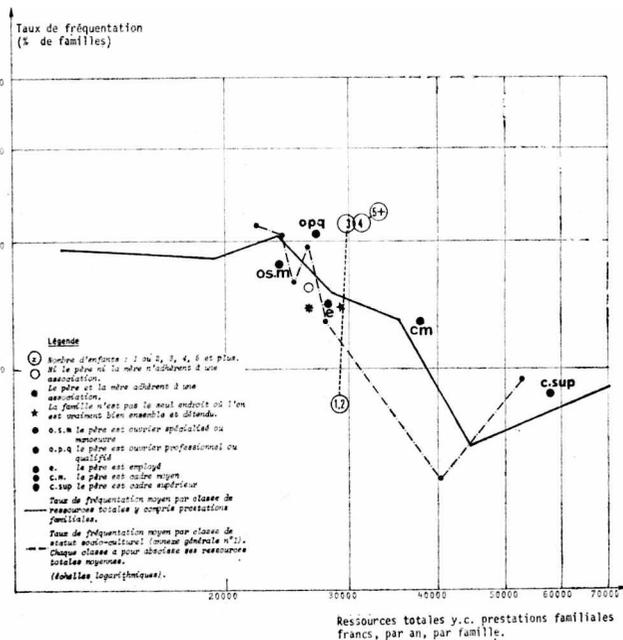
PERMANENCE SOCIALE



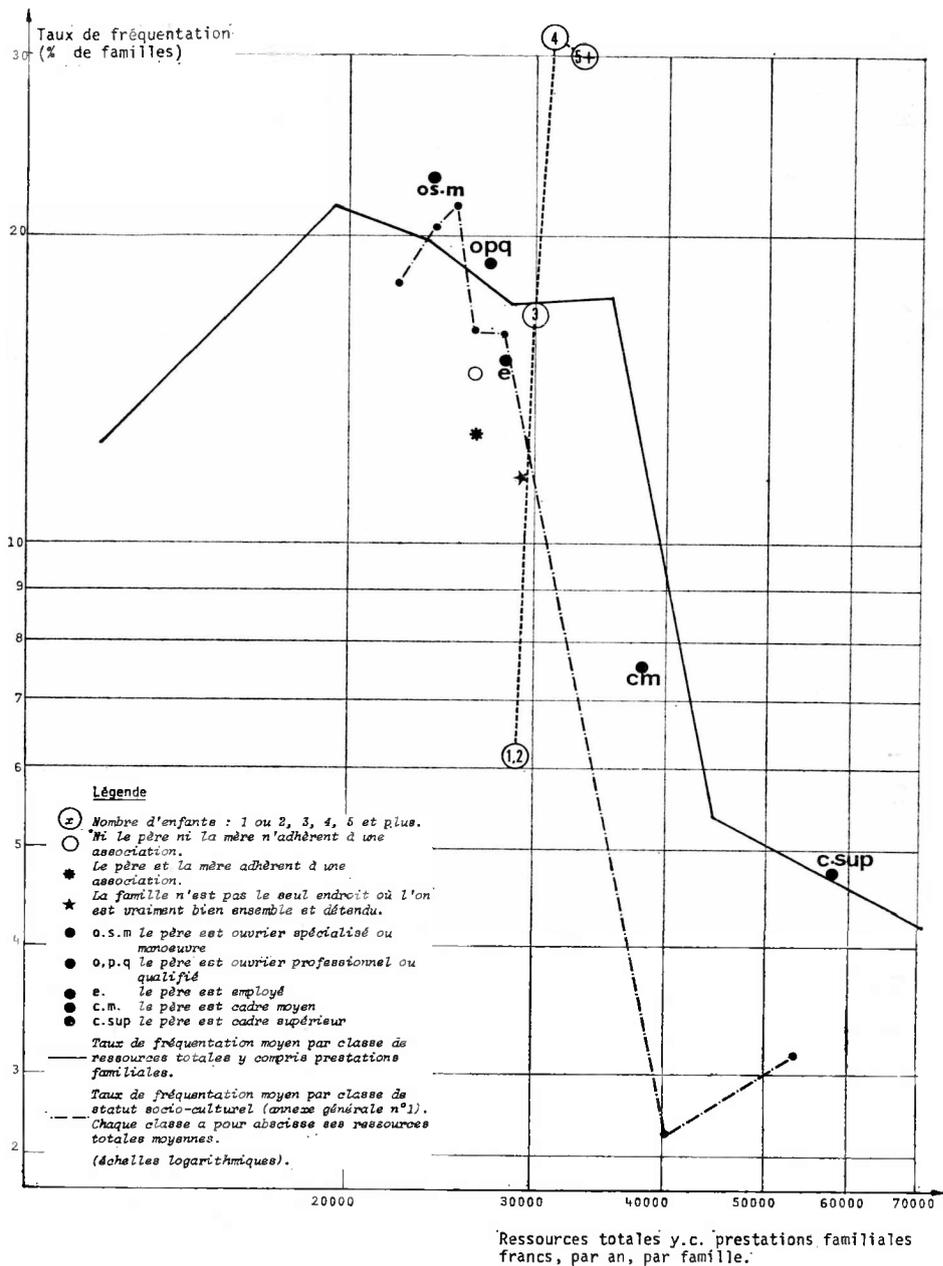
GRAPHIQUE 57
TRAVAILLEUSES FAMILIALES



GRAPHIQUE 56
CENTRE DE SOINS AU CENTRE SOCIAL



GRAPHIQUE 58 BONS VACANCES



considération le nombre d'enfants. Certains des résultats précédents peuvent être légèrement modifiés du fait que cette première présentation porte sur l'ensemble des familles sans distinction du nombre des enfants. Le paragraphe suivant apporte ces précisions. Mais le choix délibéré d'un traitement identique pour tous les services conduit à d'autres lacunes dont certaines pourront être comblées ultérieurement : prise en compte de l'offre dans le cas des centres sociaux (puisqu'on dispose d'un recensement parallèle), de l'interaction entre services (concurrence colonies-centres aérés, par exemple...).

3. VARIATIONS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

La fréquentation des équipements selon le nombre d'enfants figure également sur les graphiques 36 à 58. La position de chaque type de famille est fonction de son taux de fréquentation moyen et de ses ressources moyennes. Chaque type de famille est repéré par le nombre d'enfants correspondant, entouré d'un cercle.

Puisque les ressources prises en compte ici sont des ressources *par famille*, un même niveau de ressources correspond à un *niveau de vie d'autant plus bas que le nombre d'enfants est plus élevé*. Il est donc naturel d'observer un effet négatif de la taille de la famille en ce qui concerne les services et équipements dont la fréquentation augmente fortement lorsque les ressources s'élèvent : à ressources égales, le taux de fréquentation des familles nombreuses sera inférieur à celui des familles de deux ou trois enfants qui ont un niveau de vie plus élevé. A l'inverse, pour les biens et services dont la fréquentation se raréfie aux revenus élevés, le taux de fréquentation des familles nombreuses sera supérieur.

Il a cependant été jugé préférable de ne pas utiliser ici d'échelle d'unité de consommation, nécessairement arbitraire, pour approcher un niveau de vie (1). La présentation simultanée des deux informations : ressources par famille et nombre d'enfants est plus fidèle à la réalité observée. Il faut seulement remarquer que les ressources moyennes par famille augmentent (très légèrement) avec le nombre d'enfants (en particulier du fait que les prestations familiales sont incluses) (2). Ainsi les variations des taux de fréquentation à deux niveaux de ressources résultent à la fois d'un effet « ressources » et d'un effet « nombre d'enfants », variations qui peuvent être opposées ou cumulatives.

Le taux de fréquentation ne diminue (à ressources égales) en fonction du nombre d'enfants que lorsqu'il s'agit de services ou équipements fréquentés surtout par les catégories aisées en particulier la piscine (pour ce qui est de la fréquentation des adultes) et les activités artisanales. Il n'y a pas d'exemple

(1) Ce calcul est utilisé dans la présentation des données statistiques, tableaux de type E.

(2) On a vu (chapitre IV) que ce sont surtout les inégalités de ressources qui augmentent selon le nombre d'enfants, plus que les moyennes (cf. également annexe 1, page 404).

FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

parmi les services choisis d'une diminution de la fréquentation à la fois en fonction des ressources et du nombre d'enfants.

En revanche, le taux de fréquentation augmente en fonction du nombre d'enfants à la fois en ce qui concerne les services inélastiques, utilisés par les familles les plus pauvres et en ce qui concerne certains services utilisés par les familles les plus aisées :

— Dans le dernier cas, il s'agit des services dont la fréquentation est spécifiquement liée au nombre d'enfants (équipements sportifs, colonies de vacances) ; mais aussi d'activités de culture pratiquées au centre social ou d'activités de rencontre (réunion d'information...). On notera pour ces deux derniers groupes d'activités, un taux de fréquentation nettement plus élevé à nombre d'enfants égal lorsque la mère exerce une activité professionnelle (données statistiques série 5-B).

Il faut noter que l'accroissement du taux de fréquentation des colonies de vacances en fonction des ressources est *surestimé* au § 2, puisqu'une partie vient de la fréquentation des enfants de familles nombreuses (graphique 45). Il serait moins important à « nombre égal d'enfants ».

— Dans le premier cas, tous les services inélastiques sont concernés : on observe une augmentation très importante de la fréquentation en fonction du nombre d'enfants pour les 8 dernières activités de la liste du tableau 74 (graphiques 51 à 58), augmentation particulièrement importante en ce qui concerne les travailleurs sociaux. A. PITROU et J. R. CARRÉ notent, à propos des vacances (1), que « le pourcentage des familles aidées croît plus nettement selon le nombre d'enfants qu'en proportion inverse des ressources ». C'est encore vérifié ici en ce qui concerne la fréquentation des colonies de vacances (graphique 45) et l'obtention des bons vacances (graphique 58). La règle semble encore plus évidente en ce qui concerne les travailleuses familiales (graphique 57), les centres de soins (graphique 56), le service de l'assistante sociale (graphiques 54 et 55).

En corollaire, le taux de fréquentation diminue en fonction des ressources, pour chaque type de familles, un peu plus rapidement qu'il n'apparaît aux graphiques 51 à 58 pour tous les types de familles réunis. En particulier le pourcentage de bénéficiaires de l'allocation de logement est fonction inverse des ressources à taille de famille égale (2), ce qui n'apparaît pas au graphique 52.

(1) Réf. citée, bulletin CAF, n° 6-7, 1972, page 53.

(2) Il diminue en fonction du niveau de vie lorsqu'on prend comme estimation de celui-ci les ressources totales par unité de consommation. Cf. Séries statistiques 7-E, page 369.

COMPLÉMENTS AU CHAPITRE VI

Les séries statistiques (pages 311 à 388) sont présentées de façon systématique, identique quel que soit le thème concerné. Quelques résultats spécifiques les complètent dans ce paragraphe.

1. LES VACANCES

Le phénomène vacances est, comme le phénomène loisir, lié au développement du mode industriel de production, d'un statut fait au travail. L'accès aux vacances est progressif, très nettement diffusé par les catégories aisées et encore très inégalitaire. L'extension de la proportion de salariés contribue à l'augmentation des départs et il est probable que la généralisation du travail des femmes accentue la tendance.

Dans les familles où la mère travaille le taux de départ est plus élevé à la fois en ce qui concerne les vacances en famille — la rupture entre temps de travail et temps de loisir devient plus nette lorsqu'elle affecte les deux conjoints, les vacances plus institutionnalisées — mais aussi en ce qui concerne les colonies de vacances, sans doute utilisées comme solution complémentaire d'autant que les mères de famille qui exercent une activité professionnelle témoignent moins de réticences à la séparation, la crainte des accidents (série 6-B).

Trois familles sur quatre sont parties au moins une fois en vacances au cours des deux années précédant l'enquête (1969-1970). Le graphique 59 montre l'interaction de la double contrainte du niveau de vie (estimé par les ressources par unité de consommation) et de la taille de la famille, ainsi que les substitutions entre les solutions choisies.

Lorsqu'il n'y a pas plus de trois enfants dans la famille, l'hébergement chez les parents et amis (surtout ceux des parisiens) est la solution la plus utilisée. Tandis que les familles nombreuses se tournent plus souvent vers le camping ou, dans les catégories aisées, la résidence secondaire.

Le taux de fréquentation des équipements de vacances familiales collectives n'est inégalitaire que pour les familles de un à trois enfants. Au-delà, il paraît assez stable quel que soit le niveau de vie, mais très faible.

2. LOGEMENT - EQUIPEMENT

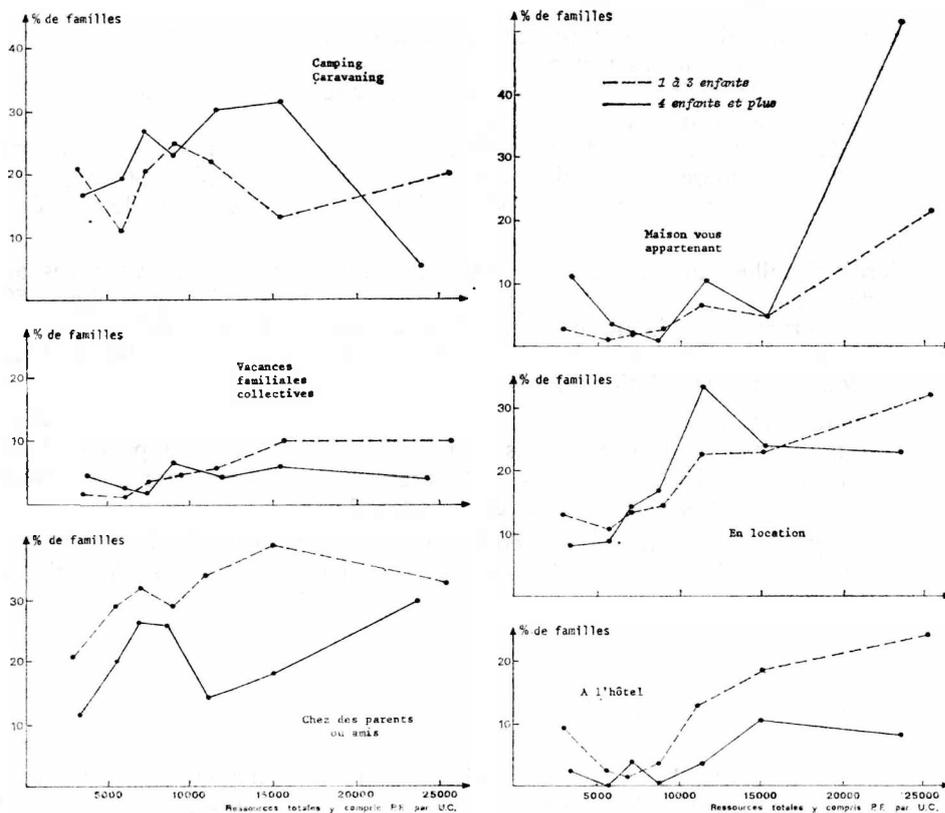
Le pourcentage de familles propriétaires de leur logement a augmenté depuis 1963, de 26 % (1) il est passé à 33 %. Globalement ce taux ne varie pas selon le nombre d'enfants, il augmente en revanche assez fortement en fonction des ressources ou du statut socio-culturel. Il y a cependant des

(1) Cf. Les conditions de vie des familles, enquête CREDOC-UNCAF, 1963. Col. Etudes CAF, 1967.

FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

GRAPHIQUE 59

SOLUTION DE VACANCES FAMILIALES POUR LES DEUX ANNEES PRECEDANT L'ENQUETE



BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

disparités importantes selon le type de logement : la fréquence des propriétaires croît (en fonction des ressources) plus rapidement lorsqu'il s'agit de logement en immeuble collectif que lorsqu'il s'agit de maison individuelle (1). La propriété du logement en immeuble semble encore moins accessible que celle du pavillon. Le prix des appartements et les conditions de vie en ville excluent des centres urbains les catégories moyennes. L'habitat en maison individuelle est plutôt moins fréquent dans les classes aisées et les variations des attitudes sont significatives : les attitudes en faveur du logement en immeuble collectif et en faveur du centre des villes sont beaucoup plus fréquentes chez les cadres supérieurs que dans toutes les autres catégories.

Le logement est, on l'a vu, une des préoccupations dominantes des familles (citée parmi les principaux obstacles à la natalité ou venant immédiatement après les allocations familiales dans l'ordre des actions qu'il serait souhaitable de stimuler). On retient ici le problème de la dimension du logement auquel les familles enquêtées semblent assez sensibles.

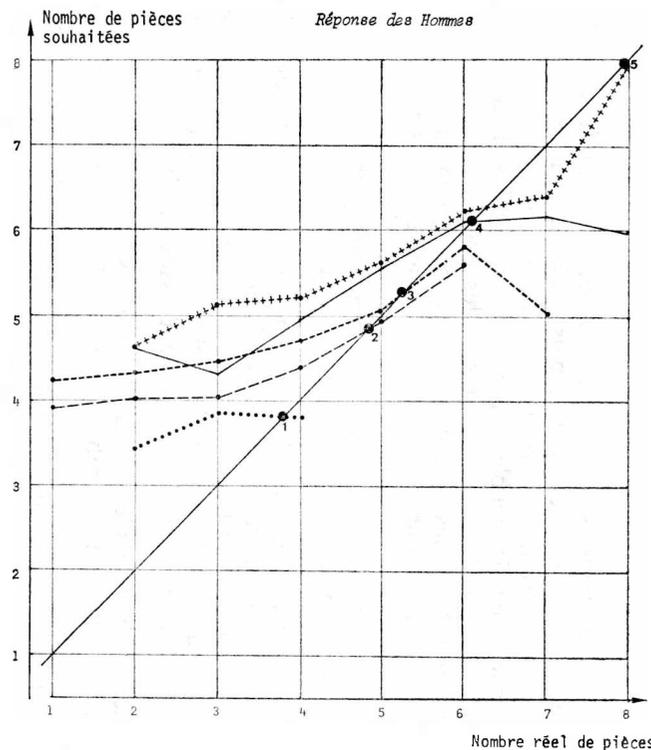
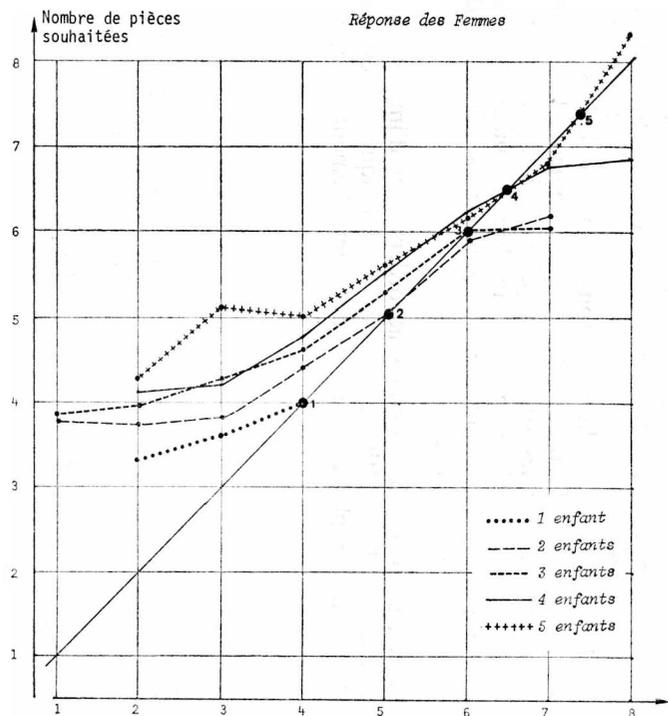
Le nombre de pièces souhaité varie surtout en fonction de la taille du logement habité et du nombre d'enfants. Le graphique 60 résume ces variations simultanées — au-dessus de la bissectrice les familles souhaiteraient un logement plus grand que le leur, au-dessous un logement plus petit (cela n'arrive qu'au-delà de six pièces). On peut donc dire que sur la bissectrice les personnes enquêtées sont à peu près satisfaites de leur logement au moins du point de vue de sa taille. Pour les femmes cet équilibre correspond à *une pièce de plus que le nombre total de personnes* dans la famille, du moins dans les familles ayant moins de quatre enfants. On est loin du compte en pratique (cf. série 8-B). Les exigences des hommes sont un peu moindres ; en revanche elles sont moins sensibles à la taille actuelle du logement. Les normes officielles ont peu de rapport avec les souhaits exprimés ici. Pour une famille de trois enfants dont deux du même sexe, le nombre de pièces normatif serait de quatre (2). Le nombre souhaité ici est toujours supérieur, même dans les familles très étroitement logées.

Enfin on a vu que les hommes accordent plus d'importance au logement que leurs épouses. Leur attitude, d'après le graphique 61, est très dépendante des conditions de peuplement du logement actuellement occupé.

(1) En terme d'élasticité par rapport au revenu (cf. note page 272) les différences sont importantes. L'élasticité du taux de propriété en *immeuble* collectif est très approximativement voisine de 1,5 ; en maison individuelle, elle est de 0,5 environ.

(2) Cf. J.-C. DUTAILLY et D. BURLAN : Les conditions de logement des ménages en 1970. Les collections de l'INSEE, série 28-M, novembre 1973.

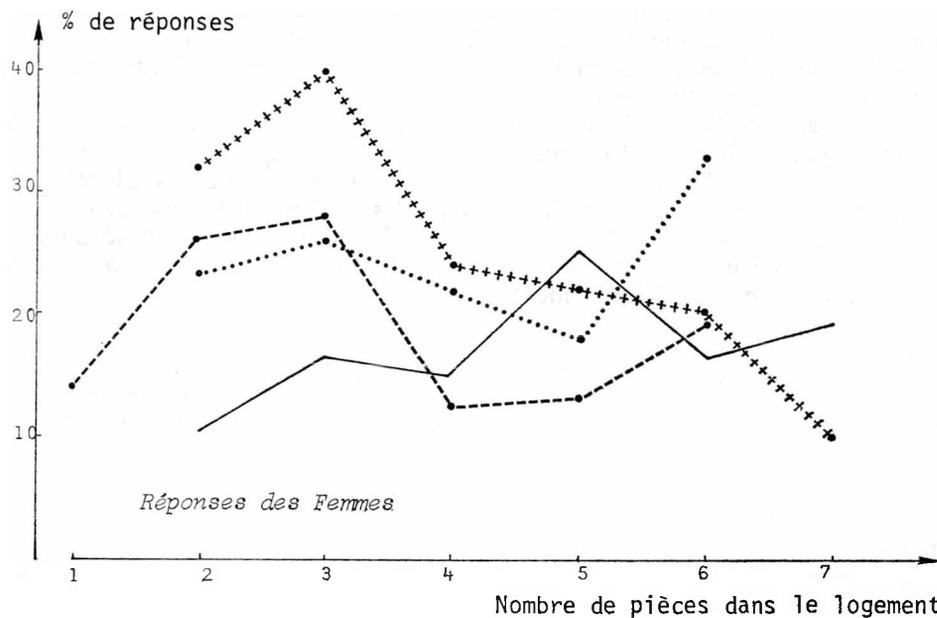
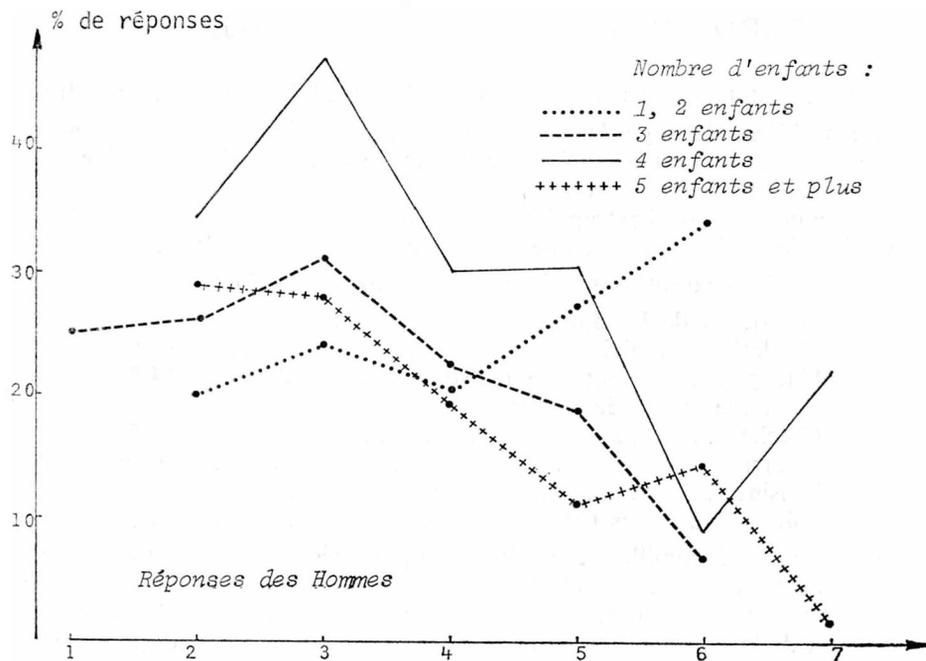
TAILLE DU LOGEMENT SOUHAITEE ET REELLE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS AU FOYER



GRAPHIQUE 60

GRAPHIQUE 61

POURCENTAGE DES PERSONNES AYANT DONNE LA PRIORITE
AUX PRETS POUR LE LOGEMENT ET L'EQUIPEMENT (1)
SELON LA TAILLE DU LOGEMENT ET LE NOMBRE D'ENFANTS



(1) Voir l'intitulé de la question au graphique 29.

3. LA GARDE DES ENFANTS EN BAS AGE

Données statistiques : série 10, pages 385 à 387, résultats non redressés.

Le problème de la garde des enfants en bas âge intéresse un petit nombre de familles, celles ayant un enfant de moins de trois ans dont la mère exerce une activité professionnelle, soit 279 couples sur 2 003 interrogés (1). Ce faible effectif n'autorise pas d'extrapolation à l'ensemble de la population dans la même situation, ni ne permet une analyse détaillée des résultats.

Les solutions adoptées se répartissent comme suit (2) :

Quelqu'un de la famille	31 %
Garderie à domicile	19 %
Une personne vient à la maison	14 %
Personne employée à demeure	10 %
Crèche	7 %
Nourrice	6 %
Voisine	5 %
Solutions diverses (3)	13 %

Le recours à la famille est la solution la plus fréquente, surtout en province, dans les catégories moyennes et chez les ouvriers, moins chez les cadres supérieurs. En général les solutions varient assez nettement selon les classes sociales. La solution de la garde « à la maison » est plus fréquemment adoptée dans les catégories aisées : soit la personne qui vient à domicile, soit l'employée à demeure. Tandis que le mode de garde extérieur au domicile est plus fréquent dans les autres catégories ; il s'agit d'abord de la gardienne à domicile surtout chez les employés et cadres moyens, puis des solutions moins fréquentes : 21 familles seulement utilisent la crèche ; elles appartiennent généralement à la classe moyenne ; plus précisément ce sont en majorité des familles dont la mère est employée de bureau (13 familles sur 21). Autant qu'on puisse avancer à partir d'effectifs si faibles, la solution de la crèche ne semble pas adoptée aux deux extrémités de l'échelle sociale ni chez les cadres supérieurs, ni chez les O.S. et manœuvres... Pour les premiers le problème ne s'est pas posé ou c'est une solution qui ne plaît pas. Pour les seconds, la raison la plus fréquemment invoquée est l'absence d'équipement.

(1) Cette proportion apparemment faible est en réalité très élevée du fait que les femmes qui travaillent sont sur-représentées dans l'échantillon. Mais il est évident que pour traiter le problème de la garde des enfants en bas âge de façon approfondie il faudrait réaliser une enquête spéciale.

(2) Plusieurs solutions peuvent être adoptées simultanément, en particulier le recours à la famille et la personne venant au domicile sont des modes de garde associés ensemble ou avec d'autres solutions.

(3) C'est souvent le cas de l'enfant « emmené au magasin » pour les mères employées de commerce ou commerçantes ou la garde assurée par le père ou par les deux conjoints lorsqu'ils n'ont pas les mêmes horaires de travail.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Dans les familles d'O.S.-manœuvres lorsqu'on n'a pas recours à la famille, l'enfant est déposé chez une voisine ; dans certains cas il est en nourrice.

Les mères interrogées ne sont pas unanimement satisfaites de la solution de garde qu'elles ont adoptée : 52 sur 279 se déclarent insatisfaites, 7 ne se prononcent pas. Cette proportion n'est pas négligeable, d'autant que les disparités sont grandes ; il y a 6 % d'insatisfaites dans les familles de cadres supérieurs, 17 à 26 % dans les autres catégories. Les formules donnant le plus de satisfaction sont aussi les plus coûteuses : la personne à demeure ou la personne venant à domicile (tableau 77). Cependant la crèche semble poser moins de problème que la gardienne ou la voisine.

TABLEAU 77

POURCENTAGE DE MERES DE FAMILLE SE DECLARANT SATISFAITES DE LA SOLUTION DE GARDE ADOPTEE

Solution de garde :

Crèche	81 %
Gardienne à domicile	72 %
Voisine	60 %
Une personne vient à la maison	88 %
Quelqu'un de la famille	78 %
Personne à demeure	97 %
Nourrice	75 %

On peut douter de la consistance des opinions émises sur la crèche. Elles sont à première vue très favorables à ce mode de garde, pour l'ensemble de la population interrogée. Cependant ce sont les mères concernées véritablement par ce problème (279 qui travaillent et ont un enfant en bas-âge) qui paraissent le moins enthousiastes. Les jeunes ménages (couples récemment mariés ou couples attendant le premier enfant) se déclarent plus souvent que les autres favorables à la crèche. Reste à savoir si cette attitude persisterait devant le problème concret ; dans cet échantillon, les mères utilisant la crèche sont nettement plus jeunes que les autres (tableau 78) et ont moins d'enfants.

Enfin la crèche est probablement associée à une image de socialisation précoce, plus que la gardienne par exemple. Les réticences concernant la crèche sont d'autant plus fréquentes que la séparation mère-enfant est souhaitée plus tardive.

FREQUENTATION DES SERVICES ET DES EQUIPEMENTS

TABLEAU 78
 QUELQUES CARACTERISTIQUES DES FAMILLES
 SELON LE MODE DE GARDE

	Nombre moyen d'enfants	Age de la mère	Ressour- ces totales (1)	Salaire de la mère	Attitude travail féminin (2)
1. Crèche (y compris entreprise)	2.5	28	36 300	13 700	0.27
2. Gardienne à domicile	2.7	28	38 400	15 300	0.25
3. Chez une voisine	3.5	32	28 900	12 000	0.10
4. Une personne vient à la mai- son	3.4	31	47 500	18 800	0.47
5. Quelqu'un de la famille	2.9	29	34 700	14 300	0.16
6. Une personne employée à demeure	3.9	33	76 700	28 500	0.36
7. Enfant en nourrice	3.1	29	34 500	12 900	0.32
8. Autres solutions	3.9	32	33 200	12 400	0.04
Ensemble des 279 familles	3.2	30	40 300	15 500	0.23

(1) Ressources totales de la famille y compris les prestations familiales.

(2) Indicateur d'attitude à l'égard du travail féminin. Indice croissant des « moins favo-
 rables » aux « plus favorables » au travail des femmes (cf. chapitre IV).

Annexe statistique

LISTE DES THEMES

- Série 1 Travailleurs sociaux
- Série 2 Economie familiale
- Série 3 Aide ménagère
- Série 4 Petits soins
- Série 5 Centres sociaux
- Série 6 Vacances
- Série 7 Logement : statut et financement
- Série 8 Logement : confort
- Série 9 Equipement
- Série 10 Garde des enfants en bas âge

TYPES DE TABLEAUX

Un type correspond à une variable socio-économique choisie comme critère de partition des familles. Il y a 6 types de tableaux repérés par une lettre de A à F :

A. Cycle de vie

Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer. Echantillon non-CAF : couples récemment mariés, couples attendant leur premier enfant, couples ayant un enfant et ne percevant pas le salaire unique. On rappelle que le tirage de ces 3 échantillons n'autorise pas leur extrapolation. Ils ne figurent pas dans les autres types de tableaux B à F.

B. Existence ou non d'une activité professionnelle pour la mère et nombre d'enfants.

La mère reste au foyer : la mère n'a jamais travaillé ou a cessé momentanément ou définitivement.

La mère travaille : la mère exerce actuellement une activité professionnelle.

C. Catégorie socio-professionnelle du père de famille en 5 postes.

Voir la correspondance avec la nomenclature détaillée au tableau 81, p. 415, nomenclature en 6 postes.

ANNEXE STATISTIQUE

D. Indicateur de statut socio-culturel en 7 postes.

Voir la construction de cet indicateur aux annexes générales, annexe 1, page 401.

E. Ressources totales, y compris les prestations familiales par unité de consommation.

Les ressources concernent toutes les personnes actives de la famille ; elles comprennent les pensions, bourses, revenus mobiliers et immobiliers, bénéfiques commerciaux.

Les unités de consommation correspondent à l'échelle suivante :

0 à 2 ans = 0,20	11 à 13 ans = 0,65	
3 à 6 ans = 0,35	14 à 16 ans = 0,80	19 ans et plus = 1,00
7 à 10 ans = 0,50	17 à 19 ans = 0,90	

F. Catégorie de communes en 5 postes.

On entend par région parisienne, l'ensemble des 7 départements : Essonne, Hauts-de-Seine, Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines.

Les 9 premières séries de thèmes sont présentées pour tous les types de tableaux. Chaque tableau est identifié par 2 caractères : un chiffre, le numéro de la série, et une lettre, celle du type. Ainsi, les résultats concernant les vacances présentés par catégorie socio-professionnelle sont identifiés par le couple 6 - C .

La série 10 concerne un très petit nombre de familles. Elle n'est présentée que pour les types A, C et F.

COMPLEMENTS AUX SERIES

Quelques données complémentaires se rapportent à un très petit nombre de réponses et ne justifieraient pas le redressement. Seuls les nombres bruts de réponses sont publiés et uniquement pour les tableaux de type A. Ces données complémentaires portent le numéro de la série qu'elles complètent, suivi d'un astérisque. Il s'agit des tableaux 1* - A* concernant les travailleurs sociaux, 6* - A* concernant les vacances, 10* - A* concernant les crèches et gardiennes.

CONTENU DES TABLEAUX

Les tableaux fournissent en général des pourcentages de réponses aux questions posées, ces pourcentages sont calculés sur l'échantillon CAF redressé, c'est-à-dire tenant compte des différences de taux de sondage

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

adoptés pour certains critères de telle sorte que les chiffres soient représentatifs de l'ensemble des familles allocataires salariées du régime général, et résidant dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Certaines données consistent en montant de dépenses ou de ressources, l'unité est alors précisée.

EXCEPTION : les tableaux de type A comprennent des pourcentages redressés en ce qui concerne les familles allocataires, des pourcentages non redressés pour les 3 échantillons non-CAF, non extrapolables, et des *nombres bruts* de réponses pour l'ensemble des familles allocataires et celui de tous les couples interrogés. Ces nombres bruts sont des critères indispensables pour juger de la valeur des résultats.

Les résultats se rapportant à la série 10 ne sont pas redressés.

En tête de chaque tableau, figure le nombre de familles ou de couples interrogés. Les tableaux de la série 1 contiennent en outre le nombre de familles allocataires, calculé en 0/00 après redressement.

Les résultats se rapportant aux familles n'ayant pas indiqué la profession ou les ressources ne figurent pas dans les tableaux. Par contre, elles sont incluses dans le calcul des effectifs redressés des différentes catégories.

ANNEXE STATISTIQUE

1 - A

TRAVAILLEURS SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentage								
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant, sans le S.U.	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 ou plus	
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	41	57	418	456	377	454	1762
Nombre de familles allocataires après redressement, en %		1000				107	421	248	127	97	1000
<i>Savez-vous s'il existe un service de travailleuses familiales dans votre commune ou votre quartier ?</i>											
1 - oui, à la CAF	581	551	5	12	27	12	23	31	37	35	27
2 - oui, dans un autre organisme	409	381	13	12	7	23	18	19	19	27	20
3 - non, il n'y en a pas	151	144	3	3	3	6	7	7	10	7	7
4 - ne sait pas ce que c'est	111	81	13	12	12	7	6	5	1	2	5
5 - ne sait pas s'il y en a	731	590	64	58	51	52	45	36	32	25	40
0 - non-réponse	20	15	2	3	0	0	1	2	1	4	1
<i>Avez-vous déjà eu recours à un service de travailleuses familiales ?</i>											
1 - oui	244	244	0	0	0	0	2	10	14	29	8
2 - non	793	768	5	3	42	41	47	41	48	36	44
3 - sans objet et non-réponse	966	750	95	97	58	59	51	49	38	35	48
<i>Sauriez-vous où vous adresser si vous aviez besoin de l'aide d'une assistante sociale ?</i>											
1 - oui	1737	1547	78	79	80	85	84	91	88	89	87
2 - non	239	192	22	20	15	15	15	8	10	10	12
0 - non-réponse	27	23	0	1	5	0	1	1	2	1	1
<i>Vous êtes-vous rendue au moins une fois à la permanence de l'assistante sociale ?</i>											
1 - oui	775	742	19	10	15	23	32	47	42	55	38
2 - non	1220	1014	81	88	85	77	68	53	58	45	62
0 - non-réponse	8	6	0	2	0	0	0	0	0	0	0
<i>Avez-vous reçu au moins une fois la visite à votre domicile d'une assistante sociale ?</i>											
1 - oui	996	962	10	9	37	31	43	54	59	69	49
2 - non	990	786	89	89	63	67	57	45	39	30	50
0 - non-réponse	17	14	1	2	0	2	0	1	2	1	1
<i>Visite à domicile de l'assistante sociale, circonstances prévues au questionnaire (réponse oui) :</i>											
1 - protection maternelle et infantile	610	587	6	4	32	23	25	35	38	32	29
2 - surveillance médicale	105	103	0	1	2	6	4	4	10	10	5
3 - maladie	120	119	0	1	0	0	4	7	8	13	6
4 - demande d'aide financière	113	112	1	0	0	0	1	7	5	13	4
5 - renseignements divers	256	250	1	3	5	3	11	13	13	26	12
6 - visites régulières	88	87	0	1	0	0	4	5	6	6	4
7 - autres	117	116	1	0	0	4	5	6	9	8	6

PERMANENCE SOCIALE
Circonstances des contacts

**PERSONNES AYANT ETE AU MOINS UNE FOIS
A LA PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE**
Liste des réponses données par les personnes enquêtées
Nombre brut de réponses

Réponses formulées par les personnes enquêtées	Ensemble des 2003 couples	1762 familles alloca- taires	Couples récem- ment mariés	Couples atten- dant le 1er enfant	Couples ayant un enfant sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer				
						1	2	3	4	5 et plus
Nombre de personnes concernées	775	742	15	12	6	15	128	193	158	248
Circonstances de la (ou des) visite(s)										
1 - quand mon mari chômeait	9	9		1		0	1	3	1	4
2 - avoir une travailleuse familiale	42	41				0	4	11	8	18
3 - difficulté familiale	51	51				0	3	14	8	26
4 - prêt C.A.F.	38	38				2	5	4	9	18
5 - allocation logement	50	49	1			1	13	12	6	17
6 - handicapé	8	8				0	2	0	2	4
7 - grossesse difficile	4	4				0	2	1	0	1
8 - maison de repos, colo- nies de vacances	63	61	2			0	14	11	18	18
9 - renseignements, con- seils, papiers	181	175	3	3		6	27	45	37	60
10 - grossesse, naissance	58	50	3	2	3	2	7	15	15	11
11 - adoption	3	3				0	1	0	1	1
12 - maladie	68	67			1	0	11	18	12	26
13 - trouver du personnel	12	12				0	2	3	4	3
14 - demander réduction cantine	2	2								2
15 - garder des enfants à domicile	22	22				1	3	10	6	2
16 - dégâts causés à l'école	1	1								1
17 - placer des enfants	33	29	2	2		2	6	5	9	7
18 - enfants à scolariser	9	9				0	4	2	2	1
19 - paiement taxe locative	1	1								1
20 - chercher du travail	19	18			1	0	7	4	3	4
21 - service d'orientation	6	6				0	1	1	2	2
22 - consultations nourris- sons	43	42			1	3	7	8	8	16
23 - bourses d'encouragement scolaire	1	1								1
24 - vêtements enfants	4	4							1	3
25 - vaccinations	23	23				0	4	5	4	10
26 - vacances familiales	12	12				0	1	1	2	8
27 - aide financière	12	11	1			0	1	5	2	3
28 - enfants	37	35	2			0	3	10	9	13
29 - signaler cas sociaux	6	6				0	2	3	0	1
30 - mariage	2	1	1					1		
31 - logement	38	33	2	2	1	0	4	6	12	11
32 - prêt	22	22				0	1	8	7	6
33 - problèmes S.S. et A.F.	22	18	2	2		0	4	7	4	3
34 - cours d'orthographe	1	1						1		
35 - surveillance de l'A.S.	2	2						2		
36 - naturalisation	1	1								1
37 - convocation assistante	1	1								1
38 - divorce	2	1		1						1
39 - décès du mari	2	1		1					1	
40 - demande de bons (lait, pain...)	1	1						1	1	
41 - réunion	1	1								

ANNEXE STATISTIQUE

1* - A*

VISITE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Circonstances des contacts

PERSONNES AYANT REÇU AU MOINS UNE FOIS
LA VISITE A DOMICILE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Liste des réponses données par les personnes enquêtées
Nombre brut de réponses

Réponses formulées par les personnes enquêtées	Ensemble des 2003 couples	1762 familles alloca- taires	Couples récem- ment mariés	Couples atten- dant le 1er enfant	Couples ayant un enfant sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer				
						1	2	3	4	5 et plus
Nombre de personnes concernées	996	962	8	11	15	19	188	237	214	304
Circonstances de la (ou des) visite(s), autres que celles prévues au questionnaire										
1 - demande d'appartement	5	5				0	1	2	1	1
2 - donneuse de lait	2	2				0	1	0	1	0
3 - enquête pour adoption	3	3				0	1	1		1
4 - problèmes A.M.G.	1	1				0	1			
5 - échange logement	5	5							4	1
6 - garde d'enfants	3	3				0	1	1	1	
7 - problèmes posés par enfant	5	5				0	1	1	3	
8 - arrivée dans quartier	8	8				0	2	2	3	1
9 - maternité	14	14				0	3	4	1	6
10 - démarches juridiques	4	4						1		3
11 - enquête logement	7	7				0	2	1	2	2
12 - accident	4	4				0	1	1	1	2
13 - prêts	6	6				0	2		1	3
14 - enfant en nourrice	11	10	1			1	4	3	1	1
15 - visite amicale	6	6						1	3	2
16 - médaille famille fran- çaise	3	3								3
17 - bons de lait	1	1							1	
18 - allocations spéciales	2	2							1	1
19 - chercher un emploi	3	3								3
20 - retrait des enfants	1	1						1		
21 - P.M.I.	2	2						1		1
22 - colonies de vacances	2	2						1		
23 - travailleuse familiale	7	7				0	1	3	3	
24 - pour un parent	3	3						1	1	1
25 - naturalisation	1	1				0	1			
26 - carnet de nourrice	1	1						1		
27 - maladie	3	3				0	1			2
28 - mariage	1	1							1	
29 - usine	1	1						1		

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

1 - B

TRAVAILLEURS SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévucs sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
Nombre de familles allocataires après redressement, en %	387	142	189	58	105	22	81	16	1000
<i>Savez-vous s'il existe un service de travailleuses familiales dans votre commune ou votre quartier</i>									
1 - oui, à la CAF	19	27	30	31	40	23	33	41	27
2 - oui, dans un autre organisme	19	20	19	20	18	21	27	23	20
3 - non, il n'y en a pas	5	10	7	8	9	13	7	8	7
4 - ne sait pas ce que c'est	6	5	4	6	1	2	3	1	5
5 - ne sait pas s'il y en a	50	38	37	34	31	41	27	16	40
0 - non-réponse	1	0	3	1	1	0	3	11	1
<i>Avez-vous déjà eu recours à un service de travailleuses familiales ?</i>									
1 - oui	2	3	10	12	15	9	27	44	8
2 - non	44	50	40	44	50	38	37	31	44
3 - sans objet et non-réponse	54	47	50	44	35	53	36	25	48
<i>Sauriez-vous où vous adresser si vous aviez besoin de l'aide d'une assistante sociale ?</i>									
1 - oui	84	65	91	90	88	92	89	91	87
2 - non	15	15	9	8	10	8	11	6	12
0 - non-réponse	1	0	0	2	2	0	0	3	1
<i>Vous êtes-vous rendue au moins une fois à la permanence de l'assistante sociale ?</i>									
1 - oui	28	34	45	54	43	38	54	57	38
2 - non	71	66	55	46	57	62	45	43	62
0 - non-réponse	1	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Avez-vous reçu au moins une fois la visite à votre domicile d'une assistante sociale ?</i>									
1 - oui	38	49	55	49	60	55	67	81	49
2 - non	62	50	44	51	38	41	31	19	50
0 - non-réponse	0	1	1	1	2	4	2	0	1
<i>Visite à domicile de l'assistante sociale, circonstances prévues au questionnaire (réponse oui) :</i>									
1 - protection maternelle et infantile	23	29	35	32	41	22	33	33	29
2 - surveillance médicale	4	4	4	2	10	14	10	7	5
3 - maladie	4	2	7	5	8	7	14	11	6
4 - demande d'aide financière	1	1	7	9	6	3	14	8	4
5 - renseignements divers	7	15	12	16	13	15	24	40	12
6 - visites régulières	2	5	5	4	6	7	6	9	4
7 - autres	4	7	6	5	10	4	7	9	6

ANNEXE STATISTIQUE

1 - C

TRAVAILLEURS SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manoeuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
Nombre de familles allocataires après redressement, en %	104	233	133	210	210	1000
<i>Savez-vous s'il existe un service de travailleuses familiales dans votre commune ou votre quartier ?</i>						
1 - oui, à la CAF	28	29	24	26	25	27
2 - oui, dans un autre organisme	20	17	26	21	22	20
3 - non, il n'y en a pas	6	6	8	7	8	7
4 - ne sait pas ce que c'est	5	4	4	5	8	5
5 - ne sait pas s'il y en a	36	43	38	40	37	40
0 - non-réponse	4	1	0	1	0	1
<i>Avez-vous déjà eu recours à un service de travailleuses familiales ?</i>						
1 - oui	3	6	6	10	11	8
2 - non	50	45	43	45	39	44
3 - sans objet et non-réponse	47	49	51	45	50	48
<i>Sauriez-vous où vous adresser si vous aviez besoin de l'aide d'une assistante sociale ?</i>						
1 - oui	93	85	87	85	89	87
2 - non	7	14	13	15	10	12
0 - non-réponse	0	1	0	0	1	1
<i>Vous êtes-vous rendus au moins une fois à la permanence de l'assistante sociale ?</i>						
1 - oui	25	34	38	41	42	38
2 - non	75	66	61	58	58	62
0 - non-réponse	0	0	1	1	0	0
<i>Avez-vous reçu au moins une fois la visite à votre domicile d'une assistante sociale ?</i>						
1 - oui	45	47	44	47	56	49
2 - non	55	52	56	51	43	50
0 - non-réponse	0	1	0	2	1	1
<i>Visite à domicile de l'assistante sociale, circonstances prévues au questionnaire (réponse : oui)</i>						
1 - protection maternelle et infantile	32	31	28	29	32	29
2 - surveillance médicale	3	6	6	5	6	5
3 - maladie	3	5	5	6	8	6
4 - demande d'aide financière	1	3	4	5	7	4
5 - renseignements divers	4	6	12	13	17	12
6 - visites régulières	-	4	3	4	6	4
7 - autres	9	4	3	3	11	6

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

1 - D

TRAVAILLEURS SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des familles allocataires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
Nombre de familles allocataires après redressement, en %	150	155	167	157	147	133	91	1000
<i>Savez-vous s'il existe un service de travailleuses familiales dans votre commune ou votre quartier</i>								
1 - oui, à la CAF	26	23	28	28	28	26	30	27
2 - oui, dans un autre organisme	21	24	18	18	20	17	23	20
3 - non, il n'y en a pas	8	5	8	10	5	5	7	7
4 - ne sait pas ce que c'est	9	5	6	4	4	2	2	5
5 - ne sait pas s'il y en a	35	43	39	36	41	49	36	40
0 - non-réponse	1	0	1	4	2	1	2	1
<i>Avez-vous déjà eu recours à un service de travailleuses familiales ?</i>								
1 - oui	10	10	9	6	10	6	5	8
2 - non	43	42	44	48	39	42	52	44
3 - non-réponse et sans objet	47	48	47	46	51	52	43	48
<i>Sauriez-vous où vous adresser si vous aviez besoin d'une assistante sociale ?</i>								
1 - oui	80	85	88	88	92	86	93	87
2 - non	18	14	12	12	8	13	7	12
0 - non-réponse	2	1	0	0	0	1	0	1
<i>Vous êtes-vous rendu au moins une fois à la permanence de l'assistante sociale ?</i>								
1 - oui	46	45	40	38	41	22	28	38
2 - non	54	55	59	62	59	78	72	62
0 - non-réponse	0	0	1	0	0	0	0	0
<i>Avez-vous reçu au moins une fois la visite à votre domicile d'une assistante sociale ?</i>								
1 - oui	52	59	51	49	44	42	45	49
2 - non	47	40	48	50	56	58	55	50
0 - non-réponse	1	1	1	1	0	0	0	1
<i>Visite à domicile de l'assistante sociale, circonstances prévues au questionnaire (réponse oui) :</i>								
1 - protection maternelle et infantile	30	31	27	29	30	29	28	29
2 - surveillance médicale	9	7	6	5	4	2	3	5
3 - maladie	9	4	9	4	2	3	7	6
4 - demande d'aide financière	6	8	8	3	3	0	0	4
5 - renseignements divers	14	16	16	14	9	6	6	12
6 - visites régulières	6	6	5	4	2	4	0	4
7 - autres	8	11	5	2	3	5	7	6

ANNEXE STATISTIQUE

1 - E

TRAVAILLEURS SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	≤ 3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	≥ 15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
Nombre de familles allocataires après redressement, en %	157	165	179	163	148	123	58	1000
<i>Avez-vous s'il existe un service de travailleuses familiales dans votre commune ou votre quartier.</i>								
1 - oui, à la CAF	26	28	29	23	24	24	37	27
2 - oui, dans un autre organisme	20	22	17	26	20	16	18	20
3 - non, il n'y en a pas	5	10	8	5	7	8	8	7
4 - ne sait pas ce que c'est	6	7	4	4	4	3	6	5
5 - ne sait pas s'il y en a	41	33	39	42	44	48	31	40
0 - non-réponse	2	0	3	0	1	1	0	1
<i>Avez-vous déjà eu recours à un service de travailleuses familiales ?</i>								
1 - oui	16	10	8	7	6	3	1	8
2 - non	37	47	42	46	44	42	58	44
3 - sans objet ou non-réponse	47	43	50	47	50	55	41	48
<i>Sauriez-vous où vous adresser si vous avez besoin de l'aide d'une assistante sociale ?</i>								
1 - oui	85	86	87	86	87	87	94	87
2 - non	13	13	12	13	13	13	6	12
0 - non-réponse	2	1	1	1	0	0	0	1
<i>Vous êtes-vous rendue au moins une fois à la permanence de l'assistante sociale ?</i>								
1 - oui	48	47	41	33	36	21	30	38
2 - non	52	52	59	67	64	79	70	62
0 - non-réponse	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Avez-vous reçu au moins une fois la visite à votre domicile d'une assistante sociale ?</i>								
1 - oui	60	54	53	44	45	38	42	49
2 - non	40	45	46	55	54	60	58	50
0 - non-réponse	0	1	1	1	1	2	0	1
<i>Visite à domicile de l'assistante sociale, circonstances prévues au questionnaire (réponse oui) :</i>								
1 - protection maternelle et infantile	37	26	31	23	29	27	30	29
2 - surveillance médicale	9	8	5	3	6	1	4	5
3 - maladie	8	8	4	5	4	4	3	6
4 - demande d'aide financière	7	6	8	2	4	0	0	4
5 - renseignements divers	14	16	15	11	12	3	9	12
6 - visites régulières	6	7	5	3	4	1	0	4
7 - autres	5	8	4	7	5	5	8	6

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

1 - F

TRAVAILLEURS SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
Nombre de familles allocataires après redressement, en %	233	211	272	224	60	1000
<i>Avez-vous s'il existe un service de travailleuses familiales dans votre commune ou votre quartier</i>						
1 - oui, à la CAF	28	29	26	26	19	27
2 - oui, dans un autre organisme	28	21	19	15	12	20
3 - non, il n'y en a pas	8	10	7	4	3	7
4 - ne sait pas ce que c'est	3	5	7	4	3	5
5 - ne sait pas s'il y en a	32	35	38	49	63	40
0 - non-réponse	1	-	3	2	-	1
<i>Avez-vous déjà eu recours à un service de travailleuses familiales ?</i>						
1 - oui	9	10	9	6	6	8
2 - non	52	43	42	42	31	44
3 - sans-objet et non-réponse	39	47	49	52	63	48
<i>Sauriez-vous où vous adresser si vous aviez besoin de l'aide d'une assistante sociale ?</i>						
1 - oui	89	85	82	90	98	87
2 - non	10	14	18	8	2	12
0 - non-réponse	1	1	-	2	-	1
<i>Vous êtes-vous rendue au moins une fois à la permanence de l'assistante sociale ?</i>						
1 - oui	43	34	36	38	42	38
2 - non	57	65	64	62	58	62
0 - non-réponse	-	1	-	-	-	-
<i>Avez-vous reçu au moins une fois la visite à votre domicile de l'assistante sociale ?</i>						
1 - oui	48	54	53	38	62	49
2 - non	51	45	47	61	38	50
0 - non-réponse	1	1	-	1	-	1
<i>Visite à domicile de l'assistante sociale, circonstances prévues au questionnaire (réponse oui)</i>						
1 - protection maternelle et infantile	26	35	34	18	39	29
2 - surveillance médicale	4	6	5	4	15	5
3 - maladie	5	6	6	7	1	6
4 - demande d'aide financière	5	3	6	3	3	4
5 - renseignements divers	12	17	13	10	5	12
6 - visites régulières	4	6	5	2	8	4
7 - autres	9	7	3	5	7	6

ANNEXE STATISTIQUE

2 - A

ECONOMIE FAMILIALE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentage							Ensemble	
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant sans S.U.	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					
						1	2	3	4		5 et plus
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	41	57	418	456	377	454	1762
<i>Avez-vous pris part à des activités d'économie ménagère ?</i>											
A l'école primaire	262	222	13	17	22	6	12	14	12	7	11
Au centre d'apprentissage	188	152	20	10	20	21	11	10	7	3	10
Activités de la CAF	95	87	5	2	2	4	5	4	4	7	4
Collège, école ménagère	127	107	4	11	10	8	6	3	5	12	6
Administration, société	13	11	1	1	0	0	1	1	1	0	1
Centre social, Croix-Rouge	23	20	4	0	0	3	2	1	0	0	2
Stage travailleuses familiales	6	6	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Ensemble des réponses affirmatives	714	605	37	50	22	42	37	33	30	30	34
Non	1254	1124	53	57	46	58	62	65	69	68	64
Non-réponse	35	33	0	2	0	0	1	2	1	2	2
<i>Pourquoi n'avez-vous pas pris part à de telles activités ?</i>											
Expérience suffisante	336	295	15	20	12	8	17	17	25	16	17
Manque de temps	560	513	21	19	20	28	21	24	27	29	24
Ce n'est plus de votre âge	29	29	0	0	0	3	2	5	3	3	3
Vous n'osez pas	50	45	1	2	2	2	3	4	2	4	3
Cela ne vous intéresse pas	113	98	6	7	5	6	8	9	5	1	8
Réponses diverses	137	123	8	6	0	5	8	6	8	13	7
Ignorait que cela existait	778	659	49	46	61	48	41	35	30	34	38
<i>Trouveriez-vous souhaitable que les maris prennent part à des activités d'économie ménagère ?</i>											
Oui	1082	950	55	52	63	62	52	54	54	53	54
Non	877	774	42	45	37	38	46	43	44	45	45
Non-réponse	44	38	3	3	0	0	2	3	2	2	1
<i>Souhaiteriez-vous que votre fille prenne part à ces activités ?</i>											
Oui	1636	1461	77	70	71	81	76	76	90	89	80
Non	90	78	4	5	7	2	4	5	4	2	4
Ne sait pas	161	118	17	20	15	11	10	9	4	5	8
Non-réponse	116	105	2	5	7	6	10	10	2	4	8
<i>Souhaiteriez-vous que votre fils prenne part à ces activités ?</i>											
Oui	1055	947	42	46	47	49	49	52	50	59	50
Non	524	463	23	25	29	23	22	27	31	32	26
Ne sait pas	263	205	30	23	17	20	16	13	11	7	14
Non-réponse	160	147	5	6	7	8	13	8	8	2	10
<i>Raisons données :</i>											
Les enfants doivent participer aux travaux ménagers	107	90	5	8	8	8	4	4	6	3	5
Cela peut être utile plus tard	676	632	22	15	22	36	36	32	37	40	35
Pour apprendre "budget, cuisine, etc...)	126	110	6	7	5	4	5	6	6	10	5
Les enfants n'ont pas le temps	265	234	15	13	7	11	11	18	16	17	14
La mère préfère s'en occuper	37	28	3	5	2	5	1	3	1	1	2
Les enfants sont trop petits	40	36	0	1	7	4	3	2	1	1	2
Pour les dégoûter, les débrouiller	82	72	5	4	3	2	4	3	4	2	4
Filles et garçons doivent savoir	635	529	41	45	46	30	35	30	28	25	31
Autres raisons	35	31	3	2	0	0	3	2	2	1	2

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

2 - B

ECONOMIE FAMILIALE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
<i>Avez-vous pris part à des activités d'économie ménagère ?</i>									
A l'école primaire	10	14	16	10	11	14	4	10	11
Au centre d'apprentissage	15	8	8	16	7	8	4	2	11
Activités de la CAF	5	4	3	5	5	2	5	6	4
Collège, école ménagère, etc...	7	6	2	6	6	1	9	17	6
Administration, société	1	0	1	1	1	0	0	0	1
Centre social, Croix-Rouge	2	1	1	1	0	0	2	5	1
Stage travailleuses familiales	0	0	0	0	0	3	0	2	0
Ensemble des réponses affirmatives	40	33	31	39	30	28	24	42	34
Non	59	66	66	60	69	70	74	57	64
Non-réponse	1	1	3	1	1	2	2	1	2
<i>Pourquoi n'avez-vous pas pris part à ces activités ?</i>									
Expérience suffisante	14	19	19	11	26	23	18	18	17
Manque de temps	19	33	20	38	25	35	30	28	24
Ce n'est plus de votre âge	2	3	7	0	3	0	3	0	3
Vous n'osez pas	4	1	5	1	2	1	6	0	3
Cela ne vous intéresse pas	9	3	10	6	5	7	5	1	8
Réponses diverses	7	7	6	5	8	8	12	4	7
Ignorait que cela existait	45	34	33	40	31	26	26	49	38
<i>Trouveriez-vous souhaitable que les maris prennent part à des activités d'économie ménagère ?</i>									
Oui	55	50	53	57	56	45	49	58	54
Non	44	48	44	42	44	43	49	38	45
Non-réponse	1	2	3	1	0	12	2	4	1
<i>Souhaiteriez-vous que votre fille prenne part à ces activités ?</i>									
Oui	75	83	76	77	90	90	88	91	80
Non	3	5	4	6	4	6	5	3	4
Ne sait pas	12	3	10	5	5	1	5	2	8
Non-réponse	10	9	10	12	1	3	2	4	8
<i>Souhaiteriez-vous que votre fils prenne part à ces activités ?</i>									
Oui	48	52	52	53	50	51	50	69	51
Non	23	22	25	33	31	30	40	26	26
Ne sait pas	19	10	14	7	12	5	6	1	14
Non-réponse	10	16	9	7	7	14	4	4	9
<i>Raisons données</i>									
Les enfants doivent participer aux travaux ménagers	5	5	4	6	5	6	5	5	5
Cela peut être utile plus tard	37	34	33	30	37	37	34	32	35
Pour apprendre "budget, cuisine, etc..."	4	5	6	6	7	2	7	19	6
Les enfants n'ont pas le temps	11	9	16	22	16	17	23	10	14
La mère préfère s'en occuper	2	1	3	1	1	2	1	2	2
Les enfants sont trop petits	3	1	2	3	1	3	1	0	2
Pour les dégoûter, les débrouiller	3	5	3	5	2	10	3	7	3
Filles et garçons doivent savoir	33	36	31	27	29	23	24	24	31
Autres raisons	2	4	2	0	2	0	2	1	2

ANNEXE STATISTIQUE

2 - C

ECONOMIE FAMILIALE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manoeuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
<i>Avez-vous pris part à des activités d'économie ménagère ?</i>						
A l'école primaire	7	14	15	11	11	11
Au centre d'apprentissage	4	10	12	13	11	10
Activités de la CAF	5	6	5	3	3	4
Collège, école ménagère, etc...	8	6	4	8	1	6
Administration, société	4	1	1	0	1	1
Centre social, Croix-Rouge	1	2	0	1	1	1
Stage travailleuses familiales	0	1	0	0	0	0
Ensemble des réponses affirmatives	29	40	37	36	28	33
Non	69	59	61	64	69	65
Non-réponse	2	1	2	0	3	2
<i>Pourquoi n'avez-vous pas pris part à ces activités ?</i>						
Expérience suffisante	35	19	11	13	15	17
Manque de temps	19	25	22	27	25	24
Ce n'est plus de votre âge	1	2	6	5	3	3
Vous n'osez pas	2	2	6	4	4	3
Cela ne vous intéresse pas	7	6	9	6	8	8
Réponses diverses	5	6	7	8	9	7
Ignorait que cela existait	31	40	39	37	36	38
<i>Trouveriez-vous souhaitable que les maris prennent part à des activités d'économie ménagère ?</i>						
Oui	56	51	54	54	53	54
Non	44	47	44	45	44	45
Non-réponse	0	2	2	1	3	1
<i>Souhaiteriez-vous que votre fille prenne part à ces activités ?</i>						
Oui	76	82	80	78	81	80
Non	8	6	2	3	3	4
Ne sait pas	10	6	11	9	8	8
Non-réponse	6	6	7	10	8	8
<i>Souhaiteriez-vous que votre fils prenne part à ces activités ?</i>						
Oui	61	53	50	44	48	50
Non	20	25	26	33	25	26
Ne sait pas	15	13	14	13	16	14
Non-réponse	4	9	10	10	11	10
<i>Raisons données</i>						
Les enfants doivent participer aux travaux ménagers	6	2	4	6	5	5
Cela peut être utile plus tard	35	38	37	31	38	35
Pour apprendre "budget, cuisine, etc..."	5	6	3	9	4	6
Les enfants n'ont pas le temps	7	12	14	18	16	14
La mère préfère s'en occuper	2	3	0	2	1	2
Les enfants sont trop petits	3	2	1	3	3	2
Pour les dégoûder, les débrouiller	2	3	6	3	3	4
Filles et garçons doivent savoir	36	31	33	27	29	30
Autres raisons	4	3	2	1	1	2

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

2 - D

ECONOMIE FAMILIALE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des familles allocataires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
<i>Avez-vous pris part à des activités d'économie ménagère ?</i>								
A l'école primaire	8	9	13	19	13	9	4	11
Au centre d'apprentissage	3	14	11	14	17	9	2	11
Activités de la CAF	2	4	5	1	6	8	6	4
Collège, école ménagère	3	3	7	4	10	7	8	6
Administration, sociétés	0	1	1	1	0	1	4	1
Centre social, Croix-Rouge	2	0	2	0	0	4	4	1
Stage travailleuses familiales	0	0	0	0	0	1	0	0
Ensemble des réponses affirmatives	18	31	39	39	46	39	28	34
Non	79	68	60	60	53	60	70	64
Non-réponse	3	1	1	1	1	1	2	2
<i>Pourquoi n'avez-vous pas pris part à de telles activités ?</i>								
Expérience suffisante	15	16	10	16	15	19	36	17
Manque de temps	32	21	20	30	25	23	16	24
Ce n'est plus de votre âge	4	7	3	2	2	2	0	3
Vous n'osez pas	7	2	6	1	3	0	1	3
Cela ne vous intéresse pas	12	7	7	3	7	9	9	8
Réponses diverses	6	8	12	8	4	7	7	7
Ignorait que cela existait	24	39	42	40	44	40	31	38
<i>Trouveriez-vous souhaitable que les maris prennent part à des activités d'économie ménagère ?</i>								
Oui	51	51	55	56	51	60	50	54
Non	46	47	44	41	48	38	50	45
Non-réponse	3	2	1	3	1	2	0	1
<i>Souhaiteriez-vous que votre fille prenne part à ces activités ?</i>								
Oui	80	80	82	78	76	83	80	80
Non	3	5	3	2	4	5	8	4
Ne sait pas	9	6	9	7	14	6	7	3
Non-réponse	8	9	6	13	6	6	5	8
<i>Souhaiteriez-vous que votre fils prenne part à ces activités ?</i>								
Oui	42	48	48	55	46	59	58	50
Non	34	25	31	24	24	17	24	26
Ne sait pas	14	17	11	13	18	12	11	14
Non-réponse	10	10	10	8	12	10	7	10
<i>Raisons données</i>								
Les enfants doivent participer aux travaux ménagers	6	3	6	4	3	5	7	5
Cela peut être utile plus tard	30	35	34	43	27	42	29	35
Pour apprendre "budget, cuisine, etc...)	6	7	7	3	6	3	9	6
Les enfants n'ont pas le temps	23	16	13	10	19	8	9	14
La mère préfère s'en occuper	1	3	3	0	3	1	1	2
Les enfants sont trop petits	2	3	4	2	4	1	0	2
Pour les dégoûdir, les débrouiller	2	4	4	3	4	4	2	3
Filles et garçons doivent savoir	28	28	28	34	33	32	38	31
Autres raisons	2	1	1	1	1	4	5	2

ANNEXE STATISTIQUE

2 - E

ECONOMIE FAMILIALE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	≤ 3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	≥ 15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
<i>Avez-vous pris part à des activités d'économie ménagère ?</i>								
A l'école primaire	9	12	14	10	10	12	12	11
Au centre d'apprentissage	8	10	15	11	10	10	3	10
Activités de la CAF	3	3	3	5	8	4	6	4
Collège, école ménagère	5	4	3	10	7	7	5	6
Administration, société	1	1	1	0	0	1	5	1
Centre social, Croix-Rouge	1	0	1	1	0	5	5	1
Stage travailleuses familiales	0	0	0	0	0	0	3	0
Ensemble des réponses affirmatives	27	30	37	37	35	39	39	33
Non	70	67	60	63	65	60	59	64
Non-réponse	3	3	3	0	0	1	2	3
<i>Pourquoi n'avez-vous pas pris part à de telles activités ?</i>								
Expérience suffisante	22	14	14	15	21	13	24	17
Manque de temps	21	25	26	17	27	34	15	24
Ce n'est plus de votre âge	8	4	1	2	1	3	0	3
Vous n'osez pas	2	4	6	5	3	0	0	3
Cela ne vous intéresse pas	10	6	5	7	9	6	15	8
Réponses diverses	5	13	4	13	5	5	5	7
Ignorait que cela existait	32	34	44	41	34	39	41	38
<i>Trouveriez-vous souhaitable que les maris prennent part à des activités d'économie ménagère ?</i>								
Oui	58	50	54	54	57	51	46	54
Non	41	46	43	46	41	49	52	45
Non-réponse	1	4	3	0	2	0	2	1
<i>Souhaiteriez-vous que votre fille prenne part à ces activités ?</i>								
Oui	74	77	82	81	86	80	74	80
Non	2	5	3	4	4	7	7	4
Ne sait pas	12	6	9	10	5	7	10	8
Non-réponse	12	12	6	5	5	6	9	8
<i>Souhaiteriez-vous que votre fils prenne part à ces activités ?</i>								
Oui	51	47	52	42	55	51	60	51
Non	28	31	25	27	24	27	13	26
Ne sait pas	12	14	15	15	11	14	18	14
Non-réponse	9	8	8	16	10	8	9	9
<i>Raisons données</i>								
Les enfants doivent participer aux travaux ménagers	4	5	6	5	6	2	5	5
Cela peut être utile plus tard	30	32	37	32	42	39	26	35
Pour apprendre "budget, cuisine, etc...	6	6	5	4	7	5	6	5
Les enfants n'ont pas le temps	14	16	15	17	14	12	4	14
La mère préfère s'en occuper	2	2	2	1	1	2	2	2
Les enfants sont trop petits	3	2	3	1	2	2	5	2
Pour les dégoûter, les débrouiller	2	4	5	3	3	3	7	4
Filles et garçons doivent savoir	37	31	26	35	24	31	42	31
Autres raisons	2	2	1	2	1	4	3	2

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

2 - F

ECONOMIE FAMILIALE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
<i>Avez-vous pris part à des activités d'économie ménagère ?</i>						
A l'école primaire	6	11	13	14	15	11
Au centre d'apprentissage	11	8	15	9	2	10
Activités de la CAF	4	4	3	7	2	4
Collège, école ménagère, etc...	4	5	6	8	8	6
Administration, société	1	1	0	0	6	1
Centre social, Croix-Rouge	1	2	2	2	0	2
Stage travailleuses familiales	0	0	1	0	0	0
Ensemble des réponses affirmatives	27	31	40	40	33	34
Non	70	68	59	59	66	64
Non-réponse	3	1	1	1	1	2
<i>Pourquoi n'avez-vous pas pris part à de telles activités ?</i>						
Expérience suffisante	16	21	13	17	32	17
Manque de temps	27	24	21	27	17	24
Ce n'est plus de votre âge	7	3	1	2	1	3
Vous n'osez pas	2	5	3	3	3	3
Cela ne vous intéresse pas	7	5	11	5	7	8
Réponses diverses	10	7	7	7	1	7
Ignorait que cela existait	31	35	43	39	39	38
<i>Trouveriez-vous souhaitable que les maris prennent part à des activités d'économie ménagère ?</i>						
Oui	53	55	52	55	53	54
Non	46	43	47	41	47	45
Non-réponse	1	2	1	4	0	1
<i>Souhaiteriez-vous que votre fille prenne part à ces activités ?</i>						
Oui	80	80	75	86	76	80
Non	4	4	4	4	6	4
Ne sait pas	10	9	10	3	11	8
Non-réponse	6	7	11	7	7	8
<i>Souhaiteriez-vous que votre fils prenne part à ces activités ?</i>						
Oui	44	54	45	59	62	51
Non	27	26	28	25	18	26
Ne sait pas	20	11	18	6	10	14
Non-réponse	9	9	9	10	10	9
<i>Raisons données</i>						
Les enfants doivent participer aux travaux ménagers	3	5	4	7	5	5
Cela peut être utile plus tard	32	35	35	40	29	35
Pour apprendre "budget, cuisine, etc..."	6	6	6	5	5	5
Les enfants n'ont pas le temps	16	13	14	12	14	14
La mère préfère s'en occuper	2	1	2	3	1	2
Les enfants sont trop petits	3	1	4	1	0	2
Pour les dégoûder, les débrouiller	3	7	3	2	3	4
Filles et garçons doivent savoir	33	30	30	28	40	31
Autres raisons	2	2	2	2	3	2

AIDE MENAGERE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentage								
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	41	57	418	456	377	454	1762
<i>Etes-vous aidée à la maison :</i>											
a. par une femme de ménage qui vient tous les jours	81	80	0	1	0	2	3	3	2	2	3
b. par une femme de ménage quelques heures par semaine	154	138	4	7	10	0	8	6	6	6	6
c. par une personne à demeure	40	40	0	0	0	0	1	1	2	1	1
d. par une jeune fille au pair	11	11	0	0	0	0	1	0	0	0	0
e. autre, préciser	45	43	1	1	0	0	3	1	2	3	2
L'une ou l'autre des aides de a à e	307	288	5	9	10	2	13	10	11	11	11
<i>Etes-vous aidée à la maison par quelqu'un de votre famille ou de vos ami(e)s ?</i>											
f) par votre mère											
1. tous les jours ou presque	82	73	6	3	0	6	4	4	3	1	4
2. au moins une fois par semaine	61	52	3	5	2	0	2	2	5	2	2
3. au moins une fois par mois	36	32	3	2	0	9	1	1	1	2	2
4. rarement ou jamais	1824	1605	88	90	98	85	93	93	91	95	92
g) par votre belle-mère											
1. tous les jours ou presque	39	33	3	3	2	0	2	2	1	1	2
2. au moins une fois par semaine	22	15	4	3	2	2	0	1	1	0	1
3. au moins une fois par mois	24	21	4	0	0	2	1	1	1	0	1
4. rarement ou jamais	1918	1693	89	94	96	96	97	96	97	99	96
h) par une autre parente											
1. tous les jours ou presque	100	89	4	4	7	0	2	4	3	6	3
2. au moins une fois par semaine	40	36	1	1	5	3	1	2	3	3	2
3. au moins une fois par mois	21	20	1	0	0	0	1	2	1	0	1
4. rarement ou jamais	1842	1617	94	95	88	97	96	92	93	91	94
i) par une amie											
1. tous les jours ou presque	10	10	0	0	0	0	1	0	0	0	0
2. au moins une fois par semaine	16	15	1	0	0	0	1	2	0	2	1
3. au moins une fois par mois	16	15	1	0	0	0	1	0	0	0	1
4. rarement ou jamais	1961	1722	98	100	100	100	97	98	100	98	98
j) par une voisine											
1. tous les jours ou presque	11	11	0	0	0	0	0	0	1	0	0
2. au moins une fois par semaine	12	12	0	0	0	0	0	1	1	0	0
3. au moins une fois par mois	20	17	3	1	0	0	1	2	1	0	1
4. rarement ou jamais	1960	1722	97	99	100	100	99	97	97	100	99
L'une ou l'autre de ces aides de f à j	221	198	12	9	7	6	7	10	8	8	8
aide de f à j au moins une fois par semaine	337	295	19	16	17	8	10	14	16	14	12
aide de a à j tous les jours	339	315	12	10	7	8	11	13	12	11	11
Age de fréquentation d'un jardin d'enfants ou d'une école...											
- pour l'aîné des enfants	3	3	-	-	1	2	3	4	4	4	3
Age de séparation mère-enfant											
1 - pas avant 3 ans au moins	765	688	33	32	29	40	38	40	46	42	40
2 - pas avant 2 ans	345	310	18	12	17	13	22	18	14	18	19
3 - pas avant 1 an	223	180	18	17	20	21	10	11	8	10	11
4 - pas avant 6 mois	131	106	10	13	3	3	7	8	4	4	6
5 - pas avant 3 mois	226	184	14	17	24	3	6	7	7	9	7
6 - pas avant 1 mois	111	103	1	5	2	5	7	6	10	7	7
7 - autre, préciser	186	177	4	3	5	13	9	9	10	10	10
non-réponse	16	14	2	1	0	2	1	1	1	0	0

AIDE MENAGERE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou Plus		Ensemble des familles alloca-taires
	La mère reste au foyer	La mère tra-vailla	La mère reste au foyer	La mère tra-vailla	La mère reste au foyer	La mère tra-vailla	La mère reste au foyer	La mère tra-vailla	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
<i>Etes-vous aidée à la maison :</i>									
a. par une femme de ménage qui vient tous les jours	2	5	2	6	2	4	2	5	3
b. par une femme de ménage quelques heures par semaine	6	9	3	16	5	10	3	12	6
c. par une personne à demeure	0	2	1	2	2	1	0	1	1
d. par une jeune fille au pair	0	1	0	0	0	1	0	0	0
e. autre, préciser	2	3	0	2	2	1	3	0	2
L'une ou l'autre des aides de a à e	9	17	6	25	10	15	8	17	11
<i>Etes-vous aidée à la maison par quelqu'un de votre famille ou de vos ami(e)s</i>									
<i>f) par votre mère</i>									
1. tous les jours ou presque	3	9	2	12	2	8	2	3	4
2. au moins une fois par semaine	1	1	0	5	5	4	2	1	2
3. au moins une fois par mois	3	2	2	1	1	1	1	1	2
4. rarement ou jamais	93	88	96	82	92	87	95	95	92
<i>g) par votre belle-mère</i>									
1. tous les jours ou presque	1	3	2	2	1	3	1	0	2
2. au moins une fois par semaine	1	0	1	2	1	0	0	0	1
3. au moins une fois par mois	1	0	1	1	1	0	0	0	1
4. rarement ou jamais	97	97	96	95	97	97	99	100	96
<i>h) par une autre parente</i>									
1. tous les jours ou presque	1	3	3	7	2	8	4	23	3
2. au moins une fois par semaine	1	3	2	3	3	4	4	1	2
3. au moins une fois par mois	0	2	2	2	1	0	0	0	1
4. rarement ou jamais	98	92	93	88	94	88	92	76	94
<i>i) par une amie</i>									
1. tous les jours ou presque	0	1	0	1	0	1	0	1	0
2. au moins une fois par semaine	0	1	0	7	0	0	1	2	1
3. au moins une fois par mois	1	1	0	1	0	1	0	0	1
4. rarement ou jamais	99	97	100	91	100	98	99	97	98
<i>j) par une voisine</i>									
1. tous les jours ou presque	0	0	0	1	1	1	0	0	0
2. au moins une fois par semaine	0	0	1	0	1	0	0	0	0
3. au moins une fois par mois	1	0	2	3	1	0	0	0	1
4. rarement ou jamais	99	100	97	96	97	99	100	100	99
L'une ou l'autre des aides de f à j	4	15	6	21	6	19	7	26	8
aide de f à j au moins une fois par semaine	6	18	9	31	13	28	13	30	12
aide de a à j tous les jours	7	21	8	28	10	23	8	33	11
<i>Age de fréquentation d'un jardin d'enfants ou d'une école ...</i>									
- pour l'aîné des enfants	3	3	4	3	4	4	4	4	3
<i>Age de séparation mère-enfant</i>									
1 - pas avant 3 ans au moins	41	31	42	34	46	43	43	32	40
2 - pas avant 2 ans	19	24	16	25	15	14	13	36	19
3 - pas avant 1 an	13	9	12	9	8	11	11	7	11
4 - pas avant 6 mois	6	7	7	10	4	6	6	4	6
5 - pas avant 3 mois	4	10	6	8	7	9	10	11	7
6 - pas avant 1 mois	6	9	6	7	10	7	6	2	7
7 - autre, préciser	10	9	10	7	10	10	11	8	10
non-réponse	1	1	1	0	0	0	0	0	0

AIDE MENAGERE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Categorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manoeuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
<i>Etes-vous aidée à la maison :</i>						
a. par une femme de ménage qui vient tous les jours	14	2	1	0	0	3
b. par une femme de ménage quelques heures par semaine	25	6	5	2	0	6
c. par une personne à demeure	3	1	0	1	0	1
d. par une jeune fille au pair	2	0	0	1	0	0
e. autre, préciser	6	3	1	2	0	2
L'une ou l'autre des aides de a à e	44	11	7	4	1	11
<i>Etes-vous aidée à la maison par quelqu'un de votre famille ou de vos ami(e)s</i>						
f) par votre mère						
1. tous les jours ou presque	3	3	3	4	3	4
2. au moins une fois par semaine	5	2	1	1	2	2
3. au moins une fois par mois	3	4	1	2	2	2
4. rarement ou jamais	89	91	95	93	93	92
g) par votre belle-mère						
1. tous les jours ou presque	0	2	2	1	2	2
2. au moins une fois par semaine	1	0	0	0	1	1
3. au moins une fois par mois	3	1	0	1	1	1
4. rarement ou jamais	96	97	98	98	96	96
h) par une autre parente						
1. tous les jours ou presque	2	4	1	2	3	3
2. au moins une fois par semaine	3	1	1	3	1	2
3. au moins une fois par mois	0	1	2	1	1	1
4. rarement ou jamais	95	94	96	94	95	94
i) par une amie						
1. tous les jours ou presque	1	1	0	0	0	0
2. au moins une fois par semaine	0	1	1	1	0	1
3. au moins une fois par mois	2	0	1	0	1	1
4. rarement ou jamais	97	98	98	99	99	98
j) par une voisine						
1. tous les jours ou presque	0	1	1	0	0	0
2. au moins une fois par semaine	1	0	0	1	1	0
3. au moins une fois par mois	0	0	1	2	0	1
4. rarement ou jamais	99	99	98	97	99	99
L'une ou l'autre des aides de f à j	6	8	7	7	6	8
aide de f à j, au moins une fois par semaine	12	12	9	11	10	12
aide de a à j tous les jours	22	10	9	8	7	11
<i>Age de fréquentation d'un jardin d'enfants ou d'une école...</i>						
- pour l'aîné des enfants	4	3	4	3	3	3
<i>Age de séparation mère-enfant</i>						
1 - pas avant 3 ans au moins	41	38	40	36	48	40
2 - pas avant 2 ans	16	19	19	19	15	19
3 - pas avant 1 an	10	12	11	13	10	11
4 - pas avant 6 mois	5	7	3	8	6	6
5 - pas avant 3 mois	9	7	10	5	5	7
6 - pas avant 1 mois	4	6	4	10	7	7
7 - autre préciser	15	11	13	8	7	10
non-réponse	0	0	0	1	2	0

AIDE MENAGERE

Réponses posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des familles allocataires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
<i>Etes-vous aidée à la maison :</i>								
a. par une femme de ménage qui vient tous les jours	0	0	0	1	1	6	16	3
b. par une femme de ménage quelques heures par semaine	1	0	1	2	5	14	34	6
c. par une personne à demeure	0	0	0	1	0	1	7	1
d. par une jeune fille au pair	0	0	0	1	0	1	2	0
e. autre, préciser	0	1	0	1	3	3	7	2
L'une ou l'autre des aides de a à e	1	2	1	2	10	24	56	11
<i>Etes-vous aidée à la maison par quelqu'un de votre famille ou de vos aim(e)s</i>								
f) par votre mère								
1. tous les jours ou presque	2	6	3	2	7	6	3	4
2. au moins une fois par semaine	1	3	1	1	2	1	6	2
3. au moins une fois par mois	1	1	1	2	2	6	2	2
4. rarement ou jamais	96	90	95	95	89	87	89	92
g) par votre belle-mère								
1. tous les jours ou presque	1	2	0	1	4	3	1	2
2. au moins une fois par semaine	1	1	0	0	1	1	0	1
3. au moins une fois par mois	0	2	1	0	0	1	3	1
4. rarement ou jamais	98	95	99	99	95	95	96	96
h) par une autre parente								
1. tous les jours ou presque	2	7	2	1	4	3	1	3
2. au moins une fois par semaine	2	1	3	1	3	1	3	2
3. au moins une fois par mois	0	1	2	1	1	1	0	1
4. rarement ou jamais	96	91	93	97	92	95	96	94
i) par une amie								
1. tous les jours ou presque	0	0	0	0	0	1	1	0
2. au moins une fois par semaine	1	1	1	0	2	1	1	1
3. au moins une fois par mois	0	0	1	1	0	0	3	1
4. rarement ou jamais	99	99	98	99	98	98	95	98
j) par une voisine								
1. tous les jours ou presque	0	1	0	1	0	1	1	0
2. au moins une fois par semaine	1	2	0	0	0	1	0	0
3. au moins une fois par mois	1	0	2	0	0	2	0	1
4. rarement ou jamais	98	97	98	99	100	96	99	99
L'une ou l'autre des aides de f à j	4	13	5	5	14	11	4	8
Aide de f à j au moins une fois par semaine	7	19	9	7	16	14	10	12
Aide de a à j tous les jours	4	13	5	6	15	16	29	11
<i>Age de fréquentation à un jardin d'enfants ou à une école...</i>								
- pour l'aîné des enfants	4	4	3	3	3	3	4	3
<i>Age de séparation mère-enfant</i>								
1 - pas avant 3 ans au moins	46	42	44	39	35	38	32	40
2 - pas avant 2 ans	15	17	18	15	27	19	21	19
3 - pas avant 1 an	9	13	11	10	12	13	12	11
4 - pas avant 6 mois	8	7	5	6	7	5	4	6
5 - pas avant 3 mois	5	5	7	7	5	9	8	7
6 - pas avant 1 mois	5	5	8	10	5	5	6	7
7 - autre; préciser	9	10	6	11	9	11	17	10
non-réponses	3	1	1	2	0	0	0	0

AIDE MENAGERE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des Familles allocataires
	≤ 3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	> 15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
<i>Etes-vous aidée à la maison :</i>								
a. par une femme de ménage qui vient tous les jours	2	0	0	1	4	6	12	3
b. par une femme de ménage quelques heures par semaine	6	2	1	1	4	13	36	6
c. par une personne à demeure	0	0	0	1	1	0	9	1
d. par une jeune fille au pair	1	0	0	0	1	0	1	0
e. autre, préciser	3	1	0	2	3	0	8	2
L'une ou l'aide de ces aides de a à e	11	3	2	4	10	20	56	11
<i>Etes-vous aidée à la maison par quelqu'un de votre famille ou de vos ami(e)s ?</i>								
f) par votre mère								
1. tous les jours ou presque	10	2	4	5	2	2	3	4
2. au moins une fois par semaine	2	2	1	2	2	4	1	2
3. au moins une fois par mois	1	1	3	1	3	7	0	2
4. rarement ou jamais	87	95	92	92	93	87	96	92
g) par votre belle-mère								
1. tous les jours ou presque	1	2	1	2	2	1	0	2
2. au moins une fois par semaine	2	0	1	1	0	1	0	1
3. au moins une fois par mois	0	1	2	0	1	2	1	1
4. rarement ou jamais	97	97	96	97	97	96	99	96
h) par une autre parente								
1. tous les jours ou presque	3	5	3	3	3	3	1	3
2. au moins une fois par semaine	2	1	2	3	2	3	0	2
3. au moins une fois par mois	3	1	1	1	1	0	0	1
4. rarement ou jamais	92	93	94	93	94	94	99	94
i) par une amie								
1. tous les jours ou presque	0	0	0	1	0	0	1	0
2. au moins une fois par semaine	2	0	1	0	1	1	0	1
3. au moins une fois par mois	1	0	2	1	0	0	2	1
4. rarement ou jamais	97	100	97	98	99	99	97	98
j) par une voisine								
1. tous les jours ou presque	0	0	0	1	1	0	0	0
2. au moins une fois par semaine	0	1	1	0	1	0	0	0
3. au moins une fois par mois	0	1	1	1	0	1	4	1
4. rarement ou jamais	100	98	98	98	98	99	96	99
L'une ou l'autre de ces aides de f à j	13	8	7	7	7	6	4	8
aide de f à j au moins une fois par semaine	18	10	10	12	11	11	6	12
aide de a à j tous les jours	16	8	7	8	11	12	23	11
<i>Age de fréquentation d'un jardin d'enfants ou d'une école ...</i>								
- pour l'aîné des enfants	4	4	3	3	3	3	3	3
<i>Age de séparation mère-enfant</i>								
1 - pas avant 3 ans au moins	43	43	41	43	35	39	34	40
2 - pas avant 2 ans	13	18	17	25	20	13	27	19
3 - pas avant 1 an	13	5	14	11	12	14	11	11
4 - pas avant 6 mois	5	6	6	7	4	9	4	6
5 - pas avant 3 mois	6	7	5	5	9	8	9	7
6 - pas avant 1 mois	5	10	7	4	10	5	1	7
7 - autre préciser	14	10	10	4	9	11	14	10
non-réponses	1	1	0	1	1	1	0	0

AIDE MENAGERE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
<i>Etes-vous aidée à la maison</i>						
a. par une femme de ménage qui vient tous les jours	1	3	3	2	10	3
b. par une femme de ménage quelques heures par semaine	5	5	6	7	14	6
c. par une personne à demeure	0	1	1	1	3	1
d. par une jeune fille au pair	0	0	0	1	2	0
e. autre, préciser	1	1	1	3	6	2
L'une ou l'autre des aides de a à e	8	9	10	11	27	11
<i>Etes-vous aidée à la maison par quelqu'un de votre famille ou de vos ami(e)s</i>						
f) par votre mère						
1. tous les jours ou presque	4	4	5	3	3	4
2. au moins une fois par semaine	2	2	2	2	4	2
3. au moins une fois par mois	1	2	1	4	4	2
4. rarement ou jamais	93	92	92	91	89	92
g) par votre belle-mère						
1. tous les jours ou presque	1	1	2	2	0	2
2. au moins une fois par semaine	1	1	0	0	0	1
3. au moins une fois par mois	1	0	1	0	6	1
4. rarement ou jamais	97	98	97	98	94	96
h) par une autre parente						
1. tous les jours ou presque	3	3	2	5	1	3
2. au moins une fois par semaine	2	2	1	2	4	2
3. au moins une fois par mois	1	2	1	0	2	1
4. rarement ou jamais	94	93	96	93	93	94
i) par une amie						
1. tous les jours ou presque	0	0	0	1	0	0
2. au moins une fois par semaine	1	1	1	0	2	1
3. au moins une fois par mois	0	0	1	2	0	1
4. rarement ou jamais	99	99	98	97	98	98
j) par une voisine						
1. tous les jours ou presque	0	0	0	1	0	0
2. au moins une fois par semaine	0	1	0	0	1	0
3. au moins une fois par mois	1	1	2	0	0	1
4. rarement ou jamais	99	98	98	99	99	99
L'une ou l'autre des aides de f à j	8	8	9	8	4	8
Aide de f à j au moins une fois par semaine	12	11	12	12	12	12
Aide de a à j tous les jours	9	12	13	10	18	11
<i>Age de fréquentation d'un jardin d'enfants ou d'une école ...</i>						
- pour l'aîné des enfants	3	3	3	4	3	3
<i>Age de séparation mère-enfant</i>						
1 - pas avant 3 ans au moins	39	41	42	36	45	40
2 - pas avant 2 ans	19	21	20	17	10	19
3 - pas avant 1 an	13	10	9	14	10	11
4 - pas avant 6 mois	6	5	6	9	4	6
5 - pas avant 3 mois	6	4	9	5	10	7
6 - pas avant 1 mois	8	9	4	6	7	7
7 - autre, préciser	8	10	8	13	14	10
non-réponse	1	0	2	0	0	0

ANNEXE STATISTIQUE

4 - A

PETITS SOINS

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentage								
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant, sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	41	57	418	456	377	454	1762
<i>Lorsque quelqu'un de votre famille a besoin de petits soins tels que vaccinations, piqûres ou pansements, quelle solution adoptez-vous ?</i>											
<i>a) vous allez chez le médecin</i>											
1 - toujours	727	655	22	30	46	52	46	35	35	31	41
2 - en général	458	377	32	35	32	25	20	20	24	16	20
3 - quelquefois	354	314	23	17	3	8	18	22	16	21	18
4 - jamais	429	390	20	13	17	13	15	22	25	31	20
0 - non-réponse	35	26	3	5	2	2	1	1	0	1	1
<i>b) vous allez au dispensaire</i>											
1 - toujours	227	212	8	5	7	0	10	12	17	14	11
2 - en général	190	165	13	12	3	9	9	9	8	14	9
3 - quelquefois	407	345	29	26	17	17	17	23	21	16	19
4 - jamais	1136	1004	50	52	71	72	63	55	53	55	60
0 - non-réponse	43	36	0	5	2	2	1	1	1	1	1
<i>c) vous allez dans un centre de soins</i>											
1 - toujours	85	79	2	3	2	0	2	7	6	5	4
2 - en général	81	78	3	1	0	2	5	2	3	8	4
3 - quelquefois	208	176	13	14	12	5	10	11	10	13	10
4 - jamais	1577	1389	78	76	83	91	81	78	80	73	81
0 - non-réponse	52	40	4	6	3	2	2	2	1	1	1
<i>d) vous allez à l'hôpital</i>											
1 - toujours	32	31	0	1	0	2	1	3	0	2	1
2 - en général	53	50	1	2	0	0	1	3	2	3	2
3 - quelquefois	335	291	18	21	12	13	17	14	19	17	16
4 - jamais	1533	1352	77	70	86	83	80	79	79	77	80
0 - non-réponse	50	38	4	6	2	2	1	1	0	1	1
<i>e) vous les faites faire à la maison</i>											
1 - toujours	238	215	8	7	20	10	12	19	12	11	14
2 - en général	266	239	15	9	10	16	14	11	15	16	14
3 - quelquefois	541	462	33	34	27	24	27	25	26	29	26
4 - jamais	914	814	40	43	41	48	45	44	46	43	45
0 - non-réponse	44	32	4	7	2	2	2	1	1	1	1

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

4 - B

PETITS SOINS

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
<i>Lorsque quelqu'un de votre famille a besoin de petits soins tels que vaccinations, piqûres ou pansements, quelle solution adoptez-vous ?</i>									
<i>a) vous allez chez le médecin</i>									
1 - toujours	48	44	33	42	35	30	32	24	41
2 - en général	19	27	19	21	26	17	15	23	21
3 - quelquefois	18	13	26	9	14	24	22	17	18
4 - jamais	15	16	21	26	25	29	31	36	20
0 - non-réponse	-	-	1	2	-	-	-	-	-
<i>b) vous allez au dispensaire</i>									
1 - toujours	8	7	11	15	18	13	13	16	11
2 - en général	10	6	10	8	7	14	14	12	9
3 - quelquefois	16	18	24	20	21	24	19	7	19
4 - jamais	65	67	54	56	54	47	53	64	60
0 - non-réponse	1	2	1	1	-	2	1	1	1
<i>c) vous allez dans un centre de soins</i>									
1 - toujours	2	2	8	3	6	3	5	4	4
2 - en général	5	2	1	5	3	3	8	9	4
3 - quelquefois	9	8	9	18	9	16	14	10	10
4 - jamais	83	87	80	72	81	76	72	77	81
0 - non-réponse	1	1	2	2	1	2	1	-	1
<i>d) vous allez à l'hôpital</i>									
1 - toujours	1	1	4	1	-	1	2	2	2
2 - en général	1	2	3	3	2	2	3	4	2
3 - quelquefois	17	13	14	17	17	26	16	21	16
4 - jamais	80	83	79	77	81	70	77	73	80
0 - non-réponse	1	1	-	2	-	1	2	-	-
<i>e) vous les faites faire à la maison</i>									
1 - toujours	12	11	23	7	12	11	10	13	14
2 - en général	14	14	11	13	15	16	17	14	14
3 - quelquefois	27	25	25	24	29	13	30	26	26
4 - jamais	45	48	41	54	44	59	42	47	45
0 - non-réponse	2	2	-	2	-	1	1	-	1

ANNEXE STATISTIQUE

4 - C

PETITS SOINS

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manoeuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
<i>Lorsque quelqu'un de votre famille a besoin de petits soins tels que vaccinations, piqûres ou pansements, quelle solution adoptez-vous ?</i>						
<i>a) vous allez chez le médecin</i>						
1 - toujours	34	46	39	42	36	41
2 - en général	29	20	17	24	18	21
3 - quelquefois	23	15	22	13	19	18
4 - jamais	14	17	21	21	26	20
0 - non-réponse	-	2	1	-	1	-
<i>b) vous allez au dispensaire</i>						
1 - toujours	6	7	13	11	15	11
2 - en général	7	10	12	8	12	9
3 - quelquefois	26	19	16	19	18	19
4 - jamais	61	62	58	62	55	60
0 - non-réponse	-	2	1	-	-	1
<i>c) vous allez dans un centre de soins</i>						
1 - toujours	2	2	4	3	7	4
2 - en général	2	3	3	7	3	4
3 - quelquefois	11	11	9	9	9	10
4 - jamais	84	80	82	81	80	81
0 - non-réponse	1	4	2	-	1	1
<i>d) vous allez à l'hôpital</i>						
1 - toujours	1	1	1	3	2	2
2 - en général	2	2	2	3	1	2
3 - quelquefois	13	18	25	14	10	16
4 - jamais	84	77	71	80	86	80
0 - non-réponse	-	2	1	-	1	-
<i>e) vous les faites faire à la maison</i>						
1 - toujours	10	16	16	11	17	14
2 - en général	12	11	13	15	14	14
3 - quelquefois	34	25	28	25	24	26
4 - jamais	44	44	42	49	44	45
0 - non-réponse	-	-	1	-	1	1

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

4 - D

PETITS SOINS

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des Familles allocataires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
<i>Lorsque quelqu'un de votre famille a besoin de petits soins tels que vaccinations, piqûres ou pansements, quelle solutions adoptez-vous ?</i>								
<i>a) vous allez chez le médecin</i>								
1 - toujours	38	39	38	43	39	48	41	41
2 - en général	16	17	16	24	24	27	23	21
3 - quelquefois	20	21	20	13	18	13	22	18
4 - jamais	25	22	26	20	17	10	14	20
0 - non-réponse	1	1	0	0	2	2	0	0
<i>b) vous allez au dispensaire</i>								
1 - toujours	17	11	14	10	9	5	5	11
2 - en général	15	9	10	10	8	5	7	9
3 - quelquefois	16	23	17	22	14	19	22	19
4 - jamais	52	56	59	56	66	70	66	60
0 - non-réponse	0	1	0	2	3	1	0	1
<i>c) vous allez dans un centre de soins</i>								
1 - toujours	8	3	3	3	3	3	1	4
2 - en général	6	4	1	6	3	3	4	4
3 - quelquefois	6	9	10	10	12	10	14	10
4 - jamais	78	82	85	78	79	82	81	81
0 - non-réponse	2	2	1	3	3	2	0	1
<i>d) vous allez à l'hôpital</i>								
1 - toujours	2	2	1	2	1	1	1	2
2 - en général	3	2	1	1	3	1	2	2
3 - quelquefois	10	19	16	15	21	16	14	16
4 - jamais	85	76	82	80	72	81	83	80
0 - non-réponse	0	1	0	2	3	1	0	0
<i>e) vous les faites faire à la maison</i>								
1 - toujours	15	13	17	13	10	15	10	14
2 - en général	15	16	13	10	17	14	9	14
3 - quelquefois	21	28	26	21	28	30	32	26
4 - jamais	47	41	43	54	42	40	49	45
0 - non-réponse	2	2	1	2	3	1	0	1

ANNEXE STATISTIQUE

4 - E

PETITS SOINS

Questions posées et rubriques prévues sur la questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	≤ 3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	≥ 15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
<i>Lorsque quelqu'un de votre famille a besoin de petits soins tels que vaccinations, piqûres ou pansements, quelle solution adoptez-vous ?</i>								
<i>a) vous allez chez le médecin</i>								
1 - toujours	38	36	34	38	45	51	58	41
2 - en général	19	15	23	27	16	21	27	21
3 - quelquefois	22	22	15	17	18	18	9	18
4 - jamais	21	26	26	18	19	10	6	20
0 - non-réponse	0	1	2	0	2	0	0	0
<i>b) vous allez au dispensaire</i>								
1 - toujours	12	18	12	11	5	6	1	11
2 - en général	12	10	13	9	7	8	1	9
3 - quelquefois	17	19	21	23	18	13	18	19
4 - jamais	58	51	53	56	65	73	79	60
0 - non-réponse	1	2	1	1	5	0	1	1
<i>c) vous allez dans un centre de soins</i>								
1 - toujours	5	6	3	3	4	2	0	4
2 - en général	8	4	2	4	5	1	2	4
3 - quelquefois	10	7	12	12	12	7	8	10
4 - jamais	77	83	81	79	75	89	90	81
0 - non-réponse	0	0	2	2	4	1	0	1
<i>d) vous allez à l'hôpital</i>								
1 - toujours	1	4	1	2	1	1	1	2
2 - en général	3	1	1	1	2	3	0	2
3 - quelquefois	15	15	18	12	17	19	12	16
4 - jamais	80	80	78	84	75	77	87	80
0 - non-réponse	1	0	2	1	5	0	0	0
<i>e) vous les faites faire à la maison</i>								
1 - toujours	10	12	12	15	18	16	10	14
2 - en général	14	14	15	12	15	10	17	14
3 - quelquefois	24	28	30	25	24	24	29	26
4 - jamais	52	45	42	46	38	50	43	45
0 - non-réponse	0	1	1	2	5	0	1	1

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

4 - F

PETITS SOINS

REPARTITION DES REPONSES EN POURCENTAGE SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMERATION DE RESIDENCE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
<i>Lorsque quelqu'un de votre famille a besoin de petits soins tels que vaccinations, piqûres ou pansements quelle solution adoptez-vous ?</i>						
<i>a) vous allez chez le médecin</i>						
1 - toujours	40	35	42	44	49	41
2 - en général	20	22	20	23	14	21
3 - quelquefois	18	22	17	15	17	18
4 - jamais	22	19	20	17	20	20
0 - non-réponse	-	2	1	1	-	-
<i>b) vous allez au dispensaire</i>						
1 - toujours	9	8	12	13	11	11
2 - en général	7	13	8	8	14	9
3 - quelquefois	18	24	19	15	18	19
4 - jamais	65	53	61	62	54	60
0 - non-réponse	1	2	-	2	3	1
<i>c) vous allez dans un centre de soins</i>						
1 - toujours	3	4	6	2	3	4
2 - en général	4	4	3	4	5	4
3 - quelquefois	8	8	15	10	6	10
4 - jamais	84	82	76	82	84	81
0 - non-réponse	1	2	-	2	2	1
<i>d) vous allez à l'hôpital</i>						
1 - toujours	4	1	1	1	-	2
2 - en général	1	3	2	2	4	2
3 - quelquefois	14	15	17	16	26	16
4 - jamais	80	80	80	80	69	80
0 - non-réponse	1	1	1	1	1	-
<i>e) vous les faites faire à la maison</i>						
1 - toujours	16	15	12	14	5	14
2 - en général	16	16	13	13	3	14
3 - quelquefois	28	27	28	22	29	26
4 - jamais	40	39	47	49	61	45
0 - non-réponse	-	3	-	2	2	1

5 - A

CENTRES SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentage								
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant, sans S.U.	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	41	57	418	456	377	454	1762
<i>Y-a-t-il un centre social dans votre commune</i>											
1 - ne sait pas	624	507	55	48	39	28	32	30	29	18	30
2 - oui	1009	904	37	44	54	40	48	49	53	58	49
3 - non	367	348	8	8	7	30	20	21	18	24	21
0 - non-réponse	3	3	0	0	0	2	0	0	0	0	0
<i>A quelle distance de votre domicile est-il situé</i>											
1 - 1 km ou moins	609	561	18	21	22	23	29	31	33	40	30
2 - 2 km	170	151	8	9	5	9	8	6	6	11	8
3 - 3 km	71	65	4	2	2	3	2	4	5	3	3
4 - 4 km	17	14	1	2	0	1	1	0	0	1	1
5 - 5 km ou plus	24	21	1	1	2	0	1	3	2	2	1
- non-réponse	123	95	9	10	22	6	5	7	6	3	5
<i>Vous êtes-vous déjà rendue au centre social, vous-même ou votre famille</i>											
1 - oui	648	610	22	10	22	19	26	36	36	44	31
<i>Services utilisés ou activités pratiqués au centre social (réponses oui)</i>											
1 - consultations médicales, centre de soins	363	339	13	5	20	13	14	21	18	21	17
2 - service de travailleuses familiales	58	57	0	1	0	0	1	3	3	7	2
3 - enseignement, conseils ménagers	83	75	5	3	2	2	1	4	3	9	3
4 - halte-garderie	108	103	1	1	7	2	5	7	7	7	5
5 - garderie des jeudis	84	81	4	0	0	2	2	4	6	7	4
6 - jardins d'enfants, clubs des tout petits	44	43	1	0	0	0	2	3	2	3	2
7 - ateliers artisanaux, loisirs	102	94	9	0	2	2	3	5	6	9	4
8 - bibliothèques	84	78	5	1	2	2	4	4	4	4	4
9 - ciné-club	42	38	4	1	0	2	2	1	2	2	2
10 - réunions d'information	86	80	6	0	2	0	3	6	4	5	4
11 - consultations conjugales	10	8	1	1	0	0	0	1	0	0	1
12 - conférences, école des parents	48	45	4	0	0	0	4	2	2	3	3
13 - gymnastique, athlétisme	87	81	5	0	5	0	3	5	3	4	3
14 - orientation professionnel	38	36	1	0	2	0	2	1	2	2	2
15 - information logement	66	64	0	1	2	2	4	3	3	3	3
16 - permanence sociale	294	288	4	2	2	10	9	19	15	26	14
17 - contacts et rencontres	71	63	8	0	5	3	2	3	3	4	3
<i>regroupement des activités ci-dessus</i>											
a - consultation, permanence (1, 2, 15, 16)	546	518	13	7	22	19	20	32	31	36	26
b - garde, économie familiale (3 à 6)	205	192	8	3	7	2	7	10	11	16	9
c - culture, loisirs (7 à 14, 17)	273	258	10	3	10	3	13	14	11	18	12
<i>Vous arrive-t-il de participer à certaines des activités suivantes en dehors du cadre d'un centre social (réponses oui)</i>											
1 - ateliers artisanaux	97	85	9	4	0	2	6	3	5	3	4
2 - bibliothèques, ciné-club	266	232	15	0	21	6	16	12	7	14	12
3 - réunion d'information, école des parents	509	486	10	9	10	2	27	30	32	31	26
<i>Nombre d'activités hors du cadre d'un centre social</i>											
1 activité	450	413	15	17	10	6	24	25	24	19	22
2 activités	188	174	10	5	0	4	11	10	8	14	10
3 activités	58	56	0	2	0	0	3	2	4	4	3
4 activités	20	17	4	0	0	0	1	1	2	1	1
0 - aucune ou non-réponse	1287	1002	71	76	90	90	61	62	62	62	64

CENTRES SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants et plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère tra- vailla							
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
<i>Y-a-t-il un centre social dans votre commune</i>									
1 - ne sait pas	31	32	31	26	26	44	17	24	29
2 - oui	46	48	48	54	54	46	57	62	49
3 - non	22	20	21	20	20	10	25	14	21
0 - non-réponse	1	-	-	-	-	-	1	-	1
<i>A quelle distance de votre domicile est-il situé</i>									
1 - 1 km ou moins	28	27	30	34	33	32	39	39	30
2 - 2 km	8	8	5	10	7	3	10	13	8
3 - 3 km	2	5	4	5	5	4	3	3	3
4 - 4 km	1	2	-	1	-	-	-	3	1
5 - 5 km ou plus	-	1	4	-	3	-	-	-	1
- non-réponse	5	4	7	5	6	6	3	3	5
<i>Vous êtes-vous déjà rendue au centre social, vous-même ou votre famille</i>									
1 - oui	23	28	35	40	38	26	42	57	31
<i>Services utilisés ou activités pratiquées au centre social (réponses oui)</i>									
1 - consultations médicales, centre de soins	14	14	20	23	19	14	20	24	17
2 - service de travailleuses familiales	1	1	3	3	3	2	4	22	2
3 - enseignement, conseils ménagers	2	1	4	3	3	2	9	8	3
4 - halte-garderie	4	5	6	9	8	2	8	6	5
5 - garderies des jeudis	1	5	3	5	6	6	5	17	4
6 - jardins d'enfants, club des tout petits	1	2	4	1	2	1	3	6	2
7 - ateliers artisanaux, loisirs	2	6	5	4	6	4	6	21	4
8 - bibliothèques	3	5	3	7	4	2	3	5	4
9 - ciné-club	2	3	1	1	2	-	2	3	2
10 - réunions d'information	2	4	5	8	4	2	3	17	4
11 - consultations conjugales	-	-	1	1	-	-	-	-	1
12 - conférences, école des parents	3	4	2	1	2	1	3	3	3
13 - gymnastique, athlétisme	1	4	4	8	3	5	4	6	3
14 - orientation professionnel	2	2	-	5	1	4	3	1	2
15 - information logement	3	5	3	4	3	4	3	5	3
16 - permanence sociale	9	9	19	19	17	7	23	42	14
17 - contacts et rencontres	3	2	3	4	3	1	3	9	3
<i>Regroupement des activités ci-dessus</i>									
a - consultation, permanence (1, 2, 15, 16)	19	21	30	35	33	21	33	55	26
b - garde, économie familiale (3 à 6)	6	8	10	12	12	8	14	28	9
c - culture, loisirs (7 à 14, 17)	9	15	12	19	12	9	15	34	12
<i>Vous arrive-t-il de participer à certaines des activités suivantes en dehors du cadre d'un centre social (réponses oui)</i>									
1 - ateliers artisanaux	4	9	2	7	6	1	2	6	4
2 - bibliothèques, ciné-club	12	18	9	21	6	10	12	24	12
3 - réunion d'information, école des parents	19	28	27	40	29	47	30	33	26
<i>Nombre d'activités hors du cadre d'un centre social</i>									
1 activité	18	26	25	26	20	45	20	18	22
2 activités	9	10	7	23	7	10	12	22	10
3 activités	2	5	2	2	4	5	4	4	3
4 activités	-	1	1	2	2	-	1	2	1
0 - aucune ou non-réponse	71	58	65	47	67	40	63	54	64

CENTRES SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manœuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
<i>Y-a-t-il un centre social dans votre commune</i>						
1 - ne sait pas	30	29	27	28	32	29
2 - oui	55	53	51	46	46	49
3 - non	14	17	21	26	22	21
0 - non-réponse	1	1	1	-	-	1
<i>A quelle distance de votre domicile est-il situé</i>						
1 - 1 km ou moins	37	33	29	27	31	30
2 - 2 km	10	6	8	8	9	8
3 - 3 km	2	3	4	4	2	3
4 - 4 km	-	1	1	-	1	1
5 - 5 km ou plus	-	2	3	1	3	1
- non-réponse	7	8	5	4	2	5
<i>Vous êtes-vous déjà rendue au centre social, vous-même ou votre famille</i>						
1 - oui	29	30	29	35	32	31
<i>Services utilisés ou activités pratiquées au centre social (réponses oui)</i>						
1 - consultations médicales, centre de soins	13	17	18	20	16	17
2 - service de travailleuses familiales	2	2	3	2	1	2
3 - enseignement, conseils ménagers	6	4	1	3	3	3
4 - halte-garderie	1	4	4	8	8	5
5 - garderie des jeudis	2	4	3	5	4	4
6 - jardins d'enfants, clubs des tout petits	1	2	3	2	3	2
7 - ateliers artisanaux, loisirs	5	5	4	5	3	4
8 - bibliothèques	5	3	5	3	3	4
9 - ciné-club	3	2	1	2	1	2
10 - réunions d'information	5	5	2	5	1	4
11 - consultations conjugales	-	1	1	-	-	1
12 - conférences, école des parents	3	5	1	3	1	3
13 - gymnastique, athlétisme	5	3	2	3	3	3
14 - orientation professionnel	2	1	1	2	2	2
15 - information logement	1	4	4	4	3	3
16 - permanence sociale	5	13	8	17	19	14
17 - contacts et rencontres	4	4	1	3	2	3
<i>regroupement des activités ci-dessus</i>						
a - consultation, permanence (1, 2, 15, 16)	19	23	25	31	28	26
b - garde, économie familiale (3 à 6)	8	9	6	11	10	9
c - culture, loisirs (7 à 14)	16	11	10	12	12	12
<i>Vous arrive-t-il de participer à certaines des activités suivantes en dehors du cadre d'un centre social (réponses oui)</i>						
1 - ateliers artisanaux	15	7	1	2	1	4
2 - bibliothèques, ciné-club	25	13	13	9	10	12
3 - réunion d'information, école des parents	42	31	21	22	16	26
<i>Nombre d'activités hors du cadre d'un centre social</i>						
1 activité	28	22	21	22	18	22
2 activités	20	12	9	8	4	10
3 activités	6	4	1	1	2	3
4 activités	2	2	-	-	-	1
0 - aucune ou non-réponse	44	60	69	69	76	64

CENTRES SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des Familles allocataires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
<i>Y-a-t-il un centre social dans votre commune</i>								
1 - ne sait pas	26	34	31	26	28	32	30	29
2 - oui	51	46	46	52	47	50	53	49
3 - non	22	20	24	21	24	18	17	21
0 - non-réponse	1	0	0	1	1	0	0	1
<i>A quelle distance de votre domicile est-il situé</i>								
1 - 1 km ou moins	34	26	29	31	33	30	30	30
2 - 2 km	7	6	9	8	7	8	9	8
3 - 3 km	7	4	3	2	3	2	3	3
4 - 4 km	1	1	2	0	0	0	1	1
5 - 5 km ou plus	3	4	1	2	0	1	0	1
- non-réponse	2	3	5	6	3	10	12	5
<i>Vous êtes-vous déjà rendue au centre social, vous-même ou votre famille</i>								
1 - oui	34	34	28	33	32	24	30	31
<i>Services utilisés ou activités pratiquées au centre social (réponse oui)</i>								
1 - consultations médicales, centre de soins	20	22	18	17	14	10	15	17
2 - service de travailleuses familiales	2	4	1	1	4	1	2	2
3 - enseignement, conseils ménagers	2	4	2	1	4	4	5	3
4 - halte-garderie	8	5	4	8	5	3	4	5
5 - garderie des jeudis	3	4	3	6	3	2	3	4
6 - jardins d'enfants, clubs des tout petits	4	2	1	3	3	2	1	2
7 - ateliers artisanaux, loisirs	5	3	2	4	8	4	6	4
8 - bibliothèques	3	3	4	3	4	4	6	4
9 - ciné-club	2	3	1	2	1	3	3	2
10 - réunions d'information	3	3	1	5	6	2	8	4
11 - consultations conjugales	1	1	0	0	0	1	0	1
12 - conférences, école des parents	1	1	0	4	2	7	4	3
13 - gymnastique, athlétisme	1	2	1	4	5	3	8	3
14 - orientation professionnel.	0	2	1	2	3	2	1	2
15 - information logement	2	4	4	5	3	3	1	3
16 - permanence sociale	20	19	11	19	14	5	4	14
17 - contacts et rencontres	1	4	2	2	3	4	6	3
<i>Regroupement des activités ci-dessus</i>								
a - consultation, permanence (1, 2, 15, 16)	32	31	26	30	23	14	19	26
b - garde, économie familiale (3 à 6)	10	9	6	11	10	7	10	9
c - culture, loisirs (7 à 14, 17)	12	11	8	10	18	13	17	12
<i>Vous arrive-t-il de participer à certaines des activités suivantes en dehors du cadre d'un centre social (réponse oui)</i>								
1 - ateliers artisanaux	1	2	1	2	5	6	21	4
2 - bibliothèques, ciné-club	4	6	7	12	14	18	36	12
3 - réunion d'information, école des parents	16	22	21	20	31	36	44	26
<i>Nombre d'activités en dehors du cadre d'un centre social</i>								
1 activité	18	17	20	21	27	29	24	22
2 activités	3	8	4	8	14	17	24	10
3 activités	0	1	3	1	3	4	12	3
4 activités	0	0	0	0	1	1	4	1
0 aucune ou non-réponse	79	74	73	70	55	49	36	64

ANNEXE STATISTIQUE

5 - E

CENTRES SOCIAUX

Questions posées et rubriquées prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	≤ 3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	≥ 15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
<i>Y-a-t-il un centre social dans votre commune</i>								
1 - ne sait pas	27	26	26	33	38	32	23	29
2 - oui	49	50	55	41	45	51	52	49
3 - non	24	24	19	26	16	17	25	21
0 - non-réponse	0	0	0	0	1	0	0	1
<i>A quelle distance de votre domicile est-il situé</i>								
1 - 1 km ou moins	32	33	34	28	29	25	33	30
2 - 2 km	7	4	10	6	7	10	12	8
3 - 3 km	4	3	3	3	4	3	1	3
4 - 4 km	0	1	0	1	1	2	0	1
5 - 5 km ou plus	2	4	1	0	0	1	0	1
- non-réponse	5	3	4	4	5	10	7	5
<i>Vous êtes-vous déjà rendu au centre social, vous-même ou votre famille</i>								
1 - oui	35	40	33	26	27	21	33	31
<i>Services utilisés ou activités pratiquées au centre social (réponse oui)</i>								
1 - consultations médicales, centre de soins	20	24	21	12	15	9	10	17
2 - service de travailleuses familiales	4	2	4	1	1	0	1	2
3 - enseignement, conseils ménagers	2	2	3	5	4	2	2	3
4 - halte-garderie	6	9	5	3	7	2	3	5
5 - garderie des jeudis	3	2	6	2	5	3	4	4
6 - jardins d'enfants, clubs des tout petits	3	3	3	1	2	2	1	2
7 - ateliers artisanaux, loisirs	4	3	4	3	7	5	7	4
8 - bibliothèques	3	3	4	2	5	5	3	4
9 - ciné-club	1	2	1	0	3	3	4	2
10 - réunions d'information	1	2	5	5	4	4	6	4
11 - consultations conjugales	0	0	1	0	0	1	0	1
12 - conférences, école des parents	2	1	1	2	4	6	7	3
13 - gymnastique, athlétisme	2	1	2	3	7	4	7	3
14 - orientation professionnel.	2	3	0	1	4	0	1	2
15 - information logement	5	3	2	1	6	3	4	3
16 - permanence sociale	18	22	16	9	11	3	12	14
17 - contacts et rencontres	2	1	3	1	5	4	9	3
<i>Regroupement des activités ci-dessus</i>								
a - consultation, permanence (1, 2, 15, 16)	32	35	31	19	21	13	21	26
b - garde, économie familiale (3 à 6)	8	12	9	8	10	6	7	9
c - culture, loisirs (7 à 14, 17)	11	10	12	9	16	14	21	12
<i>Vous arrive-t-il de participer à certaines des activités suivantes en dehors du cadre d'un centre social (réponse oui)</i>								
1 - ateliers artisanaux	4	2	3	1	5	7	21	4
2 - bibliothèques, ciné-club	9	9	10	11	13	18	30	12
3 - réunion d'information, école des parents	25	25	26	20	24	34	35	26
<i>Nombre d'activités en dehors du cadre d'un centre social</i>								
1 activité	17	25	23	18	24	25	25	22
2 activités	9	6	9	8	12	11	21	10
3 activités	4	3	1	1	1	8	6	3
4 activités	0	0	0	2	0	1	4	1
0 aucune ou non-réponse	70	66	67	71	63	55	44	64

CENTRES SOCIAUX

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
<i>Y-a-t-il un centre social dans votre commune</i>						
1 - ne sait pas	25	27	30	28	57	29
2 - oui	41	51	50	58	36	49
3 - non	34	21	20	14	7	21
0 - non-réponse	-	1	-	-	-	1
<i>A quelle distance de votre domicile est-il situé</i>						
1 - 1 km ou moins	23	34	32	33	29	30
2 - 2 km	10	7	8	9	1	8
3 - 3 km	4	2	5	3	-	3
4 - 4 km	1	2	1	-	-	1
5 - 5 km ou plus	3	2	1	1	-	1
- non-réponse	3	6	4	9	7	5
<i>Vous êtes-vous déjà rendue au centre social vous-même ou votre famille</i>						
1 - oui	28	34	32	35	10	31
<i>Services utilisés ou activités pratiquées au centre social (réponse oui)</i>						
1 - consultations médicales, centre de soins	12	19	22	17	5	17
2 - service de travailleuses familiales	2	2	3	3	-	2
3 - enseignement, conseils ménagers	2	5	3	3	-	3
4 - halte-garderie	4	9	5	6	-	5
5 - garderie des jeudis	3	4	3	5	-	4
6 - jardins d'enfants, clubs des tout petits	1	2	3	3	-	2
7 - ateliers artisanaux, loisirs	3	6	4	7	-	4
8 - bibliothèques	3	5	4	4	-	4
9 - ciné-club	1	3	1	3	-	2
10 - réunions d'information	3	5	3	6	-	4
11 - consultations conjugales	2	-	-	-	-	1
12 - conférences, école des parents	2	2	1	7	-	3
13 - gymnastique, athlétisme	2	2	3	7	-	3
14 - orientation professionnel	1	1	2	3	-	2
15 - information logement	1	2	4	7	2	3
16 - permanence sociale	15	17	13	13	3	14
17 - contacts et rencontres	2	3	4	4	-	3
<i>regroupement des activités ci-dessus</i>						
a - consultation, permanence (1, 2, 15, 16)	22	28	29	27	10	26
b - garde, économie familiale (3 à 6)	8	13	7	11	-	9
c - culture, loisirs (7 à 14) 7	12	13	11	17	1	12
<i>Vous arrive-t-il de participer à certaines des activités suivantes en dehors du cadre d'un centre social? (réponse oui)</i>						
1 - ateliers artisanaux	4	3	3	5	13	4
2 - bibliothèques, ciné-club	10	10	10	20	17	12
3 - réunion d'information, école des parents	25	27	24	27	27	26
<i>Nombre d'activités hors du cadre s'un centre social</i>						
1 activité	19	25	21	21	29	22
2 activités	11	8	8	13	11	10
3 activités	2	3	3	4	4	3
4 activités	-	-	1	2	-	1
0 - aucune ou non-réponse	68	64	68	60	56	64

ANNEXE STATISTIQUE

6 - A

VACANCES

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentage								
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant, sans S.U.	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	41	57	418	456	377	454	1762
<i>Avez-vous entendu parler (réponses oui) :</i>											
1 - des villages familiaux de vacances	1575	1416	59	67	76	54	82	83	78	74	78
2 - des gîtes familiaux de vacances	1002	921	32	28	54	27	53	54	45	51	49
3 - des maisons familiales de vacances	1635	1463	69	71	78	51	82	86	80	84	80
<i>Vous est-il arrivé d'utiliser l'une ou l'autre de ces formules de vacances (réponses oui) ?</i>											
1 - le village familial	77	73	1	1	5	2	4	3	3	3	3
2 - le gîte familial	49	46	1	1	2	2	2	3	3	3	2
3 - la maison familiale	133	123	8	7	7	6	5	10	4	7	6
4 - l'un ou l'autre des trois	206	190	10	3	12	8	8	13	8	11	10
<i>Avez-vous une solution qui vous permette de partir en fin de semaine ou pendant les vacances, par exemple (réponses oui) :</i>											
1 - une maison ou un logement vous appartenant	152	143	4	3	5	2	8	7	8	11	8
2 - une maison ou un logement que vous louez à l'année	20	20	0	0	0	0	1	1	1	2	1
3 - une maison, un logement que des parents vous prêtent	170	129	17	19	12	24	8	8	5	3	9
4 - une maison, un logement que des amis vous prêtent	24	19	3	2	2	3	1	2	0	1	2
5 - vous pouvez vous rendre chez des personnes de votre famille, chez des amis	653	545	40	44	56	39	38	30	31	24	34
6 - vous n'avez aucune solution	914	843	31	30	24	30	40	49	51	55	44
- non-réponse	70	63	5	2	1	2	4	3	4	4	2
<i>Avez-vous la possibilité d'envoyer vos enfants dans votre famille ou celle de votre mari pendant une partie des vacances ?</i>											
1 - oui	890	853	5	1	78	63	54	48	45	35	51
2 - non	902	890	3	2	20	32	45	50	54	63	48
- non-réponse ou sans objet	210	19	92	97	2	5	1	2	1	2	1
<i>Êtes-vous partis, tous ensemble, parents et enfants au moins une fois au cours des deux dernières années ?</i>											
1 - oui	1165	1138	1	1	61	61	74	67	58	56	67
2 - non	478	459	4	1	37	29	16	20	30	36	22
- non-réponse	360	165	95	98	2	10	10	13	12	8	11
<i>Quelle(s) solution(s) avez-vous choisie(s) ?</i>											
1 - chez des parents ou amis	464	447	1	1	37	38	34	23	20	18	28
2 - à l'hôtel	111	104	0	0	17	4	12	5	4	0	7
3 - en location	306	303	0	0	7	12	17	19	15	14	17
4 - en équipement collectif familial	83	80	0	0	7	1	4	8	2	6	5
5 - en camping, caravanning	345	337	1	1	15	14	19	21	23	21	20
6 - dans une maison vous appartenant	90	90	0	0	0	0	5	6	7	7	5
7 - autre formule	37	34	1	0	5	3	3	2	0	3	2

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

6 - A

VACANCES (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentage								
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant, sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	61	57	418	456	377	454	1762
<i>L'un de vos enfants (au moins) a-t-il déjà été en colonies de vacances ou en camp de vacances</i>											
1 - oui	689	688	0	1	0	0	27	36	45	63	32
2 - non	1100	1057	6	1	90	96	72	63	54	37	67
- non réponse	214	17	94	98	10	4	1	1	1	0	1
<i>Si non, pour quelles raisons, (plusieurs raisons possibles)?</i>											
1 - vous trouvez cela trop cher	208	206	1	0	2	7	8	12	14	17	11
2 - vous préférez que vos enfants restent avec vous	473	467	4	0	7	21	27	31	27	28	28
3 - vous le (ou les) trouvez trop jeune(s)	671	637	4	0	76	85	48	37	23	10	42
4 - vous craignez qu'il(s) y fréquentent des enfants mal élevés	46	45	0	0	2	5	3	3	2	5	3
5 - vous craignez les accidents	275	269	3	0	10	19	21	14	16	13	18
6 - autres raisons cf. détail page	110	108	0	0	5	4	9	5	7	4	7
<i>Connaissez-vous les organisations suivantes (réponse oui) ?</i>											
1 - centres aérés	1457	1415	9	3	78	70	78	81	83	77	78
2 - garderies	1325	1290	6	3	66	52	72	72	79	69	70
3 - placement familial surveillé	564	549	3	2	27	18	34	26	30	27	29
<i>Avez-vous déjà utilisé l'une ou l'autre de ces formules (réponse oui) ?</i>											
<i>centre aéré</i>											
- avant 1970	354	353	0	0	2	2	12	18	28	31	16
- en 1970	187	186	0	0	2	2	7	9	9	14	8
- en 1970 ou avant	401	400	0	0	2	2	14	20	30	32	18
<i>garderie</i>											
- avant 1970	213	212	0	0	2	0	8	9	17	16	10
- en 1970	129	127	0	0	5	0	5	4	8	6	5
<i>placement familial surveillé</i>											
- avant 1970	41	40	0	1	0	0	1	2	4	3	2
- en 1970	14	13	0	1	0	0	0	1	0	0	0
<i>Votre C.A.F. délivre-t-elle des bons vacances</i>											
1 - oui	1359	1342	3	3	27	51	66	81	81	83	71
2 - non	80	74	0	1	12	0	7	3	5	3	4
3 - ne sait pas	232	205	6	3	46	33	19	7	9	3	15
0 - non-réponse	332	141	91	93	15	16	8	9	5	10	10
<i>Avez-vous obtenu des bons vacances pour au moins un de vos enfants, en 1970 ?</i>											
1 - oui	364	362	0	1	2	3	8	19	30	32	15
2 - non	976	960	1	2	32	54	59	57	49	50	56
0 - sans objet ou non-réponse	663	440	99	97	66	43	33	24	21	18	29

ANNEXE STATISTIQUE

6* - A*

VACANCES

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Couples ayant un enfant, sans le S.U.	Familles allocataires					Ensemble
		selon le nombre d'enfants au foyer					
		1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de familles	41	57	418	456	377	454	1762
<i>Mères trouvant leurs enfants trop jeunes pour aller en colonies de vacances, A quel âge les enverrez-vous en colonie de vacances</i>							
- 6 ans ou moins	6	9	21	30	7	7	74
- 7 ans	0	4	18	16	9	10	57
- 8 ans	8	6	42	50	21	19	138
- 9 ans	2	0	12	17	10	11	50
- 10 ans	6	11	32	40	22	17	122
- 11 - 12 ans	0	3	12	12	8	12	47
- 13 à 16 ans	0	14	7	8	7	5	28
<i>Autres raisons de non fréquentation des colonies de vacances, question ouverte :</i>							
1 - l'enfant aurait du mal à adapter	0	0	3	4	3	0	10
2 - pas de surveillance	0	0	3	1	2	4	10
3 - l'enfant ne veut pas	0	0	11	2	2	6	21
4 - il y a d'autres solutions	0	0	3	3	0	3	9
5 - l'enfant est incontinent	0	0	0	0	1	0	1
6 - préfèrent les emmener avec eux	0	0	6	4	4	4	18
7 - enfant en bas âge	0	1	1	0	0	0	2
8 - enfant en traitement	0	0	5	1	2	1	9
9 - enfant refusé en colonie	0	0	1	1	0	0	2
10 - campagne	0	0	0	0	0	1	1
11 - manque de choix de colonies	0	0	0	0	1	0	1
12 - trop âgé pour la colonie	0	0	1	0	0	1	2
13 - séparation trop longue	0	0	0	3	0	0	3
14 - j'ai fait des colonies	0	0	1	0	0	0	1
15 - tous ensemble c'est trop cher	0	0	0	1	0	0	1
16 - n'aime pas	0	0	1	0	0	1	2
17 - n'a plus droit aux bons vacances	0	0	0	0	1	1	2

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

6 - B

VACANCES

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
<i>Avez-vous entendu parler (réponses oui) :</i>									
1 - des villages familiaux de vacances	73	86	80	91	77	83	72	85	78
2 - des gîtes familiaux de vacances	45	54	55	53	46	41	49	60	49
3 - des maisons familiales de vacances	73	82	85	90	79	86	83	89	80
<i>Vous est-il arrivé d'utiliser l'une ou l'autre de ces formules de vacances (réponses oui) ?</i>									
1 - le village familial	3	6	3	6	3	3	3	3	3
2 - le gîte familial	2	3	3	2	2	5	3	7	2
3 - la maison familiale	4	8	9	12	4	3	5	22	6
4 - l'un ou l'autre des trois	7	12	12	17	8	9	8	27	10
<i>Avez-vous une solution qui vous permette de partir en fin de semaine ou pendant les vacances, par exemple (réponses oui) :</i>									
1 - une maison ou un logement vous appartenant	6	10	7	8	9	5	10	18	8
2 - une maison ou un logement que vous louez à l'année	1	1	1	2	1	1	2	-	1
3 - une maison, un logement que des parents vous prêtent	11	11	8	9	6	3	4	1	9
4 - une maison, un logement que des amis vous prêtent	2	1	2	3	-	-	-	2	2
5 - vous pouvez vous rendre chez des personnes de votre famille, chez des amis	39	35	28	36	34	19	27	10	34
6 - vous n'avez aucune solution	38	39	52	40	47	71	53	63	44
- non-réponse	3	3	2	2	3	1	4	6	2
<i>Avez-vous la possibilité d'envoyer vos enfants dans votre famille ou celle de votre mari pendant une partie des vacances ?</i>									
1 - oui	55	59	48	48	45	44	35	36	51
2 - non	43	41	50	50	54	55	63	64	48
- non-réponse ou sans objet	2	0	2	2	1	1	2	0	1
<i>Etes-vous partis, tous ensemble, parents et enfants au moins une fois au cours des deux dernières années ?</i>									
1 - oui	68	81	67	71	61	43	54	62	68
2 - non	20	16	19	22	27	43	37	34	22
- non-réponse	12	3	14	7	12	14	9	4	10
<i>Quelle(s) solution(s) avez-vous choisie(s) ?</i>									
1 - chez des parents ou amis	35	33	23	26	22	14	18	18	28
2 - à l'hôtel	9	14	5	4	4	2	-	-	7
3 - en location	14	24	19	21	14	19	15	9	17
4 - en équipement collectif familial	3	6	7	9	3	2	6	2	5
5 - en camping, caravanning	18	20	21	20	24	17	20	28	20
6 - dans une maison vous appartenant	3	5	7	4	8	2	7	4	5
7 - autre formulé	3	3	1	3	-	-	3	2	2

ANNEXE STATISTIQUE

6 fin - B

VACANCES (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
<i>L'un de vos enfants (au moins) a-t-il déjà été en colonies de vacances ou en camp de vacances ?</i>									
1 - oui	17	32	29	61	41	64	61	77	32
2 - non	80	67	70	36	58	36	39	23	67
- non-réponse	3	1	1	3	1	0	0	0	1
<i>Et non, pour quelles raisons, (plusieurs raisons possibles)?</i>									
1 - vous trouvez cela trop cher	8	8	12	12	15	7	19	4	11
2 - vous préférez que vos enfants restent avec vous	26	26	34	20	29	17	30	18	28
3 - vous le (ou les) trouvez trop jeune(s)	61	42	40	25	24	17	11	5	42
4 - vous craignez qu'il(s) y fréquentent des enfants mal élevés	4	1	3	2	1	3	5	4	3
5 - vous craignez les accidents	22	17	15	8	17	9	14	6	18
6 - autres raisons	8	9	5	6	7	5	4	8	7
<i>Connaissez-vous les organisations suivantes (réponses oui)</i>									
1 - centres aérés	74	81	79	89	83	85	75	89	78
2 - garderies	66	71	71	77	77	87	67	83	70
3 - placement familial surveillé	28	36	24	31	30	28	23	44	29
<i>Avez-vous déjà utilisé l'une ou l'autre de ces formules (réponses oui)</i>									
<i>centre aéré</i>									
- avant 1970	6	19	14	32	27	34	29	41	16
- en 1970	3	12	7	17	9	11	12	24	8
- en 1970 ou avant	7	23	16	34	29	34	30	44	18
<i>garderie</i>									
- avant 1970	5	13	9	10	16	22	13	29	10
- en 1970	2	9	4	5	7	14	6	6	5
<i>Placement familial surveillé</i>									
- avant 1970	1	-	2	4	3	5	3	3	2
- en 1970	-	-	1	2	-	-	-	1	-
<i>Votre C.A.F. délivre-t-elle des bons vacances</i>									
1 - oui	62	66	80	83	79	89	82	89	71
2 - non	4	8	3	4	5	3	3	1	4
3 - ne sait pas	23	18	9	4	10	3	3	5	15
0 - non-réponse	11	8	8	9	6	5	12	5	10
<i>Avez-vous obtenu des bons vacances pour au moins un de vos enfants, en 1970</i>									
1 - oui	7	7	19	19	28	42	31	33	15
2 - non	56	61	56	60	50	48	50	54	56
0 - sans objet ou non-réponse	37	32	25	21	22	10	19	13	29

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

6 - C

VACANCES

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manoeuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
<i>Avez-vous déjà entendu parler (réponses oui) ?</i>						
1 - des villages familiaux de vacances	92	86	75	74	65	78
2 - des gîtes familiaux de vacances	69	59	42	47	38	49
3 - des maisons familiales de vacances	92	83	82	78	69	80
<i>Vous est-il arrivé d'utiliser l'une ou l'autre de ces formules de vacances (réponses oui) ?</i>						
1 - le village familial	7	6	2	3	2	3
2 - le gîte familial	2	5	3	1	1	2
3 - la maison familiale	9	11	4	1	5	6
4 - l'un ou l'autre des trois	15	17	8	4	6	10
<i>Avez-vous une solution qui vous permette de partir en fin de semaine ou pendant les vacances, par exemple (réponses oui) :</i>						
1 - une maison ou un logement vous appartenant	21	10	4	6	3	8
2 - une maison ou un logement que vous louez à l'année	3	1	2	1	1	1
3 - une maison, un logement que des parents vous prêtent	13	13	10	5	5	9
4 - une maison, un logement que des amis vous prêtent	-	3	-	2	1	2
5 - vous pouvez vous rendre chez des personnes de votre famille, chez des amis	32	27	39	41	31	34
6 - vous n'avez aucune solution	27	43	43	43	56	44
- non-réponse	4	3	2	2	3	2
<i>Avez-vous la possibilité d'envoyer vos enfants dans votre famille ou celle de votre mari pendant une partie des vacances ?</i>						
1 - oui	59	53	58	43	46	51
2 - non	41	45	40	54	53	48
- non-réponse ou sans objet	-	2	2	3	1	1
<i>Etes-vous partis, tous ensemble, parents et enfants au moins une fois au cours des deux dernières années ?</i>						
1 - oui	88	81	70	57	49	67
2 - non	12	14	22	27	31	22
- non-réponse	-	5	8	16	20	11
<i>Quelle(s) solution(s) avez-vous choisie(s) ?</i>						
1 - chez des parents ou amis	31	29	28	30	25	28
2 - à l'hôtel	24	10	2	3	3	7
3 - en location	30	21	19	14	10	17
4 - en équipement collectif familial	9	8	6	2	2	5
5 - en camping, caravanning	14	24	18	18	17	20
6 - dans une maison vous appartenant	15	5	3	3	2	5
7 - autre formule	2	3	2	-	1	2

ANNEXE STATISTIQUE

6 fin - C

VACANCES (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manoeuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
<i>L'un de vos enfants (au moins) a-t-il déjà été en colonies de vacances ou en camp de vacances ?</i>						
1 - oui	51	34	27	30	22	32
2 - non	49	66	71	68	77	67
- non-réponse	-	-	2	2	1	1
<i>Si non, pour quelles raisons, (plusieurs raisons possibles)?</i>						
1 - vous trouvez cela trop cher	3	12	10	14	13	11
2 - vous préférez que vos enfants restent avec vous	19	28	29	30	33	28
3 - vous le (ou les) trouvez trop jeune(s)	35	39	44	51	44	42
4 - vous craignez qu'il(s) y fréquentent des enfants mal élevés	2	3	4	5	2	3
5 - vous craignez les accidents	11	16	14	25	22	18
6 - autres raisons	8	8	6	8	6	7
<i>Connaissez-vous les organisations suivantes (réponse oui):</i>						
1 - centres aérés	85	84	77	75	70	78
2 - garderies	83	76	66	65	64	70
3 - placement familial surveillé	46	32	27	23	20	29
<i>Avez-vous déjà utilisé l'une ou l'autre de ces formules (réponse oui)?</i>						
<i>centre aéré</i>						
- avant 1970	12	12	14	17	21	16
- en 1970	3	5	7	8	12	8
- en 1970 ou avant	12	15	15	19	23	18
<i>garderie</i>						
- avant 1970	3	7	11	12	10	10
- en 1970	-	4	5	8	4	5
<i>placement familial surveillé</i>						
- avant 1970	2	2	-	1	2	2
- en 1970	-	-	1	-	1	-
<i>Votre C.A.F. délivre-t-elle des bons vacances</i>						
1 - oui	71	69	71	74	74	71
2 - non	4	7	4	4	3	4
3 - ne sait pas	17	18	15	11	14	15
0 - non-réponse	8	6	10	11	9	10
<i>Avez-vous obtenu des bons vacances pour au moins un de vos enfants en 1970 ?</i>						
1 - oui	5	8	15	19	23	15
2 - non	68	65	52	53	47	56
0 - sans objet ou non-réponse	27	27	33	28	30	29

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

6 - D

VACANCES

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des familles allocataires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
<i>Avez-vous entendu parler (réponses oui) :</i>								
1 - des villages familiaux de vacances	55	69	74	83	89	91	94	78
2 - des gîtes familiaux de vacances	29	39	36	55	62	64	72	49
3 - des maisons familiales de vacances	57	80	74	84	88	87	93	80
<i>Vous est-il arrivé d'utiliser l'une ou l'autre de ces formules de vacances (réponses oui) :</i>								
1 - le village familial	1	2	2	3	4	4	12	3
2 - le gîte familial	1	0	1	2	7	3	3	2
3 - la maison familiales	0	0	3	9	10	13	11	6
4 - l'une ou l'autre des trois	2	2	5	13	16	16	20	10
<i>Avez-vous une solution qui vous permettent de partir en fin de semaine ou pendant les vacances, par exemple (réponse oui) :</i>								
1 - une maison ou un logement vous appartenant	3	4	5	2	7	14	27	8
2 - une maison ou un logement que vous louez à l'année	0	0	1	1	2	1	2	1
3 - une maison, un logement que des parents vous prêtent	2	6	6	4	18	18	11	9
4 - une maison, un logement que des amis vous prêtent	0	1	1	3	3	2	0	2
5 - vous pouvez vous rendre chez des personnes de votre famille, chez des amis	36	34	34	42	30	28	31	34
6 - vous n'avez aucune solution	53	54	50	42	40	35	25	44
- non-réponse	6	1	3	6	0	2	4	2
<i>Avez-vous la possibilité d'envoyer vos enfants dans votre famille ou celle de votre mari pendant une partie des vacances ?</i>								
1 - oui	51	39	46	55	46	59	65	51
2 - non	47	58	53	44	50	40	35	48
- non-réponse ou sans objet	2	3	1	1	4	1	0	1
<i>Etes-vous partis tous ensemble, parents et enfants au moins une fois au cours des deux dernières années</i>								
1 - oui	48	51	59	73	78	80	95	67
2 - non	26	35	25	18	19	19	5	22
- non-réponse	26	14	16	9	3	1	0	11
<i>Quelle(s) solution(s) avez-vous choisie(s)</i>								
1 - chez des parents ou amis	28	21	31	30	31	26	34	28
2 - à l'hôtel	1	3	4	5	8	12	28	7
3 - en location	7	10	13	21	18	27	25	17
4 - en équipement collectif familial	1	2	2	3	10	5	12	5
5 - en camping, caravanning	15	19	18	25	26	18	13	20
6 - dans une maison vous appartenant	1	4	3	1	4	8	20	5
7 - autre formule	0	1	0	2	1	7	8	2

ANNEXE STATISTIQUE

6 fin - D

VACANCES (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des familles allocataires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
<i>L'un de vos enfants (au moins) a-t-il déjà été en colonies de vacances ou en camp de vacances</i>								
1 - oui	23	36	28	25	37	34	48	32
2 - non	74	62	70	75	61	66	52	67
- non-réponse	3	2	2	0	2	0	0	1
<i>Si non, pour quelles raisons (plusieurs raisons possibles) ?</i>								
1 - vous trouvez cela trop cher	19	12	10	14	8	4	3	11
2 - vous préférez que vos enfants restent avec vous	27	28	28	36	18	32	18	28
3 - vous le (ou les) trouvez trop jeune(s)	44	35	48	48	41	39	40	42
4 - vous craignez qu'il/ils fréquentent des enfants mal élevés	4	2	3	8	1	1	3	3
5 - vous craignez les accidents	24	16	21	26	10	9	13	18
6 - autres raisons	5	9	7	8	8	7	5	7
<i>Connaissez-vous les organisations suivantes (réponse oui) ?</i>								
1 - centres aérés	65	77	74	78	87	86	87	78
2 - garderies	63	67	66	68	76	76	82	70
3 - placement familial surveillé	23	20	21	26	32	40	52	29
<i>Avez-vous déjà utilisé l'une ou l'autre de ces formules (réponse oui)</i>								
<i>centre aéré</i>								
- avant 1970	17	23	17	15	16	13	6	16
- en 1970	10	11	8	10	7	3	3	8
- en 1970 ou avant	21	26	19	17	17	14	8	18
<i>garderie</i>								
- avant 1970	12	10	13	10	8	5	6	10
- en 1970	6	6	7	7	4	2	3	5
<i>placement familial surveillé</i>								
- avant 1970	1	1	3	2	1	1	3	2
- en 1970	1	0	0	1	0	0	0	0
<i>Votre C.A.F. délivre-t-elle des bons vacances</i>								
1 - oui	76	72	72	70	69	70	69	71
2 - non	3	3	4	5	6	8	3	4
3 - ne sait pas	10	16	11	16	16	17	18	15
0 - non-réponse	11	9	13	9	9	5	10	10
<i>Avez-vous obtenu des bons vacances pour au moins un de vos enfants en 1970 ?</i>								
1 - oui	18	21	21	16	16	3	3	15
2 - non	53	52	50	56	52	68	65	56
0 - sans objet ou non-réponse	29	27	29	28	32	29	32	29

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

6 - E

VACANCES

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	≤ 3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	> 15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
<i>L'un de vos enfants (au moins) a-t-il déjà été en colonies de vacances ou en camp de vacances ?</i>								
1 - oui	45	29	28	29	33	29	34	32
2 - non	52	69	72	71	65	70	65	67
- non-réponse	3	2	0	0	2	1	1	1
<i>Si non, pour quelles raisons (plusieurs raisons possibles) ?</i>								
1 - vous trouvez cela trop cher	12	17	14	10	5	7	5	11
2 - vous préférez que vos enfants restent avec vous	26	29	32	25	27	30	19	28
3 - vous le (ou les) trouvez trop jeune(s)	26	37	48	52	37	54	52	42
4 - vous craignez qu'il(s) y fréquente(nt) des enfants mal élevés	4	2	5	2	2	4	3	3
5 - vous craignez les accidents	15	21	24	16	14	18	13	18
6 - autres raisons	7	8	6	8	8	9	2	7
<i>Connaissez-vous les organisations suivantes (réponse oui) ?</i>								
1 - centres aérés	75	75	77	81	80	87	74	78
2 - garderies	67	65	76	67	71	75	73	70
3 - placement familial surveillé	24	21	22	29	35	40	38	29
<i>Avez-vous déjà utilisé l'une ou l'autre de ces formules (réponse oui) ?</i>								
<i>centre aéré</i>								
- avant 1970	23	21	15	15	11	12	14	16
- en 1970	10	10	8	7	6	6	4	8
- en 1970 ou avant	24	23	16	18	13	14	15	18
<i>garderie</i>								
- avant 1970	11	13	12	6	7	10	6	10
- en 1970	3	7	8	4	4	5	2	5
<i>placement familial surveillé</i>								
- avant 1970	3	0	1	1	1	3	0	2
- en 1970	0	1	0	0	1	0	0	0
<i>Votre C.A.F. délivre-t-elle des bons vacances</i>								
1 - oui	71	71	75	78	68	72	52	71
2 - non	4	2	5	4	5	5	10	4
3 - ne sait pas	13	15	14	10	16	20	24	15
0 - non-réponse	12	12	6	8	11	3	14	10
<i>Avez-vous obtenu des bons vacances pour au moins un de vos enfants en 1970 ?</i>								
1 - oui	18	30	21	11	8	5	0	15
2 - non	54	40	55	63	59	68	54	56
0 - sans objet ou non-réponse	28	30	24	26	33	27	46	29

ANNEXE STATISTIQUE

6 fin - E

VACANCES (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	≤ 3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	≥ 15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
<i>Avez-vous entendu parler (réponses oui)</i>								
1 - des villages familiaux de vacances	72	70	71	82	89	83	92	78
2 - des gîtes familiaux de vacances	46	41	40	50	60	56	66	49
3 - des maisons familiales de vacances	77	76	79	81	82	83	78	80
<i>Vous est-il arrivé d'utiliser l'une ou l'autre de ces formules de vacances (réponses oui)</i>								
1 - le village familial	2	0	2	3	4	9	8	3
2 - le gîte familial	2	1	2	3	1	5	3	2
3 - la maison familiale	4	3	9	7	6	8	6	6
4 - l'un ou l'autre des trois	6	4	12	11	9	15	13	10
<i>Avez-vous une solution qui vous permette de partir en fin de semaine ou pendant les vacances, par exemple (réponse oui) :</i>								
1 - une maison ou un logement vous appartenant	9	3	3	7	9	9	28	8
2 - une maison ou un logement que vous louez à l'année	1	1	1	1	1	2	0	1
3 - une maison, un logement que des parents vous prêtent	3	8	3	13	12	16	16	10
4 - une maison, un logement que des amis vous prêtent	1	2	1	1	3	2	0	2
5 - vous pouvez vous rendre chez des personnes de votre famille, chez des amis	30	36	40	30	37	33	24	34
6 - vous n'avez aucune solution	54	45	48	44	37	37	27	44
- non-réponse	2	5	4	4	1	1	5	1
<i>Avez-vous la possibilité d'envoyer vos enfants dans votre famille ou celle de votre mari pendant une partie des vacances ?</i>								
1 - oui	44	47	51	53	55	53	58	51
2 - non	54	51	49	46	43	43	42	48
- non-réponse ou sans objet	2	2	0	1	2	4	0	1
<i>Êtes-vous partis, tous ensemble, parents et enfants au moins une fois au cours des deux dernières années ?</i>								
1 - oui	53	51	63	67	85	83	90	67
2 - non	31	34	25	23	8	15	6	22
- non-réponse	16	15	12	10	7	2	4	11
<i>Quelle(s) solution(s) avez-vous choisie(s) ?</i>								
1 - chez des parents ou amis	18	26	31	28	31	37	32	28
2 - à l'hôtel	6	1	2	3	11	18	23	7
3 - en location	11	10	14	15	24	23	31	17
4 - en équipement collectif familial	3	2	3	5	5	9	8	5
5 - en camping, caravanning	20	14	22	25	24	14	19	20
6 - dans une maison vous appartenant	6	2	2	2	7	4	23	5
7 - autre formule	0	1	0	2	3	8	7	2

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

6 - F

VACANCES

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
<i>Avez-vous entendu parler (réponses oui) :</i>						
1 - des villages familiaux de vacances	71	83	78	81	79	78
2 - des gîtes familiaux de vacances	45	52	49	52	47	49
3 - des maisons familiales de vacances	77	88	78	76	80	80
<i>Vous est-il arrivé d'utiliser l'une ou l'autre de ces formules de vacances (réponses oui)?</i>						
1 - le village familial	2	4	2	3	9	3
2 - le gîte familial	2	3	2	3	1	2
3 - la maison familiale	4	5	7	9	6	6
4 - l'un ou l'autre des trois	7	10	10	11	13	10
<i>Avez-vous une solution qui vous permette de partir en fin de semaine ou pendant les vacances, par exemple (réponse oui) :</i>						
1 - une maison ou un logement vous appartenant	7	6	7	10	15	8
2 - une maison ou un logement que vous louez à l'année	1	1	1	1	-	1
3 - une maison, un logement que des parents vous prêtent	5	7	7	13	22	9
4 - une maison, un logement que des amis vous prêtent	2	-	2	3	-	2
5 - vous pouvez vous rendre chez des personnes de votre famille, chez des amis	35	33	37	31	28	34
6 - vous n'avez aucune solution	49	50	41	39	35	44
- non-réponse	1	3	5	3	-	2
<i>Avez-vous la possibilité d'envoyer vos enfants dans votre famille ou celles de votre mari pendant une partie des vacances ?</i>						
1 - oui	52	52	47	48	63	51
2 - non	45	47	52	49	37	48
- non-réponse ou sans objet	3	1	1	3	-	1
<i>Etes-vous partis, tous ensemble, parents et enfants au moins une fois au cours des deux dernières années?</i>						
1 - oui	56	59	68	80	91	67
2 - non	27	25	23	16	9	22
- non-réponse	17	16	9	4	-	11
<i>Quelle(s) solution(s) avez-vous choisie(s)?</i>						
1 - chez des parents ou amis	22	28	27	33	44	28
2 - à l'hôtel	5	4	8	10	14	7
3 - en location	9	14	18	24	23	17
4 - en équipement collectif familial	3	4	4	8	2	5
5 - en camping, caravanning	23	20	18	19	16	20
6 - dans une maison vous appartenant	4	3	5	6	13	5
7 - autre formule	2	1	3	3	4	2

ANNEXE STATISTIQUE

6 fin - F

VACANCES (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1702
<i>L'un de vos enfants (au moins) a-t-il déjà été en colonies de vacances ou en camp de vacances ?</i>						
1 - oui	28	31	28	42	35	32
2 - non	69	69	71	57	65	67
- non-réponse	3	-	1	1	-	1
<i>Si non pour quelles raisons, (plusieurs raisons possibles) ?</i>						
1 - vous trouvez cela trop cher	11	8	15	8	10	11
2 - vous préférez que vos enfants restent avec vous	30	25	29	25	31	28
3 - vous le (ou les) trouvez trop jeune(s)	43	43	48	35	42	42
4 - vous craignez qu'il (s) y fréquentent des enfants mal élevés	2	3	3	2	10	3
5 - vous craignez les accidents	16	21	20	13	17	18
6 - autres raisons	6	6	8	7	8	7
<i>Connaissez-vous les organisations suivantes (réponse oui) ?</i>						
1 - centres aérés	75	85	78	79	71	78
2 - garderies	64	80	65	76	65	70
3 - placement familial surveillé	21	24	25	42	41	29
<i>Avez-vous déjà utilisé l'une ou l'autre de ces formules (réponse oui)</i>						
<i>centre aéré</i>						
- avant 1970	15	19	18	13	10	16
- en 1970	6	9	8	8	7	8
- en 1970 ou avant	16	21	20	16	12	18
<i>garderie</i>						
- avant 1970	9	14	7	10	8	10
- en 1970	5	7	3	6	7	5
<i>placement familial surveillé</i>						
- avant 1970	-	1	-	5	2	2
- en 1970	-	1	-	-	1	-
<i>Votre C.A.F. délivre-t-elle des bons vacances</i>						
1 - oui	75	83	63	73	53	71
2 - non	2	4	6	6	4	4
3 - ne sait pas	15	7	19	14	26	15
0 - non-réponse	8	6	12	7	17	10
<i>Avez-vous obtenu des bons vacances pour au moins un de vos enfants, en 1970 ?</i>						
1 - oui	15	19	13	17	6	15
2 - non	56	63	51	57	51	56
0 - sans objet ou non-réponse	29	18	36	26	43	29

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentages								
	Ensemble des couples 2003	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	41	57	48	45	37	45	1762
<i>Etes-vous ?</i>											
Propriétaire de votre logement	599	573	9	14	5	22	36	32	37	39	33
Locataire	1269	1087	77	72	83	70	59	63	59	57	62
Logé gratuitement	132	99	14	14	12	8	5	5	4	4	5
Non-réponse	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recevez-vous l'allocation de logement ?</i>											
Oui	846	839	3	2	7	41	37	54	61	59	46
Non	907	864	6	2	88	56	59	43	35	38	50
Non-réponse ou sans objet	250	59	91	96	5	3	4	3	4	3	4
Montant mensuel de l'allocation de logement (en 100 francs)	130	130	72	35	71	70	90	116	140	142	110
Propriétaire											
<i>Avez-vous eu votre logement par héritage, don de parents ou d'amis ?</i>											
Oui	42	38	1	2	2	2	2	4	3	1	2
Non (ont acquis leur logement eux-mêmes)	582	557	9	13	5	26	34	30	33	34	32
Sans objet (locataire) ou Non-réponse	1379	1167	90	85	93	72	64	66	64	65	66
<i>Avez-vous terminé tous les remboursements que vous avez à effectuer ?</i>											
Oui	72	71	0	1	0	0	5	4	4	3	4
Non	461	442	6	11	2	20	27	22	26	34	25
Sans objet ou non-réponse	1470	1249	94	88	98	80	68	74	70	63	71
<i>Comment vous êtes-vous procuré le montant de la mise de fonds initiale ?</i>											
Epargne antérieure	327	316	3	7	2	7	22	16	18	16	18
Vente d'un autre logement	74	73	0	1	0	0	5	5	5	1	4
Vente d'autres biens importants	15	14	1	0	0	0	1	1	0	2	1
Héritage	30	28	1	1	0	0	3	1	0	2	2
Emprunt famille ou amis	11	11	0	0	0	0	11	7	20	6	6
Dons famille ou amis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Avez-vous sollicité un prêt de votre CAF ?</i>											
Oui	210	208	0	2	0	9	10	11	15	20	12
Non	332	312	8	11	2	11	24	16	17	16	19
Sans objet ou non réponse	1461	1242	92	87	98	80	66	73	68	64	69
<i>L'avez-vous obtenu ?</i>											
Oui	169	168	0	1	0	7	7	9	13	17	9
Non	53	52	1	0	0	2	3	2	3	3	3
Sans objet ou non-réponse	1781	1542	99	99	100	91	90	89	84	80	88
Montant moyen du prêt CAF (en francs)	7047	7010	-	10098	-	8491	9129	6193	369	4269	6499
<i>Avez-vous emprunté à d'autres organismes ?</i>											
à une société d'HLM (rép.où)	44	42	3	0	0	1	3	2	3	5	3
à une société crédit immobilier	143	139	0	3	2	9	7	8	8	6	7
au crédit foncier	243	233	3	6	2	8	14	14	16	17	14
à une caisse de cadres	66	63	0	3	0	0	6	4	3	1	4
à la caisse d'épargne logement	45	44	0	1	0	0	3	2	2	1	2
à une banque	138	132	1	4	0	3	9	5	6	11	7
à votre employeur ou celui de votre mari	164	155	3	6	0	0	9	10	10	9	8
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les propriétaires	121	121				18	77	97	138	127	100

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentages								
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	41	57	418	456	377	454	1762
Locataire											
<i>Votre logement est-il ?</i>											
Un logement loué vide	1239	1075	72	62	78	65	58	63	57	56	60
Un logement loué meublé	23	12	5	6	0	5	1	1	1	1	1
Un logement à l'hôtel	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Un foyer ou un établissement d'hébergement	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans objet (propriétaire) ou logé gratuitement	738	673	23	31	22	30	41	36	42	43	39
<i>Qui est propriétaire de votre logement ?</i>											
Une société HLM	460	431	14	10	15	26	21	25	20	30	24
Une autre société	123	109	0	7	15	4	5	7	9	4	6
Une administration	7	5	0	1	2	0	0	0	0	0	0
La municipalité	29	26	0	2	2	0	1	2	0	2	1
Votre employeur ou celui de votre mari	89	74	18	1	0	2	3	7	8	3	5
Un parent ou un ami	60	47	6	6	2	0	2	3	1	2	2
Autre	363	271	27	43	44	29	21	13	14	10	18
Sans objet	872	799	35	30	20	39	47	43	48	49	44
<i>Quel est le prix de votre loyer</i>											
Montant mensuel loyer et charges (en francs)	368	370	319	389	331	332	380	332	334	360	359
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les locataires	134	134	72	35	71	72	95	125	147	146	114
<i>Quel est le loyer maximum acceptable par mois pour votre famille comme la vôtre (charges comprises)</i>											
Montant indiqué par la femme	380	377	412	384	400	334	386	351	367	373	367
Montant indiqué par l'homme	382	378	390	406	428	311	381	368	373	369	368
<i>A partir du moment où vous avez réellement fait des démarches, avez-vous cherché pendant longtemps avant de trouver votre logement ?</i>											
Moins de 6 mois	1165	989	71	77	66	68	58	60	53	51	58
Un an	283	255	9	12	17	18	15	14	14	13	14
Deux ans	133	127	4	3	0	4	8	6	7	8	7
Trois ans	75	74	0	0	2	2	3	4	6	4	4
Plus de trois ans	174	170	1	1	5	4	8	7	10	13	9
Sans objet ou non-réponses	173	147	15	7	10	4	8	9	10	11	8
<i>Dans quelles circonstances avez-vous quitté votre logement précédent ?</i>											
Pour vous marier	249	107	77	53	44	24	7	8	4	1	8
Parce que vous cohabitiez avec des parents	131	120	3	5	7	16	8	7	6	3	8
Parce que votre mari changeait de lieu de travail	229	214	1	10	5	7	14	13	10	11	12
Parce que votre logement précédent était trop petit	788	759	6	12	25	39	37	41	48	45	41
Parce que le logement ou le quartier ne vous plaisait pas	81	71	3	3	12	2	5	3	6	6	4
Pour accéder à la propriété	179	174	1	3	0	2	11	11	9	13	10
Parce que vous avez été exclus, contraints de déménager	82	80	0	2	0	2	4	4	6	8	5
Pour une autre raison	113	107	1	3	5	5	6	4	5	7	5
Sans objet ou non-réponse	151	130	8	9	2	3	8	9	6	6	7

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

7 - B

LOGEMENT : STATUT
ET FINANCEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
<i>Êtes-vous ?</i>									
Propriétaire de votre logement	32	36	31	36	37	39	34	36	33
Locataire	63	55	65	56	60	57	63	61	62
Logé gratuitement	5	9	4	8	3	4	3	3	5
Non-réponses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recevez-vous l'allocation de logement ?</i>									
Oui	42	26	59	39	64	46	56	39	46
Non	53	72	38	58	32	48	40	61	50
Non-réponse ou sans-objet	5	2	3	3	4	6	4	0	4
Montant mensuel de l'allocation de logement (en 100 francs)	85	89	118	109	142	129	138	154	109
Propriétaire									
<i>Avez-vous eu votre logement par héritage, don de parents ou d'amis ?</i>									
Oui	2	1	2	9	2	9	0	5	2
Non	32	35	29	34	34	30	32	32	32
Sans objet (locataire) ou non-réponse	66	64	69	57	64	61	68	63	66
<i>Avez-vous terminé tous les remboursements que vous aviez à effectuer ?</i>									
Oui	3	6	4	3	3	9	4	1	4
Non	26	27	22	25	27	20	30	28	25
Sans objet ou non-réponse	71	67	74	72	70	71	66	71	71
<i>Comment vous êtes-vous procuré le montant de la mise de fonds initiale ?</i>									
Épargne antérieure	17	23	15	20	20	5	15	18	18
Vente d'un autre logement	3	6	5	6	5	5	1	1	4
Vente d'autres biens importants	1	0	1	1	0	0	2	0	1
Héritage	3	1	1	0	0	1	2	3	2
Emprunt famille ou amis	8	11	0	19	24	0	8	1	10
Dons famille ou amis	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Avez-vous sollicité un prêt de votre CAF ?</i>									
Oui	9	11	11	10	15	17	21	10	12
Non	21	22	15	18	18	13	13	18	19
Sans objet ou non-réponse	70	67	74	72	67	70	66	72	69
<i>L'avez-vous obtenu ?</i>									
Oui	7	9	10	6	14	8	19	7	9
Non	3	3	2	3	2	9	2	4	3
Sans objet ou non-réponse	90	88	88	81	84	83	79	89	88
Montant moyen de prêt CAF (en francs)	11195	4954	6251	5948	3354	3484	3866	7922	6493
<i>Avez-vous emprunté à d'autres organismes ?</i>									
à une société d'RLM (rép.où)	3	1	2	3	3	1	3	12	3
à une société crédit immobilier au crédit foncier	6	10	8	8	8	7	7	6	8
à une caisse des cadres	13	14	15	11	17	11	16	7	14
à la caisse d'épargne logement	5	4	3	8	2	9	1	1	4
à une banque	2	4	2	1	2	1	0	1	2
à votre employeur ou celui de votre mari	8	7	5	5	6	3	9	3	7
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les propriétaires	73	94	96	103	142	125	123	153	98

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
Locataire									
<i>Votre logement est-il ?</i>									
Un logement loué vide	61	55	65	56	57	56	63	59	60
Un logement loué meublé	2	0	1	0	1	1	0	2	1
Un logement à l'hôtel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Un foyer ou un établissement d'hébergement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans objet (propriétaire ou logé gratuitement)	37	45	34	44	42	43	37	39	39
<i>Qui est propriétaire de votre logement ?</i>									
Une société HLM	24	18	25	24	19	24	34	22	24
Une autre société	5	5	8	5	10	3	3	7	6
Une administration	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La municipalité	1	1	1	2	0	1	2	4	1
Votre employeur ou celui de votre mari	2	3	8	4	8	10	7	4	5
Un parent ou un ami	1	4	3	3	1	1	1	3	2
Autre	24	20	13	14	14	10	9	15	18
Sans objet	43	49	42	48	48	51	44	45	44
<i>Quel est le prix de votre loyer ?</i>									
Montant mensuel loyer et charges (en francs)	377	347	329	343	343	283	425	341	359
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les locataires	89	88	128	113	149	132	143	151	114
<i>Quel est le loyer maximum acceptable par mois pour une famille comme la vôtre (charges comprises)</i>									
Montant indiqué par la femme	371	379	340	396	369	354	369	409	367
Montant indiqué par l'homme	362	373	364	395	379	342	383	433	369
<i>A partir du moment où vous avez réellement fait des démarches, avez-vous cherché pendant longtemps avant de trouver votre logement ?</i>									
Moins de 6 mois	62	55	60	60	52	57	53	36	58
Un an	15	16	14	13	15	7	9	19	14
Deux ans	6	10	6	7	7	5	8	13	7
Trois ans	3	3	4	2	4	14	4	7	4
Plus de trois ans	7	9	7	9	12	3	17	15	9
Sans objet ou non-réponse	7	7	9	9	10	14	9	10	8
<i>Dans quelles circonstances avez-vous quitté votre logement précédent ?</i>									
Pour vous marier	12	8	8	8	5	3	1	1	8
Parce que vous cohabitiez avec des parents	11	6	8	2	6	2	2	8	8
Parce que votre mari changeait de lieu de travail	14	9	14	7	9	11	11	8	12
Parce que le logement précédent était trop petit	34	45	41	44	50	42	49	39	41
Parce que le logement ou le quartier ne vous plaisait pas	4	5	3	6	7	4	6	4	4
Pour accéder à la propriété	9	10	12	9	8	13	10	18	10
Parce que vous avez été expulsés contraints de déménager	4	2	4	3	7	5	11	6	5
Pour une autre raison	5	9	3	7	3	13	5	10	5
Sans objet ou non-réponse	7	6	7	14	5	7	5	6	7

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

7-C

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT

Questions posées et réponses prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manoeuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
<i>Etes-vous ?</i>						
Propriétaire de votre logement	54	40	29	24	26	33
Locataire	44	54	64	71	69	62
Logé gratuitement	2	6	7	5	5	5
Non-réponses	0	0	0	0	0	0
<i>Recevez-vous l'allocation de logement ?</i>						
Oui	19	41	57	53	56	46
Non	71	56	42	43	40	50
Non-réponse ou sans-objet	10	3	1	4	4	4
Montant mensuel de l'allocation de logement (en 100 francs)	85	99	114	106	116	109
Propriétaire						
<i>Avez-vous eu votre logement par héritage, don de parents ou d'amis ?</i>						
Oui	4	2	2	1	2	2
Non	48	42	29	23	24	32
Sans-objet (locataire) ou non-réponse	48	56	69	76	74	66
<i>Avez-vous terminé tous les remboursements que vous aviez à effectuer ?</i>						
Oui	10	2	2	4	3	4
Non	37	36	23	17	20	25
Sans objet ou non-réponse	53	62	75	79	77	71
<i>Comment vous êtes-vous procuré le montant de la mise de fonds initiale ?</i>						
Epargne antérieure	26	19	20	15	13	18
Vente d'un autre logement	8	6	3	2	1	4
Vente d'autres biens importants	5	0	0	0	0	1
Héritage	5	2	1	0	3	2
Emprunt famille ou amis	20	5	17	0	0	6
Dons famille ou amis	0	0	0	0	0	0
<i>Avez-vous sollicité un prêt de votre CAF ?</i>						
Oui	7	18	6	10	12	12
Non	42	19	21	12	11	19
Sans objet ou non-réponse	51	63	73	78	77	69
<i>L'avez-vous obtenu ?</i>						
Oui	4	15	5	8	11	9
Non	2	4	3	3	1	3
Sans objet ou non-réponse	94	81	92	89	88	88
Montant moyen du prêt CAF (en francs)	9751	10076	3331	4115	3625	6491
<i>Avez-vous emprunté à d'autres organismes ?</i>						
à une société d'HLM (rép. oui)	4	4	2	1	1	3
à une société crédit immobilier au crédit foncier	8	12	5	4	6	8
à une caisse des cadres	20	21	12	10	9	14
à la caisse d'épargne logement	15	7	4	0	0	4
à une banque	4	3	4	1	1	2
à votre employeur ou celui de votre mari	17	7	9	4	4	7
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les propriétaires	53	101	81	83	114	98

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manœuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
Locataire						
<i>Votre logement est-il ?</i>						
Un logement loué vide	44	50	63	71	69	60
Un logement loué meublé	0	3	1	0	1	1
Un logement à l'hôtel	0	0	0	0	0	0
Un foyer ou un établissement d'hébergement	0	0	0	0	0	0
Sans objet (propriétaire ou logé gratuitement)	56	47	36	29	30	39
<i>Qui est propriétaire de votre logement ?</i>						
Une société HLM	7	15	19	37	33	24
Une autre société	4	9	8	3	7	6
Une administration	0	0	0	0	0	0
La municipalité	0	1	2	2	1	1
Votre employeur ou celui de votre mari	3	6	5	4	4	5
Un parent ou un ami	4	2	3	0	2	2
Autre	18	14	20	17	19	18
Sans objet	64	53	43	37	34	44
<i>Quel est le prix de votre loyer ?</i>						
Montant mensuel loyer et charges (en francs)	716	388	362	280	285	359
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les locataires	98	101	126	111	117	114
<i>Quel est le loyer maximum acceptable par mois pour une famille comme la vôtre (charges comprises)</i>						
Montant indiqué par la femme	542	430	377	325	305	367
Montant indiqué par l'homme	636	431	382	310	301	368
<i>A partir du moment où vous avez réellement fait des démarches, avez-vous cherché pendant longtemps avant de trouver votre logement ?</i>						
Moins de 6 mois	59	63	52	57	54	58
Un an	15	12	17	14	16	114
Deux ans	8	5	9	7	8	7
Trois ans	1	3	6	5	4	4
Plus de trois ans	3	7	8	11	11	9
Sans objet ou non-réponses	14	10	8	6	7	8
<i>Dans quelles circonstances avez-vous quitté votre logement précédent ?</i>						
Pour vous marier	11	5	7	8	13	8
Parce que vous cohabitiez avec des parents	0	5	9	11	7	8
Parce que votre mari changeait de lieu de travail	23	15	18	5	5	12
Parce que votre logement précédent était trop petit	39	41	36	48	41	41
Parce que le logement ou le quartier ne vous plaisait pas	2	6	4	4	6	4
Pour accéder à la propriété	17	12	10	6	7	10
Parce que vous avez été expulsés, contraints de déménager	2	5	4	6	5	5
Pour une autre raison	3	5	4	5	7	5
Sans objet ou non-réponses	3	6	8	7	9	7

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des familles alloca- taires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
<i>Etes-vous ?</i>								
Propriétaire de votre logement	27	28	24	28	38	53	44	33
Locataire	69	67	70	66	57	42	51	62
Logé gratuitement	4	5	6	6	5	5	5	5
Non-réponse	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recevez-vous l'allocation logement ?</i>								
Oui	60	42	62	53	49	29	13	46
Non	39	54	34	45	47	68	77	50
Non-réponse ou sans objet	1	4	4	2.	4	3	10	4
Montant mensuel de l'allocation de logement (en 100 francs)	118	127	111	99	102	98	85	109
Propriétaire								
<i>Avez-vous eu votre logement par héritage, don de parents ou d'amis ?</i>								
Oui	0	5	1	1	5	1	4	2
Non (ont acquis leur logement eux-mêmes)	25	24	28	30	36	50	39	32
Sans objet (locataire) ou non- réponse	75	71	71	69	59	49	57	66
<i>Avez-vous terminé tous les remboursements que vous avez à effectuer ?</i>								
Oui	2	2	3	5	6	6	6	4
Non	22	19.	20	21	27	43	32	25
Sans objet ou non-réponse	76	79	77	74	67	51	62	71
<i>Comment vous êtes-vous procuré le montant de la mise de fonds initiale ?</i>								
Épargne antérieure	17	14	13	15	20	23	23	18
Vente d'un autre logement	1	1	4	2	6	11	5	4
Vente d'autres biens importants	0	0	0	0	1	1	4	1
Héritage	0	2	1	4	1	2	3	2
Emprunt famille ou amis	3	2	5	5	5	12	12	6
Dons famille ou amis	1	2	0	1	2	9	5	3
<i>Avez-vous sollicité un prêt de votre CAF ?</i>								
Oui	13	10	11	10	11	17	8	12
Non	13	12	13	15	23	32	30	19
Sans objet ou non-réponse	74	78	76	75	66	51	62	69
<i>L'avez-vous obtenu ?</i>								
Oui	12	9	9	9	9	13	2	9
Non	1	1	4	2	3	4	6	3
Sans objet ou non-réponse	87	90	87	89	88	83	92	88
Montant moyen du prêt CAF (en francs)	4436	3691	3698	2897	9658	13096	10755	6491
<i>Avez-vous emprunté à d'autres organismes ?</i>								
à une société d'HLM (rép. oui)	1	1	3	3	5	3	3	3
à une société crédit immobilier	6	5	7	5	8	15	10	8
au crédit foncier	10	9	11	12	14	27	17	14
à une caisse des cadres	2	0	2	2	4	12	9	4
à la caisse d'épargne logement	3	0	1	3	2	3	4	2
à une banque	6	4	2	6	10	11	11	7
à votre employeur ou celui de de votre mari	6	7	9	7	8	12	11	8
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les proprié- taires	115	99	97	91	89	92	93	98

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des familles alloca- taires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
Locataire								
<i>Votre logement est-il</i>								
Un logement loué vide	70	65	69	62	56	42	51	60
Un logement loué meublé	0	1	1	3	1	0	0	1
Un logement à l'hôtel	0	0	0	0	0	0	0	0
Un foyer ou un établissement d'hébergement	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans objet (propriétaire ou logé gratuitement)	30	34	30	35	43	58	49	39
<i>Qui est propriétaire de votre logement ?</i>								
Une société HLM	31	24	37	28	24	4	8	24
Une autre société	8	7	6	7	4	4	3	6
Une administration	0	0	0	0	0	0	0	0
La municipalité	1	1	1	2	2	1	0	1
Votre employeur ou celui de votre mari	4	6	6	2	7	2	5	5
Un parent ou un ami	0	2	0	2	3	3	6	2
Autre	21	21	15	15	13	22	19	18
Sans objet	35	39	35	44	47	64	59	44
<i>Quel est le prix de votre loyer ?</i>								
Montant mensuel loyer et charges (en francs)	299	261	297	330	326	533	790	359
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les locataires	117	137	117	103	108	99	83	114
<i>Quel est le loyer maximum acceptable par mois pour une famille comme la vôtre (charges comprises)</i>								
Montant indiqué par la femme	301	318	336	350	395	497	589	367
Montant indiqué par l'homme	296	322	326	353	384	539	621	368
<i>A partir du moment où vous avez réellement fait des démarches, avez-vous cherché pendant longtemps avant de trouver votre appartement ?</i>								
Moins de 6 mois	56	57	60	54	61	56	66	58
Un an	13	14	14	14	14	19	13	14
Deux ans	7	7	7	8	6	7	6	7
Trois ans	5	6	6	4	1	3	2	4
Plus de trois ans	12	7	11	13	9	4	3	9
Sans objet ou non-réponse	7	9	2	7	9	11	10	8
<i>Dans quelles circonstances avez-vous quitté votre logement précédent :</i>								
Pour vous marier	7	9	9	9	8	5	11	8
Parce que vous cohabitiez avec des parents	10	10	8	11	5	2	7	8
Parce que votre mari changeait de lieu de travail	5	7	10	12	13	16	28	12
Parce que votre logement précé- dent était trop petit	41	34	46	44	39	43	34	41
Parce que le logement ou le quar- tier ne vous plaisait pas	5	9	2	4	4	4	2	4
Pour accéder à la propriété	8	5	10	8	11	21	8	10
Parce que vous avez été expulsés contraints de déménager	8	9	5	2	2	1	3	5
Pour une autre raison	7	8	4	3	7	6	2	5
Sans objet ou non-réponse	9	9	6	7	11	2	5	7

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	≤ 3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	> 15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
<i>Etes-vous</i>								
Propriétaire de votre logement	38	25	26	30	35	48	47	33
Locataire	55	69	68	68	63	45	51	62
Logé gratuitement	6	6	6	2	2	7	2	5
Non-réponse	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recevez-vous l'allocation de logement ?</i>								
Oui	40	57	61	58	41	25	14	46
Non	55	40	38	39	54	69	78	50
Non-réponse ou sans objet	5	3	1	3	5	6	8	4
Montant mensuel de l'allocation de logement (en 100 francs)	122	126	115	94	104	83	79	109
<i>Propriétaire</i>								
<i>Avez-vous eu votre logement par héritage, don de parents ou d'amis ?</i>								
Oui	5	2	2	2	2	0	5	2
Non (ont acquis leur logement par eux-mêmes) :	29	28	27	29	34	48	40	32
Sans objet (locataire) ou non-réponse	66	70	71	69	64	52	55	65
<i>Avez-vous terminé tous les remboursements que vous aviez à effectuer ?</i>								
Oui	4	5	3	4	5	4	3	4
Non	24	17	21	23	28	41	36	25
Sans objet ou non-réponse	72	78	76	73	67	55	61	71
<i>Comment vous êtes-vous procuré le montant de la mise de fonds initiale ?</i>								
Epargne antérieure	18	14	14	16	21	23	26	18
Vente d'un autre logement	3	2	2	5	3	10	9	4
Vente d'autres biens importants	2	1	0	0	1	1	2	1
Héritage	2	3	2	1	2	0	2	2
Emprunt famille ou amis	8	1	5	5	9	5	12	6
Dons famille ou amis	2	3	1	3	2	6	5	3
<i>Avez-vous sollicité un prêt de votre CAF ?</i>								
Oui	13	11	11	12	13	14	4	12
Non	18	12	13	16	19	32	35	19
Sans objet ou non-réponse	69	77	76	72	68	54	61	69
<i>L'avez-vous obtenu</i>								
Oui	12	11	9	9	12	8	3	9
Non	1	1	3	3	3	6	1	3
Sans objet ou non-réponse	87	88	88	88	85	86	96	88
Montant moyen du prêt CAF (en francs)	4420	3634	6072	11132	7374	8213	5015	6491
<i>Avez-vous emprunté à d'autres organismes ?</i>								
à une société d'HLM (rép. oui)	3	1	2	3	6	2	3	3
à une société crédit immobilier au crédit foncier	7	7	6	7	7	13	12	8
à une caisse des cadres	14	8	11	12	15	25	14	14
à la caisse d'épargne logement	4	0	2	2	6	9	14	4
à une banque	1	2	2	1	2	4	7	2
à votre employeur ou celui de votre mari	7	3	6	6	6	13	10	7
	7	5	9	7	10	10	12	8
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les propriétaires	83	111	129	91	97	53	32	98

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	43499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	≥15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
Locataire								
<i>Votre logement est-il ?</i>								
Un logement loué vide	53	69	65	68	61	47	51	60
Un logement loué meublé	2	0	3	0	0	0	0	1
Un logement à l'hôtel	0	0	0	0	0	0	0	0
Un foyer ou un établissement d'hébergement	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans objet (propriétaire ou logé gratuitement)	45	31	32	32	39	53	49	39
<i>Qui est propriétaire de votre logement ?</i>								
Une société HLM	25	27	31	24	23	16	8	24
Une autre société	5	3	5	7	9	5	5	6
Une administration	0	0	0	0	0	0	0	0
La municipalité	2	1	1	2	1	1	0	1
Votre employeur ou celui de votre mari	1	7	6	9	4	2	1	5
Un parent ou un ami	0	2	3	1	4	1	3	2
Autre	18	20	16	20	14	17	25	18
Sans objet	49	40	38	37	45	58	58	44
<i>Quel est le prix de votre loyer</i>								
Montant mensuel loyer et charges (en francs)	311	316	279	326	340	356	453	359
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les locataires	138	130	110	98	107	103	85	114
<i>Quel est le loyer maximum acceptable par mois pour une famille comme la vôtre (charges comprises)</i>								
Montant indiqué par la femme	332	322	327	353	406	480	565	367
Montant indiqué par l'homme	324	320	321	352	432	502	584	371
<i>A partir du moment où vous avez réellement fait des démarches, avez-vous cherché pendant longtemps avant de trouver votre logement ?</i>								
Moins de 6 mois	56	50	58	63	58	62	66	58
Un an	9	12	19	15	13	19	11	14
Deux ans	12	7	6	5	5	7	4	7
Trois ans	4	7	4	3	4	1	0	4
Plus de trois ans	8	10	10	7	14	5	2	9
Sans objet ou non-réponse	11	14	3	7	6	6	17	8
<i>Dans quelles circonstances avez-vous quitté votre logement précédent ?</i>								
Pour vous marier	3	8	10	10	12	5	8	8
Parce que vous cohabitiez avec des parents	8	5	13	10	5	6	5	8
Parce que votre mari changeait de lieu de travail	12	7	12	10	10	14	34	12
Parce que votre logement précédent était trop petit	36	40	42	36	45	50	32	41
Parce que le logement ou le quartier ne vous plaisait pas	4	6	4	5	2	6	4	4
Pour accéder à la propriété	11	9	7	11	11	10	12	10
Parce que vous avez été expulsés								
contraints de déménager	10	8	2	3	3	1	0	5
Pour une autre raison	7	8	4	6	5	3	2	5
Sans objet ou non-réponse	9	9	6	9	7	5	3	7

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

7 - F

LOGEMENT : STATUT
ET FINANCEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
<i>Êtes-vous ?</i>						
Propriétaire de votre logement	31	30	31	43	29	33
Locataire	63	65	65	53	65	62
Logé gratuitement	6	5	4	4	6	5
Non-réponse	0	0	0	0	0	0
<i>Recevez-vous l'allocation de logement ?</i>						
Oui	50	54	56	34	8	46
Non	45	42	43	62	83	50
Non-réponse ou sans objet	5	4	1	4	9	4
Montant mensuel de l'allocation de logement (en 100 francs)	112	118	105	106	53	109
Propriétaire						
<i>Avez-vous eu votre logement par héritage, don de parents ou d'amis ?</i>						
Oui	2	1	4	2	4	2
Non (ont acquis leur logement eux-mêmes)	30	30	29	41	32	32
Sans objet (locataire) ou non-réponse	68	69	67	57	64	66
<i>Avez-vous terminé les remboursements que vous aviez à effectuer ?</i>						
Oui	3	3	4	6	5	4
Non	22	24	23	34	19	25
Sans objet ou non-réponse	75	73	73	60	76	71
<i>Comment vous êtes-vous procuré le montant de la mise de fonds initiale ?</i>						
Épargne antérieure	19	14	17	20	17	18
Vente d'un autre logement	2	3	4	8	1	4
Vente d'autres biens importants	1	0	1	1	2	1
Héritage	0	3	2	2	3	2
Emprunt famille ou amis	9	9	12	13	2	6
Dons famille ou amis	0	0	0	0	0	0
<i>Avez-vous sollicité un prêt de votre CAF ?</i>						
Oui	13	14	9	13	2	12
Non	14	14	19	27	23	19
Sans objet ou non-réponse	73	72	72	60	75	69
<i>L'avez-vous obtenu ?</i>						
Oui	12	12	7	9	2	9
Non	2	3	2	5	0	3
Sans objet ou non-réponse	86	85	91	86	98	88
Montant moyen du prêt CAF (en francs)	6080	7346	4553	8168	3000	6530
<i>Avez-vous emprunté à d'autres organismes ?</i>						
à une société d'HLM (rép. oui)	1	3	4	3	1	3
à une société crédit immobilier au crédit foncier	7	6	8	11	5	8
à une caisse des cadres	13	15	10	21	3	14
à la caisse d'épargne logement	2	1	3	11	2	4
à une banque	1	1	3	2	1	2
à votre employeur ou celui de votre mari	5	8	8	6	8	7
	8	11	6	11	1	8
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les propriétaires	103	123	88	76	22	94

LOGEMENT : STATUT ET FINANCEMENT (fin)

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaires	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
Locataire						
<i>Votre logement est-il ?</i>						
Un logement loué vide	61	64	64	52	57	60
Un logement loué meublé	1	1	0	1	8	1
Un logement à l'hôtel	0	0	0	0	1	0
Un foyer ou un établissement d'hébergement	0	0	0	0	0	0
Sans objet (propriétaire ou logé gratuitement)	38	35	36	47	34	39
<i>Qui est propriétaire de votre logement ?</i>						
Une société HLM	27	28	22	24	5	24
Une autre société	4	5	5	9	6	6
Une administration	0	0	0	0	0	0
La municipalité	0	1	2	2	3	1
Votre employeur ou celui de votre mari	5	7	4	4	0	5
Un parent ou un ami	2	2	2	0	7	2
Autre	20	16	22	9	31	18
Sans objet	42	41	43	52	48	44
<i>Quel est le prix de votre loyer</i>						
Montant annuel loyer et charges (en centaines de francs)	111	91	131	182	240	134
Montant mensuel de l'allocation de logement pour les locataires	114	116	114	114	66	114
<i>Quel est le loyer maximum acceptable par mois pour une famille comme la vôtre (charges comprises)</i>						
Montant indiqué par la femme	340	343	365	420	403	367
Montant indiqué par l'homme	359	363	365	400	401	371
<i>A partir du moment où vous avez réellement fait des démarches, avez-vous cherché pendant longtemps avant de trouver votre logement ?</i>						
Moins de 6 mois	61	64	58	52	49	58
Un an	13	14	15	15	16	14
Deux ans	9	5	7	8	3	7
Trois ans	3	3	3	6	2	4
Plus de trois ans	4	7	10	12	11	9
Sans objet ou non réponse	10	7	7	7	19	8
<i>Dans quelles circonstances avez-vous quitté votre logement précédent ?</i>						
Pour vous marier	6	8	9	9	10	8
Parce que vous cohabitiez avec des parents	8	9	5	8	12	8
Parce que votre mari changeait de lieu de travail	16	10	12	11	13	12
Parce que votre logement précédent était trop petit	33	34	45	48	42	41
Parce que le logement ou le quartier ne vous plaisait pas	4	8	3	3	1	4
Pour accéder à la propriété	13	10	9	8	3	10
Parce que vous avez été expulsés						
contraints de déménager	6	4	4	4	4	5
Pour une autre raison	4	10	5	4	6	5
Sans objet ou non-réponse	1	7	8	5	9	7

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

8 - A

LOGEMENT - CONFORT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentages								
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					
						1	2	3	4	5 et plus	Ensemble
Nombre de couples enquêtés	2003	1762	78	122	41	57	418	456	377	454	1762
<i>Habitez-vous ?</i>											
1. une maison individuelle avec un jardin	803	745	27	25	15	32	38	42	46	56	41
2. un immeuble collectif	645	607	18	16	12	25	32	35	41	41	34
Non-réponse	1196	1014	73	74	85	68	62	58	54	44	59
<i>Si vous aviez le choix que préféreriez-vous :</i>											
Habiter un appartement dans un immeuble	131	113	10	7	5	7	7	4	8	9	7
Habiter une maison dans une cité un grand ensemble	57	51	3	3	0	0	3	4	3	3	3
Habiter une maison individuelle	1752	1540	85	88	95	91	88	89	86	82	88
Non-réponse	63	58	2	2	0	2	2	3	3	6	2
<i>Souhaiteriez-vous habiter :</i>											
Plutôt au centre d'une ville	332	296	22	13	7	16	17	18	19	13	17
Plutôt à la périphérie, en banlieue	1132	981	44	55	73	53	56	50	56	62	55
Plutôt à l'écart	544	470	34	32	20	31	27	31	25	23	28
Non-réponse	15	15	0	0	0	0	0	1	0	2	0
<i>Combien y-a-t-il de pièces principales dans votre logement ?</i>											
0 ou 1 pièce	70	29	14	21	10	2	2	3	1	0	2
2 pièces	202	122	35	32	34	38	11	6	4	1	11
3 pièces	428	346	28	35	42	39	31	25	12	9	26
4 pièces	685	665	11	7	10	18	38	40	49	41	37
5 pièces	394	384	4	5	2	3	14	17	21	29	17
6 pièces ou plus	224	216	8	0	2	0	4	9	13	20	7
Nombre moyen de pièces	4	4	3	2	3	3	4	4	4	5	4
<i>Quel nombre de pièces principales vous semblerait satisfaisant pour une famille comme la vôtre ?</i>											
Nombre moyen selon la femme	5	5	3	3	3	4	4	5	5	6	5
Nombre moyen selon l'homme	5	5	3	3	4	4	4	5	5	6	5
<i>Si vous aviez un enfant de plus changeriez-vous de logement ?</i>											
Oui	892	762	45	57	63	53	45	48	36	31	43
Non	1056	961	47	35	37	47	53	51	63	66	55
Non-réponses	55	39	8	8	0	0	2	1	1	3	2
<i>Si non, est-ce parce que :</i>											
Le logement est assez grand	651	586	33	23	27	33	36	31	33	45	35
Vous ne pourriez pas payer plus cher	91	86	3	2	2	6	4	5	6	4	5
Cela poserait trop de problèmes	203	195	4	2	5	4	9	11	13	11	10
Non-réponses ou sans objet	1058	895	60	73	66	57	51	53	48	40	50
<i>Avez-vous dans votre logement :</i>											
Le tout à l'égout	1787	1572	87	89	93	93	90	89	92	88	90
Les W.C.	1765	1572	82	78	83	83	88	88	91	94	88
L'eau chaude individuelle	1381	1232	62	58	73	59	69	72	72	77	70
L'eau chaude collective	329	288	10	24	10	20	19	13	14	9	16
Une salle d'eau avec douche	1581	1419	62	68	76	68	79	81	84	82	79
Une baignoire au moins	1360	1248	47	48	59	62	69	67	71	75	68

ANNEXE STATISTIQUE

8 - B

LOGEMENT - CONFORT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
<i>Habitez-vous :</i>									
1. une maison individuelle avec un jardin	36	39	42	44	45	48	52	58	41
2. un immeuble collectif	30	31	34	38	40	44	44	34	34
	64	61	58	56	55	52	48	42	59
<i>Si vous aviez le choix que préféreriez-vous ?</i>									
Habiter en appartement dans un immeuble	6	9	5	2	9	2	.9	14	7
Habiter une maison dans une cité un grand ensemble	3	2	4	4	2	.5	2	1	3
Habiter une maison individuelle	89	87	88	92	85	92	84	83	88
Non-réponse	2	2	3	2	4	1	5	2	2
<i>Souhaiteriez-vous habiter</i>									
Plutôt au centre d'une ville	18	16	20	11	19	19	14	10	17
Plutôt à la périphérie, en banlieue	55	56	48	56	57	54	61	56	55
Plutôt à l'écart	27	28	31	32	24	27	25	30	28
Non-réponse	0	0	1	1	0	0	0	4	0
<i>Combien y-a-t-il de pièces principales dans votre logement ?</i>									
0 ou 1 pièce	1	3	3	2	0	3	0	1	2
2 pièces	18	10	6	7	5	1	1	3	11
3 pièces	34	29	25	27	8	27	5	22	26
4 pièces	33	36	41	38	52	38	35	30	37
5 pièces	10	18	17	15	21	21	37	27	17
6 pièces ou plus	4	4	8	11	14	10	22	17	7
Nombre moyen de pièces	3	4	4	4	4	4	5	4	4
<i>Quel nombre de pièces principales vous semblerait satisfaisant pour une famille comme la vôtre ?</i>									
Nombre moyen selon la femme	4	4	5	5	5	5	6	6	5
Nombre moyen selon l'homme	4	4	5	5	5	5	6	6	5
<i>Si vous aviez un enfant de plus changeriez-vous de logement</i>									
Oui	46	48	48	44	36	37	25	30	43
Non	53	50	51	54	63	59	72	63	55
Non-réponse	1	2	1	2	1	4	3	7	2
<i>Si non, est-ce parce que :</i>									
Le logement est assez grand	35	35	29	40	36	19	44	32	35
Vous ne pourriez pas payer plus cher	5	3	5	3	6	8	7	4	5
Cela poserait trop de problèmes	8	7	12	8	13	15	13	21	10
Non-réponse ou sans objet	52	55	54	49	45	58	36	43	50
<i>Avez-vous dans votre logement :</i>									
Le tout à l'égout	92	87	90	86	91	95	88	90	90
Les W.C.	86	89	88	89	92	87	93	88	88
L'eau chaude individuelle	64	75	70	79	72	75	78	75	70
L'eau chaude collective	21	16	13	10	16	7	7	11	16
Une salle d'eau avec douche	75	82	80	82	84	83	83	78	79
Une baignoire au moins	68	68	67	67	70	75	68	70	68

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

8 - C

LOGEMENT - CONFORT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manoeuvres	
Nombre de familles enquêtées	200	375	256	358	389	1762
<i>Habitez-vous ?</i>						
1. une maison individuelle avec un jardin	45	38	41	36	44	41
2. un immeuble collectif	45	35	32	27	35	34
Non-réponse	55	62	59	64	56	59
<i>Si vous aviez le choix que préféreriez-vous ?</i>						
Habiter un appartement dans un immeuble	19	7	7	3	4	7
Habiter une maison dans une cité un grand ensemble	1	1	4	2	6	3
Habiter une maison individuelle	77	91	86	91	86	88
Non-réponse	3	1	3	4	4	2
<i>Souhaiteriez-vous habiter :</i>						
Plutôt au centre d'une ville	26	16	20	13	17	17
Plutôt à la périphérie, en banlieue	54	55	53	59	56	55
Plutôt à l'écart	20	29	26	28	27	28
Non-réponse	0	0	1	0	0	0
<i>Combien y-a-t-il de pièces principales dans votre logement ?</i>						
0 ou 1 pièce	0	2	0	2	3	2
2 pièces	2	6	12	14	17	11
3 pièces	10	23	31	29	29	26
4 pièces	34	43	37	38	32	37
5 pièces	26	20	15	13	16	17
6 pièces ou plus	28	6	5	4	3	7
Nombre moyen de pièces	5	4	4	4	4	4
<i>Quel nombre de pièces principales vous semblerait satisfaisant pour une famille comme la vôtre ?</i>						
Nombre moyen selon la femme	5	5	4	4	4	5
Nombre moyen selon l'homme	5	5	5	4	5	5
<i>Si vous aviez un enfant de plus changeriez-vous de logement ?</i>						
Oui	28	37	50	48	48	43
Non	68	61	49	51	49	55
Non-réponse	4	2	1	1	3	2
<i>Si non, est-ce parce que :</i>						
Le logement est assez grand	51	34	33	35	29	35
Vous ne pourriez pas payer plus cher	4	5	6	5	5	5
Cela poserait trop de problèmes	8	14	7	7	11	10
Non-réponse ou sans objet	37	47	54	53	55	50
<i>Avez-vous dans votre logement :</i>						
Le tout à l'égout	95	92	91	88	87	90
Les W.C.	98	93	90	83	83	88
L'eau chaude individuelle	80	74	68	66	67	70
L'eau chaude collective	18	19	16	14	13	16
Une salle d'eau avec douche	93	84	79	75	73	79
Une baignoire au moins	90	77	66	58	56	68

ANNEXE STATISTIQUE

8 - D

LOGEMENT - CONFORT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des familles allocataires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
<i>Habitez-vous :</i>								
1. une maison individuelle	47	41	39	37	37	46	38	41
avec un jardin	37	34	31	29	28	45	36	34
2. un immeuble collectif	53	59	61	63	63	54	62	59
<i>Si vous aviez le choix que préféreriez-vous ?</i>								
Habiter en appartement dans un immeuble	2	4	5	4	6	11	23	7
Habiter une maison dans une cité un grand ensemble	3	3	3	4	2	2	2	3
Habiter une maison individuelle	91	89	90	90	89	85	74	88
Non-réponse	4	4	2	2	3	2	1	2
<i>Vous aimeriez-vous habiter :</i>								
Plutôt au centre d'une ville	15	18	18	19	10	15	25	17
Plutôt à la périphérie, en banlieue	48	56	55	51	63	59	52	55
Plutôt à l'écart	35	26	26	30	27	25	23	28
Non-réponse	2	0	1	0	0	1	0	0
<i>Combien y-a-t-il de pièces principales dans votre logement ?</i>								
0 ou 1 pièce	3	2	3	1	1	2	0	2
2 pièces	13	13	15	15	11	3	0	11
3 pièces	28	32	26	27	26	18	19	26
4 pièces	35	36	39	42	39	42	23	37
5 pièces	17	12	15	12	15	27	25	17
6 pièces et plus	4	5	3	4	9	8	33	8
Nombre moyen de pièces	4	4	4	4	4	4	5	4
<i>Quel nombre de pièces principales vous semblerait satisfaisant pour une famille comme la vôtre ?</i>								
Nombre moyen selon la femme	4	4	4	4	5	5	5	5
Nombre moyen selon l'homme	5	4	5	4	5	5	5	5
<i>Si vous aviez un enfant de plus changeriez-vous de logement ?</i>								
Oui	48	47	48	47	41	32	34	43
Non	50	52	51	51	57	68	61	55
Non-réponses	2	1	1	2	2	0	5	2
<i>Si non, est-ce parce que :</i>								
Le logement est assez grand	31	32	34	27	34	45	46	35
Vous ne pourriez pas payer plus cher	4	5	5	7	5	2	5	5
Cela poserait trop de problèmes	8	12	8	11	12	10	5	10
Non-réponse ou sans objet	57	51	53	55	49	43	44	50
<i>Avez-vous dans votre logement :</i>								
Le tout à l'égout	84	89	86	92	91	96	96	90
Les W.C.	82	79	85	89	92	97	98	88
L'eau chaude individuelle	69	62	68	70	76	75	72	70
L'eau chaude collective	11	13	15	16	15	21	24	16
Une salle d'eau avec douche	74	72	73	78	83	89	93	79
Une baignoire au moins	56	59	60	62	75	87	93	68

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

8 - E

LOGEMENT - CONFORT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	≤3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	≥15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
<i>Habitez-vous ?</i>								
1. une maison individuelle avec un jardin	51	43	38	39	36	33	45	41
2. un immeuble collectif	42	35	31	32	30	32	40	34
	49	57	62	61	64	67	55	59
<i>Si vous aviez la possibilité que préféreriez-vous ?</i>								
Habiter un appartement dans un immeuble	6	3	6	2	11	9	21	7
Habiter une maison dans une cité un grand ensemble	4	3	4	1	3	2	0	3
Habiter une maison individuelle	87	91	88	94	84	87	74	88
Non-réponse	3	3	2	3	2	2	5	2
<i>Souhaiteriez-vous habiter :</i>								
Plutôt au centre d'une ville	20	17	18	13	15	18	23	17
Plutôt à la périphérie, en banlieue	50	49	53	56	66	58	49	55
Plutôt à l'écart	30	33	29	30	19	24	28	28
Non-réponse	0	1	0	1	0	0	0	0
<i>Combien y-a-t-il de pièces principales dans votre logement ?</i>								
0 ou 1 pièce	4	1	3	1	0	1	0	2
2 pièces	7	11	14	16	15	3	6	11
3 pièces	22	28	31	25	20	32	12	26
4 pièces	37	39	34	43	43	33	29	37
5 pièces	18	16	16	9	15	22	30	17
6 pièces ou plus	12	5	2	6	7	9	23	7
Nombre moyen de pièces	4	4	4	4	4	4	5	4
<i>Quel nombre de pièces principales vous semblerait satisfaisant pour une famille comme la vôtre ?</i>								
Nombre moyen selon la femme	5	4	4	4	5	5	5	5
Nombre moyen selon l'homme	5	5	5	4	5	5	5	5
<i>Si vous aviez un enfant de plus changeriez-vous de logement ?</i>								
Oui	38	45	55	41	45	41	26	43
Non	61	52	44	58	55	56	70	55
Non-réponse	1	3	1	1	0	3	4	2
<i>Si non, est-ce parce que :</i>								
Le logement est assez grand	41	27	25	38	33	40	55	35
Vous ne pourriez pas payer plus cher	5	2	5	6	6	6	1	5
Cela poserait trop de problèmes	7	15	9	8	13	7	6	10
Non-réponse ou sans objet	47	56	61	48	48	47	38	50
<i>Avez-vous dans votre logement :</i>								
Le tout à l'égout	83	83	92	93	92	96	96	90
Les W.C.	84	85	84	88	92	97	94	88
L'eau chaude individuelle	67	75	63	76	77	62	68	70
L'eau chaude collective	10	8	17	11	16	32	32	16
Une salle d'eau avec douche	76	74	71	79	87	88	94	79
Une baignoire au moins	59	55	63	69	75	84	93	68

ANNEXE STATISTIQUE

8 - F

LOGEMENT - CONFORT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
<i>Habitez-vous :</i>						
1. Une maison individuelle	57	45	38	33	5	41
avec un jardin	48	37	30	30	4	34
2. un immeuble collectif	43	55	62	67	95	59
<i>Si vous aviez le choix que préféreriez-vous ?</i>						
Habiter en appartement dans un immeuble	1	5	7	7	37	7
Habiter une maison dans une cité un grand ensemble	3	2	3	2	1	3
Habiter une maison individuelle	91	91	88	88	62	88
Non-réponse	5	2	2	3	0	2
<i>Souhaiteriez-vous habiter :</i>						
Plutôt au centre d'une ville	18	15	16	12	46	17
Plutôt à la périphérie, en banlieue	47	57	54	68	34	55
Plutôt à l'écart	34	28	30	20	20	28
Non-réponse	1	0	0	0	0	0
<i>Combien y-a-t-il de pièces principales dans votre logement ?</i>						
0 ou 1 pièce	2	1	3	0	5	2
2 pièces	10	8	9	11	32	11
3 pièces	27	21	24	34	15	26
4 pièces	34	40	42	37	23	37
5 pièces	17	22	16	13	12	17
6 pièces ou plus	10	8	6	5	13	7
Nombre moyen de pièces	4	4	4	4	3	4
<i>Quel nombre de pièces principales vous semblerait satisfaisant pour une famille comme la vôtre ?</i>						
Nombre moyen selon la femme	5	5	5	5	4	5
Nombre moyen selon l'homme	5	5	5	5	4	5
<i>Si vous aviez un enfant de plus changeriez-vous de logement ?</i>						
Oui	42	44	46	42	40	43
Non	57	54	52	56	56	55
Non-réponse	1	2	2	2	4	2
<i>Si non, est-ce parce que</i>						
Le logement est assez grand	39	34	32	34	33	35
Vous ne pourriez pas payer plus cher	4	4	3	8	9	5
Cela poserait trop de problèmes	6	13	12	8	5	10
Non-réponse ou sans objet	51	49	53	50	53	50
<i>Avez-vous dans votre logement :</i>						
Le tout à l'égout	83	88	92	95	97	90
Les W.C.	86	88	88	95	74	88
L'eau chaude individuelle	73	71	72	62	74	70
L'eau chaude collective	8	12	18	28	7	16
Une salle d'eau avec douche	75	82	80	84	63	79
Une baignoire au moins	61	68	72	74	58	68

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

9 - A

EQUIPEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses		Répartition des réponses en pourcentages								
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés	Couples attendant le 1er enfant	Couples ayant un enfant sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de couples enquêtées	2003	1762	78	122	41	57	418	456	377	454	1762
<i>Possédez-vous ?</i>											
Un réfrigérateur (rép. oui)	1860	1665	72	83	93	89	96	96	93	94	94
Une machine à laver	1641	1531	37	45	63	74	79	88	89	92	83
Un lave-vaisselle	167	166	1	0	0	3	9	6	12	6	8
Un téléviseur	1622	1500	39	53	66	69	82	85	89	87	83
Deux téléviseurs (ou plus)	75	65	4	3	7	2	4	4	3	5	4
Un électrophone (au moins)	1296	1142	58	68	63	58	68	63	65	57	64
Une voiture	1328	1165	58	69	83	75	74	67	67	60	70
Deux voitures (ou plus)	231	213	6	11	0	3	11	10	9	6	9
<i>Avez-vous eu recours au crédit pour :</i>											
Le réfrigérateur	642	614	8	12	20	13	28	41	39	43	32
La machine à laver	659	637	3	9	22	14	25	39	38	40	30
Le lave-vaisselle	37	37	0	0	0	0	2	1	3	2	1
Le téléviseur	800	759	8	21	24	27	33	46	47	53	39
L'électrophone	105	98	4	3	2	2	6	7	5	6	6
La voiture	738	660	23	34	44	32	36	35	42	33	36
<i>Avez-vous obtenu un prêt de votre CAF pour :</i>											
Le réfrigérateur	47	47	0	0	0	0	0	2	4	4	2
La machine à laver	88	88	0	0	0	2	1	5	7	9	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, de vos parents pour :</i>											
Le réfrigérateur	112	85	13	10	12	9	5	5	4	5	5
La machine à laver	76	61	9	6	2	3	4	2	3	3	3
Le lave-vaisselle	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le téléviseur	67	54	4	5	10	1	4	2	4	2	3
L'électrophone	137	88	24	18	20	21	8	6	1	2	7
La voiture	84	67	10	6	5	6	5	4	6	1	5
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, des parents de votre mari pour :</i>											
Le réfrigérateur	64	43	10	7	12	8	4	3	1	1	3
La machine à laver	44	38	4	2	2	3	2	3	1	1	2
Le lave-vaisselle	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le téléviseur	45	36	5	3	2	3	2	3	2	2	2
L'électrophone	52	36	5	7	7	7	1	3	2	0	2
La voiture	77	56	9	9	7	11	3	4	3	3	2
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, d'amis ou de parents pour :</i>											
Le réfrigérateur	52	33	8	10	2	3	3	1	0	2	2
La machine à laver	54	44	9	2	2	7	3	3	1	4	3
Le lave-vaisselle	7	7	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Le téléviseur	54	43	4	3	7	4	3	1	2	1	2
L'électrophone	86	78	3	3	7	8	4	5	3	5	4
La voiture	45	38	5	2	2	2	3	2	2	5	2
<i>Avez-vous le téléphone dans votre logement ?</i>											
Oui	457	422	9	16	22	11	23	21	24	20	21
Non	1530	1328	90	82	78	89	77	78	76	78	78
Sans objet ou non-réponse	16	12	1	2	0	0	0	1	0	2	1

ANNEXE STATISTIQUE

9 - B

EQUIPEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	1, 2 enfants		3 enfants		4 enfants		5 enfants ou plus		Ensemble des familles allocataires
	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	La mère reste au foyer	La mère travaille	
Nombre de familles enquêtées	265	210	233	221	211	166	268	183	1762
<i>Possédez-vous ?</i>									
Un réfrigérateur (rép. oui)	95	92	95	99	93	92	94	91	94
Une machine à laver	77	82	88	89	90	83	87	91	83
Un lave-vaisselle	7	10	5	9	13	7	5	5	8
Un téléviseur	80	78	85	84	88	93	90	73	83
Deux téléviseurs (ou plus)	3	6	4	5	3	1	4	6	4
Un électrophone (au moins)	64	74	61	72	63	76	55	58	64
Une voiture	76	69	68	64	68	64	57	64	70
Deux voitures (ou plus)	7	16	9	13	9	9	7	10	9
<i>Avez-vous eu recours au crédit pour :</i>									
Le réfrigérateur	24	27	42	36	41	32	42	50	32
La machine à laver	22	27	39	37	39	31	37	54	30
Le lave-vaisselle	1	2	1	1	3	2	1	5	1
Le téléviseur	31	34	49	38	49	42	57	36	39
L'électrophone	5	5	8	5	5	6	6	4	6
La voiture	34	39	32	45	43	37	30	38	36
<i>Avez-vous obtenu un prêt de votre CAF pour :</i>									
Le réfrigérateur	0	0	2	3	5	3	7	8	2
La machine à laver	1	1	5	7	8	7	9	8	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, de vos parents pour :</i>									
Le réfrigérateur	6	6	5	6	1	15	4	3	5
La machine à laver	4	5	2	3	2	7	2	2	3
Le lave-vaisselle	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Le téléviseur	3	5	2	3	3	9	2	0	3
L'électrophone	10	11	7	3	1	1	1	5	7
La voiture	5	4	4	4	6	10	2	5	5
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, des parents de votre mari pour :</i>									
Le réfrigérateur	6	1	4	1	0	1	2	3	3
La machine à laver	3	2	4	1	2	0	1	1	2
Le lave-vaisselle	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Le téléviseur	3	1	4	1	1	7	2	0	3
L'électrophone	3	2	3	2	2	0	1	1	2
La voiture	5	2	4	4	3	1	5	3	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, d'amis ou de parents pour :</i>									
Le réfrigérateur	4	3	1	1	1	0	1	4	2
La machine à laver	5	1	4	1	1	1	2	4	3
Le lave-vaisselle	1	1	1	0	0	0	0	0	1
Le téléviseur	2	6	1	1	3	1	0	6	2
L'électrophone	5	3	4	9	3	5	5	2	4
La voiture	2	3	2	2	2	0	1	17	2
<i>Avez-vous le téléphone dans votre logement ?</i>									
Oui	17	28	21	23	27	10	23	18	21
Non	83	70	78	77	73	90	74	82	78
Sans objet ou non-réponse	0	2	1	0	0	0	3	0	1

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

9 - C

EQUIPEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Catégorie socio-professionnelle du père de famille					Ensemble des familles allocataires
	Cadres supérieurs Professions libérales	Cadres moyens Maîtrise	Employés	Ouvriers professionnels et qualifiés	Ouvriers spécialisés Manoeuvres	
Nombre de familles enquêtées	220	432	295	422	423	1762
<i>Possédez-vous ?</i>						
Un réfrigérateur (rép. oui)	100	96	98	93	92	94
Une machine à laver	88	87	81	81	77	83
Un lave-vaisselle	35	8	4	1	2	8
Un téléviseur	76	84	82	86	83	83
Deux téléviseurs (ou plus)	7	4	4	2	1	4
Un électrophone (au moins)	87	76	67	54	51	64
Une voiture	68	79	75	73	59	70
Deux voitures (ou plus)	30	11	7	4	3	9
<i>Avez-vous eu recours au crédit pour :</i>						
Le réfrigérateur	27	30	31	34	38	32
La machine à laver	23	28	26	33	37	30
Le lave-vaisselle	5	2	2	0	1	1
Le téléviseur	16	31	33	46	57	39
L'électrophone	3	7	7	3	8	6
La voiture	36	44	38	34	30	36
<i>Avez-vous obtenu un prêt de votre CAF pour :</i>						
Le réfrigérateur	0	2	1	2	3	2
La machine à laver	2	2	4	5	7	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, de vos parents pour :</i>						
Le réfrigérateur	7	6	6	5	5	5
La machine à laver	3	4	4	4	3	3
Le lave-vaisselle	0	0	0	0	0	0
Le téléviseur	5	3	2	4	2	3
L'électrophone	6	8	9	6	7	7
La voiture	6	6	1	6	4	5
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, des parents de votre mari pour :</i>						
Le réfrigérateur	4	4	3	5	3	3
La machine à laver	3	3	3	3	2	2
Le lave-vaisselle	1	0	0	0	0	0
Le téléviseur	3	0	5	5	3	3
L'électrophone	4	2	2	2	3	2
La voiture	7	5	4	3	4	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, d'amis ou de parents pour :</i>						
Le réfrigérateur	2	2	1	1	3	2
La machine à laver	5	3	2	1	3	3
Le lave-vaisselle	2	0	0	0	0	1
Le téléviseur	2	4	1	2	2	2
L'électrophone	2	7	1	5	5	4
La voiture	2	1	1	4	2	2
<i>Avez-vous le téléphone dans votre logement ?</i>						
Oui	72	28	17	7	3	21
Non	28	72	81	92	96	78
Sans objet ou non-réponse	0	0	2	1	1	1

ANNEXE STATISTIQUE

9 - D

EQUIPEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Indicateur de statut socio-culturel (statut croissant de 1 à 7).							Ensemble des familles allocataires
	1	2	3	4	5	6	7	
Nombre de familles enquêtées	282	267	291	257	233	235	197	1762
<i>Possédez-vous ?</i>								
Un réfrigérateur	91	91	96	93	94	100	100	94
Une machine à laver	78	77	82	82	87	88	88	83
Un lave-vaisselle	1	1	1	4	10	7	45	8
Un téléviseur	83	82	89	84	82	83	71	83
Deux téléviseurs (ou plus)	2	4	1	2	6	5	9	4
Un électrophone (au moins)	50	48	56	56	75	87	94	64
Une voiture	63	67	70	71	70	79	70	70
Deux voitures (ou plus)	5	2	3	5	14	17	27	9
<i>Avez-vous eu recours au crédit pour :</i>								
Le réfrigérateur	38	40	38	38	23	22	22	32
La machine à laver	37	35	33	33	28	23	17	30
Le lave-vaisselle	1	0	0	2	1	2	6	1
Le téléviseur	48	51	50	45	30	25	13	39
L'électrophone	2	8	8	5	6	6	3	6
La voiture	32	36	28	33	44	44	37	36
<i>Avez-vous obtenu un prêt de votre CAF pour :</i>								
Le réfrigérateur	1	2	3	2	1	1	0	2
La machine à laver	6	7	6	2	4	0	0	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, de vos parents pour :</i>								
Le réfrigérateur	4	4	5	4	7	7	9	5
La machine à laver	3	2	5	2	5	4	3	3
Le lave-vaisselle	0	0	0	0	1	0	0	0
Le téléviseur	1	2	3	2	5	5	3	3
L'électrophone	4	7	5	7	8	17	3	7
La voiture	0	4	6	3	9	6	6	5
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, des parents de votre mari pour :</i>								
Le réfrigérateur	2	6	3	3	8	3	3	3
La machine à laver	4	1	1	2	4	2	4	2
Le lave-vaisselle	0	0	0	0	1	0	2	0
Le téléviseur	3	2	5	2	2	0	4	3
L'électrophone	1	4	2	1	2	5	2	2
La voiture	2	4	5	2	4	6	8	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, d'amis ou de parents pour :</i>								
Le réfrigérateur	3	3	3	1	1	2	3	2
La machine à laver	3	4	1	3	2	4	6	3
Le lave-vaisselle	0	0	0	0	2	0	3	1
Le téléviseur	1	3	3	3	1	5	2	2
L'électrophone	2	5	4	5	8	4	3	4
La voiture	2	1	4	1	3	2	1	2
<i>Avez-vous le téléphone dans votre logement ?</i>								
Oui	5	7	9	14	23	40	79	21
Non	92	93	91	86	76	60	21	78
Sans objet ou non-réponse	3	0	0	0	1	0	0	1

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

9 - E

EQUIPEMENT

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Revenu total plus prestations familiales par unité de consommation							Ensemble des familles allocataires
	≤ 3499	3499 à 4999	4999 à 5999	5999 à 7499	7499 à 9999	9999 à 14999	≥ 15000	
Nombre de familles enquêtées	261	295	318	285	279	194	116	1762
<i>Prenez-vous ?</i>								
Un réfrigérateur (rép. oui)	94	87	94	95	98	99	100	94
Une machine à laver	80	79	80	83	87	87	91	83
Un lave-vaisselle	10	0	2	5	5	12	43	8
Un téléviseur	82	85	81	87	83	81	76	83
Deux téléviseurs (ou plus)	3	4	3	2	5	5	7	4
Un électrophone (au moins)	62	48	55	62	73	83	91	64
Une voiture	61	68	61	79	79	78	60	70
Deux voitures (ou plus)	6	1	6	8	10	16	39	9
<i>Avez-vous eu recours au crédit pour :</i>								
Le réfrigérateur	28	40	38	38	33	19	19	32
La machine à laver	29	39	34	29	30	22	25	30
Le lave-vaisselle	1	0	1	1	1	1	11	1
Le téléviseur	47	53	46	38	27	27	22	39
L'électrophone	7	8	4	5	6	2	8	6
La voiture	31	33	32	35	46	43	33	36
<i>Avez-vous obtenu un prêt de votre CAF pour :</i>								
Le réfrigérateur	3	2	2	2	1	1	0	2
La machine à laver	9	8	4	1	0	1	0	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, de vos parents pour :</i>								
Le réfrigérateur	4	5	5	5	7	10	5	5
La machine à laver	2	2	3	4	2	7	5	3
Le lave-vaisselle	0	0	0	0	0	0	2	0
Le téléviseur	2	4	1	4	3	2	8	3
L'électrophone	3	4	7	9	7	15	8	7
La voiture	3	2	2	8	9	4	9	5
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, des parents de votre mari pour :</i>								
Le réfrigérateur	4	2	2	3	4	4	9	3
La machine à laver	3	2	2	1	3	1	7	2
Le lave vaisselle	0	0	0	0	0	0	4	0
Le téléviseur	4	4	2	3	0	1	6	3
L'électrophone	1	1	3	1	4	3	5	2
La voiture	3	3	3	4	2	6	12	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, d'amis ou de parents pour :</i>								
Le réfrigérateur	5	2	1	2	1	1	7	2
La machine à laver	4	5	1	1	3	4	8	3
Le lave vaisselle	1	0	0	0	0	1	1	1
Le téléviseur	4	1	1	3	1	5	5	2
L'électrophone	5	3	4	4	6	7	3	4
La voiture	2	0	2	2	2	3	8	2
<i>Avez-vous le téléphone dans votre logement ?</i>								
Oui	22	8	8	13	25	38	70	21
Non	76	90	92	87	75	62	30	78
Sans objet ou non-réponse	2	2	0	0	0	0	0	1

ANNEXE STATISTIQUE

9 - F

EQUIPEMENT

Questions posées et réponses prévues sur le questionnaire	Province			Région parisienne		Ensemble des familles allocataires
	Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de familles enquêtées	393	421	501	355	92	1762
<i>Possédez-vous ?</i>						
Un réfrigérateur (rép. oui)	94	90	96	93	90	94
Une machine à laver	85	83	83	84	68	83
Un lave-vaisselle	5	7	7	8	23	3
Un téléviseur	81	86	86	84	59	83
Deux téléviseurs (ou plus)	4	4	2	3	11	4
Un électrophone (au moins)	61	59	59	78	72	64
Une voiture	72	71	66	74	64	70
Deux voitures (ou plus)	10	8	10	9	6	9
<i>Avez-vous eu recours au crédit pour :</i>						
Le réfrigérateur	33	33	28	38	27	32
La machine à laver	29	31	29	35	23	30
Le lave-vaisselle	1	2	2	1	5	1
Le téléviseur	37	47	43	37	17	39
L'électrophone	5	6	5	7	6	6
La voiture	36	39	35	37	25	36
<i>Avez-vous obtenu un prêt de votre CAF pour :</i>						
Le réfrigérateur	3	2	3	0	0	2
La machine à laver	8	6	3	1	0	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, de vos parents pour :</i>						
Le réfrigérateur	5	5	6	4	9	5
La machine à laver	2	1	5	4	2	3
Le lave-vaisselle	0	0	0	0	1	0
Le téléviseur	2	4	3	3	2	3
L'électrophone	6	7	8	8	2	7
La voiture	3	4	4	8	5	5
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, des parents de votre mari pour :</i>						
Le réfrigérateur	4	2	3	4	5	3
La machine à laver	2	1	3	1	7	2
Le lave-vaisselle	0	0	0	1	1	0
Le téléviseur	3	4	1	2	0	3
L'électrophone	2	2	1	4	2	2
La voiture	4	3	3	7	4	4
<i>Avez-vous eu une aide, prêt ou don, d'amis ou de parents pour :</i>						
Le réfrigérateur	1	1	3	3	5	2
La machine à laver	2	4	3	2	9	3
Le lave-vaisselle	0	0	0	1	1	1
Le téléviseur	2	2	2	4	0	2
L'électrophone	6	3	3	6	8	4
La voiture	4	2	1	3	1	2
<i>Avez-vous le téléphone dans votre logement ?</i>						
Oui	15	14	16	29	61	21
Non	84	85	83	71	38	78
Sans objet ou non-réponse	1	1	1	0	1	1

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

10 - A

GARDE DES ENFANTS EN BAS AGE

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire.	Nombre brut de réponses										
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés		Couples ayant un enfant sans S.U.	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble
						1	2	3	4	5 et plus	
Nombre de couples concernés	279	253	1		25	7	55	87	49	55	253
<i>Quelle solution avez-vous adoptée pour faire garder votre enfant lorsque vous travaillez ?</i>											
1 - vous le déposez à la crèche	19	15	1		3	0	7	4	3	1	15
2 - vous le déposez à la crèche de l'entreprise	2	1	-		1	0	0	1	0	0	1
3 - vous le déposez chez une gardienne à domicile	53	44	-		9	1	14	14	8	7	44
4 - vous le laissez chez une voisine	15	14	-		1	1	2	4	2	5	14
5 - une personne vient le garder chez vous	41	41	-		-	1	6	17	9	8	41
6 - quelqu'un de votre famille le garde	85	75	-		10	3	18	33	10	11	75
7 - vous avez une personne à demeure	29	29	-		-	0	3	8	9	9	29
8 - votre enfant est en nourrice	16	15	-		1	0	5	3	4	3	15
9 - autre solution	42	42	-		-	1	6	11	8	16	42
<i>Etes-vous satisfaite de la solution que vous avez adoptée ?</i>											
1 - oui	220	198	1		21	5	42	69	38	44	198
2 - non	52	48	-		4	1	12	16	9	10	48
0 - non-réponse	7	7	0		0	1	1	2	2	1	7
<i>Si non, que souhaiteriez-vous (question ouverte, liste des réponses obtenues) :</i>											
1 - avoir quelqu'un à demeure	15	15	0		0	0	3	8	2	2	15
2 - ne pas travailler	10	7	0		3	0	4	1	2	0	7
3 - travailler au dehors	1	1	0		0	0	0	1	0	0	1
4 - le faire entrer dans une crèche	18	18	0		0	1	4	5	5	3	18
5 - avoir une nourrice plus près	1	-	0		1	0	0	0	0	0	0
6 - s'arrêter pour s'occuper des enfants lorsqu'ils sont malades	2	2	0		0	0	0	0	0	2	2
7 - c'est un pis-aller	1	1	0		0	0	0	0	0	1	1
8 - les laisser à l'école en demi pension	1	1	0		0	0	1	0	0	0	1
<i>Vous ne mettez pas votre enfant à la crèche, est-ce parce que :</i>											
1 - il n'y en a pas dans votre quartier	77	75	0		2	0	14	28	15	18	75
2 - la crèche est trop loin	9	8	0		1	1	2	3	1	1	8
3 - il n'y a plus de place	12	12	0		0	1	4	3	2	2	12
4 - cette solution ne vous plaît pas	38	34	0		4	1	5	13	6	9	34
5 - le problème ne s'est pas posé	86	76	0		10	3	17	21	16	19	76
6 - la crèche proche ne vous plaît pas	3	2	0		1	0	0	1	1	0	2
<i>Réponse non prévue au questionnaire :</i>											
7 - difficulté en cas de maladie	1	1	0		0	0	0	1	0	0	1

**GARDE DES ENFANTS
EN BAS AGE (suite)
CRECHES - GARDIENNES**

Questions posées et rubriques prévues sur le questionnaire	Nombre brut de réponses											
	Ensemble des 2003 couples	1762 familles allocataires	Couples récemment mariés		Couples ayant un enfant sans S.U	Familles allocataires selon le nombre d'enfants au foyer					Ensemble plus	
						1	2	3	4	5 et plus		
<i>Prix moyen de la crèche :</i>												
par jour (francs)	9,40	9,65	8,00		8,17							
par mois (francs)	212	213	150		205							
<i>La crèche que vous utilisez présente-t-elle certains des inconvénients suivants (réponse : oui) :</i>												
1 - elle est trop loin	6	5	0		1	0	3	2	0	0		5
2 - les transports pour s'y rendre ne sont pas commodes	5	4	0		1	0	3	1	0	0		4
3 - le personnel n'est pas qualifié	6	6	0		0	0	2	2	1	1		6
4 - le personnel n'est pas aimable	6	5	0		1	0	2	1	1	1		5
5 - il n'y a pas assez de personnel	9	6	1		2	0	3	3	0	0		6
6 - le matériel n'est pas moderne	6	6	0		0	0	2	2	1	1		6
7 - les enfants ne sont pas bien nourris	4	4	0		0	0	2	2	0	0		4
8 - les conditions d'hygiène laissent à désirer	1	1	0		0	0	1	0	0	0		1
9 - il y a trop d'enfants	6	4	1		1	0	2	1	1	0		4
10 - les tarifs sont trop chers	3	3	0		0	0	1	2	0	0		3
11 - on refuse trop facilement les enfants souffrants	9	6	1		2	0	4	1	1	0		6
12 - on ne s'occupe pas assez de chaque enfant	3	3	0		0	0	2	1	0	0		3
13 - les heures d'ouverture et de fermeture ne sont pas pratiques	4	4	0		0	0	2	2	0	0		4
<i>Vous le déposez chez une personne, s'agit-il :</i>												
1 - d'une nourrice ou gardienne agréée	34	30	0		4	0	10	8	8	4		30
2 - d'une crèche à domicile	7	6	0		1	1	2	2	0	1		6
3 - d'une autre formule dont : amie, grand-mère, gardienne non agréée	69	56	0		13	4	15	18	8	13		58
4 - ne sait pas	4	1	0		1	0	0	1	0	0		1
<i>Prix moyen de la gardienne (nourrice, voisine...) :</i>												
par jour (francs)	13,30	13,30			13,71							
par mois (francs)	291	295			273							
c'est gratuit (nombre)	23	23	-		-	2	7	4	2	8		23
<i>Votre enfant semble-t-il s'accommoder de cette solution (la gardienne, nourrice, voisine...) ?</i>												
1 - oui	92	76	0		16	4	21	26	14	11		76
2 - assez bien	14	11	0		3	0	4	3	0	4		11
3 - pas très bien	6	6	0		0	0	2	0	2	2		6
0 - non-réponses	2	0	0		0	1	0	0	0	1		2
<i>Vous-même trouvez-vous cette formule (la gardienne nourrice, voisine...) :</i>												
1 - très satisfaisante	51	43	0		8	3	13	13	8	6		43
2 - assez bien	21	15	0		6	0	6	5	3	1		15
3 - c'est un pis-aller	40	35	0		5	1	8	11	5	10		35
0 - non-réponses	2	0	0		0	1	0	0	0	1		2
<i>A celles qui emploient une personne à demeure :</i>												
prix moyen (francs)	657	657										
(nombre de déclarations)	59	59										

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

10 - C et F

GARDE DES ENFANTS EN BAS AGE

Questions posées et rubriques prévues dans le questionnaire	Catégories socio-professionnelles						Catégories de communes					
	Cadres sup. Professions libérales	Cadres moyens maîtrise	Employés	O.P. - O.Q.	O.S. Manœuvres		Province			Région parisienne		Ensemble
							Moins de 100000 hab.	100000 à 200000 hab.	200000 hab. et plus	Communes autres que Paris	Paris	
Nombre de couples concernés	40	68	44	47	49		56	63	97	48	15	279
<i>Quelle solution avez-vous adoptée pour faire garder votre enfant lorsque vous travaillez ?</i>												
1 - vous le déposez à la crèche	0	8	9	10	6		0	11	7	7	7	7
2 - vous le déposez à la crèche de l'entreprise	3	0	0	2	0		0	0	0	0	13	1
3 - vous le déposez chez une gardienne à domicile	11	27	22	19	17		19	14	20	27	7	19
4 - vous le laissez chez une voisine	0	3	4	7	6		14	5	2	4	0	5
5 - une personne vient le garder chez vous	36	17	13	7	4		12	11	18	9	20	14
6 - quelqu'un de votre famille le garde	11	32	28	36	31		37	27	34	24	20	31
7 - vous avez une personne à demeure	47	11	0	2	2		4	11	11	11	27	10
8 - votre enfant est en nourrice	0	6	2	5	8		10	8	3	4	0	6
9 - autre solution	6	5	17	17	23		17	13	12	11	13	13
<i>Etes-vous satisfaits de la solution que vous avez adoptée ?</i>												
1 - oui	94	77	76	71	79		72	75	86	69	93	78
2 - non	6	21	22	26	17		25	24	13	24	7	19
0 - non-réponse	0	2	2	3	4		3	1	1	7	0	3
<i>Si non, que souhaiteriez-vous (question ouverte, liste des réponses obtenues) :</i>												
1 - avoir quelqu'un à demeure	3	8	9	7	2		6	8	3	9	0	6
2 - ne pas travailler	0	3	0	7	4		0	3	4	7	7	4
3 - travailler au dehors	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
4 - le faire entrer dans une crèche	0	5	11	12	6		12	10	2	9	0	7
5 - avoir une nourrice plus près	0	0	2	0	0		0	0	1	0	0	0
6 - s'arrêter pour s'occuper des enfants lorsqu'ils sont malades	3	2	0	0	0		2	0	1	0	0	1
7 - c'est un pis-aller	0	0	0	0	2		0	2	0	0	0	0
8 - les laisser à l'école en demi pension	0	2	0	0	0		2	0	0	0	0	0
<i>Vous ne mettez pas votre enfant à la crèche, est-ce parce que :</i>												
1 - il n'y en a pas dans votre quartier	14	27	26	45	29		37	40	20	27	0	28
2 - la crèche est trop loin	0	6	0	0	6		4	2	5	0	0	3
3 - il n'y a plus de place	11	2	4	2	4		4	6	2	7	7	5
4 - cette solution ne vous plaît pas	17	21	20	0	2		8	13	17	11	20	13
5 - le problème ne s'est pas posé	47	26	26	24	31		31	24	34	27	40	30
6 - la crèche proche ne vous plaît pas	0	3	2	0	0		0	2	2	0	0	1
<i>Réponse non prévue au questionnaire :</i>												
7 - difficulté en cas de maladie	0	2	0	0	0		0	0	0	2	0	0

Conclusion

Cette première exploitation se présente comme une série de constats plus qu'un commencement d'analyse proprement dite. Ce choix fut dicté par la nécessité d'avoir rapidement des informations sur des problèmes décisifs pour une orientation de la politique familiale. Deux thèmes touchant à l'évolution de la famille elle-même ont été choisis en priorité : celui du travail des femmes dont on percevait la diffusion sans qu'aucune statistique ne vienne étayer cette conjecture, celui de la fécondité dont la baisse tendancielle était déjà connue au niveau de l'ensemble de la population. Du point de vue de la politique des prestations, un thème tient une large place dans cette exploitation, celui de l'efficacité des actions menées actuellement par les Caisses d'Allocations Familiales, domaine qu'on ne connaissait jusqu'à présent que du point de vue de l'offre.

Par ailleurs, les questionnaires portaient sur deux types d'information d'inégale complexité : des opinions et des faits. La publicité faite aux enquêtes d'opinion a conduit à privilégier les seconds. Le risque était en effet que des attitudes exprimées soient trop rapidement traduites en termes de besoins, comme réponses directes aux questions qui se posent au niveau politique. Ces informations ne peuvent être vues que comme des éléments d'analyse dont il faut reconnaître la fragilité (1). L'exploitation simultanée d'un assez grand nombre de questions de ce type permet d'en exprimer la partie stable (laquelle n'est pas toujours celle que l'on attendait) (2). Une

(1) La nécessité de la formulation uniforme, dans le cadre d'une enquête nationale, augmente encore les difficultés, risque d'inadaptation, d'incompréhension de la formulation...

(2) L'hostilité ou la contestation apparaissent rarement de façon directe à travers les réponses à une enquête. Leur expression extrême est le refus pur et simple. On peut cependant en déceler des formes atténuées à travers ce qui pourrait être considéré comme des incohérences. Un exemple d'hostilité a été mis en évidence par l'analyse automatique des attitudes exprimées à propos du travail des femmes. La fréquence des réponses « non » systématiques (réciproquement des « oui ») interdit de rejeter les contradictions qu'elles impliquent comme on aurait pu le faire a priori en y voyant le résultat d'incohérences, de réponses fantaisistes ou d'une incompréhension du questionnaire. De même les premiers résultats d'une analyse des non-réponses, actuellement en cours, conduit à leur accorder un intérêt tout particulier.

CONCLUSION

fois dépouillées de leur part contingente, les attitudes ne peuvent être interprétées que situées dans le contexte d'où elles émanent, par l'analyse des différences qu'elles soulignent. Ainsi par exemple les variations entre catégories sociales des suffrages en faveur des actions en espèces incitent à réfléchir sur ce que devrait être une politique des équipements — origine de la décision, encouragement et publicité des initiatives, autonomie de la gestion — non à renoncer à de telles orientations parce que les partisans seraient minoritaires. De même le problème des freins à la natalité est surtout l'occasion pour les familles d'exprimer leurs difficultés. Les réponses n'ont peut-être pas leur sens du point de vue de la natalité elle-même : l'insuffisance des ressources ou l'insécurité de l'emploi sont parmi les problèmes les plus fréquemment cités, or, ce sont cependant les familles les plus pauvres qui sont les plus fécondes. Enfin, il est clair que la question du travail des femmes ne peut avoir la même résonance pour toutes...

Loin d'être une institution figée, la famille a constamment évolué en étroite dépendance des systèmes de production économique, de répartition et de transmission des biens, des structures de pouvoir. Et cependant la pérennité est le caractère le plus couramment associé à l'idée de famille et souvent la défense de la famille traduit une volonté de protéger une certaine image de celle-ci au risque de compromettre une adaptation nécessaire. Si une large place a été faite au travail des femmes, c'est qu'il semble au centre d'une transformation fondamentale de la famille, en plus des problèmes d'organisation pratique qu'il imposera de résoudre. Les liens avec les principales dimensions de la famille : mariage, rôles dans le couple, socialisation des enfants... ne sont pas analysés (1), seules se dégagent assez clairement les tendances du travail des femmes : sa diffusion rapide ne semble pas faire de doute. Déjà on trouve des signes de changement dans l'évolution du taux d'activité féminine entre les deux recensements (1962 et 1968). Alors que le taux global a peu varié entre ces deux dates, les jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler, même lorsqu'elles ont à charge des enfants en bas âge ; l'augmentation du *taux d'activité des femmes de cadres supérieurs, industriels ou membres des professions libérales* est très spectaculaire, signe pour ces catégories d'une évolution de l'image du rôle social de la femme stimulé par la possibilité d'une valorisation par le travail professionnel.

Les résultats de l'enquête confirment cette tendance sur le plan des attitudes : les femmes qui exercent une activité professionnelle sont d'autant moins hostiles au travail féminin que le statut de la famille, le leur surtout, est plus élevé, tandis que l'hostilité de celles qui n'exercent pas est affirmée quel que soit le statut de la famille (profession du mari ou ressources). Autrement

(1) Les données et les analyses les plus récentes sur la famille ont été rassemblées à l'occasion des travaux du groupe « prospective de la famille », d'octobre 1973 à juin 1974, réuni au Commissariat Général du Plan d'équipement et de la productivité. Ces travaux sont publiés in « La Famille », collection « Vivre demain », Ed. Hachette, 1974.

dit l'adéquation entre les souhaits et la réalité est d'autant meilleure que l'on monte dans l'échelle sociale. Reste que les femmes ne font pas toujours ce qu'elles veulent : dans les catégories peu aisées, beaucoup de femmes travaillent uniquement pour améliorer les ressources de la famille ; dans les catégories aisées, si les pratiques effectives sont plus souvent en accord avec les attitudes, certaines femmes subissent la pression du milieu, l'hostilité de leur mari à l'égard du travail féminin (plus fréquente que celle des femmes) et ne travaillent pas, alors qu'elles souhaiteraient le faire (1).

Il ne faut certes pas voir dans les attitudes favorables au travail un engouement des femmes pour l'exercice d'une activité professionnelle. Les adeptes les plus résolues du travail féminin expriment avant tout le refus de l'image traditionnelle de la mère au foyer, de l'isolement et de la dépendance qu'elle implique.

Les attitudes modérées sont plus fréquentes dans les catégories aisées. Les mères ne travaillant pas expriment surtout leur fidélité à l'image traditionnelle de la mère, les autres voient dans le travail une possibilité d'épanouissement. C'est, dans ce dernier cas, une position de conciliation s'accommodant de l'idée du travail à temps partiel ou du travail à temps plein avec interruption pendant quelques années.

Il n'est pas réaliste de supposer que la diffusion rapide du travail des femmes puisse provenir d'une évolution des attitudes, commune à toutes les catégories sociales. Un changement dans les catégories aisées devrait accélérer le processus de diffusion ; mais cela ne signifie pas qu'un « modèle » se généralise et que les femmes puissent avoir une attitude commune alors qu'elles vivent des réalités très différentes tant sur le plan de la vie familiale que sur celui du travail. Des perspectives d'augmentation du travail des femmes sont suggérées par des observations plus concrètes : la diffusion du travail des femmes s'accompagne d'une augmentation des inégalités sociales entre les catégories de familles. On remarque en effet que le taux d'activité des mères de famille tend à augmenter en fonction de la qualification professionnelle du père, au moins jusqu'à un certain seuil ; comme on constate une forte homogamie socio-professionnelle, le salaire de la mère de famille est corrélé positivement avec celui de son mari (2) ; si bien qu'en définitive, l'augmentation des ressources de la famille due au travail de la mère est de plus en plus élevée au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle sociale.

Ces inégalités s'accroissent encore dans les familles nombreuses. Il faut d'abord souligner que *les inégalités entre les familles augmentent avec le nombre*

(1) Un détail à noter : les prêts et dons pour l'achat d'équipement provenant des parents du mari sont moins fréquents lorsque la femme travaille.

(2) Autrement dit le salaire de la femme est d'autant plus élevé que celui du mari est plus élevé et réciproquement, du fait en particulier que les conjoints appartiennent à la même classe sociale.

CONCLUSION

d'enfants : le salaire du père varie en moyenne du simple au double selon la catégorie socio-professionnelle dans les familles de *deux* enfants ; ce rapport est de un à trois dans les familles de *cinq* enfants et plus. L'âge a un effet positif dans les catégories aisées : le statut dans la profession, le salaire augmentent en moyenne avec l'âge. Tandis que dans les catégories défavorisées, la relation entre l'âge et le statut est inverse. Avec l'âge diminuent les chances de neutraliser les handicaps de départ ; origine sociale pauvre, absence de qualification professionnelle. Ainsi les familles les plus pauvres se trouvent être des familles âgées, donc des familles nombreuses (les familles les plus riches aussi).

Le travail des mères de famille paraît devoir accentuer ce phénomène : les femmes abandonnent fréquemment leur activité professionnelle lorsque la famille s'agrandit, mais moins souvent cependant lorsqu'elles ont un niveau élevé de qualification. La multiplicité des contraintes exerce une sélection au profit des catégories les plus qualifiées. Dans les catégories les plus aisées, le choix est possible ; le salaire du mari est suffisant pour que les femmes les moins qualifiées ne se sentent pas contraintes d'exercer une activité peu intéressante. La situation est différente chez les femmes d'employés et d'ouvriers. La faible rémunération des mères de famille nombreuse témoigne du poids de la pression économique.

Ces inégalités sont encore peu perceptibles, le taux d'activité des mères de famille restant faible jusqu'à maintenant. La diffusion du travail dans les catégories aisées ne peut que se poursuivre et du même coup accentuer ces inégalités. On peut s'attendre à des réactions en chaîne pour contrecarrer cette tendance. Les familles n'ont pas de moyen plus efficace que le travail de la mère pour réduire ces écarts (1).

Accroissement de l'activité des femmes, baisse de la fécondité, ces deux phénomènes sont concomitants. Démographes et historiens situent les déterminants de la fécondité à des niveaux hors de la portée de décisions politiques : « Chaque civilisation a sa formule démographique, comme elle a sa manière d'être, de vivre et de mourir » (2). Le rôle de l'enfant a, semble-t-il, changé ; il n'est plus pour la famille un facteur de production comme il était vu dans la famille ancienne fondée sur le patrimoine et l'autorité. Il a pris une valeur

(1) Les résultats relatifs aux célibataires et aux jeunes couples n'ont pas fait l'objet d'analyse particulière pour ce compte rendu. Les comparaisons avec les familles mettent en évidence des effets d'âge plutôt que de génération. Des différences radicales entre les célibataires et les couples attendant leur premier enfant (importance des vacances pour les premiers, du problème de la garde des enfants en bas âge pour les seconds) incitent à se méfier d'une interprétation prospective des résultats. Notons cependant que les attitudes à l'égard du travail féminin sont très différentes chez les jeunes (beaucoup plus favorables que les parents plus âgés) avec cependant une conception relativement dissymétrique des rôles : très rares sont les jeunes envisageant le travail à temps plein pour la mère lorsque les enfants sont tout petits.

(2) Philippe ARIES: Histoire des populations françaises.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

en soi. La réduction des naissances est la conséquence d'une place prépondérante donnée à l'enfant dans la famille conjugale. Mais cette perspective tend à uniformiser la famille comme une entité identique à travers toutes les classes sociales. Il est clair cependant que le modèle démographique n'est pas unique ; depuis quelques décennies les variations de la fécondité en fonction des ressources ont l'allure d'une courbe en « U », les familles de la classe moyenne ayant moins d'enfants. Les variations du taux d'activité féminine sont cohérentes avec les précédentes, l'activité est plus fréquente chez les femmes de la classe moyenne. On a souvent associé la réduction des naissances à une stratégie de promotion sociale dans cette classe. Or il semble que l'activité féminine soit elle-même liée à la mobilité sociale et qu'elle s'accompagne d'une diminution de la fécondité idéale dans les statuts les plus bas. S'il se généralise, le travail des femmes pourrait opérer un clivage dans les catégories pauvres, distinguant les familles en mesure d'adopter cette solution pour améliorer leur sort, de celles qui ne peuvent que subir leur condition, la fécondité élevée des familles pauvres se localiserait vers les statuts très bas. Le seuil de ressources correspondant à la fécondité minimum pourrait reculer. Au-delà de ce seuil, le nombre d'enfants serait fonction directe des ressources.

Le travail des femmes s'accompagne de différences radicales à l'égard des services et équipements collectifs, tant du point de vue des attitudes que de la fréquentation effective. Les mères de famille exerçant une activité professionnelle sont beaucoup plus favorables que les autres au développement d'une politique des équipements, même si celle-ci est menée au détriment d'allocations en espèces non affectées.

Le rythme de la vie au travail avec ses coupures et les séparations qu'il impose crée des transformations, un style de vie qu'il est peut-être vain de vouloir comparer avec la vie familiale traditionnelle. Les rencontres sur le lieu de travail, la recherche de solutions communes à des problèmes communs accélèrent ces transformations.

Les plus grandes différences concernent en général ce qui a trait aux enfants et pourraient s'interpréter comme une conception moins autarcique de la famille : une séparation régulière plus précoce des enfants en bas âge est admise, l'utilisation des équipements par les enfants plus grands : colonies, centres aérés est plus fréquente et les attitudes de repli : crainte des accidents, des mélanges avec les enfants d'autres milieux, regroupement de la famille pour les vacances, sont plus rares. Ce serait une erreur d'en déduire un moindre intérêt pour les enfants ou une détérioration des relations à l'intérieur de la famille. Les mères qui travaillent ont, dans toutes les catégories, un taux de participation aux associations de parents d'élèves beaucoup plus élevé que celles qui ne travaillent plus ou n'ont jamais travaillé.

Mais les comportements ne touchent pas seulement ce qui a trait aux enfants. Les femmes qui exercent une activité professionnelle semblent avoir

CONCLUSION

beaucoup plus d'activités extérieures au domicile (activités artisanales, rencontres, activités culturelles...) ou de participations collectives diverses, malgré le peu de temps dont elles disposent pour les tâches domestiques. Il faut nuancer ce résultat en insistant à nouveau sur l'hétérogénéité des familles où la mère travaille (la plus grande inégalité de répartition des ressources en particulier). Les variations du taux de fréquentation des services et des équipements collectifs confirment d'une autre façon cette hétérogénéité : dans les familles de moins de quatre enfants, les familles où la mère travaille ont des ressources plus élevées que les autres ; c'est l'inverse pour les familles de quatre enfants et plus : les familles où la mère travaille sont plus pauvres. La coupure entre les deux types de famille se voit nettement à partir des comportements eux-mêmes.

Une politique des services et équipements collectifs, qu'elle s'intéresse aux critères de sélection des familles bénéficiaires ou au choix des domaines d'intervention, ne peut être menée à bien si elle ne repose sur une connaissance des mécanismes de consommation des biens et services marchands dont elle risque de devenir l'auxiliaire. Mais il faut aller plus loin que le constat fait ici. L'analyse économique de la demande, mettant l'accent sur les ressources a conduit tout naturellement à instituer des barèmes, des réductions de tarifs pour faciliter l'accès de services ou d'équipements collectifs aux familles les plus pauvres. Constaté que les ressources n' « expliquent pas » la fréquentation des équipements, que les inégalités d'accès reproduisent la hiérarchie sociale dans toutes ses dimensions (éducation, profession, origine sociale) ne doit pas conduire à un simple déplacement des solutions envisagées, de la réduction des « freins économiques » à celle des « freins culturels ».

Certes le manque d'information des familles pose un problème. Quelles que soient les réserves que l'on peut faire sur les suffrages moyens, les ordres de grandeur sont quelquefois importants. On peut s'étonner que près de la moitié des personnes interrogées ignore s'il existe un service de travailleuses familiales dans la commune ou même en quoi consiste ce service.

En général, l'ignorance est plus fréquente dans les familles pauvres, non seulement lorsqu'il s'agit des équipements qu'elles utilisent plus rarement : 69 % de femmes d'ouvriers spécialisés ou de manœuvres ont entendu parler des maisons familiales de vacances par exemple, contre 92 % de femmes de cadres supérieurs, mais quelquefois lorsqu'il s'agit de services dont le taux de fréquentation varie en fonction inverse du statut (centres aérés).

Une action au niveau de l'information menée systématiquement dans chaque CAF apporterait une progression certaine mais limitée de la diffusion des services. Elle ne changerait rien au schéma d'accès esquissé ici. Le processus inégalitaire par lequel se diffusent certains services ou équipements est impliqué dans *leur mode de production* : les modèles et les normes auxquels ils se réfèrent, les objectifs souvent explicites de « rattrapage » de certaines catégories de familles par d'autres. La plus grande difficulté à

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

laquelle peut se heurter une politique en faveur des services et équipements collectifs tient au risque de voir se reproduire à l'égard de ces services les mécanismes observables dans le domaine du marché. Distinguons, pour schématiser, trois groupes :

- les services et les équipements relevant du marché. Quelques exemples figurent dans cet ouvrage ; les équipements sportifs, les solutions de vacances telles que l'hôtel ou la location, l'aide ménagère (femme de ménage, personne de service à demeure). En règle générale, l'accès à ces services se fait par les catégories supérieures ; les services les plus rarement utilisés le sont surtout par les familles aisées ; les inégalités diminuent lorsque la diffusion augmente — ainsi la fréquentation d'équipements sportifs est beaucoup moins rare et moins inégalement répartie lorsqu'il s'agit des enfants que lorsqu'il s'agit des parents (surtout la mère) ;
- les services ouverts à toutes les familles mais offrant des facilités d'accès à certaines catégories d'entre elles (facilités s'adressant aux familles nombreuses plutôt qu'à celles ayant de faibles ressources). Les mécanismes d'accès ne semblent pas fondamentalement différents de ceux précédemment décrits ; la répartition des taux de fréquentation est probablement moins inégalitaire toutefois. Les équipements de vacances familiales collectives semblent les plus inégalitaires de cette catégorie. A l'opposé, les centres aérés et les bons vacances sont les seuls ne suivant pas la loi générale : ce sont surtout les catégories les plus défavorisées qui en bénéficient. Entre ces deux extrêmes, les activités de culture et loisirs des centres sociaux, les activités d'économie familiale, les colonies de vacances, l'allocation de logement n'atteignent pas plus fréquemment les familles de ressources modestes ;
- les services à vocation sociale, dont les pratiques montrent qu'ils s'adressent à des catégories défavorisées : centre de soins, travailleuses familiales, permanence sociale. Ces services atteignent la clientèle pour laquelle ils ont été créés, surtout les deux premiers, le service des assistantes sociales semblant s'étendre à une clientèle plus large (peut-être parce que les femmes qui travaillent l'utilisent plus fréquemment).

Les activités des Caisses d'Allocations Familiales relèvent des deux derniers types qui, à première vue, soulèvent des problèmes différents. Si les services à vocation sociale atteignent davantage les familles pour lesquelles ils ont été conçus, ils ne les atteignent pas toutes. Certains d'entre eux, destinés à aider à l'adaptation de familles très démunies, posent le problème de leur propre adaptation, de leur rôle effectif, compte tenu des modèles qu'ils imposent, de la rigidité des normes qui passent à travers eux. Des situations de conflits évidents provoquent cette remise en question. Tandis que lorsque l'évolution des taux de fréquentation peut s'interpréter seulement comme un *retard* de certaines catégories par rapport à d'autres, la remise en cause apparaît moins fondamentale ; elle se situe au niveau des moyens d'information, des facilités d'accès et non à celui de la conception même des actions.

CONCLUSION

Cependant, s'ils ne sont pas aussi inégalitaires que les services du marché, ceux du second type ci-dessus se diffusent par la classe moyenne (ou même par la frange supérieure de celle-ci) particulièrement apte à intégrer les modèles des catégories supérieures.

Si ces catégories peuvent servir d'amorce à un processus de diffusion, il n'est pas sûr que celui-ci se poursuive indéfiniment ou sans conflit. Ainsi non seulement les inégalités des taux de fréquentation sont très accentuées quand on caractérise les familles par leur statut socio-culturel (1), mais encore des discontinuités apparaissent dans certains cas, séparant par la classe moyenne deux groupes extrêmes à l'intérieur desquels les variations de fréquentation sont beaucoup moins étendues : les familles ouvrières d'origine ouvrière, les familles cadres ou d'ascendants cadres (1).

Certains échecs apparaissent. Les modalités d'attribution de l'allocation de logement en font d'ailleurs un auxiliaire de diffusion d'un certain mode de logement, d'habitat et plus encore de consommation si l'on prend pour exemple la politique des grands ensembles, H.L.M. en particulier. Les réponses à ces formes d'aide peuvent décevoir, surtout si l'on y voyait une stimulation à la promotion des familles pauvres. On a vu que l'allocation de logement ne bénéficie pas en premier lieu aux familles les plus défavorisées ; le pourcentage des bénéficiaires ne décroît lorsque les ressources augmentent qu'au-delà d'un seuil relativement élevé ; de même ce pourcentage augmente en fonction du nombre d'enfants mais diminue à partir de cinq enfants. Un signe sérieux fait douter d'une amélioration à venir dans cette répartition : le phénomène des dettes de loyers en H.L.M. s'intensifie (2) entraînant de la part des organismes de gestion — dont la responsabilité est d'abord d'éviter des déficits budgétaires — une plus grande sévérité des critères de sélection. D'où une tendance à favoriser les familles dont les ressources approchent le plafond. Mais une auto-exclusion peut s'opérer spontanément : le problème n'est pas seulement celui du loyer trop cher, c'est aussi celui du risque de se trouver en situation marginale, faute de pouvoir se soumettre à certaines normes de consommation.

(1) L'indicateur de statut socio-culturel tel qu'il est utilisé pour cette première description, ne rend pas compte explicitement de la trajectoire socio-professionnelle des familles. Les choses ne sont claires que pour les valeurs extrêmes de cet indicateur ; aux statuts inférieurs se situent les familles pauvres issues elles-mêmes des catégories pauvres, et sans aucune chance d'ascension sociale (elles sont déjà relativement âgées) ; à l'autre extrémité les valeurs supérieures de l'indicateur traduisent une origine aisée et (ou) une forte ascension sociale. C'est une observation statique qui traduit le résultat de mécanismes cumulatifs. Les inégalités des taux de fréquentation, selon ce mode de classification sont considérablement renforcées par rapport à ce qu'elles étaient avec la classification usuelle selon les catégories socio-professionnelles ou (plus encore) celle en fonction des ressources de la famille.

(2) J. RAVOUNA : Le phénomène des dettes de loyer dans les organismes H.L.M. de la région parisienne. Division Urbanisme Opérationnel et Logement, service régional de l'équipement, juin 1973.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Les attitudes défavorables aux prestations en nature (celles destinées au fonctionnement et à l'utilisation des services et équipements) traduisent probablement pour une part l'illusion que le domaine du marché des biens et services de consommation est celui du libre choix. C'est ainsi qu'on peut sans doute interpréter le fait que la préférence pour les allocations en espèces est systématiquement plus fréquente pour les personnes manifestant par ailleurs des attitudes de repli (1). Un des problèmes conditionnant l'efficacité, du point de vue de la redistribution, d'une politique des services et des équipements collectifs est celui de la décision, celui de la représentation des usagers et de leur pouvoir.

Cette interprétation des attitudes à l'égard de l'arbitrage entre prestations en nature et allocations en espèces n'est pas la seule : le moindre intérêt pour les prestations en nature traduit surtout un fort attachement pour les allocations familiales, ou plus précisément et plus objectivement leur importance. Les inégalités sociales se manifestent ici mieux qu'à propos de la sélectivité des prestations. Il est significatif que les suffrages en faveur des allocations en espèces soient plus fréquents de la part des familles ayant des ressources faibles ; ce résultat n'est pas surprenant si on le compare à cet autre résultat : le revenu moyen du travail d'un ouvrier spécialisé, père de deux enfants au moins, est en moyenne inférieur à 16 000 francs ; il est encore plus faible dans les familles de plus de quatre enfants.

Les attitudes à l'égard de la sélectivité des prestations sont en revanche très peu liées au niveau des ressources des personnes enquêtées. Dans toutes les catégories de la population (2) les suffrages en faveur de l'institution d'un critère de ressources aux prestations (aux allocations familiales elles-mêmes), sont massifs. Il apparaît un large consensus sur le problème de la réduction des inégalités économiques, conception qui semble assez éloignée du principe de compensation horizontale des charges familiales qui a prévalu dans l'institution du régime des prestations familiales. Constatant une perspective si différente, on peut se demander si le maintien de ce principe (compensation

(1) La fréquence de certaines attitudes de repli est impressionnante : neuf personnes sur dix estiment qu'à « l'heure actuelle, la famille reste le seul endroit où l'on est vraiment bien ensemble et détendu ».

(2) Les jeunes semblent plus attirés par les prestations en nature, encore que leurs choix soient très proches de leur situation présente. De même ils semblent encore plus favorables à la sélectivité des prestations que leurs aînés avec toutefois la même réticence à la formule du plafonnement.

Les couples ayant un enfant et ne percevant pas le salaire unique (la femme travaille) occupent une position extrême, plus encore que les jeunes foyers. Leur opposition aux allocations en espèces pourrait être liée au fait de leur exclusion du système actuel (leur taux de refus de participer à l'enquête est élevé, analogue à celui des célibataires et couples récemment mariés). Il faut cependant nuancer cette interprétation en remarquant que ce groupe comporte une proportion plus élevée de familles terminées, qui seront limitées à un seul enfant. Leur nombre moyen probable d'enfants est le plus faible de tous les types de familles étudiés.

CONCLUSION

des charges familiales entre familles d'une même catégorie sociale) n'a pas contribué à une moindre sensibilisation du public au problème des prestations et à une certaine désaffection des pouvoirs publics pour ce chapitre du budget social de la nation, ainsi qu'il est rappelé à l'avant-propos (1). Or, actuellement, seul le système fiscal opère une réduction des inégalités de revenu, encore qu'imparfaitement lorsqu'il s'agit précisément des familles avec enfants puisqu'on sait que le calcul du quotient familial favorise les familles nombreuses aisées. En définitive, du point de vue de la redistribution des ressources en espèces, le problème qui se pose est celui d'une harmonisation des politiques familiale, fiscale et politique des revenus, pour une réduction des inégalités entre les familles ou entre les enfants, compte tenu de leur milieu familial.

(1) Rappelons que la part des prestations familiales dans le produit national brut n'a cessé de décroître depuis 1956. Elles représentaient 3,5 % du PNB en 1962 ; 2,5 % en 1972. Commissariat Général du Plan, ouvrage cité, chapitre Famille et revenu.

Annexes générales

ANNEXE I

Construction d'un indicateur de statut socio-culturel

Ce travail consiste en la construction d'un indicateur de ce qu'on appellera le statut socio-culturel, comme combinaison de variables et fonction de leurs proximités mutuelles.

Il ne s'agit pas de la mesure d'un concept défini a priori, mais du résultat a posteriori d'un traitement d'observations.

Cette construction répond à deux préoccupations :

— apprécier le degré de liaison entre certains caractères socio-culturels et plus précisément faire ressortir leur forme cumulative. L'analyse automatique des variables socio-économiques et démographiques (chapitre II) a mis en évidence des relations connues : faible mobilité sociale entre générations, forte endogamie socio-professionnelle. Prise isolément, chacune des catégories utilisées définit la situation de la famille avec une acuité beaucoup plus faible que des combinaisons tenant compte des relations systématiques. L'analyse du chapitre II portait sur l'ensemble des caractéristiques des familles y compris âge, situation de famille, habitat... L'objectif visé ici implique le choix d'un corpus très homogène excluant

Salaire moyen des pères de famille

Selon qu'ils sont fils de :	Selon qu'ils sont eux-mêmes :				
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	O.P. - O.Q.	O.S. Manœu- vres
Cadre supérieur	53 500	} 33 500	} 25 900	} 20 500	} 20 100
Cadre moyen	} 47 700				
Employé		28 000	19 400	17 500	
O.P. - O.Q.		24 200	18 300	19 100	16 600
O.S. manœuvre, personnel de service		25 500	23 700	17 100	15 400
Exploitant, salarié agricole	51 200				
Indépendant					

Chiffres non redressés ; des groupements ont été effectués de telle sorte que le nombre d'observations sur lequel repose chaque estimation ne soit jamais inférieur à 20. Les salaires apparaissant mal déclarés (informations partielles) ont été exclus.

ANNEXES GENERALES

les variables relevant d'autres problématiques (encore que la méthode utilisée fasse ressortir les sources d'hétérogénéité, les résultats devenant plus complexes).

— construire une variable mesurable et fiable à partir d'informations qualitatives donc difficiles à prendre en compte simultanément, d'une part, parce que la taille d'un échantillon limite toujours les croisements possibles, d'autre part, parce que l'interprétation de comparaisons portant sur des critères qualitatifs multiples n'est pas une opération simple.

Les *informations choisies* comme devant être liées au statut socio-culturel sont de quatre types :

— l'instruction du père et de la mère caractérisée par les diplômes d'études générales, la formation technique et professionnelle et l'âge de fin d'études ;

— la catégorie socio-professionnelle du père et de la mère — lorsque celle-ci exerce ou a exercé dans le passé une activité professionnelle ;

— l'origine sociale caractérisée par la catégorie socio-professionnelle des ascendants masculins paternel et maternel ;

— la participation à sept associations ou groupements.

Soit au total 17 types de variables socio-culturelles (catégories A à S du tableau 79) comportant chacune plusieurs modalités exclusives (93 en tout) dont la liste figure au tableau 79 avec le nombre de familles correspondant.

Les ressources ont été volontairement exclues de l'analyse. Evidemment liées au statut, elles constituent une donnée exogène de contrôle des résultats, s'il en était besoin. En outre, on peut ainsi comparer la valeur de ces deux indicateurs : l'indicateur de statut construit par l'analyse et les ressources observées directement, du point de vue de leur pouvoir discriminant sur les attitudes et les pratiques socio-économiques des familles (cf. chapitre VI).

Ces informations (93 modalités observées pour 2 003 couples) ont été analysées par la méthode des correspondances multiples (cf. chapitre II, § 1.1.). Les calculs portent sur l'échantillon non redressé.

L'essentiel des résultats est présenté au graphique 62 : proximité des différentes catégories sur le plan des deux premiers facteurs. Comme on s'y attendait, vu la grande homogénéité des variables analysées, le *premier facteur reproduit la hiérarchie sociale* de façon évidente. L'apport essentiel de l'analyse est de préciser la *position relative de chaque catégorie* dans cette hiérarchie et sa contribution, en particulier de permettre la comparaison d'éléments a priori non comparables. La projection des catégories de salaires exclues de l'analyse et illustrant ce graphique confirme l'existence d'une échelle très régulière (le coefficient de corrélation entre le premier facteur et le salaire du père est de 0.63).

La forme *arquée* de l'ensemble des observations s'explique a posteriori par l'existence d'un caractère : *l'âge*, commun aux caractères extrêmes, c'est-à-dire ceux impliquant un statut très élevé ou très bas. Ce résultat est semblable

LISTE DES VARIABLES ANALYSEES ET EFFECTIFS OBSERVES

A - Diplômes d'études générales père			G - Profession de la mère			J - Profession ascendant paternel		
1 - A01	C.E.P.	802	33 - G01	Cadre supérieur	67	71 - J01	Indépendant	260
2 - A02	B.E.P.C.	150	34 - G02	Cadre moyen non médico-social	112	72 - J02	Cadre supérieur	160
3 - A03	BAC ou Brevet supérieur	144	35 - G03	Cadre moyen médico-social	81	73 - J03	Cadre moyen	179
4 - A04	Etudes supérieures	110	36 - G04	Employée bureau très qualifiée	121	74 - J04	Employé	194
5 - A05	Non-réponse	<u>797</u>	37 - G05	Employée de commerce	68	75 - J05	O.P., O.Q.	352
		2003	38 - G06	Employée de bureau autre	148	76 - J06	O.S.	126
B - Etudes techniques et professionnelles père			39 - G07	Maîtrise, O.P., O.Q.	36	77 - J07	Manoeuvre, personnel de service	119
6 - B01	Fin d'apprentissage	29	40 - G08	O.S., manoeuvre	100	78 - J08	Autre, non-réponse	364
7 - B02	C.A.P.	413	41 - G09	Personnel de service	135	79 - J09	Exploitant ou salarié agricole	<u>249</u>
8 - B03	Brevet professionnel, BEC, BEI...	77	42 - G10	Indépendante	51			2003
9 - B04	E.N.P., brevet de maîtrise	41	43 - G11	C.S.P. et activité non-déclarée	8	M - Associations familiales		
10 - B05	F.P.A. Formation profes. adultes	44	44 - G12	Exerce mais C.S.P. non-déclarée	13	80 - M01	Oui (le père ou la mère)	117
11 - B06	Autres écoles spécialisées	93	45 - G13	Cadre a cessé momentanément	52	81 - M02	Non (ni l'un ni l'autre)	<u>1886</u>
12 - B07	Grandes écoles	74	46 - G14	Employée a cessé momentanément	110			2003
13 - B08	Non-réponse	<u>1232</u>	47 - G15	Ouvrière a cessé momentanément	100	N - Associations de parents d'élèves		
		2003	48 - G16	A cessé momentanément, CSP non d.	36	82 - N01	Oui (le père ou la mère)	649
C - Age fin d'études père			49 - G17	Cadre a cessé définitivement	41	83 - N02	Non (ni l'un ni l'autre)	<u>1354</u>
14 - C01	≤ 14 ans	789	50 - G18	Employée a cessé définitivement	174			2003
15 - C02	> 14 ans	936	51 - G19	Ouvrière a cessé définitivement	214	O - Syndicats		
16 - C03	Non-réponse	<u>278</u>	52 - G20	A cessé définitivement, CSP non-d.	121	84 - O01	Oui (le père ou la mère)	522
		2003	53 - G21	N'a jamais travaillé	<u>215</u>	85 - O02	Non (ni l'un ni l'autre)	<u>1481</u>
D - Diplômes d'études générales mère					2003			2003
17 - D01	C.E.P.	748	H - Profession du père			P - Associations confessionnelles		
18 - D02	B.E.P.C.	284	34 - H01	Indépendant	110	86 - P01	Oui (le père ou la mère)	195
19 - D03	BAC ou Brevet supérieur	139	35 - H02	Cadre supérieur	220	87 - P02	Non (ni l'un ni l'autre)	<u>1808</u>
20 - D04	Etudes supérieures	93	36 - H03	Cadre moyen	432			2003
21 - D05	Non-réponse	<u>739</u>	37 - H04	Employé	295	Q - Associations culturelles		
		2003	38 - H05	O.P., O.Q.	422	88 - Q01	Oui (le père ou la mère)	365
E - Etudes techniques et professionnelles mère			39 - H06	O.S.	320	89 - Q02	Non (ni l'un ni l'autre)	<u>1638</u>
22 - E01	Fin d'apprentissage	29	60 - H07	Manoeuvre, personnel de service	103			2003
23 - E02	C.A.P.	273	61 - H08	Autre, non-réponse	<u>101</u>	R - Partis politiques		
24 - E03	Brevet professionnel, BEC, BEI...	39			2003	90 - R01	Oui (le père ou la mère)	77
25 - E04	E.N.P., brevet de maîtrise	7	I - Profession ascendant maternel			91 - R02	Non (ni l'un ni l'autre)	<u>1926</u>
26 - E05	F.P.A. formation profes. adultes	15	62 - I01	Indépendant	265			2003
27 - E06	Autres écoles spécialisées	91	63 - I02	Cadre supérieur	156	S - Associations communales, associations d'usagers		
28 - E07	Grandes écoles	10	64 - I03	Cadre moyen	204	92 - S01	Oui (le père ou la mère)	134
29 - E08	Non-réponse	<u>1479</u>	65 - I04	Employé	208	93 - S02	Non (ni l'un ni l'autre)	<u>1869</u>
		2003	66 - I05	O.P., O.Q.	365			2003
F - Age fin d'études mère			67 - I06	O.S.	170			
30 - F01	≤ 14 ans	789	68 - I07	Manoeuvre, personnel de service	149			
31 - F02	> 14 ans	1014	69 - I08	Autre, non-réponse	256			
32 - F03	Non-réponse	<u>200</u>	70 - I09	Exploitant ou salarié agricole	<u>210</u>			
		2003			2003			

TABLEAU 79

ANNEXES GENERALES

au résultat obtenu au chapitre II, graphique 3, mais il n'était pas attendu ici car aucune variable démographique n'est incluse dans la présente analyse à la différence de la précédente... La relation entre l'âge du père ou de la mère, projetée en variables illustratives sur le graphique 62, et le second facteur est très nette. Ce résultat met en évidence un fait social d'une grande importance : *l'accroissement des inégalités selon l'âge*. Les effets de carrière jouent positivement du côté des statuts élevés. Au contraire, avec l'âge, s'aggravent les handicaps, l'absence de formation professionnelle en particulier, aux statuts les plus bas.

Du fait de la forme parabolique de la figure, le premier facteur intègre à lui tout seul, toutes ces significations. Le niveau relatif des caractéristiques étudiées devient alors plus facilement repérable avec la présentation du graphique 63. Chacune des 17 variables analysées est isolée, ses modalités figurent au niveau de leur abscisse. Les comparaisons verticales permettent un classement à l'intérieur d'une variable (formation générale, catégorie socio-professionnelle...); horizontalement, on peut comparer les échelons de variables différentes.

Du côté des valeurs supérieures de l'échelle de statut, la profession du père n'est pas la variable la plus discriminante; elle l'est au contraire du côté des valeurs inférieures. Autrement dit, le groupe « cadres supérieurs » n'occupe pas la position la plus élevée dans l'échelle des statuts; il n'est pas homogène du point de vue de certains des autres critères : études et statut de la femme. Les hommes et femmes sortis d'une grande école, ou ayant fait des études supérieures, appartiennent presque exclusivement à la catégorie des cadres supérieurs; la réciproque n'est pas vraie. Les femmes « cadres supérieurs » ont toutes ou presque épousé des hommes actuellement cadre supérieurs; la réciproque n'est évidemment pas vraie.

A l'opposé, les manœuvres et personnels de service occupent, eux, la position la plus basse et forment une catégorie très homogène du point de vue des autres variables retenues; ils ont presque tous les caractères inférieurs des autres composantes : fin de scolarité avant 14 ans, épouse, personnel de service ou ouvrière ayant cessé définitivement de travailler, ascendant O.S., manœuvre ou personnel de service. Tandis que ces caractères peuvent être eux-mêmes associés à une qualification professionnelle du père un peu plus élevée.

La coupure entre classes sociales est très nette même lorsqu'on prend en compte simultanément la catégorie socio-professionnelle des quatre personnes : père, mère, père du père, père de la mère. Les catégories d'ouvriers, manœuvres, ouvriers spécialisés, ouvriers professionnels ou qualifiés se situent sur la partie extrême de l'axe de statut en deçà de l'abscisse — 0.35, qu'il s'agisse de la profession des parents ou de celle de leur père. Les employés se situent entre les abscisses — 0.20 et 0.30 (Une exception à la règle, les femmes actuellement secrétaires ou employées très qualifiées se situent au niveau des cadres moyens; 40 % d'entre elles sont épouses de cadres moyens ou supérieurs (cf. chapitre II, tableau 14). Les cadres moyens

TABLEAU 80
POURCENTAGE DES FAMILLES D'UNE CATEGORIE
DANS CHAQUE CLASSE DE STATUT SOCIO-CULTUREL

Quelques catégories parmi celles analysées	Abscisse (1)	Classes de statut socio-culturel (2)							Ensemble des couples enquêtés.
		1	2	3	4	5	6	7	
Formation professionnelle père : grandes écoles	2.14	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.8	29.9	3.7
Profession actuelle mère : cadre supérieur	2.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	4.2	24.0	3.3
Etudes générales mère : études supérieures.	2.00	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	3.5	36.7	4.6
Profession père : cadre supérieur	1.73	0.0	0.3	0.6	1.3	4.1	18.7	67.0	11.0
Profession père du père : cadre supérieur	1.64	0.0	0.0	0.3	1.3	5.1	16.9	41.6	8.0
Etudes générales mère : bac, b.s.	1.42	0.0	0.0	0.0	0.3	4.4	19.7	31.2	6.9
Associations religieuses	1.10	0.7	2.4	3.8	6.3	10.2	16.5	35.3	9.7
Associations culturelles	0.75	1.7	7.6	8.8	12.5	26.9	30.6	48.0	18.2
Etudes générales père : B.E.P.C.	0.68	0.0	0.7	1.3	4.6	12.2	26.1	9.0	7.5
Age fin d'études père supérieur à 14 ans	0.55	1.8	23.0	41.3	60.8	80.3	94.0	100.0	45.6
Profession du père du père : cadre moyen	0.52	0.7	4.1	5.7	7.3	13.3	19.7	13.6	8.9
Profession actuelle mère : employée qualifiée	0.49	0.3	0.7	1.3	7.9	13.6	12.3	6.8	6.0
Profession du père : cadre moyen	0.38	3.4	10.7	15.5	22.4	32.3	43.7	24.9	21.6
Formation professionnelle mère : C.A.P.	0.28	0.3	5.2	12.0	19.8	22.8	23.6	11.3	13.6
Syndicats	0.16	18.8	22.0	21.8	31.0	28.9	30.3	31.2	26.1
Profession du père du père : employé	0.12	4.4	8.6	6.9	11.6	14.6	13.4	8.1	9.7
Profession actuelle mère : employée de bureau	- 0.03	1.0	4.1	7.3	16.2	12.6	8.1	0.5	7.4
Formation professionnelle père : C.A.P.	- 0.18	13.3	20.3	24.0	31.4	30.3	16.5	3.6	20.6
Profession du père : employé	- 0.20	12.6	14.8	15.1	19.5	19.4	16.2	2.3	14.7
La mère n'a jamais travaillé	- 0.23	13.3	14.1	16.7	8.3	5.8	7.7	8.1	10.7
Etudes générales père : C.E.P..	- 0.27	33.4	54.3	49.2	51.2	46.9	28.2	7.7	40.0
Profession père du père : O.P. - O.Q.	- 0.37	23.9	26.1	19.6	20.5	15.3	8.8	5.4	17.6
Profession du père : O.P. - O.Q.	- 0.48	25.9	32.6	29.7	26.4	19.4	7.0	0.0	21.1
Profession du père du père : exploit.salarié agric.	- 0.48	23.2	17.2	15.8	10.9	7.1	6.3	4.1	12.4
Profession du père du père : O.S.	- 0.63	13.0	7.9	10.4	5.9	3.7	0.7	0.5	6.3
Profession du père : O.S.	- 0.70	36.5	27.8	20.5	11.9	8.2	2.5	0.0	16.0
Age fin d'études père : inférieur ou égal à 14 ans	- 0.71	98.2	77.0	58.7	39.2	19.7	6.0	0.0	45.6
Profession actuelle de la mère : O.S., manoeuvre	- 0.78	10.2	11.7	6.6	4.0	1.0	0.0	0.0	5.0
Profession du père : manoeuvre, personnel service	- 0.85	18.8	5.8	4.1	2.6	3.1	0.4	0.0	5.1

Chiffres non redressés - (1) : abscisse de la catégorie analysée sur l'axe de statut -
(2) : statut croissant de la classe 1 à 7.

ANNEXES GENERALES

se situent entre 0.30 et 0.60 ; les femmes cadres moyens non médico-sociaux se situent un peu plus haut (abscisse 1.08). 23,5 % d'entre elles sont épouses de cadres supérieurs. Enfin, l'abscisse des quatre catégories de cadres supérieurs se situe au-delà de 1.60. Autrement dit, le statut de la femme qui travaille élargit la plage de chaque catégorie, vers le haut pour les catégories moyennes ou supérieures — leur mari ayant généralement un statut plus élevé — vers le bas pour les catégories ouvrières où, au contraire, le travail de la mère, travail d'appoint, est associé à un niveau socio-professionnel plus bas.

Le graphique 63 suggère une grande dissymétrie de la répartition des familles sur l'échelle du statut socio-culturel. La distribution des familles sur cet axe est en effet logarithmico-normale comme celle des salaires (1).

Cet indicateur est utilisé dans plusieurs chapitres de ce compte rendu. Les familles ont pour cela été réparties en sept classes selon les valeurs de leur abscisse sur le premier facteur. Le tableau 80 ci-après, donne une idée de la composition de ces classes quant aux variables qui ont servi à la construction de l'indice. On voit que si cette répartition est en très forte corrélation avec la répartition socio-professionnelle, elle en diffère. Tous les cadres supérieurs ne sont pas dans la catégorie extrême, de même que cette catégorie ne contient pas que des cadres supérieurs...

La variable de statut socio-culturel construite ici sera par la suite un instrument d'analyse pour les recherches faites à partir de cette enquête. Elle a trois propriétés essentielles :

— une signification précise, comme construction par un procédé obéissant à des règles précises, reproductible, à partir de faits ou de caractères concrets, directement observables.

— une assez grande fiabilité du fait du grand nombre de variables et d'observations traitées. Si au niveau individuel, l'observation est entâchée d'erreur (niveau d'instruction ou profession mal défini...) la méthode agit comme un filtre vis-à-vis d'elle.

— une grande facilité de traitement. La variable construite est unique tandis que celles à partir desquelles elle est construite sont nombreuses. Elle est quantitative tandis que les variables de départ sont à peine ordonnables ou le plus souvent qualitatives.

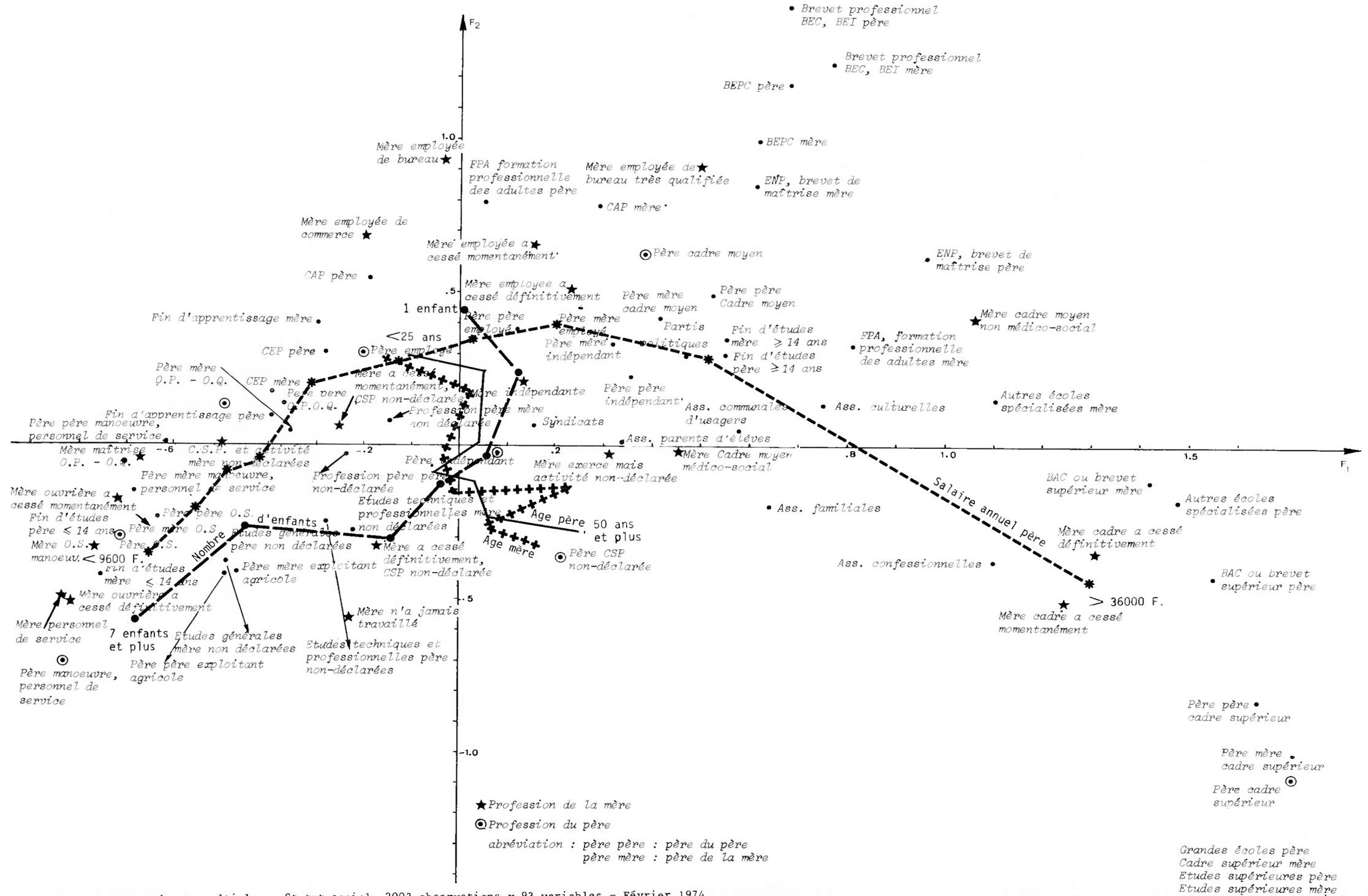
— une sensibilité discriminative plus grande que n'importe laquelle de ses composantes. En particulier, l'indicateur de statut socio-culturel restitue les différences liées au niveau d'instruction, à l'origine sociale...

La présentation de cet indicateur est très sommaire. Une présentation détaillée et les analyses qui ont été faites feront l'objet d'une publication distincte.

(1) En voici la répartition :

≤ - 0.60	5 %	des familles
- 0.59 à - 0.30	30 %	des familles
- 0.29 à 0.	26 %	des familles
0.01 à 0.30	16 %	des familles
0.31 à 0.60	10 %	des familles
0.61 à 1.10	9 %	des familles
1.11 et plus	4 %	des familles

GRAPHIQUE 62
 CORRESPONDANCES ENTRE CARACTERISTIQUES
 D'ORIGINE PROFESSIONNELLE, D'INSTRUCTION, DE PROFESSION
 CONSTRUCTION D'UN INDICATEUR DE STATUT SOCIO-CULTUREL



TABEAU 81
NOMENCLATURE
DES CATEGORIES PROFESSIONNELLES UTILISEES

Nomenclature détaillée	Groupements utilisés		
	Profession des ascendants (9 postes)	Profession du père (8 postes)	Profession de la mère (12 postes)
Agriculteurs			
1 - agriculteurs exploitants	9	1	10
2 - salariés agricoles	9	1	10
Patrons de l'industrie et du commerce			
3 - industriels	1	1	10
4 - artisans	1	1	10
5 - patrons pêcheurs	1	1	10
6 - gros commerçants	1	1	10
7 - petits commerçants	1	1	10
Professions libérales et cadres supérieurs			
8 - professions libérales (médecin, dentiste, avocat, etc.)	2	2	1
9 - professeurs, professions littéraires et scientifiques (chercheur, écrivain...)	2	2	1
10 - ingénieurs	2	2	1
11 - cadres administratifs supérieurs, directeurs, chefs de services importants	2	2	1
12 - professions intellectuelles diverses, <i>n'entrant pas dans les autres rubriques mais pouvant se ramener à une position de cadres supérieurs</i> (gérants de société)	2	2	1
13 - cadres supérieurs des services médicaux et sociaux ..	2	2	1
Cadres moyens			
14 - instituteurs	3	3	2
15 - professions intellectuelles diverses <i>n'entrant pas dans les autres rubriques mais pouvant se ramener à une position de cadres moyens</i> (interprète, journaliste, clerc)	3	3	2
16 - services médicaux et sociaux (y compris infirmières)	3	3	3
17 - techniciens (y compris dessinateurs, agents de fabrication, géomètres)	3	3	2
18 - cadres administratifs moyens (y compris chefs de bureaux de petits effectifs et bibliothécaires, cadres, gérants, VRP cadres)	3	3	2
Employés			
19 - employés de bureau de qualification élevée comme : secrétaire, comptable non cadre, caissier, etc.	4	4	4
20 - employés de bureau de qualification moyenne comme : dactylo	4	4	6
21 - employés de bureau sans qualification comme : employés de banque, employés aux écritures sans qualification professionnelle précise	4	4	6
22 - employés de commerce : vendeurs, représentants non cadres, livreurs, etc.	4	4	5
23 - conducteurs de véhicules <i>n'entrant pas directement dans la production</i> : chauffeurs de taxi par exemple	4	4	6

Nomenclature détaillée	Groupements utilisés		
	Profession des ascendants (9 postes)	Profession du père (8 postes)	Profession de la mère (12 postes)
Ouvriers			
24 - contremaîtres et agents de maîtrise	3	3	7
25 - ouvriers qualifiés et professionnels	5	5	7
26 - ouvriers spécialisés	6	6	8
27 - mineurs	8	8	8
28 - marins et pêcheurs	8	8	8
29 - apprentis ouvriers	7	7	8
30 - manœuvres	7	7	8
Personnels de service			
31 - gens de maison	7	7	9
32 - femmes de ménage, hommes à tout faire, personnel des services d'entretien... ..	7	7	9
33 - autres personnels de service attachés à l'industrie : gardiens, veilleurs de nuit, pointeurs	7	7	
34 - autres personnels de service en clientèle : garçons de café, garçons-coiffeurs, manucures	1	1	5
Autres catégories			
35 - artistes	8	8	12
36 - clergé	8	8	12
37 - armée et police : officiers et assimilés	8	8	12
38 - armée et police : sous-officiers et assimilés	8	8	12
39 - armée et police : sans-grade et assimilés	8	8	12
Inactifs			
40 - étudiants	—	8	12
41 - militaires du contingent	—	8	12
42 - retraités, retirés des affaires	—	8	12
43 - invalides, grands malades, handicapés	—	8	12
Non déclaré	8	8	12
N'a jamais travaillé	—	—	11

Le code des catégories socio-professionnelles en 6 postes utilisé fréquemment pour les hommes (les pères de famille) correspond au code en 8 postes ci dessus avec les regroupements suivants : 1 + 8 indépendants, autres catégories, professions non déclarées et 6 + 7 ouvriers spécialisés, manœuvres, personnel de service.

Présentation des questionnaires

La présentation ci-après est une présentation par thème, non une reproduction des questionnaires. Les champs d'étude couverts par l'enquête sont très variés. Les questions — en ce qui concerne les femmes étaient réparties sur trois visites au cours desquelles la plupart des problèmes étaient abordés. Le mélange atténuait les effets d'un souci de cohérence ou de rationalité de la part des personnes enquêtées et permettait des recoupements entre questionnaires. Mais la lecture des questions dans l'ordre où elles ont été posées ne pouvait conduire à une vue synthétique de l'information recueillie ; la présentation par thème est plus intelligible.

Les questions reproduites sont celles figurant dans les trois questionnaires destinés aux femmes interrogées qui constituent la part essentielle de l'enquête auprès des couples — avec ou sans enfant —. Le questionnaire destiné à l'homme et le questionnaire des célibataires en sont des sous-ensembles.

Les documents qui ne sont pas exploités dans cet ouvrage ne figurent pas, à savoir le budget-temps, le questionnaire servant à la description du quartier et le questionnaire concernant les circonstances sociales des interviews (destiné à l'enquêteur).

Les questions sont reproduites intégralement avec, pour chacune, le renvoi au(x) questionnaire(s) et au numéro de la question dans le questionnaire.

Les questionnaires destinés aux femmes mariées (ou vivant en couple) sont désignés par leur numéro en chiffres romains : I, II, III pour les trois questionnaires respectivement.

La lettre H désigne le questionnaire destiné aux hommes mariés (ou vivant en couple).

La lettre C désigne le questionnaire destiné aux célibataires.

Le numéro de la question figure à la suite, exemple III-122 pour la question 122 du troisième questionnaire destiné aux femmes.

ANNEXES GENERALES

I — CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE LA FAMILLE

Recensement des personnes suivantes :

père, mère, enfants vivants, personnes vivant actuellement avec la famille qu'elles aient ou non un lien de parenté avec les parents, naissance attendue éventuellement.

Renseignements recueillis pour chacune des personnes ci-dessus :

sexe

âge

perception des allocations familiales

absence temporaire (circonstances) ou définitive

occupation (élève, militaire, actif, retraité, handicapé...)

statut matrimonial

liens de parenté avec la famille

Renseignements recueillis pour les enfants en cours d'études :

classe suivie actuellement

type d'établissement fréquenté

diplôme préparé

Renseignements recueillis pour les parents ou les enfants ayant terminé leurs études :

âge de fin d'études

dernière classe suivie

diplôme d'enseignement général

diplôme d'enseignement professionnel ou technique

exercice d'une activité

statut dans l'emploi principal (indépendant, employeur, salarié...)

profession exercée

taille de l'entreprise

taille du service

branche d'activité de l'entreprise

II — EVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES

NATALITE, PLANIFICATION DES NAISSANCES

Combien d'enfants souhaitez-vous avoir en vous mariant (II-148 et H-46)

- | | |
|--------------------|-----------------------------|
| 1 — aucun | 6 — cinq enfants ou plus |
| 2 — un enfant | 7 — un ou deux enfants |
| 3 — deux enfants | 8 — deux ou trois enfants |
| 4 — trois enfants | 9 — trois ou quatre enfants |
| 5 — quatre enfants | 10 — quatre ou cinq enfants |

D'après vous quel est le nombre idéal d'enfants pour une famille (II-149, H-47 et C-126)

A votre avis, une union peut-elle être totalement réussie pour les conjoints s'ils n'ont pas d'enfant (II-150, H-48 et C-127)

Si non, est-ce plutôt :

- 1 — parce que le but essentiel du mariage est d'avoir des enfants
- 2 — parce que l'enfant renforce les liens entre les époux
- 3 — parce qu'un foyer sans enfant est vide
- 4 — autre, préciser

Beaucoup de problèmes peuvent empêcher les couples d'avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaiteraient (I-108, H-25 et C-92)

- 1 — l'insécurité de l'emploi
- 2 — les difficultés de logement
- 3 — le coût pour la famille de faire faire des études suffisantes
- 4 — le manque d'équipements et de services pour les tout petits
- 5 — les problèmes que pose actuellement l'éducation des jeunes
- 6 — les contraintes que crée pour les parents la présence de petits à la maison : sorties, vacances, loisirs, etc.
- 7 — les problèmes que cela pose pour le travail des femmes
- 8 — l'insuffisance des ressources
- 9 — la fatigue représentée pour la mère par des grossesses successives

Réponses prévues : raison très importante, assez importante, pouvant jouer quelquefois, jouant peu ou rarement

ANNEXES GENERALES

Pensez-vous que l'on doive (I-109 et C-93)

- 1 — accepter toutes les naissances qui viennent
- 2 — les limiter par l'abstention et les méthodes dites naturelles (ogino, température)
- 3 — les limiter par un des moyens modernes (pilule, stérilet, préservatifs, etc)
- 4 — avoir éventuellement recours à l'avortement pour éviter des naissances trop nombreuses ou trop rapprochées

Etes-vous d'accord avec la proposition suivante : seuls juges du nombre des enfants qu'ils souhaiteraient avoir, les parents devraient pouvoir acquérir librement tout moyen contraceptif (I-110, H-50 et C-94)

Que pensez-vous des moyens contraceptifs suivants et de leur action sur la santé (I-111) :

- | | |
|------------------|-----------------|
| 1. — Ogino | 5. — pilule |
| 2. — température | 6. — stérilet |
| 3. — préservatif | 7. — diaphragme |
| 4. — retrait | |

Réponses prévues : dangereux pour la santé, sans danger si contrôle médical, sans danger pour la santé, ne sait pas ou ne connaît pas.

Par qui ou quoi avez-vous été informé à ce sujet (I-112) :

1. — par les journaux et les livres
2. — par un médecin
3. — par des amis, des voisins, des parents
4. — par un centre de planning familial
5. — par des consultations conjugales
6. — par une assistante sociale
7. — autre, préciser
— n'est pas informé du tout à ce sujet

Connaissez-vous l'existence d'un centre de planning familial ou d'un centre de consultations conjugales dans votre ville ou dans votre quartier (I-113) ?

Où vous adresseriez-vous d'abord si vous vouliez obtenir davantage de renseignements ou de conseils sur la contraception (I-114) :

1. — journaux, livres
2. — médecin

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

3. — amis, voisins, parents
4. — centre de planning familial
5. — consultations conjugales
6. — assistante sociale
7. — ne sait pas

Pensez-vous que le recours aux contraceptifs est (I-115 et C-95)

1. — nuisible à l'harmonie du couple
2. — utile à l'harmonie du couple
3. — sans effet sur l'harmonie du couple

Pensez-vous que la décision d'y recourir doit être prise par (I-116 et C-96)

1. — les deux membres du couple ensemble
2. — la femme seule
3. — l'homme seul

A votre avis, les produits contraceptifs devraient-ils être en vente libre ? (I-117 et C-97)

1. — à tout le monde : avec ou sans contrôle médical
2. — aux adultes seulement : avec ou sans contrôle médical

Devraient-ils être remboursés par la Sécurité sociale (I-118 et C-98)

1. — dans tous les cas
 2. — dans aucun cas
 3. — dans certains cas seulement
- A quels cas pensiez-vous en donnant cette réponse ?

Quelle est selon vous la raison principale de la limitation volontaire du nombre d'enfants (II-180, H-51 et C-141)

1. — impossibilité de donner une bonne instruction et une bonne éducation à davantage d'enfants
2. — impossibilité pour la mère de continuer à travailler avec davantage d'enfants
3. — nécessité au-delà du nombre acquis de se priver beaucoup
4. — multiplication des tâches ménagères qui oblige à réduire les loisirs de la famille

Ces réponses devaient être classées par ordre de 1 à 4 .

Attendez-vous actuellement un enfant ? (I-107)

SOCIALISATION - EDUCATION

A quel âge pensez-vous qu'un enfant peut être séparé de sa mère régulièrement plusieurs heures par jour (I-103) :

1. — pas avant 3 ans au moins
2. — pas avant 2 ans
3. — pas avant 1 an
4. — pas avant 6 mois
5. — pas avant 3 mois
6. — pas avant 1 mois
7. — autre réponse

Lorsqu'un enfant atteint 3 ans, voyez-vous des inconvénients à ce qu'il fréquente une école maternelle, un jardin d'enfants... parmi les inconvénients énumérés ci-dessous (I-104 et H-22) :

1. — il risque d'être soumis à de mauvaises influences
2. — ça l'éloigne trop tôt de sa famille, de ses parents
3. — il risque d'attraper des maladies
4. — l'enfant a besoin de la chaleur du foyer ; l'en retirer trop tôt peut le déséquilibrer
5. — autre raison, préciser :

Réponses prévues : oui - non

Y voyez-vous des avantages (I-105 et H-23)

1. — il apprend à vivre avec les autres
2. — en commençant tôt, il risque moins de redoubler une classe plus tard
3. — il a l'occasion de rencontrer très tôt des enfants d'autres milieux que le sien
4. — il deviendra plus « dégourdi » plus tôt
5. — autres raisons, préciser :

Réponses prévues : oui - non

Estimez-vous que les parents doivent (II-151, H-72 et C-128)

1. — respecter totalement la liberté de penser de leurs enfants et s'abstenir de leur inculquer des idées religieuses ou politiques
2. — éduquer leurs enfants dans leurs idées mais les laisser libres de choisir à partir d'un certain âge
3. — éduquer leurs enfants selon leurs idées et continuer d'exercer sur eux une certaine influence jusqu'à leur majorité

Quel degré de liberté pensez-vous qu'il est souhaitable de laisser aux enfants (II-152)

- avant 7 ans
- de 7 à 12 ans
- de 12 à 16 ans
- à partir de 16 ans

Réponses prévues : peu de liberté — une liberté limitée — une grande liberté — une liberté totale.

Pourquoi (II-153)

Vous arrive-t-il de demander l'avis de vos enfants (II-154)

1. — jamais
2. — quelquefois
3. — souvent
4. — ne sait pas
5. — sans objet

A quel propos (II-155)

Vos enfants ont-ils l'habitude de vous critiquer ouvertement (II-156)

1. — jamais
2. — quelquefois
3. — souvent
4. — ne sait pas
5. — sans objet

Sur quels points particulièrement (II-157) :

Si les parents décident de punir un enfant, quelle règle vous paraît la meilleure (II-158, H-73 et C-129)

1. — la mère s'occupe des filles, le père des garçons
2. — la mère s'occupe des enfants de moins de 10 ans, le père des plus grands
3. — c'est toujours le père qui s'occupe des punitions
4. — c'est toujours le père et la mère ensemble
5. — c'est toujours la mère
6. — c'est celui qui se trouve là au moment

A partir de quel âge pensez-vous que l'on peut permettre à un adolescent de sortir seul avec un camarade de l'autre sexe. Donnez un âge précis même s'il n'est qu'indicatif (II-159, H-74 et C-130)

- garçon
- fille

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Etes-vous partisane pour les enfants et les adolescents d'une information systématique sur les problèmes de sexualité (II-161, H-75 et C-131)

1. — oui
2. — non
3. — sans opinion

Par qui pensez-vous qu'elle doit être donnée (II-162, H-76 et C-132)

1. — information orale par la famille
2. — information dans des livres achetés par la famille
3. — information par l'école
4. — information par le médecin
5. — autre, préciser :

Donner les deux premiers choix pour l'enfant et l'adolescent

Savez-vous que 25 % des premières naissances ont lieu dans les premiers mois du mariage. Que pensez-vous vous-même des relations sexuelles entre fiancés avant le mariage (II-163 et C-133)

1. — c'est condamnable
2. — c'est regrettable mais en fait inévitable
3. — c'est normal après un certain âge
4. — c'est normal
5. — c'est souhaitable

Etes-vous d'accord avec la proposition suivante : « La vente de moyens contraceptifs aux jeunes devrait être libre » (II-164 et C-134)

1. — oui
 2. — non
- Si oui, à partir de quel âge

A quel âge vos enfants ont-ils commencé à fréquenter régulièrement une classe enfantine, un jardin d'enfants ou l'école (II-165)

1. — l'aîné
2. — le second
3. — le troisième
4. — le quatrième
5. — le cinquième

Réponses prévues : âge, pas encore, sans objet.

ANNEXES GENERALES

Vos enfants invitent-ils des camarades chez vous pour y prendre un repas (II-166)

1. — oui, souvent
2. — oui, mais rarement
3. — non, jamais
4. — sans objet

Avez-vous le sentiment de bien connaître les camarades de vos enfants qui viennent chez vous (II-167)

1. — oui
2. — assez bien
3. — mal
4. — ne sait pas

A quel âge estimez-vous qu'un jeune devrait commencer à travailler ou au moins à subvenir à ses propres besoins (II-168, H-88 et C-135)

Commentez votre réponse (II-169, H-89 et C-136)

Que conseilleriez-vous à votre enfant pour trouver un emploi (II-170 et H-90) :

1. — passer par l'intermédiaire de l'école
2. — consulter un service d'orientation professionnelle
3. — mettre une annonce dans les journaux
4. — vous vous en occuperiez vous-même, par un ami ou relation
5. — autre possibilité

A quel âge estimez-vous que l'on peut faire totalement confiance à un enfant ou à un adolescent (II-194 et H-77) :

1. — pour choisir tout seul ses vêtements
2. — pour dépenser des sommes importantes
3. — pour faire des voyages
4. — pour aller seul voir le médecin
5. — pour choisir seul un mouvement de jeunes et y participer

Réponses prévues : garçons - filles

Pensez-vous qu'à l'heure actuelle tous les enfants ont les mêmes possibilités de faire des études poussées, qu'ils soient enfants d'ouvriers ou de cadres (II-172, H-80 et C-138)

1. — oui
2. — non
3. — ne se prononce pas
Pourquoi ?

A votre avis, pour bien gagner sa vie à l'heure actuelle est-il important de faire des études prolongées (II-173, H-84 et C-139)

1. — c'est absolument nécessaire
2. — c'est assez important
3. — cela joue assez peu
4. — cela n'a aucune importance
Pourquoi ?

Pensez-vous que la situation des parents, leurs relations ou leur savoir-faire jouent un très grand rôle dans la situation des enfants (II-174, H-83 et C-140)

1. — c'est très important
2. — c'est assez important
3. — cela joue peu
4. — cela n'a aucune importance
Pourquoi ?

L'un de vos enfants (ou plusieurs) a-t-il déjà envisagé une profession (II-175 et H-85) ?

1. — oui
2. — non
3. — sans objet

Laquelle ou lesquelles (II-176 et H-86) ?

Avez-vous ou avez-vous eu une influence sur ce choix (II-177 et H-87)

1. — oui, très importante
2. — oui, une certaine influence
3. — non

Pensez-vous que l'éducation des enfants est aujourd'hui (II-179 et H-71) :

1. — plus facile qu'autrefois
2. — comme autrefois
3. — plus difficile qu'autrefois
Pourquoi ?

A votre avis, y a-t-il une certaine contradiction entre les idées ou principes que vous essayez (ou essayeriez) de transmettre à vos enfants et celles qui leur sont présentées constamment (II-185 et H-95)

- a — à l'école
- b — par la publicité commerciale

ANNEXES GENERALES

- c — par ce qu'ils savent des réalités de la vie professionnelle (argent, concurrence trop vive, réussite)
- d — d'une manière générale par ce qu'ils voient (ou pourraient voir) entendent en dehors de la maison

Vos enfants font-ils partie de groupements, de mouvements de jeunes (II-181) :

- a — oui, au moins l'un d'eux
- b — non, parce qu'ils sont trop petits
- c — non, pour une autre raison
- d — sans objet

Estimez-vous souhaitable que les adolescents fassent partie de groupements comme (II-182, H-92 et C-142)

- a — des associations culturelles
- b — des associations de lycéens, d'étudiants
- c — des associations sportives
- d — des mouvements de jeunes

Réponses prévues : oui, non, ne se prononce pas

Encouragez-vous (ou encourageriez-vous) les vôtres à y participer (II-183 et H-93)

Laisseriez-vous volontiers vos enfants fréquenter les enfants (II-184 et H-94) :

- a — d'un couple divorcé
- b — d'un couple non marié
- c — d'une femme célibataire

Vos enfants rentrent-ils déjeuner à la maison le midi (II-187)

- sans objet : pas d'enfant ou enfant en bas âge
- 1^{er} enfant
- 2^e enfant
- 3^e enfant
- 4^e enfant
- 5^e enfant

Certains de vos enfants fréquentent-ils la cantine même si c'est rare (II-188)

Lesquels (II-189)

- 1^{er} enfant
- 2^e enfant

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

- 3^e enfant
- 4^e enfant
- 5^e enfant
- 6^e enfant

Réponses prévues : oui, tous les jours, régulièrement plusieurs fois par semaine, une fois par semaine, plusieurs fois par mois, très rarement à certaines occasions, quel prix payez-vous son repas

Si aucun enfant ne fréquente la cantine, est-ce pour les raisons suivantes (II-190)

1. — les enfants ne vont pas encore à l'école
2. — il n'y a pas de cantine à l'école
3. — vous le(s) trouvez trop petit(s) pour s'absenter de la maison toute la journée
4. — vous trouvez que c'est trop cher (dans ce cas, indiquer le prix du repas)
5. — l'école est toute proche de votre domicile
6. — vous n'aimez pas cette solution
7. — vous avez essayé et vous n'avez pas été très satisfaite

Voici quelques opinions assez souvent émises. Etes-vous d'accord (II-191)

- La nourriture des cantines n'est pas très bonne pour la santé des enfants
- Rester à la cantine c'est habituer les enfants à se détacher trop facilement de leur famille
- A la cantine, les enfants sont mélangés et se tiennent mal

Réponses prévues : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, pas très d'accord, pas du tout d'accord

Et avec les opinions suivantes (II-192)

- La cantine apprend aux enfants à manger de tout et c'est une bonne chose
- La cantine habitue les enfants à vivre avec les autres
- C'est bien pour la mère de pouvoir faire autre chose que la cuisine

Réponses prévues : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, pas très d'accord, pas du tout d'accord

En général, lorsque les parents ne mettent pas leurs enfants à la cantine pensez-vous que (en dehors des contraintes particulières) c'est plutôt (II-193) :

1. — une question de prix
2. — parce qu'ils n'aiment pas cette formule

ANNEXES GENERALES

CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROBLEMES LIES AU TRAVAIL DES FEMMES

Avez-vous exercé ou exercez-vous actuellement une activité professionnelle (I-23)

1. — oui, a exercé dans le passé ou exerce actuellement
2. — non, n'a jamais exercé d'activité professionnelle

A quel âge avez-vous commencé à travailler (I-24 et C-13)

Etait-ce (I-25)

1. — à temps plein
2. — à temps partiel
3. — de façon occasionnelle

Quelle profession exerciez-vous alors (I-26)

- Préciser le métier
le statut
la branche d'activité

Comment avez-vous trouvé ce premier emploi (I-27)

1. — par les annonces, dans les journaux
2. — par un bureau de placement, un service d'orientation professionnelle
3. — par l'intermédiaire de vos parents
4. — par l'intermédiaire de relations, d'amis
5. — par votre école, vos professeurs (ou moniteurs)
6. — autre, préciser
7. — ne se souvient plus

Pouvez-vous décrire votre métier actuel ou votre dernier métier (I-28)

Ce métier vous plaît-il (ou vous plaisait-il) (I-29)

1. — oui, beaucoup
2. — oui, assez
3. — non, pas beaucoup
4. — non, pas du tout

Avez-vous (ou aviez-vous) des responsabilités dans votre travail (I-30)

1. — la responsabilité du travail d'autres personnes que vous
2. — ou une autre responsabilité (laquelle)
3. — travail sans responsabilité

Et du point de vue de l'ambiance de travail, vous plaisez-vous (ou vous plaisiez-vous) dans votre entreprise (I-31)

Vous êtes-vous fait des ami(e)s au cours de votre vie professionnelle (I-32)

1. — oui, beaucoup
2. — oui, quelques-uns (unes)
3. — non

Voyez-vous de temps en temps, pour un repas ou une sortie ensemble des amis que vous avez connus en travaillant (I-33)

1. — non, jamais (pas d'ami(e) rencontré(e) ainsi)
2. — oui, de temps en temps
3. — oui, au moins une fois par mois
4. — oui, au moins toutes les semaines

Lorsque vous avez commencé à travailler était-ce avec l'idée de cesser un jour (I-34)

1. — oui
2. — non
3. — ne sait pas

Travaillez-vous actuellement (I-35) ?

1. — oui
2. — non, a cessé momentanément
3. — non, a cessé définitivement

Travaillez-vous (I-36 et C-11)

1. — à plein temps régulièrement
2. — à temps partiel régulièrement
3. — à temps plein, de façon occasionnelle
4. — irrégulièrement, de temps en temps

Dans le cas de travail à temps partiel (I-37)

— est-ce le matin, l'après-midi ou une autre répartition

A quelle distance de votre domicile est situé votre lieu de travail (I-38)

1. — à moins d'un kilomètre
2. — à un ou deux kilomètres
3. — entre trois et cinq kilomètres

ANNEXES GENERALES

4. — entre cinq et dix kilomètres
5. — à plus de dix kilomètres
6. — c'est variable
7. — sans objet, travail à domicile

Combien de temps mettez-vous pour vous y rendre et en revenir en tout, pour la journée (I-39)

— temps total en minutes

A quelle heure quittez-vous votre domicile pour vous rendre au travail (I-40)

A quelle heure rentrez-vous chez vous définitivement (I-41)

Que faites-vous le midi (I-42)

1. — vous rentrez chez vous déjeuner
2. — vous déjeunez à la cantine
3. — vous déjeunez sur place, restaurant
4. — vous prenez un en-cas
5. — vous emportez votre déjeuner

Réponses prévues : en général, de temps en temps, jamais

Avez-vous été contrainte à des arrêts de travail en 1970 (en dehors des congés payés évidemment) (I-43)

Si oui, combien de fois (I-44)

Cela représente combien de jours d'arrêt en tout à peu près (I-45)

Parmi ces arrêts combien ont été entraînés par les raisons suivantes (I-46)

1. — congé de maternité
2. — maladie de la mère
3. — maladie d'un enfant
4. — autre raison (cérémonie, formalités)

L'entreprise dans laquelle vous travaillez facilite-t-elle une interruption du travail de la mère lorsqu'un enfant est malade (I-47)

1. — oui
2. — rarement
3. — non

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Comment faites-vous en général lorsque l'un de vos enfants est malade (I-48) :

1. — vous interrompez votre travail
2. — vous faites venir quelqu'un de votre famille
3. — vous le conduisez quand même chez sa gardienne habituelle
4. — votre voisine vous le garde
5. — vous avez quelqu'un à demeure, ou qui vient tous les jours
6. — autre solution, préciser :

Réponses prévues : jamais, rarement, souvent, très souvent.

Quelle solution trouveriez-vous la plus souhaitable (I-49)

Y a-t-il un enfant (ou plus) en bas âge au foyer (moins de 3 ans) (I-50)

Vous allez maintenant nous décrire vos arrêts de travail, congés légaux ou non, à l'occasion des naissances de vos enfants (I-68)

- c'était à l'occasion de quelle naissance
- prénom
- rang
- c'était en quelle année
- avez-vous repris le travail
- cette interruption a duré combien de mois
- était-ce au-delà du congé légal de maternité
- êtes-vous retournée dans la même entreprise

Avez-vous retrouvé le même salaire

1. — non, plus élevé
2. — oui, le même
3. — non, plus bas

Votre mari vous a-t-il plutôt encouragée à reprendre le travail (I-69)

1. — non il y était opposé
2. — il n'y tenait pas trop mais ne disait rien
3. — il était plutôt favorable
4. — il était très favorable
5. — sans objet, célibataire, veuve ou divorcée

Et dans votre entourage, comment réagissait-on (I-70)

1. — ils étaient tout à fait opposés
2. — ils n'étaient pas très favorables
3. — ils étaient assez favorables
4. — ils étaient très favorables

ANNEXES GENERALES

5. — ils ne se prononçaient pas
6. — sans objet

Réponses prévues : vos enfants, vos parents, les parents de votre mari, vos amis ou parents les plus proches

Dans l'entreprise où vous travaillez (ou dans l'entreprise où vous avez travaillé en dernier lieu) y a-t-il la possibilité de prendre un congé sans solde au-delà de la durée légale du congé de maternité, afin de permettre aux mères de s'occuper plus longtemps de leur enfant (I-71)

1. — oui
2. — non
3. — ne sait pas

Si oui, pendant combien de temps (I-72)

1. — six mois
2. — un an
3. — plus d'un an ou indéterminé
4. — ne sait pas

Vous êtes payée (ou vous étiez payée) tous les combien (I-73 et C-14)

1. — tous les mois
2. — toutes les quinzaines
3. — toutes les semaines
4. — tous les jours
5. — autre, préciser
6. — sans objet, est employeur

Quel est votre salaire mensuel net toutes primes exclues (ou pour les femmes qui ne travaillent plus, le dernier salaire mensuel touché (I-74 et C-15)

Avez-vous en plus (I-75 et C-16)

1. — le treizième mois
préciser le montant
2. — une prime de vacances
préciser le montant
3. — d'autres primes, préciser et estimer le montant pour l'année écoulée

A partir de quel salaire mensuel estimez-vous que cela vaut la peine de travailler pour une femme ayant le même nombre d'enfants que vous (I-76 et H-5)

**ATTITUDES PAR RAPPORT AU TRAVAIL FEMININ
ET AU ROLE SOCIAL DE LA FEMME**

Parmi les trois modèles suivants, quel est celui qui se rapproche le plus de l'image idéale que vous vous faites d'une famille (I-77, H-1 et C-66)

1. — une famille où les deux conjoints ont un métier qui les absorbe autant l'un que l'autre et où les tâches ménagères et les soins donnés aux enfants sont partagés entre les deux
2. — une famille où la femme a une profession moins absorbante que celle de l'homme et où elle assure une plus grande part des tâches ménagères et des soins des enfants
3. — une famille où l'homme seul exerce une profession et où la femme reste au foyer

Pensez-vous que dans les travaux du ménage et les soins des enfants (I-78, H-2 et C-67)

1. — toutes les tâches incombent à la femme
2. — certaines tâches incombent plutôt à la femme
3. — que toutes les tâches peuvent indifféremment être accomplies par l'époux et l'épouse

En distinguant la période où les enfants sont petits et celle où tous les enfants vont à l'école, quel est selon vous le type d'activité qui convient le mieux à une mère de famille (I-79, H-3 et C-68)

1. — au foyer
2. — travail extérieur à mi-temps
3. — travail extérieur à plein temps

De toutes manières, à partir de quel nombre d'enfants pensez-vous que la femme est contrainte à renoncer à travailler à l'extérieur (I-80, H-4 et C-69)

1. — nombre d'enfants
2. — elle peut toujours continuer à travailler
expliquez votre choix

Parmi ces quatre solutions, laquelle trouvez-vous la plus souhaitable pour une femme (I-81 et C-70)

1. — travailler à temps plein en ne prenant que les congés légaux
2. — travailler à temps plein mais interrompre quelques années pour s'occuper des enfants lorsqu'ils sont petits

ANNEXES GENERALES

3. — travailler à temps partiel
4. — ne pas travailler du tout
expliquez votre choix

A votre avis lorsque les femmes travaillent (I-82 et C-71)

- est-ce pour des raisons matérielles
- est-ce pour d'autres raisons, précisez

Et dans votre milieu à vous

Réponses prévues : oui presque toujours, oui souvent, non pas toujours, non jamais

Les femmes qui travaillent et que vous connaissez cesseraient-elles de travailler si leur mari gagnait une somme à peu près égale à celle qu'ils gagnent actuellement tous les deux (I-83 et C-72)

1. — oui la plupart
2. — oui certaines
3. — en général, non
4. — non aucune

Je vais vous lire quelques opinions que l'on entend quelquefois, vous me direz pour chacune d'elles si vous êtes d'accord (I-84, H-6 et C-73)

1. — c'est dans la maternité qu'une femme peut s'épanouir le plus
2. — les femmes qui ne travaillent pas se sentent coupées du monde
3. — l'ambiance du foyer est plus agréable lorsque la femme ne travaille pas à l'extérieur
4. — par son travail la femme se sent jouer directement un rôle dans la société
5. — lorsque la femme travaille, le mari sent son rôle diminué
6. — le travail fournit l'occasion de développer le sens des responsabilités, de l'efficacité... les facultés en général

Réponses prévues : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, pas très d'accord, pas du tout d'accord

Pensez-vous que les risques de divorce soient plus grands dans un ménage lorsque la femme travaille (I-85, H-7 et C-74)

Certains estiment qu'il est plus facile aux mères qui ont travaillé de comprendre les problèmes des enfants lorsqu'ils grandissent (I-86, H-8 et C-75)

- Etes-vous de cet avis
- N'a pas d'opinion sur le sujet

Si elles avaient le choix et en admettant que la rémunération soit la même dans les deux cas, pensez-vous que les femmes qui travaillent (I-87 et C-76)

1. — choisiraient un travail qu'elles pourraient faire chez elles
2. — ou un travail en dehors de chez elles

Et pour vous que choisiriez-vous (I-88)

1. — la première formule
2. — la seconde

En général, pensez-vous que le fait de recevoir l'allocation de salaire unique encourage les mères de famille à rester chez elles (I-89, H-9 et C-77)

Et dans votre milieu à vous (I-90, H-10 et C-78)

Etes-vous au courant du fait qu'il est question de supprimer cette allocation pour les familles ayant des salaires élevés (I-91, H-11 et C-79)

Si oui, savez-vous quelle a été la limite fixée (I-92, H-12 et C-80)

Etes-vous d'accord sur cette nouvelle mesure (I-93, H-13 et C-81)

Pourquoi ?

Auriez-vous choisi une limite différente (I-94, H-14 et C-82)

1. — laquelle
2. — non
3. — pas de limite, la même chose pour tous
Pourquoi ?

Pensez-vous qu'en général l'allocation de salaire unique est considérée (I-95, H-15 et C-83)

1. — comme une compensation de salaire pour la femme qui ne travaille pas
2. — comme une rétribution pour la femme qui élève ses enfants

Le montant de l'allocation de salaire unique devrait-il augmenter à votre avis, selon le nombre des enfants (I-96, H-16 et C-84)

Dans l'ensemble estimez-vous qu'il devrait être (I-97, H-17 et C-85)

1. — augmenté
2. — laissé comme il est
3. — supprimé

ANNEXES GENERALES

Que pensez-vous de ces opinions que l'on entend exprimer quelquefois. Etes-vous d'accord (I-98, H-18 et C-86)

1. — les carrières que l'on offre aux femmes sont plutôt limitées
2. — c'est important pour une femme de disposer de ressources à elle
3. — dans beaucoup de cas le coût de garde des jeunes enfants annule le bénéfice du travail de la mère

Pensez-vous que le désir de se procurer confort et équipement, d'améliorer leur intérieur, incite les femmes à travailler (I-99, H-19 et C-87)

1. — cela joue un rôle très important
2. — cela joue dans certains cas
3. — cela joue rarement
4. — cela ne joue jamais

Estimez-vous que (II-171, H-91 et C-137)

1. — les femmes sont aptes à exercer n'importe quel métier
2. — certains métiers leur conviennent plus particulièrement
Citez des métiers qui leur conviennent plus particulièrement
des métiers qui leur conviennent moins bien

A propos des études, estimez-vous (II-196, H-81 et C-144)

1. — qu'elles ont plus d'importance pour les garçons que pour les filles
2. — qu'elles ont autant d'importance pour les deux

Selon vous les études d'une fille sont-elles (II-197, H-82 et C-145)

1. — plutôt une garantie en cas de difficultés (divorce, veuvage)
2. — un moyen de choisir librement l'orientation de son existence

MARIAGE, ROLE DANS LES COUPLES

Quel est selon vous l'âge idéal pour se marier ? (C-120)

Pour une femme

Pour un homme

Pour un couple sans enfant, estimez-vous que le mariage constitue (III-71, H-52 et C-107)

1. — une union indissoluble
2. — une union qui peut être dissoute dans des cas très graves
3. — une union qui peut être rompue par simple accord des deux parties
4. — sans opinion

Et pour un couple qui a des enfants (III-72, H-53 et C-108)

1. — une union indissoluble
2. — une union qui peut être dissoute dans des cas très graves
3. — une union qui peut être rompue par simple accord des deux parties
4. — sans opinion

A votre avis, la législation sur le divorce doit-elle (III-73 et C-109)

1. — être maintenue telle qu'elle est
2. — être modifiée pour rendre le divorce plus facile
3. — être modifiée pour rendre le divorce plus difficile
4. — sans opinion

Vous est-il déjà arrivé pour vous-même de penser à la séparation ou au divorce ? (III-74)

1. — sans objet
2. — non, jamais
3. — oui, nous l'avons envisagé avec mon mari, mais nous y avons renoncé
4. — nous l'envisageons actuellement

Qu'est-ce qui vous paraît le plus important pour le bonheur d'un couple ? Vous allez me donner votre premier choix, votre second choix (III-75, H-54 et C-110)

- l'amour réciproque des deux époux
- avoir des enfants
- la réussite sexuelle du couple
- des goûts et des intérêts communs aux deux époux

ANNEXES GENERALES

- épouser quelqu'un qui appartienne au même milieu social (même type de famille et d'éducation)
- avoir une vie sans problèmes matériels
- savoir concilier vie professionnelle et vie familiale

Si votre conjoint était la cause de la stérilité de votre foyer, penseriez-vous à en fonder un autre (III-76 et H-55)

1. — oui
2. — non
3. — ne sait pas

Pensez-vous préférable qu'une mère célibataire cherche à fonder un nouveau couple (III-77 et C-111)

- et une femme divorcée
- et une veuve

Si oui, est-ce avant tout (III-78 et C-112)

1. — pour assurer un foyer normal aux enfants
2. — pour qu'elle même retrouve une vie normale

Estimez-vous qu'en règle générale un adulte qui délibérément ne se marie pas manque par égoïsme à son devoir social (III-79 et C-113)

Pensez-vous qu'un homme adulte puisse être heureux en dehors du mariage, en restant célibataire (III-80 et C-114)

Et une femme adulte (III-81 et C-115)

Certains couples désunis continuent à cohabiter après s'être mis d'accord pour permettre à chaque conjoint de mener une vie en partie indépendante. Pensez-vous que cette solution soit (III-82, H-56 et C-115)

1. — préférable au divorce dans tous les cas
2. — préférable au divorce quand il y a des enfants
3. — inutile, le divorce est préférable surtout quand il y a des enfants mineurs
4. — inutile, le divorce est préférable dans tous les cas

Au moment de vous marier, qu'attendiez-vous avant tout du mariage (III-83)

1. — fonder un foyer pour avoir des enfants
 2. — vivre avec la personne que vous aimez
 3. — devenir indépendante de vos parents
 4. — trouver une vie équilibrée et un compagnon agréable
- Si autre, l'indiquer

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Pour deux personnes qui désirent se marier, pensez-vous que les différences suivantes sont (III-84, H-57 b et C-117)

- a — s'ils n'ont pas le même niveau d'instruction
- b — s'ils n'ont pas la même religion
- c — s'ils ne sont pas de même nationalité
- d — s'ils ne sont pas de même race
- e — s'ils ne sont pas du même milieu social

Réponses prévues : cause de mésentente certaine, difficulté surmontable, sans importance, ne sait pas

Etes-vous d'accord avec votre mari sur les points suivants (III-85 et H-57)

- a — sur la manière dont il conçoit sa vie professionnelle
- b — sur la manière dont les enfants sont élevés
- c — sur l'orientation de leurs études
- d — sur la surveillance de leur santé
- e — sur ses opinions politiques
- f — sans objet

Réponses prévues : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, pas très d'accord, pas du tout d'accord

Estimez-vous préférable (III-86, H-58 et C-118)

1. — que le mari joue le rôle du chef de famille et assume les principales responsabilités
2. — que les conjoints se considèrent comme égaux dans leurs droits et responsabilités

Estimez-vous qu'en cas de désaccord sur un point important (III-87, H-59, C-119)

1. — l'avis de l'homme doit prévaloir
2. — l'avis de l'homme doit prévaloir dans certains domaines, celui de la femme dans d'autres
3. — aucune décision ne peut être prise avant qu'un accord intervienne

Dans quel domaine l'avis de la femme doit-il être prépondérant (III-88, H-60, C-119 bis)

Dans quel domaine celui de l'homme (III-89, H-61 et C-119 ter)

ANNEXES GENERALES

A qui incombent plutôt les activités professionnelles suivantes (III-90, H-62 et C-121)

- a — activité politique
- b — activité syndicale
- c — association de parents d'élèves
- d — activités religieuses (autres que le culte)
- e — activités sportives

Réponses prévues : à l'homme, à la femme, aux deux conjoints, à éviter autant que possible par l'un et l'autre

Entre époux, pensez-vous que les sujets suivants doivent être abordés, évités ou abordés avec prudence (III-91, H-63 et C-122)

- a — politique
- b — religion
- c — éducation des enfants
- d — activité professionnelle
- e — problèmes sexuels du couple

Réponses prévues : doivent être abordés, doivent toujours être évités, peuvent être abordés mais avec prudence

Pensez-vous qu'il est normal que votre conjoint puisse aller au cinéma sans vous (III-92)

- 1. — oui
- 2. — non
- 3. — ne se prononce pas

Admettez-vous que votre mari puisse régulièrement entretenir des relations amicales avec (III-93)

- a — des personnes que vous ne connaissez pas - homme
- b — des personnes que vous ne connaissez pas - femme
- c — des personnes que vous connaissez mais pour qui vous avez peu de sympathie

Estimez-vous que votre conjoint peut, de temps à autre, prendre quelques jours de vacances sans vous (III-94)

- 1. — oui
- 2. — non
- 3. — ne se prononce pas

Estimez-vous qu'une séparation de quelques jours (une semaine par exemple) est plutôt (III-95, H-64 et C-123)

1. — favorable à l'union des conjoints
 2. — défavorable et dangereuse
- Justifiez votre réponse

Dans tous les ménages, il y a parfois des tensions et des discussions vives entre les époux. Vous arrive-t-il souvent de vous disputer (III-96 et H-66)

1. — très souvent, tous les jours
2. — souvent (une fois par semaine)
3. — parfois (une fois par mois)
4. — rarement (quelquefois par an)
5. — jamais

Ces disputes vous paraissent-elles (III-97 et H-67)

1. — un élément positif pour un couple
2. — une chose naturelle ni bonne ni mauvaise
3. — un élément regrettable mais inévitable
4. — tout à fait condamnable

Etes-vous d'accord avec votre mari sur les points suivants (III-98 et H-68)

- a — sur les relations avec les membres de sa famille
- b — sur le choix de ses amis
- c — sur les sorties familiales
- d — sur le choix des vacances

Réponses prévues : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, pas très d'accord, pas du tout d'accord

Qui prend généralement l'initiative d'inviter tel ou tel ami à la maison (III-99)

1. — plus souvent la femme
2. — plus souvent l'homme
3. — d'un commun accord
4. — chacun de son côté

Qui a charge d'entretenir les relations avec les amis du couple (lettres, téléphone, félicitations, etc.) (III-100)

1. — plus souvent l'homme
2. — plus souvent la femme
3. — chacun de son côté

ANNEXES GENERALES

Dans votre ménage, d'une manière générale, ouvrez-vous le courrier de votre conjoint en son absence (III-101)

Votre conjoint ouvre-t-il le vôtre (III-102)

Vous arrive-t-il d'inviter un ou des amis sans en avoir parlé d'abord à votre mari (II-139)

Et à lui, cela lui arrive-t-il (II-140)

Etes-vous satisfaite de la façon dont votre mari comprend vos difficultés (III-103)

1. — oui
2. — non
3. — sans objet
4. — sans réponse

D'une manière générale pensez-vous que la vie conjugale est heureuse (III-104 et C-124)

1. — dans presque tous les ménages
2. — dans la majorité des ménages
3. — dans la moitié des ménages
4. — dans une minorité des ménages
5. — dans de très rares ménages

Par rapport à ce que vous espérez en vous mariant, votre vie conjugale vous semble-t-elle (III-105)

1. — très réussie
2. — normale
2. — décevante

Etes-vous d'accord sur la proposition suivante : (II-198, H-70 et C-146)

« Dans la société actuelle, la famille reste le seul endroit où l'on est vraiment bien ensemble et détendu »

oui non Pourquoi ?

Certains disent aujourd'hui que des changements importants vont se produire d'ici dix ou vingt ans dans le domaine du mariage. Quelle est votre opinion à vous-même. Pensez-vous qu'il y aura (III-106, H-69 et C-125)

1. — une augmentation du nombre des célibataires
2. — une augmentation du nombre des unions libres
3. — une augmentation du nombre des divorces

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

4. — un renforcement du lien familial
5. — pas de changement
6. — sans opinion

Disposez-vous personnellement, à votre nom (III-107)

- d'un compte bancaire
- d'un compte chèque postal
- d'un livret de caisse d'épargne

Réponses prévues : vous-même, votre mari

Votre mari en a-t-il la signature (procuration) (III-108)

Avez-vous la signature pour le compte de votre mari (III-109)

Votre mari vous remet-il son salaire en gardant seulement son argent de poche (III-110)

Savez-vous ce que dépense votre mari pour ses frais quotidiens (III-111)

1. — oui
2. — approximativement
3. — non

Si oui, combien dépense-t-il par

Lui arrive-t-il de faire une grosse dépense sans vous en avoir parlé à l'avance (III-112)

1. — oui
2. — oui, quelquefois
3. — c'est rare
4. — non jamais

Et vous-même, cela vous arrive-t-il (III-113)

1. — oui
2. — oui, quelquefois
3. — c'est rare
4. — non jamais

Si vous disposiez de ressources suffisantes, pensez-vous qu'il serait satisfaisant de vivre sans activité professionnelle (H-57 ter et C-89)

1. — oui
2. — non

Si non pourquoi ?

ANNEXES GENERALES

FAMILLE D'ORIGINE, PARENTE ETENDUE, RESEAU SOCIAL

Où avez-vous passé votre enfance ou la plus grande partie de votre enfance (II-108 et C-41)

- commune
- département
- ou pays

Réponses prévues : vous-même, votre mari, ne sait pas

S'agissait-il (II-109 et C-41)

1. — d'un village (moins de 2 000 habitants)
2. — d'une petite ville (2 000 à 5 000 habitants)
3. — d'une ville moyenne (5 000 à 20 000 habitants)
4. — d'une ville importante (20 000 à 100 000 habitants)
5. — d'une très grande ville (plus de 100 000 habitants)

Réponses prévues : vous-même, votre mari

Combien aviez-vous (II-110 et C-42)

- de frères
- de sœurs
- sans objet, pas de famille

Réponses prévues : vous-même, votre mari

Quelle profession exerce ou a exercé en dernier lieu (II-111 et C-43)

- votre père
- le père de votre mari

Le statut (II-112 et C-44)

1. — salarié
2. — employeur, artisan ou à son compte
3. — profession libérale
4. — exploitant agricole

Réponses prévues : votre père, le père de votre mari

La catégorie, pour les salariés seulement (II-113 et C-45)

1. — manœuvre, O.S.
2. — ouvrier professionnel, O.P., O.Q.
3. — contremaître

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

4. — employé de bureau
5. — employé de commerce
6. — technicien
7. — cadre

La branche d'activité de l'entreprise (II-114 et C-46)

1. — agriculture
2. — commerce
3. — industrie
4. — bureau
5. — administration
6. — enseignement

Votre mère exerçait-elle un métier (II-115 et C-47)

1. — oui
 2. — non
- Lequel

La mère de votre mari exerçait-elle un métier (II-116) ?

1. — oui
 2. — non
- Lequel

Vos parents attachaient-ils beaucoup d'importance à votre instruction (II-117 et C-48)

1. — ils trouvaient que l'essentiel est d'apprendre un métier le plus vite possible, pour les garçons comme pour les filles
2. — ils trouvaient que les études sont surtout importantes pour les garçons
3. — ils trouvaient qu'il faut pousser les enfants, les filles comme les garçons, à faire les études qu'ils peuvent

Vos parents vous ont-ils élevé dans une religion (II-118 et C-49)

- a — oui, la religion catholique
- b — oui, la religion protestante
- c — oui, la religion juive
- d — oui, une autre religion
- e — non, aucune religion

Réponses prévues pour : vous-même, votre conjoint

ANNEXES GENERALES

Actuellement appartenez-vous à une religion (II-119 et C-50)

1. — oui, la religion catholique
2. — oui, la religion protestante
3. — oui, la religion juive
4. — oui, une autre religion, laquelle
5. — non, aucune religion

Réponses prévues pour : vous-même, votre conjoint

Etes-vous (II-120 et C-51)

1. — plutôt pratiquant
2. — très pratiquant
3. — militant
4. — pas pratiquant

Réponses prévues pour : vous-même, votre conjoint

Vos parents étaient-ils (II-121 et C-52)

1. — séparés
2. — divorcés
3. — non mariés
4. — mariés

Réponses prévues : vos parents, les parents de votre conjoint

Quel âge aviez-vous lorsque vous avez quitté définitivement le domicile de vos parents (II-122, H-43 et C-53)

- âge
- sans objet, vit toujours chez ses parents

Etait-ce (II-123, H-44 et C-54)

1. — pour faire des études
2. — pour vous marier
3. — pour travailler
4. — pour avoir un logement indépendant
5. — autre raison

Avez-vous encore vos parents ou l'un d'eux (II-124 et C-55)

1. — vous-même
2. — votre mari

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Quel âge ont-ils (II-125 et C-56)

vos parents à vous
vos père ans ou décédé
vos mère ans ou décédée
le père de vos mari ans ou décédé
la mère de vos mari ans ou décédée

Travaillent-ils encore ou l'un d'eux (II-126 et C-57)

vos parents à vous
les parents de vos mari

Arrivent-ils à vivre sans aide avec ce qu'ils gagnent ou avec les pensions, retraites qu'ils touchent (II-27 et C-58)

vos parents à vous
les parents de vos mari

Quelles formes d'aide reçoivent-ils (II-128 et C-59)

1. — de vous-même
2. — de vos frères et sœurs
3. — d'autres personnes
4. — d'organismes

Leur arrive-t-il de vous aider vous-même à l'occasion (II-129 et C-60)

oui
non
de quelle façon

Comment sont-ils logés (II-130 et C-61)

1. — ils vivent avec vous
2. — ils vivent dans une maison ou un logement dont ils sont propriétaires
3. — ils vivent dans un logement dont ils sont locataires
4. — ils sont dans une maison de retraite
5. — autre formule (solutions partagées), préciser

Réponses prévues pour : vos parents à vous, les parents de vos mari

Voyez-vous fréquemment les membres de vos famille (II-131 et C-62)

1. — vos parents
2. — vos beaux-parents
3. — certains de vos frères et sœurs

ANNEXES GENERALES

4. — certains des frères et sœurs de votre mari
5. — vos enfants mariés
6. — d'autres parents

Réponses prévues : au moins une fois par semaine, au moins une fois par mois, plusieurs fois par an, une fois par an, exceptionnellement, jamais, sans objet

En cas de difficultés, il arrive que l'on ait besoin d'en parler avec quelqu'un pour obtenir un conseil ou une aide. Dans votre cas personnel à qui parleriez-vous en premier des problèmes suivants (II-135)

- a — de votre santé
- b — de problèmes d'argent
- c — de problèmes d'éducation des enfants
- d — de problèmes de santé des enfants
- e — de votre vie conjugale

Réponses prévues : à votre conjoint, votre père, votre mère, un membre de votre famille, un membre de votre belle-famille, un(e) ami(e), une assistante sociale, un médecin, psychologue, prêtre, une autre personne

Pouvez-vous me citer une habitude de la vie familiale de votre famille que vous avez adoptée à votre tour (II-136)

1. — oui
 2. — non
 3. — ne sait pas
- Si oui, laquelle

Pouvez-vous me citer une habitude de la vie familiale de votre belle-famille que vous avez adoptée à votre tour (II-137)

1. — oui
 2. — non
 3. — ne sait pas
- Si oui, laquelle

Pensez à trois couples ou personnes qui sont vos meilleurs amis et dites (II-138)

- premier couple ami
- deuxième couple ami
- troisième couple ami

Réponses prévues : qui est à l'origine de cette relation amicale : vous-même, votre conjoint, vous deux, vos enfants, autre préciser. Depuis combien d'années dure cette relation amicale

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Combien de fois au cours de la semaine dernière (les 7 jours ayant précédé l'interview) avez-vous (II-141)

1. — reçu pour un repas
2. — été reçu pour un repas
3. — été en promenade, au spectacle

Réponses prévues : une famille amie, un(e) ami(e), un camarade d'un de vos enfants mineurs

En général, vous arrive-t-il de sortir le soir (II-142)

- a — pour aller au spectacle, au cinéma
- b — pour aller chez des amis
- c — pour aller chez des parents
- d — pour aller à des réunions

Réponses prévues : au moins une fois par semaine, au moins une fois par mois, moins d'une fois par mois, rarement ou jamais

Est-ce (II-143)

1. — parce que vous n'en avez pas l'occasion
2. — parce que vous préférez ne pas sortir
3. — parce que vous n'avez pas le temps
4. — parce que vous ne pouvez faire garder vos enfants
5. — parce que vous êtes trop fatigué(s) pour cela

Faites-vous partie, vous-même ou votre mari, d'associations ou groupements, parmi les exemples suivants (III-114 et C-148)

- a — associations familiales
- b — associations de parents d'élèves
- c — associations d'étudiants
- d — syndicats
- e — associations de bienfaisance
- f — partis politiques
- g — associations confessionnelles
- h — associations culturelles (musique, cinéma, photo)
- i — mouvements de jeunes
- j — associations sportives
- k — associations communales, locales, d'usagers, d'organisations, de gestion
- l — autre, préciser
aucune association

ANNEXES GENERALES

Y en a-t-il une où vous soyez responsable, ou particulièrement actif (III-115 et C-149)

1. — oui, vous-même
2. — oui, votre mari
3. — oui, tous les deux (pas forcément dans la même)
4. — non

Combien au total ces activités vous prennent-elles de temps (III-116 et C-149)

1. — plusieurs heures par semaine
2. — quelques heures par mois
3. — quelques heures occasionnellement
4. — c'est très rare, presque jamais

Vous arrive-t-il d'aller à des réunions tous les deux ensemble votre mari et vous (III-117)

III. — ACTION EN FAVEUR DES FAMILLES

ATTITUDES PAR RAPPORT A LA SELECTIVITE DES PRESTATIONS

S'il y avait une augmentation des sommes destinées aux familles, devrait-elle être attribuée (I-121, H-28 et C-101)

1. — plutôt aux familles ayant beaucoup d'enfants quel que soit le niveau des ressources
2. — plutôt aux familles ayant de faibles ressources quel que soit le nombre des enfants
Pourquoi ?

Actuellement les allocations familiales sont les mêmes pour toutes les familles quel que soit leur revenu. Trouvez-vous (I-122, H-29 et C-102)

1. — que c'est bien ainsi
2. — qu'elles devraient être supprimées à partir d'un certain salaire
3. — qu'elles devraient être calculées en fonction du salaire (diminuées progressivement lorsque le salaire augmente)
A partir de quel salaire mensuel
Pourquoi ?

Quelle serait à votre avis la meilleure utilisation d'une augmentation éventuelle des fonds destinés aux familles (I-124, H-31 et C-104)

1. — augmenter les allocations familiales pour toutes les familles mais faiblement
2. — augmenter davantage les allocations familiales mais pour certaines catégories de familles seulement

Laquelle de ces deux solutions vous semble préférable (III-46 et H-104)

1. — donner une allocation vacances modeste mais à tous les enfants
2. — donner une allocation plus importante mais à certaines catégories d'enfants seulement

A quelle catégorie d'enfants pensez-vous surtout (III-47 et H-104)

Estimez-vous normal que l'Etat prenne en charge en partie ou en totalité le loyer ou les charges de certaines catégories de familles ou de personnes (II-82, H-35 et C-37)

ANNEXES GENERALES

A quelles catégories pensez-vous plus particulièrement (II-82, H-35 et C-37)

Si l'on devait augmenter les dépenses sociales, comment classeriez-vous dans l'ordre de priorité les trois catégories suivantes (I-120, H-26 et C-100)

1. — les familles
2. — les vieillards
3. — les malades
en premier
Pourquoi ?

en second

**CHOIX ENTRE PRESTATIONS EN ESPECES
ET PRESTATIONS EN NATURE**

Quelle solution trouvez-vous préférable (I-101, H-21 et C-90)

1. — augmenter les allocations pour certaines catégories de familles mais ne pratiquer aucune réduction de tarif pour les services tels que crèches, garderies, gardes et activités du jeudi, colonies de vacances...
2. — réduire pour tout le monde les allocations mais faciliter l'utilisation des services à certaines catégories de familles (par des bons, prestations spéciales, etc.)

Si l'on diminuait les allocations familiales, mais qu'on facilite par des prestations en nature (bons...) l'utilisation des services et équipements pour enfants (crèches, garderies, activités du jeudi, garderies aérées, équipements de vacances...) pensez-vous que cela entraînerait un changement du nombre des naissances (I-106, H-24 et C-91)

1. — dans votre milieu à vous
2. — chez les familles moins aisées
3. — chez les familles plus aisées

Réponses prévues : une diminution, une augmentation, pas de changement

Et des deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable (I-125, H-32 et C-105)

1. — une augmentation des allocations en espèces
2. — une attribution de prestations en nature pour l'utilisation de certains services ou équipements (gardes, vacances...)

CHOIX ENTRE LES FONCTIONS

Les caisses d'allocations familiales aident les familles de différentes façons. On énumère ci-dessous les principales formes d'aide. S'il fallait en diminuer certaines au profit d'autres, lesquelles augmenteriez-vous, lesquelles diminueriez-vous (I-119, H-27 et C-99)

1. — les allocations familiales
 2. — la construction de maisons de vacances
 3. — l'allocation de salaire unique
 4. — les prêts aux familles pour l'achat de logement
 5. — les allocations spéciales de vacances
 6. — l'allocation de logement
 7. — les prêts aux familles pour l'achat d'équipement ménager
 8. — les allocations spéciales pour faciliter l'utilisation des crèches, garderies
- Réponses prévues : vous augmenteriez, vous diminueriez, vous laisseriez inchangé*

A votre avis, dans lequel de ces deux domaines l'Etat devrait-il faire porter davantage son effort (I-123, H-30 et C-103)

1. — plutôt sur la construction et l'entretien des routes, parking...
2. — plutôt sur le développement des transports en commun
Pourquoi ?

La collectivité (institutions diverses, caisses d'allocations) ne peut pas tout financer ou subventionner. Dans certains domaines le financement est privé, ou il y a partage. Pour les fonctions énumérées ci-dessous, comment feriez-vous le partage (I-128, H-34 et C-106)

1. — construction de logements
2. — aménagement des routes
3. — équipements de vacances
4. — jardins d'enfants, garderies
5. — maisons de jeunes
6. — formation professionnelle
7. — transports en commun
8. — soins médicaux, hôpitaux

Réponses prévues : financement collectif seul, surtout collectif mais avec un partage, financement privé mais avec un partage, financement privé seulement.

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Laquelle des solutions suivantes vous paraît la meilleure pour améliorer les conditions de logement (II-83, H-36 et C-38)

1. — que l'Etat participe lui-même à la construction de logements
2. — que les initiatives privées de construction soient encouragées

Estimez-vous que l'on devrait développer (II-84, H-37 et C-39)

1. — la construction en vue de l'accèsion à la propriété
2. — la construction en vue de la location

S'il y avait une augmentation des fonds destinés aux familles, à quoi devrait-elle être consacrée selon vous, parmi les quatre possibilités suivantes (II-186, H-33 et C-143)

- a. — à une augmentation des allocations familiales
- b. — à la création d'équipements pour enfants en bas âge
- c. — à la création d'équipements de vacances et de loisirs
- d. — à des prêts aux familles pour le logement, l'équipement ménager

ANNEXES GENERALES

IV. — NIVEAU DE VIE, CONDITIONS DE VIE EN RELATION AVEC LA FREQUENTATION DES SERVICES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS RESSOURCES DE LA FAMILLE

1. PRESTATIONS FAMILIALES

Touchez-vous (III-141)

1. — des allocations familiales
2. — l'allocation de salaire unique
3. — l'allocation de logement
4. — d'autres prestations régulières, préciser :
Donnez le montant mensuel en N.F.

2. SALAIRE DU PÈRE DE FAMILLE ET PRIMES (PÉRIODICITÉ, MONTANT)

Tous les combien votre mari touche-t-il son salaire (III-142)

1. — tous les mois
2. — toutes les quinzaines
3. — toutes les semaines
4. — autre, préciser
5. — sans objet, pas de mari
6. — sans objet, le mari n'est pas salarié

Quel est le montant du salaire actuel de votre mari (III-143)

- salaire net
- heures supplémentaires
- frais de déplacement

Réponses prévues : dernier montant reçu (en N.F.), le dernier mois, la dernière quinzaine, la dernière semaine

Touche-t-il toujours à peu près le même montant pour une même période que celle indiquée (III-144)

1. — oui, c'est un salaire régulier
2. — non, ce montant est plus élevé que d'habitude
3. — non, ce montant est moins élevé que d'habitude

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Touche-t-il des primes (III-145)

1. — primes de fin d'année, treizième mois
2. — primes de vacances
3. — autres primes, préciser :

Quel en est le montant pour l'année 1970 en N.F.

3. SALAIRE DE LA MÈRE DE FAMILLE ET PRIMES (PÉRIODICITÉ, MONTANT)

Vous êtes payée tous les combien (I-73)

1. — tous les mois
2. — toutes les quinzaines
3. — toutes les semaines
4. — tous les jours
5. — autre, préciser :
6. — sans objet, est employeur

Quel est votre salaire mensuel net toutes primes exclues (I-74)

Avez-vous en plus (I-75, C 16)

1. — le treizième mois, préciser le montant
2. — une prime de vacances, préciser le montant
3. — d'autres primes, préciser et estimer le montant pour l'année écoulée

4. SALAIRE DES AUTRES PERSONNES DE LA FAMILLE

Vous-même exceptée, y a-t-il d'autres membres de votre famille touchant un salaire (III-146)

préciser : la personne et le montant approximatif en 1970 (en N.F.)

5. AUTRES RESSOURCES DE LA FAMILLE

Avez-vous touché en 1970 (III-148)

- des bénéfiques commerciaux
- des honoraires de profession libérale
- des retraites, pensions, rentes
- des revenus de valeurs mobilières
- des revenus immobiliers
- des paiements pour des travaux divers occasionnels : travaux à façon, garde

Réponses prévues : oui, non, estimez le montant global pour l'année en N.F.

ASSURANCES VOLONTAIRES

Quelles sont les personnes de votre famille qui sont immatriculées ou cotisantes à la Sécurité Sociale, c'est-à-dire qui versent des cotisations prélevées sur leur salaire (III-132 et C-163)

Réponses prévues : prénom, périodicité du versement, montant de la cotisation de sécurité sociale

Indépendamment des garanties de la Sécurité Sociale, bénéficiez-vous des remboursements d'une ou de plusieurs mutuelles, en cas de maladie ou d'opération chirurgicale (III-133 et C-164)

Est-ce une mutuelle obligatoire dans le cadre d'une entreprise (III-134, C-165)

Est-elle gratuite ou payante (III-135 et C-166)

En dehors de la Sécurité Sociale et des mutuelles, avez-vous une assurance privée médicale et chirurgicale (III-136 et C-167)

En dehors des assurances couvrant les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux, etc.) avez-vous une assurance : responsabilité civile, de père de famille (III-137 et C-168)

Avez-vous contracté une assurance vie (ou plusieurs) (III-138 et C-169)

1. — vous-même
2. — votre mari
3. — sans objet

Vos paiements sont-ils (III-139 et C-170)

1. — mensuels, indiquer le montant
2. — trimestriels, indiquer le montant
3. — annuels, indiquer le montant

Vos cotisations sont-elles relevées par un encaisseur qui passe à votre domicile (III-140)

ANNEXES GENERALES

LOGEMENT : STATUT D'OCCUPATION, FINANCEMENT

Etes-vous (II-43, II-63 et C-21, C-34)

1. — propriétaire de votre logement
2. — locataire
3. — logé gratuitement

Habitez-vous actuellement (C-18)

1. — dans un logement indépendant
2. — dans un foyer de jeunes travailleurs
3. — dans un foyer d'étudiants
4. — dans un autre établissement d'hébergement
Dans ce cas, préciser lequel ?
5. — chez vos parents
6. — chez des amis
7. — chez un particulier

Avez-vous eu votre logement par héritage, don de parents ou d'amis (II-44, C-22)

Vous avez acheté vous-même votre logement. S'agit-il du logement que vous occupez actuellement (II-45)

Qui était propriétaire de votre logement lorsque vous l'avez acheté (II-46, C-23)

1. — un promoteur
2. — une société H.L.M. ou un office H.L.M.
3. — une autre société, préciser :
4. — une administration
5. — la municipalité
6. — votre employeur ou celui de votre mari
7. — un membre de votre famille
8. — quelqu'un de vos amis
9. — un autre particulier, préciser :

En quelle année avez-vous acheté votre logement (II-47 et C-24)

Quel était le prix d'achat total de votre logement (II-48 et C-25)

Quelle a été votre mise de fonds initiale (II-49 et C-26)

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Comment vous êtes-vous procuré cette somme en partie ou en totalité (II-50, C-27)

- a. — une épargne faite antérieurement
- b. — vente d'un autre logement
- c. — vente d'autres biens importants
- d. — héritage
- e. — emprunt à des personnes de la famille
- f. — don de la famille
- g. — emprunt à des amis
- h. — dons d'amis

Avez-vous sollicité un prêt de votre CAF (II-51)

L'avez-vous obtenu (II-52)

Quel en a été le montant (II-53)

Avez-vous emprunté à d'autres organismes, par exemple (II-54 et C-28)

1. — une société d'H.L.M.
2. — une société de crédit immobilier
3. — le crédit foncier
4. — une caisse de cadres
5. — la caisse d'épargne logement
6. — une banque
7. — autre, préciser :

Avez-vous obtenu une aide financière de votre employeur ou de celui de votre mari (II-55 et C-29)

Avez-vous terminé tous les remboursements que vous aviez à effectuer (II-56, C-30)

En quelle année aurez-vous terminé (II-57 et C-31)

Combien vous reste-t-il à rembourser d'ici-là (II-58 et C-32)

Quel est le montant annuel de vos remboursements actuels (II-59 et C-33)

Payez-vous des charges parmi les suivantes (II-60)

1. — enlèvement des ordures ménagères, tout-à-l'égout
2. — prestations : éclairage et entretien des parties communes
3. — eau froide
4. — eau chaude
5. — chauffage collectif

ANNEXES GENERALES

Tous les combien payez-vous vos charges (II-61)

1. — tous les mois
2. — tous les trimestres
3. — autre

Combien payez-vous pour cette période?

Y a-t-il dans votre immeuble (II-62)

1. — un syndic ou un gérant
2. — un copropriétaire qui fait office de gérant
3. — sans objet, habite un logement individuel

Etes-vous locataire ou sous-locataire de votre logement (II-63 et C-34)

1. — locataire
2. — sous-locataire

S'agit-il (II-64)

1. — d'un logement loué vide
2. — d'un logement loué meublé
3. — d'une chambre ou de chambres d'hôtel
4. — d'un logement dans un foyer, un établissement d'hébergement

Qui est propriétaire de votre logement (II-65)

1. — une société H.L.M. ou un office H.L.M.
2. — une autre société, laquelle :
3. — une administration
4. — la municipalité
5. — votre employeur ou celui de votre mari
6. — un membre de votre famille
7. — quelqu'un de vos amis
8. — un autre particulier

Tous les combien payez-vous votre loyer (II-66 et C-35)

1. — tous les mois
2. — tous les trimestres
3. — autre cas, préciser :

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Quel est le prix de votre loyer pour la période indiquée ci-dessus (II-67, (C-36)

- le loyer de base
 - les charges
- indiquer ici le prix total des loyer et charges

Les charges indiquées comportent-elles (II-68)

1. — les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères, tout-à-l'égout)
2. — les prestations (éclairage, entretien des parties communes...)
3. — l'eau froide
4. — l'eau chaude
5. — le chauffage

Votre employeur ou celui de votre mari paie-t-il une partie de votre loyer (II-69)

1. — oui
2. — non

Quel est le montant à sa charge

Y a-t-il une association de locataires dans votre immeuble (II-70)

1. — oui
2. — non
3. — sans objet, habite un logement individuel

Vous êtes logé gratuitement, est-ce (II-71)

1. — par votre employeur ou celui de votre mari (logement de fonction...)
2. — par vos parents ou ceux de votre mari
3. — par d'autres personnes de votre famille
4. — par des amis
5. — autre cas, préciser :

S'agit-il d'une solution provisoire (déménagement prévu d'ici à 2 ans) (II-72)

Payez-vous des charges parmi les suivantes (II-73)

1. — enlèvement des ordures ménagères, tout-à-l'égout
2. — prestations (éclairage et entretien des parties communes)
3. — eau froide
4. — eau chaude
5. — chauffage collectif

ANNEXES GENERALES

Tous les combien payez-vous vos charges (II-74)

1. — tous les mois
2. — tous les trimestres
3. — autre, préciser

Combien payez-vous pour cette période ?

Pour une famille comme la vôtre, ayant les mêmes ressources, le même nombre d'enfants, quel est le montant maximum acceptable par mois (II-81 et H-40)

- pour le loyer
- pour les charges, y compris le chauffage

LOGEMENT : CONDITIONS D'EMMENAGEMENT

En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement, vous-même ou votre mari (II-75)

Comment avez-vous trouvé ce logement (II-76)

1. — par une agence
2. — par une annonce dans le journal
3. — par un service de la C.A.F.
4. — par un organisme constructeur
5. — par la mairie
6. — par un office de logement
7. — par une personne de votre famille
8. — par des amis ou des relations
9. — par votre employeur ou celui de votre conjoint
10. — seul par hasard, par les panneaux publicitaires
11. — vous avez repris un logement occupé par des amis
12. — vous avez repris un logement occupé par des parents
13. — vous avez fait un échange

A partir du moment où vous avez réellement fait des démarches, avez-vous cherché pendant longtemps avant de trouver (II-77)

1. — moins de 6 mois
2. — un an
3. — deux ans
4. — trois ans
5. — plus de trois ans

Dans quelles circonstances avez-vous quitté votre logement précédent. Etait-ce (II-78)

1. — pour vous marier
2. — parce que vous cohabitiez avec des parents
3. — parce que votre mari changeait de lieu de travail
4. — parce que votre logement précédent était trop petit
5. — parce que votre logement ou votre quartier ne vous plaisait pas
6. — pour accéder à la propriété
7. — parce que vous avez été expulsé, contraint de déménager
8. — pour une autre raison, préciser laquelle :
9. — sans objet, n'a jamais habité ailleurs

Envisagez-vous de déménager au cours des deux prochaines années (II-79)

LOGEMENT : CONFORT, ENVIRONNEMENT

Habitez-vous (II-1)

1. — une maison individuelle
2. — un immeuble collectif

Vous habitez une maison individuelle, est-elle entourée d'un jardin particulier (II-2)

Fait-elle partie d'un ensemble de maisons individuelles (II-3)

Donne-t-elle directement sur la rue (II-4)

Vous habitez un immeuble collectif, y a-t-il l'ascenseur dans votre immeuble (II-5)

Nombre d'étages de l'immeuble (II-6)

Si vous en aviez le choix, que préféreriez-vous (II-7)

1. — habiter un appartement dans un immeuble collectif
2. — habiter une maison dans une cité, un grand ensemble
3. — habiter une maison individuelle

Quel avantage principal y voyez-vous ?

Quel genre de quartier souhaiteriez-vous habiter (II-8)

1. — un quartier composé surtout d'immeubles collectifs
2. — un quartier composé surtout de pavillons
3. — un quartier où il y a les deux à la fois

Souhaiteriez-vous habiter (II-9)

1. — plutôt au centre d'une ville
2. — plutôt à la périphérie, en banlieue
3. — plutôt à l'écart

Lorsque vous avez emménagé dans ce logement, en étiez-vous le premier occupant (II-10)

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Votre logement a-t-il été construit (II-11)

1. — avant 1949
2. — de 1949 à 1954
3. — de 1955 à 1961
4. — en 1962 ou après
5. — ne sait pas

Combien y a-t-il de pièces principales dans votre logement (II-12 et C-19)

Combien parmi ces pièces servent de chambre (II-13)

Quelqu'un dort-il régulièrement dans la salle de séjour (II-14)

Quelle surface représentent approximativement les pièces principales (II-15)

Trouvez-vous les pièces suivantes assez grandes (II-16)

1. — votre cuisine
2. — votre salle de séjour
3. — les autres pièces en général

Réponses prévues : oui assez grande, trop petite, trop grande, sans objet

Quel nombre de pièces principales vous semblerait satisfaisant pour une famille comme la vôtre (II-17, H-39)

Si vous aviez un enfant de plus changeriez-vous de logement (II-80)

Dans certaines expériences récentes de constructions nouvelles, le plan du logement peut se transformer pour permettre de changer le nombre et la disposition des pièces au fur et à mesure que la famille évolue : aimeriez-vous une formule de ce genre (II-18, H-38)

Possédez-vous un balcon ou une loggia (ou plusieurs) (II-19)

Avez-vous dans votre logement les éléments de confort suivants (II-20 et C-20)

- a. — tout-à-l'égout
- b. — W.C. dans le logement
- c. — eau courante froide
- d. — un lavabo au moins
- e. — ou plusieurs : combien au total
- f. — une salle d'eau avec douche au moins
- g. — ou plusieurs : combien au total
- h. — une baignoire au moins
- i. — ou plusieurs : combien au total

ANNEXES GENERALES

- j. — un vide-ordures sur le palier
- k. — un vide-ordures à l'intérieur
- l. — une armoire sèche-linge
- m. — un séchoir

Avez-vous l'eau chaude dans votre appartement (II-21)

- 1. — pas d'eau chaude
- 2. — eau chaude individuelle (chauffe-eau)
- 3. — eau chaude collective (dans l'immeuble)

Qu'avez-vous comme moyen de chauffage (II-22)

- 1. — pas de chauffage
- 2. — le chauffage central individuel
- 3. — le chauffage central collectif
- 4. — autre moyen de chauffage, préciser :

Vous estimez-vous satisfait de votre moyen de chauffage actuel (II-23)

- a. — du point de vue coût
 - b. — du point de vue de l'installation
- Préciser :

Et si vous aviez le choix, quel moyen de chauffage préféreriez-vous (II-24)

- 1. — chauffage collectif
- 2. — chauffage individuel

Indiquez les raisons de votre préférence dans l'un ou l'autre cas (II-25)

Trouvez-vous souhaitable que la cuisine soit tout équipée au moment de la construction (II-26)

- 1. — en placards, rangements
- 2. — en appareils ménagers

Y a-t-il eu des erreurs commises à la construction de votre logement qui vous gênent particulièrement maintenant (II-27)

Votre logement présente-t-il l'un des inconvénients suivants (II-28)

- a. — la construction est de mauvaise qualité
- b. — l'immeuble est mal entretenu
- c. — il n'y a pas assez de débarras, de rangements
- d. — il y a trop de charges (montant trop élevé)
- e. — le loyer ou le prix du logement est trop élevé
- f. — autre(s) raison(s) ; préciser :

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Parmi les installations de votre logement (eau, gaz, électricité, etc.) y en a-t-il qui soient défectueuses (II-29)

Avez-vous à vous plaindre des bruits suivants dans votre logement (II-30)

1. — bruits de la cage d'escalier
2. — bruits de l'extérieur, de la rue
3. — bruits des voisins
4. — à l'intérieur de votre propre logement, cloisons mal insonorisées

Y a-t-il des aires de jeux autour de votre logement où les enfants peuvent jouer (II-31)

Y a-t-il des possibilités de garage ou de parking (II-32)

Disposez-vous vous-même d'un garage, parking délimité dont vous êtes (II-33)

1. — locataire
2. — propriétaire
3. — non, ni garage, ni parking

Votre logement est-il bien desservi par les transports publics (II-34)

Combien de temps votre mari met-il en moyenne pour se rendre à son travail (II-35)

.... heures minutes

Rentre-t-il à midi pour déjeuner (II-36)

1. — oui (ou oui, en général)
2. — non

Que fait-il en général

1. — il déjeune à la cantine
2. — il emporte son déjeuner
3. — il déjeune dans un restaurant à proximité de son travail
4. — autre, préciser :

Combien de temps vos enfants mettent-ils pour se rendre à l'école et comment y vont-ils (II-37)

- 1^{er} enfant
- 2^e enfant

ANNEXES GENERALES

- 3^e enfant
- 4^e enfant
- 5^e enfant

Réponses prévues : temps aller en minutes à pied, seul

Avez-vous tous les commerces courants dans un rayon de moins d'un kilomètre (II-38) dans un rayon de 800 mètres ou 10 minutes à pied.

Avez-vous un supermarché dans un rayon de moins d'un kilomètre (II-39)

Existe-t-il à proximité de votre domicile (II-40)

- a. — une crèche, une garderie
- b. — un dispensaire
- c. — un bureau de poste
- d. — une station de métro
- e. — un arrêt d'autobus ou de tramway
- f. — une pharmacie

dans un rayon de 1 500 mètres ou 20 minutes à pied (II-41)

- a. — une école ou un lycée
- b. — une maison de jeunes, un foyer ou un centre culturel
- c. — un cinéma
- d. — un stade ou une salle de gymnastique
- e. — une piscine
- f. — une gare S.N.C.F.

Trouvez-vous votre quartier agréable du point de vue (II-42)

- 1. — des commerces à votre disposition
- 2. — des possibilités de distraction

Près de chez vous, dans votre localité, dans votre quartier... là où vous utilisez ou utiliseriez les services et équipements correspondants, quel est votre sentiment sur ce que l'on fait (III-118, H-97 et C-150)

- a. — pour la famille en général
- b. — pour les enfants en bas âge
- c. — pour les jeunes

Réponses prévues : beaucoup de choses, pas assez de choses, vraiment peu de choses, rien du tout, ne se prononce pas

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Quoi par exemple (III-119, H-98 et C-151)

- a. — aide familiale (services des travailleuses familiales)
- b. — service social, assistantes sociales
- c. — cours, informations... ménagers
- d. — logements sociaux
- e. — consultations conjugales, planning familial
- f. — bibliothèque
- g. — installations sportives (sauf piscine)
- h. — piscine
- i. — actions pour l'emploi
- j. — autre, préciser

Réponses prévues : a utilisé, n'a pas utilisé mais sait où s'adresser, ne cite pas

Que devrait-on faire par exemple (III-120, H-99 et C-152)

- a. — création d'un service d'aide familiale (travailleuses familiales)
- b. — création d'un service social (assistantes sociales)
- c. — création de cours, informations... ménagers
- d. — création de logements sociaux
- e. — consultations conjugales, planning familial
- f. — bibliothèque
- g. — installations sportives (sauf piscine)
- h. — piscine
- i. — création d'un centre d'actions pour l'emploi
- j. — autre, préciser :

ANNEXES GENERALES

EQUIPEMENT

Avez-vous un réfrigérateur (III-1 et C-40)

En quelle année avez-vous eu votre premier réfrigérateur (III-1.1)

Et celui que vous avez actuellement, en quelle année l'avez-vous eu (III-1.2)

Pour l'achat du réfrigérateur que vous avez en ce moment (III-1.3)

- a. — avez-vous eu recours au crédit
- b. — avez-vous obtenu un prêt de votre C.A.F.
- c. — avez-vous obtenu un prêt de l'employeur de votre mari ou de votre employeur

Avez-vous des remboursements de crédit en cours (III-1.4)

Pour cet achat, avez-vous eu une aide de parents ou d'amis (III-1.5)

- a. — de vos parents
- b. — des parents de votre mari
- c. — d'autres parents ou amis

Réponses prévues : un prêt, un don, ni prêt ni don

Lequel de vous deux, votre mari ou vous-même, souhaitait le plus cet achat (III-1.6)

Avez-vous une machine à laver (III-2 et C-40)

En quelle année avez-vous eu votre première machine à laver (III-2.1)

Et celle que vous avez actuellement, en quelle année l'avez-vous eue (III-2.2)

Pour l'achat de la machine à laver que vous avez en ce moment (III-2.3)

- a. — avez-vous eu recours au crédit
- b. — avez-vous obtenu un prêt de votre C.A.F.
- c. — avez-vous obtenu un prêt de l'employeur de votre mari ou de votre employeur

Avez-vous des remboursements de crédit en cours (III-2.4)

Pour cet achat, avez-vous eu une aide de parents ou d'amis (III-2.5)

- a. — de vos parents
- b. — des parents de votre mari
- c. — d'autres personnes

Réponses prévues : un prêt, un don, ni prêt ni don

Lequel de vous deux, votre mari ou vous-même souhaitait le plus cet achat (III-2.6)

Avez-vous un lave-vaisselle (III-3 et C-40)

En quelle année avez-vous eu votre premier lave-vaisselle (III-3.1)

Et celui que vous avez actuellement, en quelle année l'avez-vous eu (III-3.2)

Pour l'achat du lave-vaisselle que vous avez en ce moment (III-3.3)

- a. — avez-vous eu recours au crédit
- b. — avez-vous obtenu un prêt de votre C.A.F.
- c. — avez-vous obtenu un prêt de l'employeur de votre mari ou de votre employeur

Avez-vous des remboursements de crédit en cours (III-3.4)

Pour cet achat, avez-vous eu une aide de parents ou d'amis (III-3.5)

- a. — de vos parents
- b. — des parents de votre mari
- c. — d'autres parents ou amis

Réponses prévues : un prêt, un don, ni prêt ni don.

Lequel de vous deux, votre mari ou vous-même souhaitait le plus cet achat (III-3.6)

Avez-vous la télévision (III-4 et C-40)

- 1. — oui, une télévision
- 2. — oui, deux télévisions ou plus
- 3. — oui, en location
- 4. — non

ANNEXES GENERALES

En quelle année avez-vous eu votre première télévision (III-4.1)

Et celle que vous avez actuellement, en quelle année l'avez-vous eue (III-4.2)

Pour l'achat de la télévision que vous avez en ce moment (III-4.3)

- a. — avez-vous eu recours au crédit
- b. — avez-vous obtenu un prêt de votre C.A.F.
- c. — avez-vous obtenu un prêt de l'employeur de votre mari ou de votre employeur

Avez-vous des remboursements de crédit en cours (III-4.4)

Pour cet achat, avez-vous eu une aide de parents ou d'amis (III-4.5)

- a. — de vos parents
- b. — des parents de votre mari
- c. — d'autres parents ou amis

Réponses prévues : un prêt, un don, ni prêt ni don

Lequel de vous deux, votre mari ou vous-même souhaitait le plus cet achat (III-4.6)

Avez-vous un électrophone (III-5 et C-40)

1. — oui, un électrophone
2. — oui, deux électrophones ou plus
3. — non

En quelle année avez-vous eu votre premier électrophone (III-5.1)

Et celui que vous avez actuellement, en quelle année l'avez-vous eu (III-5.2)

Pour l'achat de l'électrophone que vous avez en ce moment (III-5.3)

- a. — avez-vous eu recours au crédit
- b. — avez-vous obtenu un prêt de votre C.A.F.
- c. — avez-vous obtenu un prêt de l'employeur de votre mari ou de votre employeur

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Avez-vous des remboursements de crédit en cours (III-5.4)

Pour cet achat, avez-vous eu une aide de parents ou d'amis (III-5.5)

- a. — de vos parents
- b. — des parents de votre mari
- c. — d'autres parents ou amis

Réponses prévues : un prêt, un don, ni prêt ni don

Lequel de vous deux, votre mari ou vous-même souhaitait le plus cet achat (III-5.6)

Avez-vous une voiture (III-6 et C-40)

- 1. — oui, une voiture
- 2. — oui, deux voitures ou plus
- 3. — non

S'agit-il d'une voiture de fonction mise à votre disposition par l'employeur de votre mari, ou le vôtre (III-6.1)

En quelle année avez-vous eu votre première voiture (III-6.2)

Et celle (ou celles) que vous avez actuellement, en quelle année l' (les) avez-vous eue (s) (III-6.3)

Pour l'achat de cette voiture (ou de ces) (III-6.4)

- a. — avez-vous eu recours au crédit
- b. — avez-vous obtenu un prêt de votre C.A.F.
- c. — avez-vous obtenu un prêt de l'employeur de votre mari ou de votre employeur

Avez-vous des remboursements de crédit en cours (III-6.5)

Pour cet (ou ces) achat (s) avez-vous eu une aide de parents ou d'amis (III-6.6)

- a. — de vos parents
- b. — des parents de votre mari
- c. — d'autres parents ou amis

Réponses prévues : un prêt, un don, ni prêt ni don

ANNEXES GENERALES

Lequel de vous deux, votre mari ou vous-même, souhaitait le plus cet achat (III-6.7)

Avez-vous le téléphone dans votre logement (III-7)

Lorsque vous vous êtes mariés, aviez-vous, vous ou votre mari (III-8)

- a. — une situation stable
- b. — un logement assuré
- c. — un minimum d'équipement
- d. — un peu d'argent de côté

De ces deux solutions, laquelle trouvez-vous la plus souhaitable pour un jeune ménage (III-9)

- 1. — acheter les éléments de confort (appareils ménagers, meubles) petit à petit
- 2. — disposer rapidement de l'équipement minimum en recourant au crédit

Effectuez-vous actuellement des remboursements de crédit pour d'autres biens que ceux énumérés ci-dessus (meubles par exemple) (III-10)

En comptant tous vos crédits en cours (à l'exception de l'achat d'un logement) à combien s'élèvent vos remboursements chaque mois (III-11)

GARDE DES ENFANTS

Y a-t-il un enfant (ou plus) en bas âge au foyer (moins de 3 ans)
(I-50)

Quelle solution avez-vous adoptée pour faire garder votre enfant lorsque vous travaillez (I-51)

1. — vous le déposez à la crèche
2. — vous le déposez à la crèche de l'entreprise
3. — vous le déposez chez une gardienne à domicile
4. — vous le laissez chez une voisine
5. — une personne vient le garder chez vous (femme de ménage)
6. — quelqu'un de votre famille le garde
7. — vous avez une personne à demeure (jeune fille au pair ou employée de maison)
8. — votre enfant est en nourrice
9. — autre solution, préciser laquelle

Etes-vous satisfaite de la solution que vous avez adoptée (I-52)

Que souhaiteriez-vous (I-53)

Est-ce (I-54)

1. — parce qu'il n'y en a pas dans votre quartier, ou votre ville
2. — parce que la crèche est trop loin
3. — parce qu'il n'y a plus de place
4. — parce que, en général, cette solution ne vous plaît pas
5. — parce que le problème ne s'est pas posé pour vous
6. — parce que la crèche la plus proche ne vous plaît pas

Combien payez-vous par jour pour votre enfant (ou pour vos enfants)
(I-55)

Au total, à combien cela vous revient-il chaque mois (I-56)

Votre enfant (ou vos) semble (nt)-t-il (s) s'accommoder de cette solution (la crèche) (I-57)

1. — oui
2. — oui, assez bien
3. — oui, mais l'adaptation a été longue et difficile
4. — c'est un pis-aller, parce que je ne peux pas faire autrement

ANNEXES GENERALES

La crèche que vous utilisez présente-t-elle à votre avis certains des Inconvénients suivants, selon vous (I-58)

1. — elle est trop loin
2. — les transports pour s'y rendre ne sont pas commodes
3. — le personnel n'est pas assez qualifié
4. — le personnel n'est pas très aimable
5. — il n'y a pas assez de personnel
6. — le matériel n'est pas très moderne
7. — les enfants ne sont pas bien nourris
8. — les conditions d'hygiène laissent à désirer
9. — il y a trop d'enfants pour l'établissement existant
10. — les tarifs sont trop chers
11. — on refuse trop facilement les enfants un peu souffrants
12. — on ne s'occupe pas assez de chaque enfant individuellement
13. — les heures d'ouverture et de fermeture ne sont pas pratiques

A celles qui déposent leur enfant chez une personne :

S'agit-il (I-59)

1. — d'une gardienne ou nourrice agréée
2. — d'une crèche à domicile
3. — d'une autre formule, précisez
4. — ne sait pas

Combien payez-vous par jour pour votre enfant (I-60)

Au total, à combien cela vous revient-il chaque mois (I-61)

Réponse prévue : c'est gratuit

Votre enfant semble-t-il s'accommoder de cette solution (gardienne, voisine...) (I-62)

1. — oui
2. — assez bien
3. — pas très bien

Vous-même trouvez-vous cette formule (I-63)

1. — très satisfaisante
2. — assez bien
3. — c'est un pis-aller parce que je ne peux pas faire autrement

A combien cela vous revient-il chaque mois (salaire y compris charges sociales) (I-64)

En plus des frais, nourrissez-vous cette personne (I-65)

1. — le midi
2. — le midi et le soir
3. — non

A combien estimez-vous très approximativement les frais de nourriture par mois (I-66)

Garderiez-vous cette solution si vous n'aviez pas d'enfants en bas âge (I-67)

Quelle solution de garde estimez-vous préférable pour une femme qui travaille parmi les quatre solutions envisagées ci-dessous (I-102)

1. — déposer l'enfant chez une gardienne agréée
2. — utiliser une crèche à domicile
3. — faire venir une personne à la maison
4. — confier l'enfant à une crèche, une garderie (étant supposé que l'installation est moderne, le personnel très qualifié)

Réponses prévues : lorsque l'enfant a de 0 à 6 mois, lorsque l'enfant a de 6 mois à 1 an, lorsque l'enfant a entre 1 et 2 ans, lorsque l'enfant a entre 2 et 3 ans

Etes-vous aidée à la maison (II-89)

- a. — par une femme de ménage qui vient tous les jours
- b. — par une femme de ménage qui vient quelques heures par semaine
- c. — par une personne à demeure (bonne à tout faire)
- d. — par une jeune fille au pair
- e. — autre, préciser (famille exclue)

Etes-vous aidée à la maison par quelqu'un de votre famille ou de vos amie (s) (II-90)

- a. — par votre mère
- b. — par votre belle-mère
- c. — par une autre parente, préciser :
- d. — par une amie
- e. — par une voisine

Réponses prévues : tous les jours ou presque, au moins une fois par semaine, au moins une fois par mois, rarement ou jamais

ANNEXES GENERALES

S'il vous arrive de sortir, que faites-vous de vos enfants dans ce cas-là (II-144)

Sortiriez-vous, ou sortiriez-vous davantage, si vous aviez une solution régulière pour garder vos enfants (II-145)

1. — oui
2. — peut-être
3. — non

Cela vous est-il arrivé de prendre une personne le soir pour garder vos enfants (étudiante, baby-sitter...) (II-146)

1. — non jamais
2. — c'est arrivé quelquefois
3. — cela arrive assez souvent
4. — c'est la solution que j'adopte en général

Il ne vous est jamais arrivé de prendre une personne le soir pour garder vos enfants ; est-ce parce que : (II-147)

1. — vous n'êtes pas au courant de cette formule
2. — cela n'existe pas dans votre quartier
3. — vous ne savez pas où vous adresser
4. — vous trouvez cela trop cher
5. — vous n'aimez pas cela, vous n'avez pas confiance

CENTRES SOCIAUX, TRAVAILLEURS SOCIAUX

Etes-vous déjà allée au centre social (I-132)

1. — vous-même
2. — votre conjoint
3. — un de vos enfants

Réponses prévues : non jamais, oui exceptionnellement, oui de temps en temps, oui régulièrement

Quels services avez-vous utilisés au centre social (vous, votre conjoint, votre ou vos enfants) (I-133)

1. — consultations médicales, centre de soins
2. — service de travailleuses familiales
3. — cours d'enseignement ménager, conseils ménagers
4. — halte-garderie
5. — garderies des jeudis (ou assimilées)
6. — jardin d'enfants, clubs des tout petits
7. — ateliers artisanaux, activités éducatrices, culturelles, loisir
8. — bibliothèque, salle de lecture
9. — ciné-club
10. — réunions d'information
11. — consultations conjugales
12. — conférence genre école des parents
13. — gymnastique, athlétisme, danse
14. — service d'information, orientation professionnelle
15. — service d'information logement
16. — permanence sociale
17. — contacts et rencontres

Réponses prévues : oui, non, ce service n'existe pas

Lorsque quelqu'un de votre famille a besoin de petits soins tels que vaccinations, piqûres ou pansements, quelle solution adoptez-vous (I-134)

1. — vous allez chez le médecin
2. — vous allez au dispensaire
3. — vous allez dans un centre de soins
4. — vous allez à l'hôpital
5. — vous le faites faire à la maison
6. — autre, préciser :

Réponses prévues : toujours, en général, quelquefois, jamais

ANNEXES GENERALES

Vous arrive-t-il de participer à certaines des activités suivantes en dehors du cadre d'un centre social (I-135, H-96)

1. — ateliers artisanaux, activités éducatrices ou de loisir
2. — bibliothèque, salle de lecture
3. — ciné-club
4. — réunion d'information, école des parents
5. — consultations conjugales
6. — service d'information et d'orientation professionnelle
7. — autre, préciser :

Réponses prévues : oui, non, combien de fois en 1970, dans le cadre de quel organisme.

Avez-vous eu recours à un service de conseils en matière de logement (II-86)

Etait-ce (II-87)

1. — un service dépendant de la C.A.F.
2. — un service dépendant d'un office H.L.M.
3. — un service dépendant d'autres organismes, lequel :
4. — ne sait pas

Pour quelles raisons l'avez-vous consulté (II-88)

Avez-vous déjà eu recours à un service de travailleuses familiales (II-92)

Dans quelles circonstances avez-vous eu recours à ces services (II-93)

En avez-vous été satisfaite (II-94)

1. — très satisfaite
2. — assez satisfaite
3. — pas très satisfaite, pourquoi ?

En 1970, combien d'heures de travailleuse familiale avez-vous obtenues (II-95)

Avez-vous bénéficié d'une aide pour le paiement de ces heures (II-96)

1. — aucune aide
2. — aide de la C.A.F.
3. — aide d'un autre organisme

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Pour quelle raison n'avez-vous pas fait appel à une travailleuse familiale (II-97)

1. — il n'y en avait pas besoin
2. — il y avait une autre solution
3. — cela revenait trop cher
4. — autre raison :

Vous êtes-vous rendue au moins une fois à la permanence de l'assistante sociale (II-99)

Dans quelles circonstances (II-100)

Avez-vous reçu au moins une fois la visite, à votre domicile, d'une assistante sociale (II-101)

Dans quelles circonstances (II-102)

1. — protection maternelle et infantile
2. — surveillance médicale
3. — maladie
4. — demande d'aide financière
5. — renseignements divers
6. — visites régulières
7. — autres, préciser

De qui dépendait l'assistante sociale (II-103)

1. — caisses d'allocations
2. — mairie
3. — dispensaire
4. — sécurité sociale
5. — entreprise
6. — autres services
7. — ne sait pas

Avez-vous pris part à des activités d'économie ménagère (enseignement ménager) (II-104)

1. — oui, à l'école primaire
2. — oui, au centre d'apprentissage
3. — oui, activités de la C.A.F.
4. — oui, autre préciser :
5. — non

ANNEXES GENERALES

Pourquoi n'avez-vous pas pris part à de telles activités. Est-ce parce que (II-105)

1. — vous possédez déjà une expérience suffisante
2. — vous n'avez pas le temps
3. — vous trouvez que ce n'est plus de votre âge
4. — vous n'osez pas
5. — cela ne vous intéresse pas
6. — autre raison, préciser :

Trouveriez-vous souhaitable que les maris prennent part à des activités d'économie ménagère (II-106)

Souhaiteriez-vous que vos enfants prennent part à ces activités (II-107)

Vos filles

Vos garçons

Pourquoi ?

Réponses prévues : oui, non, ne sait pas encore

FREQUENTATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Allez-vous à la piscine (III-12)

Rythme de fréquentation pour les parents et les enfants

Réponses prévues : sans objet enfants en bas âge, au moins une fois par semaine, au moins une fois par mois, au moins une fois en 1970, très rarement, jamais

C'est à quelle distance de chez vous en minutes (III-13)

à pied

avec un moyen de transport

Dans quel cadre cette activité est-elle pratiquée (III-14)

1. — club, association, groupement
2. — école, établissement d'enseignement
3. — entreprise, comité d'entreprise
4. — autre, dans ce cas, préciser

Est-ce gratuit ou payant (III-15)

Avez-vous un tarif réduit (III-16)

A combien cela vous revient-il (III-17)

Réponses prévues : le prix de l'entrée, le prix par mois, le prix à l'année

Le prix indiqué comporte-t-il d'autres activités (III-18)

Vous n'allez pas à la piscine (III-19)

1. — cela ne vous tente pas
2. — vous n'avez pas le temps
3. — vous n'avez personne pour garder les enfants
4. — vous n'avez pas la santé pour le faire
5. — il n'y a pas de piscine à proximité
6. — la piscine est mal entretenue
7. — Vous ne supportez pas l'eau de la piscine
8. — vous n'avez personne pour vous accompagner, vous y entraîner
9. — cela revient trop cher, indiquer le prix approximatif
10. — autres raisons, préciser :

ANNEXES GENERALES

Votre mari ne va pas à la piscine, est-ce pour certaines des raisons suivantes (III-20)

1. — cela ne le tente pas
2. — il n'a pas le temps
3. — il n'a pas la santé de le faire
4. — la piscine est mal entretenue
5. — il n'a pas de piscine proche ou près de son lieu de travail
6. — il ne supporte pas l'eau de la piscine
7. — il n'a personne pour l'y entraîner
8. — cela revient trop cher, indiquer le prix approximatif
9. — autres raisons, préciser :

Aucun de vos enfants ne va à la piscine, est-ce pour certaines des raisons énumérées ci-dessous (III-21)

1. — il n'y a pas de piscine assez proche
2. — la piscine est mal entretenue
3. — vous craignez les risques de maladie
4. — vous trouvez que c'est trop cher, indiquer le prix approximatif
5. — vous le (les) trouvez trop jeune(s). Dans ce cas à partir de quel âge estimez-vous qu'ils pourront aller à la piscine
6. — autres raisons, préciser :

Fréquentez-vous un équipement sportif couvert (III-22)

Rythme de fréquentation pour les parents et les enfants

Réponses prévues : sans objet enfants en bas âge, au moins une fois par semaine, au moins une fois par mois, au moins une fois en 1970, très rarement, jamais

Quel sport pratiquez-vous (III-23)

C'est à quelle distance de chez vous en minutes (III-24)

à pied
avec un moyen de transport

Dans quel cadre cette activité est-elle pratiquée (III-25)

1. — club, association, groupement
2. — école, établissement d'enseignement
3. — entreprise, comité d'entreprise
4. — autre, dans ce cas préciser :

Est-ce gratuit ou payant (III-26)

Avez-vous un tarif réduit (III-27)

A combien cela vous revient-il (III-28)

Réponses prévues : le prix de l'entrée, le prix par mois, le prix à l'année

Le prix indiqué comporte-t-il d'autres activités (III-29)

Vous ne fréquentez pas de salle de sport (III-30)

1. — cela ne vous tente pas
2. — vous n'avez pas le temps
3. — vous n'avez personne pour garder les enfants
4. — vous n'avez pas la santé pour le faire
5. — il n'y a pas de salle de sport à proximité
6. — vous n'avez personne pour vous accompagner
7. — l'ambiance ne vous plaît pas
8. — c'est trop cher, indiquer le prix :
9. — ne sait pas

Votre mari ne fréquente pas de salle de sport, est-ce pour certaines des raisons suivantes (III-31)

1. — cela ne le tente pas
2. — il n'a pas le temps
3. — il n'a pas la santé pour le faire
4. — il n'y a pas de salle de sport à proximité
5. — il n'a personne pour l'accompagner, pas de partenaire
6. — cela revient trop cher, indiquer le prix approximatif :
7. — autre raison possible, préciser :

Aucun de vos enfants ne fréquente une salle de sport, est-ce pour certaines des raisons suivantes (III-32)

1. — c'est trop loin de chez vous
2. — l'ambiance ne vous plaît pas
3. — vous le (ou les) trouvez trop jeune(s), dans ce cas à partir de quel âge pensez-vous qu'il(s) pourra (ont) le faire
4. — cela revient trop cher, indiquer le prix approximatif
5. — autre raison possible, préciser :

Fréquentez-vous un équipement sportif de plein air (III-33)

Rythme de fréquentation pour les parents et les enfants

Réponses prévues : sans objet enfants en bas-âge, au moins une fois par semaine, au moins une fois par mois, au moins une fois en 1970, très rarement, jamais.

Quel sport pratiquez-vous (III-34)

C'est à quelle distance de chez vous en minutes (III-35)

à pied

avec un moyen de transport

Dans quel cadre cette activité est-elle pratiquée (III-36)

1. — club, association, groupement
2. — école, établissement d'enseignement
3. — entreprise, comité d'entreprise
4. — autre, dans ce cas préciser :

Est-ce gratuit ou payant (III-37)

Avez-vous un tarif réduit (III-38)

A combien cela vous revient-il (III-39)

Réponses prévues : le prix de l'entrée, le prix par mois, le prix à l'année.

Le prix indiqué comporte-t-il d'autres activités (III-40)

Vous ne pratiquez pas de sport de plein air (III-41)

1. — cela ne vous tente pas
2. — vous n'avez pas le temps
3. — vous n'avez personne pour garder les enfants
4. — vous n'avez pas la santé pour le faire
5. — il n'y a pas d'équipement sportif à proximité
6. — vous n'avez personne pour vous accompagner
7. — l'ambiance ne vous plaît pas
8. — c'est trop cher, indiquer le prix approximatif
9. — ne sait pas

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Votre mari ne pratique aucun sport de plein air, est-ce pour certaines des raisons suivantes (III-42)

1. — cela ne le tente pas
2. — il n'a pas le temps
3. — il n'a pas la santé de le faire
4. — il n'y a pas d'équipement à proximité de son lieu de travail
5. — il n'a personne pour l'accompagner, pas de partenaire
6. — cela revient trop cher, dans ce cas indiquer le prix :
7. — autre raison, préciser :

Aucun de vos enfants ne fréquente un équipement de plein air, est-ce pour certaines des raisons suivantes (III-43)

1. — c'est trop loin de chez vous
2. — l'ambiance ne vous plaît pas
3. — vous le (ou les) trouvez trop jeune(s), dans ce cas à partir de quel âge pensez-vous qu'il(s) pourra (ont) le faire
4. — cela revient trop cher, indiquer le prix approximatif
5. — autre raison possible, préciser :

ANNEXES GENERALES

VACANCES

Vous est-il arrivé d'utiliser l'une ou l'autre de ces formules de vacances (III-45)

- a. — le village familial
- b. — le gîte familial
- c. — la maison familiale

Réponses prévues : oui, non, combien de fois en tout

Vous est-il arrivé de partir en vacances en club ou en voyage organisé (III-48)

Combien de fois au cours des cinq dernières années

Etes-vous allé en vacances d'hiver, à la montagne en 1969 ou en 1970 (III-49)

Si vous aviez le choix, quelle formule adopteriez-vous pour vos vacances (III-50)

- a. — pour vous-même
- b. — pour vous et votre mari
- c. — pour vos enfants

Estimez-vous souhaitable que les parents prennent des vacances seuls sans leurs enfants (III-51, H-65)

L'entreprise dans laquelle travaille votre mari (ou la vôtre) donne-t-elle certaines facilités de vacances (III-52)

- a. — pour les enfants
- b. — pour toute la famille

Avez-vous une solution qui vous permette de partir en fin de semaine ou pendant les vacances, par exemple (III-53)

1. — vous disposez d'une maison ou d'un logement dont vous êtes propriétaire
2. — vous disposez d'une maison ou d'un logement dont vous êtes locataire à l'année
3. — vous disposez d'une maison ou d'un logement que des parents vous prêtent
4. — vous disposez d'une maison ou d'un logement que des amis vous prêtent
5. — vous pouvez vous rendre chez des membres de votre famille, des amis
6. — vous n'avez aucune solution

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Si oui à l'une ou l'autre de ces solutions, est-ce (III-54)

1. — à la mer
2. — à la montagne
3. — à la campagne
4. — dans une ville

A combien de kilomètres de chez vous est-ce situé
Dans quel département

Si vous êtes propriétaire de ce logement de vacances (III-55)

1. — le tenez-vous de votre famille
2. — le tenez-vous d'autres personnes
3. — l'avez-vous acheté vous-même

Avez-vous encore des remboursements en cours pour cet achat

Avez-vous la possibilité d'envoyer vos enfants dans votre famille ou celle de votre mari pendant une partie des vacances (III-56)

L'un de vos enfants (au moins) a-t-il déjà été en colonie de vacances ou en camp de vacances (III-57)

Lesquels parmi vos enfants, sont partis en 1969 et en 1970 (III-58)

Réponses prévues : prénom des enfants, en 1969 : oui, non - en 1970 : oui, non

Sinon, pour quelles raisons (III-59)

- a. — vous trouvez cela trop cher
- b. — vous préférez que vos enfants restent avec vous
- c. — vous le (ou les) trouvez trop jeune(s)
Si oui, à quel âge les enverrez-vous en colonie de vacances ?
- d. — vous craignez qu'ils y fréquentent des enfants mal élevés
- e. — vous craignez les accidents
- f. — autre raison, préciser :

Avez-vous déjà utilisé l'une ou l'autre de ces formules (III-61)

- a. — centre aéré
- b. — garderie
- c. — placement familial surveillé

Réponses prévues : dans le passé : oui, non - en 1970 : oui, non

ANNEXES GENERALES

Cela représente combien de journée en tout pour 1970 (III-62)

Avez-vous obtenu des bons de vacances pour au moins un de vos enfants en 1970 (III-64)

Etes-vous partis en vacances, vous-même, vos enfants, votre mari, au cours des deux dernières années (III-65)

- vos enfants
- vous-même
- votre mari

Réponses prévues : sans objet, en 1969 : oui, non - en 1970 : oui, non, combien de jours en tout en 1970

Etes-vous partis tous ensemble parents et enfants au moins une fois au cours des deux dernières années (III-66)

Si oui, quelles solutions avez-vous choisies (III-67)

- a. — vous êtes allés chez des parents ou des amis
- b. — vous êtes allés à l'hôtel
- c. — vous avez loué quelque chose
- d. — vous avez choisi une formule de vacances familiales collectives (village, gîte...)
- e. — vous avez fait du camping, du caravaning
- f. — vous êtes allés dans une maison vous appartenant
- g. — autre formule, préciser :

L'un de vos enfants a-t-il été en classe de neige ou en classe de nature au cours des trois dernières années (III-68)

- 1. — oui
- 2. — non
- 3. — ne connaît pas cette formule

Enverriez-vous un enfant en classe de neige si l'occasion s'en présentait (III-69)

Réponses prévues : oui, non, ne sait pas

Pour quelles raisons ne l'enverriez-vous pas (III-70)

- a. — cela vous semble inutile dans votre cas
- b. — cela reviendrait trop cher
- c. — à cause des risques d'accident
- d. — autre raison, préciser :

DEGRE D'INFORMATION

En dehors des allocations familiales, il existe dans certaines caisses, des prestations supplémentaires. Les prestations suivantes existent-elles dans votre caisse (I-126)

1. — allocations apprentis
2. — allocations étudiants
3. — allocations orphelins
4. — allocations malades et infirmes
5. — allocations fille aînée
6. — allocations extra-légales de maternité
7. — prêt au mariage
8. — prime d'adoption

Réponses prévues : oui, non, ne sait pas.

Y a-t-il un centre social dans votre commune (1-129)

Réponses prévues : ne sait pas, oui, non

Précisez le nom et l'adresse de ce centre (I-130)

A quelle distance de votre domicile est-il situé (I-131)

Donner la distance en kilomètres... et mètres...

Existe-t-il à votre connaissance un service de conseil en matière de logement dans votre commune ou votre quartier (II-85)

Réponses prévues : oui, non, ne sait pas

Savez-vous s'il existe un service de travailleuses familiales dans votre commune ou votre quartier (II-91)

1. — oui, à la C.A.F.
2. — ~~oui, dans un autre organisme~~
3. — non, il n'y en a pas
4. — ne sait pas ce que c'est
5. — ne sait pas s'il y en a

Sauriez-vous où vous adresser si vous aviez besoin de l'aide d'une assistante sociale (II-98)

ANNEXES GENERALES

Avez-vous entendu parler (III-44)

- a. — des villages familiaux de vacances
- b. — des gîtes familiaux de vacances
- c. — des maisons familiales de vacances

Connaissez-vous les solutions de vacances suivantes pour les enfants (III-60)

- a. — centres aérés
- b. — garderies
- c. — placements familiaux surveillés

Votre caisse d'allocations délivre-t-elle des bons de vacances (allocations vacances) (III-63)

Réponses prévues : oui, non, ne sait pas

LECTURE - ECOUTE RADIO

Regardez-vous la télévision (III-125, H-105 et C-157)

1. — tous les jours
2. — plusieurs fois par semaine
3. — de temps en temps, pas très souvent
4. — exceptionnellement ou jamais

Quel genre d'émission parmi les suivantes, vous intéresse le plus, par exemple (III-126, H-106 et C-158)

- a. — informations
- b. — actualités, reportages
- c. — débats, face-à-face, libres opinions, causeries
- d. — films
- e. — pièces de théâtre
- f. — jeux
- g. — feuilletons, histoires à épisodes
- h. — sport
- i. — variétés, music-hall, cirque
- j. — concerts, ballets, musique
- k. — films documentaires, émissions médicales ou scolaires
- l. — émissions culturelles, présentations d'auteurs de livres, d'œuvres d'art

Réponses prévues : elles vous intéressent beaucoup, vous ne les manquez jamais, vous les regardez très souvent, vous les regardez de temps en temps, elles ne vous intéressent pas du tout et vous ne les regardez jamais

Et vos enfants regardent-ils la télévision (III-127)

0. — sans objet ou enfants en bas âge
1. — tous les jours
2. — plusieurs fois par semaine
3. — de temps en temps, pas très souvent
4. — exceptionnellement ou jamais

Que préférez-vous pour eux ?

Lisez-vous au moins un journal quotidien (III-128, H-107 et C-159)

1. — tous les jours ou presque
2. — deux ou trois fois par semaine
3. — environ une fois par semaine
4. — moins souvent
5. — jamais

ANNEXES GENERALES

Quelles rubriques vous intéressent le plus (III-129, H-108 et C-160)

- a. — faits divers
- b. — sport
- c. — actualités politiques
- d. — bandes dessinées, romans, illustrations
- e. — cinéma, théâtre ou télévision
- f. — rubriques littéraires et culturelles
- g. — petites annonces
- h. — bourse
- i. — horoscope
- j. — mode
- k. — autre, préciser :

Quel est le (les) quotidien (s) que vous lisez ? Y êtes-vous abonné (III-130, H-109 et C-161)

Quels sont les périodiques (hebdomadaires, mensuels ou autres) que vous lisez ? Y êtes-vous abonné (III-131, H-110 et C-162)

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	1
AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	15

CHAPITRE I. — PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE.

1. — Objectifs de l'enquête et information recueillie	24
1.1 Présentation de l'information	25
1.1.1 Descripteurs socio-économiques des familles	25
1.1.2 Structures familiales	25
1.1.3 Rôle de la collectivité à l'égard des familles	26
1.2 Questionnaires — Visites	27
2. — Choix de l'échantillon	29
2.1 Le choix d'un échantillon en fonction des objectifs de la recherche	29
2.2 Le choix des villes, communes-échantillons	30
2.2.1 Analyse préliminaire au choix des communes-échantillons	30
2.2.2 Le choix des communes-échantillons	38
2.3 Le choix des familles	38
3. — Échantillon réalisé — Taux de refus	45
3.1 Nombre total d'enquêtes réalisées	45
3.2 Taux et répartition des refus	46
3.3 Refus des maris	50
3.4 Les non-réponses	51
<i>Compléments au chapitre I</i>	<i>53</i>

CHAPITRE II. — CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES INTERROGÉES.

1. — Vue d'ensemble des caractéristiques des familles	66
1.1 Principe du codage et du traitement de l'information	67
1.2 Interprétation générale	68

ANNEXES GENERALES

1.3 Variables illustratives	74
1.4 Conclusion de cette première vue d'ensemble	74
1.4.1 Précisions d'ordre technique	75
1.4.2 Exemples de projections de réponses relatives à d'autres thèmes de l'enquête	75
2. — Etude détaillée de certaines caractéristiques de l'échantillon ..	76
2.1 Le cycle de vie de la famille	76
2.2 Statut social de la famille	84
2.2.1 La profession du père de famille	84
2.2.2 Profession et salaire du père et de la mère	85
2.2.3 Origine sociale du père et de la mère	85
2.2.4 Catégorie de communes	92
2.2.5 Appartenance à des associations	92
3. — Construction d'un indicateur de statut socio-culturel	93
<i>Compléments au chapitre II</i>	<i>95</i>

CHAPITRE III. — FACTEURS DE VARIATION DE LA FECONDITE.

1. — Nombre réel d'enfants et nombre idéal d'enfants	104
2. — Variations de la fécondité réelle et idéale en fonction du statut socio-culturel	106
3. — Variations de la fécondité réelle et idéale en fonction de l'activité professionnelle des femmes	109
3.1 Fécondité réelle et travail des mères	109
3.2 Fécondité idéale et travail des mères	113
4. — Autres caractères liés à la fécondité	116
4.1 L'âge de la mère	116
4.2 La catégorie de commune	116
4.3 Fécondité et pratique religieuse	118
5. — Attitudes à l'égard de la planification des naissances	119
6. — Les freins à la natalité	124
6.1 Variations des attitudes selon la profession	124
6.2 Variations des attitudes selon le nombre d'enfants	127
<i>Compléments au chapitre III</i>	<i>129</i>

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

CHAPITRE IV. — (LE TRAVAIL DES MERES DE FAMILLE EN 1971) SITUATION EN 1971 ET ANALYSE DES ATTITUDES.

1. — Evolution du travail féminin depuis 1962	138
1.1 Accroissement du taux d'activité des jeunes femmes	138
1.2 L'activité des jeunes mères de famille augmente	140
1.3 Différence entre catégories socio-professionnelles	140
2. — Variation de l'activité des femmes entre groupes sociaux	146
2.1 Activité féminine et charges familiales	147
2.1.1 Relation entre l'activité des femmes et la fécondité selon les régions	147
2.1.2 Relation entre l'activité des femmes et la fécondité selon la profession de leur mari	148
2.2 La cessation d'activité	152
2.3 Inégalités économiques et travail féminin	153
3. — Attitudes des femmes à l'égard du travail	157
3.1 Construction d'un indicateur résumé des attitudes exprimées	157
3.1.1 Complexité des réponses à des questions d'opinion	157
3.1.2 Attitudes dominantes ressortant d'une analyse automatique	159
3.2 Qui est pour ? Qui est contre le travail féminin ?	173
3.2.1 Variations des attitudes selon l'activité de la mère	173
3.2.2 Opposition entre charges familiales et activité professionnelle	176
4. — Divergences des attitudes des hommes et des femmes	178
4.1 L'opposition des hommes au travail féminin	179
4.2 Attitudes à l'égard du travail féminin et pratiques réelles	182
<i>Compléments au chapitre IV</i>	185

CHAPITRE V. — ATTITUDES A L'EGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES.

1. — Attitudes devant le choix : augmentation des allocations en espèces ou renforcement des services et équipements	207
1.1 Contenu donné aux deux termes : allocations en espèces, prestations en nature	208
1.1.1 Attitudes à l'égard des allocations actuelles	208
1.1.2 Attitudes à l'égard de certaines fonctions	211

TABLE DES MATIÈRES

1.2	Variation des attitudes selon le statut socio-professionnel	213
1.3	Actions en espèces et privativité	220
1.4	Autres variations des attitudes par rapport à l'arbitrage « espèces-nature »	223
2. —	Attitudes par rapport à la sélectivité des prestations familiales	226
2.1	Contenu des attitudes à l'égard de la sélectivité	226
2.2	Variations des attitudes à l'égard de la sélectivité entre les groupes sociaux	231
2.3	Attitudes à l'égard de la sélectivité selon le nombre d'enfants	239
2.4	Attitudes par rapport à d'autres formes d'action	239
3. —	La crainte d'un changement	241
4. —	Financement public ou financement privé	244
4.1	Primauté du financement collectif	245
4.2	Variations des attitudes entre les groupes sociaux	245
	<i>Compléments au chapitre V</i>	249

CHAPITRE VI. — FREQUENTATION DES SERVICES ET EQUIPEMENTS

1. —	Les équipements retenus	271
2. —	Mécanismes d'accès aux services et aux équipements	272
2.1	Les ressources	272
2.2	Facteurs socio-culturels	276
2.3	Comparaison entre quelques groupes sociaux	278
3. —	Variation des fréquentations selon le nombre d'enfants	299
	<i>Compléments au chapitre VI</i>	301

	ANNEXE STATISTIQUE	311
Série 1.	Travailleurs sociaux	316
Série 2.	Economie familiale	324
Série 3.	Aide ménagère	330
Série 4.	Petits soins	336
Série 5.	Centres sociaux	342
Série 6.	Vacances	348
Série 7.	Logement : statut et financement	361
Série 8.	Logement : confort	373

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Série 9. Equipement	379
Série 10. Garde des enfants en bas âge	385
CONCLUSION	389
ANNEXES GENERALES	399
ANNEXE 1. — Construction d'un indicateur de statut socio-culturel	401
ANNEXE 2. — Présentation des questionnaires	417

TABLEAUX DANS LE TEXTE

CHAPITRE I

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

1. — Statistique des familles allocataires	44
2. — Comparaison des taux de refus selon la situation de famille	48
3. — Comparaison des taux de refus entre la région parisienne et la province selon le nombre d'enfants et la perception du salaire unique	49

Compléments au chapitre I

4. — Liste des communes-échantillons - Province	55
Liste des communes-échantillons — Région parisienne ..	56
5. — Raisons des échecs	57
6. — Comparaison des taux de refus selon le nombre d'enfants, l'âge de l'aîné et la perception du salaire unique	58

CHAPITRE II

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FAMILLES INTERROGÉES

7. — Répartition des familles selon l'âge du père et de la mère	77
8. — Répartition des familles allocataires selon l'âge de la mère et le nombre d'enfants	78
9. — Répartition des familles allocataires selon la catégorie de communes et le nombre d'enfants	80

TABLEAUX DANS LE TEXTE

10. — Répartition des familles interrogées selon l'activité de la mère et le nombre d'enfants (en pourcentages)	81
11. — Répartition en pourcentage des familles interrogées selon la profession du père et le nombre d'enfants	82
12. — Répartition des familles selon le salaire du père et le nombre d'enfants	83
13. — Répartition des catégories socio-professionnelles (%) (comparaison avec les résultats du recensement de 1968)	84
14. — Répartition des familles enquêtées selon l'activité professionnelle du père et de la mère	86
15. — Répartition des familles selon le salaire du père et de la mère	87
16. — Origine sociale des parents	88
17. — Répartition des familles selon le salaire du père et l'origine géographique (Région parisienne et province)	89
18. — Répartition des familles selon l'activité de la mère et la catégorie de communes	90
19. — Répartition des familles selon le salaire du père et l'activité de la mère	91
20. — Appartenance à des associations selon le salaire du père ..	92
<i>Compléments au chapitre II</i>	
21. — Pourcentage des familles dans lesquelles l'un au moins des deux conjoints appartient à une association, selon la profession du père	97
22. — Pourcentage des familles dans lesquelles le père et la mère, séparément ou simultanément, appartiennent à une association	97
23. — Participation à des associations	98
24. — Niveau d'instruction du père et de la mère	99
25. — Correspondance entre les professions des pères des deux conjoints	100

CHAPITRE III

FACTEURS DE VARIATION DE LA FÉCONDITÉ

26. — Relation entre le nombre réel d'enfants et l'âge de la mère selon que celle-ci travaille ou non	111
27. — Répartition des familles où la mère travaille selon le nombre d'enfants dans chaque catégorie professionnelle ..	112
28. — Attitudes à l'égard de la planification des naissances en fonction du statut socio-culturel	123

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

Compléments au chapitre III

- | | |
|---|-----|
| 29. — Relation entre le nombre idéal d'enfants et quelques attitudes des mères de famille | 132 |
| 30. — Importance relative des freins à la natalité | 133 |

CHAPITRE IV

LE TRAVAIL DES MÈRES DE FAMILLE — SITUATION EN 1971 ET ANALYSE DES ATTITUDES

- | | |
|--|---------|
| 31. — Taux d'activité salariée des femmes mariées d'après les recensements de la population effectués en 1962 et en 1968 | 144 |
| 32. — Pourcentage des mères de famille exerçant actuellement une profession | 146 |
| 33. — Qualification des femmes et cessation d'activité selon la profession du mari | 151 |
| 34. — Pourcentage des mères de famille n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle ou ayant cessé définitivement .. | 152 |
| 35. — Salaire des mères de famille travaillant actuellement selon la profession du père et le nombre d'enfants | 154 |
| 36. — Salaire du père comparé entre les familles où la mère travaille actuellement et celles où elle ne travaille pas, selon le nombre d'enfants | 156 |
| 37. — Réponses simultanées à des questions d'opinion | 158 |
| 38. — Réponses simultanées à des questions d'opinion (suite) .. | 160 |
| 39. — Réponses simultanées à des questions d'opinion (fin) | 160 |
| 40. — Attitudes par rapport au travail féminin et attitudes par rapport à la fécondité | 178 |
| 41. — Comparaison des attitudes de l'homme et de la femme à l'égard du travail féminin | 180-181 |
| 42. — Proportion des hommes et des femmes dans les quatre classes d'attitudes | 182 |
| 43. — Corrélation entre pratique et attitude à l'égard du travail féminin | 183 |
| 44. — Taux d'activité des femmes selon les attitudes à l'égard du travail féminin | 183 |

Compléments au chapitre IV

- | | |
|---|-----|
| 45. — Age moyen des mères de famille selon la profession du père et le nombre d'enfants | 187 |
|---|-----|

TABLEAUX DANS LE TEXTE

46. — Aide ménagère selon les charges familiales, l'activité de la femme et la profession du mari	188
47. — Répartition des familles selon l'activité de la mère dans chaque type de famille (nombre d'enfants)	189
48. — Répartition des familles selon la profession actuelle de la mère dans chaque type de famille (nombre d'enfants)	190
49. — Répartition des familles selon l'activité de la mère et la catégorie socio-professionnelle du père	191
50. — Salaires des deux conjoints selon la profession de la mère et sa durée de travail	192
51. — Répartition des familles selon le salaire de la mère dans chaque catégorie socio-professionnelle	193
52. — Taux d'activité des mères de famille T, et travail à temps plein P, selon la profession du père et le nombre d'enfants	194
53. — Répartition des familles selon l'activité de la mère dans chaque catégorie de commune	195-196
54. — Attitudes des mères de famille par rapport au travail, selon leur activité	198
55. — Attitudes des mères de famille par rapport au travail, selon leur activité (fin)	199
56. — Questions retenues pour l'analyse des correspondances et fréquence des réponses des femmes interrogées	200-201

CHAPITRE V

ATTITUDES A L'ÉGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

57. — Réponse simultanée à deux questions sur l'affectation des prestations familiales	209
58. — Pourcentage des personnes qui augmenteraient le salaire unique ou l'allocation de logement	210
59. — Pourcentage des personnes qui « augmenteraient »...	212
60. — Questions portant sur la sélectivité (taux de réponses moyen)	227
61. — Réponses simultanées à quelques questions sur la sélectivité des prestations	229-230
62. — Répartition des réponses concernant la sélectivité des allocations familiales selon la catégorie professionnelle du père de famille	231
63. — Attitudes à l'égard de la sélectivité des allocations familiales selon la catégorie socio-professionnelle du père de famille	235
64. — Attitudes à l'égard d'un critère de ressources aux allocations familiales, différence entre Paris et la province	236

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

65. — Attitudes à l'égard de l'inégalité des chances	238
66. — Attitudes par rapport à l'institution d'un critère de ressources aux allocations familiales	240
67. — Pourcentage des personnes hostiles à l'institution d'un critère de ressources aux allocations familiales	240
68. — Pourcentage des personnes donnant x fois la réponse « laisserait inchangé » aux 8 questions proposées	242
69. — Attitudes à l'égard des différentes formes d'aide des Caisses d'Allocations Familiales	244
70. — Attitudes à l'égard du choix entre financement public et financement privé	246

Compléments au chapitre V

71. — Attitudes à l'égard des prestations familiales, liste des 88 variables analysées	251-255
72-a. - Résultats de l'analyse des correspondances effectuée à partir des réponses des hommes	257-260
72-b. - Résultats de l'analyse des correspondances effectuée à partir des réponses des femmes	261-263
73. — Abscisse, sur les premiers axes factoriels, de caractéristiques socio-démographiques et de réponses à quelques questions	265-266

CHAPITRE VI

FRÉQUENTATION DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS

74. — Variations des taux de fréquentation de quelques services et équipements en fonction des ressources et du nombre d'enfants	274
75. — Comparaison de la fréquentation de certains services et équipements, à ressources égales	279
76. — Comparaison de la fréquentation de certains services et équipements, à ressources égales (suite)	280

Compléments au chapitre VI

77. — Pourcentage des mères de famille se déclarant satisfaites de la solution de garde adoptée	309
78. — Quelques caractéristiques des familles selon le mode de garde	310

ANNEXE STATISTIQUE

Série 1. Travailleurs sociaux	316-323
Série 2. Economie familiale	324-329

ANNEXES GENERALES

Série 3.	Aide ménagère	330-335
Série 4.	Petits soins	336-341
Série 5.	Centres sociaux	342-347
Série 6.	Vacances	348-360
Série 7.	Logement : statut et financement	361-372
Série 8.	Logement : confort	373-378
Série 9.	Equipement	379-384
Série 10.	Garde d'enfants en bas âge	385-387

ANNEXES GENERALES

Annexe 1

79. —	Liste des variables analysées et effectifs observés	403
80. —	Pourcentage des familles d'une catégorie dans chaque classe de statut socio-culturel	405
81. —	Nomenclature des catégories professionnelles utilisées ..	415-416

TABLE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE I

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

- 1-a. - Image socio-professionnelle de la région parisienne 33-36
- 1-b. - Image socio-professionnelle de la province 39-42

Compléments au chapitre I

- 2. — Répartition géographique des familles et personnes enquêtées 59

CHAPITRE II

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FAMILLES INTERROGÉES

- 3. — Correspondance entre certaines caractéristiques socio-économiques des familles 69-72

CHAPITRE III

FACTEURS DE VARIATION DE LA FÉCONDITÉ

- 4. — Répartition des femmes interrogées selon le nombre idéal d'enfants déclaré 105
- 5. — Fécondité réelle et idéale en fonction du statut socio-culturel 107
- 6. — Nombre idéal d'enfants en fonction du statut socio-culturel selon le nombre actuel d'enfants de la famille 108
- 7. — Relation entre le nombre d'enfants et l'âge de la mère selon que celle-ci travaille ou non 110
- 8. — Nombre idéal d'enfants en fonction du nombre réel selon l'activité de la mère 113
- 9. — Nombre idéal d'enfants en fonction du nombre réel selon le statut socio-professionnel de la mère 114
- 10. — Nombre d'enfants idéal en fonction du nombre réel selon le statut socio-culturel 115

TABLE DES GRAPHIQUES

11. —	Nombre idéal d'enfants selon le nombre réel par catégorie de communes	117
12. —	Nombre idéal d'enfants en fonction du nombre réel selon les attitudes à l'égard de la contraception	121
13. —	Comparaison de quelques catégories de familles du point de vue du nombre d'enfants idéal (selon la mère) et réel ..	122
14. —	Problèmes pouvant contribuer à freiner la natalité selon la catégorie socio-professionnelle	125
15. —	Problèmes pouvant contribuer à freiner la natalité selon le nombre d'enfants	126

Compléments au chapitre III

16. —	Information sur les méthodes de limitation des naissances en fonction de la catégorie socio-professionnelle du père	131
-------	---	-----

CHAPITRE IV

LE TRAVAIL DES MÈRES DE FAMILLE, SITUATION EN 1971 ET ANALYSE DES ATTITUDES

17. —	Evolution du taux d'activité des femmes par tranche d'âge, de 1963 à 1971	139
18. —	Comparaison des taux d'activité des mères de deux enfants en 1962 et en 1968	141
19. —	Taux d'activité salariée des femmes mariées selon la catégorie socio-professionnelle du mari en 1962 et 1968	142-148
20. —	Accroissement du taux d'activité des femmes mariées de 1962 à 1968 selon la profession du mari	145
21. —	Activité des mères de famille selon la profession du père et le nombre d'enfants	150
22. —	Attitudes par rapport au travail féminin	163-166
23. —	Attitudes par rapport au travail féminin (projection de variables illustratives)	169-172
24. —	Degré d'adhésion au travail féminin, abscisse sur le premier facteur	174
25. —	Degré d'adhésion au travail féminin selon le statut socio-culturel et nombre d'enfants	177

Compléments au chapitre IV

26. —	Taux d'activité des mères de famille selon le nombre d'enfants et la catégorie de commune de résidence	197
-------	--	-----

BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES

CHAPITRE V

ATTITUDES A L'ÉGARD DES ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES

27. — Arbitrage entre allocations en espèces ou prestations en nature selon le statut socio-culturel	214
28. — Pourcentage des personnes qui « augmenteraient » le budget réservé à certaines actions des C.A.F. selon la profession du père de famille	216
29. — Choix entre quatre formes d'action selon le statut socio-culturel	218
30. — Pourcentage de personnes qui estiment que l'allocation de salaire unique... ..	219
31. — Pourcentage des personnes optant pour les allocations en espèces	221
32. — Pourcentage des femmes choisissant les prestations en nature	224
33. — Pourcentage des personnes donnant la priorité aux allocations familiales selon le nombre d'enfants	225
34-a. - Parmi les personnes favorables au plafonnement du salaire unique, pourcentage de celles qui auraient choisi une limite inférieure à	233
34-b. - Parmi les personnes favorables au plafonnement des allocations familiales, pourcentage de celles qui auraient choisi une limite inférieure à	233
35. — Pourcentage des personnes estimant que les fonctions suivantes doivent être financées exclusivement par la collectivité	247

CHAPITRE VI

FRÉQUENTATION DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS, BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS

36. — Salle de sport, fréquentation par la mère	284
37. — Activités artisanales hors du centre social	285
38. — Sport plein air, pratiqué par la mère	286
39. — Salle de sport, fréquentation par le père	286

TABLE DES GRAPHIQUES

40. —	Piscine, fréquentation par le père	287
41. —	Piscine, fréquentation par la mère	287
42. —	Sport plein air pratiqué par le père	288
43. —	Ciné-club hors du centre social	288
44. —	Vacances familiales collectives	289
45. —	Colonies de vacances	290
46. —	Activités culturelles au centre social	290
47. —	Salle de sport, fréquentation par l'aîné des enfants	291
48. —	Sport de plein air pratiqué par l'aîné des enfants	292
49. —	Conférences, réunions hors du centre social	293
50. —	Piscine, fréquentation par l'aîné des enfants	293
51. —	Garderie au centre social	294
52. —	Allocation de logement	294
53. —	Centre aéré	295
54. —	Visite à domicile de l'assistante sociale	296
55. —	Permanence sociale	296
56. —	Centre de soins au centre social	297
57. —	Travailleuses familiales	297
58. —	Bons vacances	298
<i>Compléments au chapitre VI</i>		
59. —	Solution de vacances familiales pour les deux années précédant l'enquête	304
60. —	Taille du logement souhaitée et réelle selon le nombre d'enfants au foyer	306
61. —	Pourcentage des personnes ayant donné la priorité aux prêts pour le logement et l'équipement selon la taille du logement et le nombre d'enfants	307

ANNEXES GENERALES

Annexe 1

62. —	Correspondances entre caractéristiques d'origine professionnelle, d'instruction, de profession. Construction d'un indicateur de statut socio-culturel	407-410
63. —	Niveau comparé des composantes de statut sur les premiers facteurs	411-414

TITRES PARUS DANS LA COLLECTION « ÉTUDES C.A.F. »

1. **PRESTATIONS FAMILIALES**
(Etudes et Perspectives),
MM. Hochard, Cliquet, Gomez.
Un volume de 168 pages, 1957,
prix : 4,50 F.
2. **HISTOIRE DES PRESTATIONS FAMILIALES EN FRANCE**, par M. Dominique Ceccaldi. Préface de M. Pierre Laroque.
Un volume de 168 pages, 1957,
prix : 6,00 F.
3. **REFLEXIONS SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES**, par MM. Doublet, Laroque, Rain, Sauvy.
Un volume de 140 pages, 1958 (épuisé).
4. **ASPECTS ECONOMIQUES DES PRESTATIONS FAMILIALES**, par Jacques Hochard.
Un volume de 213 pages, 1961 (épuisé).
5. **LES PROBLEMES D'AUTORITE ET DE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE DE LA SECURITE SOCIALE**, par Charles Bonifay.
Un volume de 194 pages, 1961,
prix : 6,00 F.
6. **HISTOIRE DU MOUVEMENT FAMILIAL EN FRANCE**, par Robert Talmy. Préface du Docteur Monsaingeon.
Deux volumes de 608 pages,
prix : 12,00 F.
7. **L'INSTITUTION FRANÇAISE DES PRESTATIONS FAMILIALES**, par Jacques Hochard.
Un volume de 195 pages, 2^e éd., 1967, prix : 7,00 F.
8. **JOURNEES D'ETUDES SOCIALES - PARIS, 1963.**
Un volume de 171 pages, 1963,
prix : 6,00 F.
9. **LA TUTELLE AUX PRESTATIONS FAMILIALES**, par Monique Jault-Peninon.
Un volume de 242 pages, 1964 (épuisé).
10. **LA VIE DES ENFANTS EN COLLECTIVITE**, par Avner Ziv.
Un volume de 282 pages, 1965 (épuisé).
11. **CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES**, par N. Tabard, Y. Van Effenterre, M. Guillot, A. Pitrou, E. Valette, chargés de Recherches du C.R.E.D.O.C.
Un volume de 604 pages (épuisé).
12. **SERVICE SOCIAL ET FAMILLES SOCIALEMENT HANDICAPEES**, par G. Gemachling.
Un volume de 240 pages, 1970,
prix : 15,00 F.
13. **LES VEUVES ET LEURS FAMILLES DANS LA SOCIETE D'AUJOURD'HUI**, par N. Carlier-Mackiewicz.
Un volume de 284 pages, 1971,
prix : 12,00 F.
14. **ACTION SOCIALE ET FAMILLES SOCIALEMENT HANDICAPEES**, par G. Duchatelet.
Un volume de 670 pages, 1972,
prix : 22,00 F.
15. **RAPPORTS AVEC LE PUBLIC ET POLITIQUES DE GESTION DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES**, par A. Catrice-Lorey.
Un volume de 372 pages, 1972,
prix : 18,00 F.
16. **BESOINS ET ASPIRATIONS DES FAMILLES ET DES JEUNES**, par N. Tabard.
Un volume, 1974, prix : 35,00 F.
17. **ACTION SOCIALE ET ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE**, par F. Marquart.
Un volume, 1974, prix : 25,00 F.

ACHEVÉ D'IMPRIMER 4^e TRIMESTRE 1974
SUR LES PRESSES DE LA SOCIÉTÉ D'IMPRESSION BREG-CHAMPAGNE
52200 LANGRES
DÉPÔT LÉGAL N° 0.375 : 4^e TRIMESTRE 1974

ÉDITÉ PAR

LA CAISSE NATIONALE
DES ALLOCATIONS
FAMILIALES

63, Boulevard Haussmann,
PARIS-8^e

Service « Editions », 47, rue de
la Chaussée-d'Antin, PARIS-9^e

LE CENTRE DE RECHERCHES
ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

140, rue du Chevaleret
PARIS-13^e

